Digitized by Google

H. misc. 141 h (6

Digitized by Google

ŒUVRES HISTORIQUES

INÉDITES

DE

PH. AND. GRANDIDIER.

Digitized by Google

H. miso. 141 h/6

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES HISTORIQUES

INÉDITES

DE

PH. AND. GRANDIDIER.

TOME SIXIÈME.

COLMAR,

AU BUREAU DE LA REVUE D'ALSACE, 23, PLACE DU MARCHÉ-AU-PETIT-BÉTAIL
ET DANS LES PRINCIPALES LIBRAIRIES DE L'ALSACE.

POUR L'ALLEMAGNE ET LA SUISSE,

CHEZ H. GEORG, LIBRAIRE A BALE ET A GENÈVE

1867.

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

COLMAR, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CAMILLE DECKER.

Digitized by Google

Bayerische Staatsbibliothek München

AVANT-PROPOS.

Nous terminons avec ce tome l'édition des manuscrits que nous nous étions proposé de publier. L'ouvrage renferme non-seulement les travaux les plus précieux que l'on connaissait de Grandidier lorsque nous nous sommes mis à l'œuvre, mais encore ceux que le hasard a révélés depuis. Nous avons rempli notre tâche en nous conformant rigoureusement au programme que nous nous sommes tracé au début, c'est-à-dire en respectant l'œuvre du Maître jusque dans ses origines rudimentaires. C'est surtout dans la *Description historique et topographique de quelques villes et bourgs, ainsi que des principaux endroits de l'Alsace et autres lieux des pays voisins ayant fait partie du diocèse de Strasbourg,* que le lecteur sera frappé du scrupule que nous avons mis à nous conformer à cette règle. La plupart des notices ne sont, à vrai dire, que l'assemblage des notes recueillies par l'auteur pour servir de base au travail qu'il

Digitized by Google

préparait. Nous avons dû n'y rien mettre du nôtre, car, outre que l'on risque de dépasser la limite permise lorsque l'on écrit pour le compte d'un absent, ces notes ont l'avantage de conserver aux notices leur fraîcheur originelle; elles forment, presque toujours, un ensemble historique respectable, facile à vérifier, à compléter par l'addition des sources inconnues à l'auteur ou omises par lui, et qu'il est loisible à chacun de combiner ou d'habiller à la façon qui lui convient. Nous ne saurions trop le répéter, le but que nous devions poursuivre était de mettre dans la circulation des documents peu connus, de vulgariser des sources et de rendre hommage à la mémoire d'un homme auquel notre pays doit de la reconnaissance. C'était une besogne pénible et ingrate : nous l'avons accomplie avec conscience; c'est un témoignage que nous pouvons nous rendre et le seul que nous devions ambitionner des autres, sans toutefois nous flatter d'avoir réussi à le mériter sans réserve quant à l'exécution.

En se maintenant dans le même ordre d'idées, il y aurait encore beaucoup d'autres manuscrits à ajouter à l'édition, car Grandidier a laissé, nous l'avons dit ailleurs, une masse considérable de matériaux historiques. Si l'on devait les utiliser tous, cela exigerait un travail diffé-

Digitized by Google

rent, à certains égards, de celui auquel nous nous sommes livré. Les pièces diplomatiques dont il a accumulé une provision énorme, abstraction faite de celles qui ont été publiées, demanderaient à être transcrites, collationnées, classées, analysées et réunies en une publication spéciale qui renfermerait les *Monuments écrits de l'ancien évêché de Strasbourg*. Mais des travaux de cette nature ne peuvent être entrepris qu'avec l'appui d'un Mécène comme le duc de Luynes, d'une association, d'une ville ou plutôt du pays que la publication intéresserait plus spécialement. Quant aux autres fragments qui forment la dépouille littéraire de Grandidier, le soin de les reprendre en sous-œuvre, de reconnaître et d'indiquer leur connexion, en un mot le lien qui les rendait solidaires dans la dernière conception de l'auteur, la tâche ne serait ni moins attrayante ni moins laborieuse que la précédente. Des temps viendront peut-être où des ouvriers courageux l'entreprendront sous l'influence d'un mouvement de l'opinion publique favorable à ce genre de travaux.

Après avoir mis au jour la plus grande partie des œuvres posthumes de l'historien, il restait à faire revivre les traits de sa figure. M. Winter, photographe à Strasbourg, s'est fait un véritable plaisir de nous en fournir les moyens, à des

Digitized by Google

conditions accessibles. Le portrait qui est en tête de ce tome est la reproduction, bien réussie, du portrait sur toile donné au musée de Colmar par la sœur de Grandidier. L'indication qui est au bas est la reproduction réduite des trois dernières lignes du cahier manuscrit contenant la notice sur le kiosque du parc de Saverne, publiée pag. 261 à 264 de ce tome. On a ainsi, avec la signature de l'abbé, un *fac-simile* exact de sa dernière écriture.

Nos engagements sont remplis. Nous remercions les personnes qui ont bien voulu nous encourager et particulièrement celles qui nous ont soutenu du crédit de leur parole pour alléger le fardeau qui pèse sur nous seul. Nous plaçons l'ouvrage sous la protection de tous et nous faisons appel à la bienveillance en évoquant le bénéfice de la dernière ligne écrite par Grandidier au bas du programme inédit qu'il rédigea, quelques semaines avant sa mort, à l'abbaye de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, pour la *Germania Sacra*, que les derniers Bénédictins préparaient.

« *Valete, lectores amici, studiisque nostris favete.* »

J. Liblin,
Directeur de la *Revue d'Alsace*.

Digitized by Google

DESCRIPTION

HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

DE QUELQUES

VILLES ET BOURGS

AINSI QUE DES PRINCIPAUX ENDROITS

DE L'ALSACE

ET

AUTRES LIEUX DES PAYS VOISINS AYANT FAIT PARTIE

DU

DIOCÈSE DE STRASBOURG.

Digitized by Google

DESCRIPTION

HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

DE QUELQUES

VILLES ET BOURGS, AINSI QUE DES PRINCIPAUX ENDROITS

DE L'ALSACE

ET AUTRES LIEUX DES PAYS VOISINS AYANT FAIT PARTIE

DU DIOCÈSE DE STRASBOURG.

L.

LAMPERSLOCH, ou Lampertheslocb, est un village du bailliage de Wœrth, situé près des Vosges, à une demi-lieue de Breuschdorff et à une forte lieue de Gersdorff, appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, qui y jouit de la moitié de la dîme. L'autre moitié appartient au chapitre de Haguenau. Il est composé d'environ 22 familles catholiques et d'environ 51 luthériennes, desservies les unes et les autres par le curé et le ministre de Gersdorff. Elles fréquentent l'eglise de Lampersloch, qui est sous l'invocation de Tous les Saints, et mi-partie.

Cet endroit se nommait dans son origine Lampersbach, ensuite Lamperslach, puis Lampersloch ; *Zeiler, in Topographia Alsatiæ, pag. 28.* Lampersloch paraît tirer son nom d'une chapelle, ou d'une fontaine dédiée à saint Lambert, qui s'y trouvait autrefois.

Digitized by Google

Entre Lampersloch, au nord, et Merckweiller, au midi, à une lieue de Sultz, dans les terres du bailliage de Wœrth, est une colline, haute d'environ trente toises, dont le sommet est large d'un quart de lieue. Au pied de cette colline, vers le sud-ouest, est une prairie marécageuse, sur laquelle s'écoule l'eau de plusieurs fontaines chargées de bitume. L'une d'entr'elles est la plus remarquable par son abondance et par son ancienneté. C'est celle dont on a tiré principalement le bitume dont on s'est servi jusqu'à l'année 1742, et que les anciens auteurs font connaître sous le titre de fontaine de Lampersloch.

Jacques-Théodore, plus connu sous le nom de *Tabernæmontanus*, ou de *Bergzabern*, médecin de Worms, est le premier qui ait parlé de cette fontaine, dans son Traité, imprimé en 1584, sous le titre de *Neuen Wasserschutz*. Il dit, dans la préface de ce traité, qu'il y a, à Lampersloch, une fontaine d'huile, qui rend, sur la fin du mois d'avril et dans celui de mai, une si grande quantité d'huile, que les paysans la ramassent avec de grandes cruches, pour la brûler dans leurs lampes et pour graisser les roues de leurs chariots.

Bernard Hertzog, bailli de Wœrth, dans sa Chronique allemande d'Alsace, *Elsässische Chronick*, *lib. 3*, *cap. 18*, *pag. 59*, fait mention d'une fontaine située près de Lampersloch, qui fournit au mois de mai une matière noire et onctueuse, ressemblante à la thériaque, et dont l'odeur approche de celle du pétrole, avec laquelle les pauvres graissent les roues de leurs chariots et pansent même leurs blessures. Il ajoute que près de cette fontaine est une pierre noire, qu'on peut pétrir dans l'eau chaude comme de la cire et qui a la même odeur que la matière de cette fontaine. Il dit aussi qu'il y avait quelques années

Digitized by Google

que le médecin Jacques Niedhammer avait distillé cette huile et l'avait employée pour guérir la goutte, les enflures et le mal des reins. Zeiler, *in Topographia Alsatiæ, an. 1663, pag. 28,* et d'Ichtersheim, *Topographia Alsatiæ, an. 1706, pag. 12,* ne font que répéter ce que dit Hertzog.

Elisée Rœslin, médecin de Haguenau, dans son *Wasgawischen Gebürges Gelegenheit,* imprimé à Strasbourg, en 1593, *pag. 28 et seq.,* s'étend davantage sur cette fontaine et sur cette pierre. Il regarde cette dernière comme une vraie matière d'asphalte ou bitume. Il nomme aussi cette graisse onctueuse, semblable à l'huile, qui nage sur cette source comme du bitume liquide ou du naphte. Il ajoute que pendant l'été elle est en plus grande quantité que pendant l'hiver et que les paysans s'en servent tant pour goudron que pour huile de lampe. Il dit aussi qu'ayant été distillée, elle produisit une belle huile, dont le comte Philippe de Hanau s'était servi extérieurement pour soulager ses maux de goutte.

Jean Wolck publia, à Strasbourg, en 1625, un petit traité de ce bitume, sous le titre de *Hanauischer Erd-Balsams, Petreolei oder weichen Agsteins Beschreibung.* Il dit que le terrain, où l'on trouve le pétrole, est couvert de pyrites, qu'il fournit une eau médicinale qui a la couleur du petit lait; qu'il y a à la distance d'une demi-lieue, sur la montagne, une mine de fer très-riche. Il ajoute qu'il a distillé de ce bitume une huile qui ressemble à l'huile de Karabé; il marque aussi que les paysans s'en servaient pour graisser leurs chariots, pour garantir les vernis, les couleurs et les bois contre la pourriture et les vers. Il ajoute qu'on peut s'en servir pour conserver les cordes et les voiles de vaisseaux, pour tenir lieu de suif et pour apprêter le cuir.

Digitized by Google

Reisel, médecin de Hanau, *in Niederbronner-Bads-Arth, Eigenschafft, Würckung und Gebrauch, 1664, p. 8 et 15*, dit qu'on trouve à Lampersloch plusieurs mines de soufre, de pyrites et de cire fossile, comme aussi des rochers entiers de bitume et du pétrole liquide, dont les veines descendent très-profondément dans la terre.

Sans parler d'autres auteurs, qui n'en font mention qu'en passant, nous citerons seulement l'ouvrage de M. Hœffel, médecin de Deux-Ponts, *Historia balsami mineralis Alsatici, seu petrolei vallis S. Lamperti.* Cette dissertation, imprimée in-4°, à Strasbourg, en 1734, de 40 pages, contient une description exacte de ce bitume et nous y renvoyons tous ceux qui voudraient en connaître un détail exact médical et chimique.

Outre cette source, dont nous venons de parler, on en a vu de temps en temps naître d'autres qui faisaient tarir les anciennes, mais cette première s'est toujours conservée; les petites sources qui subsistent aujourd'hui, tarissent pendant l'été. La grande source est au sud de la mine, de niveau avec la prairie. D'un côté, elle a quinze pieds de profondeur, dix-huit de l'autre et cinq pieds carrés de largeur: ses eaux n'augmentent pas beaucoup, quoique celles des environs croissent considérablement. Cette source est entourée de planches: cette garniture, qui tomba lorsqu'on vida les eaux de cette source, vers l'an 1745, fut rétablie quelque temps après. L'eau de cette source est bleuâtre, à peu près comme le petit lait, ce qui est causé par les parties huileuses qui y surnagent; elle n'a pourtant aucun goût.

Le bitume, qui couvre l'eau de cette source, est une matière noirâtre, épaisse, gluante, d'une odeur assez forte qui lui est propre, très-pénétrante et très-volatile, d'un

Digitized by Google

goût amer et soulevant, de la consistance du miel, qui s'attache facilement aux corps spongieux, comme aux bois, habits, etc. Elle tache ainsi les chemises des paysans qui la ramassent, qu'il faut cinq ou six lessives, pour en ôter les marques ; *Hœffel, pag. 4.*

M. Hœffel, *pag. 5*, remarque qu'on pouvait ramasser autrefois, sur l'eau de cette source, jusqu'à quatre livres par jour de bitume. Mais depuis que plusieurs petites sources avaient percé aux environs, on pouvait en recueillir à peine une livre. Il s'y en trouve une plus grande quantité au printemps que dans d'autres saisons. On en sent l'odeur à une demi-lieue à la ronde. Les insectes qui voltigent sur la source, sont suffoqués par les vapeurs qui en exhalent et tombent dedans ; *idem, pag. 5.*

Il était autrefois permis à tout le monde de cueillir cette huile, mais aujourd'hui elle est affermée et regardée comme un droit régalien ; *pag. 6.*

Le fond de cette source est argileux : on y trouve des pyrites jaunes et blanches ; *pag. 17.*

Il en donne, *pag. 29 et suiv.*, les vertus médicinales. L'usage du bitume de Lampersloch, dans la partie médicale, ne diffère pas de celui de tout autre bitume, lequel se trouve dans tous les auteurs qui ont écrit des vertus du bitume.

Il parle, *pag. 36 et seq.*, des usages qu'on en peut faire tant en mécanique que dans les parties économiques et usuelles de la vie.

C'est des fontaines de cette prairie marécageuse que l'on tire tout le bitume dont on s'est servi jusqu'à l'année 1742. Un Suisse, nommé M. Tirnis, commença alors à fouiller dans la superficie de la terre. M. de la Sablonière, qui avait déjà travaillé à la mine d'asphalte de Neufchâtel, a

Digitized by Google

poussé le travail plus loin. Il pénétra jusqu'à l'intérieur de la montagne et découvrit le lit qu'on travaille aujourd'hui. C'est en 1745 qu'il commença à s'y mettre avec vigueur et c'est de lui que vient le nom de *la Sablonière*, qu'on donne à l'enclos de la mine qu'on travaille sur la colline, dont nons avons parlé et qui a Lampersloch au nord. On en trouve la description dans le Mémoire de M. Spielmann sur le bitume d'Alsace, inséré dans le tome dixième des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Berlin, *année 1758*, et dans la Collection académique, *partie étrangère, tome IX, pag. 399-416*. Par là, on a trouvé le moyen de tirer en un jour plus de quintaux de bitume qu'on ne tirait autrefois de livres de la source.

Les vapeurs souterraines s'élèvent quelquefois, dans la minière de Lampersloch ou de la colline, en si grande quantité, qu'elles font un dommage considérable. Il est arrivé plus d'une fois que le bitume, qui nageait sur les eaux, s'est enflammé et que l'air en a été si prodigieusement ébranlé, que les ouvriers ont été jetés par terre et qu'on a entendu dans l'espace d'un quart de lieue, un bruit semblable à celui du canon.

Le bitume qu'on tire de la mine de la colline de Lampersloch, est le plus renommé. C'est celui qui a fait le sujet des expériences que M. Spielmann rapporte dans son Mémoire. Ce savant chimiste y décrit aussi la nature de la mine, qu'on appelle *mine d'asphalte*, et la façon d'en tirer le bitume. Cette terre est très-improprement nommée mine, car dans le fond elle n'est qu'un sable imprégné de bitume.

Le bitume séparé de sa mine est une matière noire, d'une odeur assez forte qui lui est propre. Elle n'est ni bonne, ni mauvaise. Quand on jette du feu sur cette

Digitized by Google

matière, elle ne s'enflamme pas ; mais en la jetant sur du feu, elle s'enflamme aussitôt et donne une fumée blanche. Le bitume brûle dans la lampe comme une huile faite par expression, sans qu'il en résulte aucune odeur désagréable. Il tient le milieu par sa ténacité entre le miel et la térébenthine.

Si l'on expose le bitume à l'air, il perd non-seulement de son poids, mais il devient même plus tenace, et cela plus ou moins, à proportion que l'air est chaud : ce qui fait que dans les grandes chaleurs, on sent l'odeur de la mine à la distance de quarante pas. Les vapeurs qu'exhale le bitume qui surnage, ne sont en aucune manière nuisibles. Les mouches, les oiseaux et les autres animaux qui en approchent, n'en sont point incommodés. Il est vrai qu'on y trouve quelquefois des insectes noyés, mais cela ne vient point des vapeurs nuisibles de la fontaine, comme l'écrit M. Hœffel. Ces animaux y périssent plutôt faute de nourriture. Leurs ailes étant chargées par cette matière tenace, ils ne sauraient s'envoler.

Cette matière est aussi propre pour poisser les navires que le goudron végétal : elle est même préférable à ce dernier, en ce qu'elle préserve les vaisseaux de la vermine, que le goudron, au contraire, attire par son odeur du pin, agréable aux vers. Cependant on ne l'emploie jusqu'ici qu'à graisser les voitures, en y mêlant du savon et du suif, pour le rendre plus propre à ce dernier usage.

L'huile tirée du bitume est la véritable *naphte,* tant des anciens que des modernes, comme le prouve M. Spielmann. Le bitume mêlé avec l'alun, et calciné à propos, forme ce qu'on appelle *pyrophore*, lequel étant suffoqué tout ardent, s'enflamme de nouveau quand on lui redonne l'air.

Digitized by Google

M. Spielmann dit que ce bitume ne paraît guère différer du tar de Barbados, et que les puits de poix, qui sont aux environs de Clermont, ressemblent beaucoup aux collines voisines de Lampersloch et de Sultz.

On faisait à la mine de la Sablonière des pastilles de naphte ou d'ambre, dont les vertus médicinales sont décrites dans des annonces françaises et allemandes, imprimées à ce sujet. Elles les annoncent bonnes pour chasser le mauvais air dans la chambre des malades, pour parfumer les étables et écuries dans les maladies contagieuses et mortalité de bestiaux, pour faire périr les punaises, pour guérir les rhumes de cerveau, les maux de tête, ceux de dents, les rhumatismes, la goutte sciatique, etc.

M. Guérin, *pag. 5*, dit que ce bitume produit de bons effets appliqués extérieurement, tant pour guérir les anciens ulcères que l'œdematose des pieds.

LAMPERTHEIM, ou Lambertscheim, est un grand village de la Basse-Alsace, situé sur la Suvel, à deux petites lieues de Strasbourg et à une bonne demi-lieue de Vendenheim, dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural du Haut-Haguenau, autrefois de l'archiprêtré de Saint-Laurent, appartenant au grand-chapitre de l'église cathédrale de Strasbourg, composé d'environ 13 familles catholiques et de près de 118 luthériennes. Il est nommé *Lampartheim*, dans le diplôme que les deux empereurs, Louis-le-débonnaire et Lothaire, son fils, donnèrent conjointement, en 828, à l'abbaye de Schwartzach ; *Hist. de l'église de Strasbourg*, *tom. 2, pag. 188.* Un vassal de l'église de Strasbourg, nommé Conrad, obtint du chapitre de Haselach, en bénéfice, *in beneficium*, *quicquid beatus*

Digitized by Google

Florentius ad Haselaha in marchia Lampertheimensi habet, selon une charte d'Otton, évêque de Strasbourg, de 1096; *Schilterus*, *Glossar. teutonici*, *pag. 572*. L'empereur, Conrad III, confirma, en 1144, à l'hôpital de Strasbourg, *agrum unum in villa Lampertheim*. Conrad, également évêque, confirma, en 1190, une transaction passée entre le chapitre de Honau et Garsile de Berstett, relativement à quelques difficultés élevées entre eux, *de quibusdam decimis apud Lambertheim sitis*. L'empereur Frédéric confirma, en 1219, les biens que l'hôpital de Strasbourg avait *in villa Lampartheim*.

La seigneurie du village de Lampertheim n'a pas appartenu de tout temps au grand-chapitre de Strasbourg, quoiqu'il y ait eu, depuis le treizième siècle, plusieurs droits seigneuriaux, tel que celui de nommer le schultheiss de l'endroit, qu'une sentence d'arbitres, donnée en 1277, adjugea au grand-prévôt de cette église; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 165*. Un acte de 1366, prouve que Jean de Bergheim avait hérité de Jean de Bergheim, son père, *den halben Teil an dem Dorffe zu Lampertheim*, *und an Twing*, *an Ban*, *etc.*, laquelle moitié ledit Jean de Bergheim engagea, en 1366, à Jean Löselin et à ses héritiers; *Archives de Bergheim*. Cette moitié, qui était allodiale, était possédée, au commencement du 15e siècle, par Wiric Puller de Hohenbourg, d'où elle passa, par héritage, à Jean Hofwart de Kircheim, qui la vendit, en 1495, pour 1100 florins, au grand-chapitre; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 165*. L'autre moitié était un fief de l'évêché de Strasbourg, possédé par les mêmes Hofwart de Kircheim, et à leur extinction elle passa, comme engagement, à la famille des Schack, desquels l'évêque de Strasbourg la racheta vers l'an 1670; *Bernegger*, *Descriptio particulæ territorii*

Digitized by Google

Argentinensis, pag. 33. L'évêque la vendit quelque temps après à son grand-chapitre, qui devint ainsi possesseur de la seigneurie entière. Dans le temps des troubles de religion, les chanoines luthériens du grand-chapitre de Strasbourg s'emparèrent de la moitié du village de Lampertheim, en 1584, dans laquelle ils se maintinrent par la faveur du magistrat. Le traité conclu à Haguenau, en 1604, entre le cardinal Charles de Lorraine et le margrave de Brandebourg, conserva aux huit chanoines de la confession d'Augsbourg la possession de cette moitié du village de Lampertheim, pour en jouir pendant l'espace de quinze ans; *Schilter, ad Kœnigshovium, pag. 738.* Ce terme leur fut prorogé, en 1620, pour sept autres années; *idem, pag. 744.* Après ce terme révolu, cet endroit devait revenir au chapitre catholique. Mais les quatre chanoines de la confession d'Augsbourg, dont deux de la maison de Mecklenbourg et deux de celle de Brunswick-Lunebourg, continuèrent de rester en possession, malgré les mandats de l'empereur, en vertu de deux articles équivoques du traité de paix d'Osnabruck, de 1648. Ce ne fut qu'en 1687, qu'un arrêt du Conseil souverain d'Alsace rétablit les chanoines catholiques dans la possession de Lampertheim. Depuis ce temps, les canonicats luthériens restèrent supprimés et le grand-chapitre de Strasbourg est aujourd'hui seul seigneur de Lampertheim.

Le grand-chapitre de Strasbourg est également décimateur et collateur de Lampertheim. Il jouit des dîmes, ainsi que du droit de patronage, depuis plusieurs siècles. Ce droit de patronage était attaché à un corps de biens que le grand-chapitre avait à Lampertheim. Ledit grand-chapitre afferma, en 1202, à Wernher Calb et à Conrad, son fils, *mensurnam, quæ dicitur de Lampertheim*, avec ses

Digitized by Google

droits, *ut si aliqua ecclesia pertinens ad dictam mensurnam, liceat eis in ipsa ecclesia ydoneum clericum eligere, atque majori preposito ad investiendum presentare, deinde archidiacono pro altaris cura recipienda offerre.* C'est ce que dit Henri, grand-prévôt de ladite église, dans une charte de 1202, dans laquelle est rappelé *Wernherus plebanus de Lampertheim filius Wernheri Kalb.* Henri, évêque de Strasbourg, de concert avec son grand-chapitre, unit et incorpora, en 1256, à la manse capitulaire, les revenus et droits, *mansurne in Lampertheim*, qui était auparavant conférée à deux chanoines particuliers de ladite église, *ad quam mansurnam pertinet collatio ecclesie.* Il fut décidé et jugé, en 1277, *ecclesiam de Lampertheim cum suis redditibus et pertinenciis cedere debere ad prebendas, seu mense et usibus capituli Argentinensis.*

Avant le luthéranisme, il y avait à Lampertheim, outre le rectorat uni au grand-chapitre, une cure, sous le titre de vicariat perpétuel, et un primissariat, tous deux du patronage du même grand-chapitre. Aujourd'hui les catholiques sont desservis par le curé royal de Vendenheim et les luthériens par un ministre résident, nommé par le grand-chapitre. L'église, mi-partie, est sous l'invocation de saint Arbogaste. Les catholiques n'ont repris possession du chœur qu'en 1738.

Lampertheim est la patrie du fameux théologien protestant Schmid, qui y naquit de parents pauvres, en 1616, et qui laissa plusieurs ouvrages qui prouvent ses connaissances dans la théologie et dans la langue hébraïque. Moreri en a conservé les titres dans son Dictionnaire, *tom. 7, pag. 178.* Il mourut à Strasbourg, le 10 janvier 1696, professeur en théologie de l'université, président du

Digitized by Google

consistoire ecclésiastique et prévôt du chapitre de Saint-Thomas, dans l'église duquel on voit son cénotaphe.

Il existait autrefois, en Alsace, une famille noble du nom de Lampertheim. *Johannes de Lampertheim* signa, en 1229, une charte de Henri, comte de Werd, pour l'abbaye de Neubourg ; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 364*, et une autre du même Henri, pour la même abbaye, de 1236 ; *ibidem*, *pag. 377*. Un acte de 1266, rappelle *Wolfher von Lampertheim*, dans le nombre des principaux citoyens de la ville de Strasbourg ; *ibidem*, *pag. 454*. *Wolfhelmus miles de Lampertheim* est nommé dans un acte du chapitre de Saint-Thomas, de 1272 ; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 654*. Albert de Strasbourg, *in Gestis Bertholdi episc.*, *pag. 179*, rappelle, sous l'an 1353, *Joannes de Lampertheim officinalis*. Le même *magister Johannes de Lampertheim juris canonici professor*, *officinalis curie Argentinensis*, est nommé dans un acte de la même année 1353. Cette famille s'éteignit en 1521, dans la personne de Jean de Lampertheim.

Frédéric et Eberhard d'Ettendorff donnèrent, en 1284, un douaire sur Lampertheim à Louis de Bergheim, fils de Cunon de Bergheim, marié à Agnès, fille d'Eberhard d'Ettendorff, du consentement de Conrad, évêque de Strasbourg, de son chapitre et de Jean, landgrave d'Alsace, desquels lesdits Ettendorff tenaient en fief le village de Lampertheim ; *Luckii opus genealog. mss.*, *tom. 2*, *artic. Berckheim*.

LANDERSHEIM, nommé *Lantheresheim*, dans la charte polyptique de l'abbaye de Maurmoutier, écrite vers l'an 1144, est un village situé sur le ruisseau de Rohrbach, dans la Basse-Alsace, dans le diocèse de Strasbourg, au

Digitized by Google

chapitre rural de Bettbur, à quatre lieues et demie de Strasbourg, à deux et demie de Saverne et à une demi-lieue de Wilgotheim, de la paroisse de laquelle il dépend. Cet endroit est une seigneurie allodiale, située dans les terres de la noblesse de la Basse-Alsace. Il appartient aujourd'hui à M. Weinemer, de Colmar, pour trois quarts et à M. le baron de Wangen, pour l'autre quart. La moitié de la seigneurie de Landersheim appartenait, en 1595, à Félix de Mittelhausen ; *Als. illust., tom. 1, pag. 263. Dominus pagi de Landersheim pro media parte est nobilis a Mittelhausen*, dit un acte de 1595 ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 480.* En 1675, la seigneurie était partagée entre les héritiers de Philippe-Reinhard de Mittelhausen, dernier mâle de sa famille, mort en 1634, entre les Landsberg et entre les Holtzapffel ; *Bernegger, pag. 33.* La plus grande partie de cette seigneurie fut ensuite vendue, sur la fin du dernier siècle, à Luc Weinemer, ammeistre de la ville de Strasbourg. Il ne restait plus que le quart des Holtzapffel, qui parvint aux Wangen, héritiers allodiaux de François-Frédéric-Léonce Holtzapffel, dernier de sa maison, décédé en 1702.

Les habitants de Landersheim, qui forment près de 22 familles, toutes catholiques, sont desservis par le curé de Wilgotheim, à la paroisse duquel ils sont attachés dès l'origine du village. Ils avaient embrassé le luthéranisme dans le seizième siècle et ils étaient alors desservis par le ministre de Zehenacker. Mais, en 1688, cet endroit redevint entièrement catholique. L'église est dédiée à saint Ulric. Elle fut rebâtie en 1756.

Le grand-chœur de l'église cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban de Landersheim. *Decime tam majores quam minute ville Landrescheim site infra limites*

Digitized by Google

parochie in Wilgotheim, bona dotalia ecclesie dicte ville filialis quoque de Wilgotheim lui furent unis en 1407.

Il y avait avant le luthéranisme, à Landersheim, une chapellenie qui n'existe plus.

LAUBACH est un hameau de la paroisse d'Eschbach, dont il est éloigné d'un demi-quart de lieue, composé d'environ 17 familles catholiques. Le séminaire épiscopal de Strasbourg, possédant les biens de l'abbaye ancienne de Sainte-Walburge, en est seigneur et décimateur.

Reinald, comte de Lucelbourg, fils du comte Pierre, accorda, en 1143, *prædium Loubach in sacro nemore situm*, à l'abbaye de Maurmoutier; *Als. dipl., tom. 1, pag. 224.* Elle passa peu après à celle de Neubourg et même avant la mort d'Ulric, son premier abbé, mort en 1152. Les papes, Eugène III, en 1147, Alexandre III, en 1177, et Innocent III, en 1208, confirmèrent à cette abbaye, *grangiam Lobach.* L'empereur, Frédéric Ier, compte aussi *curtem Lobach*, dans les possessions de cette abbaye, dans son diplôme de 1158; *Als. dipl., tom. 1, pag. 234, 247, 262 et 317.* De même Henri VI, en 1196, Philippe, en 1201, Otton IV, en 1209, et Fredéric II, en 1219. Walter, abbé de Seltz, accorda, en 1151, à l'abbaye de Neubourg, *decimam de bano Lobach Udalrico abbati Nuwenburgensi a duce Friderico et comite Reinholdo contradito; ibidem, tom. 1, pag. 235.* Ce qui prouve que le bien de Laubach avait été retiré de l'abbaye de Maurmoutier, par le duc Frédéric et le comte Reinhold, qui en formèrent une des primitives donations de celle de Neubourg, fondée par ce dernier.

L'empereur, Charles IV, confirma, en 1356, *curtem Loupach cum juribus et appendiciis suis*, à l'abbaye de

Digitized by Google

Neubourg ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 216.* Drutman, abbé de Neubourg, qui mourut en 1402, vendit son bien de Laubach à l'abbaye de Sainte-Walburge. L'empereur Sigismond compte *curiam Loubach*, dans le nombre des possessions de cette dernière abbaye, en son diplôme de 1417.

Nos frater Drutmannus divina permissione abbas et conventus monasterii Novi-Castri... De consensu voluntate et auctoritate honorandi viri dom. Johannis abbatis monasterii Lutzelasensis nostri et predicti mon. nostri visitatoris superioris, nec non consensu et voluntate nobilis viri dom. Ulrici de Vinstingen advocati ex parte romani imperii in Alsacia et Volmari de Wickersheim sculteti oppidi Hagenowe, sub quorum tuitione ipsum nostrum monasterium est situatum, vendirent à l'abbé Frédéric et au couvent de Sainte-Walburge, *pro precio mille et quingentarum librarum denar. Argentin.*, leur cour de Laubach, située près d'Eschbach, avec tous ses droits et appartenances. Cette vente se fit le 3 des calendes de septembre 1378.

Conrad, archidiacre de Strasbourg, termina, vers l'an 1160, une difficulté qui s'était élevée entre Neudung, abbé de Neubourg, et le pléban de Schweighausen, *super decimis in Lobach.* Les juges délégués du saint-siége passèrent, en 1228, un accord entre l'abbaye de Neubourg et Conrad, pléban de Schweighausen, au sujet d'une difficulté, *super decimis in curia dicti monasterii, quod dicitur Lobach.*

Walter, abbé de Seltz, fut, en 1214, le médiateur d'une difficulté élevée entre Alberon, abbé de Neubourg et Erhard, fils de feu Billung, schultheiss de Haguenau, *super decimis in Lobach.*

Digitized by Google

LEIMERSHEIM, ou Limersheim, situé sur la Scheer, à cinq quarts de lieue d'Erstein et à trois lieues et demie de Strasbourg, dans la Basse-Alsace et le bailliage de Benfelden, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg. Il fait partie du diocèse de Strasbourg et de l'archiprêtré de Benfelden. La communauté est composée d'environ 58 familles catholiques.

Cet endroit est ancien. Il porte le nom de *Lumersheim* dans un prétendu diplôme de Charlemagne, qui confirme, en 803, au monastère de Lièvre, les possessions que saint Fulrad, abbé de Saint-Denis, son fondateur, lui avait accordées dans cet endroit; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, num. 83, pag. 149.* Un certain Acbuton donna, sur la fin du huitième siècle ou au commencement du neuvième, quelques biens situés à *Leidmareshaim in pago Alsacinse*, à l'abbaye de Fulde; *Schannat, tradit. Fuldenses, pag. 82.* On lit dans un diplôme de 818, attribué à Louis-le-Débonnaire (*Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, num. 93, pag. 171*), que la cour seigneuriale de Northausen faisait une des primitives donations d'Adalric, duc d'Alsace, à l'abbaye d'Ebersmunster. Il ajoute: *in Lumeresheim medietas banni in ipsam curtim pertinet.* L'empereur Lothaire accorda, en 845, à l'abbaye de Saint-Etienne de Strasbourg, *curtem Lumarsheim* et la destina *ad luminaria concynnanda; Hist. de l'église de Strasbourg, num. 118, pag. 227.* Charles-le-Chauve, roi de France, rappelle, dans son diplôme de 847, *villulam Linemareshain,* entre les possessions du monastère de Lièvre; *Hist. de l'église de Strasbourg, num. 119, pag. 230.* On lit dans les lettres de Werinaire, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye de Saint-Etienne, de l'an 1004, que l'empereur Lothaire avait accordé des biens *in Lumereshen*, à la

Digitized by Google

même abbaye ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 147.* Le pape, Luce III, confirma, en 1183, *decimas unius dominice curtis in Lumersheim*, à l'abbaye d'Ebersmunster ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 278.* Le pape, Honorius III, fit la même chose en 1224. Leimersheim faisait partie du landgraviat de la Basse-Alsace, et nous trouvons que les landgraves l'avaient accordé en fief, sur la fin du treizième siècle, aux burgraves d'Osthoffen ; *Als. illust., tom. 2, pag. 156.* Ce village parvint ensuite, avec le reste du landgraviat, à l'évêché de Strasbourg, qui le possède encore aujourd'hui. Les comtes d'Œtingen vendirent, en 1358, *zu Limmersheim Gerichte, Zwing und Bann,* à Jean, évêque de Strasbourg ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 224.*

Mrs. de Wangen, de Strasbourg, sont décimateurs du ban de Leimersheim pour deux tiers, et le curé de Hipsheim pour l'autre tiers. Ce dernier le perçoit en sa qualité de recteur et curé primitif de Leimersheim. Les deux autres tiers sont un fief masculin de l'évêché de Strasbourg. Guillaume de Mittelhausen et ses frères en furent les premiers investis, en 1439, par l'évêque Guillaume. A la mort de Philippe-Reinhard de Mittelhausen, qui décéda le 30 janvier 1634, sans laisser de descendants mâles, l'évêque Léopold-Guillaume d'Autriche accorda le fief, la même année, à Jean de Giffen qui, dès l'an 1631, en avait obtenu l'expectative du grand-chapitre. Ce dernier étant aussi mort sans enfants mâles, le même évêque le conféra, en 1656, à François-Christophe de Wangen et à ses descendants mâles.

L'église de Leimersheim, sous l'invocation de saint Denis, évêque et martyr, est filiale de Hipsheim et est éloignée de celle de Saint-Ludan, sa mère-église, d'une petite demi-lieue. La chapellenie de Leimersheim fut

Digitized by Google

érigée, le 9 octobre 1387, et par l'acte de fondation, le curé-recteur de Hipsheim en fut nommé collateur. Il y nomme encore aujourd'hui, au même titre, un vicaire perpétuel résident à Leimersheim. Ce dernier y fait tout le service curial et toutes les fonctions paroissiales.

LIÈVRE, en allemand Leberau, est un gros bourg, situé sur le ruisseau de ce nom, dans le duché de Lorraine et le diocèse de Strasbourg, au chapitre rural de Schlestadt, à six lieues de Saint-Dié, trois de Schlestadt, deux de Saint-Hippolyte et une de Sainte-Marie-aux-Mines. Il dépend du bailliage-présidial de Saint-Dié et il est l'endroit le plus ancien du val de Lièvre, le chef-lieu d'une mairie et d'une paroisse considérable. Cette paroisse forme les deux communautés de Lièvre et de l'Allemand-Rombach [1], comprenant ensemble près de 445 familles, toutes catholiques. La mairie de l'Allemand-Rombach, composée du village de ce nom, du hameau de la Hingrie et de douze censes, forme environ 225 familles (voyez *Allemand-Rombach*). La mairie de Lièvre, composée du bourg de ce nom, du hameau de Musloch et de douze censes, forme environ 220 familles. Le roi de France en est souverain et seigneur particulier depuis la cession de la Lorraine, qui lui fut faite en 1736 et 1737. Le chapitre cathédral de la primatiale de Nancy, succédant aux droits de l'ancien prieuré de Lièvre, est collateur de la cure-rectorat et décimateur pour un tiers. Le curé perçoit les deux autres tiers. L'église paroissiale est sous l'invocation de la Sainte-Vierge et sous le titre de son Assomption. Il y a une confrairie de la Sainte-Famille, érigée par bulle

[1] L'Allemand-Rombach fut érigé, en 1786, en cure particulière et séparée.

Digitized by Google

d'Innocent IX, de l'année 1695. Léopold, duc de Lorraine, par lettres-patentes du 28 septembre 1711, établit à Lièvre des foires et des marchés.

Musloch, ou Misloch, ou Meuslach, est un hameau d'environ treize familles, situé sur la chaussée, à une demi-lieue de Lièvre, avec lequel il ne forme qu'une même communauté. Il n'y a ni église, ni chapelle. On y découvrit, en 1545, une mine, qui fut nommée la mine de Sainte-Anne. C'est la même mine où on trouva, en 1750, de l'argent, de la rosette et du plomb. Mais cette mine n'est pas suivie, parce que son exploitation est trop coûteuse.

Les censes et moulins dépendants de la mairie ou communauté de Lièvre, sont, outre Musloch :

Bois-la-Bosse, ou Bois-l'Abbaise, *cense.*

Crusprès, *cense.*

Devant-Vencel, *cense.*

Froirupt, *cense et tuilerie.*

Menabois, *cense.*

Molembach, *cense.*

Monplaisir, *cense*, *moulin et tuilerie.*

Moulin-du-Dessous, *moulin.*

La Papeterie, *moulin et scierie.*

Spiemont, *cense*, en allemand, Stemberg. Il parait être le *Stophanberch*, rappelé dans le diplôme de l'empereur Charlemagne, de 774, pour le monastère de Lièvre.

Vautembach, *cense.*

Vensprès, *cense.*

Le bourg de Lièvre doit son nom à la rivière qui l'arrose et son origine au monastère de ce nom. Ce monastère fut appelé d'abord Fulradvillers, du nom de son fondateur, saint Fulrad, abbé de Saint-Denis, qui le fonda vers l'an

Digitized by Google

770, et le soumit, en 777, à l'abbaye royale de Saint-Denis, en France. *Venerabilis vir Fulradus abba.... in sua proprietate in pago Alsacense in loco qui dicitur Fulradovilare, cellam ædificavit et a novo suo opere construxit,* dit l'empereur Charlemagne, dans son diplôme de 774; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, pag. 113.* Il prit ensuite le nom de monastère de Saint-Alexandre et de Saint-Cucufax, des reliques de ces deux saints martyrs, dont son fondateur l'enrichit. *Cella, quam infra vasta Vosgo ædificavi, ubi sanctus Cocovatus requiescit, super fluvium laima, quæ dicitur Fulrada cella,* dit Fulrad, dans son grand testament, de 777; *ibidem, tom. 2, pag. 125.* Le petit testament, de la même année, *ibidem, tom. 2, pag. 127,* la désigne ainsi : *cella infra vesta Vosago, quem ædificavi, ubi sanctus Cuenfatus et sanctus Alexander martyres requiescunt.* Le monastère prit ensuite le nom de Lièvre, surtout depuis le temps que les reliques de saint Alexandre et de saint Cucufax en furent transférées, l'an 835, dans l'abbaye de Saint-Denis. Voyez le tome premier de cette histoire, *livre 4, pag. 427-434,* où nous avons détaillé cette fondation et les différentes révolutions qu'essuya le monastère de Lièvre, qui dépendit, pendant plusieurs siècles, de l'abbaye de Saint-Denis. Charlemagne accorda, en 781, *ecclesiæ Lebrahæ, quæ sita est in pago Alsacensi, ubi domnus et sanctus Alexander martyr corpore requiescit,* les dîmes de toutes les terres voisines de Lièvre; *Doublet, Antiquités de l'abbaye de Saint-Denis, pag. 714.* L'empereur Lothaire confirma, en 854, à l'abbaye de Saint-Denis, *cellam, quam in sua proprietate in pago Alsacense in loco, qui dicitur Fulradovilare vir religiosus Fulradus a novo suo opere construxerat...; Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, pag. 238.* Toutes ces pièces

Digitized by Google

font voir que le monastère de Lièvre, ainsi que la vallée qui en dépendait, faisaient alors partie de l'Alsace. C'était encore la même chose en 1056, que l'empereur, Henri III, confirma, à l'abbaye de Saint-Denis, les biens *monasterii in honorem S. Alexandri constructi in valle Lepraha dicto in pago Alsaciensi...; Félibien, preuves, pag. 85.* Mais ils firent bientôt après partie du duché de Lorraine, lorsque ces ducs obtinrent l'advocatie du monastère de Lièvre. Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, s'empara en cette qualité des collectes et droits de marché, dont ce monastère jouissait dans le val de Lièvre. Thierri, son fils et son successeur, tant dans le duché que dans l'advocatie, rendit, en 1078, audit monastère, *betham, seu collectam et forum quod est in valle Leporis...; Hugo, Monument. sacræ antiq., tom. 1, pag. 174.* Simon, qui succéda, en 1115, dans le duché de Lorraine à Thierri, son père, fut confirmé dans l'advocatie du val de Lièvre, par l'empereur, Lothaire II, son beau-frère; *Picart, Origine de la maison de Lorraine, chap. 22, pag. 216.*

L'abbaye de Saint-Denis jouissait dans le village ou bourg de Lièvre, où était situé le prieuré, ainsi que dans le val de ce nom, de toute la justice et juridiction temporelle, comme le prouve la bulle d'Alexandre IV, de 1259, qui lui confirment *villam et prioratum de Lebraha cum temporali jurisdictione et omnibus pertinentiis suis; Doublet, pag. 594,* et les lettres de Charles VI, roi de France, de 1404, qui disent que *la justice, jurisdiction et seigneurie du val de Lièvre, avec plusieurs autres droitures et appartenances*, avaient été données par les rois de France, *de leur propre domaine au prioré de Lièvre; Doublet, p. 1054.* Mais les ducs de Lorraine, en leur qualité d'avoués, s'emparèrent insensiblement de cette juridiction temporelle, au

Digitized by Google

point qu'au commencement du quinzième siècle, l'abbaye de Saint-Denis l'avait entièrement perdue et ne put même rentrer dans ses droits, malgré l'entremise de Charles VI, roi de France ; voyez Félibien, *livre 6, pag. 321*, et Calmet, *Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 569 et 570.* C'est par ce moyen que les ducs de Lorraine obtinrent la seigneurie de Lièvre et de toute la vallée qui en dépendait. René, duc de Lorraine, céda, en 1499, mais seulement à vie, la mairie, le château et les revenus du val de Lièvre, à Jean d'Anneville et à Marguerite, sa femme ; *Calmet, Notice, tom. 1, pag. 646.* Il faut remarquer que toute la vallée de Lièvre fut pillée, ravagée et brûlée, en 1445, par les troupes de Louis, comte palatin, de l'évêque et de la ville de Strasbourg, parce que, l'année précédente, ses habitants s'étaient soumis aux Armagnacs et avaient prêté obéissance au dauphin ; *Jean Chart., Histoire de Charles VII, pag. 127*, et *Monstrelet, Chroniques, vol. 3, ad an. 1444 ;* voyez l'article de *Saint-Hippolyte.* Le bourg de Lièvre perdit alors, selon M. Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 273*, la forme et la dénomination de ville.

Le prieuré de Lièvre, avec ses revenus, fut réuni, en 1502, à la sollicitation de René II, duc de Lorraine, à la collégiale de Saint-Georges de Nancy, par le pape, Alexandre VI. La bulle de réunion porte la condition que les prévôt et chanoines de ce chapitre *eidem prioratui per unum presbyterum secularem, vel cujus vis ordinis regularem ad eorum nutum ponendum et amovendum in divinis desservire faciant.* La même bulle appelle ce prieuré *prioratum S. Alexandri in valle Leporis, qui situs est inter altissimos montes, in quibus communiter grassatores viarum transire solent*, ce qui prouve que le passage de cette vallée était alors dangereux et sujet aux voleurs. La collé-

Digitized by Google

giale de Saint-Georges fut réunie, en 1742, à l'église primatiale de Nancy, qui jouit à ce titre, des biens et droits de l'ancien prieuré de Lièvre. L'ancienne église du prieuré de Lièvre subsistait encore vers le milieu de notre siècle et sa structure faisait juger qu'elle était du huitième. Richer, qui écrivait au milieu du 13e, *Chron. Senon., lib. 2, cap. 9*, remarque qu'on y voyait plusieurs restes d'un pavé de marbre à la mosaïque, qui passait pour avoir été l'ouvrage de Charlemagne. Il ne reste plus aujourd'hui de cet ancien édifice qu'une partie des murs et le chœur qui sert de chapelle, ayant été démoli en 1751, et les matériaux employés aux bâtiments de l'église paroissiale.

Le val de Lièvre, ou Lièpvre, en allemand *Leberthal*, ou *Leberachthal*, tire son nom de la Lièvre, ou Leber, ou Leberau, en latin, *Lebera*, ou *Lebraha*. Cette rivière, qui est nommée *Laimaha*, dans les diplômes de Charlemagne et de Lothaire, de 774 et 854, et *fluvius Laima*, dans le testament de Fulrad de 777, *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, preuves, pag. 114, 125 et 238*, a sa source en Haute-Alsace, à une demi-lieue du Bonhomme, village situé dans la vallée d'Orbey. Grossie par des sources et des eaux abondantes et limpides, qui descendent des montagnes voisines, elle sert à plusieurs moulins, traverse Sainte-Marie-aux-Mines, qu'elle partage en deux, passe à Sainte-Croix et à Lièvre et se jette, en sortant de la vallée, dans la Scheer et avec la Scheer dans l'Ill. On lit dans Lehman, *Chronicon Spirensæ, lib. 7, cap. 27*, que la Lièvre fut établie pour la limite méridionale du traité de la paix publique, passé en 1325, et à observer entre Strasbourg, Spire, Worms et Mayence.

Le val de Lièvre est partagé en deux parties : la première et la plus considérable est celle qui appartient au roi

Digitized by Google

et fait partie du duché de Lorraine. L'autre, située en Alsace, dépend de la seigneurie de Ribeaupierre et du bailliage de Ribeauvillé. Le prince Maximilien-Joseph de Deux-Ponts est seigneur de cette dernière partie. L'une et l'autre partie sont situées dans le diocèse de Strasbourg et étaient autrefois comprises dans l'ancien duché d'Alsace.

Les limites du val de Lièvre alsacien et du val de Lièvre lorrain sont : 1° près de Sainte-Croix, le petit ruisseau, que les habitants nomment *Isenbächel,* qui prend sa source dans la montagne d'Isenrein, en la vallée d'Isenthal et qui se jette dans la Lièvre, un peu au-dessous de Saint-Blaise ; 2° la rivière de Lièvre, nommée *Landbach*, ou ruisseau provincial, depuis Sainte-Marie-aux-Mines, qu'elle sépare en deux parties jusqu'à Saint-Blaise ; 3° le petit ruisseau de Liversel, qui descend des montagnes de Saint-Dié, jusqu'à la hauteur de Saint-Dié, nommée le Hohenberg, par où la chaussée conduit en Lorraine ; et 4° les *Virst*, ou *die Schneeschmelze.* L'écoulement de la fonte des neiges au dos des Vosges et les branches des petits ruisseaux qui en découlent, séparent tellement l'Alsace de la Lorraine, qu'une source, qui jette ses eaux dans la Lorraine, est attribuée au côté lorrain, et que celle, dont les eaux découlent en Alsace, fait partie du territoire alsacien.

Le val de Lièvre lorrain a quatre lieues d'étendue du levant au couchant, depuis la borne du côté de l'Alsace jusqu'à celle qui touche au val de Saint-Dié, mais sur moins de largeur. Il ressortit au bailliage-présidial de Saint-Dié, d'où les appels sont portés au parlement de Nancy. Il comprend : 1° la mairie de Lièvre, composée du bourg de Lièvre, du hameau de Musloch et de douze censes ; 2° la mairie de l'Allemand-Rombach, composée du village d'Allemand-Rom-

Digitized by Google

bach, du hameau de la Hingrie et de douze censes; 3° la mairie de Sainte-Croix, formée du village de ce nom, de ceux de Grand-Rombach et Petit-Rombach, de quatre hameaux et de dix-neuf censes; et 4° la prévôté royale de Sainte-Marie-aux-Mines, composée de la partie de la ville de ce nom, située en Lorraine, et de trois censes. Cette prévôté ressortit directement au parlement de Nancy. (Voyez *Sainte-Marie-aux-Mines.*)

La mesure de Lièvre et du val lorrain est le résal divisé en huit zettes, ou imaux. Celui de froment se mesure ras comme le seigle et pèse cent quatre-vingt livres. Le sarazin, le millet, la navette et l'avoine se comblent.

Les communautés du val de Lièvre, qui forment les mairies de Lièvre, de l'Allemand-Rombach et de Sainte-Croix, dépendent du bailliage-présidial de Saint-Dié. Louis XVI, par son édit du mois d'octobre 1776, ordonna que les habitants de ces communautés auraient leurs causes commises en la prévôté royale de Sainte-Marie, sauf l'appel au parlement de Nancy; mais cet édit fut révoqué par celui du mois de juillet 1782, qui désunit lesdits villages de cette prévôté et ordonna qu'ils dépendraient désormais du bailliage-présidial de Saint-Dié.

La coutume générale de Lorraine n'est pas reçue dans le val de Lièvre. Il a ses usages particuliers ou coutumes, qui furent recueillies dès l'an 1586. Ces coutumes furent confirmées par lettres-patentes de Charles IV, duc de Lorraine, données à Mirecourt, le 12 novembre 1662, enregistrées en la Cour souveraine, séante à Epinal, le 17 novembre suivant. Ce duc attribua les appellations des magistrats à la Cour souveraine de Lorraine. Ces coutumes furent publiées de nouveau à Nancy, en 1761, mais cette édition étant fautive, faite d'après un manuscrit infidèle,

Digitized by Google

contraire aux manuscrits connus et aux usages consacrés par une tradition constante, elle fut supprimée par arrêt du parlement de Nancy, du onze août 1781. On en publia, la même année, une nouvelle, sous le titre de *Coutumes du val de Lièpvre, Sainte-Croix et Sainte-Marie-aux-Mines*, qui fut, d'après le manuscrit véritable et authentique, daté du 18 juin 1675, déposé au greffe de la Cour de Nancy.

Les montagnes de la vallée de Lièvre sont formées de granit ordinaire, dont les grains sont d'autant plus gros que la roche est plus élevée. Vis-à-vis le bourg de Lièvre est une montagne dont le granit est d'un grain très-grossier, point micacé, à peu près grisâtre et moins dur que celui qui l'avoisine. Ce granit ne s'élève que jusqu'aux deux tiers de la montagne et son sommet est tout couvert de pierres de sable. Il y a, derrière Lièvre, une autre montagne, haute de près de quatre cents pieds, qui est presque isolée et a la forme d'un pain de sucre. Son sommet est aussi recouvert de pierres de sable rougeâtres, qui contiennent assez peu de gallets. Le bas est composé de granit feuilleté, aussi à peu près grisâtre, mais moins grossier que celui de la première montagne.

Ce même granit feuilleté se rencontre toujours depuis Lièvre jusqu'à l'extrémité de la vallée qui finit en Alsace, près de Châtenoi. Il forme d'ordinaire le bas de la montagne, tandis que le sommet, à quelques exceptions près, est communément couvert de pierres de sable. Cette vallée s'élargit toujours jusqu'à Châtenoi. Le chemin cotoie un bois épais qui est au pied des montagnes. A la droite du vallon, des arbres élevés et espacés à quelque distance, ombragent la prairie qui s'étend d'un côté à l'autre des deux chaînes de montagnes; *de Sivry*, *Observations minéralogiques*, *pag. 3 et 4.*

Digitized by Google

Charles, duc de Lorraine, par son édit du 17 novembre 1662, maintint les habitants du val de Lièvre, régis depuis plusieurs siècles par le surintendant dudit val, dans la jouissance de leurs anciens magistrats, formes de gouvernements, us et coûtumes, les autorisant d'être jugés en première instance par ledit surintendant, sauf l'appel en dernier ressort en la Cour souveraine de Lorraine.

Ulric, landgrave de la Basse-Alsace, dans ses lettres de 1316, atteste qu'il tenait en fief, de Frédéric, duc de Lorraine, *oppidum Sanctum-Ypolitum*, *castrum Kunegesberg*, *thelonium et conductum incipientia a loco dicto Virst et tendentia per vallem Alberti et vallem Leberach Argentinensis diocesis ; Hugo*, *Traité sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine*, *preuves*, *pag. 113.* On appelle *Virst*, la sommité des montagnes des Vosges, qui séparent l'Alsace de la Lorraine. Specklé, dans sa carte géographique, les nomme *die Fuirst.*

Au sommet de ces montagnes sont de certains pâturages d'herbes épaisses, nommés *les Chaûmes*, où il n'y a aucun bois. Ils sont affermés à des marcaires alsaciens et suisses, qui y font monter leur bétail à la fin de mai et descendre au mois de septembre. Au temps de Thierri Alix, président de la chambre des Comptes de Lorraine, vers 1571, on y comptait trente-huit gîtes, de chacun quarante bêtes, bœufs ou vaches, en tout 1520. « Les chaûmes, « dit-il, dans sa description manuscrite du duché de Lor- « raine, dédiée, en 1594, au duc Charles III, citée par « Durival, *Description de Lorraine*, *tom. 1*, *pag. 290*, « appelées de toute ancienneté, sont fort haultes mon- « tagnes dedans les monts des Vôges, qui bornent et font « séparation du duché de Lorraine, dans les comtés de « Bourgogne et de Ferrette, des vaux d'Aires, de Saint-

Digitized by Google

« Emery, de Monstier (val de Munster), d'Orbay et de la « plaine d'Aulsay; ès sommets desquelles sont de beaux « gazons et riches pâturages, qui ne manquent en fon- « taines, les plus belles et les plus abondantes qu'on « puisse désirer. » Il ajoute qu'elles ont été tenues à titre d'admodiation députaire, sans interruption, depuis l'an 1301 jusqu'en 1571, par les habitants de Munster, au val de Saint-Grégoire.

Marca magni et excelsi montis Vosagii qui vulgariter nuncupatur die Vierst, est rappelé dans un diplôme de 803, attribué à Charlemagne, *num. 83*, *pag. 149*, où il faut lire *Vierst*, au lieu de *Rierst*.

Thurneissen, *in zehn Büchern von kalten, warmen und mineralischen Wassern*, *lib. 6*, *cap. 38*, *pag. 191*, parle d'un ancien puits, situé près de Geesbach, ou Gersbach, en Alsace, dans la vallée de Lièvre, d'où découlait du bitume. Il en donne une assez ample description, dont un anonyme a envoyé une copie mutilée à la Société royale de Londres. Elle se trouve dans l'*Abridgement de Lowtorp*, *tom. 2*, *pag. 460*. Plusieurs auteurs, qui ont copié l'un et l'autre de ces ouvrages et qui sont cités par M. Hœffel, *Hist. balsami mineralis Alsatici*, *pag. 10*, parlent de ce bitume. Mais nous ne connaissons pas de Geesbach, ou Gersbach dans la vallée de Lièvre, et personne de cette vallée ne peut se souvenir d'avoir seulement entendu parler de cette source de bitume.

LINGOLSHEIM, ou Lingelsheim, et aussi Lingoltzheim, est un village de la Basse-Alsace et du diocèse de Strasbourg, situé aujourd'hui dans les terres du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace et l'archiprêtré du Mont-des-Frères, à une lieue de Strasbourg et à quatre de

Digitized by Google

Molsheim, à côté de la route qui mène de la première de ces villes dans la seconde, à trois quarts de lieue du village de Holtzheim et à une égale distance, tant de la Brusch que de l'Ill. Lingolsheim est composé d'environ 10 familles catholiques, de 58 luthériennes et de 13 juives. Il souffrit beaucoup dans les dernières guerres du milieu et de la fin du 17e siècle, où la plupart de ses maisons furent brûlées et détruites : mais il s'est considérablement augmenté depuis environ l'an 1727. Les boulangers de cet endroit sont renommés pour leurs gâteaux.

La famille noble des Landsberg tient le village et la seigneurie de Lingolsheim à titre de fief relevant du roi et ci-devant des empereurs. Cet endroit porte le nom de *Linginoldesheim* dans la notice des biens de l'abbaye de Maurmoutier écrite vers l'an 1127, et celui de *Lingolvesheim* dans la charte polyptique de la même abbaye de 1144. L'empereur, Frédéric Ier, confirma, en 1179, *grangiam in Lingolsheim*, à l'abbaye de Stürtzelbronn ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 270.* On lit dans la chronique de Godefroi d'Ensmingen, que Walther, évêque de Strasbourg, venant attaquer cette ville avec son armée, au mois de juin 1261, *obsedit castrum Lingolvisheim, quod modice valoris, seu firmitatis fuit, et illud obtinuit... quod castrum dictus episcopus munivit cum suis.* Elle ajoute qu'après la bataille de Hugsbergen, gagnée par les bourgeois de Strasbourg, et au 9 mars 1262, *cives exierunt versus Lingolvesheim, invenerunt castrum vacuum, que in incendio devastaverunt.* Kœnigshoven rapporte la même chose dans sa chronique allemande, *cap. 4, pag. 246 et 252.* Lingolsheim appartenait, à titre de fief, au noble Dieterich d'Epfich, lorsqu'à sa demande l'empereur, Louis IV, transféra, en 1344, *das Dorf ze Lyngolssheim,*

Digitized by Google

und was darzu gehert, das von dem Rich lehn ist, aux nobles de Landsberg, qui l'achetèrent dudit Dieterich; *Als. dipl., tom. 2, pag. 179.* Henri Hucker de Landsberg en fut le premier possesseur; *Als. illust., tom. 2, pag. 259 et 709.* C'est par lui que Lingolsheim parvint à sa famille. Charles-Quint en investit, le 27 février 1526, Wolfgang de Landsberg et Vernier, son frère. Ce Wolfgang, vice-dôme de l'évêché de Strasbourg, homme éloquent et instruit dans la politique, mourut en 1546. Mrs. de Landsberg ont à Lingolsheim un château avec des jardins agrandis vers l'an 1767. Lingolsheim a donné son nom à une famille noble éteinte vers l'an 1440. Reimbold *de Lingolvisheim* et un autre Reimbold, fils de Böldelin *de Lingolvisheim*, vivaient en 1315; *Als. illust., tom. 2, pag. 655.*

L'église de Lingolsheim mi-partie est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et les catholiques ne rentrèrent que le 15 décembre 1741 en possession du chœur. Le grand-chapitre de Strasbourg est décimateur du ban. Les catholiques sont desservis par le curé de Holtzheim. Les luthériens ont un ministre résident à Strasbourg et nommé par le grand-chapitre. Avant le luthéranisme, Lingolsheim dépendait de l'archiprêtré de Saint-Laurent et formait une cure-plébanat particulière à la collation du grand-custos.

A une portée de fusil de Lingolsheim est l'église, ou la chapelle des Trois-Croix, pèlerinage très-connu à Strasbourg et dans les environs, fréquenté surtout le Vendredi-Saint et aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Ce pèlerinage doit son origine à Eberhard de Landsberg, mort en 1439, qui, de retour de la Terre-Sainte, fit élever en pierre trois grandes croix, qui représentent Jésus-Christ crucifié au milieu des deux larrons. Ce pèlerinage, négligé pendant le luthéranisme, fut rétabli

Digitized by Google

au commencement de notre siècle. Samson-Ferdinand de Landsberg, pour le favoriser, fit construire, en 1741 et 1742, une vaste et belle chapelle, dans laquelle il fit renfermer ces trois croix, et y ajouta un logement pour deux ermites; il fit aussi élever sept différentes stations en murs, établies de distance en distance, qui représentent la passion et la mort de Jésus-Christ, et qui aboutissent à la chapelle. Ces stations sont posées sur un terrain communal et seigneurial nommé *Unternacht-Weid*, et la chapelle est contigue à un autre terrain, également communal, dit *Obernacht-Weid*. Le receveur de la chapelle paye au seigneur, pour cette concession, une rente foncière de trois livres. Depuis ce temps, la chapelle a été décorée successivement par la libéralité des fidèles.

LIPSHEIM. Le village de Lipsheim, à deux lieues trois quarts de Strasbourg et à un quart de lieue de Fegersheim, est situé sur la rivière d'Andlau, dans la Basse-Alsace et au bailliage de Dachstein, dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural de Benfelden. Cet endroit, qui appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, composé d'environ 61 familles catholiques, est fort ancien. *Villa Liutpoleshaim* est rappelée dans un diplôme de l'empereur, Louis-le-Débonnaire, de 823, pour l'église de Strasbourg; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, preuves, pag. 174. Curtis Lupotheshen* fut donnée, en 845, par l'empereur Lothaire, *ad luminaria concynnanda*, à l'abbaye de Saint-Etienne de Strasbourg; *ibidem, pag. 227.* Werinher, évêque de Strasbourg, dans sa charte de 1004, dit que l'empereur Lothaire accorda des biens situés à *Lupoteshen*, à la même abbaye; *Als. dipl., tom. 1, pag. 147.* L'empereur, Fré-

Digitized by Google

déric Ier, confirma, en 1163, *curtem in Lutpotesheim et tres mansos*, à l'église de Saint-Thomas de Strasbourg; *ibidem, pag. 254.*

Lipsheim faisait autrefois partie du landgraviat de la Basse-Alsace. Les comtes d'Œtingen, ses derniers possesseurs, vendirent, en 1358, *Lupoltzheim, Gerichte, Zwing und Bann,* à Jean, évêque de Strasbourg et à son évêché; *Als. dipl., tom. 2, pag. 224.* Les évêques accordèrent ensuite ce village en fief, aux nobles de Hohenbourg; *Als. illust., tom. 2, pag. 146.* Richard de Hohenburg, fils de Wirich, voulant embrasser l'état monastique, vendit, en 1476, Lipsheim, *die mir mit andern zu Lehen gelihen sint,* à Robert, évêque de Strasbourg; *Als. illust., tom. 2, pag. 147.* Cet évêque l'engagea, en 1478, à Frédéric Misselbach. Mais à la mort de Richard de Hohenbourg, le dernier de sa famille, Schwicker de Sickingen, son parent, réclama ce village avec les autres possessions de cette maison. L'évêque, pour le faire désister de ses prétentions, lui accorda, en 1500, une pension annuelle; *ibidem.*

L'église paroissiale de Lipsheim est sous l'invocation de saint Pancrace. La cure-rectorat est du patronage de la commanderie de Saint-Jean de Strasbourg. Il y avait autrefois une chapellenie, aujourd'hui éteinte. Le curé-recteur est décimateur du ban pour la moitié ou six douzièmes. L'autre moitié de la dîme est ainsi partagée que la commanderie de Saint-Jean en perçoit trois douzièmes, la fabrique de Notre-Dame de Strasbourg deux, et la communauté de Lipsheim un.

LITTENHEIM est un village de la Basse-Alsace, situé près de Fort-Louis et de Beinheim, dans le diocèse de Strasbourg, et au chapitre rural du Bas-Haguenau, com-

Digitized by Google

posé d'environ 74 familles toutes catholiques, appartenant au margrave de Bade et dépendant du bailliage de Beinheim. Cet endroit faisait autrefois partie du landgraviat de la Basse-Alsace : on ignore le temps qu'il passa des landgraves aux nobles de Fleckenstein, qui le tenaient d'eux en fief dès le milieu du quatorzième siècle. Les Fleckenstein le conservèrent jusqu'en 1402, que Henri de Fleckenstein et Frédéric, son fils, le vendirent, avec la moitié de Beinheim, à Bernard, margrave de Bade, pour six mille florins, sous la promesse d'indemniser l'évêque de Strasbourg ou les comtes d'Œtingen, qui en prétendaient alors la seigneurie directe, au titre du landgraviat de la Basse-Alsace; *Als. illust., tom. 2, pag. 244.* Charles, margrave de Bade, engagea, en 1462, le village de Littenheim à Frédéric Ier, électeur palatin, qui le sous-engagea lui-même, en 1467, à Berthold de Windeck; *ibidem, pag. 245.* Depuis, Littenheim fut dégagé et revint à la maison de Bade, qui en jouit encore aujourd'hui.

L'église de Littenheim est sous l'invocation de saint Barthélemy et on y érigea, le 17 juillet 1762, une confrairie des Cinq-Plaies. Littenheim dépendait autrefois de la paroisse de Kauchenheim, et c'est à ce titre que le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, transféré de Rhinau à Strasbourg, est décimateur du ban de Littenheim, par la réunion des revenus de la cure de Kauchenheim faite, en 1298, par Conrad, évêque de Strasbourg, au chapitre de Rhinau. Mais le village de Kauchenheim ayant embrassé le luthéranisme dans le cours du seizième siècle, Littenheim fut détaché de sa paroisse et annexé à celle de Beinheim, dont il fut séparé, le 16 novembre 1751, par l'évêque de Strasbourg, qui établit à Littenheim un curé, ou administrateur particulier résident à sa collation et

Digitized by Google

amovible. Ce curé administre aussi les catholiques, qui se trouvent dans les villages voisins de Kauchenheim et Forstfeld, ainsi que les habitants des censes attenantes à l'abbaye de Kœnigsbruck, qui sont situées hors de son enclos. Cette abbaye n'en est éloignée que d'un quart de lieue.

LIXHAUSEN, nommé *Lucelzhussen*, dans un diplôme de l'empereur Sigismond, pour l'abbaye de Sturtzelbronn, de 1417, *Als. dipl.*, *tom. 2*, *pag. 327*, est un village de la Basse-Alsace et de la grande-préfecture de Haguenau, composé d'environ 44 familles, toutes catholiques, appartenant au landvogt d'Alsace, situé dans le diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural du Haut-Haguenau, sur un petit ruisseau qui, à une lieue et demie de là, se jette dans la Sorn, à huit lieues de Strasbourg, cinq de Haguenau, quatre de Brumat et à une petite demi-lieue de Bossendorff, dont cet endroit est annexe. Elle formait une paroisse particulière avant le luthéranisme. L'église est dédiée à saint Nabor. Le prince de Hesse-Darmstadt, aux droits des comtes de Hanau, et l'évêque de Spire, en sa qualité de prévôt de Weissembourg, sont décimateurs, chacun pour la moitié, du ban de Lixhausen.

LOCHWILLER, ou Lochweiler, nommé simplement Weiler, dans les anciens titres, appartenait autrefois aux seigneurs de Geroldseck, qui le possédaient à titre de fief, relevant de l'évêché de Metz. Hugues de Geroldseck affecta, en 1320, le village de Willer, c'est-à-dire Lochwiller et d'autres villages voisins, en douaire, pour sa femme, et Henri, évêque de Metz, consentit, en 1321, à cette cession, en sa qualité de seigneur direct. Ce village passa ensuite

Digitized by Google

à Jean d'Usembourg et aux nobles d'Andlau, qui le vendirent, en 1366, à Dieudonné de Hohenstein. Il parvint ensuite aux sires de Fenétrange, que nous trouvons possesseurs de cet endroit en 1414, 1425 et 1454. Arnoul de Fenétrange, fils de Burchard, vendit le quart de Lochwiller, en 1484, à Chirothœus de Rathsamhausen, qui en obtint une autre partie échue à la maison de Wurtemberg, par la cession que lui en fit, en 1490, Mathieu Kerling, de Strasbourg. Bernard, comte d'Eberstein, vendit une autre partie de Lochwiller, en 1503, à Albert, évêque de Strasbourg.

Au seizième siècle, la seigneurie de Lochwiller était partagée en huit portions. La moitié de ce village, formant quatre portions, appartenait à l'abbaye de Maurmoutier, à laquelle elle était parvenue tant comme dépendance de la seigneurie de la Marck, que par achat du comte de Hanau. L'autre moitié avait aussi quatre portions, dont deux appartenaient à l'évêché de Strasbourg, par l'achat de 1503; une troisième au même évêché, par l'acquisition qu'il en avait faite des Rathsamhausen, et une quatrième que ces derniers avaient conservée. Georges-Frédéric et Loup-Dieudonné de Rathsamhausen vendirent, en 1632, cette portion restante à Jean-Georges, vild et rheingraff, comte de Salm, qui la céda, en 1638, à Gebhard Bosch, de Strasbourg. Ce dernier eut une fille, nommée Marguerite, qui, du vivant de son père, vendit, en 1650, la même portion à l'abbaye de Maurmoutier. Cette portion fut cédée, en 1663, à Guillaume-Egon de Furstemberg, évêque de Metz, qui l'accorda à François-Egon, son frère, évêque de Strasbourg, pour la réunir à ce dernier évêché.

Ce détail ferait juger que Lochwiller appartient par moitié à l'abbaye de Maurmoutier et par autre moitié à

Digitized by Google

l'évêché de Strasbourg. Mais l'abbaye s'est maintenue seule dans la seigneurie et la juridiction de Lochwiller, et Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, ayant réclamé la moitié épiscopale de Lochwiller, en 1710, la cause fut portée au Conseil souverain d'Alsace, lequel, par arrêt définitif du 16 septembre 1712, a débouté l'évêché de sa demande.

LUCELBOURG, ou Lutzelbourg, autrefois Lorraine, est situé dans les montagnes des Vosges, à deux lieues au nord de Dabo, à une lieue et demie de Lixheim, à une lieue de Pfalsbourg, à deux et demie de Saverne.

Lucelbourg fut cédé à la France par Charles IV, duc de Lorraine, en 1661. Ce village est de la prévôté de Pfalsbourg; voyez Schœpflin, *tom. 2, pag. 199.*

Rainald, comte de Lucelbourg, étant mort en 1150, le château de Lucelbourg tomba, par héritage, à Etienne, évêque de Metz, qui était le neveu de Frédéric, son grand-père. Etienne le réunit au domaine de son église. *Domnus Stephanus... castrum nobile Lucelborc, quod ad ipsum jure hereditario descenderat, beato contulit Stephano*, dit la Chronique des évêques de Metz; *apud Calmet, tom. 1, pag. 78.*

Dom Calmet, *tom. 2, pag. 414,* et Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 199*, se trompent en plaçant cette donation de l'évêque Etienne, vers l'an 1124.

Thierri, fils de Mathieu, duc de Lorraine, qui fut évêque de Metz depuis 1173 jusqu'en 1179, *turrim in medio castri Luzemburc sitam, quam tunc temporis comes de Sarverda tenebat, sibi suisque successoribus, ipso comite capto, recuperavit,* dit la même chronique, *pag. 80.*

Digitized by Google

En 1297, François (lisez Frédéric), prévôt de l'église de Strasbourg et archidiacre de Metz, rendit à l'évêque de Metz, les châteaux de Turkestein, Lucelbourg et Blicastel, qui relevaient de son évêché ; *Calmet, tom. 2, pag. 414, note*, et *Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 691.* Le même, *tom. 2, pag. 28,* place cela par erreur à l'an 1344.

Adémar, évêque de Metz, engagea, en 1340 et 1350, Lucelbourg à Burcard de Fenétrange, pour quinze mille livres de petits tournois ; *Preuves de l'Histoire de Metz, tom. 4, pag. 516.*

L'évêque Thierri le racheta, en 1382, d'Ulric de Fenétrange ; *Calmet, tom. 2, pag. 415.*

Le seigneur de Geroldseck s'étant emparé de la tour de Lucelbourg, Jean d'Apremont, évêque de Metz, chargea, en 1235, Geoffroi d'Apremont, son neveu, de l'y assiéger. Geoffroi, qui perdit un œil à ce siége, obligea le seigneur de Geroldseck à se rendre prisonnier avec ses gens, et il ne le remit en liberté que sous une forte rançon ; *Calmet, Hist. de Lorraine, tom. 3, pag. 76*, et *Histoire générale de Metz, tom. 2, pag. 433.*

Lucelbourg fut cédé par Charles IV, duc de Lorraine, à la France, de même que Pfalsbourg et autres lieux voisins, pour former la route que Louis XIV s'était réservée, par le traité de 1661, pour le passage de ses troupes en Alsace ; *Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 690.* Cette cession fut de nouveau confirmée par le traité de Paris, passé en 1718 ; *Hist. de Lorraine, tom. 7, pag. 253.*

En 1344, Adémar, évêque de Metz, engagea le château de Lucelbourg et ses appartenances à Burcard, seigneur de Fenétrange, pour cinq cents livres de petits tournois, sous faculté de retrait, en 1350. Ledit Adémar reconnut devoir une autre somme de cinq cents livres audit Bur-

Digitized by Google

card, et lui donne, pour assurance de cette somme, Lucelbourg et ses appartenances, qu'il pourra retenir jusqu'au remboursement desdites deux sommes de cinq cents livres. En 1382, l'évêque Thierri les racheta d'Ulric de Fenétrange; *Calmet, Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 692.*

En 1390, Frédéric, évêque de Strasbourg, reconnaît avoir reçu de Raoul de Couci, évêque de Metz, la somme de douze cents florins, pour laquelle l'évêque Thierri lui avait engagé une certaine partie du bourg de Lucelbourg; *ibidem.*

En 1405, Bernard de Lucelbourg et Jean, son frère, attestent tenir en fief de Raoul de Couci, évêque de Metz, le bourg de Lucelbourg; *ibidem.*

En 1402, selon l'Histoire de Lorraine, *tom. 3, pag. 582*, ou en 1409, selon la Notice, *tom. 1, pag. 692*, Raoul de Couci, évêque de Metz, engagea la quatrième partie du château et de la châtellenie de Lucelbourg à Charles II, duc de Lorraine, pour la somme de huit cents florins d'or, et ce en 1402, selon Meurisse, *pag. 539.*

En 1421 et 1434, Guillaume, évêque de Strasbourg, promit de vendre à Conrad, évêque de Metz, la moitié du château de Lucelbourg, que l'évêque Thierri avait engagée à Frédéric, évêque de Strasbourg; *Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 692.*

En 1502, Frédéric et Nicolas de Lucelbourg firent leurs reprises du château de Lucelbourg auprès de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz; *ibidem, pag. 693.* Depuis ce temps, les ducs de Lorraine eurent le haut domaine sur Lucelbourg et sur les villages en dépendant.

Une charte de Conrad, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye de Neubourg, de 1194, fut donnée *teste Hermanno Lucelnburch, milite de Hofelden.*

Digitized by Google

LUCELSTEIN. Selon Beyrlin, *Antiquitates Palatinæ, apud Meyens, Monumenta pietatis et litteraria, pars prima, pag. 257,* Lutzelman, parent de Charlemagne et frère de Roland, comte palatin, construisit, en 820, le château et la ville de Lucelstein, et l'accorda à Ernbrecht, son fils cadet, qui devint le premier comte de Lucelstein. C'est une fable.

LUPSTEIN. La prémissairie de Lupstein existait encore en 1504.

En 1582, le chapitre de Seltz était collateur de la cure de Lupstein.

L'évêque Erasme unit, en 1551, la prémissairie de Lupstein à la cure.

En 1620, le chapitre de Seltz était décimateur de Lupstein.

La maison de Hanau était décimatrice en 1665, et Mrs. de Wangen en 1699.

En 1349, l'empereur Charles engagea, pour 60 marcs d'argent, monnaie de Strasbourg, à Rodolphe de Hohenstein, les villages de Lupstein et de Luttenheim, appartenant à l'empire.

En 1375, Lambert, évêque de Strasbourg, vendit, sous faculté de réméré, à Jean-Thomas de Grostein, les villages de Lupstein, Luttenheim, Truchtersheim, Biblenheim et Griesheim, pour la somme de huit cents florins.

En 1469, l'empereur Frédéric permit à l'évêque Robert de racheter la moitié des villages de Lupstein, Luttenheim, Griesheim et Truchtersheim, que Jacques de Hohenstein tenait en engagement de l'empire, et dont l'évêché possédait déjà l'autre moitié au même titre.

Digitized by Google

En 1473, l'évêque Robert céda ce droit de rachat au chapitre de Saint-Thomas. Celui-ci l'exerça l'année suivante et retira des mains de Jacques de Hohenstein la moitié desdits quatre villages pour la somme de huit cents florins. Mais le même chapitre, en la même année 1474, céda lesdits endroits, dégagés, à Robert, évêque de Strasbourg et à son évêché, pour une rente annuelle de 42 florins, rachetable par une somme principale de 840.

Le moulin seigneurial de Lupstein, situé sur la Sorn, près de Vilvisheim, était un fief masculin relevant de la seigneurie d'Ettendorff, possédé par les seigneurs d'Ingenheim. Cette seigneurie ayant passé à l'évêché, par la mort de Bernard d'Ettendorff, l'évêque Guillaume investit de ce fief, en 1409, Jean d'Ingenheim. Cette famille le conserva jusqu'à son extinction, arrivée en 1590, dans la personne de Nicolas-Jacques d'Ingenheim. Ce moulin retourna alors à l'évêché, qui le donna tant à ferme qu'à bail emphitéotique.

En 1687, il y avait à Lupstein, 33 habitants, et avant la guerre, 60. La dîme appartenait à M. de Wangen.

La Sorn sépare, pendant une demi-lieue, les bans de Dettweiller, d'Altenheim et de Lupstein. Le ruisseau dit Kreutzbach, ou Misselbach, coule aussi, pendant un demi-quart de lieue, par le ban de Lupstein.

Il y a, dans le ban de Lupstein, un bois nommé le bois de Saint-Vendelin, que le grand-chapitre de Strasbourg accorda, en 1305, en emphitéose, à la communauté d'Altenheim. Le même chapitre céda, en 1728, à l'évêché, tous les droits qu'il avait sur ce bois, tenu en emphitéose par ladite communauté.

Digitized by Google

LUSAN, ou Lobsan, nommé autrefois *Lubesahe* et *Lusau*, est un village situé à une lieue de Soultz-sous-Forêt et à autant de Nider-Kutzenhausen. On prétend qu'il formait autrefois une paroisse particulière : aujourd'hui il est partagé en deux seigneuries et il dépend de deux cures.

La partie en-deçà le ruisseau, qui appartient au prince de Rohan-Soubise, est de la seigneurie de Fleckenstein et de la paroisse de Sultz, tant pour les catholiques que pour les luthériens. Cette partie était autrefois fief de l'archevêché de Cologne. Walram, archevêque de Cologne, investit, en 1347, Henri de Fleckenstein, *de villa Lubesau pro media duntaxat parte, sicut progenitores prefati Henrici ab ecclesia Coloniensi in feodo tenuerunt; Alsat. dipl., tom. 2, pag. 183.* Dans cette partie, qui est composée d'environ 28 familles catholiques, faisant environ 88 communiants, de 30 luthériennes et de 9 calvinistes, les décimateurs sont les seigneurs de Kutzenhausen, à l'exception du prince de Rohan-Soubise et du curé luthérien de Sultz, qui y ont quelques portions de dîmes.

La partie de Lusan au-delà du ruisseau, beaucoup moins considérable, est de la seigneurie de Kutzenhausen et de la paroisse de Nider-Kutzenhausen pour l'une et l'autre religion. Les seigneurs perçoivent dans cette partie le tiers des dîmes et les deux autres tiers appartiennent à l'abbaye de Kœnigsbruck. Cette partie contient onze familles catholiques, faisant le nombre de 39 communiants et 2 familles luthériennes. Il y a une chapelle sous l'invocation de saint Wendelin, bâtie sur un terrain où était autrefois une église ; voyez *Nider* et *Ober-Kutzenhausen.*

Digitized by Google

LUTTENHEIM. La chapellenie de Saint-Thomas, dans l'église paroissiale de Luttenheim, fut fondée, en 1335, par Hugues de Luttenheim, prébendier du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg, et était à la collation du prévôt de Neuvillers. Elle existait encore en 1601.

En 1581, le chapitre de Neuvillers était collateur de la cure.

La prémissairie existait encore en 1497.

En 1599, le chapitre de Seltz avait les trois quarts de la dîme et le curé, nommé par le chapitre de Neuvillers, le quatrième quart. De même en 1620.

En 1349, l'empereur Charles engagea, pour 60 marcs d'argent, monnaie de Strasbourg, à Rodolphe de Hohenstein, les villages de Lupstein et de Luttenheim, appartenant à l'empire.

En 1375, Lambert, évêque de Strasbourg, vendit, sous faculté de réméré, à Jean-Thomas de Grostein, les villages de Lupstein, Luttenheim, Truchtersheim, Biblenheim et Griesheim, pour la somme de huit cents florins.

En 1469, l'empereur Frédéric permit à l'évêque Robert de racheter la moitié des villages de Lupstein, Luttenheim, Griesheim et Truchtersheim, que Jacques de Hohenstein tenait en engagement de l'empire, et dont ledit évêque possédait déjà l'autre moitié.

En 1473, l'évêque Robert céda le droit qu'il avait reçu de l'empereur de racheter la moitié des villages de Lupstein, Luttenheim, Griesheim et Truchtersheim, au chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg.

En 1474, ledit chapitre racheta des mains de Jacques de Hohenstein, la moitié desdits quatre villages, pour la somme de huit cents florins, et en la même année il céda ledit dégagement à Robert, évêque de Strasbourg, et à son

Digitized by Google

évêché, pour une rente annuelle de 42 florins, rachetable par une somme principale de 840.

En 1687, il y avait à Luttenheim 16 habitants bourgeois et avant la guerre, 30. La dîme appartenait alors aux seigneurs de Wangen pour trois quarts, et au chapitre de Neuvillers pour un quart.

LUZELBURG (CHATEAU AUX RATHSAMHAUSEN), ou Luzelbourg, est un château de la Basse-Alsace, situé sur une montagne, entre Nider-Otterott et le Klingenthal, dans le diocèse de Strasbourg et dans le district de la paroisse d'Ober-Otterott, à un quart de lieue de ce village et non loin de la montagne de Sainte-Odile, appartenant, avec ses dépendances, aux nobles de Rathsamhausen.

Ce château, dont Silbermann a fait graver la vue, *Beschreibung von Hohenburg, pl. 19, ad pag. 132*, forme deux châteaux attenants l'un à l'autre, nommés *Vorderburg*, ou le château antérieur, et *Hinderschloss*, ou le château postérieur. Le premier est un fief du roi et le second un fief de l'électeur palatin. L'un et l'autre de ces châteaux sont aujourd'hui en ruines.

Le château antérieur de Luzelburg, dit *Vorderburg*, ou *Vorderschloss*, a conservé deux tours, l'une ronde et l'autre carrée, qui sont chacune terminées par des créneaux et entourées de murs forts et considérables; *Silbermann, pag. 133*. Les nobles d'Andlau le tenaient dans l'origine en fief de l'empire, et il était tombé, lorsque l'empereur Wenceslas ordonna, en 1392, à son landvogt d'Alsace, de maintenir lesdits d'Andlau, *bey ihrem Lehen das Burgstall, die vorder Lutzelburg...; Als. illust., tom. 2, p. 258*. Mais le même empereur accorda en fief, l'année suivante 1393, ledit château antérieur de Luzelburg, aux trois

Digitized by Google

frères Hartman, Egenolphe et Jean de Rathsamhausen; *Archives des Rathsamhausen.* Ces deux derniers en furent investis de nouveau en 1414, par l'empereur Sigismond. Jean de Rathsamhausen laissa trois fils, Egenolphe, Jacques et Jean, qui passèrent, en 1417, un burgfrid avec Engelhard de Nyberg, au sujet du même château. Ce château était alors devenu un château ganerbial et nous trouvons les mêmes trois frères de Rathsamhausen passer de nouveau, à son sujet, des burgfrid en 1466 et 1470, tant avec Jacques de Hohenstein, qu'avec Engelhard de Nyberg; *Archives des Rathsamhausen.* Les Rathsamhausen continuèrent d'être investis de ce fief par les empereurs, depuis 1414, 1435, 1442 jusqu'à nos jours, et le sont aujourd'hui au nom du roi par le conseil souverain de Colmar.

Le château postérieur de Luzelburg, dit *Hinderschloss*, et plus communément *Rathsamhausen*, n'est éloigné de l'antérieur que d'environ deux cents pas. Il n'en reste qu'une tour ronde très-forte, qui a trente-neuf pieds de diamètre, et dont les murs ont treize pieds d'épaisseur. Cette tour, comme beaucoup d'autres d'anciens châteaux, n'est vide que d'un tiers de son épaisseur, et elle n'a aucune porte d'entrée. On y descendit, vers le milieu de notre siècle, un mineur par le haut, et il y découvrit dans le fond, des os humains avec des chaines et des fers à l'entour (ce qui pourrait faire croire que cette tour était autrefois une tour d'oubli); *Silbermann*, *pag. 132.* Ce château postérieur était, dans son origine, un fief des comtes palatins, possédé par les Hohenstein qui, de leur consentement, l'engagèrent pour douze cents florins, à Lutelmann de Rathsamhausen. Henri de Hohenstein le dégagea de ce dernier en 1424. Il passa des Hohenstein

Digitized by Google

aux Mullenheim, et nous trouvons Daniel de Mullenheim investi de ce château et des forêts en dépendantes, l'an 1477, par Philippe, comte palatin. Caspar de Mullenheim le vendit, en 1557, pour quatre cents florins, à Jean-Georges et à Conrad-Thierri, son frère de Rathsamhausen, qui en furent investis à titre de fief, en 1561, par Frédéric, comte palatin ; *Archives des Rathsamhausen*, et depuis ce temps, les Rathsamhausen relèvent de l'électeur palatin l'*Hinderschloss* de Luzelburg et les forêts en dépendantes.

Les investitures de fief, accordées en 1442, par l'empereur, Frédéric IV, à Henri et à Jean de Rathsamhausen, ainsi que les investitures impériales postérieures, comptent dans le nombre des fiefs des Rathsamhausen la totalité du château dit *Schloss zu den drei Steinen* ; la moitié du château de Walsberg et la moitié du village de Hohenburgwiler ; *Archives des Rathsamhausen*.

On trouve derrière Barr et Andlau, sur une élévation, trois châteaux ruinés, peu éloignés l'un de l'autre, à la vérité peu élevés, mais qui paraissent avoir été très-forts, dont chacun est placé sur un rocher séparé, ce qui leur a fait donner le nom de *Dreystein*. Ils sont entourés de très-hauts arbres, ce qui fait qu'on ne les voit guère dans l'éloignement ; *Silbermann, pag. 130*.

Le château de Waldsperg, dont la situation est inconnue à Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 258*, dont il n'existe plus aucuns restes, et dont Speckle ne fait pas mention dans sa carte de 1576, était situé au-dessus d'Ottenrott. Speckle, *tom. 1, fol. 316*, cité par Silbermann, *pag. 131*, raconte que dans la guerre que les Strasbourgeois eurent, en 1406, avec le noble Walther Erb, ils s'emparèrent, après un siége de huit jours, du château et de la forteresse de Waldsberg, qui était une des meil-

Digitized by Google

leures forteresses de la province, qu'ils pillèrent et rasèrent. Ce château était un fief impérial, possédé par moitié par les Rathsamhausen et par moitié par les Joham de Mundolsheim. Cette dernière moitié appartenait originairement, avec la moitié du village de Hohenburgwiler, aux nobles de Beger, et dans les investitures accordées à ces derniers, en 1434, par l'empereur Sigismond, Waldsberg est déjà nommé *Burgstall*, ou château détruit; *Als. illust.*, *tom. 2, pag. 446*. La famille des Beger s'étant éteinte, en 1532, dans la personne de Mathias Beger, l'empereur, Charles-Quint, accorda les fiefs qu'elle relevait de l'empire à Mathias Held, son vice-chancelier qui, de son consentement, les vendit, en 1537, à Conrad de Joham; *Als. illust.*, *tom. 2, pag. 707*.

Hohenburgwiler était un village situé près la montagne de Sainte-Odile, où est une cense, nommée aujourd'hui *Vilerhoff*, appartenante à la ville d'Ober-Ehnheim. Cet endroit porte dans les anciens titres le nom simple de Wiler. On lit dans une charte de Conrad, évêque de Strasbourg, donnée vers l'an 1191, *Gallia christ.*, *tom. 5*, *pag. 490*, que sous l'évêque Gebhard, qui siégeait de 1131 à 1142, *statutum est, ut abbatissa Hohenburgensis homines, qui sunt infra septa gentilis muri committat ydoneo sacerdoti, qui eis in spiritualibus presit. Eidem quoque sacerdoti committit etiam abbatissa homines de Wiler, qui deberent Ehenheimensi parochie in spiritualibus subjecti esse. Sed rogatu cujusdam parochiam in Ehenheim diffinitum est, ut Hohenburgensis abbatissa eosdem homines illi sacerdoti committeret, qui etiam hominibus secum commanentibus preesset. Decime vero de agris circa montem sitis et decime de Wiler, cum sint paucissime, dantur abbatisse et ipsa sacerdoti necessaria providebit aliunde.*

Digitized by Google

Albrecht, *Hist. von Hohenburg, parte 3, pag. 280*, remarque que le village de Hohenburgwiler était situé dans les environs d'une marcarerie, appartenante à la ville d'Ober-Ehnheim, non loin du château de Kagenfels.

Henri, roi des Romains, confirma, en 1311, à l'abbaye de Hohenburg, des prés situés près *villam Willire retro montem Hohenburg*.

Les empereurs accordèrent en fief le village de Hohenburgwiler, la moitié aux Beger, qui en étaient déjà investis en 1434, et l'autre moitié aux Rathsamhausen. De cette dernière furent investis, en 1442, Henri et Jean de Rathsamhausen par l'empereur, Frédéric IV. Mathias Held, en 1532, et Conrad de Joham, en 1537, succédèrent dans la moitié des Beger; *Als. illust., tom. 2, pag. 258 et 707.* Nous trouvons, dès l'an 1432, les Rathsamhausen possesseurs du village de Hohenburgwiler, puisque, par un accord passé en ladite année, Egenolphe de Rathsamhausen et Jean de Rathsamhausen, son cousin, le cédèrent avec le château antérieur de Luzelburg, à Henri, fils du premier; *Archives des Rathsamhausen.* Le village n'existait plus au milieu du seizième siècle. Jean-Georges et Conrad-Thierri de Rathsamhausen vendirent, en 1571, la forêt de Hohenburgwiler pour 2291 florins, à la ville d'Ober-Ehnheim, sous la condition que celle-ci fournirait, dans tous les temps, les bois nécessaires pour les bâtiments du château antérieur de Luzelburg; *Archives des Rathsamhausen.* L'empereur, Maximilien II, confirma cette vente en la même année 1571, en se réservant le domaine direct de cette forêt que le magistrat d'Ober-Ehnheim tiendrait en fief de l'empire, comme il la reprend encore aujourd'hui au même titre du roi.

Digitized by Google

M.

MATTSTALL, ou Madschthall, est un village de la seigneurie de Kutzenhausen *(voyez Nider-Kutzenhausen)*. Ce village, situé à trois quarts de lieue de Lembach, appartient conjointement au landgrave de Hesse-Darmstadt, au prince Georges de Hesse-Darmstadt et à madame la margrave régnante de Bade. Il est composé d'une famille catholique, qui dépend de la cure royale de Lembach, et d'environ vingt-deux luthériennes, qui occupent seules l'église et qui sont desservies par le ministre de Lembach. Il était autrefois partagé en *Nider-Mattstall* et en *Ober-Mattstall :* une verrerie voisine a conservé ce nom.

On prétend que Mattstall est une donation faite, en 1129, à l'abbaye de Sainte-Walburge par Godefroi de Fleckenstein ; *Schilter, in glossario, pag. 35.* On trouve dans M. Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 248,* des actes qui font mention, en 1474, de Nider-Mattstall, et, en 1411 et 1452, d'Ober-Mattstall.

MATZENHEIM [1], situé à cinq lieues de Strasbourg et à une petite de Benfelden, sur la route de Strasbourg à Schlestadt, est un village de la Basse-Alsace, du bailliage de Benfelden, du diocèse de Strasbourg et du chapître rural de Benfelden, composé d'environ 67 familles, toutes catholiques, appartenant à l'évêque-prince de Strasbourg,

[1] Hertzog, *lib. 3, cap. 7,* tire le nom de Matzenheim du comte de Mason.

Digitized by Google

et où l'on plante surtout beaucoup de tabac. L'église paroissiale, reconstruite en 1784, est sous l'invocation de saint Sigismond. Il y a deux autels collatéraux, l'un de la Sainte-Vierge et l'autre de Saint-Erasme.

Matzenheim est un ancien endroit rappelé dans les titres des huitième, neuvième et dixième siècles. Hildrade, dans sa charte précaire de 734, atteste avoir reçu de Romain, abbé de Murbach, en usufruit, des biens situés *in Mathinhaim*, provenant de la donation du comte Eberhard, fondateur de cette abbaye; *Alsat. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 14.* Ulric accorda, en 789, à la même abbaye, des biens situés *in villa et in marca que vocatur Mattenheim*, qu'il avait hérités d'Amalric, son père; *ibidem*, *tom. 1*, *pag. 55.* Zwentibold, roi de Lorraine, confirma, en 896, à l'abbaye de Munster, les biens qu'elle avait à *Matunheim*; *ibidem*, *tom. 1*, *pag. 97.* L'empereur Otton, dans son diplôme de 997, atteste que deux sœurs, nommées Wulfhilde et Heresinde, avaient accordé des biens *in Mazenheim* à l'abbaye d'Ebersmunster..... Guillaume, évêque de Strasbourg, confirma également à la même abbaye, en 1031, ses biens situés *in Mazenheim.* Le pape, Luce III, lui confirma aussi, en 1183, *decimas sexaginta octo jugerum in Mazenheim ; Als. dipl., tom. 1, pag. 278.* Honorius III fit la même chose en 1224. Walther, schultheiss de la ville de Strasbourg, qui vivait en 1194, accorda *octo agros frugiferos et curiam in Mazenheim*, aux Frères de Sainte-Marie; *Nécrologe de l'église cathédrale.* L'abbaye de Sainte-Croix de Woffenheim avait aussi des biens à *Mazzenheim*, dans le courant du douzième siècle; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 478.* Les landgraves de la Basse-Alsace avaient des biens, des dîmes et des hommes propres à *Matzenheim*, comme le prouve une charte de 1336; *Als.*

Digitized by Google

dipl., tom. 2, pag. 158. Les comtes d'Œtingen, qui en étaient les possesseurs, vendirent, en 1359, à Jean, évêque de Strasbourg et à son église, tous les biens et rentes qu'ils avaient, en qualité de landgraves, dans le village de Matzenheim; *ibidem, tom. 2, pag. 227 et 228.*

Il paraît que Matzenheim, ou du moins une partie des droits seigneuriaux, parvint aux évêques de Strasbourg, avec le landgraviat de la Basse-Alsace. Ulric de Werd, landgrave d'Alsace, et son frère Philippe, engagèrent, en 1316, à Nicolas Soldan, bourgeois de Strasbourg, pour cent livres deniers, quarante-quatre sacs de froment qui leur compétaient sur la juridiction et les hommes du village de Matzenheim; *Als. illust., tom. 2, pag. 158.* L'évêque de Strasbourg avait établi à Matzenheim un péage, qui fut, en 1423, l'objet des plaintes du magistrat de Strasbourg; *idem, tom. 2, pag. 158.* L'empereur Sigismond ordonna, en 1431, à l'évêque Guillaume, d'ôter ledit péage établi à Matzenheim; *Als. dipl., tom. 2, pag. 346.*

Il y avait autrefois une famille noble du nom de Matzenheim, rappelée dans des chartes des 14e et 15e siècles; *Als. illust., tom. 2, pag. 526, 594 et 657.* Elisabeth de Matzenheim, seconde femme du fameux imprimeur Jean Mentel, était de cette maison; *Vindiciæ Typographicæ, pag. 99.* Elle s'éteignit, en 1555, dans la personne de Jean-Jacques de Matzenheim.

Le grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban de Matzenheim pour deux tiers. L'autre tiers appartient au grand-écolâtre de la même église, qui est en même temps collateur de la cure-plébanat.

Hüsseren, qui forme près de vingt familles catholiques, demeurantes près de l'Ill, sont de la communauté et de la

Digitized by Google

paroisse de Matzenheim. Elles sont éloignées de ce village d'un demi-quart de lieue.

Le curé de Matzenheim administre aussi les babitants des villages de Werth et de Sand, qui en sont éloignés l'un et l'autre d'un quart de lieue ; voyez *Sand et Werth.*

On cultive beaucoup de tabac à Matzenheim et dans les villages voisins. L'arpent de tabac, année commune, produit cinq quintaux. On produit dans tous les environs de Matzenheim jusqu'à l'Ill, près de vingt-un mille quintaux de tabac.

MAURICE (Saint-), en allemand Sant-Moritz, ainsi nommé de son église, qui est dédiée à ce saint martyr, est un village du bailliage de Châtenoi, situé à une demi-lieue de celui de Neuve-Eglise et à un quart de lieue de Diffenbach, composé d'environ 37 familles, toutes catholiques. Il y avait autrefois une chapelle, qui appartenait à l'abbaye d'Ebersmünster. L'empereur, Henri II, confirma à cette abbaye, en 1022, *capellam sitam in montanis Vosagi, que ad sanctum Mauricium vocatur, juxta villulam quæ Tanwilre dicitur, cum decima ipsius allodii*, dit ce prince dans son diplôme supposé ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 152.* Guillaume, évêque de Strasbourg, confirma aussi, en 1031, à la même abbaye, *capellum S. Mauritii martyris*, située près Tanweiller.

Saint-Maurice était autrefois un fief de l'évêché de Strasbourg, dont, au milieu du quatorzième siècle, étaient investis les nobles d'Eckerich pour deux tiers, et les Beger pour l'autre tiers. *Johannes de Eckerich miles et ejus patruus habent in feodo villam S. Mauricii.... Ebelin Beger hat zu lehen das drittel des Dorfes zu Sante-Mauricien in Albrehtestal*, dit le registre féodal, écrit vers l'an 1335,

Digitized by Google

sous l'évêque Berthold de Bucheck. A l'extinction des Eckerich, arrivée en 1381, Saint-Maurice fut accordé en fief aux Treubel. Ceux-ci, du consentement de l'évêque, le vendirent avec Wantzel, en 1490, au grand-chapitre de Strasbourg, pour six mille florins; *Als. illust., tom. 2, pag. 163.*

Le grand-chapitre de Strasbourg est seigneur de Saint-Maurice; le curé de Neuve-Eglise, dont cet endroit est aujourd'hui filial, en est décimateur universel. C'était autrefois une cure-rectorat, éteinte depuis plusieurs siècles, depuis que ses habitants font partie de la paroisse de Neuve-Eglise. Saint-Maurice est situé en Alsace, à l'exception de quatre habitations, qui sont de l'autre côté du ruisseau de Scher. Ces dernières, situées en Lorraine, dépendent de la communauté et de la paroisse de Tanvillers.

MEISENTHAL, Memmelshofen. Les deux villages de Meisenthal et de Memmelshofen (autrefois Meinmolshoven), sont de la seigneurie de Fleckenstein. Le prince de Rohan-Soubise, qui en est seigneur, jouit d'un sixième de la totalité des dîmes; sur les cinq parties restantes, le prince de Hesse-Darmstadt retire trois quarts, et la fabrique de l'église de Wœrd, le quatrième quart. Ces deux endroits étaient dans l'origine un fief de l'église de Cologne. L'archevêque Walram accorda, en 1347, à Henri de Fleckenstein, *villas dictas Meimelshoffen et Mesenthal cum hominibus, seu incolis earumdem, quarum fundus et proprietas ad se et ecclesiam suam coloniensem sunt legitime devoluti, cum Johannes dictus Püller miles, qui dictas villas ab ecclesia coloniensi in feodo dependentes tenuerat, de iis a predecessoribus suis archiepiscopis coloniensibus minime*

Digitized by Google

fuerat infeodatus ; Als. dipl., tom. 2, pag. 184. La sixième partie des dîmes de Memmelshofen était également autrefois un fief de l'église de Cologne, accordé aux seigneurs de Fleckenstein ; *Als. illust., tom. 2, pag. 242.*

Meisenthal était avant le luthéranisme une cure-rectorat, dépendant du chapitre rural ou archiprêtré du Bas-Haguenau. Les habitants catholiques, au nombre de 43 familles, sont aujourd'hui desservis par le curé royal de Nider-Kutzenhausen, qui en est éloigné d'une lieue. Ils ont seuls entrée dans l'église, qui est dédiée à sainte Catherine. Il y a de plus quatre familles luthériennes, une calviniste et deux juives.

MELSHEIM, ou Meltzheim, nommé *Mellesheim*, dans un diplôme de l'empereur, Henri IV, pour l'abbaye de Seltz, de 1074, *Als. dipl., tom. 1, pag. 175*, est un village de la Basse-Alsace, dans le diocèse de Strasbourg et au chapitre rural du Haut-Haguenau, composé d'environ 55 familles luthériennes et d'une seule famille catholique. Cet endroit, situé à deux lieues de Buchsweiller, une de Hochfelden, une demie de Wilwisheim, d'autant d'Ingenheim, un quart de lieue de la Sorn, trois lieues de Brumpt et six de Strasbourg, dépend du bailliage de Buchsweiller et appartient au prince de Hesse-Darmstadt. Melsheim, selon Hertzog, *lib. 3, fol. 42*, fut vendu, au quatorzième siècle, à Hanneman de Lichtemberg, par quatre frères de la famille de Falckenstein, nommés Walter, Anselme, Hensel et Heintz. Les habitants de Melsheim ont passé, dans le siècle passé et même au commencement de celui-ci, pour être de très-mauvaises gens. *Waltherus, Entho et Waltherus de Mellisheim* sont rappelés dans une charte de l'abbaye de Neubourg, donnée

Digitized by Google

vers l'an 1187. Nous ignorons où dom Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, *tom. 1*, *pag. 692*, a trouvé qu'il y avait autrefois, et au septième siècle, nu évêque régionnaire, nommé Landry, qui demeurait en Alsace et au diocèse de Strasbourg, dans un château nommé Melsheim. Les dîmes du ban de Melsheim sont partagées en trois tiers. Un tiers appartient au curé-recteur de Wilwisheim. Le second tiers est partagé par égale portion entre le prince de Hesse-Darmstadt, M. de Bergheim et M. de Guntzer. Du troisième tiers restant, M. de Wangen de Strasbourg perçoit trois quarts et M. de la Faye un quart.

Melsheim dépendait, autrefois, de la cure et paroisse de Wilwisheim, et encore aujourd'hui le curé-recteur de ce dernier endroit dessert les catholiques qui s'y trouvent. Mais depuis l'introduction du luthéranisme, au milieu du 16e siècle, par Philippe, comte de Hanau, les habitants luthériens de Melsheim, qui occupent seuls aujourd'hui l'église, sont administrés par le ministre d'Ingenheim.

Il y avait autrefois, près et hors de Melsheim, une chapelle sous l'invocation du Saint-Esprit, dont il ne reste plus que quelques murs, et dont les revenus sont aujourd'hui entre les mains du seigneur.

MENCHENHOVEN est un village de la Basse-Alsace et du bailliage d'Ingweiller, appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, qui le tient en fief de l'évêché de Metz, situé dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural du Haut-Hagueuau, à un quart de lieue de Buchsweiller et à autant d'Ingweiller. Cet endroit est rappelé dans une bulle du pape, Alexandre III, qui confirme, en 1178, *capellam et curiam de Menechenhoven*, à l'abbaye de Neuwiller; *Als. diplom.*, *tom. 1*, *pag. 265*. On trouve dans Hertzog, *lib. 3*, *pag. 45*,

Digitized by Google

que Jeanne de Blamont vendit le village de Menchenhoven à Jean de Lichtemberg. Nous voyons, en 1405, Louis de Lichtemberg, en 1461, Jacques de Lichtemberg, et, en 1473, Philippe, comte de Hanau, et Simon Wecker, comte des Deux-Ponts, investis du village de *Monichoffen*, ou *Monchenhofen*, par les évêques de Metz; *Meurisse, pag. 540, 591 et 592. Das Dorff Menchenhoffen* est nommé dans le nombre des fiefs dont Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz, investit, en 1570, Philippe, comte de Hanau; *Als. dipl., tom. 2, pag. 472.*

Menchenhoffen a toujours dépendu de la paroisse d'Ingweiller, et il y avait, avant le luthéranisme, une chappellenie, aujourd'hui éteinte, dont les revenus sont maintenant possédés par le seigneur. Le chapitre de Neuwiller est décimateur à Menchenhoven pour deux tiers; la fabrique de l'église d'Ingweiller, possédée par le seigneur, pour l'autre tiers. L'endroit est composé d'environ 12 familles catholiques, desservies par le curé royal d'Ingweiller, et de près de 44 luthériennes, administrées par le ministre d'Ingweiller. L'église de Menchenhoven, dédiée à sainte Catherine, est mi-partie : les catholiques ont, depuis l'an 1628, repris possession du chœur.

MENOLSHEIM. Le grand-chapitre de Strasbourg avait autrefois un fief claustral à Meinolsheim. Bertholde de Wildsberg, chanoine de la même église, qui en était possesseur en 1257, le résigna à Berthold, évêque de Strasbourg, qui l'unit la même année à la manse capitulaire.

La colonge de Menolsheim était un fief de la grande prévôté de Strasbourg, dont les grands prévôts Jean, comte palatin du Rhin, et Philippe, duc de Bavière,

Digitized by Google

investirent, en 1481 et 1488, Léonard Bapst et Jacques, son fils.

En 1510, le seigneur Jung Zorn de Rodolsheim vendit, du consentement de l'empereur Maximilien, à l'évêque Guillaume, pour deux cents florins d'or, le moulin du Cronenthal et la moitié des villages de Menolsheim et Knœrsheim, qu'il tenait en fief de l'empire.

En 1687, il y avait à Menolsheim six bourgeois, et avant la guerre, douze.

MERCKWEILER est un village de la seigneurie de Kutzenhausen, composé de 3 familles catholiques, 25 luthéthériennes et 3 calvinistes *(voyez Nider-Kutzenhausen)*. Il a les mêmes seigneurs, décimateurs, curé et ministre que Nider-Kutzenhausen, dont il est éloigné d'une demi-lieue.

C'est entre Merckweiller et Lampertsloch que se trouvent les fontaines d'eau, sur lesquelles nage le bitume. *(Voyez Lampersloch)*.

MIETERHOLTZ, ou Müttersholtz, à une lieue de Schlestadt et à autant d'Ebersheim, composé d'environ 15 familles catholiques, de près de 127 luthériennes et de 18 juives, appartient à Mrs. de Rathsamhausen, de la branche d'Ehenweyer, qui le tiennent en fief de la maison de Hesse-Darmstadt. Nous en trouvons, dès l'an 1367, les Rathsamhausen investis par les Lichtemberg. Cet endroit est situé dans la Basse-Alsace, près de la rivière d'Ill, dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural de Rhinau, à une lieue de Schlestadt et à trois quarts de lieue de Baldenheim.

L'abbaye d'Ebersmunster est décimatrice du ban. *Curtis dominica in Muotersholz, salica terra cum decimis suis,*

Digitized by Google

ecclesia cum decimis suis, *medietas banni* sont rappelés entre les possessions de l'abbaye d'Ebersmunster, dans le diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, de l'an 818; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, preuves, pag. 172.* L'évêque Guillaume lui confirma, en 1031, *curtim dominicam in Mutersholz*, *ecclesiam cum tribus partibus decimarum.* Les papes, Luce III, en 1183, et Honorius III, en 1224, lui confirmèrent *curtim dominicam in Mutersholz cum ecclesia et decimis ipsius ville et medietate banni.* Le pape, Boniface IX, unit, en 1402, à la même abbaye, *redditus parochialis ecclesie in Muttersholtz*, *que de jure patonatus dicti monasterii existit*, *ita quod ei liceat ipsam ecclesiam per idoneum dicti monast. monachum*, *aut presbyterum secularem*, *ad nutum abbatis ponendum et amovendum desservire.* Le pape, Innocent VIII, confirma, en 1487, à cette abbaye, l'union qui lui avait été faite *parochialis ecclesie in Müttersholtz*, et ce sous les mêmes clauses.

Avant le luthéranisme il y avait, à Mieterholtz, une cure ou vicariat perpétuel, du patronage de l'abbé d'Ebersmunster et une chapellenie, sous le titre du Saint-Esprit. Aujourd'hui les catholiques sont desservis par un curé royal, résident à Mieterholtz, et les luthériens par un ministre, également résident, nommé par l'abbé d'Ebersmunster. Il a été stipulé, par une transaction de 1749, qu'au cas que la cure de Mieterholtz deviendrait catholique, la nomination en appartiendrait à l'évêque les trois premières vacances et à l'abbé la quatrième. L'église de Mieterholtz, mi-partie, est sous l'invocation de saint Urbain. Les catholiques ont repris possession du chœur en 1687. Le curé royal de Mieterholtz dessert aussi les

Digitized by Google

catholiques des villages voisins de Baldenheim, Ehenweyer, Ober et Nider-Rathsamhausen.

ÉPITAPHES DANS LE CHŒUR DE MIETERHOLTZ.

Anno Domini 1573, den 18. maii, starb der edelle, und vest Juncker Conrad-Dieterich von Rathsamhausen, seines alters 48 jar, den Gott gnadig sey.

An. 1589, den 20. januarii, zwischen 8 und 9 uhren nachmittag, starb des edlen und vesten Georg-Melchiors von Rattsamhausen dochter Maria-Jacobe, der Gott der almechtige genegedig und uns allen eim frœhliche Aufferstehung verleihen welle. Amen.

An. 1613, den 29. januarii, nach mitternacht zwischen 5 und 6 uhren, ist der vol edlen und tugendreiche Maria von Rathsamhausen, geborne eine Grünin von Stauffenberg, Hans-Caspar von Rathsamhausen eheliche frau, im alters 72 jahr gand christliche selig schlaffen. Amen.

MITTELBERGHEIM est un grand village, entouré de bons vignobles, situé sur une colline, à un quart de lieue de Barr, et à une d'Andlau. Comme il est situé entre le bourg de Hohenbergheim et le village de Scharrachbergheim, il a été appelé Mittelbergheim, ou Moyen-Bergheim, nom qu'il porte aujourd'hui, car dans les anciens titres il est connu plus communément sous le nom de Bergheim, ou Berckheim. C'est de cet endroit, comme le conjecture très-probablement M. Schœpflin, *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 208 et 699*, que la famille noble de Berckheim,

Digitized by Google

aujourd'hui existante, qui a une commune origine avec celle d'Andlau, tire son nom et sa dénomination.

Il est nommé *Bercheim* dans l'ancienne notice de Saint-Thomas, écrite sur la fin du dixième siècle, et dans la bulle du pape, Léon IX, pour l'abbaye de Hohenbourg, de 1051; *Als. dipl., tom. 1, pag. 144 et 166.* L'évêque de Strasbourg, le magistrat de cette ville et la famille d'Andlau en sont seigneurs. La seigneurie n'est point limitée entr'eux : les enfants, qui naissent parmi leurs sujets, passent de droit sous la seigneurie de leurs mères. Les trois seigneurs y ont chacun leur prévôt, ou *Vogt.* Mais c'est la ville de Strasbourg, qui y a seule la police. Son prévôt, qui porte le titre de *Reichs-Schulteiss*, ou prévôt impérial, est le chef du magistrat, composé de neuf gens de justice, d'un greffier et d'un sergent. Ce magistrat juge en première instance, et ses appels sont portés par-devant le bailli de Barr.

Dès le treizième siècle, la seigneurie de Mittelbergheim était partagée en trois, dont un tiers était possédé par l'évêque de Strasbourg, qui l'avait obtenu de l'empereur Frédéric, lequel l'avait tenu lui-même comme faisant partie de l'advocatie de l'abbaye d'Andlau. Henri, évêque de Strasbourg, engagea ce tiers, en 1255, *villam Berckheim cum juribus et attinentiis omni eodem modo, quo eandem villam dom. Fridericus quondam imperator utendam, fruendamque possedit, et tenuit*, à Eberhard d'Andlau, pour deux cents marcs d'argent; *Als. dipl., tom. 1, pag. 411.* Cet engagement ne dura pas longtemps, puisqu'Adelaïde, veuve d'Eberhard, et Rodolphe d'Andlau, leur fils, le rendirent, en 1267, à un autre évêque de Strasbourg, nommé également Henri, *des Dorf ze Bercheim die uns von Bischof Henriche, unn von Bischof Walt-*

Digitized by Google

her seligen versetzet varent, unsereme Herren Bischove Henriche lidic, und lere wider lasent, disent-ils dans l'acte expédié en conséquence. Depuis ce temps, l'évêque de Strasbourg est resté en possession de ce tiers.

Les deux autres tiers étaient alors possédés par Mrs. les nobles de Berckheim, qui les obtinrent, sans doute, dans le temps du partage des deux maisons d'Andlau et de Berckheim. Un de ces tiers était fief de l'empire, et les empereurs l'avaient conféré à Mrs. de Berckheim, en leur qualité d'avoués de l'abbaye d'Andlau. Ce tiers étant devenu appert à la mort de Werlin de Berckheim, chef d'une branche cadette des Berckheim, formée par Cunon de Berckheim, l'empereur Wenceslas l'accorda, en 1386, à Rodolphe d'Andlau, dont les descendants jouissent encore aujourd'hui à titre de fief du roi. L'autre tiers, qui était allodial, ainsi que les droits attachés au schultetat de Mittelbergheim, furent tenus par la maison de Berckheim jusqu'au commencement du 17e siècle, qu'Egenolphe de Berckheim en vendit un sixième, en 1603, et un autre sixième, en 1613, à la ville de Strasbourg, qui en possède aujourd'hui par là le tiers.

La communauté de Mittelbergheim est composée d'environ 198 familles lutériennes et de près de 40 catholiques. L'église, qui est mi-partie, est sous l'invocation de saint Etienne, sous le titre de son invention. Avant le luthéranisme, il y avait un plébanat du patronage de l'abbaye d'Andlau, un primissariat uni au plébanat et une chapellenie. *Johannes de Vilingen, vice-plebanus de Bergheim prope Andelahe*, est rappelé dans une charte de 1304. La paroisse, située dans l'archiprêtré d'Andlau, est aujourd'hui partagée en deux cures. La cure catholique est royale et le curé dessert en même temps les habitants du village

Digitized by Google

voisin de Gertweiller. Le magistrat de Strasbourg, qui est décimateur du ban par l'acquisition des dîmes qu'il fit de l'abbaye d'Andlau, nomme et salarie le ministre et le diacre luthériens ; celui-ci est en même temps maître d'école de la communauté luthérienne. L'un et l'autre dépendent du consistoire de Strasbourg.

Il paraît par la charte de Frédéric, duc d'Alsace, de 1181, et par la bulle de Luce III, de 1185, que le monastère de Trutenhusen obtint de ses fondateurs *in Bercheim quatuordecim agros et unuam curiam*, *Als. dipl., tom. 1, pag. 276*, dit Frédéric. *In Birchem quatuordecim jugera et unam curtim*, dit Luce III, *pag. 283.*

Le pape, Innocent IV, confirma, en 1245, au monastère des religieuses d'Oberehnheim *molendina et vineas in Berckeim*, et la même année à celui de Trutenhusen, *curias, agros, vineta et alia bona in Bercheim; Als. dipl.; tom. 1, pag. 389 et 390.*

MITTELBRONN, ou Mittelbrunn, nommé *Mittelenbruna* dans une notice des biens de l'abbaye de Maurmoutier, écrite vers l'an 1127, situé à deux lieues et demie de Saverne, une demie de Pfalsbourg, et à une lieue et demie de Lixheim, sur les confins des diocèses de Strasbourg et de Metz, dépend du diocèse de Strasbourg et de l'archiprêtré de Bettbur. Ce village, qui est sous la juridiction du parlement de Metz, dépend de la prévôté royale de Pfalsbourg, et est composé d'environ 73 familles catholiques et sept juives. Son église paroissiale est sous l'invocation de saint Martin. Le roi de France est seigneur de cet endroit, décimateur du ban et collateur de la cure. Mittelbronn faisait autrefois partie de la seigneurie de Lucel-

Digitized by Google

burg. Charles II, duc de Lorraine, l'acheta avec cette seigneurie, en 1584, de la maison palatine; et le duc Charles IV, le céda, en 1161, à la couronne de France.

MITTELHAUSEN, nommé Mittelhusen, dans la notice des biens du monastère de Sindelsberg, écrite en 1148, est un village de la Basse-Alsace, du bailliage de Brumat, du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural du Haut-Haguenau, composé d'environ cinquante-cinq familles, toutes luthériennes, qui y ont un temple et un ministre résident nommé par le seigneur, qui est le prince de Hesse-Darmstadt, et lequel seigneur possède également les biens de la fabrique et du primissariat, qui y existait avant le luthéranisme. Mittelhausen était alors annexe de Hoh-Azenheim, et les catholiques, qui peuvent s'y trouver, sont encore aujourd'hui desservis par le curé de Hoh-Atzenheim. Cet endroit est situé sur un bras du Neugrab, à cinq lieues de Strasbourg, quatre de Haguenau, à cinq quarts de lieue de Brumat et à un demi-quart de lieue de Hoh-Atzenheim. Le chapitre de Neuvillers est décimateur du ban. Le prince de Hesse-Darmstadt, comme successeur des Lichtemberg et des Hanau, relève cet endroit à titre de fief des évêques de Metz, qui en investirent, en 1405, Louis de Lichtemberg, en 1471, Jacques de Lichtemberg et, en 1473, Philippe, comte de Hanau, et Simon Wecker, comte des Deux-Ponts; *Meurisse, pag. 450, 591 et 592.* Charles, cardinal de Lorraine et évêque de Metz, rappelle *das Dorff Mittelhausen* dans les lettres d'investiture accordées, en 1570, à Philippe, comte de Hanau; *Als. diplom., tom. 2, pag. 472.* Ce fut ce dernier comte qui introduisit, en 1546, le luthéranisme dans Mittelhausen. *Curia beati Stephani in Mittelhus*, appartenant à l'évêque de Metz,

Digitized by Google

est rappelé dans une charte de Meinrad, abbé de Maurmoutier, de l'an 1141; *Als. dipl., tom. 1, pag. 226.*

Mittelhausen donna son nom à une famille noble, qui y avait un château. *Volcmarus de Mitthilhusen* est nommé dans une charte d'Erphon, abbé de Neuwillers, de 1158; *Als. dipl., tom. 1, pag. 247.* On trouve Berlewin *de Mittelhus*, en 1259, Albert, en 1292 et 1336, Adolphe, Jérôme et Lazare, en 1509; *Als. illust., tom. 2, pag. 658. Hugo de Mittelhus miles* est rappelé dans une charte de 1244. *Irmingardis de Mittilhus* était chanoinesse d'Andlau, en 1230. *Hugo de Mittelhus* est nommé vassal de l'abbaye d'Andlau, dans un acte de 1227; *Als. dipl., tom. 1, pag. 360. Irmingardis de Mitilhus* était chanoinesse de la même abbaye, en 1230; *ibidem, pag. 366. Dom. Pfeffercorn de Müttelhausen, vir nobilis*, vivait en 1269; *ibidem, pag. 461. Albertus miles de Mittelhus* est nommé vassal de l'évêché de Strasbourg dans le registre féodal de 1336. *Hugo miles de Mittelhus* est rappelé, avec sa femme, Offenne de Kœnigshoffen, dans une charte de 1246; *Als. illustr., tom. 2, pag. 352.* Adolphe, en 1557, et Félix, en 1570, étaient stettmeistres de la ville de Strasbourg; *ibidem, tom. 2, pag. 658.* Philippe Reinhard, fils de Philippe, mort à Neuwillers, le 20 janvier 1634, fut le dernier de sa famille. Le petit château, qu'ils possédaient à Mittelhausen, fut alors vendu aux Weitersheim; *Als. illust. tom. 2, pag. 227.* Il appartenait, au commencement de ce siècle, au sieur Lichtenberger de Strasbourg.

MITTELKURTZ est un petit village du bailliage de Kochersberg, entre deux ruisseaux formés par le Rohrbach, à six petites lieues de Strasbourg, ne formant qu'une même communauté avec Rangenheim, dépendant

Digitized by Google

de la paroisse de Hoh-Gœfft. L'évêque de Strasbourg en est seigneur, et le curé de Hoh-Gœfft, décimateur par la cession des dîmes à lui faite par le grand-chœur, auquel elles appartenaient. Il n'y a point d'église ; il y avait autrefois, près de ce village, une chapelle sous l'invocation des saints Pierre et Paul, dont il n'existe plus que les débris.

C'est peut-être de cet endroit que la famille noble de Kurtz, éteinte vers l'an 1417, dont parle M. Schœpflin, sous l'an 1384 et 1399, *Als. illust., tom. 2, pag. 654,* tire son origine. *Hanseman Kurtze, edelknecht*, vivait en 1399 et 1416 ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 306 et 323.*

MOLSHEIM, dont on trouve le plan gravé par Mérian, tel qu'il était en 1663, dans la *Topographia Alsatiæ, pag. 24*, et par Weiss, comme il est aujourd'hui, dans l'*Alsatia illustrata*, *tom. 2*, *pag. 143*, est une ville de la Basse-Alsace, appartenante à l'évêque-prince de Strasbourg, située sur la Brusche, entre Dachstein et Mutzig, à quatre lieues de Strasbourg. Elle dépend, pour le spirituel, du diocèse de Strasbourg et elle est le chef-lieu de l'archiprêtré ou chapitre rural qui porte son nom. Elle est sous l'intendance et la subdélégation de Strasbourg.

Quoique Molsheim soit situé dans le bailliage de Dachstein, qui en porte même le nom dans d'anciennes chartes [1], cette ville est cependant gouvernée par un magistrat particulier, dont les appels des sentences ressortissent à la régence princière de Saverne. A la tête de ce magistrat est un prévôt, nommé *Schultheiss*, dès l'an 1194, ainsi qu'un greffier et qu'un procureur fiscal. *Otto quondam scultetus de Mollesheim* est rappelé dans un

[1] On lit dans une charte de 1451 : « Die Pflege Molsheim, nemlich die Stette « Mollsheim, Mutzich, Berse, Dachstein, und die Dœrfe darzu gehœrende. »

Digitized by Google

diplôme de l'empereur, Henri VI, de 1191 ; *Liber salicus, fol. 69. Wolfhelmus schultetus de Mollesheim* signa une charte de l'évêque Conrad, de 1194 ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 302.* Le nombre des conseillers qui composent le magistrat a souvent varié. L'évêque Albert le fixa, en 1482, au nombre de treize, sans compter le schultheiss ; *Als. illust., tom. 2, pag. 145.* Depuis que Molsheim est sous la souveraineté de la France, il a été composé de deux stettmeistres, ou bourgmaîtres, qui sont de régence de six en six mois, et de huit conseillers ou assesseurs, lesquels ont été réduits au nombre de quatre, en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat, du 23 août 1760 ; *Ordonnances d'Alsace, tom. 2, pag. 565.* Le prévôt est à la nomination de l'évêque qui, en vertu d'arrêt du Conseil d'Etat, du 27 janvier 1759, et de lettres-patentes du 18 septembre 1772, est autorisé à le destituer à sa volonté ; *ibidem, pag. 519.* Les bourgmeistres et les conseillers sont élus par la bourgeoisie : les premiers sont perpétuels, les autres changent tous les deux ans. L'évêque a aussi, à Molsheim, un receveur particulier, qui gère la recette du bailliage de Dachstein, et qui ressortit à la chambre des Comptes de Saverne.

Le nombre des habitants de Molsheim peut monter à environ 330 familles, qui peuvent former près de 2860 personnes. L'évêque de Strasbourg en est seigneur et collateur de la cure ; il est aussi décimateur universel en grains. Quant à la dîme en vins, elle se paye en temps de vendanges aux deux portes d'entrée. Tout ce qui entre par la porte supérieure, dite *Bergthor*, qui conduit à Saverne, dîme à l'évêque. Tout ce qui entre par la porte inférieure, dite *Schmidtthor*, qui mène à Strasbourg, dîme au grand-chœur de l'église cathédrale de Strasbourg et au collége de

Digitized by Google

Molsheim, qui en ont chacun la moitié. Ces deux corps ont aussi la dîme en foins, pour laquelle la communauté de Molsheim leur paye un canon fixe et annuel.

L'évêque de Strasbourg, comme nous le verrons ci-après, a eu de tout temps le droit de patronage de la cure de Molsheim : mais ce ne fut qu'en 1324 que le pape, Jean XXII, unit à la manse épiscopale les revenus dépendants de la cure, avec tous ses droits et appartenances. *Parochialem ecclesiam in Mollesheim ad collacionem episcopi Argentinensis spectantem cum omnibus juribus et pertinenciis*, dit ce pape, dans sa bulle datée d'Avignon, 28 septembre 1324 ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 136.* L'évêque Jean, en faveur duquel se fit cette union, *considerantes parvitatem prebendarum ecclesie sue Argentinensis*, accorda, du consentement de Mathias, archevêque de Mayence, par ses lettres datées du 30 avril 1325, accorda, dis-je, au grand-chœur de son église cathédrale, pour augmenter les revenus des présences et des distributions manuelles, *ecclesiam parochialem in Mollesheim, in qua jus patronatus ratione ecclesie nostre habere dinoscimur.... cum medietate omnium fructuum proventum et obventionum ipsius ecclesie*, en se réservant, pour lui et ses successeurs, la nomination du vicaire perpétuel, qui desservirait la cure et qui remplacerait l'ancien recteur de cette église. Le même évêque accorda, en même temps, *reliquam medietatem omnium fructuum, proventuum, redditum et obvencionum dicte ecclesie parochialis ad hospitale sancte Marie virginis in Mollesheim*, qu'il avait fondé quelques années auparavant ; *Liber Salicus summi capituli, fol. 62.* C'est à ce titre que le grand-chœur et le collége de Molsheim, qui jouit aujourd'hui des biens de l'ancien hôpital, perçoivent

Digitized by Google

communément la partie des dîmes en vin que nous venons de nommer.

Quant au droit de patronage et les autres dîmes appartenantes à l'évêque, celui-ci les possède très-anciennement. Un acte d'arbitrage, passé le 25 août 1221, entre l'empereur Frédéric et Henri, évêque de Strasbourg, *Alsat. diplom.*, *tom. 1*, *pag. 347*, porte que le premier rendra à l'église de Strasbourg, *jus patronatus cum decima, curti et domo lapidea in Mollesheim.* La charte d'accord, passée en 1223, entre le roi Henri, fils de Frédéric, et l'évêque Berthold, successeur de Henri, *Als. dipl.*, *tom. 1*, *p. 350*, dit que *in Mollesheim jus patronatus ecclesie et decime ab antiquo ad episcopatum spectantia domino episcopo remanebunt.* La transaction passée l'année 1224, sous les auspices du cardinal-évêque de Porto, *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 351*, dit aussi : *in Mollesheim jus patronatus, decime, aliaque jura, que ab antiquo Argentinenses episcopi perceperunt ibidem, ad episcopum pertinebunt.* Par un autre accord, passé en 1236, entre l'évêque Berthold et l'empereur Frédéric, *ibidem*, *pag. 375*, ce prélat *reservavit in Mollesheim sibi et successoribus suis jus patronatus, decimas et census, aliaque jura, quæ sui predecessores episcopi hactenus perceperunt ibidem.* L'évêque Berthold accorda, en 1226, *viginti et tres carratas vini de collecta nostra Molesheim* en fief, à Mathieu, duc de Lorraine ; *Alsat. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 357*. Ce fief fut augmenté, en 1286, en faveur du duc Frédéric, par l'évêque Conrad, qui y ajouta *decem carratas vini de decima in Mollesheim ; idem*, *t. 2*, *pag. 35*.

Molsheim, nommé dans les anciennes chartes *Mollesheim*, ou *Mollisheim*, n'est connu que dès le neuvième siècle, et cet endroit paraît tirer son nom d'un moulin,

Digitized by Google

mola, qui y fut construit sur la Brusch, aux environs de l'ancienne église de Dompeter. Aussi cette ville porte encore aujourd'hui pour armoiries une roue ou meule, de gueules, à huit rais dans un champ d'argent. Une ancienne notice du chapitre de Saint-Thomas, écrite sur la fin du dixième siècle, *Als. dipl., tom., 1, pag. 143*, rappelle entre les donations faites à cette église, vers l'an 820, par l'évêque Adaloch, *in marcha Moleshemero vineas sex*, et vers l'an 920, par l'évêque Richain, *mansam unam in Mollesheim marcha cum vineis subjacentibus*. Ce sont ces *vineas in Mollesheim* que l'empereur, Frédéric Ier, confirma, en 1163, au même chapitre de Saint-Thomas; *Als. dipl., tom. 1, pag. 253*. L'ancienne notice d'Eschau, écrite en 1180, *Gall. christ., tom. 5, pag. 473*, fait mention des biens de cette abbaye, situés *in Mollesheim*. On voit par le nécrologe de la cathédrale de Strasbourg, *fol. VII et XI*, que Diehman, doyen de cette église, qui vivait en 1129 et 1134, et Baldolf, chanoine et chantre de la même église, depuis 1134 jusqu'en 1148, donnèrent aux Frères de Sainte-Marie quelques biens situés à *Mollesheim*.

Berthold III, duc de Zeringen, le même qui avait bâti, en 1118, la ville de Fribourg en Brisgau, vint en Alsace, en 1122, au secours de Hugues, comte de Dabo. Ayant voulu loger par force à Molsheim, les habitants s'attroupèrent, dissipèrent ceux qui l'accompagnaient et le massacrèrent; *Crusius, Annal. Suevic., part. 2, lib. 9, p. 324 et 329*. Ceci arriva le 19 février 1123. Le Fragment historique d'Urstisius, *pag. 84*, dit sous l'an 1122, *an. dom. 1122, Bertholdus dux de Zeringen Mollesheim occiditur*. On rendit Cunon, évêque de Strasbourg, complice du meurtre de Berthold, et ce fut là, selon l'annaliste saxon,

Digitized by Google

apud Eccardum in corpore historico medii ævi, *tom. 1*, *pag. 650*, l'une des principales causes de la déposition de ce prélat, arrivée en 1123. Lunig, *in Codice Italiæ diplomatico*, *tom. 2*, *pag. 1435*, rapporte un diplôme de l'empereur, Conrad III, pour la ville de Plaisance, daté de 1140, *in Alsatia*, *in loco*, *qui dicitur Molescum*. Cet endroit, mal rendu par le copiste, ne peut être que Molsheim. Philippe, qui fut élu, en 1198, roi des Romains par une partie de l'empire, vint en Alsace au commencement du mois de juillet de la même année, pour se venger de Conrad, évêque de Strasbourg, qui s'était déclaré contre lui en faveur d'Othon, son compétiteur. Il s'empara de Molsheim qu'il brûla : il fit massacrer les habitants qui défendaient cet endroit, et il ne reçut à composition que ceux qui s'étaient retranchés dans le cimetière ; *Kœnigshoven*, *pag. 115*, *243*, *315 et 419*.... « An. Dom. 1198, « Philippus exercitum colligens Alsatiam petiit, Mollesheim « expugnando cremavit, solo cœmiterio in deditionem « recepto, » dit le Fragment historique, *pag. 86*. On lit dans la chronique manuscrite de Godefroi d'Ensmingen : *An. Dom. 1198*, *Mollesheim destructum est a rege Philippo*.

Dès lors l'évêque de Strasbourg jouissait d'une certaine autorité dans Molsheim, comme le prouvent les faits que nous avons rapportés sous les ans 1122 et 1198. Il y avait même des hommes propres, puisque le même évêque Conrad, dont nous venons de parler, rappelle dans une charte de 1194, *homines nostros de Mollesheim*, auxquels il confirme *silvam illam*, *que sita est a terminis*, *in quibus oriuntur duo rivuli Sulzebach et Emerbach usque ad locum quo bruscam intulit ad secanda ligna conbustibilia*, *eo jure quo a predecessoribus habuerunt*. L'évêque avait également

Digitized by Google

à Molsheim les dîmes du ban et le droit de patronage, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Il y avait également plusieurs droits seigneuriaux, dont le principal était *officium villicationis*, ou le droit de nommer le schultheiss. Il y avait aussi une cour seigneuriale et plusieurs maisons qui lui appartenaient. L'empereur, Henri VI, entr'autres, accorda, en 1191, à l'évêque de Strasbourg, *aream in Molleshaim, que fuit Ottonis quondam sculteti, cum ejus edificiis ; Lib. salicus sum. cap., fol. 69.*

Cependant la souveraineté ou la supériorité territoriale de Molsheim appartenait alors à l'empire, qui la possédait sous le titre d'advocatie. C'est à ce titre que l'empereur, Frédéric II, *attendens grata et accepta servicia, que fideles nostri cives de Mollesheim ipsi exhibuerunt, advertens puram eorum fidem et devotionem, quam semper progenitoribus nostris conservarunt*, les prit sous sa protection et leur confirma tous les priviléges dont ils avaient joui sous ses ancêtres et qui sont détaillés dans le diplôme de ce prince, daté du 4 février 1219 ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 336.* Il en déclare les habitants exempts de tout service étranger; il veut qu'ils ne soient soumis pour leurs héritages à aucun droit mortuaire ; il déclare qu'ils ne pourront être traduits devant d'autres juges que devant celui qu'il leur aura constitué lui-même ; il veut qu'ils ne soient sujets à d'autres droits et péages pour Strasbourg et pour les autres villes de l'empire, qu'à ceux qu'ils avaient coutume de payer sous l'empereur Henri, son père, et Frédéric, son grand-père. Frédéric II, *attendens fidelia servicia, que cives predicti de Mollesheim fideles nostri hactenus exhibuerunt*, leur renouvela les mêmes priviléges par un second diplôme, daté du mois d'avril 1236 ; *Original à Saverne.*

Digitized by Google

Ce conflit de juridiction produisit des difficultés entre l'empire et l'évêché de Strasbourg. Un traité préliminaire, passé le 5 mai 1223, entre Henri, roi des Romains, au nom de Frédéric, son père, et entre Berthold, évêque élu de Strasbourg, *Als. dipl., tom. 1, pag. 250*, porte : *in Mollesheim jus patronatus ecclesie et officium villicacionis et decime et quedam alia jura ab antiquo ad episcopatum spectantia domino episcopo remanebunt. In eadem vero villa advocacia domino regi cedet proventus, autem advocacie et precarie in predicta villa et ejus pertinentiis quocumque tempore facte inter dominum regem et dominum episcopum equaliter dividentur.* Par ce traité, l'advocatie de Molsheim resta à l'empire. Mais les revenus attachés à cette advocatie et les impositions levées sur les sujets de Molsheim devaient être partagés entre l'empereur et l'évêque. Le cardinal Conrad, évêque de Sainte-Rufine, qui fit, en 1224, une nouvelle transaction entre l'empereur et l'évêque Berthold, *Als. diplom., tom. 1, pag. 351 et 352*, statua presque de même. *In Mollisheim jus patronatus, decime, census, aliaque jura, que ab antiquo episcopi perceperunt, ad episcopum, qui pro tempore fuerit, pertinebunt. In predicta etiam villa officium villicationis episcopus pro voluntate sua persone, cui volet, locabit. In eadem autem villa dom. imperatori et ejus filii regis Romanorum advocacia ab episcopo in feodum concedatur, sic tamen eam retenturis, quod quicquid vel qualitercunque ex ea et ejus pertinentiis exactum fuerit, vel acquisitum, equaliter inter dom. imper. et episcopum dividatur.* Enfin, par une transaction finale, passée au mois de mars 1236, entre l'empereur Frédéric et l'évêque Berthold, *Als. dipl., tom. 1, pag. 375*, ce dernier accorda à l'empereur Frédéric et à ses héritiers mâles, *in rectum feudum in Mollesheim advocaciam, que debent*

Digitized by Google

teneri per Fridericum et heredes suos, ita videlicet quod quicquid vel qualitercunque ex ejus pertinenciis exactum fuerit vel acquisitum, inter eos et episcopum equaliter dividetur. Reservavit insuper episcopus in eadem villa sibi et successoribus suis jus patronatus, decimas et census, aliaque jura, que sui predecessores episcopi hactenus perceperunt ibidem. Officium vero villicationis ipsius ville persone, cui volet, locabit. Par ces transactions, l'évêque de Strasbourg resta en possession de la plus grande partie des droits et revenus de Molsheim, dont l'empire ne conserva que l'advocatie ou la supériorité territoriale. L'évêque Conrad de Lichtemberg obtint même des empereurs Rodolphe et Adolphe, en 1274 et 1293, qu'il posséderait *tempore vite sue, oppidum sive villam dictam Mollesheim, cum omnibus juribus et pertinentiis.* Le diplôme de ce dernier se trouve dans l'*Als. dipl., tom. 2, pag. 58.* Enfin l'évêque de Strasbourg n'entra en possession entière de Molsheim qu'en vertu d'un contrat d'échange, passé le 28 novembre 1308, entre l'empereur, Henri VII, et l'évêque Jean, *Lunig, Reichs-Archiv., part. spec. contin. 1, Absetz. 1, Abtheil. 1, pag. 18,* et *Dumont, Corps diplomatique, tom. 1, part. 1, pag. 350,* en vertu duquel ce prince, au nom de l'empire, céda à l'église de Strasbourg, *opidum sive villam Mollisheim et omne jus romano imperio in codem et ejus universis attinenciis competens.* Cet échange fut ratifié et confirmé, tant par les électeurs, que par l'empereur, Charles IV. Par le même acte, l'empereur céda à cette église, *omnes utriusque sexus judeos opidi Mollisheim incolas presentes et futuros, ita quod dicti judei eidem ecclesie serviant et ad illam pertineant pleno jure.* Les juifs devenant odieux aux habitants de Molsheim, l'évêque Robert leur accorda le privilége, en 1440, de n'en point recevoir sans leur

Digitized by Google

consentement ; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 144*. Depuis ce temps les juifs furent et sont exclus de Molsheim.

Dans tous les actes, et dans celui de 1236, Molsheim ne comparait que sous le titre de *villa*, et c'est par une erreur que Zeiler, *Topographia Alsatiæ*, *pag. 34*, en parle, dès l'an 1188, comme d'une ville. Les actes de 1274, 1293 et 1308, la nomment indifféremment *oppidum, sive villam*. Les évêques, qui en étaient dès-lors les principaux propriétaires, songèrent à l'élever au titre de ville qu'elle portait dès le milieu du 13e siècle. On a conservé une charte de Henri, évêque de Strasbourg, qui accorde le 9 août 1254, *universitati civium in Molsheim ut jura, que ab antecessore suo B. tenuerunt, utilitati et reparationi opidi sui applicent*. Walther, successeur de Henri, eut une guerre sanglante avec sa ville épiscopale. On lit dans la chronique manuscrite de Godefroi d'Ensmingen, qu'en 1262, après les moissons, les bourgeois de Strasbourg sortirent de la ville et ravagèrent plusieurs endroits appartenant à l'évêque : *plures villas episcopatus devastarunt, venientes Mollesheim, quod non devastarunt propter quamdam summam pecunie, quam eis tradidit, populus ejusdem oppidi*. On lit la même chose dans Kœnigshoven, *p. 253*. Le même évêque Walther, par ses lettres du 18 décembre 1262, établit *exactionem, que ungelt vulgariter nuncupatur in opido nostro Mollesheim*, et ordonne qu'elle ait lieu *quandiu civibus nostris dicti oppidi ad peragendum opera necessarie vallando, muros construendo et alias se muniendo videbitur expedire ; Original ès archives de la ville de Molsheim*. On trouve cependant que les habitants de Molsheim se liguèrent, en 1263, avec la ville de Strasbourg contre Walther de Geroldseck, père du défunt évêque, et l'acte qui le prouve, fait voir que c'étaient la plupart des

Digitized by Google

nobles qui étaient alors à la tête du magistrat; *Als. illust., tom. 2, pag. 144.* Enfin ce fut l'évêque Jean Ier qui acheva les murs de Molsheim, dont il fonda l'hôpital et où il faisait d'ordinaire sa résidence. L'évêque Jean mourut à Molsheim et y fut enterré. Ce fut lui, selon Wimphelingue, *pag. 80*, qui augmenta l'étendue de la ville de Molsheim et y fit bâtir un grand château. Ce château fut détruit dans le siècle passé: il n'en restait plus qu'une tour, qui fut abattue vers l'an 1766. Les ouvriers y trouvèrent, à la hauteur de 150 pieds, l'inscription suivante: « Venerabilis Johannes episcopus Argentinensis primus, « qui fundavit et construxit hospitale et muros istius civi- « tatis, hoc opus fecit fieri. Anno Dom. M.CCC.XXIIII. » La pierre qui porte cette inscription, se trouve aujourd'hui dans la cave seigneuriale. Berthold de Bucheck, qui succéda à l'évêque Jean, demeurait aussi fréquemment à Molsheim. On lit dans Albert de Strasbourg, sous l'an 1353, *in Chronico, pag. 160*, et *de Gestis Bertholdi episcopi, pag. 179*, « Decubuit infirmitate durabili in Molles- « heim Bertholdus episcopus. » L'empereur, Charles IV, vint l'y visiter dans sa maladie, au commencement du mois de novembre 1353; *Kœnigshoven, cap. 2, pag. 135.* Berthold y mourut le 24 au 25 novembre suivant et fut transporté à Strasbourg.

Molsheim fut brûlé en 1388, dans la guerre que Robert, comte palatin du Rhin, eut avec les villes du Rhin; *Hertzog, in Chronico, lib. 3, pag. 27.* L'évêque Jean de Manderscheidt établit, en 1573, à Molsheim, sa monnaie, où on battit différentes pièces de différents métaux; *Als. ill., tom. 2, pag. 144.* A sa mort, arrivée en 1592, les chanoines protestants élurent, pour lui succéder, Jean-Georges, margrave de Brandebourg, et les catholiques, le cardinal

Digitized by Google

Charles de Lorraine. Cette double élection alluma en Alsace une guerre longue et sanglante. Les troupes du margrave vinrent former, le 21/31 juillet 1592, le siége de Molsheim. La tranchée fut ouverte : mais les fréquentes sorties de la garnison retardèrent beaucoup les travaux et causèrent de grandes pertes à l'ennemi. Albert, comte de Tubingen, et Jérémie, comte de Neuvenar, général d'artillerie, y furent tués. Le marquis de Brandebourg leva le siége le 14 août. Le prince Chrétien d'Anhalt fut plus heureux. Il marcha à Molsheim le 2/12 novembre suivant. La place fut investie et battue du canon avec tant de force, qu'en peu de jours il y eut trois brêches assez grandes pour donner assaut. Le prince d'Anhalt y fit monter ses meilleurs soldats, qui furent repoussés par les assiégés. Le baron de Hohensax, colonel, y fut tué avec deux lieutenants-colonels des troupes du margrave de Brandebourg. Malgré cela, le prince pressa si vivement le siége, que les assiégés se voyant sans espérance d'être secourus, demandèrent à capituler. On accorda aux ecclésiastiques et aux habitants la liberté de sortir de la ville avec leurs effets : la garnison, qui n'était plus que de trois cents hommes, sortit avec armes et bagages. Cette capitulation fut du 13/23 novembre. Mais par un accord passé, le 27 février 1593, entre le cardinal de Lorraine et le margrave de Brandebourg, la ville de Molsheim fut rendue au premier; *Laguille, Histoire d'Alsace, partie 2, liv. 7.*

La guerre fut enfin terminée par le traité de Haguenau, du 12/20 novembre 1604, qui assura l'évêché à Charles de Lorraine. Ce cardinal, de concert avec le grand-doyen et avec les senior et députés du grand-chœur de son église cathédrale, transféra le grand-chapitre, ainsi que le grand-chœur, par lettres du 18 juin 1605, nouveau style, dans

Digitized by Google

l'église paroissiale de Molsheim, où ils commencèrent à faire l'office divin le 28 septembre suivant ; *Essais sur la cathédrale de Strasbourg, liv. 1, pag. 123 et 124.* Le même cardinal avait transféré à Molsheim, dès l'an 1597, son consistoire, ainsi que tous les tribunaux ecclésiastiques ; *Als. illust., tom. 2, pag. 144.* Les princes confédérés de la ligue protestante étant venus de nouveau en Alsace, en 1610, ils vinrent assiéger Molsheim, le 10 juin. Le comte Herman-Adolphe de Salm, chanoine de Cologne et de Strasbourg, qui y commandait au nom de l'évêque, Léopold d'Autriche, s'y signala par une vigoureuse résistance. Mais se voyant dans l'impossibilité de soutenir un assaut, d'autant plus que sa garnison manquait de poudre, il fut obligé de capituler et il sortit de la place avec sa garnison, composée de douze cents hommes, mèche allumée, enseignes déployées, tout le bagage et une pièce de canon ; il fut aussi stipulé que les ecclésiastiques et les catholiques y conserveraient leurs biens, leurs dignités et l'exercice libre de leur religion. Les habitants de Molsheim ne furent pas cependant épargnés comme ils l'espéraient. Ils furent contraints de payer vingt mille florins pour les princes qui commandaient l'armée, et soixante mille pour leurs troupes ; *Laguille, livre 8.*

Molsheim ne fut pas mieux traité par les troupes suédoises, qui vinrent faire la conquête de l'Alsace. Gustave Horn, leur général, s'approcha de cette ville en 1632, qui se rendit à lui le 6 16 novembre, après avoir attendu inutilement des secours ; *Schleder, in Theatro Europæo, tom. 2.* Les troupes impériales reprirent cette ville le 14 novembre 1635, et elles y rentrèrent à la faveur de ses habitants ; *Zeiler, pag. 34.* Celles du duc Bernard de Saxe-Weimar y rentrèrent de nouveau en 1636, au mo-

Digitized by Google

ment que deux mille Impériaux, qui venaient à son secours, n'en étaient éloignés que de deux lieues; *Laguille, liv. 13.* Elle fut reprise de nouveau en 1642, par le duc Charles de Lorraine, qui s'en empara le 14 juillet, n'y ayant trouvé aucun soldat pour la défendre; *Laguille, liv. 15.* Enfin Molsheim ne devint tranquille qu'en 1648, que la paix de Westphalie assura l'Alsace à la France. Alors le service cathédral, qui avait été transféré dans cette ville et que les guerres y avaient interrompu depuis 1632, y fut rétabli le 10 août 1649; *Essais sur la cathédrale, pag. 131 et 132.* Le grand-chapitre et le grand-chœur continuèrent à y avoir leur résidence jusqu'au 11/21 octobre 1681, qu'ils rentrèrent l'un et l'autre dans la ville de Strasbourg.

L'ancienne église paroissiale de Molsheim et son église-mère est celle de Saint-Pierre, nommée *Dompieter,* ou *Domus S. Petri*, située entre les deux rivières de la Brusch et de la Mossig, dans les champs, à un quart de lieue de Molsheim et à un demi-quart de lieue d'Avelsheim. Elle est nommée dans une charte de Berthold, évêque de Strasbourg, de 1337, *ecclesia parochialis S. Petri juxta Mollesheim, que est matrix cappelle in Mollesheim, in loco, qui vulgariter Dumpieter nuncupatur.* Cette église serait la plus ancienne de l'Alsace, s'il était vrai qu'elle fut bâtie par saint Materne, apôtre de cette province, en l'honneur de saint Pierre. Mais cette tradition est trop incertaine et peut-être trop fabuleuse pour y ajouter foi; *voyez l'Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 1, pag. 52 et 122.* Au reste, cette église n'a rien de remarquable et ne conserve aucuns vestiges qui puissent faire remonter cet édifice à l'antiquité romaine. On y voyait cependant, il y a quelques années, un tombeau fort

Digitized by Google

ancien, qui se trouvait à la droite de l'autel et qu'on disait renfermer les reliques de sainte Pétronille, fille de l'apôtre saint Pierre. Les peuples même d'alentour, selon Wimphelingue, *de episc., pag. 5*, et Coccius, *in panegyrico Leopoldi episc. Argentin., lib. 3, cap. 2, pag. 155*, plaçaient dans ce tombeau les malades attaqués de la fièvre et croyaient qu'ils y guériraient par l'intercession de cette sainte. Ce tombeau cependant n'est, comme le prouve son inscription, qu'un monument païen, qui fut érigé par un Romain, aux mânes de Tarentie-Augustule, sa femme. Feu M. le cardinal Constantin de Rohan fit ôter de l'église de Dompieter cette tombe, qui donnait occasion à plusieurs superstitions, et en fit présent à M. Schœpflin, qui en a fait la description, *Als. illust., tom. 1, pag. 523*, ainsi que M. Oberlin, *in Musæo Schœpflini, tom. 1, pag. 29*. Cette tombe se voit aujourd'hui dans la bibliothèque publique de la ville.

Mais l'église de Dompieter devenant trop éloignée de la ville de Molsheim et trop peu spacieuse pour contenir ses habitants, on en bâtit une autre dans Molsheim même, sous l'invocation de saint Georges et qui, dans la charte de l'évêque Berthold, de 1337, n'est encore qualifiée que chapelle. Cette chapelle cependant fit bientôt abandonner l'église-mère, et elle forma enfin la paroisse, telle qu'elle est encore aujourd'hui, sous le titre du même saint Georges. Nous avons vu que le cardinal Charles de Lorraine transféra dans cette église, en 1605, le grand-chapitre ainsi que le grand-chœur de son église-cathédrale, qui y célébrèrent l'office divin jusqu'en 1681. Comme l'ancien chœur de cette église n'était pas assez considérable, on le démolit en 1606, et ces deux corps en firent bâtir un nouveau, qui fut achevé en 1609; *Liber vitæ mss.*

Digitized by Google

summi chori, pag. 2. Ce fut dans ce chœur, abandonné en 1681, que les chanoines de la collégiale de Haselach, que les guerres du commencement du 18e siècle obligèrent de quitter leur propre église, firent pendant quelque temps, en 1706 et 1707, le service divin. Enfin l'usage en fut laissé à la communauté de la ville de Molsheim, par acte passé le 29 mars 1738, par le grand-chapitre et le grand-chœur, qui s'en réservèrent cependant la propriété, ainsi que celle des stalles; *Essais sur la cathédrale, liv. 1, pag. 143.* Il y a, dans l'église paroissiale de Molsheim, une confrairie de Notre-Dame, établie depuis longtemps. On trouve dans cette église plusieurs épitaphes remarquables, entr'autres dans le chœur celle de Philippe Salentin, comte de Manderscheidt-Blanckenheim, grand-doyen des chapitres de Strasbourg et de Cologne, mort à Molsheim, le 4 avril 1680.

Il y avait autrefois dans l'église paroissiale de Molsheim, outre la cure-rectorat et le primissariat, six autres chapellenies ou bénéfices, la plupart à la collation de l'évêque, savoir: 1o la chapellenie de la chapelle de la Sainte-Vierge; 2o celle de l'autel de Saint-Jean-Baptiste; 3o de l'autel de Tous-les-Saints; 4o de l'autel des SS. Pierre et Paul; 5o de l'autel de Saint-Jacques; 6o et de l'autel des SS. Michel et Nicolas. Toutes ces chapellenies sont aujourd'hui éteintes, à l'exception du primissariat, fondé le 31 octobre 1485, dont le magistrat de Molsheim est collateur et dont le possesseur dessert les habitants du village voisin d'Avelsheim. Les revenus de ce primissariat furent augmentés, en 1601, par l'incorporation des trois chapellenies de l'ancienne église de Dompieter.

Près de l'église paroissiale, sur le cimetière, est située une ancienne chapelle sous l'invocation de saint Michel.

Digitized by Google

Elle fut réparée en 1660, par Jean Reineri, roi et senior du grand-chœur et prévôt de Saverne, ainsi que le porte l'inscription suivante qui s'y trouve :

« Capellam hanc vetustate collapsam
« In honorem S. Michaelis archangeli
« Sumptibus suis reparavit reverendus
« Admodum dom. Joannes Reineri,
« Trajectensis ad mosam, chori
« Cathedralis ecclesiæ Argentinensis
« Rex et senior deputatus,
« Episcopatus consiliarius
« Ecclesiasticus et sigillifer,
« Præpositus collegiatæ ecclesiæ
« Beatæ Mariæ virginis Tabernensis
« Anno 1660. »

Dans la même chapelle se trouve l'épitaphe de Jean-Jacques Sigel, chanoine et doyen de Haselach, mort le 18 septembre 1707. Ce Sigel fut le premier possesseur d'un bénéfice simple de famille, fondé le 1er juillet 1671, par Paul Sigel, chanoine de Neuvillers, curé de Siltz, en Tyrol, et vicaire-général de l'évêché de Brixen, mon bisarrière-grand-oncle. Cette fondation fut confirmée par l'évêché, le 17 octobre 1708. Le magistrat de Molsheim, qui a le patronage passif de ce bénéfice, doit y nommer et présenter le plus proche parent du fondateur.

Dans l'enclos de la maison appartenante à l'abbaye bénédictine voisine d'Altorff, est une chapelle sous l'invocation de saint Joseph, bâtie en 1668 par Beda Heldt, qui en était alors abbé, et consacrée le 18 août de la même année, par l'évêque de Tripoli.

Hors de Molsheim, près la porte dite Schmidthor, du côté de Strasbourg, est une chapelle, appelée *Gutleuthen*

Digitized by Google

Capelle. Elle fut bâtie en 1741, sous l'invocation de saint . . . . . , dans l'emplacement de l'ancienne maladrerie. Cette maladrerie ou léproserie est ancienne et l'on trouve que l'évêque Albert lui réunit, en 1501, les revenus d'un ancien béguinage qui se trouvait autrefois à Molsheim. Ces béguines sont nommées dans l'acte : *das Leyschwester oder Begynen Hus in unser Statt Mollisheim gelegen.* L'hôpital de Molsheim possède aujourd'hui les revenus de cette maladrerie.

Cet hôpital, dont le magistrat et le curé sont directeurs, n'est pas ancien. Il ne date que du seizième siècle, qu'il fut insensiblement doté par plusieurs ecclésiastiques et habitants de la ville. Ses revenus sont aujourd'hui employés au soulagement des malades et des pauvres. Il est desservi depuis quelques années par des sœurs grises, dites de la Charité. Il y a une chapelle domestique sous l'invocation de saint . . . . . Le roi, par lettres-patentes du mois de mai 1701, réunit à l'hôpital de Molsheim les biens et revenus des anciennes maladreries de Molsheim, d'Odratzheim et de Gresweiller. Outre cet hôpital, il y a une fondation faite par testament du 21 avril 1731, par Marguerite-Elisabeth Jenner, femme de Michel-Oswald Schœffmacher, conseiller et avocat de la ville de Strasbourg, morte en 1737. La testatrice, qui institua pour ses héritiers les pauvres de la ville de Molsheim, dont elle était originaire, fit une fondation particulière pour l'entretien de quatre veuves ou pauvres filles âgées, qui seraient logées dans la maison qu'elle possédait dans cette ville. Cette fondation fut unie à l'hôpital de Molsheim, par lettres-patentes du roi, du 18 mars 1758.

Il ne faut pas confondre cet hôpital avec l'ancien hôpital, qui n'en porte plus le nom, et qui dut son origine

Digitized by Google

à Jean Ier, évêque de Strasbourg; *Kænigshoven, in Chron., pag. 257.* La peste et la famine, qui désolèrent l'Alsace en 1313 et 1316, firent naître à ce prélat la pensée d'établir un hôpital dans sa ville de Molsheim, près du château qu'il venait d'y faire bâtir. Il l'exécuta le 6 septembre 1316, comme le prouve une ancienne inscription qui s'y trouvait à la porte d'entrée, et que Wimphelingue, *p. 80,* rapporte en ces mots : « Ad laudem Dei et sanctæ Mariæ « virginis fundatum est hoc hospitale per venerabilem « Joannem episcopum Argentinensem primum, anno « Dom. M.CCC.XVI, octavo idus septembris. » Cependant les lettres de fondation ne sont que du 4 novembre 1318. Par ces lettres, l'évêque Jean, du consentement de son grand-chapitre, accorda à la maison des malades de Molsheim, *aream nostram juxta flumen Bruscam in opido nostro Mollesheim sita cum ecclesia, seu capella, domo infirmorum et aliis ædificiis, ortis, vineis et cum aliis suis juribus, attinenciis, et pertinenciis omnibus.... Statuentes ut ecclesia seu capella predicta ad honorem gloriose virginis per nos fundata, constructa et dotata cum domo infirmorum, sub nomine, titulo, jure, libertate et privilegio Zenodochii seu hospitalis pauperum et rei ecclesiastice perpetuo censeatur et consistat, quatenus in eadem ecclesia seu cappella divina semper rite peragantur ministeria et apud illam pauperes et debiles undecunque venientes, precipue tamen ecclesie nostre Argentin. homines et familiares canonicorum ejus inveniant caritatis subsidia.* Wimphelingue, *pag. 80*, ajoute que l'évêque Jean y fonda cinq prébendes sacerdotales pour la desserte spirituelle de cet hôpital [1]. Ces prébendes s'augmentèrent dans la suite au

[1] L'évêque Jean, qui mourut le 6 novembre 1328, fut enterré dans l'église de l'hôpital.

Digitized by Google

nombre de sept, et l'on trouve que les sept bénéficiers firent l'office divin dans l'église de l'hôpital, dédiée à la Sainte-Vierge, jusqu'en 1550. Il existe une charte de Jean de Lichtemberg, évêque de Strasbourg, de 1354, qui confirme l'érection *capelle S. Michahelis in atrio hospitalis sui de Mollesheim*, bâtie par Henri, aumônier de l'évêque Berthold, son prédécesseur.

Les guerres et les malheurs des temps rendirent, au seizième siècle, l'hôpital de Molsheim désert. Les Jésuites, membres de cette société fameuse, tant vantée et tant décriée, dont la chaire, l'éducation, les lettres et les missions pleurent encore la perte, dont un auteur anglais a fait un éloge impartial, *Robertson, Histoire du règne de l'empereur Charles-Quint, tom. 3, liv. 2, pag. 259, et tom. 4, liv. 6, pag. 451, 52 et 53,* les Jésuites, dis-je, en profitèrent pour s'en faire adjuger les revenus. Quelques Jésuites, de la province du Haut-Rhin, étaient venus s'établir, dès l'an 1567, à Molsheim, où Erasme de Limbourg, évêque de Strasbourg, leur avait assigné une habitation. Jean de Manderscheidt, son successeur, qui avait à cœur la conservation de l'ancienne religion dans son diocèse et l'instruction de la jeunesse catholique, donna, en l'an 1580, aux Jésuites un établissement fixe dans la ville de Molsheim. Cet établissement ne se forma que deux ans après, qu'il leur accorda, par ses lettres du 12 juillet 1582, *hospitalem domum cum templo, ædibus ac hortis omnibus ad collegii institutionem.* Cette fondation fut confirmée, en 1584, par le pape Grégoire XIII. Huit ans après, le même évêque Jean, qui jusqu'alors avait fourni à leur entretien de ses propres revenus, donna de nouvelles lettres, le 12 décembre 1590, par lesquelles il confirma, non-seulement au collége de Molsheim l'église,

Digitized by Google

l'emplacement et le jardin de l'ancien hôpital, mais lui accorda aussi tous les biens et revenus qui appartenaient audit hôpital, fondé et doté par les évêques, ses prédécesseurs. Il lui remit aussi les sept bénéfices qui avaient été fondés pour autant de prêtres desservant l'hôpital, lesquels étaient à la collation épiscopale, et dont les possesseurs avaient discontinué d'y faire l'office divin depuis 1550, qu'ils avaient été transférés dans l'église paroissiale. Cette dotation fut augmentée des revenus d'autres bénéfices ecclésiastiques et chapellenies du diocèse, que le même évêque réunit à ce collége, et particulièrement, en 1592, de ceux de cinq prébendes de l'église cathédrale, que les Jésuites conservèrent jusqu'au mois de septembre 1670, qu'ils furent obligés de les restituer aux membres du grand-chœur, ses légitimes possesseurs.

Le cardinal Charles de Lorraine, qui devint évêque de Strasbourg la même année 1592, fut aussi le protecteur des Jésuites du collége de Molsheim. Il leur accorda plusieurs pensions en 1595, et il leur fit présent, la même année, du crâne de saint Materne, apôtre de l'Alsace, qu'il avait retiré des mains du margrave de Brandebourg, son compétiteur à l'évêché. Mais comme on n'y enseignait jusqu'alors que les basses classes et les humanités, ce cardinal songea à y établir les deux facultés des arts et de théologie. Les guerres qu'il eut à soutenir, et sa mort, arrivée en 1607, interrompirent ses vues. Ce fut son successeur, l'archiduc Léopold d'Autriche, qui se chargea de remplir ses intentions, et qui y établit, en l'an 1617, une université composée de ces deux facultés. Le pape, Paul V, approuva cette fondation par sa bulle, datée du 1er février 1617, et l'empereur la confirma, par son diplôme du 1er septembre suivant. Enfin l'évêque Léopold,

Digitized by Google

par acte du 30 juin 1618, assigna au collége de Molsheim des revenus nécessaires pour l'entretien des nouveaux professeurs. L'inauguration de la nouvelle université se fit le 27 août 1618, en présence de l'évêque fondateur et d'un grand nombre de seigneurs de l'empire et de la province. Guillaume, évêque de Bâle, officia à cette cérémonie, assisté de l'évêque de Tripoli, suffragant, et de sept abbés du diocèse, en présence des députés envoyés par les universités de Fribourg, Mayence, Trèves et Wurtzbourg. Le collége des Jésuites de Molsheim produisit plusieurs gens de mérite, *Sotvel, Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu, pag. 618;* entr'autres le P. Jodoque Coccius, de Trèves, qui y enseigna la philosophie et la théologie, et qui mourut à Rouffach, le 25 octobre 1622. Ce Coccius composa plusieurs ouvrages. Il est, entr'autres, auteur d'un panégyrique de l'université de Molsheim, présenté à l'archiduc Léopold, son fondateur, imprimé en 1618, sous le titre d'*Archiducalis academiæ Molsheimensis apostolica cæsareaque auctoritate firmata et explicata panegyrico,* et d'un autre ouvrage qui parut en 1623, une année après sa mort, intitulé: *Dagobertus rex Argentinensis episcopatus fundator.* Ces deux ouvrages jettent beaucoup de jour sur l'histoire d'Alsace. Il travaillait aussi à celle des saints de cette province, mais on a perdu les mémoires qu'il a composés sur cet objet.

Le pape, Urbain VII, par sa bulle du mois d'août 1623, renouvela les biens et priviléges du collége de Molsheim. Le roi, Louis XIV, devenu possesseur de l'Alsace, le maintint aussi dans ses possessions, par ses lettres-patentes, les unes du mois de janvier 1645, et les autres du mois de janvier 1689.

Digitized by Google

Son université obtint également de la réputation parmi celles de l'Allemagne et elle devint même florissante, au rapport d'écrivains protestants, comme Zeiler, *Topographia Alsatiæ*, *1663*, *pag. 34* ; Bernegger, *Descriptio particulæ territorii Argentinensis*, *1675*, *pag. 36* ; Iselin, *Neuvermehrtes historisch und geographisches allgemeines Lexicon*, *1723*, *Articulo Molsheim*, etc., etc. Louis XIV, par ses lettres-patentes du mois de novembre 1701, transféra l'université de Molsheim dans la ville de Strasbourg, pour y être unie au collége royal des Jésuites, de la province de Champagne : ce qui fut mis en exécution le 20 juin 1702. Mais cette translation ne donna aucune atteinte au collége épiscopal de Molsheim, qui subsista en son entier. Les lettres-patentes, ainsi que celles du mois de février 1702, confirmatives des premières, ordonnèrent expressément que ceux qui y auraient étudié, seraient admis aux degrés dans l'université de Strasbourg, comme s'ils avaient étudié dans le collége de Strasbourg. Depuis ce temps, les Jésuites du collége de Molsheim ont continué d'y enseigner les humanités, la philosophie et la théologie : il était même un de ceux dans lesquels les Jésuites de la province du Haut-Rhin faisaient leur théologie ; ils y tenaient aussi un séminaire ecclésiastique soumis à l'évêque de Strasbourg. Ce collége était d'ordinaire composé de 30 à 40 individus, tant pères que régents et frères, dépendants de la province du Haut-Rhin. Enfin, lorsque par l'édit de Louis XV, du mois de novembre 1764, les Jésuites d'Alsace subirent le même sort que la Société de Jésus éprouva par la bulle de Clément XIV, le collége de Molsheim fut maintenu et conservé, aux instances du cardinal de Rohan, et confié, par lettres-patentes du 6 septembre 1765, à des prêtres séculiers, sous l'admi-

Digitized by Google

nistration et la dépendance de l'évêque de Strasbourg. Il est composé d'un principal, d'un sous-principal, d'un procureur, de deux professeurs de philosophie, d'un professeur de rhétorique et de quatre régents pour les basses classes. Ils vivent en commun et sont tous à la nomination de l'évêque. Le sous-principal est en même temps directeur du pensionnat établi dans ce collége. Les lettres-patentes de 1765 et celles de Louis XV, du 24 mai 1776, concernant l'université de Strasbourg, ordonnent que le collége de Molsheim jouît de ses anciens droits dans l'université de Strasbourg, à laquelle il continuera d'être agrégé. Les dernières lettres-patentes confirment le concordat passé en conséquence en 1702, entre l'université de Strasbourg et le collége de Molsheim. Le principal de ce dernier collége est vice-doyen-né de la faculté de philosophie.

L'église du collége de Molsheim est grande et magnifique, une des plus belles de l'Alsace. Elle fut bâtie par les secours de l'évêque Léopold d'Autriche et consacrée, le 16 juillet 1618, par Adam Petz, évêque de Tripoli et suffragant de Strasbourg. Le chœur est rempli d'armoires, qui renferment un grand nombre de reliques. A un des autels collatéraux de la nef, du côté de l'évangile, est conservée l'ancienne croix de Nidermunster, dont j'ai parlé dans mon premier tome, *liv. 4, pag. 362 et seq.*, et que l'évêque Jean de Manderscheidt accorda, en 1580, aux Jésuites de Molsheim ; voyez l'ouvrage du P. Lyra, jésuite, *Historia de antiqua, sancta et miraculosa Cruce, quæ in templo S. J. Molshemii pro devotione devote asservatur*, imprimé à Molsheim, en 1671. On trouve la gravure de cette croix dans Silbermann, *Hist. von Hohenburg, pag. 53.* Elle est de chêne, épaisse de deux doigts, haute

Digitized by Google

de 8 $^1/_2$ pieds de roi et large de près de six. Elle est enrichie de pierres précieuses, revêtue de lames d'argent doré, relevées en bosse, qui représentent, outre le Christ, plusieurs traits de l'ancien et du nouveau Testament. L'église du collége a deux chapelles collatérales. On voit dans celle qui est du côté de l'épître, la tombe de l'évêque Jean, avec cette inscription : *An. Dom. M.CCC.XXVIII octavo idus novembris, obiit venerabilis dominus Joannes episcopus Argentinensis primus fundator et constructor hujus hospitalis.* On y voit aussi le cénotaphe de Gabriel Haug, évêque de Tripoli, qui en fut le restaurateur en 1686. Il mourut le 10 janvier 1691 et fut enterré dans l'église de Sainte-Madeleine de Strasbourg. Ce cénotaphe est ainsi conçu : « Memoria reverendissimi in christo « patris ac dom. dom. Gabrielis episcopi Tripolensis, trium « episcoporum Argentinensium suffraganei et in pontifica- « libus vicarii generalii et consiliarii, hujus capelle, quam « reverendissimus et celsissimus princeps ac dom. dom. « Johannes I. episc. Argent. an. 1316, VI septembris fun- « darat, restauratoris et conservatoris, 28 aprilis 1686. »

Il y a dans le collége de Molsheim une célèbre congrégation, nommée *Pactum Marianum*, composée de personnes distinguées de tous les états. Elle fut érigée, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, sur le modèle de celle de Rome, par des lettres particulières de Claude Aquaviva, général de la Société de Jésus, datées de Rome, 20 avril 1636.

L'ordre des Chartreux, le seul de tous les anciens ordres religieux qui s'est conservé depuis près de sept siècles dans sa pureté primitive, sans altération et sans avoir eu besoin de réforme, prérogative bien rare qui doit le distinguer aux yeux de la religion ; cet ordre, dis-je,

Digitized by Google

a, à Molsheim, un couvent attenant aux murs de cette ville, composé d'environ 15 à 18 religieux, qui tient noviciat et qui dépend de la grande Chartreuse de Grenoble. La Chartreuse de Molsheim doit son origine à celle qui était autrefois située près du village d'Eckboltzheim, sur la Brusche, à trois quarts de lieue de Strasbourg. Elle est nommée dans les anciens titres, *mons S. Mariæ apud Argentoratum ;* Kœnigshoven l'appelle *Johans von Missen*, et Wimphelingue *Joannes de Myszna.* Cette chartreuse fut fondée en 1320, en l'honneur de la Sainte-Vierge, par trois bourgeois de Strasbourg, Jean de Missen, Gérard de Saxe et Wernher de Hesse, qui la dotèrent de leurs biens. Mais elle ne fut achevée, à cause des guerres, que vingt ans après et elle ne commença à être habitée qu'en 1340, ce qui fait que Kœnigshoven, *cap. 5, pag. 285*, place sa fondation à l'an 1340, ainsi que Wimphelingue, *pag. 85.* Cette maison produisit de savants hommes, entr'autres Ludolphe de Saxe, qui en fut le premier prieur, fameux par ses ouvrages, qui vivait encore en 1330, et Nicolas Kempft, de Strasbourg, mort en 1397, auteur de plusieurs traités ascétiques. La Chartreuse de Strasbourg était devenue fameuse, selon *Gebwiller,* qui écrivait en 1521, *in Panegyri Carolina*, *pag. 35*, non-seulement par ses beaux et somptueux bâtiments, mais par la piété, la science, la vie régulière et la charité bienfaisante des religieux qui l'habitaient [1]. Tous ses bâtiments furent démolis le 29 juillet 1591, vieux style, par ordre du magistrat de Strasbourg, qui avait obligé les quatre Chartreux qui y restaient encore, d'en sortir la veille. Ces pères se retirèrent d'abord dans la maison qu'ils avaient à Strasbourg ; enfin ils obtinrent

[1] Il y avait, en 1521, seize prêtres profès, neuf convers et quatre donnés.

Digitized by Google

un emplacement à Molsheim, où le cardinal Charles de Lorraine les reçut, par ses lettres du 26 février 1602, confirmées par celles de l'archiduc Léopold d'Autriche, son successeur, du 2 juillet 1613. Comme la ville de Strasbourg s'était emparé des biens de la Chartreuse, Henri IV, roi de France, voulut indemniser cet ordre, et par un contrat, passé le 21 août 1598, entre les commissaires du roi et ceux de l'ordre, Sa Majesté leur céda une rente annuelle et perpétuelle de sept mille cinq cents livres sur les gabelles de Normandie, pour être employés à la fondation et dotation d'une autre Chartreuse qu'établirait l'ordre. Cette rente annuelle leur est encore payée aujourd'hui, tant sur le trésor royal que sur les fonds annuels des aumônes du roi.

Cette Chartreuse, considérée sous différents objets, mérite l'attention des curieux. Le chrétien s'y édifiera à la vue de ses religieux dévoués à la solitude et au silence, à des prières presque continuelles, à des pratiques aussi multipliées que religieuses, qui ont empêché l'esprit du monde à s'y introduire, dont les prières et les larmes attirent la bénédiction du ciel sur notre province. Le savant y distinguera la bibliothèque qui renferme plus de quatre cents manuscrits intéressants, mais qui ne sont presque pas connus. On peut y remarquer entr'autres, les ouvrages du fameux Ludolphe de Saxe, écrits de sa propre main, un traité de saint Prosper, qui a plus de huit cents ans, le recueil original des vers de Herrade, abbesse de Hohenbourg, des actes manuscrits du concile de Bâle, les quatre livres de l'Imitation de J.-C., écrits en 1474, mais sans nom d'auteur, etc. L'architecte en parcourera l'église décorée, dans le goût italien, depuis quelques années, de dorures et de peintures, mais peut-être avec trop de pro-

Digitized by Google

fusion. L'amateur des arts et de la peinture admirera ces belles et fraîches peintures sur verre, dont le cloître est décoré dans tout le contour des cellules. Ces peintures, qui représentent la Passion et les Mystères de J.-C., ainsi que les Vies des saints pères dans le désert, méritent la plus grande attention. Elles ont été peintes en 1621, 22, 24, 27, 28, 29, 30 et 31, par Laurent Linck, aux dépens des chanoines de la cathédrale, des prébendiers du grand-chœur, de quelques abbés de la province et de différents particuliers, dont chaque peinture porte les noms et les armoiries. Enfin l'étranger sera charmé de l'hospitalité qui y règne, y mangera, s'il est gourmand, d'excellents poissons et y boira un vin qui passe pour un des meilleurs de la Basse-Alsace. Ce vin croît dans un canton de vigne du ban de Molsheim, qu'on nomme le Finckenberg et qui appartient presque en entier à la Chartreuse. Il y a un autre canton du même ban, nommé Kœttenhund, qui produit aussi du très-bon vin, et dont les vignes appartiennent au collége.

Les Capucins ont aussi à Molsheim un couvent composé de 12 à 20 religieux, qui fait partie de la province des Capucins d'Alsace. Ils n'y étaient, en 1723, qu'au nombre de six pères et de deux frères. Ce sont eux qui desservent la chaire de la paroisse. Ils s'établirent à Molsheim en 1657, sous les auspices de Léopold-Guillaume d'Autriche, évêque de Strasbourg, qui leur donna une somme de mille livres pour bâtir leur couvent; de Georges-Alban Meyer, son vicaire-général, qui en obtint la permission, et de Jean-Georges de Neuenstein, qui leur donna l'emplacement où il fut construit.

Il y avait autrefois à Molsheim une famille noble, nommée Kember, qui en prenait le surnom. *Dietericus Kember*

Digitized by Google

miles, Wernherus et Waltherus, dicti Kember de Mollesheim sont rappelés au nombre des vassaux de l'évêché de Strasbourg, dans le registre féodal de Berthold de Bucheck. Le premier de ces Kember, *Dietericus*, y est dit posséder, à titre de fief, *advocaciam in Mollesheim.* M. Schœpflin fait encore mention, *Als. illust., tom. 2, pag. 658*, de plusieurs nobles des 13e, 14e et 15e siècles, qui portaient le nom de Molsheim.

On trouve aux environs de Molsheim des pierres de touche brunes et grises; *de Sivry, Observ. minéralogiques, pag. 13 et 14.*

MORSCHWEILER. Il y a en Alsace six villages qui portent le nom de Morschweiler, dont cinq dans la Haute. Celui, dont nous parlons, est situé dans la Basse, et dans la grande préfecture de Haguenau, à une lieue et demie de l'abbaye de Neubourg. Cet endroit paraît avoir été habité par les Romains. Beatus Rhenanus, *Rer. Germ., lib. 3, pag. 324*, remarque y avoir vu les ruines d'un ancien édifice, et les statues de neuf idoles incrustées dans les murs d'une chapelle. L'empereur, Otton Ier, accorda, en 968, *curtim quandam nuncupatam Morinzanwilere sitam in Elesassium*, à Adelaïde, sa femme; *Als. dipl., tom. 1, pag. 122.* Otton III, son petit-fils, donna, en 995, à l'abbaye de Seltz, fondée par Adelaïde, *capellam in Morcenwillare.* Hertzog, *lib. 3, pag. 43*, se trompe lorsqu'il croit que cet endroit fut nommé en latin *Martis*, ou *Mortis villa*, d'une bataille sanglante qui y fut livrée. L'empereur Sigismond confirma, en 1417, les possessions qu'avait l'abbaye de Sturzelbronn à Morschweiller; *Als. dipl., tom. 2, pag. 327.*

Digitized by Google

Morschweiller est composé d'environ 55 familles, toutes catholiques. Le grand bailli de Haguenau en est seigneur; la dîme est divisée en neuf portions, dont l'abbaye de Neubourg retire sept et celle de Stürtzelbronn deux. L'abbé de Neubourg, auquel a été réuni le droit de patronage et le rectorat, est collateur de la cure desservie par un religieux de son abbaye. Ce curé dessert aussi les habitants du village voisin de Ringeldorff, dont il retire le tiers des dîmes. L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Etienne, et il y a une confrairie du Saint-Sacrement, érigée le 16 juin 1762.

MUHLBACH, ou Milbach, est un fief de l'évêché de Strasbourg, dépendant du château de Girbaden, accordé à M. le prince de Rohan-Soubise, qui en est seigneur. On y trouve environ 44 familles catholiques formant le nombre d'environ 220 communiants. L'église est dédiée à la Sainte-Vierge, sous le titre de son Assomption, et les dîmes y sont perçues par l'administrateur de la paroisse. Muhlbach dépendait autrefois de celle de Lutzelhausen, situé dans le chapitre rural de Molsheim. On y bâtit une église vers 1731, et peu de temps après, par décret du 30 septembre 1735, on y établit un prêtre administrateur, sous le nom de vicaire perpétuel résident, lequel vicaire perpétuel est nommé par l'évêque et ressortit du chapitre rural du Mont-des-Frères. La séparation entière des deux églises de Lutzelhausen et Muhlbach fut consommée le 12 décembre 1742.

Après la mort de Thierri, comte de la Basse-Alsace, arrivée vers l'an 1150, Godefroi, son fils, de concert avec sa mère et ses frères, *predium Mulinbach funditus in proprietatem obtulerunt*, à l'abbaye de Neuwillers. Mais l'abbé

Digitized by Google

et ses religieux, *positione loci ab ipsis semoti minus sibi prodesse considerantes*, le vendirent, en 1159, à l'abbaye de Neubourg; *Als. dipl., tom. 1, pag. 248.* Les papes, Alexandre III, en 1177, et Innocent III, en 1208, confirmèrent *grangiam Mulenbach* à la même abbaye, *pag. 262 et 317.* L'empereur, Charles IV, compte, en 1356, *curtem Mulenbach, cum villa, juribus et appendiciis suis*, dans le nombre de ses possessions; *tom. 2, pag. 216.*

L'empereur, Otton IV, confirma, en 1209, *curtem Mulinbach cum appendiciis suis* à l'abbaye de Neubourg, ainsi que Frédéric II, en 1219.

MULHAUSEN, ville alliée des Suisses, est située sur les confins du Sundgau et de la Haute-Alsace [1], sur la rivière d'Ill, qui l'environne de tous côtés, à trois lieues du Rhin, à deux lieues d'Ensisheim, entre Colmar et Bâle. Simler, *de Republ. Helveticorum*, et Ortel, *Thesaurus geographicus, voce Arialbinum*, suivis par Jean-Henri Petri, auteur d'une chronique manuscrite de Mulhausen, prétendent que c'est l'ancien *Arialbinum*, dont il est parlé dans l'Itinéraire d'Antonin et la Carte théodosienne. Mais M. Schœpflin, *Als. illust., tom. 1, pag. 187 et 188*, a fait sentir le faible de cette conjecture.

Cet endroit prit origine sous les Francs et fut ainsi appelé d'une maison de moulin, comme l'indiquent son nom, ses armes et ses monnaies [2]. Ceux qui disent qu'il n'y eut d'abord qu'un couvent de moines Augustins, puis

[1] L'empereur Adolphe, dans son diplôme de 1293, et Rupert, électeur palatin, dans sa charte de 1354, disent: *der Statt ze Mulhusen an Suntgowe.* Le nom de Sundgau est pris dans un sens *in sensu arcto*, pour le comté de Ferrette.

[2] D'autres disent, mais avec moins de fondement, que sa situation sur l'Ill l'a fait d'abord nommer Illhausen, d'où par l'addition de l'*m*, son nom fut changé en Millhausen.

Digitized by Google

un village et enfin une ville, se trompent. Car on trouve le nom de Mulenhusen, dès l'an 823, dans un diplôme de l'empereur Louis-le-Débonnaire, pour l'abbaye de Massevaux, et dès le règne de l'empereur Frédéric II, cet endroit avait été changé en ville, dans le même temps que Colmar et Schlestadt; ce prince, dans un diplôme de 1236, rappelle déjà *civitatem Mulhausen*. Or, les Augustins ne vinrent à Mulhausen que vers l'an 1270, comme le prouve une charte de Henri, évêque de Sion, de la même année.

La possession de Mulhausen fut longtemps disputée entre les empereurs de la maison de Souabe, qui la prétendaient comme ducs d'Alsace, et entre les évêques de Strasbourg, possesseurs du Haut-Mundat, dont cet endroit est peu éloigné. L'affaire ayant été mise en arbitrage, elle fut adjugée, en 1221, à l'évêque qui, trois ans après, en accorda l'advocatie à l'empereur Frédéric second. Enfin l'évêque Berthold donna, en 1236, la ville de Mulhausen, avec tous ses droits, en fief à cet empereur et à tous ses descendants mâles. Frédéric ayant été proscrit par le pape, elle revint, en 1246, à l'église de Strasbourg, dont elle était fief. L'évêque Henri de Staleck s'empara alors de Mulhausen et y fit bâtir un château dans la ville, pour mieux assurer sa possession. Les habitants ne voulant plus être sous la puissance épiscopale, Rodolphe, comte de Habsbourg, landgrave de la Haute-Alsace prit, en 1261, sous sa protection, la ville de Mulhausen. Les habitants lui ayant livré la ville, le château qui était commandé par le schultheiss de l'évêque, fut pris après trois mois de siége et entièrement rasé; Kœnigshoven, *cap. 4, § 46*, Paralipom., *ad Ursperg.*, *pag. 255*, Annales Colmarienses, etc. Voyez la Chronique de Senones, *lib. 5, cap. 14*.

Bayerische Staatsbibliothek München

Digitized by Google

Mulhausen tomba ainsi dans le pouvoir de la maison de Habsbourg. L'évêque de Bâle, ennemi du comte Rodolphe, l'assiégea en 1271, mais il ne put la prendre, et Rodolphe étant devenu empereur, en 1273, la déclara libre en 1275, ce qui lui donna rang parmi les villes impériales. L'église de Strasbourg ne renonça cependant pas à son droit, et ce ne fut qu'en 1308, qu'elle le céda à l'empereur Henri VII, par un accord confirmé par les électeurs.

Mulhausen est située sur les confins du Sundgau et de la Haute-Alsace, sur la rivière d'Ill, qui l'environne de tous côtés, à trois lieues du Rhin et à autant des Vosges, à deux d'Ensisheim, six de Bâle et huit de Colmar. Son circuit comprend près d'une lieue : le quart de la ville consiste en jardins.

Ses armes sont d'argent, à une meule de moulin, de gueules.

MUNDOLSHEIM, ou Munoltzheim, est un village de la Basse-Alsace et du diocèse de Strasbourg, situé près de la Suvel, à une lieue et demie de Strasbourg et à une demie-lieue de Suffelweyersheim, dans le chapitre rural du Bas-Haguenau et dans les terres du directoire, appartenant à Mrs. de Joham, qui le relèvent du roi à titre de fief impérial, composé d'environ 100 familles, toutes luthériennes, qui y ont un ministre résident nommé par le seigneur, et une église placée sur une hauteur.

Munoldesheim est rappelé, vers l'an 1128, dans une notice des biens de l'abbaye de Maurmoutier ; *Hist. d'Alsace, tom. 2, tit. 611, pag. 271.* On lit dans la chronique manuscrite de Godefroi d'Ensmingen, que dans la guerre de la ville de Strasbourg contre l'évêque Gauthier, et ce le 8 mars 1262, *cives fere omnes populi civitatis Argent.*

Digitized by Google

circa mediam partem exierunt civitatem cum lapicidis et aliis operariis, destruentes turrem ecclesiæ Munolzheim, que turris erat valde fortis lapidera et alta, timentes quod dictus episcopus faceret munitionem ibi. On lit la même chose dans la chronique allemande de Kœnigshoven, *cap. 4, pag. 249.*

Nous trouvons Hartman, Egenolphe et Jean de Rathsamhausen investis, en 1394, par l'empereur Wenceslas, du cinquième du village de Mundolsheim; *Als. illust., tom. 2, pag. 258.* Les Beger possédèrent, à titre de fief impérial, le village de Mundolsheim jusqu'à leur extinction, arrivée en 1532; *ibidem, pag. 259.* L'empereur, Charles V, le conféra la même année à Mathias Held, son vice-chancelier, qui, du consentement de l'empereur, le vendit, en 1537, avec le village de Mittelhausbergen et d'autres biens, pour quatre mille florins, à Conrad Joham, qui en prit lui et ses descendants le nom de Mundolsheim; *Als. illust., tom. 2, pag. 707.* Les fils de Conrad furent investis du même fief en 1577; *Moser, Reichs-Hofraths Process, t. 3, pag. 757.*

Avant le luthéranisme il y avait, à Mundolsheim, outre la cure-rectorat, située dans le district de l'archiprêtré de Saint-Laurent, la chapellenie de l'autel de Saint-Nicolas, à la collation du grand-custos, également éteinte. Les catholiques qui peuvent se trouver à Mundolsheim, sont aujourd'hui desservis par le curé de Suvelweyersheim.

Les nobles de Munoltzheim, ou Mundolsheim, s'éteignirent vers l'an 1411.

MUNSWILLER. Ce village, situé dans le bailliage de Saverne, appartient aujourd'hui à l'évêque-prince de

Digitized by Google

Strasbourg. Il a été pendant plus de trois siècles un fief relevant de l'évêché de Strasbourg.

En 1316, l'évêque Jean accorda en fief les villages d'Ingenheim et de Munswiller, avec tous leurs droits, juridiction et dépendances, à Eberhard et Eberlin de Greiffenstein, en échange de la moitié de l'advocatie de la basse ville de Saverne que ceux-ci lui cédèrent.

En 1398, Eberlin de Greiffenstein et Petermann, son frère, tenaient en fief de l'évêché le village de Munswiller.

En 1484, Gauthier de Thann, qui avait succédé au dernier noble de Greiffenstein, relevait aussi le village de Munswiller à titre de fief de l'évêché de Strasbourg.

A l'extinction de la famille des Thann, l'évêque Robert conféra, en 1497, le village de Munswiller, à titre de fief masculin, à Georges de Rathsamhausen de la Pierre. Celui-ci l'accorda aussitôt après, en arrière-fief, au sieur Voltz d'Altenau. Il passa ensuite à Frédéric de Lutzelbourg, beau-frère de ce dernier, auquel il fut accordé, en 1513 et au même titre, par Georges, Albert et Samson de Rathsamhausen. Les Lutzelbourg en jouirent à ce titre jusqu'en 1669, qu'ils vendirent le village de Munswiller pour deux mille cinq cents florins, à Herman-Egon, landgrave de Furstemberg, du consentement de l'évêque François-Egon, frère de l'acheteur, comme principal seigneur direct et des seigneurs de Rathsamhausen, de qui les Lutzelbourg le tenaient en arrière-fief. L'évêque n'y consentit qu'à condition que la maison de Furstemberg recevrait ce village à titre de fief masculin relevant directement de l'évêché.

L'évêque François-Egon, devenu héritier du landgrave, son frère, admodia en 1681, pour six années, les revenus

Digitized by Google

du village de Munswiller à Jean-Georges Meyerhoffer. Il vendit ensuite, en 1686, pour six mille livres, le village même avec ses dépendances, au sieur Fries, conseiller de la chambre des comptes, à charge par lui de le tenir de l'évêché à titre de fief héréditaire, dont ledit Fries fut investi en 1687.

En 1711, l'évêque Armand-Gaston de Rohan acheta Munswiller du sieur Fries et le réunit au domaine de l'évêché, sous la clause expresse que jamais ni lui, ni ses successeurs, ne pourraient l'aliéner ou l'inféoder.

Le chapitre de Neuvillers a une colonge à Munswiller, dite la cour de Saint-Pierre. Le taureau, le bélier et le verrat de la communauté sont à la charge du même chapitre pour deux tiers et du curé pour l'autre tiers.

Dans le ban de Munswiller est la forêt dite Baurhöltzel, appartenante au chapitre de Neuvillers, au titre de l'église de Munswiller, qui lui a été unie.

N.

NEINKIRCH, ou Neunkirch, est une église dédiée à la Sainte-Vierge, sous le titre de sa Nativité, située en Basse-Alsace, dans le diocèse de Strasbourg et l'archiprêtré rural de Rhinau, à quatre lieues et demie de Marckolsheim, à une lieue de Rhinau et à une demie de Friesenheim, se trouvant à l'extrémité du ban de ce village. Cette église est depuis plusieurs siècles l'église-mère et paroissiale de Friesenheim et de Widernheim. *Johannes sacerdos de Rynouwen, celebrans in Ninkircheim*, est rappelé dans

Digitized by Google

une charte de 1290. Un acte, qui se trouve dans le Livre salique de l'abbaye de Saint-Etienne, de l'an 1301, stipule la redevance d'une livre monnaie de Strasbourg, que le curé-recteur de Neinkirch doit acquitter tous les ans à cette abbaye. Le collége de Molsheim paye encore annuellement, au titre de cet acte, deux florins au couvent des Dames de Saint-Etienne. Guillaume, évêque de Strasbourg, incorpora, en 1425, le rectorat de Neinkirch et ses revenus à l'hôpital de Molsheim, pour l'augmentation des revenus des prébendiers, qui y célébraient l'office divin, à la charge d'établir et de compétencier un prêtre qui ferait les fonctions paroissiales à Neinkirch et administrerait les habitants des villages de Friesenheim et Widernheim. L'évêque Jean de Manderscheidt incorpora, le 12 décembre 1590, les revenus de l'hôpital et des prébendes de Molsheim au collége des Jésuites de la même ville, qu'il y avait établi dix ans auparavant. Les Jésuites, devenus ainsi possesseurs des revenus de l'hôpital de Molsheim, et par conséquent de ceux du rectorat de Neinkirch, firent administrer cette dernière cure par le curé de Diebolsheim, village éloigné de trois quarts de lieue. Mais en 1702, M. de Camilly, vicaire-général de l'évêché de Strasbourg, sépara ces deux cures, rétablit celle de Neinkirch et ordonna au recteur du collége de Molsheim d'y présenter un de ses religieux, auquel ledit grand-vicaire forma une compétence. Depuis ce temps, la cure de Neinkirch fut toujours administrée par un Jésuite résident à Neinkirch jusqu'en 1764, qu'on y établit un administrateur séculier à la nomination du collége de Molsheim, remplaçant celui des Jésuites. Il y a autour de l'église de Neinkirch la maison curiale, bâtie en 1761, et trois ou quatre habitations de censiers qui appartiennent au collége de

Digitized by Google

Molsheim. Le curé administre et dessert les habitants du village de Friesenheim, situé à une demie-lieue, ceux du hameau de Zelsenheim, à un petit quart de lieue, et du village de Widernheim, à un gros quart de lieue.

L'église de Neinkirch forme un célèbre pèlerinage où il y a toujours un grand concours de peuple, surtout aux fêtes de Notre-Dame. On y révère sur l'autel collatéral de la nef, qui est du côté de l'épître, une petite statue miraculeuse de Notre-Dame, représentée debout et tenant l'Enfant Jésus entre les bras. Cette statue, qui est d'ivoire et haute d'environ cinq à six pouces, y est exposée et conservée dans une petite châsse à jour. On ignore l'époque et l'établissement de ce pèlerinage, qui est cependant très-ancien. La tradition porte qu'elle fut découverte par un pâtre, dont le cochon déterra cette petite statue au milieu d'une grosse pierre de taille, enfoncée en terre et voisine d'une fontaine. On montre encore cette pierre avec le creux qui renfermait cette statue, à côté de l'église et à gauche de la porte collatérale. La vénération qu'on porta à cette statue et les miracles qui s'y opérèrent, par l'intercession de la Sainte-Vierge, donnèrent lieu à l'établissement de l'église. On lui donna, ajoute-t-on, le nom de Neinkirch, c'est-à-dire de Neuf-Eglises, parce qu'on prétend que cette statue de la Sainte-Vierge fut portée, selon les uns, dans neuf différentes églises, et selon les autres, neuf fois à Friesenheim, mais qu'elle en disparut autant de fois jusqu'à ce qu'elle fut placée près de l'endroit où elle avait été découverte. Quoiqu'il en soit, l'église de Neinkirch fut rétablie et augmentée, en 1455, par Robert, évêque de Strasbourg, dont on voyait autrefois les armes peintes à une des fenêtres. On lit encore à l'entrée de la porte principale, ces mots : *Ave Maria. An.*

Digitized by Google

Dom. M.CCCC.LV. La statue de Notre-Dame fut enlevée de l'église pendant les guerres du 17e siècle et découverte de nouveau, en 1634, dans un couvent d'Alsace de l'ordre de Saint-François, auquel un général de l'armée en avait fait présent avec une caisse remplie d'ornements. Cette statue fut ensuite transportée dans l'église du collége de Molsheim, où elle resta exposée sur l'autel de la Sainte-Croix jusque vers la fin du siècle dernier, qu'elle fut rapportée à Neinkirch. Cette statue fut gravée à Augsbourg, en 1668, et les philosophes de l'université de Molsheim lui dédièrent leurs thèses en 1669. Le grand-autel de l'église de Neinkirch, qui est situé dans le chœur, fut élevé en 1726. Les deux autels collatéraux, l'un où est conservée la statue de Notre-Dame, du côté de l'épître, et l'autre de la Croix, du côté de l'évangile, furent élevés, le premier au mois de mai 1736, et le second au mois d'octobre 1737.

NEUGARTHEIM, nommé aussi Neugardt, est un village de la Basse-Alsace, situé dans le diocèse de Strasbourg, au chapitre rural de Bettbur, à quatre lieues de Strasbourg et à une demie-lieue de Wilgotheim, tout près de la montagne du Kochersberg, composé d'environ 55 familles, toutes catholiques. Cet endroit fait partie du bailliage de Kochersberg et appartient aujourd'hui à l'évêque-prince de Strasbourg et n'a jamais fait partie du comté de Hanau, comme l'écrit Hertzog, *lib. 3, fol. 33.* Neugartheim, au quatorzième siècle, dépendait de ce comté, dont la seigneurie était partagée entre l'empire et l'évêché de Strasbourg. *Nugurte* est rappelé dans le nombre des villages ou *villæ comitatus, quæ vulgariter dicuntur Graveschaft, in quibus imperium et episcopatus omnia habent*

Digitized by Google

communia, dans le registre des revenus de l'évêché de Strasbourg, rédigé sous l'empereur Louis de Bavière et l'évêque Berthold de Bucheck; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 193*. L'empereur, Charles IV, vendit la moitié que l'empire avait dans Neugartheim et dans Avenheim, en 1357, pour mille florins, à Jean de Lichtemberg, évêque de Strasbourg; *ibidem*, *pag. 141*. Depuis ce temps, Neugartheim appartient en entier à l'évêché de Strasbourg.

Le grand-chœur de l'église cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban de Neugartheim et collateur de la cure. *Decime tam majores quam minute ville Neugertheim site infra limites parochie in Wilgotheim*, *bona dotalia ecclesie dicte ville filialis quoque de Wilgotheim*, furent unies audit grand-chœur en 1407. Aux quinzième et seizième siècles, il y avait un primissariat à Neugartheim et ce village a de tout temps dépendu de la paroisse de Wilgotheim jusqu'en 1698, qu'elle fut érigée en cure particulière, et depuis ce temps le curé de Neugartheim dessert aussi les habitants du village voisin d'Avenheim. L'église paroissiale de Neugartheim, dédiée à saint Remi, fut rebâtie en 1785.

Il y avait une famille noble du nom de Neugartheim, ou Neugarten, qui est éteinte depuis l'an 1562; *Bernegger*, *pag. 39*. *Waltherus miles de Nugirte, ministerialis ecclesie de Andela*, est rappelé avec Guta, sa femme, et Hugues, son fils, dans une charte de Hedewige, abbesse d'Andlau, de 1223; *Hist. Zaringo-Badensis*, *tom. 5*, *pag. 167*.... *Wernherus de Nugurte* fut un de ceux du parti de l'évêque Gauthier de Geroldseck, qui furent faits prisonniers en 1265, par les habitants de la ville de Strasbourg; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 660*. On trouve encore, en 1371, Hecelon *de Nugurte*, fils d'Eberlin, et en 1386, Jean de Nugurte et Hecelon, son frère; *ibidem*, *pag. cit.*

Digitized by Google

En 1357, l'empereur, Charles IV, accorda à l'évêque Jean de Lichtemberg et à ses successeurs dans l'évêché de Strasbourg, les villages d'Avenheim et de Neugartheim.

En 1446, les villages de Neugartheim et d'Ittlenheim étaient engagés pour 420 livres deniers au sieur Lupstein, bailli du Kochersberg. Ils furent dégagés par l'évêque, en 1452.

En 1687, il y avait 30 bourgeois à Neugartheim et avant la guerre 66.

NEUHOFF est une espèce de village, situé dans la banlieue de Strasbourg, dont le magistrat est seigneur, composé de différentes censes, maisons et baraques éloignées la plupart les unes des autres. Neuhoff est à une lieue de Strasbourg et à une demie-lieue d'Illkirch, formant 50 à 55 familles catholiques. Elles sont desservies, depuis 1760, par le curé royal d'Illkirch. Elles l'étaient auparavant par le curé de Saint-Laurent de Strasbourg. On n'y paye point de dîmes. Le collége royal de Strasbourg y a un bien considérable et une maison censière, avec une petite chapelle domestique, dédiée à la Sainte-Vierge.

NEUVILLERS a longtemps appartenu à l'abbaye de ce nom. Cette abbaye est nommée *monasterium quod Novumwillare nuncupatur*, dans le livre des Sociétés de Richenau, de 830.

Novumvillare monasterium, in pago Alsacense, quod est in honorem S. Petri principis apostolorum constructum, est rappelé dans la charte de Dietmar, abbé de Fleuri, de 1070; *Als. dipl., tom. 1, pag. 173.*

Digitized by Google

Conradus de Neovilla signa, en 1126, l'acte de fondation du monastère de Saint-Jean-des-Choux; *Gall. christ., tom. 5, pag. 479.*

Fideles in Novillarensi loco degentes sont rappelés dans la charte d'Erphon, abbé de Neuvillers, de 1157. *Novillarenses Scabiniones* signèrent la même charte; *Als. dipl., tom. 1, pag. 245.* Le même Erphon rappelle *villam Novillarensem*, dans une autre charte de 1158; *Alsat. diplom., tom. 1, pag. 247.*

Plebanus, sive parochianus sacerdos ecclesie S. Adelphi, vicarius abbatis, est rappelé dans la bulle de l'antipape, Victor III, pour l'abbaye de Neuvillers, de 1162; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 250.* On lit dans la même bulle: *plebanus ecclesie S. Adelphi omnia jura, quæ ecclesiæ S. Petri matrici ecclesiæ parochialis antiquitatus consuevit exhibere, exhibeat.*

Le pape, Alexandre III, confirma, en 1178, à l'abbaye de Neuvillers, *locum ipsum, in quo Novillarense monasterium situm est, cum villa et integritate justitiæ, cum banno et aliis suis pertinentiis, ecclesiam quoque beati Adelfi in eadem villa cum suis pertinentiis; Alsat. diplom., tom. 1, pag. 264.*

Otton, palatin de Bourgogne, frère de l'empereur Henri et de Philippe, duc de Souabe, eut, en 1197, une guerre avec Otton de Hunnenbourg. Le comte Otton surprit et pilla Neuvillers, *villam Neovillam*, dont Otton était avoué; *Auctor vitæ, et miraculorum S. Adelphi, cap. 3, in Actis SS., tom. 6, augusti, pag. 512.*

Neuvillers est nommé *villa Novillarensis*, dans l'acte d'union de l'évêque de Strasbourg, qui unit, en 1228, l'église paroissiale de Saint-Adelphe à la collégiale de ce nom et *villa Nuwiller*, dans les lettres de Jacques de

Digitized by Google

Lorraine, évêque de Metz, de 1257 ; *Als. illust., tom. 2, pag. 223.*

Dès lors Neuvillers appartenait à l'évêque de Metz. Le même évêque la fit clore de murailles vers le même temps, ce qui lui donna le titre de ville. Jacques étant mort en 1260, Henri, seigneur de Lichtemberg, profita de la vacance du siége pour prendre *oppidum, quod ante ipsum claustrum Novumvillare situm est*, la pilla et en détruisit les maisons. L'évêque Philippe de Florenges, qui succéda à Jacques, en 1261, entra dans les terres du seigneur de Lichtemberg et l'obligea, en 1262 ou 1263, de rétablir cette ville ; *Chronic. Senoniense, lib. 5, cap. 11 et 12.*

Louis et Conrad de Lichtemberg, fils de Henri, firent, en 1269, une donation *hospitali monasterii Novillarensis; Als. dipl., tom. 1, pag. 466.*

Sigillum civium oppidi Neovillarensis est apposé aux lettres de Frédéric de Lichtemberg, prévôt de Strasbourg, de 1299 ; *Als. illust., tom. 2, pag. 223.*

Dyelmannus capellanus altaris B. Gertrudis fundatæ in capella B. Nicolai in oppido Novilariensi, dans une charte de 1318.

Johannes de Basilea capellanus altaris B. Johannis Baptiste fundati in capella beati Nicolai in oppido Novilariensi, dans une autre de 1319.

Renaud de Barr engagea, en 1307, la ville de Neuvillers à Jean dit le Vieux, seigneur de Lichtemberg, pour trois mille livres tournois ; *Als. illust., tom. 2, pag. 224.* Louis de Lichtemberg, cousin du précédent, pria, en 1327, l'évêque de Metz, de le lui assurer et à ses neveux, par un nouvel engagement. L'évêque Louis de Poitiers y consentit, moyennant une somme de mille livres et lui en

Digitized by Google

fit expédier des lettres, datées de Vic, le samedi après la Purification 1327 ; *Histoire générale de Metz, tome 2, pag. 531.*

Jean, ou Hannemann de Lichtemberg, neveu du précédent, fit ses reprises d'Adémar de Monteil, successeur de Louis, et reconnut, par ses lettres du 20 janvier 1329 ou 1330, selon notre manière actuelle de compter, qu'il tenait d'Adémar, à titre d'engagement, *oppidum ville Novillarensis cum advocatia loci, pertinentiis suis et juribus universis,* et que ledit Adémar, ainsi que ses successeurs, pourraient racheter cette terre en remboursant la somme de trois mille quatre cents marcs d'argent. Il mit pour condition, qu'en cas que l'on vînt à l'engager de nouveau, elle ne pourrait l'être qu'aux seigneurs de Lichtemberg ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 139.* Hannemann de Lichtemberg fit la même reconnaissance en 1341 ; *Calmet, Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 644.*

L'évêque Adémar, par acte daté du samedi après la Saint-Luc 1347, promit au même Hannemann que si jamais il venait à retirer la seigneurie de Neuvillers, il n'y mettrait point d'autre officier que lui ; *Hist. générale de Metz, tom. 2, pag. 535.*

Le même évêque Adémar confirma, en 1350, à Jean de Lichtemberg, prévôt de Strasbourg, et à Sigismond, son frère, à titre d'engagement, *oppidum de Novillari, una cum omnibus homagiis, dominiis, redditibus, juribus et appenditiis jure hereditario, sub tali conditione, quod ipse Sigismundus suique heredes debebant esse homines dicto episcopo et suis successoribus pre omnibus aliis dominis ; Als. dipl., tom. 2, pag. 427.*

Thierri Bayer de Boppart, évêque de Metz, engagea *die Statt Neuweiler,* en 1380, à Jean de Lichtemberg, en sti-

Digitized by Google

pulant le rachat après quinze ans ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 219 et 224.* On lit dans Meurisse, *pag. 528*, que cet engagement se fit en 1380, pour trois mille florins. Meurisse le nomme *Rechemberg*, au lieu de *Lichtemberg*.

Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, en montant sur le siége épiscopal, trouva, en 1415, la ville de Neuvillers et ses appartenances, engagées par l'évêque Adémar, d'abord en 1329, pour 3000 livres de fort petit et 200 marcs d'argent, et puis, en 1350, pour la somme de 7000 livres de petits tournois et 2000 marcs d'argent ; *Preuves de l'histoire de Metz, tom. 4, pag. 739.*

A l'extinction des Lichtemberg, *oppidum de Novillari cum appenditiis et juribus universis jure successionis hereditario* parvint, en 1480, à Philippe, comte de Hanau, qui avait épousé Anne, fille de Louis, dernier seigneur de Lichtemberg ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 427.*

En 1316, l'empereur Louis permit à Jean, seigneur de Lichtemberg, de fortifier et fermer de murailles le village de Neuvillers ; *Dom Calmet, Notice de la Lorraine, t. 1, pag. 644.*

En 1337, le même empereur accorda à Jean et Simon, son frère, seigneurs de Lichtemberg, et aux bourgeois de Neuvillers, les mêmes droits, priviléges et franchises dont jouissaient les bourgeois de Haguenau ; *idem, tom. 1, pag. 644.*

En 1338, Berthold, évêque de Strasbourg, assisté des troupes d'Albert, duc d'Autriche, de l'évêque de Bâle et de l'abbé de Mourbach, *cum Zabernensibus oppidum Nuwilre obsedit..... Ubi Joannes de Turkelstein et alii aliqui occisi et capti fuerunt, quod cum aliquandiu obsedisset, recessit*, dit Albert de Strasbourg, *in vita Bertholdi episc.*,

Digitized by Google

pag. 175. Neuvillers s'était déclaré pour l'empereur Louis de Bavière.

En 1350, le jeudi après la Purification, Adémar, évêque de Metz, emprunta la somme de mille livres de Jean de Lichtemberg, prévôt de Strasbourg, et de Simon, son frère, pour laquelle somme il lui engagea la ville de Neuvillers; il ratifia en même temps les engagements faits ci-devant par l'évêque Renaud à Jean, seigneur de Lichtemberg, son aïeul, pour une somme de deux mille livres et à Louis de Lichtemberg, pour une autre de deux mille livres; *Notice de la Lorraine, tom. 1, pag. 644.*

En 1380, Thierri Bayer de Boppart, évêque de Metz, engagea la ville de Neuvillers à Jean de Lichtemberg, en stipulant le rachat après quinze ans; *Als. illust., tom. 2, pag. 219 et 224.*

Dom Calmet, *Hist. de Lorraine, tom. 3, pag. 454*, dit que cet engagement se fit pour trois mille florins. Il dit autre part, *Notice, tom. 1, pag. 644*, pour quatre cents marcs d'argent.

Selon Hertzog, *pag. 41*, il y a beaucoup de tombeaux de comtes et de comtesses de Hanau dans l'église de Saint-Adelphe. Le comte Philippe de Hanau y introduisit le luthéranisme en 1562.

En 1329, le 14 des calendes de février, Hennemann, seigneur de Rechemberg (Lichtemberg), reconnaît avoir et tenir en fief et hommage, à titre de gagère, d'Adémar, évêque de Metz, la ville de Neuvillers, pour trois mille livres de petits florins et deux cents marcs d'argent; *Meurisse, pag. 503.*

Digitized by Google

NIDERBRONN est un grand village fort ancien, connu tant par les monuments romains qu'on y a découverts, que par ses bains, qui y attirent beaucoup d'étrangers pendant six mois de l'année. M. Schœpflin, *Alsat. illust., tom. 1, pag. 473*, nous a fait connaître une colonne de pierre élevée à Jupiter, dont on avait découvert un fragment à Niderbronn. M. Oberlin, *Museum Schœpflini, pag. 20 et 22, et tabula 1, fig. 4, et tab. 2, fig. 1,* décrit une statue de Pallas, trouvée en 1760 à Niderbronn et un autre monument romain, représentant un cavalier qui traîne après lui un prisonnier, découvert également à Niderbronn, en 1772. L'un et l'autre de ces monuments se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque de M. Schœpflin, qui obtint le premier de M. le comte de Lœwenhaupt et le second de M. de Dietrich. M. Oberlin, *pag. 34 et tab. 2, fig. 3*, décrit aussi une pierre votive, élevée par un militaire de la huitième légion, sous le consulat de l'empereur Antonin Caracalla et du César Geta, ce qui revient à l'an 205, qu'on tira, en 1755, de la montagne de Wasenburg, proche Niderbronn, et dont M. de Lœwenhaupt fit également présent à M. Schœpflin. Ce dernier, *Als. illust., t. 1, pag. 445*, décrit aussi une petite chapelle élevée à Mercure, sur la montagne de Wasenburg, et en rapporte l'inscription déjà publiée, mais fautivement, par d'autres auteurs. Rœslin, *Von Elsass und wasgavischen Gebürg, pag. 195 et 205*, parle de plusieurs médailles de l'empereur Antonin, mort en 161, trouvées à Niderbronn, d'où il conjecture que cet empereur vint visiter avec Faustine, sa femme, les eaux thermales de cet endroit. M. Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 238, nota T*, remarque aussi qu'on trouva, à Niderbronn, outre la statue de Pallas, plusieurs autres pierres et un vase de terre, avec

Digitized by Google

le nom du potier, qui s'y trouvait écrit en ces mots : *Belesus F.*

L'ancien nom de cet endroit est *Brunn*, *Born* ou *Burne*, ce qui signifie puits, ou fontaine ; *Scherzii Glossarium Germanicum*, *medii ævi*, *tom. 1, pag. 204.* Ce ne fut que vers le milieu du quatorzième siècle, qu'ayant formé deux villages séparés, l'un fut nommé *Niderbronn*, et l'autre *Oberbronn. Burcardus advocatus de Burnen* et *Volmarus plebanus de Burnen*, sont nommés dans la charte de Henri de Werd, landgrave de la Basse-Alsace, de 1229, pour l'abbaye de Neubourg ; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 364.* Le même *Volmarus plebanus de Burne* signa, en 1241, la charte de Thierri, comte de Werd, pour la même abbaye ; *ibidem*, *pag. 385.* Niderbronn était dans son origine un fief impérial, possédé par les landgraves de la Basse-Alsace de la maison de Werd. Le landgrave Ulric, du consentement de Jean, son fils, accorda *das Dorff Burne bi Risenshoven, mit Zwinge, Banne, Luten, Gutteren, Kirchensatz, Leyen Zehenden, Gerichte, Walde, etc.*, qu'il tenait en fief de l'empire, à Jean et Otton d'Ochsenstein en sous-fief, en l'an 1331, de façon que si les landgraves venaient à décéder sans héritiers légitimes du fief, les Ochsenstein relèveraient Niderbronn de l'empire ; *Bericht vom Adel in Teutschland*, *pag. 251.* Il faut remarquer que le landgrave Ulric avait vendu Niderbronn l'année précédente 1330, sous faculté de réméré, aux mêmes Ochsenstein ; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 238.* Malgré cela, le même Ulric, du consentement de Philippe, son frère et de Jean, son fils, vendit, en 1332, *das Dorff und den Kirchensatz mittenander zu Nidernbrune* à Hannemann et Louis de Lichtemberg, avec d'autres biens ; *Als. dipl.*, *tom. 2, pag. 146.* Cette vente n'empêcha pas les Ochsen-

Digitized by Google

stein de rester en possession de la seigneurie de Niderbronn, comme le prouve l'acte de partage de 1336, où les Lichtemberg renoncèrent à leur droit, et depuis ce temps les Ochsenstein continuèrent d'être investis de Niderbronn comme d'un fief de l'empire ; Volmar, par l'empereur Sigismond, en 1418 ; Georges, par le même, en 1437, et par Frédéric IV, en 1442 et 1484 ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 216 et 238.* L'investiture, par laquelle Frédéric investit, en 1484, Georges d'Ochsenstein : *das Dorff Nidernburen mit sampt dem Kirchensatz (Als. dipl., tom. 2, pag. 422)*, est la dernière où Niderbronn paraît comme fief impérial. Cet endroit, ayant été omis dans l'investiture de Henri, comte de Deux-Ponts, qui avait épousé Cunégonde d'Ochsenstein, et qui avait succédé dans les biens de Georges d'Ochsenstein, son frère, mort sans enfants, en 1485, Niderbronn fut regardé comme un bien allodial. Le comte Georges, fils de Henri de Deux-Ponts, vendit, en 1526, la seigneurie de Niderbronn à Reinhard, son cousin ; *Als. illust., tom. 2, pag. 238.* Amélie, petite-fille de Reinhard et fille de Simon Wecker, comte de Deux-Ponts, obtint, en 1541, la seigneurie de Niderbronn avec le reste des allodiaux que la maison de Deux-Ponts possédait en Alsace, en vertu du traité de Heidelberg, passé en conséquence ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 463.* Cette seigneurie passa ensuite, en 1543, à l'oncle paternel d'Amélie, Jacques, comte de Deux-Ponts, en vertu d'une somme de huit mille cinq cents florins qu'il paya aux tuteurs d'Amélie. Il la laissa, en 1570, aux comtes de Hanau, qui étaient ses petits-fils par sa fille ; voyez en ce qui concerne le reste des changements arrivés dans cette seigneurie, Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 238 et 239.* Elle est aujourd'hui possédée par M. le comte de Dietrich, qui est au même

Digitized by Google

titre décimateur universel du ban et collateur de la cure. Les comtes de Hanau avaient fait bâtir, à Niderbronn, un château qui est aujourd'hui négligé.

Les seigneurs de Fleckenstein avaient autrefois une cour seigneuriale à Niderbronn, qu'ils tenaient en fief de l'abbaye de Hohenbourg. Henri de Fleckenstein eut à son sujet, avec Pierre d'Andlau, une difficulté qui fut soumise, en 1355, à l'arbitrage de Gosson Sturm, burgrave de Strasbourg, et qui en partagea les revenus entre les deux prétendants ; *Als. illust., tom. 2, pag. 239.* Il y avait aussi une autre cour ou villicature, que les seigneurs d'Ettendorff tenaient en fief des ducs de Lorraine. Reimbold d'Ettendorff reconnaît, en 1366, tenir *villicaturam in villa de Niderenborne* en fief, de Jean, duc de Lorraine ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 256.*

Il y avait autrefois une famille noble qui se nommait *de Burne*, ou *de Born*, éteinte vers le milieu du quinzième siècle. *Rudpertus de Burne* est témoin d'un diplôme de Henri VI, pour l'abbaye de Neubourg, de 1196; *Als. dipl., tom. 1, pag. 305.* Une charte de Henri, évêque de Strasbourg, de 1269, fut donnée *presente B. de Burnen milite ; ibidem, pag. 464.* Lambert de Born vivait en 1314; *Hertzog, lib. 3 et 6, pag. 59 et 156.* Guillaume de Born est rappelé sous l'an 1400 ; *idem, lib. 6, pag. 156.* Fritschmann de Born vivait vers le même temps ; *idem, lib. 3, pag. 53.* Celui qui illustra le plus cette famille, fut Lambert de Burne, fils de Guillaume de Burne, successivement abbé de Gengenbach en 1348, évêque de Brixen en 1358, de Spire en 1364, de Strasbourg en 1371, et de Bamberg en 1375, mort en 1398.

On lit dans Zeiler, *Topographia Alsatiæ, pag. 8*, que

Digitized by Google

Philippe, comte de Hanau, fit rebâtir l'ancienne maison des bains de Niderbronn.

Niderbronn est composé d'environ 58 familles catholiques, 124 luthériennes et 19 juives. Les catholiques sont desservies par un curé royal résident qui y est établi depuis quelques années, et les luthériens par un ministre résident nommé par le seigneur. L'église est sous l'invocation de saint Martin. Les catholiques y ont repris possession du chœur en l'an 1681. Avant le luthéranisme, il y avait à Niderbronn un rectorat, un plébanat et un primissariat. Oberbronn, où il y avait alors également un primissariat, dépendait aussi de la cure de Niderbronn. On lit dans Hertzog, *lib. 3*, *cap. 16*, que la chapelle de Niderbronn, ainsi que l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église paroissiale, furent consacrés en 1447.

Il existe une *Dissertatio chemico-medica de fonte medicato Niderbronnensi*, par Jean-Louis Leuschenring, imprimée à Strasbourg, en 1753, qui forme 80 pages in-4°. Il fit l'examen chimique des eaux de Niderbronn, sous les auspices de M. Spielmann. M. Spielmann, dans son *Mémoire sur le bitume d'Alsace*, écrit que les analyses des eaux de Niderbronn et d'un puits dans le Jægersthal, lui ont fait voir qu'il y avait du bitume dans ces endroits.

Les premiers qui ont fait mention des eaux de Niderbronn, furent Jean-Guinther d'Andernach, professeur en médecine à Strasbourg, *in commentario de balneis et aquis medicatis, Argent.*, *1565*, *dialog. 1*, *pag. 93;* Théodore-Jacques de Bergzabern, médecin de Worms, *neven Wasserschatz, Francofurti ad Mœnum, 1584, pag. 539 et 553;* Elisée Rœslin, médecin de Haguenau, *in des wassgavischen Geburges gelegenheit, Argent., an. 1593*, qui donne, *cap. 4*, une longue description, tant politique que topographique

Digitized by Google

et médicale de Niderbronn ; Jean Bauhin, médecin de Montbéliard, *de aqua medicat. nov. method. et hist. font. bollensis, Montisbeligardi, 1617, lib. 3, cap. 34, pag. 215 et 269* ; Bonaventure Reyhing, médecin de Hanau, *Kurtze Beschreibung des Niderbronischen Wassers, Strasburg, 1662*, qui n'est qu'une description copiée entièrement de Rœslin ; Salomon Reisel, médecin de Hanau, *Niederbronner-Bads-Arth, Eigenschafft, Würckung und Gebrauch, Strasburg, 1664* ; Leuschenring, *Dissertation. citata* ; Zuckerts, *Systematische Beschreibung aller Gesund-Brunnen und Bäder Teutschlands, Berlin und Leipsick, 1768, pag. 206* ; Richard de Hartesierck, *Recueil d'observations de médecine des hôpitaux militaires, tom. 1, pag. 234, Paris, 1766*, et François-Antoine Guérin, *Dissertatio chemico-medica de fontibus medicatis Alsatiæ, Argent., 1769, pag. 18-23.* Mais entre ces auteurs, il n'y a proprement que M. Leuschenring et M. Guérin, qui en aient donné une notice *ex professo* exacte et suivie. Les uns, comme Guinther d'Andernach, Théodore de Bergzabern et Bauhin, n'en ont parlé que *per transennam.* Rœslin s'est plus attaché à la partie politique et topographique, qu'à la partie médicale et chimique, peu développée dans le siècle où il vivait, et dans ce dernier point Reyhing et Reisel n'ont été que ses copistes. Il y a cependant des observations essentielles qui ne sont pas à mépriser, tant dans l'ouvrage de M. Richard de Hautesierck, que dans celui de M. Zuckerts.

Niderbronn est situé à l'entrée orientale de ces gorges de la Vosge qui séparent l'Alsace de la Lorraine et qui conduisent à Bitsch. Ce village est éloigné de six lieues de Bitsch, de quatre de Haguenau et Bouxwiller, de deux de l'abbaye de Neubourg, de six de Weissenbourg et de

Digitized by Google

neuf de Strasbourg et d'une demie-lieue d'Oberbronn. Il est situé dans un bon pays, fertile en toutes sortes de grains et d'arbres fruitiers, et où il se trouve même quelques vignes. Le milieu du village est arrosé par un petit ruisseau, nommé *Falckensteinerbach*, qui sort des Vosges et qui se jette dans la Motter, à quelque distance de Niderbronn. Ce ruisseau produit de bons poissons blancs, *alburnos*, des goujons et des truites. Niderbronn a, à l'occident, une forêt épaisse et à l'orient une plaine très-fertile. Les montagnes voisines sont remplies de métaux et de pierres à fusil.

Quoique les eaux de Niderbronn paraissent froides au tact, cependant le thermomètre de Farenheit, qui y est placé dans quelque température de l'air que ce soit, y monte constammant au 63e degré selon Leuschenring, *pag. 15*, et au 60e selon Guérin, *pag. 19*.

L'odeur de cette eau est semblable à celle de la terre mouillée, mais exposée à l'air, cette odeur disparaît bientot, *pag. 20*; sa pesanteur est plus forte que celle de l'eau de pluie et de l'eau de fontaine, *pag. 22*; son goût est entièrement semblable à celui de l'eau commune salée. Quand elle est tirée, elle est très-limpide et très-transparente, comme toute autre eau tirée de source, *pag. 24*; elle se mêle avec le lait et ne le fait pas coaguler, *pag. 29*; elle ne dissout pas le savon, *pag. 30*; elle amollit très-bien les légumes qu'on y fait cuire, et les linges qu'on y lave, se teignent d'une petite couleur de rouille, *pag. 33*. Une mesure d'eau de Niderbronn forme trois livres, onze onces et six dragmes d'eau simple, huit grains d'acide vitriolique, trois grains de terre vitrescente, deux grains de terre alunée, trois grains de sel admirable, deux grains de terre de sel commun, un peu de pétrole et de

Digitized by Google

safran martial ; une dragme et 27 grains de sel commun, *pag. 43*. Les eaux de Niderbronn ont beaucoup d'analogie avec celles de Wisbaden, et les premières ne diffèrent des secondes que par une moindre quantité de sel qu'elles contiennent et par l'odeur que n'ont pas les dernières. Il faut aussi remarquer que celles-ci sont beaucoup plus chaudes que les eaux de Niderbronn. Il conclut que celles de Niderbronn ne cèdent rien en vertu à celles de Wisbaden, *pag. 44*.

Dès l'an 1592, les médecins de Strasbourg conseillèrent de boire les eaux de Niderbronn, comme le rapporte Rœslin, *pag. 54*. Leuschenring, *pag. 50-59*, décrit les vertus des eaux de Niderbronn prises intérieurement. Il les conseille surtout pour les obstructions, et *pag. 60-72*, quand elles sont prises comme bains froids et comme bains chauds.

L'effet des eaux de Niderbronn dépend principalement du sel marin dont elles sont chargées. Leurs sources sont renfermées dans deux bassins et sont très-abondantes. Ces deux bassins, dont l'un plus voisin des montagnes, nommé *Oberbrunnen*, et l'autre *Unterbrunnen*, fournissent, selon Leuschenring, *pag. 12*, et Guérin, *pag. 18*, fournissent six cent quatre-ving-seize livres d'eau par minute, ce que M. Renaudin, dans ses Mémoires fournis à M. Richard, évalue à plus de cent soixante pots d'eau. Quoique cette eau, étant tirée dans un vase tranquille, soit très-limpide et très-transparente, comme toute autre eau de source, elle paraît cependant trouble dans ses bassins, dont le fond est rempli de limon. Ces bassins n'ont pas été nettoyés depuis la fin du seizième siècle, c'est-à-dire depuis 1592, qu'ils le furent par ordre de Philippe, comte de Hanau, comme le raconte Rœslin, qui écrivait

Digitized by Google

en témoin oculaire, qui ajoute que ce fut l'ouvrage d'une année entière et qui remarque, *pag. 86*, que l'eau resta alors claire pendant quelques jours. Cette eau produit cependant ce phénomène qu'elle devient très-claire tous les sept ou huit ans, quelquefois pendant quelques heures et d'autres fois pendant quelques jours. Cela arriva particulièrement au mois de juillet 1737 et au 1er janvier 1750, comme le remarque Leuschenring, *pag. 12 et 13*. Alors on en peut voir le fond, qui est de quinze pieds de profondeur. On remarque dans le grand bassin, ou *Oberbrunn*, une pyramide de pierre creuse, que Philippe, comte de Hanau, fit poser en 1592 sur une source, afin de la conserver plus pure, et qui est décrite par Rœslin. Cette pyramide est de trente pieds et représente un cône convergent. Mais depuis ce temps, ce bassin et cette pyramide ont été tant couverts de pierres et de limon, qu'on n'y trouve plus qu'une profondeur de quinze pieds. La pyramide a eu d'ailleurs des ouvertures et mêle son eau avec celles de quelques sources douces du bassin. Il faut aussi remarquer que les eaux qui sortent de ces bassins, tombent par des canaux dans le ruisseau de Falckensteinbach.

On voit encore, près de l'église de Niderbronn, les ruines du château et celles de la maison de bain, bâtie par le comte de Hanau.

M. Guérin, *pag. 19*, dit que d'après les expériences faites sous la direction de M. Spielmann, un verre rempli d'eau de fontaine ordinaire, pesant 14 onces, 4 dragmes et 53 grains, lorsqu'il est rempli d'eau de Niderbronn, pèse autant d'onces, mais cinq dragmes et dix grains de moins. Il raconte ensuite, *pag. 19, 20 et 21*, différentes expériences qu'il a faites sous la même direction.

Digitized by Google

Il dit aussi, *pag. 21*, que quatre livres de l'eau de Niderbronn produisent environ trois livres, onze onces et six dragmes d'eau ordinaire, huit grains d'acide vitriolique, trois grains de terre vitrifiable, deux grains de terre de sel commun, une dragme et vingt-sept grains de vrai sel commun, deux grains de terre d'alun, trois grains de sel de glauber. Il en a retiré aussi un peu de pétrole, d'ocre et de safran de mars.

Ces eaux sont, suivant ses différents usages, émollientes, abstergentes, tempérantes, apéritives, diurétives, purgatives, etc. On les boit, mais on s'en sert plus communément pour les bains. On est peu dans l'usage de les transporter. Elles produisent des effets marqués, principalement dans les obstructions, les rhumatismes, les sciatiques, les maux hystériques et hypocondriaques, les ankiloses, les dartres, la galle et dans différentes maladies de la peau.

A une demie-lieue de Niderbronn, sur le chemin qui conduit à la forge du Jægerthal, est une cense ou bien emphitéotique, nommé Reissacker, et connue autrefois sous le nom de Reissackerhoff, appartenant à M. Mader, ancien archivaire de la seigneurie d'Oberbronn. Le propriétaire de cette cense voulant, en 1786, réparer un mur qui sépare son verger de la prairie voisine, fit déterrer des moëllons qui se trouvaient sur les lieux. Les ouvriers qu'il employa, découvrirent un vieux mur; ceux-ci, en avançant davantage, trouvèrent, à la profondeur de quatre pieds, la terre écroulante sous eux et un de ces ouvriers enfonça même jusqu'au col. De plus amples recherches découvrirent d'un côté les fondements d'une tour ronde, ayant seize pieds de diamètre, et d'un autre un petit appar-

Digitized by Google

tement muré, revêtu en-dedans de briques, qui avait cinq pieds de longueur sur quatre de largeur. Chaque angle du carré avait un tuyau de trois à quatre pouces, fait de briques en forme de cheminée ; le fond consistait en une plaque très-unie, que l'on crut être de fer, mais qui réellement était maçonnée. M. Eissen, curé luthérien de Niderbronn, ayant été appelé à l'endroit, reconnut que cet appartement formait un *Hypocaustum*, ou ancienne étuve romaine, assez bien conservée. Il fut encore plus confirmé dans son sentiment, lorsque aidé par M. Weiss, graveur de Strasbourg, auquel on doit la planche ci-jointe, il trouva un tuyau de plomb pesant 23 livres, qui était placé horizontalement pour conduire l'eau de dessus la plaque.

On ne doute pas qu'on ferait encore des découvertes plus intéressantes, si l'on voulait continuer la fouille, d'autant plus qu'il y a apparence qu'il y avait près de cet endroit, un ancien édifice romain. On trouva, en 1717, au Reissacker, un chapiteau de cet édifice et un autel quadrilatère, représentant les figures de Mercure, d'Apollon, de Minerve et d'Hercule. Cet autel, dont Schœpflin donne la description, est aujourd'hui conservé dans la cour du jardinier de madame la comtesse de Lœwenhaupt.

NIDEREHNHEIM. Sous l'abbé Regimbert, qui succéda en 707, à saint Hidulphe, dans l'abbaye de Moyenmoutier, et qui mourut en 758, une dame noble, nommée Theudelinde, mariée à Rupert, quitta le monde et prit le voile. Elle accorda, du consentement de son époux, à l'abbaye de Moyenmoutier, un bien considérable situé à Ehenheim ; *Libellus de successoribus S. Hildulfi, cap. 2, apud Belhomme, in Historia Mediani monasterii, part. 2, pag. 148.*

Digitized by Google

Regimbert y bâtit une église en l'honneur de saint Maximin de Trèves ; *pag. 149.*

Velkiercheim et Hundenesheim, quem abbas et fratres asciverint et cui eas (villam) commendare voluerint, ipsum advocatum, vel melius dicam custodem habeant, ipsique, qui ad hoc vocati fuerint, prescriptam legem advocationis custodiant..... in quibus etiam locis villicos, decanos, decimatores, cæterosque officiales abbas et præpositus ejus, quos voluerint constituent, et cum voluerint de officio dejicient. Ecclesiam Veltkiercheim in honore S. Maximini et alteram in honore S. Apri apud Hernigesheim (id est Krautergersheim), ecclesiam nihilominus apud Hundenesheim canonice sæpe dicti fratres teneant, et capellam in honore S. Marie apud Ehenheim, nec quisquam de decimis, vel de reliquis ad ipsos pertinentibus eis calumniam facere audeat, dit l'empereur Henri, dans son diplôme pour l'abbaye de Moyenmoutier, daté de Strasbourg, 1114.

Curtis de Welchercha cum appendiciis suis, ecclesia beati Maximini cum capellis beate Marie et sancti Apri de Erguiseim, sont nommés entre les biens de l'abbaye de Moyenmoutier, dans la bulle du pape Innocent, de 1140.

L'abbaye de Moyenmoutier possédait à Niderehnheim le tiers du droit de *Banward*, comme il paraît par la lettre de l'abbé Jean, de 1258 ; *Belhomme, part. 4, pag. 325.*

L'abbé Alexandre confie, en 1263, la garde de la cour de Weldkirch à Conrad de Landsperg ; *pag. 330.*

Conrad de Landsperg obtint, en 1275, pour sept ans, de l'abbé Alexandre, la garde des cours de Veldkirch, Hindisheim et Utratzheim, *ibid., pag. 334;* idem en 1283, *pag. 341 ;* idem en 1294, *pag. 343.*

En 1319, quelques nobles fondèrent une prébende sacerdotale dans la chapelle de Sainte-Barbe, à Nieder-

Digitized by Google

Ehenheim, du consentement de Benzelin, abbé de Moyenmoutier ; *pag. 346.*

En 1320, Benzelin, abbé de Moyenmoutier, présente à la prébende de Sainte-Barbe, de Niederehnheim, Henri Arzot, prêtre, qui fut investi par Gebehard de Fribourg, grand-prévôt de Strasbourg; *pag. 347.*

En 1332, par bulle datée d'Avignon, du VI des calendes d'octobre, le pape, Jean XXII, unit et incorpora l'église paroissiale de Weldkirch, avec tous ses droits et appartenances, à l'abbaye de Moyenmoutier ; *pag. 349.* Cette union fut mise à exécution en 1333, le jeudi après l'Assomption, par l'évêque Berthold ; *pag. 351.*

L'évêque Berthold érigea, en 1340, la chapelle de Sainte-Barbe de Niderehnheim, en bénéfice perpétuel ; *pag. 351.*

L'official de la cour d'Ulric de Sigenowe, prévôt de Strasbourg, confirme l'abbaye de Moyenmoutier dans le droit de présentation à la chapelle de Sainte-Barbe, en 1347; *pag. 357.*

NIDERMUNSTER.

Ottilia in summo requiescit vertice montis,
Ottilia Alsatici gloria lausque soli.
Mathias Ringmannus Philesius, in carmine mss. de Alsatia.

Nidermunster, dont cette planche offre les ruines, était une ancienne et illustre abbaye princière de la Basse-Alsace, située à sept lieues de Strasbourg et dans son diocèse, à trois de Molsheim, à une d'Oberehenheim et à autant de Barr, au bas de la montagne de Hohenbourg. Je venais de révérer, dans le monastère de Sainte-Odile, les précieuses dépouilles de la thaumaturge de l'Alsace :

Digitized by Google

je venais d'y baiser le tombeau qui renferme les cendres du duc Adalric, son père; de celui qui a donné tant d'empereurs à l'Allemagne, tant de souverains à la Savoie, à la Lorraine, à l'Autriche, et tant de héros à l'Europe, dont le sang même coule encore dans le sang auguste de nos rois; je venais de contempler avec admiration cette perspective étonnante qui portait ma vue sur presque toutes les contrées du Haut et du Bas-Rhin, lorsqu'en descendant dans la vallée qui se trouve à la demie-hauteur de cette montagne, je fus joint par un militaire respectable. Cet homme, décoré des marques distinctives de la bravoure et du patriotisme, retiré depuis plusieurs années à la campagne, consacrait ses derniers jours à la piété et à la bienfaisance. Nos pas nous conduisirent insensiblement près des ruines de Nidermunster. Ce brave gentilhomme me vanta beaucoup sa vie retirée et le bonheur de sa solitude. C'est là, mon cher abbé, me disait-il, que

Loin d'un monde vain et trompeur,
Loin du bigot, loin du critique,
Du petit-maître parasite,
De l'Agnès à fausse pudeur;
Loin du grand, tristement stupide,
Loin de nos abbés sémillants,
De nos barons à tête vuide,
De nos robins à froid bon sens;
Sans besoins, comme sans envie,
Je sens les charmes de la vie.

C'est là que je sais vivre heureux,
En bannissant de ma pensée
Et l'ambition insensée,
Et les projets tumultueux.
Douces erreurs de ma jeunesse,
Où se livrait mon cœur séduit,

Digitized by Google

Votre charme est enfin détruit
Par le flambeau de la sagesse.
La vanité n'est qu'un tourment,
La gloire une vaine fumée.
Et les douceurs du sentiment
Valent mieux que la renommée [1].

C'est en continuant ces réflexions, que nous nous trouvâmes dans la vallée de Nidermunster. Ce canton, qui nous parut sauvage, nous présenta d'un côté cette roche superbe qui s'élève jusqu'aux nues, une fontaine limpide, où s'abreuvent en foule de dévots pèlerins, un côteau sur lequel viennent se briser les rayons du midi, des châteaux déserts [2], demeures de notre ancienne noblesse. Nous vîmes d'un autre côté, des bouquets d'arbres isolés, des prairies presque desséchées, des bancs de gazon frais, des feuilles éparses sur le sol, des chapelles antiques [3], des ruines pittoresques d'édifices sacrés, des ermitages délicieux, des gîtes conformes à pareille situation.

Que sont donc devenues, me demanda mon compagnon, en considérant tristement ces débris de la piété de nos ancêtres, que sont devenues ces utiles fondations du sexe, ces belles et riches abbayes de chanoinesses nobles, fondées autrefois dans la Basse-Alsace par des empereurs, des impératrices, des ducs, des évêques? Hélas! lui répondis-je, elles n'existent presque plus que dans l'histoire: elles disparurent toutes dans le cours du seizième siècle. Andlau seul, ce chapitre noble et princier, qui n'est éloigné d'ici que d'une lieue et demie, a subsisté et subsiste encore dans l'éclat de son origine et la régularité

[1] Bérenger.
[2] Les châteaux de Landsberg, de Rathsamhausen, de Lucelbourg, etc.
[3] La chapelle de Saint-Nicolas et celle de Trutenhausen.

Digitized by Google

de son institut primitif. Mais c'est aussi à cette régularité que cette abbaye, au milieu des guerres de l'empire et des troubles de religion, dut son bonheur et sa conservation. Andlau, au témoignage d'un historien du temps [1], était sur la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, l'exemple et l'édification de la province, tandis que les cinq autres abbayes canoniales du même sexe et du même état, Hohenbourg, Nidermunster, Saint-Etienne de Strasbourg, Eschau, Erstein, en étaient devenues le scandale. Ces asiles de la piété et de la pudeur étaient alors changés, suivant les expressions tranchantes du même écrivain [2], en un temple de licence et de prostitution [3]. Voilà, ajoutai-je, la véritable cause des ruines d'une église, sur lesquelles vous gémissez, et que je vais vous faire connaître dans les temps d'une existence plus heureuse. Asseyons-nous près de ce tilleul, arbre bien respectable par son antiquité, puisqu'on prétend que ce fut un des trois que sainte Odile avait plantés elle-même à côté de l'église de Nidermunster [4]. Nous pourrons ici philosopher à notre aise sur l'instabilité des choses humaines.

Odile, cette vierge sainte et bienfaisante, la gloire de son sexe et l'ornement de son siècle, fut, vers l'an

[1] Wimphelingue, qui publia en 1508, son ouvrage *de Episcopis Argentinensibus, pag. 26.*

[2] Ibidem, *pag. 24 et 113.*

[3] On lit dans Peltre, *Vie de sainte Odile, pag. 205*, que le feu, qui réduisit en cendres, en 1546, l'église et l'abbaye de Hohenbourg, n'épargna qu'une partie du feuillet d'un ancien missel, où l'on lisait cet introït de la messe du XXe dimanche après la Pentecôte : *Omnia, quæ fecisti nobis, domine, in vero judicio fecisti, quia peccavimus tibi et mandatis tuis non obedivimus.*

[4] Suivant sa vie, écrite au 12e siècle, *apud Mabillonem, in Actis SS. ord. S. Benedicti, parte 2, sæculi 3, tom. 4, num. 14.* Les deux autres tilleuls périrent entièrement dans l'incendie qui consuma, le 8 mai 1681, toute la forêt voisine.

Digitized by Google

700 [1], la fondatrice de Nidermunster [2]. Elle bâtit cette abbaye en l'honneur de la Sainte-Vierge, quelques années après la mort d'Adalric, son père. Elle avait commencé, de concert avec ce duc d'Alsace, à fonder sur la cîme de cette montagne que nous venons de quitter, et que sa situation fit nommer Hohenbourg, une nombreuse communauté de filles de qualité, qui, attirées par l'exemple et les vertus de leur fondatrice, vinrent de toutes parts s'y consacrer au Seigneur. On en fait monter le nombre à plus de cent trente.

Comme la fille d'Adalric savait allier les exercices de la vie active aux douceurs de la contemplative, elle fit construire au bas de cette même montagne, un hôpital pour y recevoir les pauvres et soigner les malades. Berswinde, sa mère, lui céda, dit-on, tous les biens qu'elle possédait à Bersch. C'est cet hôpital, peu éloigné de ces ruines, qui donna origine à l'abbaye de Nidermunster. Odile la fonda tout auprès, pour mettre ses compagnes plus à portée d'y exercer leur charité et leur zèle. Elle la nomma Nidermunster, ou *Monasterium inferius*, c'est-à-dire, Bas-Moutier, pour la distinguer de celle qui existait déjà au haut de la montagne [3]; mais en formant ainsi ces deux communautés, auxquelles elle fit embrasser la règle canonique [4], elle voulut que l'une et l'autre jouit d'une égalité de prérogatives et de richesses. Les biens furent également

[1] Kœnigshoven, *Elsässische Chronick*, *pag. 238, 278 et 401.*

[2] Ceux qui voudront connaître plus en détail la vie et les vertus de sainte Odile, pourront consulter notre premier tome de l'Histoire de l'église de Strasbourg, *pag. 341 et suiv.*, où nous avons rapporté, d'après Gebwiller, Peltre et Albrecht, les faits principaux et intéressants qui la concernent.

[3] Voyez notre Histoire de l'église de Strasbourg, *tom. 1, liv. 4, pag. 343 et 348.*.

[4] *Pages 350 et suiv.*

Digitized by Google

divisés entre elles. Parcourez, monsieur, ce parchemin original, qui forme une espèce de testament que sainte Odile fit, vers l'an 708 [1]; vous y trouverez détaillés ceux qui, dans ce partage, échurent à Nidermunster.

Ne soyez pas étonné de voir la fondatrice dans cet acte, dont on aurait tort de suspecter l'authenticité [2], prendre la qualité d'abbesse du Haut et Bas-Hohenbourg. Ce ne fut qu'à son décès, arrivé dans les vingt premières années du huitième siècle [3], que chacune de ces maisons eut une abbesse particulière. Elle fut remplacée, dans celle de Nidermunster, par sa nièce Gundelinde, fille d'Adelbert, également duc d'Alsace. Celle-ci, marchant fidèlement sur les traces de sa tante, mérita d'être placée au nombre des saintes, ainsi qu'Emhilde, qui lui succéda [4]. Les reliques de l'une et de l'autre existaient encore à Nidermunster, en 1521 [5]. Une partie de celles de Gundelinde fut transportée, en 1594, à Einsidlen, en Suisse, où je les ai vues dans le trésor de l'abbaye.

Ce fut sous l'abbesse qui succéda à Eimhilde, et du vivant de Charlemagne, qu'arriva, en 803, l'histoire d'une croix miraculeuse, transportée à Nidermunster par un chameau. Le récit de cette translation, décrit avec emphase par le jésuite Lyra [6], est plus propre à entrer dans la bibliothèque des romans, ou à parer le recueil de ceux

[1] Voyez notre Histoire de l'église de Strasbourg, *Pièces justificatives, num. 23, pag. 42.*

[2] Dissertation quatrième, *pag. 90-94.*

[3] *Livre 4, pag. 333 et 336.*

[4] Ibidem, *pag. 361*, et Byœus, *in Actis SS., tom 1, octob., pag. 366.*

[5] Gebwiller, *Leben S. Otilien, imprimée à Strasbourg en 1521, pag. 61*, et la *Vie et miracles de Madame sainte Odile, imprimée à Epinal en 1616.*

[6] *Historia de antiqua, sancta et miraculosa Cruce Molshemensi, imprimée à Molsheim en 1671.*

Digitized by Google

de chevalerie, formé par M. le marquis de Paulmy, qu'à faire partie d'une histoire véritable, ou d'une hagiographie édifiante. Cet amas de fables renferme cependant des vérités intéressantes, que j'ai fait connaître dans un ouvrage publié en 1776 [1]. Examinez, monsieur, ces anciens sceaux, ces armoiries éparses de l'abbaye de Nidermunster: vous y trouverez partout un chameau chargé d'une croix[2]. Jetez les yeux sur cette petite cabane de fermier que vous distinguez à un quart de lieue d'ici : c'est là qu'était autrefois l'ermitage de Saint-Jacques, c'est-à-dire, l'endroit où doivent s'être retirés les cinq cavaliers qui escortèrent cette croix. Vous apercevez à une demie-lieue d'ici, un petit village d'environ quarante feux, c'est celui de Saint-Nabor : vous trouverez, en y entrant, un arc de pierres de taille, où l'on prétend que le chameau, qui en était porteur, se reposa pendant quelque temps.

Je ne m'étendrai pas, monsieur, sur les diverses révolutions que l'abbaye de Nidermunster essuya dans les différents siècles ; elles feront partie de l'Histoire d'Alsace, que je compte publier incessamment sous les auspices du Gouvernement. Je ne vous ennuyerai pas non plus par de longues dissertations sur la couleur de l'habit que portaient les chanoinesses de Nidermunster, qui paraît avoir été noir [3]; ni sur la règle qu'elles professaient, qui fut la règle canoniale de saint Augustin [4]. Je m'arrêterai encore moins à vous présenter ici la nomenclature suivie de ses

[1] Tome premier, *pag. 362-366.*

[2] On trouve la figure de cette croix gravée dans la *Beschreibung von Hohenburg*, publiée en 1781 par M. Silbermann, *pag. 53.*

[3] L'annaliste de Colmar, *apud Urstisium*, *in scrip. rer. Germ.*, *pag. 16*, rappelle sous l'an 1279, *Nidiramunster claustrum nigrarum monialium.*

[4] Berthold, évêque de Strasbourg, dans ses statuts synodaux de 1345, les nomme *veras canonicas regulares ordinis S. Augustini.*

Digitized by Google

abbesses [1]. La plupart des anciennes ne sont désignées que par les noms de baptême, mais lorsqu'elles commencent à y ajouter ceux de famille, on les voit, ainsi que les chanoinesses, issues des plus anciennes et des plus nobles maisons de notre province.

L'abbesse Heilwige obtint, en 1017, de l'empereur saint Henri, la confirmation des droits de son abbaye [2]. Edelinde, qui fut élue en 1174, fit réparer et orner, en 1197, la croix dont je viens de vous parler [3], telle qu'on la voit encore aujourd'hui dans l'église du collége de Molsheim, où elle fut transportée en 1580. Rodolphe de Habsbourg renouvela, en 1284, les priviléges et biens de Nidermunster à l'abbesse Elisabeth, qui venait de succéder à Agnès de Gondreville. L'empereur Louis V de Bavière, investit, en 1322 et 1333, de tous les fiefs régaliens, Gertrude et Catherine, qu'il qualifie de princesses d'empire [4]. On trouve, en 1404, dans la liste des abbesses de Nidermunster, Elisabeth de Berckheim, à laquelle succédèrent, en 1411, Suzanne de Rathsamhausen ; en 1424, Anne, de la même famille, et vers 1460, Adelaïde de Bock. L'avant-dernière abbesse fut Ursule de Treubel, qui mourut à Strasbourg, le 3 avril 1514. Elle laissa, ainsi que Rosine

[1] Que j'ai communiquée à feu M. Silbermann, qui l'a insérée dans l'ouvrage que nous venons de citer, *pag. 58 et 59*. Cet ouvrage, orné de gravures, est véritablement utile à tous les curieux qui savent la langue allemande et qui veulent examiner tout ce que la montagne de Hohenbourg et ses environs offrent d'intéressant. Il fait autant d'honneur aux talents qu'au zèle patriotique de cet honnête citoyen, que la mort a enlevé le 11 février 1783 aux arts et à ses amis.

[2] Albrecht, *History von Hohenburg*, *imprimée a Schlestadt en 1751*, *probat. pag. 3*.

[3] Wimphelingue, *pag. 55*.

[4] Tous ces différents diplômes adressés *abbatisse inferioris monasterii in Hohenburch*, *principi sue dilecte*, se trouvent originaux dans les archives de l'évêché de Strasbourg à Saverne.

Digitized by Google

de Stein, qui lui succéda, l'abbaye dans le plus mauvais état, tant pour la régularité, que pour les biens. Au décès de cette dernière, arrivé en 1534, il ne restait plus que deux ou trois chanoinesses, parmi lesquelles Guillaume, évêque de Strasbourg, choisit Ursule de Rathsamhausen pour administratrice.

La huitième année de son administration fut fatale à Nidermunster. Tous les lieux réguliers, qui n'étaient pas voûtés, furent brûlés en 1542 [1]. Ursule de Rathsamhausen se retira à Barr, où elle vécut jusqu'à sa mort. Le peu de chanoinesses qui restaient, se retirèrent à l'abbaye de Hohenbourg, qui fut elle-même réduite en cendres, le 24 mars 1546 [2]. Erasme de Limbourg, successeur de Guillaume, dans l'évêché de Strasbourg, prit alors lui-même l'administration des biens de Nidermunster, et fit réparer une partie des bâtiments. Jean de Manderscheidt, qui le remplaça, obtint, en 1569, du pape Pie V, la réunion des revenus des deux abbayes de Hohenbourg et de Nidermunster à sa manse épiscopale [3], ce qui fut confirmé, en 1575 et 1594, par Grégoire XIII et Clément VIII [4]. Il faut cependant remarquer que, dès l'an 1558, l'évêque Erasme avait accordé la jouissance des biens de la dernière au grand-chapitre de son église cathédrale, qui possède aujourd'hui la seigneurie entière de Nidermunster, avec tous les droits en dépendants. Il en obtint la propriété par un traité passé en 1682, confirmé en 1728 [5]. Au reste, elle ne pouvait tomber en de meilleures mains. Les princes et les

[1] Speckle, *in Collectaneis mss.*, *tom. 2*, *fol. 267 et 385.*
[2] Idem, *tom. cit. fol. 275.*
[3] Peltre, *Vie de sainte Odile*, *imprimée à Strasbourg en 1719*, *pag. 207.*
[4] Histoire de l'église de Strasbourg, *tom. 1*, *pag. 360.*
[5] Ibidem, *pag. 361.*

Digitized by Google

comtes qui composent cet illustre chapitre, versent journellement des largesses abondantes sur les pauvres de la ville et de la campagne.

L'abondance naquit, mais pour les malheureux.

Le feu du ciel qui tomba sur Nidermunster dans l'été de 1572, détruisit entièrement cette abbaye et enveloppa l'église, ainsi que l'hôpital voisin, dans les mêmes ruines[1]. Les murs qui échappèrent au double incendie, furent abattus en 1585. Les pierres qui les formaient furent alors employées en partie aux fortifications de la ville de Benfelden et en partie à la construction de la tour de l'église d'Erstein[2]. Le restant fut accordé, en 1698, aux Prémontrés de Sainte-Odile, auxquels le grand-chapitre céda aussi, en 1746, la jouissance des terres attenantes à Nidermunster et à l'hôpital[3]. Depuis ce temps, ils disent la messe pendant l'été, une fois par semaine dans la chapelle de Saint-Nicolas, que vous voyez tout près d'ici. Cette chapelle qui a échappé à la destruction de l'hôpital fondé par sainte Odile, a deux chœurs voûtés posés l'un sur l'autre.

Nous avons, monsieur, sous les yeux, le peu qui reste des ruines de Nidermunster[4], et ces ruines vous feront juger que son ancienne église était du nombre de ces beaux et grands édifices qui furent élevés au douzième siècle[5]. Elle avait été consacrée, en 1180, par l'évêque de

[1] Speckle, *lib. cit. fol. 448.*

[2] Schuttenheimer, qui a donné, en 1597, à Fribourg, en Brisgau, une nouvelle édition de la vie de sainte Odile, écrite par Gebwiller, *in Notis, pag. 73.*

[3] Albrecht, *pag. 401, 418 et 419.*

[4] Albrecht, *pag. 321 et 322*, a donné le dessin de l'ancienne église, des bâtiments de l'abbaye et des lieux claustraux.

[5] Speckle, *tom. 1, fol. 71.*

Digitized by Google

Mantoue, légat du Saint-Siége [1]. Ici nous voyons les débris de deux hautes tours, qui paraissent avoir été placées à son entrée; là nous découvrons des traces de grosses colonnes de pierre qui soutenaient les voûtes. Cet arc de pierre de taille qu'on remarque, large de 18 pieds de roi, et qui séparait le chœur de la nef, peut donner une idée de la hauteur de l'église et de la largeur du chœur. Suivons tout le contour de ces ruines et nous trouverons que cette église avait 108 pieds de long sur 72 de large. Nous découvrons ici les traces d'une chapelle souterraine.

. . . . . .

Nous allions pousser nos recherches plus loin, lorsque l'heure du départ nous força de nous séparer. Nous quittâmes ces lieux avec regret, et nous nous embrassâmes tendrement, bien résolus de nous revoir dans peu pour examiner les débris d'un mur romain, les ruines du monastère de Trutenhausen et celles des châteaux d'Andlau, de Landsberg, de Lucelbourg, de Rathsamhausen et de Spesbourg, que nous avions sous les yeux.

NIFFERN. Il y a en Alsace quatre endroits qui portent le nom de Niffern, un dans la Haute et trois dans la Basse.

1° Le premier est le village de Nüfern, situé dans la Haute-Alsace et dans le bailliage d'Eschentzweiller, au diocèse de Bâle et l'archiprêtré dit *entre les collines*, dépendant de la cure de Zimmersheim. Cet endroit appartient à Mrs. d'Andlau. Rotlieb *de Nufar* tenait, en 1361, Nüfern à titre de fief de la maison d'Autriche; *Codex feudorum Austriac. sub Rudolpho IV, duce confectus.* On en trouve

[1] Fragmentum historicum Urstisii, *pag.* 85.

Digitized by Google

ensuite investi, en 1418, Ulric de Hauss, d'où il passa, vers l'an 1430, à la maison d'Andlau, qui le possède encore aujourd'hui à titre de fief du roi ; *Als. illust., t. 2, pag. 60 et 61.* Lazare d'Andlau fut investi, en 1473, du village de *Nufar*, comme d'un fief de la maison d'Autriche, par Pierre de Hagenbach, landvogt de Charles, duc de Bourgogne, en Alsace ; *Als. illust., tom. 2, pag. 698.*

Il y avait autrefois, en Haute-Alsace, une famille noble qui portait le nom de Nüffern. *Eppo de Nuwennuar* signa, en 1135, la charte de Bertholf, abbé de Mourbach, fondant le monastère de Goldbach ; *Als. dipl., t. 1, p. 211. Rotliebus de Nuvar* tenait, en 1361, avec son cousin-germain paternel, le village de Nüffern en fief, de la maison d'Autriche ; *Codex feudorum supradictus. Werlinus et Rutliebus de Nufart* sont encore rappelés sous l'an 1371 ; *Als. illust., tom. 2, pag. 660.* Les nobles de Nüffern s'éteignirent vers l'an 1436.

2° Il y avait autrefois, dans la Basse-Alsace, au diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural du Haut-Haguenau, un village nommé Nuffern, ou Niefern, dépendant de la paroisse d'Urweiller. Ulric, comte de Werd, landgrave de la Basse-Alsace, vendit, en 1332, *das Dorff Nuffern*, aux seigneurs de Lichtemberg ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 146.* Les deux tiers de la dîme de Niffern étaient autrefois fief de l'évêché de Strasbourg. *Henricus armiger de Waltenheim habet in feodo duas partes decimarum de Niffren*, dit le registre féodal de l'évêque Berthold, écrit vers 1336. Selon Hertzog, *lib. 3, pag. 45*, ce fut Baltram de Sultzbach qui vendit, vers le milieu du 14e siècle, le village de Niffern à Simon de Lichtemberg. Ce village est nommé *Nuvarnen*, dans une charte du même Simon ou Sigismond de Lichtemberg, de 1347 ; *Als. illust., tom. 2, pag. 237.*

Digitized by Google

Cet endroit fut détruit vers le commencement du seizième siècle. Il n'en reste plus qu'un moulin, qui fait partie du ban d'Urweiller et est situé dans le bailliage d'Oberbronn.

3° Il y a aussi dans le diocèse de Strasbourg, à près de trois lieues de cette ville, à une demie-lieue de Rumersheim et à un quart de lieue de Berstett, un endroit nommé Niffern, ou Ifferen, qui était autrefois un village situé près du ruisseau de Neugraben, qui ne forme plus aujourd'hui que deux censes habitées par des luthériens, qui sont de la paroisse de Berstett. Il forme cependant un ban particulier, dont le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, au titre de l'ancienne abbaye de Honau, est décimateur. Niffern appartient à la famille de Berstett, et l'aîné en est toujours possesseur à titre de majorat. La moitié de Niffern est allodiale et l'autre moitié est fief de l'évêché de Strasbourg (voyez *Berstett)*. Boronus, petit-fils d'Adalric, duc d'Alsace, accorda en 748, à l'abbaye de Honau, *portionem meam, quod est Nuizwern, id est, tam terris, silvis pratis, pascius; Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 1, pag. 70.* Il est nommé *Nivrida*, entre les possessions de l'abbaye de Honau, dans le diplôme de Charles-le-Gros, de 884; *ibidem, tom. 2, pag. 274.* C'est le même *Niufera*, rappelé dans une tradition de l'abbaye de Fulde, de 788; *Schannat, Tradit. Fuldenses, num. 84.* Il y avait anciennement à Niffern, une chapelle dédiée à saint Wendelin, qui est tombée en ruine depuis longtemps. Elle est le titre d'un bénéfice à la collation du prévôt de Saint-Pierre-le-Vieux. Conrad, évêque de Strasbourg, confirma en 1190, une transaction passée entre le chapitre de Honau et le noble Garsile de Berstett, *de quibusdam decimis apud Nifern*, qu'ils se disputaient.

Digitized by Google

4° Dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural de Rhinau, entre l'Ill et le Rhin, à deux lieues de l'abbaye d'Ebersmunster, dans le district de la paroisse de Schwabsheim, et à un quart de lieue de ce dernier endroit, est le ban et la chapelle de Niffern, ou Niffertzheim, dédiée à sainte Catherine, appartenant à la même abbaye d'Ebersheimmunster. C'était autrefois un village, détruit au 16e siècle. On trouve *capella Niveratesheim cum decimis suis*, rappelée entre les biens de l'abbaye d'Ebersmunster, dans le diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, de 818; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, pag. 172.* Elle est nommée *ecclesia in Nivratesheim cum decimis suis*, dans le diplôme faux du même prince, de 829; *ibidem, tom. 2, pag. 191.* La chronique d'Ebersmunster rapporte que, du temps de Louis IV, roi de Germanie, qui mourut en 912, un noble allemand, nommé Altman, accorda à cette abbaye, *tres mansus in villa, que Niveratesheim dicitur, cum capella ipsius loci et omnibus decimis ipsius.* Guillaume, évêque de Strasbourg, lui confirma, en 1031, *allodium in Niveratesheim cum ecclesia et decimis suis.* Les papes, Luce III, en 1183, et Honorius III, en 1224, comptent entre les possessions de cette abbaye, *allodium in Niveratesheim et ecclesiam cum decimis ipsius ville.* Il y avait autrefois, à Niffern, une chapellenie séculière à la collation de l'abbé d'Ebersmunster. Le cardinal Raymond, légat du Saint-Siége, unit, en 1503, à la même abbaye, *capellam sanctæ Catharinæ in Niffratzheim, cujus collatio ad monasterium in Ebersheimmunster pertinere dinoscitur.*

NORTHAUSEN, nommé vulgairement Nartz, est un village de la Basse-Alsace et du bailliage de Benfelden, appartenant à l'évêque-prince de Strasbourg, formant une

Digitized by Google

paroisse d'environ 107 familles, toutes catholiques ; situé sur l'Ill, dans le diocèse de Strasbourg et l'archiprêtré de Benfelden, à trois lieues et trois quarts de Strasbourg, et à une forte demie-lieue d'Erstein. Cet endroit est rappelé, dès les huitième et neuvième siècles, dans les chartes de l'abbaye d'Ebersmunster. Carloman, roi d'Austrasie, confirma, en 770, à cette abbaye, les biens *in Northus cum omni decima ipsius predii*, que lui avait accordés le duc Adalric, son fondateur ; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, num. 60, pag. 103.* Il faut remarquer que l'abbaye d'Ebersmunster échangea ses biens de Northausen avec le grand-chapitre de Strasbourg, contre d'autres situés à Kogenheim. L'empereur Charlemagne confirma aussi à la même abbaye, en 810, ses biens *in Northusen*, accordés par le même duc Adalric ; *ibidem, num. 86, pag. 155.* Louis-le-Débonnaire, dans un diplôme de 818, qu'on lui attribue *(num. 93, pag. 171)*, rappelle ainsi les possessions de cette abbaye : *in Northus, curtis dominica cum omnibus appendiciis suis, salica terra cum decimis suis..... in ipsa villa medictas etiam banni in ipsam curtim pertinet.* Un autre diplôme, du même empereur, de l'an 824, mais falsifié *(num. 96, pag. 177)*, les détermine ainsi, comme également provenantes de la donation du duc Adalric : *in Northus, curtis dominica cum consequentiis suis, salica terra in agris et pratis, ac silvis, molendinis et piscationibus, cum omni decima ipsius allodii, mansus etiam serviles et censuales, cum medictate banni.* Guillaume, évêque de Strasbourg, confirma, en 1031, *curtim dominicam in Northus*, à la même abbaye d'Ebersmunster; *Archives d'Ebersmunster.* Suivant la chronique de cette abbaye, l'évêque Werinhaire II, qui siégea de 1065 à 1079, lui enleva *curtem Nortuhus.* Le pape, Calixte II, confirma, en

Digitized by Google

1120, *possessiones apud Northus*, au monastère de Honcourt; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 195*. Ce fut au commencement de l'onzième siècle qu'Himeltrude, épouse de Wernher, comte d'Ortenberg, et Volmar, leur fils, accordèrent à ladite abbaye de Honcourt, *allodium in Northusen*, comme le remarque l'empereur, Frédéric Ier, dans son diplôme de 1162; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 252*. On lit dans l'ancien nécrologe de la ville de Strasbourg, que Werinhaire, évêque de cette ville, accorda des biens situés à *Northusen*, aux Frères de Sainte-Marie; *fol. XII*. Le pape, Luce III, confirma, en 1183, *decimas unius dominice curtis in Northus*, à l'abbaye d'Ebersmunster; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 278*. Le pape, Honorius III, fit la même chose en 1224. Saint Ludan, noble écossais, après avoir fait le voyage de la Terre-Sainte et de Rome, vint en Alsace, aux environs du village de Northausen. Il s'y arrêta près d'un tilleul, où il mourut le 12 février 1202, à l'entrée de ce village, où est aujourd'hui la chapelle dédiée en son honneur; *Bollandus*, *in Actis SS.*, *tom. 2*, *februarii*, *pag. 638 et 639*.

Northausen appartient depuis plusieurs siècles à l'évêché de Strasbourg. L'évêque Henri accorda en fief, en 1219, *villam suam Northus a quolibet detentore liberatam pro triginta marcis jure feuodali*, à Anselme, avoué de Strasbourg; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 338*. On lit dans la chronique de Godefroi d'Ensmingen que, dans la guerre que la ville de Strasbourg eut avec son évêque Gauthier, les bourgeois de cette ville vinrent, le 9 mars 1262, et *accesserunt villam Northus et dictam villam incendio devastarunt totaliter*. Kœnigshoven rapporte la même chose dans sa chronique allemande, *cap. 4*, *pag. 252*. On lit dans un ancien *Rotulus* de l'abbaye de Saint-Etienne, que l'évêque

Digitized by Google

de Strasbourg demanda, en 1288, une collecte commune à son clergé, *dicens se velle redimere Northus et castrum dictum Schenecke.* Rodolphe, comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace, accorda, en 1258, à Henri, évêque de Strasbourg et à son église, *proprietates suas in villa et banno Northus sitas*, et surtout celles que le seigneur de Rappolstein, le seigneur de Greiffenstein et le sieur schultheiss de Strasbourg, tenaient de lui en fief; *Lettres anecdotes.* Léopold, duc d'Autriche et landgrave de la Haute-Alsace, accorda en fief, en 1316, aux nobles de Landsberg, les biens *di sint gelegen zu Nuerthusen : Als. diplom., tom. 2, pag. 117.* En 1392, Northausen était en possession de l'évêché; *Schilter, ad Chronicon Kœnigshovii, obser. 13, pag. 759.* L'évêque Robert engagea ce village entier, en 1442, à Bernard Bœckel, pour la somme de mille florins; *Als. illust., tom. 2, pag. 156.* Il revint ensuite à l'évêché, à l'exception d'un quart qui appartenait à Catherine d'Utweiller et à ses enfants. Ce quart étant avenu par ces derniers à Henri Zehnder, bourgeois d'Offenbourg et à Claire Ferber, sa femme, ils le vendirent, en 1527, avec tous les hommes propres qu'ils avaient entre la Scheer et l'Ill, à Guillaume, évêque de Strasbourg, pour trois cents florins du Rhin; *Als. illust., tom. 2, pag. 156.* Northausen donna son nom à une famille noble, dont descendait Jean, qui vivait en 1476. Elle s'éteignit dans la personne de Rodolphe de Northaus, chanoine de Saint-Thomas, qui mourut en 1493; *ibidem, tom. 2, pag. 660.*

Le grand-prévôt de la cathédrale de Strasbourg (comme possesseur des fiefs claustraux de son église, unis en 1544 à la prévôté), et le commandeur de Saint-Jean de Strasbourg, sont à Northausen décimateurs de la grosse dîme dans toute la partie du ban qui est en-deçà de l'Ill,

Digitized by Google

et le curé perçoit toute la menue dîme dans cette même partie. De l'autre côté de l'Ill, le grand-chapitre de Strasbourg perçoit les deux tiers de la dîme et le curé l'autre tiers. Northausen avait autrefois deux églises paroissiales, l'une inférieure, sous le titre de Saint-Martin, et l'autre supérieure, sous celui de Saint-Michel [1]: la première était desservie par un curé, ou pléban, à la collation du chanoine de la cathédrale de Strasbourg, possesseur du fief claustral de Northausen, et ensuite depuis 1544, du grand-prévôt. La seconde avait aussi un curé, ou pléban, à la collation du commandeur de la commanderie de Saint-Jean de Strasbourg. Northausen ayant été presque ruiné dans la guerre des Suédois, les deux collateurs ne nommèrent plus qu'un seul et même curé pour ces deux églises, et tout le service paroissial fut transféré dans celle de Saint-Michel. On n'en fait plus dans l'église de Saint-Martin, qui n'est plus censée que chapelle, depuis que par transaction, passée le 26 juin 1728, entre les deux patrons, il fut réglé que le curé de Saint-Michel desservirait seul les habitants de Northausen, et qu'à l'avenir le droit de patronage appartiendrait seul au commandeur de Saint-Jean. Le tout fut confirmé par décret épiscopal du 15 octobre 1766, qui réunit les deux cures, pour n'en former plus qu'une seule sous le nom de Saint-Michel.

A l'entrée de Northausen, et à un demi-quart de lieue de la route, est une chapelle dédiée à saint Ludan, où l'on croit qu'il mourut, et d'où il fut transporté dans l'église de Scheerkirch.

[1] Il y avait autrefois, dans l'église de Saint-Michel, une chapellenie de la Sainte-Vierge, aujourd'hui éteinte.

Digitized by Google

NORTHEIM, ou Northen, est un village de la Basse-Alsace, du bailliage de Marlenheim, du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural de Bettbur, appartenant à la ville de Strasbourg, dont le magistrat est seigneur; composé d'environ 110 familles catholiques et de 5 luthériennes. Ce village est situé sur un ruisseau qui se jette ensuite dans la Suvel, à quatre lieues et demie de Strasbourg, à une lieue de Wasslenheim, à une demie-lieue de Marlenheim et à autant de Fessenheim. *Northeim marca* est rappelée dans une notice de l'abbaye de Maurmoutier, écrite vers l'an 1128. Walther, évêque de Strasbourg, promit en 1262, à la ville de Strasbourg, de ne point fortifier, pendant le temps de la guerre qu'il avait avec cette ville, *domum Northeim*, appartenante à Conrad de Wartinberg, chanoine de son église, ni d'y établir une forteresse; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 437.* L'empereur Rodolphe permit, en 1287, à Otton d'Ochsenstein, de racheter *villam Northeim* des mains de Henri, comte de Weldentz, auquel ce village avait été engagé; *Als. dipl., tom. 2, pag. 37,* ce qui fut confirmé, en 1293, par l'empereur Adolphe, et en 1305, par l'empereur Albert; *Als. illust., tom. 2, pag. 211.* Nous trouvons les Ochsenstein possesseurs de ce village dès l'an 1314; *ibidem, pag. 212.* Jean Nortwint, cabaretier de Strasbourg, qui avait obtenu une partie de ce village de Jean d'Ochsenstein, grand-prévôt de Strasbourg, et d'Ottemann, son frère, la vendit, en 1390, à Walpurge de Lucelstein, mariée à Frédéric de Geroldseck; *Als. illust., tom. 2, pag. 211.* Ce village parvint ensuite à plusieurs autres seigneurs, desquels la ville de Strasbourg l'acheta successivement. Elle en acquit une très-petite portion en 1491, de Marc Kerling, un quart peu après de Henri, comte des Deux-Ponts-Bitsch, et un

Digitized by Google

autre quart en 1508, de Georges, fils de Henri, l'un et l'autre l'ayant hérité des Ochsenstein. Le restant de la seigneurie, qui formait presque la moitié, parvint aux évêques de Strasbourg, qui la conservèrent jusqu'en 1604, qu'il fut engagé, en vertu du traité de Haguenau, à la ville de Strasbourg, qui réunit ainsi la totalité de Northeim et qui la possède encore aujourd'hui; *Alsat. illust.*, *tom. 2*, *pag. 212.*

L'église de Northeim est sous l'invocation des apôtres SS. Pierre et Paul. Il y avait autrefois un primissariat, aujourd'hui éteint. Northeim a dépendu de la paroisse de Fessenheim jusqu'au 7 avril 1747, qu'il fut érigé en cure particulière, dont le patronage appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, qui y nomme au nom du roi.

Frédéric Sturm obtint, en 1459, les dîmes de Northeim en fief, de l'électeur palatin; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 211.* Le fameux Jean Sturm, recteur des écoles de Strasbourg, y avait obtenu de l'évêque de Strasbourg un emplacement où il bâtit une maison, que ses amis avaient coutume de nommer *Sturmianum prædium*, et où il se retira après avoir quitté le rectorat de Strasbourg; *Descriptio particul. Argent.*, *pag. 39.*

La dîme de Northeim appartient aujourd'hui à plusieurs possesseurs, parmi lesquels la dame Acker, de Strasbourg, jouit d'un tiers. En 1750, les décimateurs étaient M. de Lucelbourg, M. le baron Reich de Platz, les dames de Leyen, le comte de Saintignon et les sieurs Saltzmann, de Strasbourg.

Plusieurs familles nobles ont porté autrefois le nom de Northeim : tels furent les Franck de Northeim, éteints vers l'an 1333; les Krieg, vers 1358; les Scholl, vers 1408; les Suner, vers 1345, et les Wentsch, vers 1357. Ceux

Digitized by Google

qui portaient simplement le nom de Northeim s'éteignirent vers l'an 1428 ; *Verzeichnuss der alten adelichen Geschlechter, pag. 93. Johannes de Northeim* vivait en 1221. Schœpflin, *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 660*, fait mention d'Erbon *miles de Northeim*, de Henri, son frère, des deux Jean, dits le Vieux et le Jeune, de Charles et de Nicolas, qui vivaient au milieu du quatorzième siècle.

O.

OBERHOFEN est un village appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, situé dans le bailliage d'Offendorff et le seul de ce bailliage qui soit resté luthérien, étant composé d'environ 100 familles de cette religion. Cet endroit est en partie allodial et en partie fief de l'évêché de Spire. Il est fait mention, dès l'an 1207, du village d'*Oberhoffen*, dans le diplôme de Philippe Ier, pour l'hôpital de Haguenau ; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 316*. L'abbaye de Neubourg est décimatrice du ban et patronne de la cure. Frédéric de Lichtemberg, grand-prévôt de Strasbourg, accorda en 1298, du consentement de ses cousins, le droit de patronage de l'église d'Oberhofen à l'abbaye de Neubourg ; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 232*. En la même année, Conrad, évêque de Strasbourg, unit les revenus et les dîmes de cette cure à la même abbaye de Neubourg, *parochialem ecclesiam in Oberhoffen*, dit-il, *cujus ecclesie jus patronatus ad dictam abbatiam spectare dinoscitur.... ita ut cedente, vel decedente rectore ipsius ecclesie, omnes redditus ipsius cum decimis et attinentiis suis universis convertere in mo-*

Digitized by Google

nasterii usus valeat, ita tamen quod de predictis redditibus panis, qui hactenus ex siligine et tritico fratribus dicti monasterii in monasterio solebat ministrari, deinceps ex solo tritico albus et nobilis panis ministretur..... sic etiam quandocunque ipsam ecclesiam vacare contigerit, actu sacerdos bone vitè habitus secularis in eadem ecclesia ad officiandum et ad curam animarum habendam per loci archidiaconum instituendum non sine causa rationabili amovendus per abbatem idoneus presentetur.

Il y avait à Oberhoffen, avant le luthéranisme, outre le rectorat uni à l'abbaye de Neubourg, un vicariat perpétuel à la collation de l'abbé, un primissariat et une chapellenie de Saint-Pierre. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un ministre luthérien, qui est nommé par l'abbé de Neubourg, et qui dépend du consistoire de Bouxwiller. L'église est seule occupée par les luthériens.

Les catholiques qui se trouvent, tant à Oberhoffen que dans la forêt pour l'exploitation des coupes de bois, sont desservis par le curé de Rohrweiller.

Nos Fridericus de Lichtenberg prepositus ecclesie Argentinensis, rector ecclesie de Oberhoven, Johannes de Lichtenberg generalis advocatus per Alsatiam, serenissimi domini Alberti regis Romanorum et Conradus de Lichtenberg accordèrent, en 1298, le jeudi après la Saint-Martin, à l'abbaye de Neubourg, *jus patronatus quod nos Fridericus prepositus predictus alternatis vicibus cum præfato monasterio Novi-Castri in capella Dunnenheim obtinemus ratione et nomine dicte ecclesiæ Obernhoven, de consensu expresso predictorum dominorum Joannis et Conradi de Lichtenberg patruelium nostrorum, ad quos et quorum progenitores jus patronatvs præfatæ ecclesie de Obernhoven pertinuit et pertinet ab antiquo;* original dans les archives de Neubourg.

Digitized by Google

Mefridus plebanus de Oberhoven, est rappelé dans une charte de l'évêque Henri, de 1208, pour l'abbaye de Neubourg.

Lampertus plebanus in Obernhoven, nommé dans une charte du grand-chapitre, de 1223.

Gerhardus plebanus de Oberhoven, nommé dans une charte de l'évêque de Strasbourg, de 1229.

ODRATZHEIM, ou Odersheim et Odrazheim, est un village de la Basse-Alsace, situé sur la Mossig, à quatre lieues de Strasbourg, près de Marlenheim et de Kircheim, appartenant aujourd'hui aux enfants de M. Gérandon, dans le diocèse de Strasbourg et au chapitre rural de Molsheim. Cet endroit, quoique tombé en roture, est cependant resté immatriculé parmi les terres du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace. *Odradesheim* est rappelé entre les possessions de l'abbaye de Honau, dans le diplôme de Charles-le-Chauve, de 884; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, preuves, pag. 275.* Dès l'an 748, le comte Hugues, fils de Bleonus, avait accordé à la même abbaye, *portionem meam totam, que est in marca Odradesheim ; ibidem, tom. 2, pag. 71.* Odratzheim paraît être le même endroit que *Odoltesheim in Alsatia,* où l'évêché de Coire avait des biens qui lui furent rendus en 953, par l'empereur Otton-le-Grand ; *Wurdtwein, nova subsidia diplomatica, tom. 3, pag. 368. Otersheim marcha* est rappelée dans une notice des biens de l'abbaye de Maurmoutier, écrite vers l'an 1127. Les Armagnacs brûlèrent, en 1445, le lundi après le dimanche *Judica*, le village d'Odratzheim, parce que ses habitants avaient tué la veille trois Armagnacs ; *Schilter, ad Chron. Kœnigshovii, pag. 935, 942 et 1018.*

Digitized by Google

Le village d'Odratzheim appartenait autrefois aux seigneurs d'Ochsenstein, qui paraissent l'avoir aliéné ; *Als. illust., tom. 2, pag. 216.* Il était, au milieu du quatorzième siècle, un fief de l'empire, possédé par les nobles de Schaftolsheim. Wenceslas, duc de Luxembourg, investit de *Dorf Odertsheim*, en 1367, Jean de Schaftolsheim, au nom de l'empereur Charles IV, son frère, qui l'avait nommé vicaire de l'empire ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 253.* Le même empereur, Charles IV, avait accordé en 1361, *das Dorff zu Oderoczheim mit Rechten und Zugehörungen*, en expectative à Nicolas de Rumelheim, Jean de Wickersheim et Egenolphe de Stutzheim, au cas que Jean de Schaftolsheim viendrait à décéder sans héritiers ; *Glafey, Anecdot., pag. 550.* Ce fief impérial devint ensuite un allodial ou un engagement héréditaire, lequel, après la mort de Thibaut de Schaftolsheim, le dernier de sa maison, arrivée vers l'an 1442, passa successivement comme bien propre aux Beger, aux Landsberg et aux Holtzapfel de Herxheim. Les Holtzapfel l'acquirent, au commencement du 17e siècle, d'Anne-Marie, fille de Frédéric de Landsberg, avec Jean-Henri de Holtzapfel ; *Als. illust., tom. 2, pag. 211 et 650.* Frédéric-Philippe-Hugues de Holzapfel, qui n'eut qu'un fils, mort en 1712, fut le dernier de sa famille. Anne-Louise de Holzapfel, héritière des biens allodiaux de sa maison, épousa Zacharie-Herman de Wangen, et comme elle n'en eut point d'enfants, elle légua, par son testament, le village d'Odratzheim à son cousin François-Antoine de Falckenhayn, dont le père Rodolphe avait épousé Hélène, fille de Philippe-Jacques de Holzapfel. Ce François-Antoine vint de Silésie en Alsace, en 1719, recueillir cette succession et prendre possession d'Odratzheim et des autres terres allodiales de

Digitized by Google

la famille des Holzapfel ; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 263*, *265 et 727*. Il mourut en 1759. Son fils, N. de Falckenhayn, vendit Odratzheim à M. Praz, qui le donna en mariage à sa fille, épouse de M. Gérandon.

La terre et seigneurie d'Odratzheim consistent dans un château avec appartenances, dans un moulin à trois tournants avec ses bâtiments, dans des biens situés dans le même ban et dans tous les droits honorifiques et utiles. Elle fut vendue le 3 avril 1787, pour cent mille livres à M. Kempffer.

La haute justice du village d'Odratzheim appartient au magistrat de la ville de Strasbourg, et cette juridiction est attachée à la cour franche de Marley, dite *Stadelhoff*, qui donne la juridiction criminelle et le droit de nommer le schultheiss d'Odratzheim au possesseur de cette cour. Cette cour appartenait originairement à l'abbaye d'Andlau. L'abbesse Marie-Madeleine de Rebstock la vendit, en 1581, à la ville de Strasbourg, en s'en réservant le retrait, qui fut aboli en 1673. Cette haute-justice fut contestée à la ville par les seigneurs d'Odratzheim : ce qui donna lieu à deux transactions passées à ce sujet en 1613 et 1673, entre le magistrat de Strasbourg et les nobles de Holzapfel ; *Archives d'Andlau et de la ville de Strasbourg*. En conséquence, la juridiction civile est exercée à Odratzheim par le bailli nommé par le seigneur, et la criminelle par celui de Wasslenheim, nommé par le magistrat de Strasbourg.

Le chapitre de Haselach est décimateur du ban d'Odratzheim, dont les habitants, au nombre d'environ 61 familles catholiques, dépendent de la paroisse et cure de Kircheim. L'église est sous l'invocation de sainte Marguerite. Il s'y trouve aussi près de 30 familles juives. Hors d'Odratzheim

Digitized by Google

est une petite chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. Il y avait aussi autrefois, à Odratzheim, une maladrerie ou léproserie, dont Louis XIV, par lettres-patentes du mois de mai 1701, unit les revenus à l'hôpital de Molsheim. Cette maladrerie était située sur la chaussée entre Wasslenheim et Molsheim, dans l'endroit où est un cabaret qui porte encore aujourd'hui le nom de *Gutleute-Haus*.

Odratzheim a donné le nom à une famille noble de la Basse-Alsace, éteinte vers l'an 1573, dans la personne de Jérémie d'Odratzheim; *Als. illust., tom. 2, pag. 661. Adelbertus Hartungus de Odoratsheim*, est nommé dans une charte de l'abbaye de Maurmoutier, de 1135; *ibidem, pag. 211. Bernherus de Oderatesheim* est rappelé dans des lettres de Hazigue, abbesse d'Andlau, écrites vers l'an 1161. Un acte de Hugues, comte de Dabo, de 1178, pour l'abbaye de Neubourg, fut donnée *teste Rudolfo de Oderatesheim*. Les lettres de l'abbesse Hedewige et du chapitre d'Andlau, portant fondation du monastère d'Obersteigen, de 1221, nomment un *Hezzel de Odratesheim*, avec la qualification de *miles*. Waltherus d'Odratzheim, fils de feu Burchard d'Odratzheim, vendit, en 1309, quelques biens au chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg. Ce Walther était neveu des deux frères Gerung et Anselme d'Odratzheim. *Gerungus et Anselmus de Odrotzheim* sont comptés dans le nombre des vassaux de l'évêché de Strasbourg dans le registre féodal, écrit vers l'an 1336.

OFFENDORFF est un village de la Basse-Alsace et du diocèse de Strasbourg, situé au confluent de la Sorr dans le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Strasbourg et à une lieue de Bettenhoffen, chef-lieu d'un bailliage appartenant au prince-landgrave de Hesse-Darmstadt. C'est un allodial

Digitized by Google

qui parvint, des landgraves de la Basse-Alsace, aux seigneurs de Lichtemberg. Louis et Frédéric, comtes d'Œtingen, qui le possédaient comme landgraves, vendirent en 1342, *das Dorff Offendorff*, à Ludeman de Lichtemberg ; *Als. illust., tom. 2, pag. 176.* Dès l'an 884, *Offonthorof* est compté entre les biens de l'abbaye de Honau, dans le diplôme confirmatif de Charles-le-Gros ; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, pag. 275.* Henri VI, roi des Romains, confirma en 1187, *curiam Offerendorff* à l'abbaye de Kœnigsbruck.

Offendorff est composé d'environ 155 familles, toutes catholiques, et de deux juives. La cure, originairement filiale de Bettenhoffen, dépend du chapitre rural du Bas-Haguenau. Le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg est décimateur du ban, en vertu de la bulle du pape Clément VI, qui réunit et incorpora, en 1344, les revenus du rectorat de Bettenhoffen au chapitre de Rhinau *(voyez Bettenhoffen)*. Berthold, évêque de Strasbourg, qui fulmina cette bulle en 1345, porte dans son acte : *vicarius vero perpetuus deinceps capellæ seu filiæ in Offendorff, quæ quamvis predictæ ecclesiæ in Bettenhoven sit subjecta, habet tamen per se baptismum et sepulturam, erit per vicarium perpetuum in Bettenhoffen præficiendus ad quem ejusdem vicariæ in Offendorff collationem volumus pertinere.* Les habitants d'Offendorff embrassèrent le luthéranisme au milieu du seizième siècle. Les deux Philippe, comtes de Hanau, père et fils, passèrent, le 10 septembre 1571, une transaction avec le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, pour l'établissement d'un ministre luthérien à Offendorff. Les habitants de ce village abjurèrent tous le luthéranisme en 1688, et reprirent la religion catholique. Le curé de Herrlisheim fut alors chargé de la desserte d'Offendorff

Digitized by Google

jusqu'en 1742, qu'on rétablit dans ce dernier endroit un curé particulier, auquel le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux forma compétence, par acte du 25 juin 1743. Le chapitre et le prévôt s'étant disputé le droit de patronage d'Offendorff, il fut adjugé par arbitrage, en 1782, au prévôt. A la mort du dernier curé, arrivée le 2 mai 1785, le curé de Bettenhoffen a réclamé les droits qui lui compétaient en vertu des lettres de l'évêque Berthold, de 1345. Mais par arrêt du Conseil souverain d'Alsace, du 31 mars 1786, la nomination de la cure a été attribuée au prévôt.

L'église paroissiale d'Offendorff est sous l'invocation de sainte Brigitte.

OFFENHEIM. En 1512, l'évêque Guillaume obtint de l'empereur Maximilien, à titre d'échange, la moitié du village d'Offenheim, dont la moitié appartenait déjà à l'évêché.

En 1687, il y avait à Offenheim 12 bourgeois, et avant la guerre 14.

Offenheim est situé près d'un petit ruisseau nommé la Sauffel.

Les bans d'Offenheim et de Stutzheim sont séparés par un ruisseau, dit de Viversheim.

OHNENHEIM (qu'il ne faut pas confondre avec le village d'Onenheim, situé à deux lieues de Schlestadt, dans le bailliage de Ribeauvillé,) est un village situé sur l'Ill, à deux lieues et demie de Strasbourg, dans la Basse-Alsace et les terres de la noblesse, au diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural de Benfelden. Il en est fait mention dans les titres de l'abbaye d'Ebersmunster. On lit dans le

Digitized by Google

diplôme de l'empereur Othon, pour la même abbaye, de 997, qu'elle reçut de deux sœurs, nommées Wulfhilde et Heresinde, des biens situés *in Onheim*. Le pape, Luce III, confirma aussi en 1183, à Ebersheimmunster, *duos mansos in Onheim ; Als. dipl., tom. 1, pag. 279*. Il y avait autrefois, en Alsace, une famille noble nommée Ohnenheim, qui s'éteignit en 1362.

Ohnenheim appartient à Mrs. de Rathsamhausen, de la branche d'Ehenweyer, qui le tiennent en fief de la maison de Hesse-Darmstadt (voyez *Fegersheim)*. Ohnenheim qui n'en est distant que d'un petit quart de lieue, forme avec lui la même paroisse et la même communauté et a eu avec lui les mêmes révolutions, tant pour la seigneurie que pour la religion. Il s'y trouve près de 33 familles, toutes catholiques. Les décimateurs d'Ohnenheim sont le grand-chapitre de Strasbourg, au titre de l'abbaye d'Eschau, pour deux tiers, et le curé-recteur de Fegersheim, pour le troisième tiers.

OLLWEILLER est un château situé en Haute-Alsace, dans le Haut-Mundat et au diocèse de Bâle, à une demie-lieue de la ville de Sultz et dans sa paroisse, à une lieue de Bollweiller et à un quart de lieue d'Hartmansweiller; il appartient à M. de Waldner, qui le relève de l'évêché de Strasbourg à titre de fief oblat [1]. C'est un beau et grand

[1] La qualité de ce fief est contestée. M. de Waldener, fondé sur la première investiture de 1261, qui porte : *si quenquam sive legitimis cujuscunque sexus heredibus decedere contingeret*, prétend qu'il est féminin. L'évêché, s'appuyant sur celle de 1491 et sur toutes les subséquentes, le déclare masculin. A la dernière reprise, qui en fut faite le 16 juin 1772, par François-Louis de Waldener, en son nom et en celui de ses frères et cousins, cette qualité causa quelques discussions. L'évêque prit enfin le parti de donner de nouvelles investitures conformes aux

Digitized by Google

château, remarquable par son architecture et ses jardins. « Avitam hanc majorum suorum sedem, postquam per « quingentos annos varia sub fatorum vicissitudine duras- « set, Christianus Fridericus Dagobertus comes a Waldner « magnis sumptibus an. 1752 e fundamentis restituit, « Olvillam, soli olim macti dicatam, musis quoque et gra- « tiis consecrans, » dit Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 87.* La position de ce château est charmante : situé aux pieds des Vosges, ayant derrière soi des forêts ouvertes, entouré à la gauche de vignobles qui produisent d'excellent vin et qui sont de sa dépendance, à la droite des bois et des prés ; on y porte les yeux sur les plaines d'Alsace, sur le mont Jura et sur la Forêt-Noire qui, comme un grand théâtre, terminent la vue.

Ollweiller est connu dès le commencement du treizième siècle: ce n'était alors qu'une cour que les comtes de Ferrette relevaient à titre de fief de l'évêché de Strasbourg et du Haut-Mundat. Frédéric II, comte de Ferrette, le même qui fut étranglé en 1234, par Louis Grimmel, son second fils, l'avait accordé en arrière-fief au noble Burchard de Trubelberg, dont il la racheta pour soixante-dix marcs d'argent. Il accorda alors cette cour avec ses dépendances, *quoddam feodum in curia sua Ollewilr cum appendiciis suis omnibus*, à l'abbaye du Lieu-Croissant, pour l'indemniser des dommages qu'il lui avait causés. Cette donation se fit *per manum domini episcopi Argentinensis a quo movebat dictum feodum.* L'abbaye du Lieu-Croissant, aujourd'hui des Trois-Rois, nommée en allemand *Wachstatt*, est une abbaye de l'ordre de Citeaux, aujourd'hui en com-

dernières, et le vassal mit au bas des reversales sa protestation, par laquelle il déclare lesdites investitures ne pouvoir préjudicier à ses droits ou à celui de ses agnats.

Digitized by Google

mande, dans le diocèse de Besançon et le comté de Bourgogne, près du monastère de Baume-les-Nonnes, fondée en 1134, par Simon, comte de la Roche. Ulric, comte de Ferrette, fils de Frédéric, confirma la donation de son père et y ajouta toutes les dîmes en vin, grains et foins, qui dépendaient du fief de la cour d'Ollweiller. Les lettres d'Ulric sont datées de l'an 1249 [1]. Cette dernière donation avait été précédée des lettres de Henri, évêque de Strasbourg, du 28 avril de la même année [2], par lesquelles il permet à Ruhard, abbé du Lieu-Croissant, de recevoir de ses vassaux, les bénéfices qu'ils tenaient de son église en Alsace et particulièrement à Ollweiller, *beneficia quæ a nostris hominibus vobis collata sunt, vel conferenda in cellario de Hollwirre ejusque appendiciis.*

Pierre, abbé du Lieu-Croissant et son abbaye, sous la ratification des abbés de Bellevaux et de Lucelle, vendirent au mois de juin 1260, pour acquitter leur dette et pour la somme de mille trois cents livres estevantes [3], *curiam nostram, sive domum, quæ vocatur Olwilr, sitam in banno municipii Sultza*, à Conrad Waldener de Gebwiller et à ses trois frères Herman, Gunther et Eberhard, tous quatre fils de Crafton de Gebwiller [4]. Ils se réservèrent dans cette vente, *capellam sitam in dicto municipio Sultza et ad ipsam*

[1] *Alsat. diplom.*, *tom. 2*, *pag. 402.* L'original n'existe plus, mais nous en avons trouvé une copie, vidimée en 1317, par l'official de Besançon, dans les archives des Waldner, déposée au château de Schweighausen.

[2] Dont l'original est aux archives des Waldner.

[3] *Libræ Stephanienses.* La monnaie estevenante était presque la seule qui avait cours dans le comté de Bourgogne, depuis le milieu de l'onzième siècle jusqu'à la fin du treizième. Voyez-en la valeur, dans Dunod, *Hist. de l'église de Besançon, tome 1, preuves, page 145*, et dans dom Grappin, *Recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne, pag. 124 et 175.*

[4] *Alsatia diplomatica*, *tom. 1*, *pag. 430.* Il existe dans les archives des Waldner un double contrat original de cette vente.

Digitized by Google

curiam pertinentem. L'abbaye du Lieu-Croissant vendit dans la suite cette chapelle, appelée la chapelle des Trois-Rois de Sultz, avec ses appartenances, à l'évêque de Bâle, et c'est à ce dernier titre que l'évêque de Bâle est aujourd'hui décimateur du ban d'Ollweiller.

Les quatre frères acquéreurs offrirent en fief *curiam dictam Ollewilr sitam in banno de Sulze*, qu'ils venaient d'acheter de l'abbaye du Lieu-Croissant, à l'évêché de Strasbourg, comme le prouvent les lettres d'investiture que leur donna, le 17 août 1261, l'évêque Gauthier [1], et les lettres reversales que lesdits Conrad, Herman, Gunther et Eberhard donnèrent, le 22 août suivant, audit prélat, scellées du sceau de Crafton, leur père [2]. Par ces dernières, ils promettent à l'évêque, dans le cas qu'ils établiraient un château fort dans ladite cour, d'en donner l'ouverture pendant la guerre à l'évêque de Strasbourg et à ses successeurs. Ce château fut bâti en 1268, et en conséquence les trois frères Conrad, Herman et Eberhard, donnèrent des lettres à l'évêque Henri, le 16 février 1269, par lesquelles ils attestent avoir bâti, par sa permission, *castrum apud Ollewilre in proprietate fundi ecclesie Argentinensis,* lui en promettant l'ouverture, à lui et à ses successeurs, dans le cas de guerre ; *Original ès archives de Waldner, et Als. dipl., tom. 1, pag. 462.* En vertu de cette promesse, l'évêque avait, en temps de guerre, la permission de mettre garnison dans le château d'Ollweiller, sous la condition qu'à la paix, il rendrait aux Waldner le château avec toutes ses fortifications, dans le même état où ils le lui auraient remis. L'annaliste de Colmar rapporte

[1] *Alsat. diplomatica, tom. 1, pag. 433*, mais pas entières. L'original ès-archives des Waldner.

[2] Ibidem. L'original ès mêmes archives.

Digitized by Google

qu'on trouva, en 1277, au château d'Ollweiller, près de Sultz, la tête d'un grand serpent et sa langue, qui avait la vertu de découvrir le poison, et dont on fit présent à l'empereur Rodolphe. « An. 1278, in Nollivilre (Ollivilre) « castro prope Sultz inventa est calvaria serpentis magni « et lingua ejus vulgo noterzunge, datur regi Rudolfo pro « clenodio, cujus vis toxicum prodere. »

Le château d'Ollweiller passa, par les enfants de Herman de Waldner, dont nous venons de parler, à la maison de Waldner, qui le reprend encore aujourd'hui à titre de fief de l'évêché de Strasbourg. Herman de Waldener, mort après 1286, eut deux fils, Henri Krafft et Berchtold, dont parle ainsi le registre féodal de l'évêché de Strasbourg, écrit vers l'an 1336 : « Craffto dictus Waldener et « Bertscholdus frater ejus habent in feodo castrum Olle- « wilre cum vineis, lignis, pratis et aliis suis attinentiis « quibuscunque. » Le plan qui se trouve dans les archives de cette famille, fait voir qu'il formait autrefois un château très-fortifié. Il était habité au commencement de ce siècle, par Frédéric-Louis Ier de Waldner, qui mourut à Strasbourg le 17 juillet 1708. Ses deux fils, Frédéric-Louis II et Chrétien-Charles-Philippe firent, en 1709, le partage de ses biens. Le château d'Ollweiller parvint alors au premier, qui forma la branche aînée, dite de Schweighausen. A sa mort, arrivée le 16 avril 1735, le château d'Ollweiller passa à son second fils Chrétien-Frédéric-Dagobert de Waldner, que le roi, Louis XV, décora du titre de comte, par ses lettres-patentes du mois de juin 1748. Celui-ci épousa, le 2 avril de la même année, Louise-Françoise Heuze de Vologer, fille d'un gentilhomme de Normandie et veuve de M. Dumay, fermier-général. Celle-ci lui apporta en mariage de grands biens qui le

Digitized by Google

mirent en état de rétablir entièrement le château d'Ollweiller. Il fit raser l'ancien en 1750, et le nouveau, qu'on voit aujourd'hui, fut achevé ès années 1752 et suivantes : on y voit les armes des deux époux. La haute juridiction sur le château d'Ollweiller, que M. le cardinal de Soubise, évêque de Strasbourg, disputait alors à M. de Waldner, fut confirmée à ce dernier, par arrêt du Conseil souverain d'Alsace, du mois de mars 1750. Ce comte obtint aussi de Louis-Charles, comte d'Eu, grand-maître d'artillerie de France, un brevet du 6 avril 1751, qui lui permit d'avoir quatre canons dans son château d'Ollweiller. Madame la comtesse de Waldner, née de Vologer, y mourut le 22 août 1764, et fut enterrée dans la chapelle des Waldner, en l'église paroissiale de Sultz, où son époux, Chrétien-Frédéric-Dagobert, lui fit élever un beau mausolée de marbre. Il mourut lui-même à Paris, le 10 mars 1783, laissant pour héritier du château d'Ollweiller et de ses fiefs, François-Louis de Waldner, son frère aîné, auquel passa en même temps le titre de comte. Ce dernier céda le château d'Ollweiller à Krafft de Waldner, son fils, qui en jouit aujourd'hui.

OLVISHEIM, ou Olsheim, est un village de la Basse-Alsace, situé dans le diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural du Haut-Haguenau, à près de trois lieues de Strasbourg et à une demie de Berstett. Il ne faut pas le confondre avec un village qui portait autrefois le même nom, connu aujourd'hui sous celui de Waldolvisheim, et appartenant à l'évêque de Strasbourg. Olvisheim, dont nous parlons ici, appartient à M. de Berstett et aux héritiers de la famille de Dettlingen ; mais le premier possède plus de 10/12mes de la seigneurie. La moitié du village

Digitized by Google

appartenant à M. de Berstett, est fief de l'évêché de Strasbourg, le reste est allodial. Olvisheim est ancien et il est rappelé, dès le douzième siècle, dans les chartes de l'abbaye de Neuvillers. Il est nommé *Wlunesheim*, dans un diplôme de l'empereur, Henri IV, pour l'abbaye de Seltz, de 1074; *Als. dipl., tom. 1, pag. 175. Villicus noster de Onolvesheim*, est rappelé dans une charte d'Erphon, abbé de Neuvillers, de 1147; *Als. dipl., tom. 1, pag. 235.* L'empereur Philippe confirma, en 1207, *bona in Onolsheim*, à l'hôpital des Prémontrés de Haguenau; *ibidem, pag. 316.*

Olvisheim faisait autrefois partie des quinze villages du comté particulier, dont la seigneurie et les revenus se trouvaient, en 1236 et 1243, également partagés entre l'empire et l'évêché de Strasbourg; *Schœpflin, Als. illust., tom. 2, pag. 193.* Berthold, évêque de Strasbourg, dans ses lettres de 1243, compte *Onolvesheim* dans le nombre des *ville ad comitiam pertinentes; Wencker, de Ussburgeris, pag. 6.* La partie épiscopale, qui en formait la moitié, devint ensuite un fief masculin possédé par divers nobles. *Werlinus de Utenheim habet in feodo medietatem ville Onolfisheim*, dit le registre féodal, écrit vers l'an 1336, sous l'évêque Berthold de Bucheck. Les Utenheim furent remplacés au commencement du 15e siècle dans ce fief, par les Marx d'Eckwersheim, et ceux-ci, en 1602, par les Berstett, qui le possèdent encore aujourd'hui (voyez l'article de *Berstett).*

Le chapitre de Neuvillers et M. de Berstett sont décimateurs d'Olvisheim, à l'exception de quelques parties de dîmes que perçoit M. le duc des Deux-Ponts, au titre de la seigneurie de Rappolstein. Dès l'an 1178, le pape, Alexandre III, confirma *ecclesiam de Onolvesheim cum*

Digitized by Google

decima, à l'abbaye de Neuvillers ; *Alsat. diplom., tom. 1, pag. 265.* Le droit de patronage de la cure appartenait au même chapitre de Neuvillers. Henri, évêque de Strasbourg, accorda en 1253, au grand-chapitre de Strasbourg, les dîmes et revenus de l'église d'Olvisheim, pour augmenter les fruits des prébendes, *de consensu abbatis et conventus Novillarensis, ad quos jus patronatus ecclesie de Onolvisheim spectare dinoscitur,.... salva congrua portione vicarii per dictos abbatem et conventum in eadem continue instituendi :* ce qui fut confirmé, en 1314, par l'évêque Jean, qui renouvela au même grand-chapitre, *ecclesiam de Onolfesheim*, que l'évêque Henri lui avait accordée *cum decimis et juribus universis in augmentacionem prebendarum, de consensu abbatis et conventus Novillarensis, ita tamen quod de ipsius, redditibus ad sustentationem perpetui vicarii ad presentationem decani et capituli Argentinensis per loci archidiaconum instituendi deputent et assignent.* En vertu de ces lettres, le droit de patronage d'Olvisheim passa au grand-chapitre de Strasbourg. Herman de Thierstein, chanoine archidiacre de l'église cathédrale, investit en 1322, Hugues de Ranspach, *sibi ad vicariam de novo institutam in ecclesia Onolfesheim per capitulum ecclesie Argentinensis presentatum, ad quod jus presentandi vicarium, dum vacat, dinoscitur pertinere.* Le grand-chapitre continua de nommer à la cure d'Olvisheim, jusqu'à l'époque où les seigneurs introduisirent le luthéranisme dans ce village.

Alors la cure fut supprimée et ses dîmes partagées entre le chapitre de Neuvillers, qui en était originairement décimateur, et M. de Berstett, qui les obtint par transaction passée avec le grand-chapitre. Olvisheim est aujourd'hui composé d'environ 13 familles catholiques, desservies

Digitized by Google

par le curé royal de Vendenheim, et de près de 42 luthériennes, administrées par le ministre de Berstett. Le luthéranisme fut introduit dans Berstett et Olvisheim, vers l'an 1530, par les seigneurs Adam de Berstett et Jean-Jacques-Marx d'Eckversheim. L'église, mi-partie, est sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul. Les catholiques ont repris le 7 décembre 1717, possession du chœur.

Il y a, dans le district d'Olvisheim, deux chapelles, l'une de la sainte Trinité et l'autre de saint Pancrace. Quoique toutes deux tombées en ruine, elles sont cependant le titre de deux bénéfices simples, la première d'un bénéfice à la collation du doyen du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, et la seconde d'une autre bénéfice à celle du duc de Deux-Ponts.

ONENHEIM, vulgairement Onen, (qu'il ne faut pas confondre avec Ohnenheim, qui appartient à Mrs. de Rathsamhausen,) est un village de la Basse-Alsace et du diocèse de Strasbourg, situé à deux lieues de Schlestadt et à une lieue et demie de Guémar, non loin de la route qui conduit de Marckolsheim à Schlestadt, dans le chapitre rural de Marckolsheim, appartenant à M. le prince Maximilien de Deux-Ponts, en sa qualité de comte de Ribeaupierre et dépendant du bailliage de Guémar. Ce Ce village, composé aujourd'hui d'environ 66 familles, toutes catholiques, est fort ancien. Dès l'an 673, le roi, Childéric II, accorda à l'abbaye de Munster, *homines illos qui conmanunt in Onenhaim : Als. dipl., tom. 1, pag. 4.* Zwentibold, roi de Lorraine, confirma, en 896, à la même abbaye, les biens qu'elle avait à *Hononheim ; Als. dipl., tom. 1, pag. 97.* On ignore les diverses révolutions

Digitized by Google

qu'éprouva Onenheim jusqu'au commencement du quatorzième siècle. On sait seulement qu'Albert, en sa qualité de roi des Romains, engagea au nom de l'empire, en 1301, le village d'Onenheim, avec celui de Bergheim, à Burchard de Geroldseck; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 113*. Celui-ci ne pouvant payer cent quarante marcs d'argent, qu'il devait à Henri de Ribeaupierre, son gendre, qui avait épousé Elisabeth, sa fille, accorda ces deux endroits audit Henri; *ibidem*, *tom. 2*, *pag. 112*, *114 et 621*. Depuis ce temps, les seigneurs de Ribeaupierre devinrent possesseurs d'Onenheim. Ils l'engagèrent eux-mêmes, au milieu du 15e siècle, à Henri Meye, allié à Dietric de Rathsamhausen, sous lequel engagiste, Jacques de Hohenstein, prétextant quelque cause de guerre, vint piller Onenheim; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 112*. Les seigneurs de Ribeaupierre engagèrent ensuite Onenheim pour mille deux cents florins, aux nobles de Walbach, famille éteinte vers l'an 1554; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 112*. Ces nobles étaient en possession de l'engagement, au commencement du seizième siècle, lorsque les seigneurs de Ribeaupierre offrirent en fief, en 1507, *das Dorf Onheim*, à l'abbaye de Mourbach; *Als. dipl.*, *tom. 2*, *pag. 446*. Onenheim ayant été depuis racheté, il retourna aux seigneurs de Ribeaupierre, qui continuèrent d'en jouir à titre de fief relevant de l'abbaye de Mourbach.

Le curé d'Onenheim, qui est séculier, dessert aussi les habitants du village de Heidolsheim, qui en est éloigné d'une demie-lieue. L'église paroissiale est sous l'invocation du pape saint Grégoire-le-Grand. L'abbaye de Munster, outre un Dinghoff et une cour seigneuriale qu'elle possède à Onenheim, y jouit de la totalité de la dîme, ainsi que du droit de patronage de la cure. Le concile de Bâle unit,

Digitized by Google

en 1446, le rectorat d'Onenheim avec ses revenus, *ecclesiam de Onheim, quod de jure patronatus abbatis et conventus monasterii in Munster vallis S. Gregorii de antiqua et approbata consuetudine fore dinoscitur,* à l'abbaye de Munster, *reservata super fructibus et redditibus dictæ parochialis ecclesie pro perpetuo vicario inibi instituendo portione congrua.* Le décret d'union du concile fut mis en exécution en 1447, par Frédéric, évêque de Bâle ; *Lunig, Spicilegii ecclesiast., tom. 5, cont. 1, pag. 1110 et seq.* Robert, évêque de Strasbourg, dans le diocèse duquel était situé Onenheim, consentit, en la même année 1447, à cette union ; *Gallia christ., tom. 5, pag. 815.*

Ce fut à Onenheim que s'assemblèrent, le 4 février 1660, les anabaptistes d'Alsace, qui, de la Suisse, s'étaient refugiés dans cette province, pour délibérer sur les confessions de leurs frères de Hollande. Ils y approuvèrent, par un acte authentique, la profession de foi allemande, faite à Dordrecht, en 1623, et la française, dressée à Amsterdam, en 1630.

ORSCHWEILER (EN BASSE-ALSACE), ou Orschweyer, est un village de la Basse-Alsace, situé dans le diocèse de Strasbourg et au chapitre rural de Schlestadt, près de Schlestadt et de Saint-Hippolyte, au bas de la montagne où est situé l'ancien château de Haut-Kunigsburg. Cet endroit est ancien et connu dès le huitième siècle, par les titres de l'abbaye d'Ebersmunster. Carloman, roi d'Austrasie, compte, dans son diplôme de 770, les biens situés *in Oleswilern,* dans le nombre des possessions accordées à cette abbaye par le duc Adalric, son fondateur ; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, pag. 103.* Charlemagne l'appelle *Holleswilre,* dans son diplôme de 810, pour la

Digitized by Google

même abbaye ; *ibidem, pag. 155.* Le diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, de 818, détermine ainsi les biens qu'Ebersmunster avait à Orschweiler : *in Olleswilre, curtis dominica cum allodio vinearum et agrorum, mansus censuales et serviles : decimæ ipsius prædii totaliter ad portam monasterii in usus pauperum et hospitum pertinent. Bannus ipsius allodii cum omni mundiburde sua in ipsam curtim pertinet.... communis vero bannus usque in alveum Eggenbach et alveum ille fluminis.... in ipsam curtem pertinet : sita est autem in comitatu Kircheim* ; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, pag. 170.* Guillaume, évêque de Strasbourg, confirma, en 1031, *curtem dominicam in Oleswilre,* à l'abbaye d'Ebersmunster. Les papes, Luce III, en 1183, et Honorius III, en 1224, lui renouvelèrent *curtim dominicam in Oleswilre cum decimis ipsius predii et banno.* Hildegarde, fondatrice du monastère de Sainte-Foi de Schlestadt, accorda, en 1094, des biens situés *in Onolteswilere*, à ladite église de Sainte-Foy ; *Laguille, preuves, pag, 28.*

Orschweiler est un ancien domaine de la maison d'Autriche. Nicolas Jœrger, bourgeois de Strasbourg, possédait au commencement du seizième siècle, la moitié de ce village, qu'il donna en hypothèque à ses créanciers. Ses affaires tombant en décadence, cette moitié fut adjugée en 1511, par sentences de la cour de Rothwill et de la chambre de Spire, à la ville de Strasbourg, qui lui avait prêté, en 1504, mille florins. La maison d'Autriche s'opposa à ces sentences et parvint, en 1525, à ravoir Orschweiller, en donnant à la ville, la somme de mille florins ; *Als. illust., tom. 2, pag. 210.* Ferdinand Ier engagea, en 1533, le village d'Orschweiller et le château de Hoh-Kœnigsburg, pour treize mille florins d'or, à Schweighard

Digitized by Google

Jean et à François-Conrad de Sickingen (voyez le *Château de Hoh-Kunigsburg*). Le village d'Orschweiler fut ensuite possédé, depuis 1606, par Rodolphe de Bollweiller, et depuis 1616, par Jean-Ernest, comte de Fugger, qui avait épousé Marguerite, sa fille. Les comtes de Fugger en jouirent jusqu'en 1672, qu'il revint aux barons de Sickingen, par transaction passée avec les comtes de Fugger. Il parvint, en 1770, à M. de Boug, avec le château de Hoh-Kœnigsbourg et ses dépendances, qui l'acheta de M. le baron de Sickingen. Mrs. de Boug en sont aujourd'hui seigneurs.

Ce village est composé d'environ 88 familles, toutes catholiques. Le grand-prévôt de la cathédrale de Strasbourg est collateur de la cure-rectorat. Le droit de patronage lui ayant été contesté par le seigneur, il fut adjugé au grand-prévôt, par arrêt du Conseil souverain d'Alsace, de 1759. Le curé est seul décimateur du ban particulier d'Orschweiler. Il perçoit en outre la dîme des grains de la moitié du ban qui est commun entre Saint-Hippolyte et Orschweiler, et celle du vin dans certains cantons du même ban, où le chapitre primatial de Nancy, le curé de Saint-Hippolyte et celui de Guémar, perçoivent aussi des portions de dîmes. L'église paroissiale, dédiée à saint Maurice, est située sur une hauteur, au-dessus du village. Il y a une statue fort ancienne de la Sainte-Vierge, exposée dans une niche du mur, à laquelle on a beaucoup de dévotion. Il y avait autrefois une prémissairie, aujourd'hui éteinte, dont les revenus sont possédés par le curé-recteur. A l'entrée du village d'Orschweiler, est la chapelle de Saint-Joseph, qui a ses revenus particuliers.

Il y avait autrefois une famille noble, du nom d'Orschweiler, éteinte vers l'an 1453. M. Schœpflin, *Als. illust.*,

Digitized by Google

tom. 2, pag. 661, nomme, sous l'an 1370, *Ulricus miles et Rust de Orschweiler, armiger fratres.* Le registre féodal de l'évêché de Strasbourg, écrit vers l'an 1335, nomme *Albertus de Oswilre miles* dans le nombre des vassaux de l'évêché.

Orschweiler (en haute-alsace), ou Orschweyer, est un village de la Haute-Alsace, situé dans le Haut-Mundat, au bailliage de Rouffach, appartenant à l'évêque-prince de Strasbourg, à deux lieues de Rouffach et à autant de Guebwiller, qu'on nomme aussi Oleswiler ou Osweiler. Cet endroit est du diocèse de Bâle et de l'archiprêtré dit en-deça des collines ; la cure est du patronage du prince de Broglie, en sa qualité d'héritier du comte de Rose. Dès l'an 728, Eberhard, comte d'Alsace, fondateur de l'abbaye de Mourbach, accorda des biens situés *in Otalesviler, in ducatu Alsacensi*, à cette abbaye ; *Als. dipl., tom. 1, p. 9.* L'église paroissiale est sous le titre de Saint-Nicolas.

La famille noble des Truchsess de Rheinfelden possédait depuis plusieurs siècles, à Orschweiler, un château qui fut brûlé fortuitement avec les archives, en 1722. Ce château fut rebâti et passa, au milieu de notre siècle, aux barons de Forel, famille noble du pays de Vaud, établie depuis l'an 1536 à Fribourg, en Suisse ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 84.*

ORTENBERG (chateau). Le château d'Ortenberg, situé à une lieue et demie de Schlestadt, et à trois quarts de lieue de Scherweiller, est l'ancien chef-lieu du comté et seigneurie d'Ortenberg, nommé aujourd'hui la seigneurie du Val de Wiler. Ce château, qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même nom, situé comme lui dans

Digitized by Google

le diocèse de Strasbourg, mais de l'autre côté du Rhin, est un très-ancien château d'Alsace, aujourd'hui en ruines, placé sur une hauteur, à une lieue et demie de Schlestadt, et à trois quarts de lieue de Scherweiller, à l'entrée du Val de Villé. Ce château est ancien, puisque, suivant un diplôme de l'empereur Frédéric Ier, de 1163, *Wernherus comes de Ortenberg* fonda, l'an 1000, l'abbaye bénédictine de Honcourt. Ce Wernher, comte d'Ortenberg, était un homme d'une grandeur prodigieuse, puisque, selon l'annaliste de Colmar, *pag. 21*, le monastère de Honcourt fut fondé *a Wernhero comite de Ortiberch dicte de Hurmingen, cujus longitudo octo pedum depicta communium in eodem monasterio reperitur*. Wernher, comte d'Ortenberg, eut d'Himeltrude, sa femme, un fils nommé Folmar, ou Volmar, qui est rappelé avec Heilicha, son épouse, dans un acte de 1061. Folmar ne laissa qu'une fille, nommée Adelaïde, qui épousa Lutold, comte d'Achalm, et qui survécut à son mari, le premier étant mort sans enfants mâles, en 1098, et la seconde vivant encore en 1120. A l'extinction de la famille des comtes d'Ortenberg, leur nom, ainsi que celui de Hurmingen, passa avec le château d'Ortenberg et avec leurs autres possessions, aux comtes de Hohenberg et de Haigerloch, seigneurs de la Souabe. *Illi comites in Elsatia habuerunt castrum quod dicitur Ortenberg et magnas villas et totam vallem, quæ dicitur Albrechtsthal*, dit Albert de Strasbourg, *pag. 106*. Albert, comte de Hohenberg, accorda, vers l'an 1257, toute cette seigneurie à Rodolphe de Habsbourg, qui venait d'épouser Anne, sa sœur, comme le remarque le même Albert.

Albert, archiduc d'Autriche, pour le parti duquel s'était déclaré Conrad, évêque de Strasbourg, remit entre les

Digitized by Google

mains de ce prélat, en 1293, le château d'Ortenberg; *An. 1293 castrum Ortinberg domino comiti de Lichtenberg episcopo Argentinensi tradebatur,* dit l'annaliste de Colmar, *pag. 27.* Otton d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace, assiégea ce château la même année et s'en empara au nom de l'empereur Adolphe. Jean, landgrave de la Basse-Alsace, et Jean de Lichtemberg convinrent, la même année 1293, avec Otton d'Ochsenstein, pour en obtenir la restitution; *Als. illust., tom. 2, pag. 201,* ce qui fut approuvé par l'empereur Adolphe; *Schilter, Glossar. Teuton., pag. 34.* Ainsi, sous Albert, le château d'Ortenberg continua d'appartenir à la maison d'Autriche, ce qui est encore prouvé par le cadastre des biens de cette maison, rédigé en 1303, par Burchard de Frick, secrétaire du même Albert, lequel fait mention de Louis d'Amoltron, qui tenait de ce prince trente marcs d'argent, à titre de fief castral d'Ortenberg; *Als. illust., tom 2, pag. 202.* Mais sous Frédéric III, cet empereur, Léopold et Henri d'Autriche, ses frères, vendirent à Henri de Mullenheim, la seigneurie de Villé, *cum castro Ortemberg.* Cette vente se fit en 1314; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 204.* Les vendeurs, qui s'étaient réservé le droit de rachat, transférèrent la même année, par lettres du 28 décembre 1314, ladite seigneurie à Jean, évêque de Strasbourg, *cum castro Ortemberg*, et enjoignirent, le 14 des calendes de mars 1315, au noble de Mullenheim, de remettre le tout à cet évêque, pour la somme de trois mille marcs d'argent qu'il en avait reçue; *Als. dipl., tom. 2, pag. 110.* Il paraît que Henri de Mullenheim résista, puisque ce ne fut que le 14 février 1324, qu'il accorda des lettres à l'évêque, pour lui assurer lesdits endroits vendus dès qu'il en aurait reçu le prix convenu; *Als. illust., tom. 2, pag. 204.* Il paraît cependant que ce

Digitized by Google

rachat n'eut pas lieu, puisque nous trouvons les Mullenheim possesseurs du château et de la seigneurie d'Ortenberg, dans le cours des 14e et 15e siècles ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 202 et 204.* Pierre de Hagenbach, que Charles, duc de Bourgogne, avait nommé landvogt dans l'Alsace, irrité contre les Mullenheim, leur enleva, en 1474, le bourg de Wiler et le château d'Ortenberg ; *Kœnigshoven, cap. 5, pag. 370.* Mais à la mort de Hagenbach et en la même année, l'un et l'autre furent récupérés par l'évêque et la ville de Strasbourg ; *ibidem, pag. 372.*

Nous ignorons comment le château et la seigneurie d'Ortenberg furent perdus pour les Mullenheim [1]. Nous savons seulement qu'elle était possédée, au milieu du seizième siècle, à titre d'engagement impérial, par un nommé Schaubert, assesseur de la régence d'Inspruck. C'est de ses mains que Nicolas, baron de Bollwiller, la racheta en 1551, par permission de l'empereur, Ferdinand Ier. Elle resta sous le même titre d'engagement, non-seulement aux barons de Bollwiller, mais encore aux comtes de Fugger, leurs héritiers allodiaux. Jean-Ernest de Fugger, qui avait épousé Marguerite de Bollwiller, l'obtint à ce titre, en 1628, de l'archiduc Léopold, pour lui et son fils aîné, leur vie durante ; *Als. illust., tom. 2, pag. 204.* A la mort de Christophe-Rodolphe, comte de Fugger, fils de Jean-Ernest, Louis XIV accorda, au mois de mars 1681, les seigneuries d'Ortenberg et de Villé à Conrad, baron de La Tour-Châtillon-Zurlauben, brigadier des armées du roi et inspecteur-général d'infanterie dans les provinces de Roussillon et de Catalogne, né à Zug, en Suisse, et ce,

[1] Dans le temps de la guerre de Trente-Ans, la seigneurie d'Ortenberg ou de Villé fut possédée par Bernard de Schaffalitzky, général-major et colonel d'infanterie des troupes suédoises, comme donation du roi de Suède.

Digitized by Google

pour le récompenser de ses hauts faits. Il mourut à Perpignan, le 4 décembre 1682, sans avoir été marié. Alors le roi accorda la même seigneurie, en 1683, à son neveu, Béat-Jacques, baron de La Tour-Châtillon-Zurlauben, lieutenant-général des armées du roi. Les comtes de Fugger s'opposèrent toujours à cette donation, et ce ne fut qu'en 1720, qu'ils reçurent la somme de soixante-dix mille florins, à laquelle était monté l'engagement donné à la maison d'Autriche. Béat-Jacques de Zurlauben fut fameux par ses exploits militaires. Louis XIV érigea en sa faveur, au mois de décembre 1692, la terre de Villé en comté. Il mourut à Ulm, en Souabe, le 21 septembre 1704, de sept blessures qu'il avait reçues à la fameuse bataille de Hochstett, où il fut le seul des officiers-généraux qui repoussa les ennemis. Il ne laissa que deux filles de Julie de Sainte-Maure, son épouse, proche parente du duc de Montausier. L'aînée, Anne-Thérèse, mourut en 1713, sans alliance. La cadette, Françoise-Honorée-Julie, épousa, le 28 décembre 1711, Henri-Louis de Choiseul, marquis de Meuze, lequel mourut le 9 avril 1754. Le roi continua aux deux filles du comte de Zurlauben et à leur postérité légitime, la seigneurie et comté d'Ortenberg et de Villé, qui est aujourd'hui possédée à ce titre par les comtes et marquis de Choiseul-Meuse, arrières-petits-fils du comte de Zurlauben. La famille de Zurlauben, constamment attachée à la France depuis François Ier, a eu quatorze officiers, tant généraux que colonels, tués au service de la couronne.

Il paraît que la population s'est beaucoup augmentée depuis un siècle dans la seigneurie d'Ortenberg ou de Villé. On n'y comptait, en 1681, que quatre cents familles

Digitized by Google

en tout, *Als. illust., tom, 2, pag. 203*, et aujourd'hui on y trouve . . . . . .

Le seigneurie d'Ortenberg a conservé pour vestige de son ancienne servitude, l'obligation d'offrir au seigneur, à la mort de chaque père de famille, la pièce du bétail de celui-ci, qui est la seconde dans l'ordre des valeurs.

Cette seigneurie forme aujourd'hui sept paroisses et vingt-deux villages.

Il y a eu, en Alsace, une famille noble du nom d'Ortenberg, éteinte en 1439, dans la personne d'Erchembald d'Ortenberg. Jean d'Ortenberg vivait en 1387; *Als. illust., t. 2, pag. 661.*

OSTHAUSEN, nommé *Ossinhuns* dans des lettres précaires de Hildefred à Romain, abbé de Mourbach, de 735, par lesquelles il obtint de cet abbé, en usufruit bénéficiaire, les biens de cet endroit, accordés à cette abbaye par le comte Eberhard, son fondateur (*Alsat. diplom., tom. 1, pag. 15)*, est un village de la Basse-Alsace, situé sur l'Ill, dans les terres du directoire de la noblesse, au diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural de Benfelden, à cinq lieues de Strasbourg, à cinq quarts de lieues de Benfelden, et à une demie-lieue d'Erstein. On lit dans une charte de Burchard, évêque de Strasbourg, de 1142, que Conrad, prévôt de Strasbourg, accorda vers l'an 1139, *predia sua in Oderatehusen*, à son église cathédrale; *Lib. salic., fol. 68.* On trouve aussi que Burchard, prévôt de la même église, accorda, en 1100, les biens qu'il avait à Osthausen à ladite église; *Schad, pag. 12.* Une charte de l'an 1298, rappelle les rentes *ze Osthus* qu'y avaient les sires de Ribeaupierre; *Als. dipl., tom. 2, pag. 69.* Ulric de Werd, landgrave de la Basse-Alsace, et Philippe, son frère,

Digitized by Google

vendirent en 1315, leurs biens situés *in banno ville Osthus ; Alsat. dipl., tom. 2, pag. 116.* Les landgraves de la Basse-Alsace avaient, en 1336, *ein Hof zu Osthus*, comme il appert par une lettre des comtes d'Œtingen ; *ibidem, tom. 2, pag. 158.* Cette cour *Osthus* avec ses dépendances, fut vendue, en 1359, par les comtes d'Œtingen, à Jean, évêque de Strasbourg, et à son église; *Als. dipl., tom. 2, pag. 227.*

Osthausen est un ancien fief de l'empire, possédé par les Zorn de Boulach, dont il existe deux branches, l'une catholique et l'autre luthérienne. Rodolphe Zorn de Boulach fut investi de la moitié d'Osthausen, en 1434, par l'empereur Sigismond, et Nicolas-Bernard Zorn de Boulach avec ses agnats, furent également investis, en 1442, de l'autre moitié, par l'empereur Frédéric IV ; *Als. illust., tom. 2, pag. 442.* Ce fief, qui est aujourd'hui un fief du roi, compète à toute la famille des Zorn-Boulach, en vertu des investitures subséquentes des empereurs ; *ibidem, t. 2, pag. 720.* La branche catholique a, à Osthausen, un château qui est allodial et qui fut bâti au seizième siècle, par Georges Zorn de Boulach ; *Hertzog, lib. 3, cap. 7, pag. 17,* et *Zeiler, Topog. Alsat., pag. 41.*

La communauté d'Osthausen est composée d'environ 86 familles catholiques, de 2 luthériennes et de près de 12 juives, qui y ont une synagogue. L'église paroissiale est sous le titre de saint Barthélemi. On y trouve beaucoup de mausolées et d'épitaphes de la famille des Zorn. Sébastien Zorn de Boulach avait introduit le luthéranisme dans Osthausen, mais il y fut aboli en 1616, par Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, qui y nomma un curé catholique au lieu du ministre et au nom du commandeur de Saint-Jean. Cependant les luthériens exercèrent dans

Digitized by Google

cette église leur culte, conjointement avec les catholiques, jusqu'en 1693, qu'elle cessa d'être mi-partie. Depuis ce temps, les luthériens n'ont plus à Osthausen ni culte, ni droit dans l'église. La chapellenie ou primissariat d'Osthausen fut uni à la cure, le 29 mai 1669, par décret de l'évêque François-Egon de Furstemberg.

La commanderie de Saint-Jean de Strasbourg est patronne de la cure-plébanat et décimatrice du ban pour la moitié. L'autre moitié est partagée par égale portion entre les seigneurs et entre les héritiers féodaux de la maison de Zuckmantel. Ce quart de dîmes est un fief de l'évêché de Strasbourg, possédé autrefois par les nobles de Wickersheim. Louis de Wickersheim l'ayant réfuté entre les mains de l'évêque Guillaume, en faveur de Valraff de Zuckmantel, son gendre, ce dernier en fut investi en 1441, à titre de fief masculin. Les Zuckmantel possédèrent ce fief jusqu'à leur extinction, arrivée par la mort de Charles-Théodose-Walraphe, décédé le onze octobre 1781.

Les nobles de Zorn vendirent, en 1338, le droit de patronage d'Osthausen, les dîmes en dépendantes et la cour seigneuriale de Hüttenheim, à la commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Rhinau. Croyant dans la suite que ce droit et ces biens faisaient partie de leur fief, ils les firent insérer, en 1434, dans les lettres d'investiture, accordées, en 1434, par l'empereur Sigismond. Mais l'erreur fut bientôt reconnue, parce que le droit de patronage avait été vendu avant que les Zorn fussent en possession du fief; *Als. illust., tom. 2, pag. 257.* Ce droit de patronage parvint à la commanderie conventuelle de Strasbourg, par l'achat qu'elle fit, en 1373, de celle de Rhinau.

Digitized by Google

Il y avait autrefois, près du village d'Osthausen, une chapelle dédiée à saint Nicolas, dont on voit encore les ruines. Elle formait le titre d'une chapellenie dont les biens sont aujourd'hui possédés par la famille de Zorn-Boulach, qui les a achetés.

A l'entrée du village, du côté d'Erstein, est la chapelle de Saint-Wolffgang, bâtie par Mrs. de Zorn-Boulach.

OTTENCKEL était un village situé sur la Brusche, aux environs de Strasbourg, dans le district de la paroisse de Sainte-Aurélie, hors de la porte de la Tour Blanche, près du couvent de Saint-Arbogaste, auquel il appartenait et qui en percevait les dîmes. Il en est fait mention, pour la première fois, dans une charte donnée en 1162, par Burchard, évêque de Strasbourg, et Sigebert, comte de Werd, par laquelle ils terminent une difficulté qui s'était élevée entre le monastère de Saint-Arbogaste et Anselme de Ringelstein, au sujet de la cour d'Ottenckel ; *Als. illust., tom. 2, pag. 521 et 664.* Henri, évêque de Strasbourg, prononça, en 1257, contre les prétentions des vicaires de la paroisse de Sainte-Aurélie, que *persone ille, que faciunt residentiam apud locum Ottenkeln, ecclesiastica sacramenta et sepulturam recipient ab ecclesia S. Arbogasti extra muros Argentinenses, sicut a temporibus longe vetustatis receperunt.* Le pape, Alexandre IV, confirma, en 1259, au monastère de Saint-Arbogaste, *villam que dicitur Ottekelem, cum decimis et omnibus pertinenciis suis, et navigium ad opus transeuntium ibidem.* C'était un droit de bac qui s'y payait avant qu'on y eut bâti le pont. Le chapitre de Saint-Thomas, comme curé primitif de Sainte-Aurélie, convint, en 1447, avec le couvent de Saint-Arbogaste et lui permit d'avoir dans l'église de Saint-Arbogaste, un

Digitized by Google

baptistaire de bois, sous la condition qu'il ne serait employé que pour les enfants qui naîtraient dans les cours dépendantes de ce couvent ou dans le village d'*Otenkelen* ; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 352*. Cet endroit n'existe plus et ses habitants vinrent insensiblement s'établir dans la ville, surtout depuis 1530, que le magistrat fit démolir le monastère de Saint-Arbogaste. Il n'en reste plus que quelques habitations voisines du cabaret de la Montagne-Verte.

OTTERSTHAL, village de l'évêché de Strasbourg, dans le bailliage de Saverne.

En 1413, l'évêque Guillaume investit Lambert de Castelle, à titre de fief masculin, du village d'Ottersthal, pour en jouir avec toute la seigneurie, ainsi que les sieurs de Schweinheim l'avaient précédemment possédé au même titre.

En 1435, le même évêque accorda l'expectative de ce fief à Eberlin de Greiffenstein, frère de Lambert de Castelle, dans le cas que ce dernier mourût sans enfants. En 1442, l'évêque Robert accorda l'expectative du même fief à Gauthier, Frédéric et Godefroi, fils de Frédéric de Thann, également dans le cas qu'Eberlin de Greiffenstein, mourût sans descendants mâles.

En 1447, Lambert de Castelle mourut sans enfants mâles, et l'évêque Robert donna l'investiture du fief d'Ottersthal à son frère Eberlin de Greiffenstein, sous la condition que Catherine de Deux-Ponts, veuve du défunt, auquel ce village avait été accordé en douaire, du consentement du même évêque, en jouirait sa vie durante.

Eberlin de Greiffenstein mourut aussi quelque temps après : ce qui fit que Gauthier de Thann fut alors investi du même fief, et celui-ci s'étant marié à la dame Schœnott

Digitized by Google

de Sirck, le même évêque Robert lui permit, en 1459, d'affecter son douaire sur le village d'Ottersthal.

Gauthier de Thann mourut en 1484, et, à la mort de son épouse, l'évêque Albert investit, en 1488, à titre de fief masculin, Henri de Lucelbourg, au nom et comme porteur de sa femme Marguerite, fille de Gauthier de Thann. Frédéric et Egenolphe de Lucelbourg succédèrent, en 1493, à Henri, leur père, dans le même fief.

Les nobles de Lucelbourg furent constamment investis d'Ottersthal jusqu'en 1663, que l'évêque François-Egon de Furstemberg exerça le réméré et dégagea ce village des mains de Gauthier de Lucelbourg. Il faut remarquer que ce dégagement portait sur la lettre primitive du fief de l'an 1413, qui permettait à l'évêque le rachat du domaine utile, moyennant une somme de douze cents florins du Rhin. C'est ainsi que le village d'Ottersthal fut réuni, en 1663, au domaine de l'évêché, qui en jouit encore aujourd'hui en toute propriété.

La dîme en vin d'Ottersthal fut adjugée à l'évêché, par jugement de la chambre de Spire, de l'an 1510.

En 1645, la moitié de la dîme d'Ottersthal fut accordée au curé de Saverne, pour la desserte de l'église de ce village et ce, par la régence de l'évêché de Strasbourg. L'autre moitié était un fief de l'évêché, possédé par Mrs. de Lucelbourg.

OTTERWEILLER est situé à une petite demi-lieue de Saverne, près de la route et à trois quarts de lieue de Maurmoutier.

Cet endroit est composé d'environ 86 familles catholiques et deux juives.

Digitized by Google

L'ancienne église, bâtie en 1634, fut rebâtie à neuf, ainsi que le chœur, en 1758. Elle a été aggrandie en 1783, lorsqu'on rebâtit l'ancienne tour, qui avait été conservée et laquelle fut rebâtie aussi en 1783.

Le grand autel est dédié à saint Michel. Il y a deux autels collatéraux, l'un de la Sainte-Vierge, du côté de l'évangile, et l'autre de Saint-Joseph, du côté de l'épître.

Le village de Gottenhausen est de la paroisse d'Otterweiller. Le grand autel de son église est dédié à saint Lambert. Il y a, du côté de l'évangile, l'autel de Sainte-Balbine.

Entre Saverne et Otterweiller, près de la chaussée, sous la paroisse d'Otterweiller, est, dans les vignes, la chapelle de Saint-Wendelin. Il y a, au milieu de cette chapelle, une ancienne croix de pierre, qui paraît y avoir existé avant la construction de cette chapelle.

Otterweiller était dans son origine un fief de l'évêché de Metz, que Hugues de Geroldseck relevait, en 1320, de Henri, évêque de Metz. Ce dernier permit, en 1321, au même Hugues, d'affecter le douaire de cinq cents marcs d'argent, qu'il avait promis à sa femme, sur les villages d'Otterwiller, Lochweiller, Kleingœfft, Bettbur et Altenheim, qu'il tenait de lui à titre de fief.

Ces cinq villages passèrent ensuite à Jean d'Usembourg et aux nobles d'Andlau, qui les vendirent, en 1366, pour mille livres deniers, à Dieudonné de Hohenstein. De là, ils parvinrent aux nobles de Fénétrange, que nous trouvons possesseurs de ces endroits en 1414, 1425 et 1454.

Arnoul de Fénétrange, fils de Burchard, vendit le quart de ces cinq villages, en 1484, à Chirothœus de Rathsamhausen de la Pierre, pour la somme de cinq cents florins.

Digitized by Google

Ce dernier obtint aussi les deux autres quarts, soit par l'achat qu'il en fit des sires de Fénétrange, soit par l'abandon que Marc Kerling de Strasbourg lui fit, en 1490, de la part de ces villages, acquise de la maison de Wurtemberg. Le quatrième quart restant parvint à Bernard, comte d'Eberstein, qui le vendit, en 1503, à Albert, évêque de Strasbourg. Les Rathsamhausen engagèrent, en 1613, les trois quarts d'Otterweiller, de Kleingœfft et d'Altenheim aux nobles de Landsberg.

Georges-Frédéric et Loup-Dieudonné de Rathsamhausen vendirent, en 1632, à Jean-Georges, vild et rheingraff, comte de Salm, et à son épouse, comtesse de Mansfelden, les trois quarts des villages d'Otterwiller, d'Altenheim et de Kleingœfft, pour la somme de quatorze mille six cent quatre-vingts florins. Les deux acheteurs cédèrent, en 1638, lesdits trois quarts au sieur Gebhard Bosch de Strasbourg, leur bailli et leur créancier, pour l'acquittement de ce qu'ils lui devaient. Celui-ci ne prit possession de ces villages qu'en 1640. Il eût une fille nommée Marguerite, qui, du vivant de son père, vendit, en 1650, pour le prix de trois mille livres deniers, les trois quarts des villages d'Otterwiller, Altenheim, Kleingœfft et Lochwiller, à l'abbaye de Maurmoutier, avec tous les droits en dépendants.

En 1663, l'abbaye de Maurmoutier céda les trois quarts qui lui compétaient sur les villages d'Otterwiller et de Kleingœfft, à Guillaume-Egon de Furstemberg, évêque de Metz, qui les céda ensuite, pour une somme de six mille florins, à François-Egon, son frère, évêque de Strasbourg. Celui-ci les réunit au domaine de l'évêché de Strasbourg, qui en possédait déjà un quart depuis 1503 et qui jouit aujourd'hui de la totalité de ces trois villages.

Digitized by Google

La communauté d'Otterwiller a une forêt à elle appartenante, que les seigneurs de Geroldseck lui avaient autrefois accordée. Dans le ban d'Otterwiller coulent le ruisseau de Mosselbach et celui de Kotbach.

En 1663, il y avait à Otterwiller 23 bourgeois des 70 qui s'y trouvaient avant la guerre.

En 1663, la dîme d'Otterwiller était partagée par tiers entre l'évêque de Strasbourg, l'abbaye de Maurmoutier et le chapitre de Saverne. Alors le droit de patronage appartenait à l'abbaye, à laquelle la cure avait été unie depuis plusieurs siècles.

P.

PETERSHOLTZ, ou *Saint-Pierre-aux-Bois*. Henri, évêque de Strasbourg, accorda en fief, en 1269, à Rodolphe, comte de Habsbourg, *villam Sante Petersholtz, cum omni jure, quo ille eam et predecessores sui possederunt; Als. dipl., tom. 1, pag. 463.*

L'abbaye de Moyenmoutier avait autrefois une cour à Petersholtz, au titre du prieuré de Tanvillers. Albert, évêque de Strasbourg, par deux lettres données en 1480 et 1493, aux abbés Jean de Faun et Gérard de Gomberval, prit sous sa protection *curiam de Petersholtzen in valle de Villers; Belhomme, pag. 373.*

Eric de Lorraine, évêque de Verdun, abbé commendataire de Moyenmoutier, vendit en 1601, *prædium, quod in loco S. Petri ad nemus ex cunctis bonis cellæ de Tanvillari unicum supererat*, à Claudine de Grammont, veuve de

Digitized by Google

Jean-Frédéric de Tanvillers, pour 2250 francs barrois; *idem, pag. 400.*

PFAFFENBRUNN est une cense appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, qui y entretient quatre familles calvinistes, située à quatre lieues de Neubourg, à une demi-lieue de Marienbrunn et à une lieue et demie de Gersdorff. Frédéric 1er, dans son diplôme de 1158, compte *curtem Pfaffenburnen* au nombre des possessions de l'abbaye de Neubourg; *Alsat. diplom., tom. 1, pag. 247.* Alexandre III, en 1177, et Innocent III, en 1208, l'appellent dans leurs bulles, *grangiam Paphenbronem;* de même Henri VI, en 1196, Philippe, en 1201, Otton, en 1209, et Frédéric II, en 1219; *ibidem, pag. 262 et 317.*

La solitude de Pfaffenbrunn fut illustrée par la vie d'un saint prêtre, nommé Richard, qui y vécut pendant plusieurs années et qui y mourut en odeur de sainteté, le 1er novembre 1262. *S. Richardus monachus presbyter et eremita, vitam solitariam pro christi amore in ermitorio suo juxta Pfaffenbron in Alsatia multis duxerat annis,* dit Trithème, *Annal. Hirsaug., tom. 1, pag. 608*, qui ajoute que pendant sa vie il eut le don de prophétie et qu'il opéra avant et après sa mort plusieurs miracles.

Les ruines d'une ancienne église, où se trouvent maintenant des écuries, et une ancienne tradition font croire qu'il y avait autrefois à Pfaffenbronn un monastère, ou du moins un prieuré de l'ordre de Citeaux. Ce qui est certain, c'est qu'au 14e siècle il y avait un religieux-prêtre résident avec quelques convers. L'abbaye de Neubourg vendit Pfaffenbrunn, sa cense et sa chapelle, en 1520, pour quatre cents florins du Rhin, aux nobles de Fleckenstein. Henri-Jacques de Fleckenstein, dernier de ce nom,

Digitized by Google

vendit, le 19 janvier 1711, le village de Nidersteinbach et la cense de Pfaffenbrunn, pour quatre mille cinq cents florins, au comte de Hanau-Lichtenberg.

Engelscac, abbé de Weissembourg, accorda en 1157, à Nendung, abbé de Neubourg et à son abbaye, *capellam Paphenburnen cum dote, quam virginibus sacris apud regium pontem deo famulantibus concesserat*, et qu'il donna à la même abbaye de Neubourg, *predictarum rogatu feminarum*. Godefroi, qui succéda à Engelscac, dans l'abbaye de Weissembourg, confirma en 1193, à Godefroi, abbé de Neubourg et à son abbaye, *capellam Paphenburnen cum dote, quam olim a beate memorie dom. Engelscalco prædecessore Nendungus suscepit.*

PFALTZBOURG, ou Pfalzbourg, est une petite ville fortifiée, située aux frontières de l'Alsace et de la Lorraine, au haut de la Steig et au-delà des montagnes de la Vosge, à une lieue de la rivière de Zinzel, à trois quarts de lieue de la Sorne, dans une situation très-élevée, quoiqu'en plaine, et qui n'est dominée par aucune montagne, sur la grande route de Strasbourg à Paris, à deux lieues de Saverne, trois de Lucelstein, ou de la Petite-Pierre, deux de Lixheim, dix de Strasbourg, quatre de Saarbourg, six de Bouquenon, vingt de Nancy, vingt-deux de Metz, et quatre-vingt-dix-neuf lieues de Paris. Cette ville dépend, pour le spirituel et le militaire, du diocèse de Strasbourg et du gouvernement général d'Alsace. Mais quant à la justice, à l'administration et aux finances, elle ressortit du parlement et de l'intendance de Metz.

Pfaltzbourg occupe l'emplacement d'un ancien village, appartenant originairement aux comtes de Lucelstein, ou de la Petite-Pierre, nommé Einartzhausen, Einortzhausen,

Digitized by Google

ou Amershausen. L'empereur Wenceslas accorda, en 1382, le péage d'Einartzhausen en fief à Henri, comte de la Petite-Pierre *(Als. illust., t. 2, pag. 197)*, déjà possesseur allodial du village. Le même Henri, comte de la Petite-Pierre, ayant fait bâtir un château ou forteresse au village d'Einartzhausen, et y ayant établi un péage onéreux au public, Charles, duc de Lorraine, et Raoul de Coucy, évêque de Metz, firent ensemble, le 15 décembre 1391, une ligue offensive et defensive contre le comte pour s'opposer à ses entreprises ; *Baleicourt, pag. 158.* Cette alliance tendait à chasser Henri d'une forteresse, que l'évêque de Metz prétendait avoir été bâtie sur un terrain dépendant à son église, et il fut stipulé, dans le traité, que le duc Charles aurait sept mille francs de bon or et jouirait de la moitié de la forteresse ; *Benoît Picart, Supplément à l'Histoire de Lorraine, partie 2, pag. 139.* Les deux alliés obligèrent ainsi le comte Henri d'abattre la forteresse et de supprimer les péages, qu'il avait établi sur son passage; *Baleicourt, pag. 158.* Henri mourut en 1394, laissant un fils, nommé Frédéric, décédé sans postérité en 1403. Alors le comté de Lucelstein passa à Burchard, frère de Henri, qui était grand-prévôt de Strasbourg. Burchard, se voyant le dernier de sa famille, quitta l'état ecclésiastique et se maria à Agathe de Hohenfels. Il abandonna, en 1403, le village et le château d'Einartzhausen à l'empereur Robert, de la maison palatine, sous la condition que cette maison y jouirait d'un quart sous le titre de burgfrid, et que les trois autres quarts continueraient d'être possédés par les Lucelstein à titre de fief, transmissible aux femmes relevant de la maison palatine ; *Tolner, Codex diplom. palatinus, num. 207, pag. 158, et Joannis, Miscellan. Histor. palatinæ, p. 48.*

Digitized by Google

Burchard passa, en 1414, un nouveau traité, par lequel la moitié d'Einartzhausen fut laissé à Louis, électeur palatin, et l'autre moitié continuerait d'être possédée par les Lucelstein, mais seulement à titre de fief masculin; *Alsat. illust.*, *tom. 2*, *pag. 199*. Jacques et Guillaume de Lucelstein, fils de Burchard, mort en 1418, s'étant déclarés contre Frédéric, électeur palatin, celui-ci se rendit maître, en 1452, du château d'Einartzhausen et de toutes les terres appartenant aux comtes de Lucelstein, lesquelles passèrent ainsi entièrement à la maison palatine.

La situation du château et du village d'Einartzhausen, qui formait un poste important pour le passage des montagnes de la Vosge et pour la communication entre l'Alsace et la Lorraine, engagea la maison palatine à y bâtir une ville. Georges-Jean, prince palatin de Weldentz, auquel Einartzhausen appartenait, exécuta ce dessein, en 1570, après en avoir obtenu la permission de l'empereur, Maximilien II, et donna à cette ville le nom de Pfaltzbourg, c'est-à-dire, de ville palatine. *Als wir uns entschlossen inn unser Graffschaft Lutzelstein, und an dem Ort, da jetzung das Schloss und der Fleck Einortshausen ligt, ein Statt Pfaltzburg genannt aufzubauen*, dit le fondateur, dans ses lettres de 1570; *Als. ill.*, *t. 2*, *p. 199*. L'empereur Maximilien accorda plusieurs priviléges à la nouvelle ville, et entr'autres celui du libre exercice de la religion luthérienne, dite de la Confession d'Augsbourg. Georges-Jean, prince de Weldentz, avait épousé Anne-Marie, fille de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et les deux époux venaient souvent demeurer à Pfaltzbourg : ce prince y tenait encore sa cour en 1582, selon Zeiler, *Topographia palatinatus Rheni*, *Zugabe*, *pag. 14*, et on voit encore dans les forti-

Digitized by Google

fications intérieures, où sont les fours de munition, les restes de l'ancien château qu'il avait habité.

La ville de Pfalsbourg fut vendue peu après (le 19 juillet 1584) à Charles II, duc de Lorraine, pour une somme de quatre cent mille florins du Rhin; *Benoît Picart, partie 2, pag. 140.* Ce duc continua les fortifications de cette ville commencées par le prince de Weldentz et qui, dans leur temps, passaient pour très-bonnes. On en trouve le plan, gravé par Merian, dans la même Topographie de Zeiler, imprimée en 1645. Henri II, qui succéda, en 1608, à Charles, son père, dans le duché de Lorraine, obtint, en 1609, un décret impérial, qui lui permit de posséder Pfalsbourg à titre de franc aleu; *Picart, pag. citée.* Le même duc, voyant que les habitants protestants de cet endroit ne suivaient plus la Confession d'Augsbourg, dont l'exercice leur avait été réservé par l'acte de vente faite aux ducs de Lorraine, mais avaient embrassé la religion calviniste, leur fixa, en 1620, le terme d'onze mois, ou pour se rendre catholiques, ou pour quitter Pfalsbourg; *Zeiler, Topographia palatinatus Rheni, Appendix, pag. 14.* La plupart se retirèrent et allèrent s'établir à Bischweiler; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 191.* Ces calvinistes réfugiés de Pfaltzbourg augmentèrent le bourg de Bischweiler, et ce furent eux qui en bâtirent les deux quartiers qu'on nomme aujourd'hui le village français, et l'avant-bourg, ou *Vorstæddel.*

Henri, duc de Lorraine, donna, la même année 1620, la ville de Pfalsbourg à Henriette de Lorraine, sa nièce, fille de François, comte de Vaudemont, et érigea en sa faveur Pfalsbourg en principauté, sous condition qu'elle retournerait à la maison de Lorraine, si elle venait à mourir sans enfants; *Benoît Picart, pag. 140.* Cette

Digitized by Google

principauté était composée des châteaux et villages qui forment aujourd'hui la prévôté de Pfalsbourg. Henriette épousa Louis de Guise, baron d'Ancerville, favori du duc Henri, qui était fils naturel du cardinal de Guise, assassiné à Blois, le 24 décembre 1588, et de l'abbesse des Essarts, sa maîtresse; *Calmet, Histoire de Lorraine, tom. 6, pag. 29 et 30.* Louis prit aussi le titre de prince de Pfalsbourg, et il est nommé, dans le contrat de mariage du 22 mai 1621, *Louis de Lorraine, prince de Pfalsbourg; Calmet, Notice de la Lorraine, tom. 2, pag. 194.* Ce prince, auquel le couvent des capucins de Pfalsbourg doit, en 1626, son origine, après s'être signalé en Allemagne par de brillantes actions, se retira à Paris, où il tint de ces assemblées littéraires, qui furent l'origine de l'Académie française [1]. Il mourut à Munich en 1641. Henriette resta veuve jusqu'en 1643, qu'elle épousa à Bruxelles, le 11 octobre, en présence de l'archevêque de Malines, mais sans son consentement et sa bénédiction, Charles de Guasco, marquis de Solano, général de l'artillerie de l'armée pour le service du roi d'Espagne; *Histoire de Lorraine, tom. 6, pag. 342.* L'empereur Ferdinand accorda à ce marquis le titre de prince d'empire, par diplôme du 29 novembre 1646; *Notice, tom. 2, pag. 194.* Il mourut peu d'années après, et la princesse Henriette se remaria en troisièmes noces, vers l'an 1650, avec François de Grimaldi; *Histoire de Lorraine, tom. 6, pag. 343, 344 et 345.* Henriette, née le 5 avril 1605, mourut à Neufchâteau, le 16 novembre 1660, sans avoir eu d'enfants de ses trois

[1] C'est lui, que le sieur de Lannel paraît avoir pris pour modèle d'Ennonidor, qui est le héros d'un roman de cet auteur, imprimé à Paris en 1634, et dédié audit Louis de Lorraine, prince de Pfalsbourg; *Bibliothèque universelle des romans, septembre, 1785, pag. 64.*

Digitized by Google

maris. Elle fut enterrée entre son premier et son troisième mari, dans un caveau de l'église de Sainte-Lucie-du-Mont. Cette princesse, dont le portrait, peint par Van-Dick, est conservé à Paris, au Palais-Royal, était une femme d'une grande beauté, pleine d'esprit, de courage et de sentiments. Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, qui n'aimait pas Henriette, parce qu'elle était sœur de sa belle-mère, fit le roman des prétendues amours de la princesse de Pfalsbourg.

A la mort de Henriette, arrivée en 1660, Pfalsbourg fut réuni de nouveau au duché de Lorraine. Charles IV ne le conserva que quelques mois, puisque, par l'article VI du traité, qu'il passa à Vincennes, le dernier février 1661, avec Louis XIV, il céda la souveraineté et la propriété de Pfalsbourg à la couronne de France; *Calmet, tom. 7, preuves, pag. 259.* Cette cession fut confirmée par le traité de paix passé à Paris, le 21 janvier 1718, entre le duc d'Orléans, régent de France, et les députés de Léopold, duc de Lorraine. Ce dernier céda au roi la principauté de Pfalsbourg avec les villages de Lucelbourg, Dann, Wilsberg, Hittenhausen et Haselbourg; *Calmet, tom. 7, pag. 253.* Les anciennes fortifications de Pfalsbourg furent démolies en 1679, et Louis XIV la fit fortifier, en 1680, sur les nouveaux plans du maréchal de Vauban. Cette ville forme un hexagone oval et régulier.

Pfaltzbourg dépend, pour le militaire, de la province d'Alsace. L'état militaire de cette ville est composé d'un gouverneur non résidant, d'un commandant, dit lieutenant de roi, d'un commissaire des guerres, d'un major et d'un sous-aide-major. Sa garnison consiste d'ordinaire en deux bataillons d'infanterie et en deux escadrons de cavalerie: il y a aussi à Pfalsbourg un lieutenant-colonel sous-

Digitized by Google

directeur du corps royal d'artillerie, dépendant de la direction de Landau, avec un garde d'artillerie. Le corps royal du génie a aussi dans cette ville un capitaine en second, un lieutenant en second et un entrepreneur des fortifications, sous la direction de Strasbourg. Il y a également une brigade de maréchaussée, composée d'un brigadier et de trois cavaliers dépendant de la prévôté générale de Metz et de la lieutenance de Metz. L'hôpital militaire pour la garnison de Pfaltzbourg est composé d'un médecin, d'un chirurgien-major, d'un chirurgien-aide-major et d'un apoticaire-aide-major. Les capucins en sont aumôniers. Outre le commissaire des guerres, il y a à Pfalsbourg un trésorier des troupes et un régisseur des vivres.

Pfalsbourg, pour les finances, est de l'intendance de Metz, et l'intendant y a un subdélégué. C'est aussi de cette intendance que relèvent le trésorier du roi pour les troupes, le régisseur des vivres et les employés de l'hôpital militaire. Il y a aussi à Pfalsbourg une recette particulière des domaines ressortissant au département de Toul, ainsi qu'une recette particulière des bois. Il y a aussi un grenier à sel avec un saunier, et les fermes générales ont un bureau tant à Pfalsbourg qu'aux Quatre-Vents. Pfalsbourg a aussi un bureau de la poste aux lettres, et une poste aux chevaux. Cette ville avait autrefois ses foires, mais elles sont depuis longtemps tombées en désuétude.

La mesure usitée pour la vente des grains à Pfalsbourg est le *Fiertel*, qui pèse cent quatre-vingt-dix-huit livres. Il se divise en six boisseaux. Le mesurage pour le froment et l'orge se fait ras, et pour l'avoine comble.

Pfalsbourg dépend pour la justice du parlement de Metz. C'est le chef-lieu d'une prévôté royale et bailliagère

Digitized by Google

créée par édit du mois de novembre 1661, dont dépendent la ville de Pfalsbourg, les villages de Dann, Wilsberg, Garburg, pour la moitié, Haselburg, Lutzelbourg, Hiltenhausen et Mittelbronn. Cette prévôté, régie par la coutume de la Petite-Pierre, est composée d'un prévôt royal, d'un lieutenant particulier, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un receveur des consignations, qui est en même temps commissaire aux saisies réelles, de cinq avocats et procureurs, de quatre notaires et de deux huissiers. L'audience se tient tous les vendredis. Les appelations de cette juridiction pour les cas présidiaux, autrefois attribués au présidial de Sarrelouis, ressortissent, depuis l'an 1767, au parlement de Metz.

Le corps de ville, ou corps municipal de Pfalsbourg est formé d'un maire royal, qui est en même temps lieutenant-général de police, d'un lieutenant de maire, de deux échevins, de deux assesseurs, d'un syndic-receveur, d'un greffier-secrétaire, d'un commissaire de police et d'un sergent de ville. L'audience se tient les samedis de chaque semaine.

Il y a aussi à Pfaltzbourg une maîtrise des eaux et forêts, établie par édit du mois de décembre 1756, dont l'audience se tient tous les lundis. Elle est formée d'un maître-particulier, d'un lieutenant-particulier, d'un garde-marteau, d'un greffier et d'un huissier. Il y a, de plus, un commis à la recette des bois et deux arpenteurs.

Le roi de France est souverain de Pfaltzbourg, seigneur particulier, gros décimateur et collateur de la cure. La ville, outre la garnison, est composée d'environ 230 familles catholiques et de près de 12 juives, qui y ont une synagogue. L'église paroissiale est sous l'invocation de la Sainte-Vierge et sous le titre de son Assomption. Sous les

Digitized by Google

ducs de Lorraine, elle était située hors de la forteresse : sous les rois de France, elle fut bâtie, en 1680, dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la maison du sieur Sarré. Ayant été rebâtie en 1739, elle fut placée sur la grande place, dans l'endroit qu'elle occupe encore aujourd'hui. Le grand autel est sous l'invocation de la Sainte-Vierge, l'autel collatéral, du côté de l'Evangile, élevé en 1743, est sous l'invocation de sainte Anne : mais le tableau de l'autel représente le scapulaire. L'autel collatéral du côté de l'épître est sous l'invocation de la Sainte-Croix : mais le tableau de l'autel représente le rosaire. La chaire est dans la nef, du côté de l'Evangile : les orgues sont dans le fond. Il y avait, il y a quelques années, dans cette église une confrérie du Saint-Sacrement, qui n'existe plus.

Il y a à Pfaltzbourg un couvent de capucins de la province de Champagne, fondé, en 1626, par Louis de Guise, prince de Pfaltzbourg. Cette maison, composée, en 1750, de quinze religieux prêtres, ne compte plus aujourd'hui que huit à dix pères.

Pfaltzbourg a un hôpital militaire : mais il n'y a point d'hôpital bourgeois.

A un demi-quart de lieue de Pfaltzbourg, sur la route de Lucelstein, est la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Pfaltzbourg est située dans le diocèse de Strasbourg et dans l'archiprêtré rural de Bettbur. Le village d'Einartzhausen, qu'il remplaça, dépendait dans son origine de la paroisse de Dann : mais les ducs de Lorraine transférèrent cette dernière dans Pfaltzbourg, qui devint ainsi elle-même paroisse. Le curé-recteur de Pfaltzbourg, qui est nommé par un brevet particulier du roi, et ses deux vicaires amovibles, desservent non-seulement la ville, mais encore sa banlieue et les deux villages voisins de Dann et

Digitized by Google

de Wilsberg. La banlieue de Pfaltzbourg, qui dépend également de sa prévôté, comprend les maisons dites des Quatre-Vents, qui s'étendent sur la route de Pfaltzbourg à Saverne jusqu'à une demi-lieue ; les baraques, dites de Lucelbourg, s'étendant jusqu'à trois quarts de lieue, composées d'environ cent familles; les baraques, dites du bois de chêne, également à trois quarts de lieue, d'environ quatre-vingts familles ; les censes, ou maisons du Bichelberg, sur la route de Lucelstein, à une demi-lieue de Pfaltzbourg, de près de seize familles. Les habitants des Quatre-Vents fréquentent l'église de Dann; les autres celle de Pfaltzbourg.

Le Bichelberg, ou Büchelberg, est une forêt dont Albert, évêque de Strasbourg, acheta une partie en 1479 et 1480, tant du tuteur des enfants de Thomas Ruding, que de Frédéric de Cuppenheim, mari de Claire de Vildsberg, et dont l'autre fut vendue en 1489, au magistrat de Saverne, par Chrétien de Thann et son épouse. Nous trouvons aussi Pierre de Küttolsheim, qui accorda en 1457, à l'église de Munolsweiler, la part qui lui appartenait dans la forêt du Bichelberg. La juridiction criminelle de cette forêt, ainsi que les dîmes des terres défrichées, appartiennent pour deux tiers à l'évêché de Strasbourg et pour un tiers à la seigneurie de Pfaltzbourg.

Wilsperg, ou Wiltzberg, nommé *Wesile Chesberch*, dans la charte potyptique de Meinhard, abbé de Maurmoutier, de l'an 1144, composé d'environ cinquante familles catholiques et dépendant de la paroisse et de la prévôté de Pfaltzbourg, nommé aussi le Neuf-Village, est situé au nord et à une bonne demi-lieue de Pfaltzbourg, près de la route qui conduit à Bouquenom, sur le ruisseau de son nom, qui se jette ensuite dans la Zinzel. Wilsperg dépen-

Digitized by Google

dant autrefois de la seigneurie de Lucelbourg, a été cédé à la France, en 1661, par le duc de Lorraine, Charles IV, avec la principauté de Pfaltzbourg. Il n'y a ni église, ni chapelle. Wildsperg a donné son nom à une famille noble de la Basse-Alsace, connue dès le quatorzième siècle et éteinte en 1587, dans la personne de Guillaume de Wildsperg.

Dann, ou Dam, autrefois Dannach, ou Tannach, dont la paroisse fut transférée à Pfaltzbourg, de la même paroisse et de la même prévôté, composé d'environ cinquante familles catholiques, est éloigné de Pfaltzbourg d'une demi-lieue, et le roi en est également seigneur et décimateur. Son église est sous l'invocation de saint Etienne et sous le titre de son invention. Il y a un château commencé, dont les matériaux sont encore sur place. *Danutis marca* est rappelé dans la notice des biens de l'abbaye de Maurmoutier, écrite en 1127. L'empereur Rodolphe permit, en 1287, à Otton d'Ochsenstein, de racheter *villam Danne*, engagée en partie par l'empire à Simon et Walram de Geroldseck ; *Alsat. diplom., tom. 2, paq. 37*. Il parvint ensuite aux nobles de Lucelbourg, qui le vendirent, en 1611, à Henri, duc de Lorraine. Le duc, Charles IV, céda cet endroit, en 1661, à Louis XIV, et cette cession fut confirmée à la couronne de France par le traité de 1718.

A une demi-lieue de Pfaltzbourg, et à autant de Dann, sous la paroisse de cette ville, mais dans le ban de Dann, est, dans la forêt qui se trouve à gauche de la grande route de Pfaltzbourg à Saverne, une source nommée la Bonne-Fontaine, ou *Gütenbrünn :* ses eaux, qui sont très-légères et apéritives, passaient, suivant une ancienne tradition, pour être un excellent fébrifuge. Elles ont été

Digitized by Google

négligées jusqu'en 1715, que les deux régiments de Foix et Alsace infanterie, et celui de Germinon cavalerie, qui formaient la garnison de Pfaltzbourg, commencèrent à faire usage de ses eaux pour arrêter un flux de sang contagieux dont ils étaient attaqués. Ils s'en trouvèrent promptement soulagés et guéris. En reconnaissance, les soldats firent construire, en 1716, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge ; c'est aujourd'hui un pélerinage célèbre et fréquenté. La chapelle a été rebâtie en 1742 ; on y a joint une habitation pour un ermite qui la dessert. Les offrandes sont employées à son entretien et à l'honoraire d'un vicaire de Pfaltzbourg, qui y dit la messe tous les samedis et tous les jours de fête de la Vierge.

PFETTISHEIM. La dîme de Pfettisheim appartenait, en 1620, par inégales portions, au grand-chapitre de Strasbourg, qui en avait la plus grande partie, à l'évêque, aux héritiers Stumpff, aux Augustins de Strasbourg, etc.

En 1335, Louis, comte de Lichtemberg, avait vendu aux sieurs Baumann le tiers de la dîme de Pfettisheim.

En 1687, il y avait à Pfettisheim 18 bourgeois, et avant la guerre 19.

PFULGRIESHEIM, ou Fulkriegsheim, est un village de la Basse-Alsace et du diocèse de Strasbourg, composé d'environ 7 familles catholiques et de près de 31 luthériennes, situé sur le Leisbach, dans les terres du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace et le chapitre rural de Bettbur, à deux lieues un quart de Strasbourg et à une demi-lieue de Pfettisheim. M. Jacout, négociant à Strasbourg, en est seigneur et il est aussi décimateur du ban

Digitized by Google

pour un tiers. Les deux autres tiers appartiennent au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, à la commanderie de Saint-Jean de la même ville et à l'université protestante. L'église, commune aux deux religions, est sous l'invocation de saint Michel. Avant le luthéranisme, qui y fut introduit par les nobles d'Andlau, qui en étaient seigneurs, il y avait une cure-plébanat, située dans le district de l'archiprêtré de Saint-Laurent, dont le droit de patronage appartenait au duc de Deux-Ponts. Le dernier curé catholique, de la famille de Kageneck, quitta en 1526. Les catholiques étaient, en 1615, administrés par le curé de Dingsheim. Aujourd'hui, les catholiques de Pfulgriesheim sont desservis par le curé de Pfettisheim, et les luthériens par un ministre, résidant à Strasbourg et qui dessert en même temps les habitants de Niderhausbergen.

Pfulgriesheim appartenait autrefois aux évêques de Strasbourg. L'évêque Henri accorda en fief, en 1263, *usufructus seu proventus ville sue Vulcriegesheim*, à Frédéric d'Ettendorff. Conrad, également évêque, racheta, en 1287, *villam Fulcriegesheim* qui avait été engagé par ses prédécesseurs.

On trouve ensuite *Fulkriegesheim* rappelé dans le nombre des *villæ comitatus, quæ vulgariter dicuntur graveschaft*, dont la seigneurie était commune entre l'empereur et l'évêché, dans le registre écrit sous l'empereur Louis de Bavière et l'évêque Berthold de Bucheck ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 193.* Quelque temps après et dans le cours du 14e siècle, la moitié impériale parvint par engagement à l'évêché *(Als. illust., tom. 2, pag. 264)*, qui cependant ne possède plus ni l'une, ni l'autre moitié. Pfulgriesheim devint un village allodial, possédé au seizième siècle par les nobles d'Andlau, au dix-septième en

Digitized by Google

commun par les Truchsess de Rheinfelden et les Birckwald, et dans le nôtre par M. le baron de Wangen de Strasbourg, qui le vendit au sieur Jacout.

Près de Pfulgriesheim et sous sa paroisse, était autrefois un petit village nommé Kolbsheim, situé dans le bailliage du Kochersberg et appartenant à l'évêque de Strasbourg, qui était déjà abandonné et détruit au milieu du seizième siècle.

En 1675, Pfulgriesheim appartenait à Gabriel du Terrier, qui prit le nom de Birckwald. Il fut vendu en 172.., pour trente-cinq mille florins, à M. le baron de Wangen, de la branche de Strasbourg.

PLOBSHEIM, ou Blobsheim, est un village immédiat de la Basse-Alsace, situé dans les terres du directoire de la noblesse et appartenant aujourd'hui à Mrs. Kempfer et de Guntzer, qui en sont chacun seigneur pour la moitié, composé d'environ 44 familles catholiques, desservies par un curé royal, de 55 luthériennes, qui ont un ministre résident nommé par Mrs. de Rathsamhausen, et de 8 à 9 juives. L'église mi-partie, commune aux deux religions, est sous l'invocation de saint Pierre. Plobsheim est situé près du ruisseau de Krafft, dit Krimmerich, dans le diocèse de Strasbourg et l'archiprêtré de Rhinau, à une demi-lieue du Rhin, à trois petites lieues de Strasbourg, et à cinq quarts de lieue de Krafft.

La *marcha Blabodsaime* est rappelée dans le testament de Remi, évêque de Strasbourg, de l'an 778, pour l'abbaye d'Eschau, qui n'est éloigné de Plobsheim que d'une demi-lieue; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg*, *num. 73*, *pag. 103*. Le comte Erchangier accorda, en 823, à Bernald, évêque de Strasbourg, et à son Eglise, une maison et grange,

Digitized by Google

situées à Plobsheim, avec des prairies, avec quinze arpents de terres labourables, avec douze serfs et avec le droit de cueillette d'or. Cette donation fut l'effet d'un échange, confirmé la même année 823, par l'empereur, Louis-le-Débonnaire; *Histoire de l'Eglise de Strasbourg, num. 95, p. 175.* L'empereur Henri II accorda, en 1016, à l'abbaye de Schutteren, six *mass* de terres, situés dans le village de Plobsheim; *Histoire d'Alsace, tit. 370, pag. 209.* On lit aussi dans le Nécrologe de la cathédrale, *fol. 12*, que Werinhaire, évêque de Strasbourg, accorda aux frères de Sainte-Marie, des biens situés *in Blapotesheim.*

Plobsheim appartenait autrefois aux empereurs, qui l'avaient engagé sur la fin du treizième siècle. L'empereur Albert permit, en 1308, à Jean, évêque de Strasbourg, de racheter, au nom de son Eglise, *villam Blapoltzheim ab antecessoribus regibus obligatam cum juribus et suis attinentiis,* en payant la somme de l'engagement, pour le posséder au même titre, lui et ses successeurs, dans l'évêché; *Archives de Saverne.* L'empereur, Charles IV, accorda la même permission de rachat, en 1356, à la ville de Strasbourg; *Chartul. civit. Arg., num. 239.* Mais l'un et l'autre rachat n'eut pas lieu. L'empereur, Louis de Bavière, avait engagé Plobsheim, en 1346, à Paul Mosung, bourgeois de Strasbourg, pour 194 marcs d'argent, et Jean Mosung, son héritier, le conserva sous Charles IV, en augmentant le prix de l'engagement. Des Mosung il passa aux nobles de Treubel, puis aux Heiden, jusqu'à l'empereur Sigismond, qui l'accorda, en 1414, à Jean Zorn d'Eckerich. Ce dernier donna à ce prince deux cents florins et paya à ses possesseurs trois cents marcs d'argent. Une branche des Zorn en prit de là le surnom de Plobs-

Digitized by Google

heim, qu'elle conserve encore aujourd'hui ; *Als. illust., tom. 2, pag. 258 et 719.*

La possession des Zorn fut interrompue, pendant quelque temps, par l'empereur, Rodolphe II, qui permit, en 1589, à Eberhard Wambold, son conseiller aulique, de racheter de leurs mains le village de Plobsheim. Ce dernier renonça, deux ans après, à ce droit de rachat, en faveur des Zorn, moyennant une certaine somme que lui donna Guillaume de Botzheim, qui était allié aux Zorn, ce qui fit que l'usufruit de Plobsheim fut commun pendant cinquante ans entre les Zorn et les Botzheim; et cet usufruit leur fut ratifié par un rescrit de l'empereur, daté du 10 septembre 1594. Les cinquante ans révolus, l'empereur Ferdinand subrogea, en 1655, aux Zorn et aux Botzheim, dans la seigneurie de Plotzheim, tant Christophe Melchior de Lœben, qui, par son mariage avec une Botzheim, avait obtenu la sixième partie de ce village, que André Scheid. Mais les Zorn trouvèrent encore moyen d'arrêter ce rachat; *Als. illust., tom. 2, pag. 258.*

Enfin, Louis XIV, succédant aux droits de l'empire et des empereurs, accorda le village de Plobsheim, au mois d'avril 1684, à titre de récompense, et comme possession allodiale, à Godefroi Gunzer, syndic de la ville de Strasbourg, et à son parent, Nicolas Kempfer, conseiller du conseil souverain d'Alsace et syndic du directoire, à la charge de rendre le prix de l'engagement aux nobles de Zorn; *Als. illust., tom. 2, pag. 258.* Ceux-ci ayant refusé de le recevoir, ils y furent condamnés, ainsi qu'à l'abandonnement, par arrêt du conseil de Brisach, du 8 février 1685. Dix ans auparavant, en 1675, le vicomte de Turenne fit placer un pont sur le Rhin, près de Plobsheim, sur le-

Digitized by Google

quel son armée passa le 7 juin. Il fut tué à Sasbach, le 26 juillet de la même année.

Les seigneurs ont un château à Plobsheim, qui leur appartient. On y voit aussi les ruines d'un autre ancien château, qui appartenait aux nobles de Bernhold, au commencement de notre siècle, et où demeuraient autrefois les nobles de Plobsheim, famille éteinte vers l'an 1441.

La dîme de Plobsheim est partagée entre le curé luthérien et entre les nobles de Rathsamhausen, qui jouissent du droit de patronage. Ce dernier est un fief de la maison de Hesse-Darmstadt. Louis de Lichtemberg investit, en 1427, Lutelmann de Rathsamhausen, du droit de patronage de Plobsheim et d'une partie de la petite dîme du même endroit; et depuis ce temps, les Rathsamhausen firent la reprise du même fief des Lichtemberg, des Hanau et des Hesse-Darmstadt.

Sous la paroisse de Plobsheim, et à un bon quart de lieue du village, à l'entrée du bois, est, dans une plaine, une chapelle de la Sainte-Vierge, dite de Notre-Dame-du-Chêne *(Zur Aych, ou Eich)*. On prétend que cet endroit était dans son origine un bois sacré, où les Druides gaulois offraient leurs sacrifices; les auteurs cités dans notre premier tome de l'*Hist. d'Alsace*, *liv. 1*, *pag. 47*, et la *Descriptio particulæ territorii Argent.*, *pag. 61*. C'est aujourd'hui une chapelle fondée, en 1454, par Adam de Zorn et Marthe de Bœckel, son épouse. On y révère une image miraculeuse de la Sainte-Vierge, qui y attire un grand concours de peuple. Cette image est placée sur le second autel, à l'entrée du chœur, au milieu de la nef, et on voit derrière elle un gros tronc de chêne, où, suivant la tradition du pays, cette image a dû se trouver. Les boulangers de Strasbourg, selon Hertzog, *lib. 3*,

Digitized by Google

fol. 12, avaient coutume tous les ans d'aller en cérémonie avec les bannières et étendarts de leur tribu au pélérinage de cette chapelle. Elle avait autrefois plusieurs biens de fondation, qui appartiennent encore aujourd'hui aux nobles de Zorn, en étant devenus possesseurs avant l'époque décrétoire du 1er janvier 1624.

Les lettres d'investiture, accordées par les Lichtemberg, les comtes de Hanau et les princes de Hesse-Darmstadt aux nobles de Rathsamhausen, depuis l'an 1435 jusqu'à nos jours [1], comptent dans le nombre des fiefs accordés à ces derniers, les dîmes de Dumenheim. Dumenheim était un ancien village de la Basse-Alsace et du diocèse de Strasbourg, situé près du Rhin, à trois lieues et demie de Strasbourg, à une demi-lieue de Plobsheim et à autant de Northausen. Le Rhin détruisit entièrement ce village au quatorzième siècle. Son nom est resté à une cense et à un canton nommé Dumenau, situé à une demi-lieue de l'Ill et touchant les bans de Plobsheim et de Northausen. Ce canton, dépendant aujourd'hui du bailliage de Zellenberg, appartient au duc des Deux-Ponts, en sa qualité de comte de Ribeaupierre. Rodolphe Herber et Jean Vogt le vendirent, en 1478, à Schmassmann de Ribeaupierre; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 117*.

Le village de Dumenheim est ancien. Dès l'an 823, le comte Erchangier accorda, à titre d'échange, à Bernold, évêque de Strasbourg, des maisons, une grange, des terres labourables et des prés, situés dans ce endroit : ce qui fut confirmé, la même année, par un diplôme de Louis-le-Débonnaire ; *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*,

[1] Dans les investitures postérieures de 1437 à 1518, les dîmes de Dumenheim sont tantôt spécifiées, tantôt omises. Elles ne s'y trouvent nommées constamment que depuis l'an 1525.

Digitized by Google

t. 2, num. 95, pag. 174. On lit dans la Notice de l'abbaye d'Eschau, que Remi, évêque de Strasbourg, son fondateur, accorda, en 778, des biens situés *in Doumenheim*, à ladite abbaye, qui en était voisine : ce qui fut confirmé, en 1180, par le pape, Alexandre III. *Dumenheim* est aussi rappelé dans la charte polyptique des biens de l'abbaye de Maurmoutier, écrite en 1127. Jean d'Erenberg, chanoine cellerier et archidiacre de la cathédrale de Strasbourg, vendit, pour deux cents marcs d'argent, en 1297, à Conrad, évêque de Strasbourg, *min Hus und mine Vesten zu Dumenheim*, qu'il avait achetés d'un certain Göselin; *Archives de Saverne.* Ce château de Dumenheim avait déjà été enlevé par les eaux du Rhin, lorsqu'après l'extinction des nobles de Hugswihr, Berthold, évêque de Strasbourg, accorda les biens qui en dépendaient, en 1353, en fief, aux nobles de Stützheim et de Stuhlingen; *das hievor gehorte zu der Burg zu Dumenheim, die der Rin het abegesen.....* dit l'acte cité par Schœpflin; *Als. illust., tom. 2, pag. 117.*

La famille noble de Dumenheim s'éteignit vers l'an 1447. Les deux frères Jean et Göselin, fils du noble Walther de Dumenheim, vivaient en 1314; *Als. illust., tom 2, pag. 641.* Ce Göselin paraît être le même que celui ci-dessus de 1297; *Johannes de Dumenheim miles* et Walther, son fils, sont rappelés entre les vassaux de l'évêché de Strasbourg, dans le registre féodal de 1336.

PREUSCHDORFF, ou Brisdorff, autrefois Brunigersdorff, situé à une demi-lieue de Gersdorff, dans le bailliage de Wœrd, est un village appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, au titre de la seigneurie de Lichtemberg. Ulric, landgrave de la Basse-Alsace, vendit, en 1332, *das*

Digitized by Google

Dorff Brunigesdorff, à Hanneman et Louis de Lichtemberg; *Als. dipl., tom. 2, pag. 146.* Les seigneurs de Kutzenhausen jouissent du tiers de la dîme; les deux autres tiers appartiennent à l'abbaye de Kœnigsbruck.

Preuschdorff était autrefois une cure-rectorat unie à l'abbaye de Kœnigsbruck, desservie par un pléban à la collation de l'abbesse, et par un autre prêtre primissaire. L'église, dédiée à saint Adelphe, est aujourd'hui mi-partie. Les habitants catholiques, au nombre de 25 familles, formant 194 communiants, sont desservis par le curé royal de Diffenbach. Les luthériens, au nombre de 88 familles, sont desservies par un ministre résident, nommé par le prince de Hesse-Darmstadt, dépendant du consistoire de Banweiller, et qui administre aussi les habitants de sa religion de Gersdorff, Lampersloch et Mitschdorff.

Près de Preuschdorff est une cense, appelée Velbacherhoff, qui formait autrefois un village nommé Willenbach; *(voyez Willenbach).*

Une charte de Godefroi, abbé de Weissembourg, pour l'abbaye de Neubourg, de 1193, fut donnée *testibus Billungo scolteto et Billungo plebano de Bruningesdorf.*

Q.

QUATZENHEIM. En 1573, le seigneur de Landsberg établit un ministre luthérien à Quatzenheim et saisit sur l'abbaye de Schwartzach, qui était décimatrice de cet endroit, une partie des dîmes pour en former le salaire du ministre.

Digitized by Google

R.

RANGENHEIM, ou Rangen, nommé Rand dans les anciennes chartes, est un village situé sur le ruisseau de Rohrbach, dans le bailliage de Kochersberg, à six petites lieues de Strasbourg, ne formant qu'une même communauté avec Mittelkurtz. Ces deux villages sont composés d'environ 22 familles catholiques. Rangenheim est ancien, puisque Anselme, camérier de l'église cathédrale de Strasbourg, qui vivait en 1089, accorda, selon le Nécrologe, des biens *in Randa*, aux Frères de Sainte-Marie. L'évêque de Strasbourg est seigneur de Rangenheim et le curé de Hohgœfft décimateur, en vertu de la cession des dîmes à lui faite par le grand-chœur de l'église cathédrale. Ce dernier acquit ces dîmes et celles de Mittelkurtz, de l'abbaye de Maurmoutier, à laquelle elles appartenaient primitivement, ainsi que le droit de patronage. On lit dans la notice des biens de cette abbaye, écrite vers l'an 1127, *ad Rangas pertinent mansa sancti Martini cum decimatione et ecclesia*. On trouve aussi *ecclesia cum terra dominica ad Randas*, dans la charte polyptique des possessions de la même abbaye, rédigée vers 1144. Il y avait autrefois, à Rangenheim, une cure-plébanat à la collation de l'abbaye de Maurmoutier et un primissariat. Mittelkurtz dépendait de cette cure. L'évêque réunit, en 1605, la cure de Rangen à celle de Hoh-Gœfft. Les habitants de l'un et l'autre endroit sont aujourd'hui desservis par le curé de Hoh-Gœfft, dont l'église de Rangenheim, dédiée à saint Martin, est aujourd'hui filiale.

Digitized by Google

M. Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 663*, fait mention d'une famille noble *de Rande*, qui existait au quatorzième siècle.

La colonge de Rangenheim, le droit de patronage et quelques dîmes audit endroit, appartenaient, en 1564, aux Voltz d'Altenau, qui les tenaient en fief de la maison de Hanau, comme seigneur d'Ochsenstein. Les lettres d'investiture portent que, deux nominations de curés appartiendraient aux Voltz, et la troisième au seigneur direct. Ce fief était possédé, en 1609, par Jean-Henri Voltz d'Altenau.

En 1620 et 1621, la cure de Rangenheim était déjà unie à celle de Hoh-Gœfft.

En 1620, le grand-chœur était décimateur à Rangen, Zeinheim et Mittelkurtz.

En 1687, Rangen, Mittelkurtz et Zeinheim ne formaient qu'un seul ban.

Entre Rangen et Hoh-Gœfft existait autrefois le village d'Uttingen, ou Utingen, appartenant à l'évêché, dont le ban, avec ses pâturages, fut accordé en 1486, par l'évêque Robert, aux communautés de Rangen, Mittelkurtz et Zeinheim. Cette cession ne regardait que la partie du ban appartenant à l'évêché. L'autre partie, appartenant aux comtes de Linange, fut annexée au ban de Hoh-Gœfft.

L'évêque Jean racheta, en 1318, de Frédéric de Wangen, le village d'Uttingen, qui lui avait été engagé par ses prédécesseurs

Uttingen est rappelé dans le registre, écrit sous l'empereur Louis de Bavière et l'évêque Berthold, entre les *villæ comitatus, quæ vulgariter dicuntur graveschaft, in quibus imperium et episcopatus omnia habent communia.*

Digitized by Google

Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 457*, place Uttingen entre Mittelkurtz, Zeinheim et Hoh-Gœfft.

Un noble, nommé Sigefroi, reçut en 1070, *Ouhtingun beneficiario jure*, de Werinhaire, évêque de Strasbourg; *Als. dipl., tom, 1, pag. 174.*

RATHSAMHAUSEN, vulgairement nommé Rozenhusen, et connu aujourd'hui sous celui de Nider-Rathsamhausen, situé sur l'Ill, dans la Basse-Alsace, dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural de Rhinau, à trois quarts de lieue de Schlestadt, ne forme qu'une seule communauté et même paroisse avec le village de Mietersholtz, dont il est éloigné d'une petite demi-lieue. Cet endroit, tout luthérien, est desservi par le ministre de Mietersholtz, et comme il n'y a point d'église, les luthériens fréquentent l'église de Mietersholtz, qui sert aussi aux catholiques. Ceux de cette dernière religion qui se trouvent à Nider-Rathsamhausen, sont desservis par le curé royal de Mietersholtz. On lit dans le Dominicain annaliste de Colmar, *pag. 8*, « an. 1260 mulier peperit quatuor pueros in Ratsamhusen. »

Mrs. de Rathsamhausen, de la branche d'Ehenweyer, qui tenaient, dès l'an 1367, le village de Rathsamhausen en fief des seigneurs de Lichtemberg, sont aujourd'hui seigneurs de Nider-Rathsamhausen et le relèvent également en fief de la maison de Hesse-Darmstadt; *Als. illust., tom. 2, pag. 235.* L'abbaye d'Ebersmunster est décimateur du ban. Cet endroit est ancien, puisque Carloman, roi d'Austrasie, confirma, en 770, les donations qu'Adalric, duc d'Alsace, avait faites *in Racenhusen*, à l'abbaye d'Ebersmunster; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, pag. 103*. On sait qu'Adalric mourut vers l'an 690. Cet

Digitized by Google

endroit est aussi nommé *Rechenhusen* et *Racenhusen*, dans deux prétendus diplômes de Louis-le-Débonnaire, de 814 et 824, pour la même abbaye ; *ibidem*, *pag. 157 et 178.*

Le village de Nider-Rathsamhausen est attenant à celui d'Ober-Rathsamhausen, composé d'environ quinze familles toutes luthériennes. Ce dernier est un fief féminin et héréditaire, relevant de l'ancien comté de Horbourg, et dont les comtes de Würtemberg, successeurs, en 1324, des derniers seigneurs de Horbourg, avaient investis les Rathsamhausen de la branche dite Zum Stein. Cette branche s'étant éteinte en 1689, ce fief passa successivement, en 1690, à M. de Chamlay, en 1719, à M. de Sandersleben-Coligni, et, en 1757, à la maison de Waldner, qui en est encore aujourd'hui seigneur *(Voyez Baldenheim).* L'abbé d'Ebersmünster et Mrs. d'Andlau sont codécimateurs du ban d'Ober-Rathsamhausen. Les habitants fréquentent l'église de Baldenheim, dont ils sont éloignés de trois quarts de lieu, et avec lequel ils forment une même communauté.

L'ancien château de Rathsamhausen, aujourd'hui détruit, a donné le nom à une illustre et ancienne famille noble de la Basse-Alsace, partagée autrefois en plusieurs branches et dont il n'existe plus aujourd'hui que deux, formées, en 1561, par Jean-Georges et Conrad Dieteric, tous deux fils de Jean-Henri de Rathsamhausen, sous le nom d'Ehenweyer et de Wibolsheim. La branche des Rathsamhausen *Zum Stein*, ou *de la Roche*, existante dès le 14e siècle, plus riche et plus puissante, s'éteignit, en 1689, dans la personne de Georges-Godefroi.

Digitized by Google

REICHSHOFFEN. Il est fait mention, pour la première fois, de Reichshoffen dans un diplôme de l'empereur Otton III, qui accorda à l'abbaye de Seltz, en 995, *capellam in Richeneshovan ; Dipl. Anecdot.*, et dans un autre de Henri IV, qui donna, en 1074, à la même abbaye, des biens situés *ad Richeneshoven ; Alsat. diplom., tom. 1, pag. 175.*

Thibault, duc et marquis de Lorraine, confirma en 1213, à l'abbaye de Sturtzelbronn, *jus donationis fundi ac patronatus ecclesie in Richeshoven*, que le duc Frédéric, son père, avait accordé au même monastère.

Mathieu, duc de Lorraine, accorda en 1232, à l'église de Strasbourg, *villam Richenshoven cum omni jure et appendiciis suis, que ad illum jure proprietatis spectabat.* L'évêque Berthold la lui rendit en même temps, pour être possédée par lui et ses héritiers, à titre de fief ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 367.*

L'évêque de Strasbourg, François-Egon de Furstemberg, a vendu la terre de Reichshoffen au duc de Lorraine, Charles IV, après l'année 1664, lequel l'a donnée en mariage au prince Charles de Vaudémont, le dernier de sa maison, qui a été gouverneur de Milan et qui est mort en 1724. Dans le contrat de mariage on a inséré une clause, par laquelle il est dit, qu'au cas que le dernier prince vienne à décéder sans héritiers mâles, la terre de Reichshoffen, de même que plusieurs autres y nommées, retourneraient au duc de Lorraine.

Le prince de Vaudémont ayant besoin d'argent à Milan, a vendu *(circa an. 1708 ou 1710)* Reichshoffen pour 64,000 florins, à M. l'abbé de Souart, son intendant, lequel l'a possédé jusqu'en 1720, qu'il est mort.

Digitized by Google

M. Wanocle de Venette, qui avait épousé une nièce de M. l'abbé de Souart, de même que Madame de Gourcy d'Affleville, autre nièce, ont hérité ladite terre, qu'ils ont possédée jusqu'à la fin de 1724. Léopold Ier, duc de Lorraine, l'a retirée alors de leurs mains et en a disposé en même temps en faveur de M. le prince de Craon, à charge par lui de payer auxdits héritiers la somme de 64,000 fl. Ce prince l'a tenue jusqu'au décès du duc Léopold, en 1729, où le prince François, l'empereur d'aujourd'hui, a réuni Reichshoffen à son domaine, comme domaine aliéné, et en a joui jusqu'aujourd'hui.

REICHSTETT, ou Rinstett, ou Reinstett, ou Richstett, est un village de la Basse-Alsace, situé entre la Suvel et la Neugrab, à une lieue et demie de Strasbourg, dans le bailliage de la Wanzenau, et apppartenant à l'évêque-prince de Strasbourg. L'empereur Frédéric confirma, en 1163, *mansos in Rinstette* au chapitre de Saint-Thomas; *Als. diplom., tom. 1, pag. 254. Godefridus plebanus de Rinstete* est nommé témoin dans une charte de Henri, évêque de Strasbourg, pour le monastère de Saint-Léonard, de l'an 1220; *ibidem, pag. 341.* Walther de Hunnenbourg, schulteiss de Strasbourg, engagea, en 1258, *villam Rinstete*, à Elisabeth de Ribeaupierre, sa femme, pour trois cents marcs d'argent et pour titre de dot. Reichstett fut engagé, en 1398, par Guillaume, évêque de Strasbourg, mais racheté, en 1435 et 1468, par le grand chapitre *(Voyez l'article Bettenhoffen).*

Reichstett est composé d'environ 110 familles, toutes catholiques. L'église paroissiale est dédiée à Saint-Michel. La cure est un ancien rectorat dépendant autrefois de l'archiprêtré de Saint-Laurent, mais renfermé aujourd'hui

Digitized by Google

dans le chapitre rural du Bas-Haguenau. Mrs. de Falckenhayn, de Boisgautier et Reichshoffer en sont conjointement patrons. Ils sont également décimateurs du ban, tous trois par portions inégales.

Il y avait autrefois près de Reichstett, à l'entrée de la forêt, une ladrerie, au voisinage de laquelle Albert de Berwangen fut cruellement assassiné et percé de plusieurs flèches par les cavaliers de Philippe, comte de Hanau, en présence du même comte. Ce noble de Berwangen, ainsi tué le 19 avril 1413, fut enterré dans l'église des Dominicains de Strasbourg; *Liber salicus S. Thomæ.*

Il y avait en Basse-Alsace une famille noble du nom de Reinstett, éteinte dans la personne de Nicolas de Rinstett, mort à Strasbourg, en 1486; *Als. illust., tom. 2, p. 664.*

ROHR. En 1553 existait encore à Rhor la chapellenie de la chapelle de Saint-Arbogaste.

En 1620, les décimateurs étaient l'évêque de Strasbourg pour la moitié, Mrs. de Marsilli pour un peu moins que la moitié, et M. de Lucelbourg pour le restant.

En 1687, il y avait à Rohr 10 bourgeois, et avant la guerre 20.

Le ruisseau de Rohrbach coule au travers du ban de Rohr.

RIBEAUPIERRE.

COMTÉ DE RIBEAUPIERRE

OU

Etat des huit bailliages de la seigneurie du prince Maximilien-Joseph de Deux-Ponts, situés en Alsace, sous la subdélégation de Colmar.

Digitized by Google

I. BAILLIAGE DE RIBEAUVILLÉ.

Diocèse de Bâle et archiprêtré au-delà des collines.

Ville de Ribeauvillé. Paroisse catholique et communauté luthérienne. Voyez l'article Ribeauvillé et Girsberg, de la première livraison des *Vues pittoresques.*

Dusenbach (chapelle de). Voyez son article dans la seconde livraison.

Thannenkirch. Village et paroisse catholique. Voyez la page 2 de l'article Zellenberg.

II. BAILLIAGE DE BERGHEIM.

Même diocèse et même archiprêtré.

Ville de Bergheim. Paroisse catholique. Voyez son article dans la quatrième livraison.

Rorschweyer. Village et paroisse catholique. Voyez la page 9-10 de l'article Bergheim.

Roderen. Village et paroisse catholique. Voyez la page 9-10 de l'article Bergheim.

III. BAILLIAGE DE GUÉMAR.

Même diocèse et même archiprêtré.

Ville de Guémar. Paroisse catholique. Voyez son article dans la quatrième livraison.

Illheusern. Village de la paroisse de Guémar. Voyez la page 9 de l'article Guémar.

Digitized by Google

MÊME BAILLIAGE.

Diocèse de Strasbourg et archiprêtré de Marckolsheim.

Onenheim. Village d'environ 66 familles catholiques, à deux lieues de Schlestadt et à une lieue et demie de Guémar. C'est un fief relevant de l'abbaye de Mourbach. L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Grégoire-le-Grand. L'abbé de Munster décimateur du ban et collateur de la cure.

Heidolsheim. Village d'environ 33 familles catholiques, de la paroisse d'Onenheim, dont il est éloigné d'une demi-lieue. Eglise de Saint-Sigismond. L'abbé de Munster décimateur.

Jebsheim. Village d'environ cent familles luthériennes, desservies par un ministre résident nommé par M. le duc de Wurtemberg, à deux lieues de Colmar et de Guémar. La seigneurie appartient conjointement à M. le duc de Deux-Ponts et aux nobles de Bergheim. Le premier est seul décimateur. Les catholiques sont desservis par le curé de Grussenheim. Les luthériens y ont deux églises, nommées autrefois de Saint-Martin et de Saint-Ulric.

MÊME BAILLIAGE.

Diocèse de Strasbourg et archiprêtré de Rhinau.

Musig, à cinq quarts de lieue de Schlestadt, village et paroisse d'environ quarante-quatre familles catholiques. L'église paroissiale dédiée à saint Oswald. L'aîné de la famille de Rathsamhausen d'Ehenweyer, patron de la cure. Différents décimateurs, parmi lesquels le curé perçoit la moitié des dîmes.

Digitized by Google

Breitenheim, chapelle de Saint-Michel et cense de deux familles calvinistes, de la paroisse de Musig.

IV. BAILLIAGE DE ZELLENBERG.

Diocèse de Bâle et archiprêtré au-delà des collines.

Ville de Zellenberg, paroisse catholique. Voyez son article dans la troisième livraison.

Bennweyer, village et paroisse d'environ 66 familles catholiques, fief de l'évêché de Strasbourg, à trois quarts de lieue de Zellenberg. Le duc de Wurtemberg, collateur de la cure. L'église dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Le duc de Wurtemberg et le curé de Bennweyer, décimateurs en vin. Le duc de Deux-Ponts, l'abbé de Pairis et le curé, décimateurs en grains.

Hausen, à sept quarts de lieue de Zellenberg, et à cinq quarts de lieue de Colmar, près de la grande route; paroisse d'environ 58 familles catholiques. Eglise paroissiale de Saint-Martin. Le grand-chapitre de Strasbourg, patron de la cure.

Weiler, ou Wyhr, à trois lieues de Zellenberg, et à trois quarts de lieue de Colmar. Le seigneur, patron de la cure, administrée par un Augustin de Colmar.

V. BAILLIAGE DE WYHR.

Même diocèse et même archiprêtré.

Wyhr, petite ville située dans la vallée de Munster. Paroisse. Le seigneur, patron de la cure. Eglise paroissiale de Saint-Martin, composée d'environ 120 familles catholiques. La ville et le droit de patronage sont fiefs de l'évêché de Bâle.

Digitized by Google

Walbach. Eglise paroissiale de Saint-Jacques. Le seigneur, patron de la cure. Fief de l'abbaye de Mourbach.

Zimmerbach. Le duc de Deux-Ponts, patron de la cure. Eglise paroissiale de Saint-Georges. Séparée par un ruisseau en deux parties. Une, fief de l'abbaye de Mourbach, appartient au duc de Deux-Ponts. L'autre à la ville de Turingheim.

Wasserbourg. Eglise paroissiale de Saint-Michel. Le seigneur, patron de la cure. Fief du grand-chapitre de Strasbourg.

Ginspach et Grisbach. Fiefs de l'empire, aujourd'hui du roi. Ces deux endroits sont luthériens et dépendent de la paroisse de Munster. Il y a un temple à Ginspach.

VI. BAILLIAGE DE HEIDERTHEIM.

Diocèse de Bâle et archiprêtré en-deça du Rhin.

Heidertheim, ou Heideren. Eglise paroissiale de Saint-Jacques-le-Majeur. Mrs. de Klinglin et Poirot, collateurs de la cure. Fief de l'abbaye de Mourbach.

Rustenhardt. Eglise paroissiale de Saint-Barthélemi. M. de Truchsess, collateur de la cure.

Balgau. Fief de la maison d'Autriche. Eglise paroissiale de Saint-Nicolas. L'abbesse d'Alspach, collatrice de la cure.

Weckolsheim. Fief de l'abbaye de Mourbach. Eglise paroissiale de Saint-Sébastien. Cure royale.

VII. BAILLIAGE D'ORBEY.

Diocèse de Bâle et archiprêtré au-delà des collines.

Les châteaux de Hohenack et de Judenbourg. Fiefs du roi.

Digitized by Google

Orbey, ou Urbis, paroisse catholique. L'abbé de Pairis est collateur de la cure. L'église paroissiale est dédiée à saint Urbain. Fief du roi.

Fréland, ou Urbach, paroisse catholique. Le seigneur, collateur de la cure. L'église est sous l'invocation de l'Assomption de Notre-Dame. Fief du roi.

La Poutroye, ou Schnierlach, paroisse catholique. L'abbé de Pairis, collateur de la cure. Eglise paroissiale de Sainte-Odile. Fief du roi.

Le Bonhomme, ou Diedolshausen, paroisse catholique. L'abbé de Pairis, collateur de la cure. Eglise paroissiale de Saint-Nicolas.

La Baroche, ou Zell, paroisse catholique. L'ordre de Malte est collateur de la cure. L'église paroissiale est dédiée à saint Michel. Fief du roi.

Les censes de Foru, Longtrait, Hachimette, Hautes-Huttes, Basses-Huttes, Thannet et Ribaugoutte; en allemand: Starckenbach, Langenwasen, Eschelmer, Oberhütten, Unterhütten, Thannach et Klein-Rappolstein, fiefs du roi.

VIII. BAILLIAGE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Diocèse de Strasbourg et archiprêtré de Schlestadt.

Bourg de Sainte-Marie, ou *Markirch*, partie d'Alsace. Eglise paroissiale de Saint-Louis. Paroisses catholiques et luthériennes. Le seigneur, collateur de la cure. Paroisse calviniste. Les cantons de Berne et de Bâle sont collateurs de la cure.

Saint-Blaise, ou Sant-Blesi. Eglise paroissiale de Saint-Blaise. Fief de l'abbaye de Mourbach. Fertru, ou Fordel-

Digitized by Google

bach. Eschery, ou Eckerich. Eglise paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul. Fief de l'abbaye de Mourbach. Le Fond-Nu, ou Rauenthal. Petit-Lièvre, ou Klein-Leberau. Fief de l'abbaye de Mourbach. Villages catholiques, luthériens et calvinistes de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines.

RIMLENHEIM, ou Rumlenheim, était autrefois un village de l'évêché de Strasbourg, situé sur la Brusch, à trois lieues de Strasbourg, entre Osthoven et Dachstein, aujourd'hui détruit; *Als. illust., tom 2, pag. 457.* Il est nommé *Rumelheim*, dans une ancienne notice de l'église de Saint-Léonard, écrite vers l'an 1200. On trouve aussi que Wernher de Huneburg accorda, en 1199, quelques biens situés à *Rimynodesheim*, au chapitre de Honau, pour la fondation d'une animissairie. Il n'existe plus aujourd'hui de Rimlenheim que le ban incorporé à celui d'Ergersheim et dîmant à l'évêque de Strasbourg, avec une chapelle dédiée à saint Michel.

Il y avait une famille noble de Rumelnheim, éteinte au milieu du seizième siècle, dans la personne de Cunon, dernier de ce nom, dont M. Schœpflin fait mention, *Als. illust., tom. 2, pag. 663 et 666.* Nicolas de Rumelnheim, qui était, au milieu du 14e siècle, vassal de l'évêché de Strasbourg, est rappelé en 1361, dans un diplôme de l'empereur Charles IV, *Glafey, Anecdot., pag. 550*, et dans une charte de 1369, sous le nom de *Herr Claus von Rymelnheim Ritter; Als. dipl., tom. 2, pag. 260.*

Digitized by Google

ROMBACH (Allemand-), ou l'Allemand-Rombach, en allemand *Deutsch-Rombach*, est un village de la Lorraine, chef-lieu d'une mairie, situé dans le val de Lièvre, à sept lieues de Saint-Dié et à deux lieues de Sainte-Marie-aux-Mines, ayant les mêmes seigneur et décimateur que Lièvre. Ce village dépend de la paroisse de Lièvre. L'église est sous l'invocation de sainte Rosalie.

Il ne faut pas le confondre avec deux autres endroits voisins, qui portent aussi le nom de Rombach, et qu'on appelle le *Grand-Rombach* et le *Petit-Rombach*. Ces deux derniers, également du val de Lièvre, sont de la paroisse de Sainte-Croix.

Ces trois endroits étaient déjà connus au huitième siècle. *Rumbach, deinde alia Rumbach, exinde tertia Rumbach*, sont rappelés dans deux diplômes des empereurs Charlemagne et Lothaire, de 774 et 854, pour le monastère de Lièvre; *Histoire de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, pag. 114 et 239.*

Le noble Wirric, surnommé Gorger, accorda à l'abbaye de Baumgarten, *pasturas animalium per totum bannum de Runbeche*, comme le prouvent les lettres de Mathieu, duc de Lorraine, de 1222; *Hugo, Sacræ antiq. monum., t. 2, pag. 549.*

La communauté de l'Allemand-Rombach est composée d'environ 225 familles catholiques, en y comprenant les 44 qui sont à la Hingrie et dans les douze censes qui en dépendent.

La Hingrie est un petit village ou hameau, avec une scierie, située à une lieue d'Allemand-Rombach. Il paraît être le *æchinis regni*, mentionné dans le diplôme de Charlemagne et de Lothaire, de 774 et 854, pour le monastère de Lièvre.

Digitized by Google

Les censes de la communauté d'Allemand-Rombach, sont :

La Biagoutte.
La Chambrette.
La Chennehal.
Devant-son-Goutel.
Gelingoutte.
Murgau-Hennux.
Nangigoutte, nommé *Nannentz*, dans le diplôme de Charlemagne, de 774.
Péruse-Goutte.
Pré-Raibois.
La Vaurière.
Voulthimont.
Yvoux, ou Divoux, scierie.

Le village d'Allemand-Rombach fut séparé, en 1786, de la paroisse de Lièvre, et érigé en cure particulière à la collation du chapitre primatial de Nancy. Ce dernier est décimateur pour un tiers et le curé pour les deux autres tiers.

ROTBACH, ou Robach, qui tire son nom du ruisseau qui l'arrose, est un village de la seigneurie d'Oberbronn et de son bailliage, situé à une petite lieue de Lichtemberg, et composé d'environ 55 familles, toutes luthériennes. C'est un endroit fort ancien, puisque *villa Rotbach* est nommé dans l'histoire de la translation des reliques de saint Adelphe, faite en 826, dans l'abbaye de Neuvillers, *apud Stiltingum, in Actis Sanctorum, tom. 6, augusti, pag. 511.* L'empereur, Frédéric Ier, confirma *curtem Robach*, en 1158, à l'abbaye de Neubourg; *Alsat. diplom.*,

Digitized by Google

tom. 1, pag. 247. De même Henri VI, en 1196, Philippe, en 1201, Otton IV, en 1209, et Frédéric II, en 1219. On trouve le nom d'*Albertus cognomento mule*, *advocatus de Robach*, dans une charte de la même abbaye, écrite vers 1175 ; *ibidem, pag. 261.*

Henri VI, roi des Romains, confirma en 1187, *curiam Rotbach,* et Frédéric II, en 1218, *curiam de Rotbach cum nemoribus*, à l'abbaye de Kœnigsbruck ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 290 et 333.* Il faut remarquer que ce Rotbach de Kœnigsbruck est un autre Rotbach, et n'est plus qu'une cense, située près de Haguenau, appartenant à Marienthal. La plupart de ses biens furent accordés en emphitéose, en 1431, sous canon annuel, par l'abbaye de Kœnigsbruck, aux Guillelmites de Marienthal. Sigebert, comte de Werd, accorda en 1208, *quædam bona in Rotbach sanctæ Mariæ in regisponte ; ibidem, pag. 319.* Henri, roi des Romains, compte aussi *Rotbach* au nombre des biens de Kœnigsbruck, dans son diplôme de 1226 ; *ibidem, pag. 354.* Eberhard d'Ettendorff vendit, en 1280, aux Lichtemberg, le village de Rotbach ; *Als. illust., tom. 2, pag. 238.* Il fut séparé en 1541, avec Oberbronn, de la seigneurie de Lichtemberg, pour former une seigneurie particulière et allodiale, composée de plusieurs autres endroits.

Il y avait autrefois, à Rotbach, un rectorat, dont le droit de patronage fut accordé à l'abbaye de Neubourg, par Hanneman et Heckelman de Lichtemberg, et dont les revenus y furent également réunis, en 1316, par l'évêque Jean, et un vicariat perpétuel à la collation de l'abbé. Le pape, Innocent VIII, permit à l'abbé de Neubourg de faire desservir la cure de Rotbach par un de ses religieux. Tout cela n'existe plus, depuis que le luthéranisme a été introduit à Rotbach. Le chœur de l'église, mi-partie, sous

Digitized by Google

l'invocation de saint Léonard, appartient aux catholiques qui dépendent de la cure royale de Reippertsweiler. Les luthériens sont desservis par un ministre résident, qui y est établi depuis 1739 et qui est nommé et salarié par les décimateurs.

La dîme en vin est perçue par M. l'abbé de Neubourg et par M. de Lœwenhaupt, comme ayant eu la seigneurie de Rotbach dans le partage de celle d'Oberbronn. Le maître est nommé alternativement par ces deux décimateurs et perçoit toute la dîme en grains. Les bois pour la construction et réparations du presbytère sont seuls fournis des forêts de la seigneurie d'Oberbronn.

Nobiles viri Hannemannus et Heikilmannus nati nobilis viri quondam Conradi domini de Liechtenberg, accordèrent à l'abbaye de Neubourg, *jus patronatus ecclesiæ parochialis villæ de Rotbach, quod ad ipsos pertinet et ad ipsorum progenitores pertinuit ab antiquo, apud dictum monasterium perpetuo remansurum, maxime ad divinum cultum augmentandum apud oratorium sive capellam curtis Selhoven sitæ, prope castrum Liechtenberg per personas religiosas de dicto monasterio per providentiam abbatis ipsius monasterii collocandas ultra numerum videlicet quatuor personarum in eadem capella nunc existentium, duas personas de eodem monasterio actu sacerdotes supraddere debent dictus abbas, sic profecto quod dicte sex personæ ab hinc in antea ibidem remaneant continuo et deo inibi famulentur subditi ordinis observantia regulari.* L'acte est du predie idus januarii de 1316.

Jean, évêque de Strasbourg, du consentement de son chapitre, unit à l'abbaye de Neubourg, *ecclesiam parochialem villæ Rotbach cum omnibus decimis, censibus, juribus, et redditibus*, à la charge d'y établir un vicaire perpétuel,

Digitized by Google

prêtre séculier qui serait à la présentation de l'abbé. L'acte est du 1er avril 1316.

ROUFFACH. Dagobertus rex Argentinensi ecclesiæ dedit *tres suas curtes optimas et electas, quas ita discernebat a cœteris, ut preessent cunctis, quarum una sita est in pago qui vocatur Rubiaca.* Ita legere est in diplomate interpolato dicti regis ; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg, tom. 1, p. 27.* Dictum diploma datum fuit *in Isenburg.*

Dagobertus rex Argentinensi episcopo Arbogasto et ejus ecclesiæ concessit *Rubiacham oppidum*, ut scribit Utho episcopus in vita S. Arbogasti ; *Hist. de l'église de Strasbourg. pag. 33.*

Heddo episcopus Argentinensis, an. 763, abbatiæ Ettenheimensi concessit *in oppido Rubiaco duas hubas cum casis suis, vineis, mancipiis,* ut habet ejus testamentum ; *Hist. de l'église de Strasbourg, tom. 2, pag. 93.*

Salomon episcopus Constantiensis in epistola ad episc. Argent. V, an. 886. Illum rogat ut *in vico sue potestatis Ruvacha ei mansionem et necessaria cuncta sub ministrari præcipiat ; Histoire de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, pag. 281.*

Diploma Caroli simplicis datum 3 februarii 912, ecclesiæ S. Stephani Tullensi fuit *actum villa Rubac; Calmet, Preuves de l'Hist. de Lorraine, tom. 1, pag. 335.*

Remigius episcopus Argentinensis ab anno 776 ad 783, abbatiæ Aschoviensi concessit *curtim dominicalem in villa Roubeaca cum vineis, agris, pratis, molendinis, etc. Ecclesiam ejusdem ville cum quatuor partibus decimarum ad eandem ecclesiam pertinentium. Quintam vero partem predictus episcopus, propter opulentiam ville et decimarum immensitatem parochiali sacerdoti tantum indulsit ;* ita

Digitized by Google

charta noticiæ, *Gall. christ., tom. 5, pag. 473*, et bulla Alexandri III, an. 1180.

De eo sic scribunt Murensia sæculi duodecimi acta *apud Eccardum orig. Habsburg., pag. 231.* « Vicus, qui vocatur « Rufach in Alsatia, totus pertinet ad sanctam Mariam de « Argentina civitate, sicut pene et omnis regio. »

Burchardus de Munzenhem et uxor ejus Hazicha quicquid proprie habuerunt in Rubiaca dederunt abbatiæ Rhenaugiensi in Helvetia; *ita charta data V, an. 1098.*

Albero plebanus Rubiacensis testis signavit chartam transactionis an. 1194, initam inter ep. Basileensem et abbatem Murbacensem; *Als. dipl., tom. 1, pag. 301.*

Universitas nobilium et civium utriusque sexus opidi Rubeaci annuam ad ecclesiam B. M. V. in Thierbach supplicationem solemniter voverunt an. 1142; *Martenne, tom. 1, Anecd., pag. 395.*

Curiam dominicam de Rubiaco cum omnibus pertinentiis ejus abbatiæ Ettenheimensi an. 1225, confirmavit Honorius III.

Bona in *Ruvache* abbatiæ Parisiensi an. 1184 et 1209, confirmarunt Lucius III et Innocentius III; *Hugo, tom. 2, pag. 283 et 284.*

Conradus Causidicus de Rubiaco testis signavit chartam Alberti comitis Habsburgensis pro mon. S. Trudperti an. 1186; *Hergott, tom. 2, pag. 197.*

An. 1241, summum capitulum Argentinensis eximit *capitulum ecclesie de Werde, tanquam membrum ecclesie Argentinensi* a decimis persolvendis *propter quasdam vineas et terras sitas in Rubiaco ab antiquo dicto capitulo Werdensi ab ecclesia Argentin. collatas.*

Hermannus abbas Rinowiensis an. 1242, vendidit mon. Marbacensi *predia sua in Rubiaca.*

Digitized by Google

Gebhardus plebanus in Rubiaca in carta Bertholdi episc. Arg. an. 1243 ; *Wencker, de Ussburg., pag. 6.*

Eberhardus plebanus Rubiacensis testis in charta Ulrici comitis Phirretensis an. 1251 ; *Alsat. diplom., tom. 1, pag. 416.*

Henricus de Stahelecke Argent. episc. sessionem habens in oppido suo Rubiaco, una cum consulibus suis, an. 1258 renovavit privilegia monasterii S. Marci.

Nobilis vir Rudolfus de Habesburg et de Kiburg comes, superioris Alsatie landgravius, advocatiam ville Rubiaci et aliarum villarum , que vulgo dicuntur muntat , cum omni jure et jurisdictione, quibus ipse et sui progenitores ab ecclesia Argent. ea tenebant in feodo, in manibus Heinrici episc. Argent. libere resignavit, an 1269 ; Als. dipl., t. 1, pag. 463.

Walther, der Voget von Rufach, in charta Conradi Wernheri de Hadestatt pro eccl. Arg. an. 1295.

Petrus Basiliensis episcopus *translationis monasterii S. Johannis Baptiste juxia castrum episc. Argent. prope muros Rubiacenses ad capellam S. Margaretæ intra muros civitatis ejusdem tanquam loci ordinarius* consensit an. 1299 ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 72.*

Omnes utriusque sexus judæos oppidi Rubiaci incole Henricus rex an. 1308 concessit *Johanni ep. Arg. ita quod dicti judæi ad illum pertinent pleno jure : Als. dipl., t. 2, pag. 87.*

Monasterium de Steinbach an. 1310 profitetus se a Joh. Arg. episc. accepisse triginta marcas Argenti pro missa quotidiana dicenda *in remedium animarum quondam dom. Henrici et Gebbardi de Lobegassen et Conradi de Eptingen militum et aliorum occisorum ante opidum Rubiacum.*

Digitized by Google

Miracula in Ruffach per S. Landelinum operata ac prædia propter ea ibidem abbatiæ Ettenheimensi concessa enarrat Berlerus *in Chronico*, *fol. 343 et 344.* An. 1409, agros de S. Landelini prædio in Ruffach accepit Andreas Berler ab abbate Andrea Kranych in emphiteosim ; *fol. 344, av.* Annales Colmarienses, *pag. 8,* « an. 1260, civitas « Rubeacum exusta est. »

Voyez sur Rouffach, les Annales de Colmar, années 1248, 1260, 1274, 1278.

Monachi sancte Marie de Campis, qui sunt in suburbio Metensis civitatis, cum reliquiis gloriose virginis Marie et aliorum venerabilium sanctorum et Alsatiam intrantes ad locum nostrum Rubiacensem devenerunt. Ita in charta anni 1183, Henricus Arg. episcopus, qui eisdem ad instantiam *totius Rubeacensis populi concessit partem de ipso colle nostro sito juxta Rubiacum ad monasterii sedem et cimiterii et officinarum*: in illa charta Rubeacum dicitur bis *villa.* Hæc vero fundatio facta est, *salvo honore et justicia antiquioris ecclesie de Rubiaco, que est mater ecclesia.* Chartam signavit *Ruodolfus scultetus de Rubiaco, omnisque Rubiacensis populus cum plebano suo Hartungo ; Gal. christ., tom. 5, pag. 483.*

Villa Rufach, qua multitudine prævaleat et armis ad annum 1106 memorat auctor vitæ imperatoris Henrici IV; *apud Urstisium, tom. 1, pag. 389.*

Conradus Argentin. episcopus an. 1201, terminavit discordiam ortam inter eum et prædecessores suos atque inter Rudolphum comitem Habsburgensem et ejus parentes circa *advocatiam Rubiacensem, quam comes ab episcopo tenet ; Als. dipl., tom. 1, pag. 309.*

Conradus Arg. episcopus *Marbacensi ecclesiæ perpetua donatione contulit census, quos habebat curtis sua domini-*

Digitized by Google

calis Rubiacensis ex quibusdam reditibus, quos debebat Marbacensis ecclesia ex curti Rubiaci sita; charta data fuit an. 1201, *apud Rubiacum.*

Charta Conradi Argentin. episcopi pro monasterio Schwartzenthann an 1202, fuit *data apud Rubiacum....* eandem chartam testis signavit *Albero plebanus Rubiacensis.*

Prepositus totumque capitulum ecclesie Constantiensis in ecclesiam Argentinensem et in cives Rubeacenses transtulerunt omne jus quod eis competebat super quibusdam possessionibus in Rubeaco; ita Henricus Argent. episc. in charta an. 1209, *Codex membran. monast. S. Blasii.*

Cum Dagobertus regni Francorum suscepisset gubernacula, in pago Alsaciense apud Rubiacum, in arce ipsius castri, que Isenburc dicitur, commanebat; ita Chron. Novientense.

Conradus Ursbergensis, *pag. 235,* ad an. 1198, « Philippus, advocato exercitu, Alsatiam petiit castrum in « Rufach expugnavit et confregit. »

Fragmentum historicum, *pag. 86,* « an. 1199, rex Philippus iterum collecto exercitu, tempore messis, Alsatiam « petiit, adversas domos in Rubiaco confregit. »

Charta Henrici Argentinensis episcopi pro abbatia loci Crescentis an. 1249, data fuit *presentibus testibus Ebrardo plebano Rubiacensi, ... Heinrico sculteto Rubiacensi.*

« Antecessor meus Conradus episcopus ipsum castrum « Rubeacense muniens vineas monachorum muro ipsius « castri adjacentes extirpavit; » ita Henricus episc. in charta an. 1211.

Joannes episcopus, in charta an. 1323, scribit *de demolitione ædificiorum prioratus Rubeacensis olim juxta castrum Rubeacense in monte positurum de mandato b. m.*

Digitized by Google

domini Conradi Argentinens. episcopi pro ejusdem castri et totius districtus Rubeacensis necessaria conservatione facta.

Monachos Rubeacensis castri ab omni censu, quem annuatim episcopatus debebant, relaxavit Henricus Arg. an. 1211.

Albertus de Habsburg *provincialis comes Alsatiæ in consistorio suo apud villam Ruriacum, presente domino Argentinensi episcopo*, sententiam reddidit an. 1215, in gratiam abbatiæ S. Trudperti; *Hergott, tom. 2, pag. 221.* Testis signavit *S. plebanus de Ruviaco.... Conradus causidicus de Ruviaco.*

Henricus Arg. episcopus *in Robiaca fundum latitudinis sue, que vulgo dicitur gebreite, inter curiam suum et curiam abbatisse de Eschowe sitam et ad curiam suam dominicalem pertinentem ab hominibus suis de novo permisit edificari et easdem areas ipsis hereditario jure pro censu annuali concessit possidendas*, an. 1216; testis fuit *Algotus scultetus Robiacensis; Lib. salic., fol. 17.*

Judices a sedis apostolicæ legato delegati an. 1231, sententiam tulerunt *super* quibusdam *decimis apud Rubiacum sitis* controversis inter abbatiam Aschoviensem et *fratrem G magistrum domus teutonicorum in Rubiaco.* Carta fuit roborata *sigillo plebani de Rubiaco.*

Dominus Hugo miles de Chrunbegazim quandam curtem sitam apud Rubiacum Ulrico sacerdoti pincerne canonicorum de Werde vendidit an. 1235; charta fuit roborata *munimine sigilli civitatis Rubiacensis.*

Liber censuam ecclesiæ S. Leodegarii Werdensis an. 1423, conscriptus adnotat bona qua collegiata Schœnenwerdensis possidebat *in Rubiaco.*

Bertholdus Argent. episcopus an. 1238, Theoderico comiti Montibeligardensi *concessit in feodum quandam*

Digitized by Google

aream in Rubiacha, de qua quantumcunque de hominibus comitis residebunt in ea, nullum episcopo Arg. et civitati Rubiacensi debebit servitium exhibere.

Bertholdus Arg. episc. *bona ecclesiæ Werdensis in banno Rubiacensi sita ab omni exactione* libera declavavit an. 1239.

Il y a, à Rouffach, une commanderie de l'ordre teutonique, établie autrefois à Suntheim. *Bruder Conrad von Sigoltzheim commenthur und die Brüder gemeiniglich des teutschen Hauses zu Suntheim* fit, en 1332, un échange de quelques vignes avec Henri Krafft de Waldner ; *Archives de Waldner.*

Isenbourg est un château situé sur une hauteur, à l'entrée de Rouffach, environnée d'un vignoble, qui produit le meilleur vin du ban. On y monte à droite, dès qu'on est entré dans Rouffach. On passe devant l'église de Saint-Valentin, près de laquelle, en montant à Isenbourg, on lit à un mur l'inscription suivante :

> *Diu Umblouf wan angefangen des Jors do man zalt von Gottes Geburt M.CCC. und LXXX. Jor, an dein anderen Meindag vor dein Ostertag, bi Bischof Friderich Zeihten von Blanckenheim.*

La position d'Isenbourg est charmante : la vue s'étend sur tous les environs, et on y peut découvrir, dans les beaux jours, la tour de la cathédrale de Strasbourg. Il n'existe plus de l'ancien château qu'une vieille tour à moitié détruite. Le nouveau, qui forme un bel édifice de pierre à deux étages et à des appartements hauts de dix-huit pieds de roi, n'est pas habité et n'a ni croisées, ni meubles. Les bâtiments sont encore, cependant, entretenus, et il y

Digitized by Google

a, à l'entrée du château, une habitation d'ermite. Ce nouveau château a deux tourelles, dont l'une fut détruite, au mois d'octobre 1782, par le feu du ciel. A l'entrée du château on lit : *Anno Dom. M.CCCC.LX.*

Une autre inscription, qui se trouve sur une pierre isolée, porte : *Wilhelm von Gottes Genoden Bischove zu Strasbourg und Landgrave zu Elsas*, *1533*, avec ses armoiries et celles de l'évêque. Une troisième pierre, également isolée, porte les armes de l'évêché avec l'année 1581.

A une des cheminées des salles du château, sont les armes de l'évêque de Furstemberg avec l'année 1672.

RUPRECHTSAU. La Ruprechtsau, en latin *Ruperti Augia*, n'est pas proprement un village, mais plutôt une grande et longue île, située dans la banlieue de Strasbourg, entre le Rhin et l'Ill, s'étendant de cette ville, à la sortie de la porte des Pêcheurs, d'une demi-lieue, de trois quarts de lieue et même au-delà de distance, en commençant depuis le pont du péage, dit Wasserzoll, jusqu'à l'Ill et jusqu'au Rhin, formée de différentes maisons, censes, métairies et jardins, et composée d'environ cinquante-six familles catholiques, et de près de deux cent vingt-sept luthériennes. Les habitants de la Ruprechtsau ne sont comptés dans aucun bailliage de la ville de Strasbourg, à laquelle appartient cet endroit : mais ils ont tous droit de bourgeoisie dans la même ville. Aussi, ils n'ont point de schulteiss, ou de prévôt, mais un préposé nommé *Obermeister*, qui vient tous les ans prêter serment, au Schwœrtag, ainsi que les bourgeois de la ville. La Ruprechtsau dépend de l'administration de trois *Land-Pfleger*, tirés de la magistrature perpétuelle.

Digitized by Google

Cette île est ainsi entourée, suivant la description qu'en donne Silbermann, *Local-Geschichte der Stadt Strasburg, pag. 197.* Dans le côté, où elle est la plus voisine et où elle est placée vis-à-vis de la ville, coule un bras du Rhin, qui, au-dessus du Wasser-Zoll, prend le nom de *Wuhr*, ou *Blumen-Giessen; idem, pag. 181.* Dans un autre côté, qui sépare la Ruprechtsau de la ville, près du *Fachwörd*, ou jardin d'Angleterre, elle est attenante au *Buckel*, ainsi nommé d'une redoute qui y était autrefois, et à un bras d'eau nommé *Stein-Giessen*, aujourd'hui dessèché, et qui conduisait de l'Ill au Rhin. A sa place est un autre canal, nommé *die Fluth*, tiré du Rhin et qui aboutit à l'Ill au-dessus du *Jäger-Hoff.* La Ruprechtsau a à l'orient, près de la citadelle, le bras dit le petit Rhin. Du même côté est aussi un canal, qui en traverse les champs, et qui aboutit aux fossés de la citadelle. Ce canal a été établi pour préserver cette île des fréquentes inondations du Rhin. Elle n'en est cependant pas exempte dans les grandes eaux, et on a vu souvent la Ruprechtsau exposée à des inondations désastreuses, qui ont fait périr beaucoup d'hommes et d'animaux et qui obligeaient les habitants de Strasbourg de venir en bâteaux à leurs secours. On remarque, entr'autres, les inondations des années 1421, 1424 et 1565, rappelées dans Speckle, *collectanea mss., citées par Silbermann, pag. 148.* Du côté du couchant coule l'Ill, en serpentant jusqu'au *Fachwörd*, et, de ce côté, la Ruprechtsau est arrosée par le canal, qui porte son nom, appelé autrefois *Hunds-Giessen*, et qui fait aller le moulin dit *Ruprechstsauer-Mühle.* Ce canal, qui sort de l'Ill près du Wacken, y rentre près du Jäger-Hoff.

Aux siècles antérieurs, avant le temps qu'on construisit des ponts sur le Rhin, il y avait, dans les environs de la

Digitized by Google

ville de Strasbourg, deux *Fahr*, ou *bacs*, pour passer le Rhin. Le premier, situé près de Kehl, était nommé *Ober-Fahr*. L'autre, dit *Nider-Fahr*, était dans la Ruprechtsau. Ce dernier est rappelé dans un acte du magistrat de Strasbourg, de 1392; *Heimlich-Buch*, *fol. 91*.

La Ruprechtsau doit, dit-on, son nom et son origine à Rupert de Bock, qui y demeurait, vers l'an 1200, avec Duhilde de Kœnigshoven, sa femme, dont il avait eu vingt enfants; *Hertzog*, *Edelsasser-Chronick*, *lib. 6*, *pag. 224*. C'est du même Rupert que les généalogistes font descendre la maison noble de Bock; *Bucelin*, *Germaniæ*, *tom. 2*, *pag. 62*. On ignore comment la Ruprechtsau devint ensuite fief des évêques de Strasbourg: peut-être parvint-elle à cet évêché avec la comitive, où l'empire et l'évêché possédaient autrefois la juridiction conjointement. Ce qui est certain, c'est que nous trouvons Thibaut Murnhart investi de ce fief, vers le milieu du quatorzième siècle; *Tiebaldus dictus Murnhart*, *armiger habet in feodo ab ecclesia Argentinensi augiam dictam Ruprehtesowe infra Argentinam sitam*, dit le registre féodal, écrit vers l'an 1336. Il paraît, cependant, que l'empire continua d'avoir quelques prétentions sur cet endroit. L'empereur, Charles IV, écrivit, en 1360, deux lettres à Otton d'Ochsenstein, en lui ordonnant de se mettre en possession du village de *Ruprehtsawe*, au nom de l'empire, et de le conserver jusqu'à que les droits de l'empire, ou des autres, furent constatés; *Glafey*, *Anecdot.*, *num. 385 et 391*, *pag. 504 et 509*. On ignore encore comment la Ruprechtsau parvint ensuite à la ville de Strasbourg. Il paraît, cependant, qu'elle lui parvint de l'empire, peu de temps après, puisque Speckle, *Collect. mss.*, *tom. 2*, *cités par Silbermann*, *pag. 148*, écrit que, dans le temps de la guerre de

Digitized by Google

l'évêque Frédéric avec la ville de Strasbourg, les troupes épiscopales vinrent, en 1392, de Hanau en bateaux et brûlèrent la Ruprechtsau.

En 1674, le 14 septembre, après midi, le marquis de Vaubrun vint par eau de la Wantzenau dans la Ruprechtsau, s'établit et se fortifia dans ce dernier poste, en faisant couper les arbres qui empêchaient ses opérations ; *Descriptio particulæ territorii Argentinensis, pag. 45.*

Les Lichtemberg, qui avaient obtenu en fief des évêques de Strasbourg, l'advocatie de la ville, tenaient au même titre les revenus attachés au bac du Rhin, dit *Nider-Fahr,* dont nous avons parlé : il est encore rappelé dans les investitures de la maison de Hanau et de Hesse-Darmstadt, quoiqu'elle n'en jouisse plus. Ce droit de *Nider-Fahr* est rappelé dans un traité de partage passé, en 1362, entre les deux branches de la maison de Lichtemberg, et dans les investitures féodales accordées, en 1435, par l'évêque Guillaume à Jacques et Louis de Lichtemberg. Le droit de Nider-Fahr était possédé en arrière-fief, en ladite année 1435, par les nobles de Grostein et par les héritiers du noble Gosson Engelbrecht, et, en 1627, par les Müllenheim et les Knöbel. Le droit de *Nider-Fahr* consistait en des rentes perçues également à titre d'arrière-fief, en 1665, par les nobles de Müllenheim et de Knöbel. Jean-Reinard, comte de Hanau, dans ses aveux et dénombrements de l'an 1716, déclara que les Knöbel de Katzenellenbogen, les sieurs de Zeisholff, et la communauté de Gravenstadt tenaient de lui et de ses ancêtres, en arrière-fief, des rentes sur ledit droit de *Nider-Fahr*; que les Knöbel avaient vendu leurs rentes, en 1553, en plaçant le capital, à titre de fief, sur le comté d'Eberstein ; qu'il possédait lui-même des rentes sur ledit droit, les-

Digitized by Google

quelles étaient retournées à sa maison par l'extinction, en 1589, des nobles d'Altorff de la branche de Wollschlager, auxquels elles avaient été inféodées; qu'enfin, par rapport à ces rentes, leurs possesseurs étaient tenus d'entretenir le pont de la Ruprechtsau.

Le magistrat de Strasbourg perçoit aussi la dîme du ban de la Ruprechtsau, dîme qu'on prétend avoir appartenue anciennement au curé jusqu'en 1666, époque à laquelle la ville s'en mit en possession.

La Ruprechtsau, dépendant autrefois de l'archiprêtré de Saint-Laurent, et faisant aujourd'hui partie du chapitre rural du Bas-Haguenau, a toujours été desservie par les curés de Saint-Laurent, pendant tout le temps que cet endroit était catholique, et jusqu'en 1524, que la ville y établit Martin Hach pour premier ministre luthérien. Ce ministre, nommé par le magistrat, dessert encore aujourd'hui les habitants luthériens de cet endroit. Les catholiques sont administrés par un curé royal, qui y fut établi sur la fin du 17e siècle.

L'église de la Ruprechtsau était, dans son origine, une chapelle dédiée à Saint-Georges, et bâtie en 1339 par Nicolas Swarber. Elle fut renouvelée et agrandie en 1545. On lit encore cette inscription latine au-dessus de la porte d'entrée : « An. Dom. M.CCC.XXX.IX Hœc capella est « constructa per procurationem Nicolai dicti Swarber « Orate pro eo. » Au-dessus de cette inscription est placée l'année *1545*, et au-dessous ces mots : *Wurde eodem anno renowirt.*

Les catholiques ont pris, en 1687, possession du chœur de l'église, mi-partie, et depuis ce temps elle est sous l'invocation de saint Louis.

Digitized by Google

Il y a, du pont de la Wasser-Zoll au fond de la Ruprechtsau, une très-belle promenade en allées d'arbres, qui furent plantés, en 1692, par ordre du marquis d'Huxelles, commandant de la province. La Ruprechtsau est remplie de maisons de campagne, de cabarets et de guinguettes, qui y attirent beaucoup de monde pendant l'été. Le séminaire épiscopal de Strasbourg a, à l'entrée de la Ruprechtsau, du côté droit, une vaste maison de campagne, rebâtie en 1785, où les séminaristes vont se rendre tous les jeudis de la semaine. La principale guinguette est celle du Wasser-Zoll, où viennent danser les Strasbourgeoises les dimanches et fêtes, placée au bord de l'eau, où l'on peut se rendre tant à pied que par eau.

S.

SAVERNE, *Tabernæ*, est situé au pied des Vosges, à huit lieues de Strasbourg, sur la route de Metz. Cette ville, qui dans la suite est devenue célèbre par la résidence des évêques, était déjà fortifiée du temps de Julien. Les Allemands, ayant passé le Rhin, ruinèrent les ouvrages que les Romains y avaient faits. Julien entreprit de les rétablir, pour fermer aux Allemands l'entrée des Gaules.

Saverne fut fondé du temps d'Auguste, soit qu'elle ait été bâtie pour être, pendant l'hiver, le séjour de quatre légions destinées à défendre l'Alsace, soit qu'elle ait été du nombre des châteaux que Drusus, fils de l'impératrice Livie, fit construire le long de cette province.

Digitized by Google

L'année 355, sous l'empire de Julien, une multitude innombrable de barbares, s'étant répandus de toutes parts dans les Gaules, ruinèrent entièrement Saverne.

L'année 357, Julien ayant défait les mêmes Barbares, fit incessamment travailler à réparer le château de Saverne, voulant fermer aux Allemands le passage par où ils avaient coûtume d'entrer dans les Gaules. L'ouvrage fut achevé plutôt qu'on ne pensait; et il était solide, s'il est vrai, comme on le croit dans le pays, que la grosse tour qu'on voit encore à Saverne, près des Récollets, faisait partie du château fortifié par Julien.

L'année 922, Henri, roi de Germanie, attentif à étendre les limites de son royaume, et à se rendre maître de l'Alsace, se saisit de Saverne, où il mit garnison. La même année, Rodolphe, roi de Bourgogne, à la sollicitation de Vicgeric, évêque de Metz, à qui cette place appartenait, entreprit le siége de Saverne avec les milices de Lorraine. Les assiégés, qui étaient tous gens ramassés au-delà du Rhin, soutinrent les efforts de l'ennemi presque pendant tout l'automne; mais enfin, Henri ne leur envoyant pas le secours qu'ils espéraient, ils capitulèrent. La place fut rendue à l'évêque de Metz, qui la fit absolument raser.

L'année 1525, les paysans d'Alsace, prévenus des maximes de Luther, prirent les armes, pillèrent les monastères et ravagèrent toute l'Alsace. Ils osèrent attaquer Saverne, où les évêques de Strasbourg faisaient leur résidence ordinaire; ils marchèrent pour en former le siége, et à leur approche, les habitants leur ouvrirent leurs portes. Le duc Antoine de Lorraine, apprenant la prise de Saverne, s'avança près de cette ville avec son frère Claude de Guise. Le duc en ayant commencé le siége, six mille paysans se mirent en marche pour secourir la place, mais

Digitized by Google

ayant été défaits près de Lupstein, le château et la ville de Saverne se rendirent dès le lendemain, à condition que les paysans mettraient bas les armes, et qu'on leur sauverait la vie. Malgré le traité, la plupart des paysans furent massacrés, la ville fut mise au pillage, le château de l'évêque n'en fut point exempt, et presque tous les habitants furent égorgés sans distinction.

L'année 1560, Erasme, évêque de Strasbourg, tint à Saverne un synode, pour précautionner son troupeau contre la contagion de l'hérésie de Luther, l'instruire des dogmes qu'il doit croire et des règles sur lesquelles il doit former ses mœurs. Aussi cette ville, imbue des préceptes d'un si sage évêque, demeura toujours attachée inviolablement à l'ancienne religion, malgré la contagion de Luther, qui s'était répandue dans la plupart des villes de l'Alsace.

L'année 1621, Ernest, comte de Mansfeld, après la prise de Haguenau, voulut se saisir de Saverne pour en faire sa cour. Ayant tiré de Haguenau du canon et de la poudre, il dressa ses batteries et fit brêche à la place, espérant de l'emporter d'assaut ; mais ayant fait reconnaître la brêche, et voyant la contenance des assiégés, résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité, il modéra son feu et prit d'autres mesures. Le comte Herman-Adolphe de Salm-Reifferscheidt, de l'ancienne et illustre maison de Salm, chanoine de Strasbourg, commandait dans Saverne avec une sagesse et un courage qui firent échouer l'entreprise de Mansfeld. Le comte de Salm le fatiguait par de fréquentes sorties, dans lesquelles les assiégeants perdirent plus de 400 hommes. Le zèle que les habitants avaient pour la religion, et la crainte de voir leur ville en proie à l'emportement du soldat, les animaient, de sorte qu'ayant fait un officier prisonnier, ils le firent pendre et exposer

Digitized by Google

sur les murailles, aux yeux des assiégeants. Enfin, la rigueur de la saison, le froid étant extrême, et l'entremise des députés du duc de Lorraine, engagèrent Mansfeld à convenir d'une suspension d'armes pendant 12 jours, à condition qu'après ce terme, les assiégés lui payeraient 100,000 florins. Durant cette trève, Saverne reçut un secours de 2000 hommes, et les habitants, plus déterminés que jamais à se défendre, firent sortir de la place les femmes et les enfants qu'ils envoyèrent en Lorraine. Ils brûlèrent leurs faubourgs et, ayant muré toutes les portes de la ville, à la réserve d'une seule, ils se tinrent prêts à soutenir les efforts de l'ennemi. Mansfeld ayant fait sommer la ville de lui payer les 100,000 florins qu'il avait demandés, les assiégés lui répondirent fièrement qu'ils les avaient employés à acheter de la poudre et des balles, dont il reconnaîtrait l'effet s'il voulait approcher. Le comte, étonné de cette fermeté, ne poursuivit que faiblement le siége ; enfin, pressé de nouveau par la violence du froid, et manquant des munitions nécessaires, il prit le parti de se retirer.

L'année 1622, Mansfeld voulant se venger de l'affront qu'il avait reçu l'hiver, près de Saverne, dont il avait été forcé de lever le siége, la fit investir le 11 juillet 1622. Au premier mouvement de l'ennemi, les soldats de la garnison sortirent de la place et se jetèrent dans les jardins ; ils mirent même le feu à l'hôpital des paralytiques, pour ôter aux assiégeants tout ce qui pouvait favoriser leurs approches. Toute la nuit fut employée à conduire du canon dans le fort, que le comte de Salm, qui était encore gouverneur, avait fait élever hors de la ville, et dès la pointe du jour, on commença à tirer sur les Mansfeldiens. Le bruit ne les étonna pas ; ils s'avancèrent tête baissée,

Digitized by Google

dans la résolution d'emporter le fort ; ils furent repoussés avec perte. Ils retournèrent à l'assaut avec trois enseignes de front, mais ils ne purent encore soutenir le feu du canon et des mousquets que la ville tirait sur eux. Ils se retirèrent, et les assiégés, qui connaissaient les routes, les poursuivirent à travers les vignes, où ils firent plusieurs prisonniers, qui avouèrent que Mansfeld, dans ces deux assauts, avait perdu plus de 600 hommes. Les habitants et les soldats, encouragés par ces petites victoires, continuèrent le lendemain leurs sorties avec le même succès. Les paysans même, qui s'étaient réfugiés dans Hohenbar, château situé près de Saverne, à la pointe d'une très-haute montagne, voulurent avoir part aux dépouilles de l'ennemi ; ils sortirent, et ayant donné sur un quartier du duc de Brunswick, ils enlevèrent vingt chevaux et quantité de bagages. Le comte de Salm sortit lui-même pour aller attaquer un corps de garde que Mansfeld avait mis dans un moulin. Il ne put l'enlever; mais sa résolution étonna les assiégeants, de manière que, dès le lendemain, ils décampèrent et se mirent en chemin pour entrer en Lorraine. Le comte de Salm monta à cheval et les suivit jusqu'à la vallée de Craufftach, où il eut la gloire de reprendre un grand nombre de prisonniers et beaucoup de butin.

L'année 1634, le comte de Lorraine, qui s'était saisi de Saverne, la céda au marquis de la Force, qui était en Alsace pour le roi de France. Le 15 novembre 1635, le marquis de Grana, général des Impériaux, reprit Saverne et le château de Hohenbar, succès dont il fut redevable à la lâcheté du gouverneur du bourg.

L'année 1636, le duc Bernard ayant passé à Phalsbourg, marcha pendant la nuit avec 1500 hommes et surprit,

Digitized by Google

avant le point du jour, le château de Hohenbar, sans aucune perte. L'artillerie n'étant pas arrivée, il fut obligé de différer le siége de Saverne, ce qui donna le loisir à la garnison de se fortifier et de se mettre en état de se bien défendre. Le canon ayant fait brêche le 9 juin, les Français montèrent à l'assaut ; les Allemands les suivirent et combattirent avec une égale bravoure. Les assiégés soutinrent pendant trois heures, sur les ruines de leurs murailles, les efforts des assiégeants, qui furent obligés de se retirer, la nuit étant entièrement fermée. On compte que ces derniers y perdirent 400 hommes et quelques officiers de distinction, entr'autres le comte Jean-Jacques de Hanau, qui fut trouvé parmi les morts. Le duc Bernard y perdit lui-même un doigt de la main droite, en indiquant l'endroit où il fallait donner, et reçut une légère contusion à la cuisse. Mulheim, qui commandait dans Saverne, et croyant que les Impériaux lui enverraient un prompt secours, était résolu de tenir ferme : mais plusieurs officiers de sa garnison essayèrent de s'échapper et de sortir de la ville, par un endroit que les assiégeants n'avaient pas investi ; ils furent repoussés et contraints de rentrer dans la place avec perte de 30 hommes et de 20 prisonniers. Les assiégeants, renforcés par un nouveau secours de troupes, commandées par le vicomte de Turenne, donnèrent un second assaut, et se saisirent même d'une maison dans la ville, mais trouvant les rues barricadées, ils furent encore obligés de reculer. Ces retardements inquiétaient le duc Bernard qui, pour hâter la prise de la place et ménager le soldat, fit venir de Benfeld de nouveaux canons. La brêche ayant été beaucoup élargie et tout étant prêt pour un troisième assaut, le bruit se répandit que les Impériaux avançaient. On interrompit les

Digitized by Google

attaques, mais on n'abandonna pas le siége, et les assiégés, malgré la faim qu'ils souffraient, se défendaient toujours avec beaucoup de valeur, le gouverneur Mulheim voulant, malgré le péril, garder la parole qu'il avait donnée de soutenir un mois dans la place. Ce fut dans cet intervalle que l'armée française eut la douleur de perdre le colonel Hébron, général d'une très-grande expérience qui, ayant servi longtemps dans les troupes de Suède, était passé dans celles de France, avec le titre de maréchal-de-camp. Comme il visitait de trop près les ouvrages, il reçut au cou une balle de mousquet, dont il mourut une heure après. Le vicomte de Turenne fut presque en même temps blessé légèrement au bras. Enfin la place se rendit au commencement de juillet et on y mit garnison française. On rasa peu de temps après les fortifications de cette ville.

L'année 1438, Albert, évêque de Strasbourg, se fit bâtir un palais à Saverne. Ce qui en reste (la chancellerie), fait comprendre ou qu'Albert n'était pas riche, ou qu'il était bien modeste.

L'année 1555, Canisius, jésuite allant à Strasbourg pour prêcher contre Luther, passa à Saverne trouver l'évêque Erasme, qui y faisait sa résidence. Le prélat le reçut avec joie, et le pria de faire ressentir à son peuple de Saverne, les effets de son zèle. L'homme de Dieu s'acquitta pendant un mois de cette commission avec ses succès ordinaires, prêchant, catéchisant, confessant et tâchant de prémunir son peuple contre la contagion que le voisinage de Strasbourg laissait à appréhender. Son zèle parut surtout infatigable pendant les fêtes de Noël, qu'il passa dans tous les ministères d'un fervent apôtre.

Digitized by Google

L'année 1674, François-Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, commença à bâtir un château magnifique à Saverne. Les guerres et la mort qui le suivirent de près, le contraignirent d'abandonner ce superbe ouvrage. Son successeur, le cardinal prince de Rohan, y mit la dernière main. Comme le roi fut toujours maître de Saverne pendant les guerres, le château de l'évêque ne fut jamais exposé à la fureur du soldat ennemi.

Saverne est au pied des montagnes des Vosges, dans un pays fertile en vin et fort agréable, sur la rivière de Sorn.

Voyez les titres de 1221, 1223 et 1236.

Les Suisses, allant servir sous Henri IV, roi de France, vinrent dresser leur camp, le 17 août 1587, devant Saverne, près du Creutzbach. Ils bloquèrent cette ville et ne levèrent leur camp que huit jours après, qu'ils prirent leur chemin pour aller en France, par les montagnes de Saverne, d'Eckartswiller et de Saint-Jean.

En 1592, les troupes italiennes, qui séjournèrent près de dix semaines à Saverne, y firent beaucoup de dégat, et ce dégat fut estimé à vingt-cinq mille florins.

Ernest, comte de Mansfeld, tomba inopinément sur l'Alsace en 1621. Différentes lettres, datées du mois de décembre 1621, annoncèrent à l'évêque de Strasbourg, Léopold, archiduc d'Autriche, et au comte de Salm, son statthalter, que le comte de Mansfeld allait à Saverne. L'archiduc demanda des secours au duc de Lorraine, qui répondit qu'il avait des avis que Mansfeld ne marchait à Saverne que pour y passer pour aller en France, et que

Digitized by Google

ses troupes lui étaient nécessaires pour garantir ses propres Etats des fureurs et de la barbarie de ce général.

Le comte de Salm, qui commandait dans Saverne, écrivit, le 2 janvier 1622, à l'évêque, que Mansfeld approchait de Saverne, qu'il était prêt à le recevoir et qu'il garantissait la place.

Mansfeld arriva en effet, canona Saverne et fit une brêche considérable. Le jour de la brêche arrivèrent des envoyés du duc de Lorraine pour négocier la paix, ou au moins une trêve. Celle-ci, qui ne dura que dix jours, fut faite le 10 de janvier. Le siége recommença le 20. Mansfeld jeta quelques bombes dans la ville, qu'il ne pouvait prendre, se retira après avoir réduit le faubourg en cendres. Un autre motif de sa retraite était qu'il n'avait que feint de vouloir aller en France, son but étant de surprendre la ville de Schlestadt, qu'un de ses soldats, qui en était nâtif, avait assuré être très-facile à être surprise par ruse.

Les négociations recommencèrent : Mansfeld promettait de se retirer, et l'évêque le garantissait de toute insulte, tant de ses sujets que d'autres troupes, dans sa retraite. Le comte voulait que l'évêque dispersât ses troupes, et payât cent mille écus pour la perte qu'il avait faite devant Saverne. Ce que l'évêque ayant refusé, il revint devant Saverne, le onze juillet, et l'attaqua vivement, mais infructueusement, jusqu'au 14, qu'il se retira à Pfaltzbourg. Il revint de nouveau faire le blocus devant Saverne.

Des maladies contagieuses régnèrent à Saverne, en 1596, 1626, 1633 et 1658.

En 1636, Bernard, duc de Saxe-Weimar, vint avec son armée, soldée par Louis XIII, assiéger la ville de Saverne, qui fut prise après un long siége.

Digitized by Google

Par le traité de paix de Westphalie, Saverne fut rendu à l'évêché, sous la condition que ses fortifications seraient détruites, que les habitants garderaient une exacte neutralité, et seraient obligés d'ouvrir leurs portes pour le passage des troupes françaises. Les fortifications furent démolies, mais on conserva l'enceinte des murailles.

Une requête du magistrat de Saverne à l'évêque Léopold-Guillaume, fait voir que la *Mittelstadt* et la *Kleinstadt* avaient été réduites totalement en cendres pendant les guerres. Une autre requête, présentée au doyen du grand-chapitre, en 1663, porte que la bourgeoisie de Saverne était alors au nombre de cent bourgeois, que pendant les guerres elle s'était vu réduite à 28, de 350 qu'il y en avait auparavant.

La ville de Saverne, après trois siéges, avait été en partie consumée par le feu que les ennemis y avaient mis et en partie renversée par les bombardements. Les faubourgs, la ville du milieu et la petite ville étaient en ruine totale et entière. L'évêque François-Egon de Furstemberg, pour la repeupler, donna un rescrit, en 1664, par lequel il promettait six années d'exemption de toutes charges réelles et personnelles à quiconque viendrait s'établir dans Saverne et y rebâtir une maison dans l'endroit où il y en avait précédemment.

Il paraît que cette invitation eut son effet, car la France ayant, en 1673, déclaré la guerre à l'empire, les Français se retirèrent à Saverne dont ils trouvèrent le faubourg rétabli. M. de Foucheray, leur commandant, ayant appris l'arrivée de l'armée impériale, fit réduire le faubourg en cendres et se servit des matériaux pour construire quelques nouvelles fortifications. Mais sur les représentations, faites à la cour de France, que cette ville était trop faible pour

Digitized by Google

résister à une puissante armée, la démolition des fortifications et des murs fut ordonnée. Ce qui fut exécuté en 1677.

Il existait autrefois, dans la basse-ville, des bains très-célèbres dans leur temps et surtout très-salutaires aux paralytiques, à la source desquels on prétend avoir été trouvée une licorne, raison pour laquelle la ville de Saverne a pour armes une licorne. La source, nommée *Bad-Brunner Wasser*, existe encore : son eau purge, prise à jeun.

En 1316, l'évêque Jean passa, avec Eberhard et Eberlin de Greiffenstein, un contrat d'échange par lequel l'évêque reçut d'eux, pour lui et ses successeurs, la moitié de l'advocatie, les hommes, droits et juridiction de la basse-ville de Saverne, que lesdits Greiffenstein tenaient en fief de l'évêché, leur donnant en échange, également à titre de fief, les villages d'Ingenheim et de Munsweiller, avec tous leurs droits, revenus, juridiction et appartenances.

L'évêque Guillaume engagea, en 1413, à Charles, duc de Lorraine, la ville de Saverne pour une somme de mille florins du Rhin.

Hors de Saverne, au-delà des portes d'en haut, existait une maison de reclus, ou de *Closen*, et située près de la ladrerie. En 1313, l'évêque Jean permit à ces reclus d'éloigner la ladrerie de leur habitation et il leur donna, à titre de bail, la place sur laquelle existait cette ladrerie. Cette habitation de reclus devint une cense et une bergerie, nommée *Closenhoff* et *Closen-Schæfferey*. Les biens qui en dépendaient furent nommés *Closenguth*. Cette cour et ces biens passèrent, dès le quatorzième siècle, dans le domaine de l'évêché.

Digitized by Google

Les anciens bains de Saverne étaient situés dans l'endroit où est aujourd'hui l'écurie des bœufs du château.

Par transaction, passée en 1726, entre le cardinal de Rohan et le magistrat de Saverne, l'évêque confirma la ville dans les droits et concessions accordées par les évêques, ses prédécesseurs, et particulièrement dans la jouissance des âmendes, pâturages et jardins qu'elle possède, à l'exception des biens caducs, que la ville reconnaît appartenir à l'évêque.

Voici les corps de métiers établis à Saverne :

1° Les serruriers, auxquels sont joints les armuriers et les horlogers, dont les statuts sont de 1669 et 1717.

2° Les bonnetiers. Statuts de 1602.

3° Les bouchers. Statuts de 1497, 1517, 20, 72, 77, 99, 1615, 63 et 1718.

4° Les boulangers. Statuts de 1470, 1549, 1574 et 1717.

5° Les tailleurs, auxquels furent agrégés, en 1725, les boutonniers.

6° Les charpentiers et maçons, 1470, 1498, 1613, 1663, 1683 et 1717.

7° Les charretiers et voituriers, 1489.

8° Les cordonniers, 1537, 1590, 1603, 1604, 1616, 1618 et 1669.

9° Les drapiers et les cardeurs de laine, 1490, 1502, 1503, 1602 et 1681.

10° Les jardiniers.

11° Les marchands. Ce corps obtint, en 1722, des lettres-patentes du cardinal de Rohan, qui l'érigent en corps.

12° Les maréchaux ferrants, 1559.

Digitized by Google

13° Les menuisiers, 1470 et 1611.
14° Les meuniers, 1717.
15° Les perruquiers.
16° Les potiers, 1470, 1669, 1717.
17° Les serruriers, 1669, 1717.
18° Les tailleurs, 1427, 1545, 1556 et 1717.
19° Les tailleurs de pierre, 1470.
20° Les tuiliers, 1470.
21° Les tanneurs, 1427 et 1717.
22° Les tisserands, 1717.
23° Les tonneliers, 1615, 1653, 1661, 1669, 1707, 1716 et 1718.
24° Les vitriers, 1717.

FOIRE.

L'évêque Guillaume défendit, en 1511, de tenir la foire le jour de la Nativité de Notre-Dame, et ordonna qu'elle se tiendrait le lendemain. Les évêques avaient autrefois coutume de l'ouvrir eux-mêmes en grande solennité et grande cavalcade. Les mêmes évêques avaient le droit d'envoyer, pendant les trois jours de la foire de Saverne, une vingtaine ou trentaine d'hommes de leurs troupes, qui battaient la campagne depuis Saverne jusqu'à Sarbourg et même au-delà, pour assurer les chemins et surtout les marchands qui venaient à la foire. Elle se tient hors de la ville, sur une place qu'on nomme encore le *Metztigplatz.*

L'eau qui se distribue dans les fontaines de la ville, tire sa source près de la montagne de Haut-Barr.

Le ministre, par ordre du roi, écrivit, en 1683, à M. de Monclar, commandant en Alsace, en lui marquant qu'il

Digitized by Google

autorisait l'évêque de Strasbourg à rétablir les murs de Saverne. Un arrêt du Conseil d'Etat, du 18 septembre 1683, imposa, sur les terres de l'évêché, une somme de six mille livres, pour être employée aux réparations des murs de Saverne. Un second arrêt, du 21 août 1684, permit une nouvelle imposition de 1500 livres, pour le même objet.

Un règlement des bouchers, fait en 1497, par le magistrat de Saverne, leur défend de vendre la livre de bœuf gras au-delà de trois oboles, et un autre de 1520, au-delà de deux deniers. En 1572, cette taxe était portée à quatre deniers. Trois oboles faisaient un denier, et douze deniers faisaient quatre sols.

On voit, dans un compte de 1669, qu'à Saverne 89 cordes de bois ont été vendues à 3 livres 8 sols, et 20 cordes à 40 sols.

Par arrêt du Conseil d'Etat, de l'an 1760, le magistrat de Saverne fut réduit au prévôt, au procureur fiscal, au greffier, à un Oberlohner, à un Unterlohner et à quatre conseillers.

En 1525, dans la guerre des Rustaux, les habitants de Saverne se révoltèrent contre leur seigneur. Cette guerre ayant été terminée, l'évêque Guillaume pardonna à la ville de Saverne, et celle-ci, en reconnaissance de cette grâce, abandonna en 1530, à lui et à ses successeurs, la nomination de l'Ober-schultheiss, de l'Unter-schultheiss et du greffier.

L'empereur Wenceslas accorda, en 1388, à l'évêque Frédéric, le privilége d'établir un droit de péage à Saverne et entre cette ville et Gugenheim. Ce privilége, qui était révocable, fut confirmé en 1495, par l'empereur Maximilien, et enfin en 1501, par le même empereur, qui déclara

Digitized by Google

ce droit de péage perpétuel et irrévocable, pour récompenser les services rendus par les évêques à l'empire.

L'empereur, Rodolphe II, confirma en 1587, à la ville de Saverne, le droit de péage et de pontenage, dont elle jouissait depuis un temps immémorial, pour l'entretien des chemins, ainsi que celui de flottage, sur la Sorn, de tous les bois nécessaires à ses habitants. L'empereur, Ferdinand II, par lettres de 1623, pour récompenser le zèle que les habitants de Saverne avaient témoigné dans les deux siéges de la guerre de Mansfeld, rehaussa les droits du péage de cette ville.

Les évêques Burchard, en 1393, Guillaume, en 1438, Conrad de Busnang, en 1540, Albert, en 1478, Charles, en 1592, confirmèrent tous les droits et priviléges appartenant à la ville de Saverne, et particulièrement la moitié de l'Umgeld et la moitié du petit péage, dit *Kleinzoll* ou *Haarzoll*, à charge d'entretenir les édifices ou chemins publics. Les lettres de l'évêque Charles, de 1592, portent les deux tiers de l'Umgeld, parce que l'évêque Guillaume avait permis, en 1438, à la ville de Saverne d'augmenter ce droit. Les mêmes évêques promettent, dans les mêmes lettres, de ne point augmenter de beth, et de n'en pas exiger de nouveau de la ville, si ce n'est de son consentement.

Le roi, par arrêt du conseil d'Etat de l'an 1765, ordonne que des six conseillers de la ville de Saverne, auxquels le magistrat avait été réduit par arrêt de 1760, les trois plus anciens demeureraient à vie et ne pourraient jamais être changés, et que les trois autres seraient changés tous les ans sans pouvoir être continués, à moins que, par la nouvelle élection, il se trouve du nombre des nouveaux élus, ou à moins que le décès d'un des trois anciens ne les

Digitized by Google

appelle suivant leur ordre d'ancienneté à remplacer le décédé.

Le roi, par arrêt du conseil d'Etat de l'an 1767, ordonne qu'il ne sera établi ni gouverneur, ni lieutenant du roi, en exécution des lettres patentes du 1er juin 1766, dans la ville de Saverne, comme étant le lieu de la résidence particulière des évêques de Strasbourg.

Les bains de Saverne existaient encore au 15e siècle, puisqu'il existe des lettres de l'évêque Robert, de l'an 1470, qui permettent à la ville de bâtir des bains et d'en percevoir les profits. Ces lettres renferment aussi des règlements pour la conduite de ceux qui les fréquentent, et règlent les amendes édictées contre ceux qui y commettraient quelques désordres.

Le droit de beth à Saverne n'appartient pas au seigneur-évêque, parce que, par des concessions des évêques, ou plutôt des engagements, la ville a la jouissance et la direction de la plus grande partie de ce droit.

Par traité passé en 1672, entre la régence de Saverne et la justice de Pfaltzbourg, il fut décidé que la gorge du canton, dit Holderloch, ferait la séparation des deux territoires de Saverne et de Pfaltzbourg. Les anciennes bornes avaient été arrachées dans le temps des fortifications faites par le général Golas

La dîme en grains et celle en foin de Saverne appartient par moitié à l'évêque et au chapitre. Celle du canton dit Rennweg appartient au chapitre seul.

L'évêque Guillaume acheta, en 1507, de Georges de Falckenstein, le sixième de la dîme qui lui compétait, et ce pour cinquante florins du Rhin.

Avant l'an 1594, les habitants ne donnaient pas la dîme en foin, mais chacun en laissait une quantité fixe sur son

Digitized by Google

pré, pour l'entretien des ânes du château de Haut-Barr; c'est ce qu'on nommait le fourrage des ânes du Haut-Barr.

La dîme des pommes de terre du ban de Saverne est due à l'évêque et au chapitre, non-seulement sur tous les champs, mais encore dans les vergers et les jardins clos.

Outre le faubourg qui est du côté de l'orient, la ville de Saverne est divisée en trois parties: l'*Ober-Statt*, ou *Alt-Statt*, qui est entre la porte de ce faubourg et celle voisine du couvent des Récollets; la *Mittel-Stadt*, ou *Blinstadt*, située entre la fausse porte près des Récollets et l'autre fausse porte près des religieuses, et l'*Under-Stadt*, ou *Klein-Stadt*, depuis cette fausse porte jusqu'à la porte de Pfalsbourg. Du temps de Mérian, les maisons de l'*Under-Stadt* étaient abattues et celles de la *Mittel-Stadt* brûlées.

La situation de Saverne est dans une gorge des Vosges et est, par sa nature même, un endroit fort et défensible.

Munster dit que Saverne a autant de tours qu'il y a de semaines dans l'année, et de créneaux à l'entour qu'il y a de jours. Ce qui ferait 52 tours et 365 créneaux.

Voyez sur Saverne, ès années 1552, 1574, 1622, 1634, 1635 et 1636, Mérian, *pag.* 70.

HOPITAL.

Différents archevêques et évêques donnèrent, en 1289, 1449 et 1510, des indulgences en faveur de ceux qui doteraient la chapelle de Sainte-Catherine, ou l'hôpital dont elle dépend.

En 1313, l'évêque Jean promet aux reclus demeurants près de la chapelle de Sainte-Agnès, hors des murs et de la porte supérieure de Saverne, d'éloigner de leur habita-

Digitized by Google

tion la ladrerie qui y était contiguë, en défendant à tout lépreux de s'établir dans cet endroit ou dans son voisinage. Il leur accorde en même temps, sous un canon annuel de six schellings deniers, la place sur laquelle avait été bâtie cette ladrerie, avec le jardin attenant.

En 1381, existait la prébende de Saint-Nicolas, dans l'hôpital de Saverne.

L'évêque Robert vendit, en 1471, au magistrat de Saverne, la direction et l'administration de l'hôpital, ainsi que celle de la chapelle de Saint-Vendelin.

En 1505, l'évêque Albert adressa une lettre aux fidèles de son diocèse, pour les exhorter à donner des aumônes pour la réparation et le rétablissement de l'hôpital, tombé en ruines par la durée des guerres et la cherté des denrées.

En 1634, Charles, duc de Lorraine, donna à l'hôpital de Saverne un muid de sel de rente annuelle, à prendre et recevoir chaque année, au jour de Saint-Jean, sur la saline de Dieuze, en reconnaissance de ce que l'hôpital avait reçu avec beaucoup de charité les soldats lorrains retournant du combat de 1633, où ce duc, venant au secours de Haguenau, avait défait l'armée suédoise.

L'hôpital fut incendié en 1655.

En 1671, l'évêque François-Egon unit au chapitre de Saverne les revenus de la maladrerie de cette ville, pour être employés à la fondation d'un nouveau canonicat, dont la collation appartiendrait à l'évêque.

Le sieur Zwanger, prévôt de Saverne, fonda, en 1688, la chapellenie sacerdotale de Sainte-Catherine de l'hôpital de Saverne, dans la chapelle du même nom, bâtie à ses dépens, dont la collation appartiendrait au plus proche parent du fondateur, et à son manque, au prévôt du cha-

Digitized by Google

pitre. Cette fondation fut confirmée, en 1691, par le conseil ecclésiastique de l'évêché. Les revenus de cette chapellenie furent augmentés, en 1718, par testament de Léopold de Reich, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg. L'année suivante, le cardinal de Rohan érigea ledit bénéfice en titre perpétuel de chapellenie exigeant résidence.

L'évêque Erasme légua et accorda, en 1550, à l'hôpital de Saverne, le bien appelé *Closguth*, ou des reclus.

CURE.

Le curé de Saverne est en même temps chanoine du chapitre, et l'église collégiale sert aussi d'église paroissiale.

En 1325, le pape Jean XXII, à la demande de l'évêque Jean, unit à la manse épiscopale les revenus de la cure de Saverne, laquelle était à la collation des évêques de Strasbourg.

En 1459, l'évêque Robert assigna la compétence curiale de deux foudres de vin sur la dîme en vin de Saverne, et celle de trente réseaux de seigle sur la dîme en grains de Kienheim.

En 1470, l'évêque Robert fonda dans la chapelle de Sainte-Croix, en l'église paroissiale de Saverne, une confrairie en l'honneur de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Croix, composée de l'évêque et de ses officiers.

La prémissairie de l'autel de la Sainte-Vierge, en l'église supérieure de Saverne, existait encore en 1471.

En 1486, l'évêque Albert érigea dans l'église paroissiale la confrairie de Saint-Sébastien.

Digitized by Google

Ce fut le même évêque qui fit bâtir la chapelle de la Sainte-Vierge, contiguë à l'église collégiale, où il voulut être enterré.

En 1522, existaient à Saverne les bénéfices suivants : 1° la chapellenie de l'hôpital ; 2° la chapellenie de l'Ossuaire ; 3° la prémissairie de la Sainte-Vierge ; 4° la prémissairie de Saint-Sébastien ; 5° la prémissairie de Saint-Laurent ; 6° la chapellenie de Sainte-Catherine ; 7° la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste.

En 1568, existait encore la prémissairie de Sainte-Anne, dans la collégiale de Saverne, à la collation de l'évêque.

Par traité, passé en 1715, conformément au décret de l'évêque Léopold, de 1616, l'évêque de Strasbourg, le chapitre de Saverne, le magistrat de la même ville et la fabrique doivent contribuer chacun pour un quart aux réparations de l'église, de la nef, du chœur et de la sacristie, et si la fabrique n'en a pas les moyens, les trois autres doivent y contribuer pour un tiers.

La sacristie de l'église collégiale, et la tribune qui est au-dessus, furent bâties en 1619.

Ce sont les Récollets qui, depuis l'an 1669, fournissent des prédicateurs à la chaire de la paroisse.

La tour de l'église de Saverne menaçant ruine, elle fut réparée en 1691.

L'évêché, le chapitre et la ville contribuèrent, en 1716, à la construction des nouvelles orgues de l'église collégiale ; de même en 1784, à celle d'autres nouvelles.

La chapelle de Saint-Vit est située près de Saverne, sur la montagne dite le Hohstein. Elle était autrefois fameuse par ses pélerinages.

Digitized by Google

L'ancienne église paroissiale, sous le titre de Sainte-Marguerite, était située hors de la ville, près de la porte occidentale, sur une colline nommée *Schantz*, où était autrefois la citadelle. Ce ne fut qu'en 1714 qu'on cessa d'y célébrer l'office divin.

Voyez sur Saverne, ce que nous en avons dit, *tom. 2, pag. 297 et suiv.*

Dom Calmet, *Notice de la Lorraine, tom. 2, pag. 431 et 432*, prétend que Saverne dépendait autrefois, pour le spirituel, des évêques de Metz. Il s'appuie sur ce que les abbayes voisines de Maurmoutier et de Neuvillers étaient de la dépendance spirituelle de Metz. Mais cette dépendance est également fausse. La juridiction que les évêques de Metz y exerçaient, était sur la propriété temporelle de ces prélats, sur le territoire de Maurmoutier et de Neuvillers.

On lit *Publica strata Tabernensis* dans le diplôme de Thierry IV, pour l'abbaye de Maurmoutier, de 724.

Terra Zabernensis est rappelée dans une inscription de l'abbaye de Maurmoutier, de 828.

Elle est nommée *Zaberna civitas*, dans une notice de la même abbaye, donnée vers l'an 1127.

On lit dans Nithard, *Hist., lib. 3, apud Bouquetum, t. 7, pag. 26*, qu'en 842 le roi Charles traversa les Vosges pendant le plus fort de l'hiver, pour joindre Louis, son frère en Alsace, et que de Toul il arriva à Saverne : *Elisazam ad Zabarnam introiit.*

Albertus de Zabernia capellam episcopi, dans une charte de Conrad, évêque de Strasbourg, de 1202.

Digitized by Google

Nous ignorons le temps et la manière dont les évêques de Strasbourg sont devenus maîtres de Saverne. Mais nous voyons, par la chronique de Senones, *lib. 4, cap. 1*, que vers le milieu du treizième siècle, l'évêque de Strasbourg en était dès-lors seul maître. *Ipse episcopus*, dit-il, en parlant d'un prêtre qui y demeurait, *in oppido, quod Zabernia dicitur, et spirituali et materiali potitur justicia.*

Heinricus plebanus de Zabernia, dans une charte de 1213 ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 325.*

Les empereurs avaient encore quelques sujets à Saverne. Les arbitres qui furent, en 1221, nommés pour terminer la contestation élevée entre l'empereur Frédéric et l'évêque Henri, décidèrent que *homines de Zabernia, quos sibi sculletus imperatoris vendicavit, ad jus et proprietatem ecclesie Argentinensis reliquantur ; Als. dipl., tom. 1, pag. 347.*

On lit dans la charte de convention, passée en 1223, entre Henri, roi des Romains, et Berthold, évêque de Strasbourg : *universi homines ad dominum regem quocunque jure pertinentes apud Zaberniam residentes domino episcopo et ecclesie Argentinensi cedent, et in restaurum illorum omnes homines in Rodesheim episcopo actenus attinentes domino regi cedent ; Als. dipl., tom. 1, pag. 350.*

On lit la même chose, dans les lettres de composition du cardinal de Porto, légat du pape, de 1224 : *universi homines ad dominum imperatorum Fridericum et ad ejus filium quocunque jure pertinentes et apud Zaberniam residentes episcopo Argentinensi remanebunt : Als. dipl., t. 1, pag. 357.* Depuis ce temps, Saverne appartint uniquement à l'évêque, comme le prouve le passage de la chronique de Senones.

On trouve dans une charte de l'évêque Berthold, de 1228, *Eberhardus plebanus de Zabernia*, et dans d'autres,

Digitized by Google

du même évêque, de 1240, 1241 et 1244, *C. plebanus de Zaberne.*

Le pape, Innocent IV, confirma en 1245, au monastère de Steigen, *domum et possessiones in Zabernia.* Nicolas IV confirma au même monastère, en 1289, *novam curiam apud Zaberniam ; Als. dipl., tom. 2, pag. 41.*

« An. 1279, in Zabernia plures quam quinquaginta « quatuor homines, muro super eos cedente, perierunt; » *Annal. Colm., pag. 16.*

Vice plebanus in Zabernia, dans une charte de Conrad, évêque de Strasbourg, de 1294 ; *Alsat. diplom., tom. 2, pag. 62.*

La chapelle de Saint-Nicolas fut d'abord un reclusoire, bâti près d'une chapelle dédiée à sainte Marie-Madeleine, dont les recluses embrassèrent l'institut des Frères de la Steigen, sous la règle de saint Augustin. L'évêque Frédéric, dans ses lettres de 1301, les nomme *sorores incluse inclusorii juxta capellam S. Marie Magdalene extra muros opidi Zabern constitutas ;* il veut *ut regulam beati Augustini sub habitu et professione prioris et fratrum monasterii seu hospitalis de Steiga profitentur et sub cura et regimine prioris dicti monasterii in spiritualibus et temporalibus eas committit.* Le même évêque, *eodem inclusorio tradit omne jus, quod sibi competebat in prebenda sacerdotali ad capellam predictam, cui ipsum inclusorium est annexum, ab antiquo instituta, cum fructibus et obventionibus omnibus ejusdem prebende.* Cet établissement ayant été détruit dans le temps de la sécularisation du monastère de Steigen, la chapelle, qui prit ensuite le titre de Saint-Nicolas, fut accordée à un frère du tiers-ordre de Saint-François, qui y resta jusqu'en 1515, qu'elle fut détruite par le feu du ciel. L'évêque Guillaume fit rebâtir cette chapelle en 1529,

Digitized by Google

et elle fut consacrée la même année, par Conrad Wiegram, évêque de Dunes, son suffragant ; *nota Stephani Rœssler, an. 1612, in tabulario colleg. Tabernensis, ladula 15, num. 117.* Cette chapelle fut bâtie de nouveau en 1673.

Près de ce reclusoire, était une ladrerie que l'évêque Jean transféra, en 1313, dans un emplacement qui lui appartenait ; *Als. illust., tom. 2, pag. 136.* Les revenus de cette ladrerie ont été unis, en 1701, avec ceux de celle de Maurmoutier, à l'hôpital de Saverne.

Frédéric, évêque de Strasbourg, en 1303, *collegium fratrum religiosorum hospitalis dicti zu der Steygen ad opidum suum Zabern transtulit, consensu Walrami de Finstingen rectoris ecclesie de Zabern accedente, eis concedens ut licite possint in loco predicto oratorium de novo erigere et construere et in eodem divina officia publica agere ; Als. dipl., tom. 2, pag. 79.*

Scultetus, Scabini et universitas de Zabern, dans une charte de 1307 ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 85.*

En 1325, le pape, Jean XXII, *parochialem ecclesiam in Zabern ad collacionem episcopi Argent. spectantem, cum omnibus juribus et pertinentiis, mense episcopali incorporavit ; Als. dipl., tom. 2, pag. 136.*

Die Closse zu Zabern sont rappelés dans le diplôme de l'empereur Charles IV, de 1348, qui les exempte, ainsi que d'autres monastères, des premières prières ; *idem, pag. 189.*

L'évêque Guillaume réunit, en 1408, la cure de Saverne à la maison des Frères de Steigen, sous la charge d'y établir un vicaire perpétuel.

Voyez dans nos feuilles, les années 1482 et 1485.

En 1524, les Rustaux d'Alsace surprirent Saverne et en firent leur ville de défense. Antoine, duc de Lorraine, la

Digitized by Google

prit sur eux, en 1525. Laurent Pilladius qui, dans un poëme, imprimé en 1548, décrit, *lib. 5*, la prise de cette ville par le duc Antoine, en fait la description en vers; *lib. 3.*

En 1636, les Français assiégèrent et prirent Saverne. Par la paix de Munster, elle fut rendue à l'évêque, sous la condition que les fortifications en seraient ruinées, qu'on n'y mettrait plus de garnison, que le magistrat et les bourgeois garderaient une exacte neutralité, et que les troupes du roi y auraient un passage sûr et libre. Ces conditions ne furent pas fidèlement exécutées. L'enceinte des murailles de Saverne subsista, et après la déclaration de la guerre, sur la fin de l'an 1673, le maréchal de Turenne s'en empara en 1674 et y mit garnison française.

En 1744, les troupes autrichiennes, commandées par le général Nadasti, au nombre de six mille hommes, entrèrent dans Saverne le 31 juillet, la pillèrent et y restèrent jusqu'au 15 août, que l'armée du roi, étant entrée en Alsace, ces troupes furent obligées de repasser le Rhin.

Il existait autrefois, dans la basse ville de Saverne, des bains très-salutaires et très-propres aux paralytiques. Il y avait aussi anciennement, près de cette ville, une espèce de lac, qui contenait deux milles et qui, ayant crevé du côté de Dettwiller, fut remplacé par des forêts ou des terrains arides. Lorsqu'on bâtit, ès années 1670 et suivantes, le palais épiscopal, et qu'on en creusa les fondements, on y trouva au-dessous de la terre glaise, une autre espèce de terre, moitié glaise, moitié pierreuse, dans laquelle on découvrit une infinité de pierres qui avaient la figure de poissons et de coquilles, mais si artistement travaillées, que personne ne douta que c'étaient autant de pétrifications

Digitized by Google

d'animaux vivants. Ayant cassé de ces poissons, on trouva dans l'intérieur la grande arête du dos parfaitement marquée, comme dans les autres poissons. On jeta dans le feu les morceaux brisés de ces poissons qui, sans grande chaleur, se transmutèrent en chaux vive, sur laquelle on jeta ensuite de l'eau de pluie, prise dans un temps d'orage. Le tout fut exposé au soleil, et qui ayant été séché, produisit un nitre excellent. La terre glaise n'avait aucun nitre et, mise au feu, elle ne se convertit pas en chaux, mais resta terre glaise sèche, et s'endurcit par le mélange du susdit nitre.

Ces observations furent faites par le sieur Feigenthal, qui était, en 1673, directeur des bâtiments de l'évêché.

M. l'abbé Regnier-Desmarais, abbé de Saint-Laon de Thouars, membre, puis secrétaire perpétuel de l'Académie française, accompagna en 1680, à Munich, M. le duc de Créqui, envoyé par le roi à la cour de Bavière, pour le mariage de M. le Dauphin avec la princesse Victoire, sœur de l'électeur. M. l'abbé Regnier décrivit en vers, son voyage de Munich. Voici entr'autres ce qu'il y dit; *Poésies diverses, édit. 1753, tom. 1, pag. 174 et 175 :*

. . . . . Je vois les rochers de Saverne,
On y montre encore la caverne [1],
Où s'assit autrefois le rival d'un grand roi ;
Charles, qui triompha de François, sous Pavie,

[1] Je ne sais quelle est cette caverne dont parle l'abbé Regnier. Peut-être veut-il parler de cette caverne, près de laquelle se trouve ce rocher élevé du haut duquel on prétend que Charles, pressé par les ennemis, avait sauté avec son cheval. Mais ce Charles n'était pas Charles-Quint, mais un Charles, duc de Lorraine. D'ailleurs cette tradition est assez incertaine ; voyez dom Calmet, Hist. de Lorraine, *tom. 5, pag. 506, second. édit.*

Digitized by Google

Où le sort nous traita si mal :
Mais qui, malgré la gloire et l'éclat de sa vie
De tant de fortune suivie,
Eut été pour Louis un trop foible rival.
Passons vite vers Argentine,
Strasbourg vulgairement parlant.

. . . . . .

Nous voici dans la ville : elle est belle, elle est grande,
Elle paraît riche et marchande.
Je suis fort satisfait de tout ce que j'y vois :
Il n'y manque rien qu'une chose,
C'est la protection du roi,
Que je lui souhaite et pour cause.
Elle ne craindrait point alors
Qu'on vînt brûler son pont, qu'on vînt raser ses forts.
Son peuple farouche, indocile,
Et qui n'a ni bride, ni mors,
En deviendroit plus doux, plus sage, plus tranquille,
Et ce seroit enfin le salut de la ville
Pour le dedans, pour le dehors.
Mais le voilà, ce pont que la guerre dernière
A rendu si fameux d'un et d'autre côté.
S'il se fut mainteuu dans la neutralité,
Chaque pièce en seroit plus saine et plus entière ;
Mais, pour avoir été moins françois qu'allemand,
Il est encor tout noir et presque tout fumant
Des feux d'une juste vengeance.
Les forts ne sont pas mieux traités
On voit qu'ils sont tous deux restés
Sans palissade et sans défense.

M. l'abbé Regnier fit aussi, en 1686, les inscriptions pour le roi, à la place des Victoires. Voici celle qu'il fit pour Strasbourg et Casal, soumis en 1681, en un seul et même jour ; *tom. 1, pag. 228.*

Digitized by Google

Au seul nom de Louis, Casal devient françois.
Strasbourg, à son aspect, cède sans résistance :
Et tel est son pouvoir, que malgré leur distance,
Un seul et même jour les range sous ses loix.

STEEG.

C'est en sortant de Saverne, par la porte dite *Bergthor*, que commence cette fameuse chaussée qui conduit de Saverne à Pfalsbourg, et qui est un chef-d'œuvre digne des Romains. Elle forme, dans les défilés des Vosges et dans un pays où ces montagnes ont le moins de largeur, un chemin superbe, large de trente-six pieds sur mille huit cent vingt-cinq toises de longueur, lequel, s'élevant en cercle insensible sur une pente de quatre pouces par toise, rend la montée et la descente de la montagne également agréable et facile. Cette route, vraiment royale, est entrecoupée de dix-sept ponts, tous couverts, et dont quelques-uns ont vingt-quatre toises de long. Louis XV la fit commencer en 1728, et elle ne fut achevée qu'en 1737.

En montant cette chaussée, on remarque, du côté gauche, les montagnes où sont situés les châteaux de Greiffenstein, de Haut-Barr et de Geroldseck. A un quart de lieue de Saverne, on rencontre la vieille chaussée qui, pour les piétons, est plus courte de près d'une demi-lieue, qu'on nomme l'ancienne *Steig*, et dont nous parlerons ci-après. La nouvelle chaussée offre, à une lieue de Saverne, une belle fontaine propre à étancher la soif des hommes que des bestiaux, et qui se trouve à la droite du chemin. Elle fut établie en 1738 et renouvelée en 1776.

A trois cents pas de cette fontaine, on voit, des deux côtés de la chaussée, le *Pandurer-Schantz*. Ce sont les restes des retranchements des troupes autrichiennes,

Digitized by Google

formées presque toutes de Pandours, qui s'emparèrent de Saverne, le 31 juillet 1744, sous le commandement du duc de Nadasti.

Ayant passé ces retranchements, on se trouve au haut de la montée d'où l'on découvre, dans les beaux jours, les hauteurs du Kochersberg et la tour de la cathédrale de Strasbourg. C'est dans cet emplacement qu'on devait ériger un monument, pour rappeler la construction de cette chaussée, mais qui n'a pas eu lieu, à cause de la guerre qui survint quelque temps après. Feu M. Schœpflin avait destiné à cet effet l'inscription suivante :

« Parta orbis tranquillitate, Lotharingiæ Barrique duca-
« tibus regno adjectis, viam hanc per montium cacumina
« duxit Ludovicus XV, Alsatiam cum Lotharingia, Rhe-
« num juncturus cum Sequana. Claustra sua commerciis
« populorum tam aperta Vogesus stupet. Opus anno
« M.D.CC.XXXVII perfectum. »

A un demi-quart de lieue de la fontaine dont nous venons de parler, c'est-à-dire à une lieue et un demi-quart de Saverne, on découvre, à gauche, l'ancien ban du village de Kœnigshoven, situé au milieu d'une forêt qui appartient au magistrat de Saverne (voyez *Kœnigshoven)*.

Peu après est un canton nommé Holderloch, autrefois la retraite des voleurs et des assassins. C'est là qu'est la séparation de l'Alsace du pays français, ainsi que celle des deux paroisses de Saverne et de Pfalsbourg. Il fut décidé, par traité passé, en 1672, entre la régence de Saverne et la justice de Pfalsbourg, que la gorge du canton nommé Holderloch ferait la séparation des deux bans et des deux territoires de ces deux villes.

A une lieue et demie de Saverne, et à une demi-lieue de Pfalsbourg, commencent les maisons ou baraques des

Digitized by Google

Quatre-Vents, qui s'étendent tant à gauche qu'à droite jusqu'aux portes de Pfalsbourg, de laquelle paroisse elles dépendent. En entrant, on découvre à gauche le village de Dann, qui est éloigné de Pfalsbourg d'une demi-lieue.

L'ancienne route de Saverne à Pfalsbourg, qui est aujourd'hui fort négligée et qui ne sert plus qu'aux piétons, se rencontre à un quart de lieue de cette première ville, à la gauche de la nouvelle chaussée, à laquelle elle aboutit de nouveau non loin et presque vis-à-vis la fontaine. Cette ancienne chaussée, nommée *die Staig* ou *Steeg*, ou *die Zaberer-Steig*, est un chemin étroit, dangereux pour les voitures, pierreux et taillé dans le roc, dont le côté droit n'offre que des bois et des rochers, et dont le gauche porte la vue dans la profondeur d'une grande et longue vallée. Ce chemin fut réparé, en 1427, par ordre de Guillaume de Dietsch, évêque de Strasbourg, et agrandi dans sa largeur au mois de mars 1616, comme le portent deux anciennes inscriptions, dont l'une est aujourd'hui illisible, à cause de sa hauteur, et dont l'autre porte ces mots: *An. Dom. 1616, in monat Martis, ist das weite Gleis auf dieser Steigen gemacht worden.*

Ces deux inscriptions sont placées près d'une fontaine, où l'on trouve gravée l'année 1677, à la droite des degrés par lesquels on monte à cette fontaine. Cette fontaine est placée au-dessous d'un rocher élevé qui se trouve à la droite de la vieille chaussée, et qu'on nomme le Saut du duc de Lorraine.

C'est une tradition commune, tant en Alsace qu'à Saverne, qu'un duc de Lorraine (probablement le duc Antoine, dans la guerre qu'il eut, en 1525, contre les Rustaux d'Alsace qu'il défit, tant à Saverne qu'à Lupstein), sauta à cheval à bas de ce rocher haut et escarpé. On

Digitized by Google

montre encore aux passants l'endroit où l'on prétend qu'il fit ce saut, et on ajoute qu'il y a au même lieu une inscription, avec les armes de ce prince sur le rocher, qui fait foi de cet évènement. Mais tout cela est faux : les deux inscriptions qu'on y lit ont simplement rapport au chemin et on n'y voit que les armes de l'évêché de Strasbourg. La plus ancienne, porte que l'évêque Guillaume fit réparer ce chemin en 1427, parce qu'étant pratiqué sur le roc même, il était devenu très-difficile et très-dangereux pour les voitures. D'ailleurs, nul auteur de ceux qui ont parlé de la guerre du duc Antoine contre les Rustaux, tels que Pilladius, Herculanus et Volzir, n'ont fait mention de ce prétendu saut, qui serait véritablement extraordinaire, s'il était vrai. Volzir surtout, qui était secrétaire du duc, qui fut présent à cette expédition, et qui l'a décrite jour par jour, n'en dit pas un mot. Il remarque même expressément que le duc Antoine ne put entrer en Alsace par la route ordinaire, qui était occupée et barrée par les Rustaux, mais qu'il s'y rendit par le chemin de Bar.

CHATEAU DE SAVERNE.

La plupart des ouvrages de sculptures qui décorent le château de Saverne, sont de Robert le Lorrain, mort à Paris en 1743. Il fut élève de Girardon. On remarque dans ses compositions un génie élevé, un dessin pur et savant, une expression élégante, un choix gracieux ; les têtes surtout sont précieuses et d'une beauté rare. Cet artiste aurait eu un nom plus célèbre dans les arts, s'il eût possédé le talent de se faire valoir, comme il avait celui de l'exécution.

Antoine Coysevox, sculpteur lyonnais, mort en 1720, passa en Alsace, en 1667, pour décorer le palais de

Digitized by Google

Saverne du cardinal de Furstemberg. Ce maître joignait à une grande correction de dessin, beaucoup de génie et d'art dans ses compositions. Il rendait aussi heureusement la naïveté que la noblesse, et la force que la grâce, suivant les caractères qu'il voulait donner à ses figures.

Le château de Saverne fut incendié la nuit du 7 au 8 septembre 1779.

Mérian, *pag. 69*, dit que ce château fut bâti vers l'an 1500; c'est ce qu'on nomme le vieux château.

L'évêque Guillaume III, mort en 1541, fit construire à neuf le château de Saverne, y fit bâtir un bain pour sa commodité, fit entourer de murs le jardin, et fit construire, près de Monswiller, un canal pour les besoins du même château.

Jean Spiegel de Schlestadt, conseiller de l'empereur, fit, en 1544, une donation de tous les livres de sa bibliothèque à l'évêque Erasme, pour être mis dans celle de l'évêque, nouvellement établie à Saverne.

Le château, qui fut brûlé en 1779, fut commencé à être bâti en 1668 et achevé en 1683.

Le cardinal de Rohan, par acte de donation de l'an 1777, accepté par le grand-chapitre, fait don à l'évêché de Strasbourg et à ses successeurs, de différentes maisons, jardins, terres, prés et bois successivement acquis par lui, soit par achat, soit par échange, pour l'agrandissement et l'embellissement du parc et des bâtiments du château de Saverne. Cette donation fut confirmée par lettres-patentes du roi, datées de l'an 1778.

Pour la reconstruction du château, le grand-chapitre donna un don gratuit de cinquante mille francs, et le clergé du diocèse un autre de cent mille francs, et ce, en 1779.

Digitized by Google

Le grand-chapitre autorisa aussi, en 1779, le cardinal de Rohan de faire, dans le quart de réserve des forêts de l'évêché, une coupe de cent cinquante mille livres pour la reconstruction du château.

Le roi, par arrêt du Conseil d'Etat de 1776, exempte les évêques de Strasbourg, ainsi que leur suite à Saverne, de même que leur château et parc audit lieu, de toutes visites des commis et employés de la ferme générale, si ce n'est de l'agrément et en la présence du vice-dôme de la régence ou du président de la chambre des comptes, auxquels à cet effet ils seront tenus de se présenter, et lesquels ne pourront, néanmoins, refuser lesdites permissions et assistances.

Le canal fut commencé en 1724 et achevé en 1733.

On lit l'acrostiche suivante à la porte extérieure du château, qui donne sur la ville : Deo faVente, Dei para InterCeDente, FVrstenbergIo VIcILante. Ce qui prouve qu'elle fut bâtie en 1670.

KIOSQUE.

Le kiosque de Saverne est un bâtiment chinois, commencé en 1783 par M. le cardinal de Rohan, évêque-prince de Strasbourg ; et ce beau colifichet a déjà coûté à S. A. E. plus de deux cent mille francs.

Après avoir traversé la grande place de Saverne et une cour, entourée des restes du château brûlé en 1779, on parvient au nouveau que l'on construit à neuf du côté du jardin. Celui-ci, qui n'est encore élevé que jusqu'aux premières assises de l'entablement, offre à la vérité une belle masse de bâtiment fort étendue ; mais on est peu satisfait de la forme de cet édifice, de sa position, de la distribution des parties qui le composent, et surtout de

Digitized by Google

son entrée choquante et ridicule. Malgré tous ses défauts, il formera un jour un grand et bel ensemble quand il sera achevé.

On parvient ensuite sur une terrasse, où l'œil est frappé de la beauté d'un canal très-large, long d'environ une lieue. Ce canal, commencé en 1724 et achevé en 1733, est l'ouvrage du grand cardinal Armand-Gaston de Rohan, et on peut assurer qu'il n'y a dans les jardins des maisons royales de l'Europe, aucun canal qui puisse lui être comparé. Le mécanisme hydraulique ne s'y remarque pas; de simples écluses rejettent dans le lit de ce canal, pratiqué avec beaucoup d'art, les eaux de la rivière de Sorne, qui coule à gauche. Sept retenues, qui forment autant de cascades, varient très-agréablement, dans sa longueur, cette nappe d'eau, ornée de chaque côté de plusieurs belles avenues. On laisse à droite le parc et la faisanderie, et à gauche le village de Monsweiller. On distingue également à gauche l'abbaye de Saint-Jean, le village d'Eckartsweiller et plus haut, la montagne et la chapelle de Saint-Michel. A l'extrémité du canal, parait le village de Steinbourg. En y allant, on rencontre trois canaux de dérivation, qui se trouvent aux trois dernières pièces d'eau avec de doubles écluses pratiquées à l'effet de rendre ce canal navigable, malgré ces chûtes d'eau. Ces écluses, commencées en 1784, doivent être continuées en remontant jusqu'au château, pour descendre du kiosque chinois et y remonter en gondole.

Celui-ci est assis dans une île, formée au centre d'une pièce d'eau circulaire d'une étendue considérable, qu'on nomme le grand rond, et qui est à trois quarts de lieues de Saverne. Cette île, à laquelle on peut reprocher trop peu d'élévation, peut avoir cinquante toises de diamètre.

Digitized by Google

Au milieu du terre-plain de cette île, s'élève un bâtiment pyramidal entièrement construit en bois et dans le genre chinois, qui paraît avoir environ quatorze toises de face sur autant au moins de hauteur. Les deux premiers étages sont de forme ovale ; le troisième, à pans coupés, est surmonté d'un belvédère couvert d'un parasol de cuivre. Trente-deux colonnes de bois, d'une hauteur régulière, forment des péristyles ouverts dans tout le pourtour du bas. Ces péristyles conduisent, par quatre grandes portes circulaires, à un beau salon à pans coupés, orné aux quatre coins de quatre cabinets, dont les entrées sont décorées chacune de deux colonnes. Ce salon, qui perce la hauteur de deux étages, est orné de peintures et figures chinoises. Quatre escaliers extérieurs au salon, et pratiqués dans les péristyles, ayant chacun trente-six marches, conduisent au premier étage. Ces escaliers, larges et construits en bois de chêne, sont remarquables par la hardiesse de l'invention et la longueur des rampes isolées sans limon et sans support.

Le premier étage est entièrement percé à jour, divisé en huit compartiments, également accompagné de quatre cabinets qui montent de fonds, orné de quatre péristyles et de vingt-six colonnes, avec un balcon oval, qui règne également dans tout le pourtour du grand salon et sur la terrasse extérieure.

Au milieu d'un des cabinets de ce premier étage, est pratiqué un petit escalier en éventail, qui a vingt-trois marches. Le haut de cet escalier est fermé et les marches paraissent collées contre un axe assez mince, également sans limon et sans soutien. On ne peut y monter qu'en le faisant tourner légèrement sur cet axe, et il se referme quand on est parvenu au plain-pied du second étage. La

Digitized by Google

construction de cette machine et son développement, méritent l'attention des curieux.

Le second étage consiste dans une terrasse extérieure ovale, d'une belle largeur et décorée de quatre figures chinoises, jouant chacune d'un instrument chinois. La partie intérieure, qui se trouve au-dessus du grand salon, est distribuée en six pièces, chacune de formes différentes. Quatre cabinets, ouverts aux quatre pans coupés, sont ornés de colonnes extérieures. Au milieu est un petit salon circulaire, terminé en voûte, qui occupe la hauteur de cet étage, ainsi que celle du toit, avec une ouverture également circulaire, couverte du grand parasol qui termine l'édifice. On y monte par un second escalier en éventail, de trente-sept marches, tournant également sur son axe, et semblable au précédent.

Sous ce parasol est une troisième terrasse, avec un banc circulaire qui est autour de l'ouverture. Ce belvédère est très-agréable, tant par son élévation que par les beaux points de vue qu'il présente. Saverne, les châteaux de Haut-Barr et de Geroldseck, au midi; Steinbourg, au nord; le parc à l'orient; Saint-Jean et Monswiller, à l'occident, forment un aspect également riant et pittoresque au milieu de l'île et des eaux qui l'environnent. En général, ce kiosque mérite l'attention des curieux par l'ensemble des parties, par l'immensité des détails, par leur variété et leur développement. La composition est riche, le genre y est bien soutenu, le génie y est joint au goût, et rien n'y mérite des reproches, que les dépenses immenses qu'on a employées pour la construction et la perfection de cet édifice.

(Rédigé sur les lieux par l'abbé Grandidier, le 12 mars 1787.)

Digitized by Google

SAALES est situé sur les confins du territoire de l'abbaye de Senones, du côté du sud-est, sur le chemin de Lorraine en Alsace, dans les montagnes des Vosges. Ce lieu est connu dans le diplôme du roi Childéric II, donné vers l'an 661, en faveur de l'abbaye de Senones, et dans celui de l'empereur Othon Ier, de 949, pour la même abbaye, sous le nom de *Strata Sarmatorum*, le chemin des Sarmates, des Vandales, ou des Hongrois. Ces peuples ou d'autres barbares sous leurs noms, avaient, avant le sixième et le septième siècle, pénétré en Austrasie par ce passage, circonstance dont on n'a d'ailleurs aucune preuve certaine et distincte.

Cet endroit fut aussi nommé *Strata Salinatorum*. Le village de Saales prend son nom du sel et des sauniers qui passent par là, venant des salines de Lorraine pour porter le sel en Alsace, comme le dit dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, *tom. 2, pag. 374.*

Gérard, abbé de Moyenmoutier, et Hugues, abbé d'Etival, firent, en 1222, un accord entre eux, *super quadam silva*, *quæ constituta est inter viam*, *quæ Salinaria dicitur et Jordanis fontem ; Hist. Mediani monast., pag. 315.* La situation des lieux demande qu'on entende *Via Salinaria*, du chemin qui conduit de Saint-Blaise à Saales.

Dans un autre titre, sans date, mais qui fut passé entre 1172 et 1176, sous Mathieu Ier, duc de Lorraine, on trouve aussi *Via Salinaria*, dans la position que nous avons remarquée dans le précédent, par rapport à ce chemin des sauniers qui conduisait de Saint-Blaise à Saales ; *Hist. Mediani monasterii, pag. 304. Saxum de Sales* est rappelé dans la charte de Mathieu, duc de Lorraine, pour l'abbaye de Baumgarten, de 1172 ; Calmet, *tom. 6*, *pag. 18.*

Digitized by Google

Dans le diplôme du roi Henri III, de 1040, qui est une confirmation des biens de l'abbaye de Senones et du diplôme du roi Childéric, on lit : *recto cursu ad Bruscam per medium caminum usque ad Salis.*

On lit dans l'ancien devis des bornes du val de Senones : *depuis la borne qui est au lieu qu'on dit en Forès-Goute, qui est sur le chemin qu'on descend à Saule ; Notice de la Lorraine, tom. 2, pag. 374.*

Hugues de Provenchères accorda, en 1254, *quædam bona in Sales, sita in juridictione Rudolphi comitis de Habsburg, in presentia religiosi viri abbatis Hugonis curiæ....*, à l'abbaye de Senones ; Calmet, *tom. 1, Dissert., pag. 186.* Cette abbaye n'y possède plus rien.

Saales, situé à environ trois lieues de Senones et à deux et demie de Villé, est encore aujourd'hui un grand passage, non-seulement pour les sels qu'on tire des salines de Lorraine pour l'Alsace et la Suisse, mais aussi pour les vins d'Alsace que l'on transporte en Lorraine jusqu'à Metz, et pour le blé et l'avoine que ces deux provinces se communiquent l'une à l'autre.

Le *Strata Sarmatorum* va de Scherwiller au val de Villé, passe par Saales et conduit à Ravon, et est encore aujourd'hui connu sous le nom de *chemin des sauniers.* Il est nommé *via Salinaria*, dans des titres de l'abbaye de Moyenmoutier. Et en effet, c'est par là que les rouliers mènent les sels de Lorraine hors du pays, depuis Vic, Moyen-Vic, Château-Salins, Marsal et Rosières. On voit des chemins fréquentés par les mêmes rouliers et qui se rendent presque tous au même chemin des Sarmates ou des sauniers.

Saales, en allemand *Seel*, est le dernier endroit du diocèse de Strasbourg et de l'Alsace, limitrophe d'un côté à

Digitized by Google

la principauté de Salm, et de l'autre au val de Saint-Dié. Saales est aussi le dernier endroit de la vallée de Villé, d'où on a la vue sur le val de la Roche et sur celui de Saint-Dié.

En avançant de Saales dans cette dernière vallée, en prenant la route de Schlestadt à Saint-Dié, en entrant en Lorraine et dans le bailliage de Saint-Dié, est une fontaine, dite *Bonne-Fontaine,* ou *Gutenbrunn*, qui sort de dessous la chapelle de Saint-Gondelbert, où l'on dit que fut la première retraite de ce saint archevêque de Sens, fondateur de l'abbaye de Senones.

Cette abbaye, située dans la principauté de Salm, fut fondée, vers l'an 640, par saint Gondelbert, qui quitta son église de Sens pour se retirer dans les Vosges.

Saales est éloigné de trois lieues de Senones. Il porte le nom de *Strata Sarmatorum*, dans le diplôme du roi Childéric II, donné vers 661, au même Gondelbert, en faveur de l'abbaye qu'il venait de fonder ; Calmet, *Hist. de Lorraine, tom. 2, seconde édition, preuves, pag. 78.*

Il porte le nom de *Strata Sarmatorum,* dans le diplôme de l'empereur Othon Ier, de 949, portant confirmation des priviléges et biens de l'abbaye de Senones ; *ibidem*, *pag. 195.*

Richer, dans sa chronique de Senones, *lib. 5, cap. 14,* parlant des soldats de l'évêque de Strasbourg, qui ravagèrent les terres de Rodolphe, comte de Habsbourg, dit : « adunato armatorum Cuneo, venerunt ad villam quæ « Novum-Castrum dicitur, et illam igni tradiderunt. Inde « ad Sales venientes fecerunt similiter. »

Ce *Novum-Castrum* est Neubourg, ou Bourg, village situé près de Saales.

Digitized by Google

SAND (EN ALSACE), ou Sandt, situé près de l'Ill, à cinq lieues et demie de Strasbourg, à trois petits quarts de lieue de Benfelden, et à une petite demi-lieue de Matzenheim, est un village de la Basse-Alsace, composé d'environ 66 familles catholiques, appartenant à l'évêque-prince de Strasbourg, dans le bailliage de Benfelden, au diocèse de Strasbourg et dans l'archiprêtré de Benfelden. C'était autrefois une paroisse particulière, dont le droit de patronage appartenait à l'abbaye d'Eschau, avec un primissariat. Celui-ci, ainsi que la cure-plébanat, n'existent plus aujourd'hui, et ses habitants sont desservis par le vicaire du curé de Matzenheim, dont Sand est présentement filial. L'église de Sand est sous l'invocation de saint Martin. Sur le cimetière qui environne cette église, est une chapelle sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul, titre d'une chapellenie aujourd'hui éteinte.

L'empereur Otton, dans son diplôme de 997, confirme les biens situés *in banno Santis*, accordés à l'abbaye d'Ebersmunster par deux sœurs, nommées Wulfhilde et Heresinde. Les seigneurs de Rappolstein avaient autrefois des rentes *ze Sant*, comme le prouve une charte de l'an 1298; *Als. dipl., tom. 2, pag. 69.* L'empereur Maximilien, à la prière de l'évêque Guillaume, permit, en 1516, aux habitants de Sand d'établir un péage sur le pont de l'Ill, qu'ils venaient de construire; *Alsat. illust.*, *tom. 2, pag. 158.*

Le grand-chapitre de Strasbourg est décimateur du ban de Sand pour deux tiers et le grand-écolâtre de la même église pour l'autre tiers.

A un petit quart de lieue de Sand, dit aussi Gros-Sand, et de l'autre côté de l'Ill, est le Klein-Sand, ou Petit-Sand, faisant partie du village d'Ell, et dont il y a six familles

Digitized by Google

administrées également par le vicaire de Matzenheim, comme dépendantes de l'église de Sand.

Sand (en empire) est le nom d'un double village situé en empire et de l'autre côté du Rhin, dans la souveraineté territoriale du prince de Hesse-Darmstadt, dont il est un allodial, à une lieue de Willstœtt, au bailliage de Willstœtt, au diocèse de Strasbourg et dans l'ancien archiprêtré d'Offenbourg. Les anciens registres archidiaconaux rappellent la plébanie et le primissariat de Sand. *Villa Sande vicina villæ Willestetin*, est nommée dans une charte de l'abbaye de la Toussaint, de 1254; *Schannat, Vindem. litter. collect. 1, pag. 145.* Sand forme aujourd'hui deux villages, nommés Ober-Sand et Under-Sand, composés l'un et l'autre de 106 familles, toutes luthériennes. Elles ont une église à Ober-Sand, et un ministre ou curé nommé par le seigneur, résidant également à Ober-Sand. On donne aussi à ces deux endroits le nom d'*Alt-Sand* et *Neu-Sand*.

SCHÆFERSHEIM est un village de la Basse-Alsace et du bailliage de Benfelden, appartenant à l'évêque-prince de Strasbourg, composé d'environ 53 familles catholiques, situé non loin de la Scheer, dans le diocèse de Strasbourg et l'archiprêtré de Benfelden, à quatre lieues de Strasbourg, à deux petites lieues de Nider-Ehnheim et à une forte demi-lieue d'Erstein. Pépin, roi de France, en rappelant dans son diplôme de 768 les possessions qu'un seigneur alsacien, nommé Widon, accorda à Fulrad, abbé de Saint-Denis, donne le nom de *Suntor* à celles de Schæfersheim; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg, t. 2, num. 58*,

Digitized by Google

pag. 100. Le même Fulrad, par son testament de 777, donna à son abbaye de Saint-Denis les biens de *Scaferishaim*, qui lui provenaient de la donation de Widon ; *ibidem*, *n. 71*, *pag. 124.* Le pape, Léon IX, confirma en 1051 les biens de *Scafersheim* à l'abbaye de Hohenbourg; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 166.* Les annales de Colmar, sous l'an 1303, l'appellent *Stafrozheim.*

Une ancienne tradition porte que le village de Schæfersheim appartenait à deux frères, landgraves d'Alsace; que l'un en accorda une partie à l'abbaye de Mourbach, et l'autre la sienne à celle de Hohenbourg ; *Als. illust.*, *t. 2*, *pag. 158.* Le registre des revenus du district de Bernstein écrit en 1362, sous l'évêque Jean, porte : *Gerihte*, *Twing und Ban in Schæfersheim het ein Bischof gemeine mit einre Eptissin von Hohenburg*, ce qui prouve que dès lors l'évêque de Strasbourg jouissait de la moitié de la seigneurie de Schæfersheim, qu'il avait acquise de l'abbaye de Mourbach. L'autre moitié fut vendue par celle de Hohenbourg à un noble de Heiligenstein, d'où elle parvint à Thibaut de Lampertheim, surnommé de Bolsenheim. Celui-ci eut, en 1467, un procès à soutenir contre l'abbesse de Hohenbourg, sur la possession de cette moitié du village de Schæfersheim. L'abbesse la racheta peu après par argent des mains de ce Thibaut ; *Als. illust.*, *tom. 2*, *pag. 158.* Cette moitié parvint également à l'évêché de Strasbourg, lorsque les biens de l'abbaye de Hohenbourg furent unis, sur la fin du seizième siècle, à la manse épiscopale.

L'abbaye de Mourbach avait autrefois une cour seigneuriale et des biens en dépendants à Schæfersheim, qu'elle accorda en fief aux landgraves de la Basse-Alsace. *Das Gerihte und die Zinse zu Schefersheim*, sont rappelés, en

Digitized by Google

1336, dans le nombre des biens du landgraviat; *Al. dipl., tom. 2, pag. 158.* Ulric, landgrave de la Basse-Alsace, reconnait, en 1337, tenir en fief, de Conrad Wernher, abbé de Mourbach, *den Hof zu Schefersheim*, avec tous les hommes et justice en dépendant, et tout ce que les Landsberg relevaient de lui en arrière-fief, dans le même village de Schæfersheim ; *Als. diplom., tom. 2, pag. 159.* Les comtes d'Œtingen vendirent, avec le landgraviat, en 1359, à Jean, évêque de Strasbourg, tous les biens allodiaux que les landgraves avaient *zu Scheffersheim*, et entre autres, *einen Schultheissen da zu setzende, also die Æbtissin von Hohenburg : Als. dipl., tom. 2, pag. 227.*

Le grand-chapitre de Strasbourg, auquel fut uni l'ancien rectorat de Schæfersheim, est décimateur presque universel du ban et patron de la cure-plébanat. L'église est sous l'invocation de saint Léger.

A un demi-quart de lieue de Schæfersheim et dans sa paroisse, est, près de la Scheer, la chapelle de Saint-Blaise. C'est le titre d'une ancienne chapellenie, des revenus de laquelle jouissent aujourd'hui Mrs. de Zorn de Boulach et Mrs. de Gailing.

SCHAFTOLSHEIM, vulgairement nommé Schæfelsheim, ou Ober-Schæffelsheim, est un village situé sur la route de Strasbourg à Dachstein, près du canal de Sultz, à une demi-lieue de la Brusch, dans les terres du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, à cinq quarts de lieue de Strasbourg, et à trois de Molsheim. Cet endroit est nommé *Schaftolfeshaim*, dans une charte de Voton, pour l'abbaye de Fulde, de 788 ; *Schannat, Tradit. Fuldenses, num. 84, pag. 42.* Une charte alsacienne d'Adelbert, pour la même

Digitized by Google

abbaye, de 805, fut donnée *ad Scartolfeshaim in capella*, appartenant à la même abbaye ; *ibidem, num. 196, p. 92.* Uton, évêque de Strasbourg, accorda, en 961, *mansos duos sitos in terra Alsaciensi scilicet Scephelingesheim*, aux Frères de son église ; *Histoire d'Alsace, tit. 283, pag. 126.* Il est nommé *Stephelingesheim*, dans la notice des biens de l'abbaye de Maurmoutier, écrite vers 1144, et *Shaphtoltesheim*, dans celle des possessions du monastère de Sindelsberg, rédigée en 1148. Le pape, Alexandre III, confirma en 1178, à l'abbaye de Saint-Georges, dans la Forêt-Noire, des biens situés à *Scaftolfsheim ; Als. dipl., tom. 1, pag. 267.* Bertold de Geroldseck, chantre de Strasbourg, qui vivait en 1193, accorda aux Frères de son église, *dimidium mansum in Saftoldesheim.* On lit dans la chronique manuscrite de Godefroi d'Ensmingen, que dans le temps de la guerre que Walther, évêque de Strasbourg, eut avec sa ville épiscopale, les bourgeois de Strasbourg brûlèrent *combusserunt Schaftolzheim*, au commencement du mois de décembre 1261. Kœnigshoven, *cap. 4, pag. 248,* dit la même chose. On lit aussi dans la chronique d'Ellenhardus Magnus, qu'au mois de mai 1298, Conrad, évêque de Strasbourg, et les habitants de cette ville, lorsque l'empereur Adolphe s'approchait de Strasbourg, s'opposèrent à ce prince, *se opposuerunt apud Schaftolzheim et circa Bruscam et destruxerunt turrim apud Schaftolzheim que erat adjutorio domini regis Adolfi.* Kœnigshoven, *cap. 2, pag. 126,* écrit que les deux armées de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche vinrent aux environs de Strasbourg, vers la Nativité de la Sainte-Vierge 1320, et campèrent à Schaftolsheim, près de la Brusch. Dans le temps de la guerre des deux évêques de Strasbourg, le margrave Jean-Georges de

Digitized by Google

Brandenbourg mit ses troupes à Schaftolsheim, en l'an 1592. Mais cet endroit fut pris par celles du cardinal de Lorraine, qui le brûlèrent entièrement; *Zeiler, in Topographia Alsatiæ, pag. 47.* Dans le même temps, le château de Schæfolsheim fut brûlé et détruit. Fortifié de nouveau en 1675 par les troupes françaises, il fut pris le 16 août de la même année par les troupes impériales; *Schæpflinus, Als. illust., tom. 2, pag. 168.* Ces troupes l'incendièrent aussi et depuis il ne fut plus rétabli. Il n'en existe plus qu'une maison que les seigneurs ont même aliénée, et qui est voisine de l'église paroissiale. Elle appartient aujourd'hui à M. Lacombe.

On ignore les noms des anciens seigneurs de Schaftolsheim. Nous savons seulement qu'il existait une famille noble de ce nom, qui s'éteignit vers l'an 1442, dans la personne de Thibaut de Schaftolzheim, prébendier de la Toussaint de Strasbourg; *Descriptio particulæ territorii Argentin., pag. 46.* On trouve dans les archives du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg, des ventes de biens situés à Schaftolsheim et Achenheim, faites en 1274 par Walther et Egenolphe, fils de Sigefroi, *milites de Schafftolzheim;* en 1288, par Fritzeman, *miles de Schafftoltzheim*, conjointement avec Jean et Guillaume, ses fils, et en 1291, par Jean, *miles de Schafftoltzheim; Als. illust., tom. 2, pag. 666.* Jean de Schaftolsheim vivait en 1353, 1361 et 1367; *Als. illust., tom. 2, pag. 150, 258, 408 et 567.* Guillaume de Schaftolsheim fut investi, en 1296, par Jean, landgrave de la Basse-Alsace, du fief de grand-maréchal du landgraviat, qui consistait en des rentes annuelles tirées du ban de Schaftolsheim; *Schilterus, Gloss. teuton., pag. 544*, qui en rapporte l'acte. *Der veste Ritter Johannes von Schafftoldsheim* fut investi, en 1367 et 1384,

Digitized by Google

des villages d'Innenheim, Kraut-Ergersheim et Odratzheim, en qualité de fiefs de l'empire ; *Alsat. dipl., tom. 2, pag. 253, num. 1135 et nota X.*

Le village et le château de Schaftolsheim, ainsi que les droits seigneuriaux, appartenaient sur la fin du quinzième siècle à la famille noble des Wurmser, qui en jouissait à titre d'allodial. Il y eut même une branche de cette maison formée par Jacques, qui vivait en 1472, qui en prit le nom et qui fut nommée Wurmser-Schaftolsheim. Valentin, fils de Jacques, fit don de Schaftolsheim, en 1474, à Robert, évêque de Strasbourg, sous la condition que lui et ses successeurs dans l'évêché en investiraient ledit Valentin et ses descendants mâles, à titre de fief masculin, dont l'aîné de sa branche serait toujours investi, mais dont la jouissance serait partagée entre ceux qui y auraient droit. Cet arrangement fut confirmé par Albert, successeur de Robert ; et l'évêque Guillaume, qui vint ensuite, en investit au même titre, en 1507, le même Valentin de Wurmser, qui mourut le 24 juin 1512, père d'une nombreuse famille. Cette branche cependant se trouvait réduite, au commencement du dix-septième siècle, dans la personne du seul Georges de Wurmser. Le cardinal Charles de Lorraine changea, en 1602, en sa faveur, la nature du fief et le rendit héréditaire, en lui permettant de le transmettre à toutes ses filles, au défaut de descendants mâles.

Ce Georges Wurmser, qui fut le dernier de la branche de Schaftolsheim, mourut le 4 novembre 1643, sans fils, ne laissant que quatre filles, savoir : Claire-Anne, mariée le 22 février 1619, à Jean-Christophe de Wildenstein ; Anne-Marguerite, mariée à un noble de Pfor ; Jacobine et Anne-Marie, qui ne se marièrent pas, lesquelles quatre

Digitized by Google

héritèrent conjointement de ce fief. Anne-Marguerite n'eut point d'enfants, ce qui fit qu'en 1664, l'évêque François-Egon de Furstemberg investit du fief héréditaire de Schaftolsheim, Anne-Marie Wurmser, Anne-Marguerite Wurmser, veuve du sieur de Pfor, et les deux filles que Claire-Anne avait eues du sieur de Wildenstein. L'une, Marie-Anne-Amélie, était mariée à Jean-Henri d'Elsenheim, et l'autre, Marie-Claire, à Jean-Frédéric de Wangen, auteur de la branche des Wangen de Haguenau. Les seigneurs de Schaftolsheim, qui furent investis du fief en 1717, par le cardinal de Rohan, étaient Jean-Joseph de Wangen, Marie-Anne d'Elsenheim, fille de Léopold-Henri, qui épousa un comte de Fugger, Marie-Joséphine d'Elsenheim, fille du même Léopold-Henri, qui ne se maria point, et Marie-Claire d'Elsenheim, fille de Jean-Henri, mariée au sieur d'Ulm d'Erbach. Ce qui fit que les seigneurs de Schaftolsheim sont aujourd'hui, tant M. de Wangen de Haguenau, pour la moitié, que les héritiers allodiaux de Marie-Anne d'Elsenheim, comtesse de Fugger, et de Marie-Claire-Anne d'Elsenheim, baronne d'Ulm, pour l'autre moitié. Le fief de Schaftolsheim comprend, outre la seigneurie, plusieurs autres biens, entre lesquels se trouve le moulin situé près de l'ancien château, que les seigneurs accordèrent, en 1741, à bail emphitéotique.

Le village de Schaftolsheim est aujourd'hui composé d'environ 100 familles catholiques et 20 juives. Le grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg, le grand-chœur de la même église, la collégiale de Saint-Thomas et Mrs. de Zoller, sont décimateurs du ban, mais par parties inégales. La partie des dîmes appartenante au grand-chœur, consiste en un canon annuel et fixe de cinquante-huit sacs de froment et de soixante-six de seigle, que lui délivre la

Digitized by Google

communauté. La paroisse faisait autrefois partie de l'archiprêtré de Saint-Laurent. Elle est aujourd'hui située dans le chapitre rural de Molsheim. Le grand-chœur de la cathédrale de Strasbourg est collateur de la cure, qui en a le patronage, en vertu des prébendes de la chapelle de Sainte-Catherine, dont il est possesseur. Berthold, évêque de Strasbourg, unit en 1351 le rectorat de l'église paroissiale de Schaftolsheim, avec le droit de patronage et les revenus en dépendants, à la prébende de l'autel principal de la chapelle de Sainte-Catherine, dans la cathédrale, et aux deux autres prébendes de l'autel de Sainte-Elisabeth et de l'autel de Saint-André, dans la même chapelle.

Le luthéranisme fut introduit à Schaftolsheim dans le cours du seizième siècle. Cet endroit était encore luthérien en 1608, mais le culte catholique y fut peu après rétabli, en vertu du traité de paix de Westphalie. Georges de Wurmser fit signifier, le 16 février 1618, aux deux ministres de Schaftolsheim et d'Achenheim, de quitter ces deux endroits et d'y faire place aux curés catholiques. Le suffragant de Strasbourg réconcilia l'église d'Achenheim, le 22 du même mois, et celle de Schaftolsheim, le 1er mars suivant. Depuis ce temps, ces deux villages sont tous redevenus catholiques. L'église paroissiale a été de tout temps dédiée à saint Ulric, évêque d'Augsbourg; l'ancienne fut entièrement abattue en 1781, et on n'en conserva que la tour, qui fut rehaussée de 28 pieds. La nouvelle fut rebâtie en 1783, et on y plaça, au grand portail d'entrée, cette inscription écrite sur marbre; *Nonne scriptum est, quia domus mea domus orationis vocabitur omnibus gentibus : Marci, c. 14, v: 17. Anno Domini M.DCC.LXXXIII.* Dans la nef, du côté de l'évangile, se trouve une autre inscription allemande, qui porte que

Digitized by Google

cette église fut rebâtie de nouveau en 1783, la nef et la tour aux frais de la communauté, le chœur et la sacristie à ceux du grand-chœur.

Il y avait, dans l'ancienne église, dans la nef, du côté de l'épître, une chapelle dédiée à sainte Catherine, bâtie par les anciens seigneurs de Schaftolsheim, à qui elle servait de sépulture, titre d'une chapellenie, qui existait avant le luthéranisme et dont les seigneurs possèdent aujourd'hui les revenus. Cette chapelle n'existe plus : on n'en a conservé qu'une épitaphe, qui se trouve aujourd'hui dans la nef de la nouvelle église, du côté de l'épître, près des fonts baptismaux, conçue en ces termes :

« An. 1557, hic sepulta fuit
« Felicitas de Brechter
« Uxor baronis de Wurmser
« Et 1581, sepultus fuit Daniel
« Baro de Wurmser, dominus
« In Ober-Schæffolsheim. »

Les fonts baptismaux portent les armes de Wurmser, avec la date de 1619.

A une portée de fusil de Schaftolsheim et près de la route, est une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, qui fut bâtie par un curé de cet endroit. Elle fut reconstruite par la communauté, en 1781.

Le grand-chœur avait engagé, en 1551, aux seigneurs de Wurmser, les dîmes de Schaftolsheim, pour la somme de mille livres. Le Conseil souverain d'Alsace, par arrêt du 13 février 1700, fit rendre ces dîmes au grand-chœur, avec charge au dernier de restituer la somme de l'engagement.

Digitized by Google

Le plus ancien livre existant est de l'an 1618. Il commence ainsi : *Liber ecclesiæ parochialis in Schaffoltzheim, an. Dom. 1618. Catalogus baptizatorum ab anno expurgatæ hæresis lutheranæ et fidei catholicæ romanæ introductæ inchoatus primitus a Joanne Siglin parocho.*

EXTRAIT du livre des mariages.

1619. 22 février. Mariage de Jean-Christophe de Wildenstein-Wilbach, avec Claire-Anne Wurmser de Schaffoltzheim, fille de Georges Wurmser.

Les fonts baptismaux sont de l'an 1619. Armes de Wurmser.

Il y a quatre à cinq chasubles de l'an 1656, avec ces mots : I. C. V. W. F. Z. W, armes de Wurmser. C. A. W. U. S, armes de Wildenstein.

EXTRAIT du livre mortuaire.

Le 10 septembre 1691, mort du baron de Wangen, enterré dans l'église de Schaffolsheim, laissant veuve sa femme, baronne de Holtzaffelerin.

Original. Le 3 des calendes d'octobre 1513, Daniel Wurmser de Schafftoltzheim, *armiger Argentinensis*, pour lui, pour sa femme, Marguerite de Kageneck, et pour leurs enfants, Daniel et Marguerite, fonde un anniversaire dans l'église paroissiale de Schafftolsheim.

EXTRAIT du livre des anniversaires.

Le premier de chaque mois, messe solennelle pour Anne-Marie Wurmser. C'est une fille du dernier Wurmser.

Digitized by Google

Tous les Quatre-Temps, cinq messes pour François-Antoine-Melchior de Birckenwald.

Aux mêmes, cinq messes pour Anne-Marie de Birckenwald, née d'Elsenheim.

On voyait, dans l'ancienne église de Schaftolsheim, les épitaphes d'Adelaïde d'Andlau et de N. de Bock, toutes deux femmes de Valentin de Wurmser, mortes sur la fin du 15e siècle et au commencement du 16e; celle de Valentin de Wurmser, mort le 24 juin 1512; celle de Boniface, fils de Valentin; celle de Jacques, aussi fils de Valentin, mort en 1539; celle de Jacques de Wurmser, mort le 26 février 1594, et celle de son fils Georges, dernier de sa branche. Mais toutes ces épitaphes furent brisées ou murées dans les fondements, lors de la construction de la nouvelle église.

SCHERWEILLER, situé sur la Scheer, qui lui a donné son nom, dans une vaste plaine, au-dessous du château d'Ortenberg, à l'entrée de la vallée de Viller et dans son bailliage, à une petite demi-lieue de Châtenoi, à trois quarts de lieue de Schlestadt et à une petite lieue de Dambach, est un grand village de la Basse-Alsace, du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural de Schlestadt, composé d'environ 308 familles catholiques et de près de 23 juives, appartenant à Mrs. les comtes et marquis de Choiseul-Meuse, faisant autrefois partie de la seigneurie d'Ortenberg. (Voyez pour les changements de seigneurs, l'article du *Château d'Ortenberg.)* On prétend que ce fut à Scherweiller que fut élevée sainte Odile, aussitôt après sa naissance; *Peltre, chap. 1, pag. 15 et 17.*

Digitized by Google

Carloman, roi d'Austrasie, confirma, en 770, les biens *in Scerenwilere*, qu'Adalric, duc d'Alsace, avait accordés à l'abbaye d'Ebersmunster, dont ce duc fut fondateur; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg*, *tom. 2*, *n. 60*, *pag. 103*. Le diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, de 818, pour la même abbaye, les désigne ainsi: *in Scerewilre curtis dominica cum vineis et agris et pratis, mansus censuales et curtes ipsorum, et bannus ipsius prædii et villicatio in ipsam curtim dominicam pertinet. Decimæ salicæ terræ ad portam monasterii respiciunt*; *ibidem*, *n. 93*, *p. 171*. On lit dans un autre diplôme, mais faux, attribué au même empereur, de 824, *in Scerwilre, curtis dominica cum vineis et agris et pratis aliisque appendiciis suis cum omni decima et banno ipsius allodii...*, *ibidem*, *n. 96*, *p. 177*. Entre les biens que Widerolphe, évêque de Strasbourg, confirme en 994 à la même abbaye d'Ebersmunster, il rappelle ceux *in Scherewilre*; *Hist. d'Als.*, *tit. 339*, *p. 172*.

L'empereur, Henri II, confirme en 1017, à l'évêque de Strasbourg, le droit forestal *de vado Hugonis ad Scerawilare*, c'est-à-dire, depuis le Landgraben jusqu'à Scherweiller; *Als. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 150*. Guillaume, évêque de Strasbourg, confirma, en 1031, *curtim dominicam in Scerewilre cum vineis et agris, cum decima et banno ipsius prædii*. Hetzel, évêque de Strasbourg, successeur de Guillaume, accorda des biens *in Scerewilare*, aux Frères de son église; *Necrol.*, *fol. 2*. Berthe de Griez, accorda à la même abbaye, en 1031, des biens situés *in Scerewilre*.

Wernher, comte de Gruningen, qui vivait vers l'an 1080, accorda *quicquid habuit ad Scherwiler in Alsatia*, à l'abbaye d'Hirsauge; *Crusius*, *Annal. Suevic.*, *tom. 1*, *part. 2*, *lib. 10*, *pag. 430*.

Digitized by Google

Brunon, comte de Lutzelbourg, prévôt de la cathédrale de Strasbourg, accorda à la même église, en 1108, sa cour de Scherweiller, avec tous les biens en dépendants; *Schad*, *pag. 12.* Il faut lire 1118, puisqu'on lit dans le Livre salique de cette église, *fol. 72,* que Brunon, grand-prévôt et chancelier de l'empereur Henri, accorda, en 1118, aux Frères de Sainte-Marie, *predium suum*, *quod adjacet in villa*, *que nominatur Scerewilre tam in ecclesia*, *quam in agris et in vineis et in pratis.*

Le pape, Calixte II, confirma, en 1120, *allodium in Scherwilre*, à l'abbaye de Honcourt; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 194.* Un noble, nommé Frédéric de Châtenoi, accorda, en 1138, *curtim cum molendino in Scherewilare*, à la même abbaye; *Liber salicus, fol. 71.*

Le pape, Innocent II, confirma, en 1139, à l'abbaye de Gengenbach, *decimationem vini ab Ricgarde quondam illustri regina collatam in Scherwilre.*

Sous Conrad, abbé d'Ebersmunster, de 1110 à 1137, un certain Ozelon de Châtenoi, vassal de l'église de Strasbourg, accorda *tres agros vinearum in Scherevilre*, à l'abbaye d'Ebersmunster; *Chronic. Novientense.* L'empereur, Frédéric Ier, confirma, en 1162, *allodium apud Schervillare cum omni jure sibi prospiciente*, accordé à l'abbaye de Honcourt, par Judenta, épouse d'Adelbert, comte de Habsbourg; *Als. dipl., tom. 1, pag. 252.* La charte de Henri, évêque de Strasbourg, accordant le lieu de Saint-Gorgon, en 1183, au monastère d'Etival, fut *data in Scherewillere; Peltre, pag. 14.*

Le pape, Luce III, confirma, en 1183, *curtim dominicam in Scerwilre cum vineis, agris, pratis et cum decimis et cum banno ipsius predii*, à l'abbaye d'Ebersmunster; *Als. dipl., tom. 1, pag. 278.* Le pape, Honorius III, fit la même

Digitized by Google

chose, en 1224. *Capella de Scerrewilre*, appartenant à la recette du grand-chapitre de Strasbourg, est rappelée dans un acte de Henri, prévôt de la même église, de 1202; *Lib. sal., fol. 27.* Les chanoines de la même église, décidèrent *super capella in Scerewilre ad eos pertinente, ut sacerdos ibidem perpetuus vicarius existat et curam animarum suscipiat;* c'est ce qu'on lit dans la charte confirmative de l'évêque Henri, de 1208; *Lib. sal., fol. 34.*

H. Camerarius de Scherwilre est nommé dans une charte de Berthold, évêque de Strasbourg, de 1241.

Rodolphe, comte de Habsbourg et landgrave de la Haute-Alsace, accorda, en 1258, *curiam suam sitam in villa Scherwilre cum jure patronatus et proventibus ecclesie,* à l'abbaye de Honcourt, pour lesdits revenus appartenir dans la suite à ladite abbaye, sauf la portion congrue à établir pour la sustentation du vicaire perpétuel, dont la collation appartiendra dans la suite au grand-prévôt de l'église cathédrale de Strasbourg. Le même Rodolphe, recevant, en 1269, de l'évêque Henri, les hommes de l'évêché de Strasbourg, *in Scherwillre residentes*, et les biens qui y appartenaient, *in banno et eadem villa*, aux Frères de l'ordre teutonique, reconnaît *nihil juris habere in curia capituli ecclesie Argentin. et in curia monast. de Ebersheimmunster, seu possessionibus et censibus, ac aliis attinentiis sitis in villa Scherwillre; Als. diplom., tom. 1, pag. 463 et 464.*

On lit dans une charte de 1277, *capella de Scherwilre collacioni capituli Argent. fuit deputata.*

Le pape, Nicolas IV, confirma, en 1287, *decimas vini a clare memorie Richarde regina intuitu devotionis collatas in villa Scherweiller*, à l'abbaye de Gengenbach; *Lunig, Spicileg. eccles., tom. 4, pag. 302.*

Digitized by Google

Otton d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace, voulant assiéger, au nom de l'empereur Adolphe, le château d'Ortenberg, occupé par l'évêque de Strasbourg, bâtit, en 1292, un château à Scherweiller ; *Annales Colm., pag. 27*, où il faut lire *Schaerville* pour *Haerville*.

Otton de Rosheim fonda, en 1294, une prébende sur l'autel de la Sainte-Vierge, *quod construxit de novo in capella S. Odilie virginis in villa Scherwilre attinenti curie capituli eccl. Argentin.*, laquelle prébende sera à la collation dudit grand-chapitre.

Gerhardus rector capelle S. Odiliæ in Scherwilre et Volmarus sacerdos altaris S. Marie capelle predicte, sont nommés dans une charte de 1306.

Frédéric, roi des Romains, Léopold et Henri, ducs d'Autriche, ses frères, engagèrent, en 1314, *villam Scherwilre*, à Henri de Mullenheim, se réservant le droit de réméré ; voyez l'article d'*Ortenberg*.

Sainte Odile, avant que de passer à l'abbaye de Beaume-les-Dames, fut élevée à Scherweiller ; *Lombardica historica mss., pag. 101, et vita S. Odiliæ mss. ab anonymo metro edita, cap. 4*, citées par Peltre, *chap. 1, pag. 15*.

En 1374, le duc de Lorraine vint avec une forte armée dans le val de Villé, et brûla Scherweiller et les autres villages appartenants aux Mullenheim ; *Kænigshoven, cap. 5, pag. 336*.

La veuve du noble Louis d'Amoltern, résidant à Scherweiller, et Louis, leur fils, vendirent, en 1323, des rentes annuelles à Scherweiller, au chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg ; *Als. illust., tom. 2, pag. 634*.

Laurent Pilladius, *Rusticiados, lib. 6, apud Calmetum, pag. 63 et seq.*, décrit les Rustaux d'Alsace vaincus et défaits en 1525, près de Scherweiller, par Antoine, duc

Digitized by Google

de Lorraine, et l'endroit de Scherweiller brûlé. Voici comme il parle, *pag. 64*, de ce dernier endroit :

« Villa sedet prope Selestadium non invia nullis,
« Quam modo Germano dicunt sermone coloni
« Chervillam, fluidus quam totam circuit amnis,
« Mœnia conspiciens Castenæ non procul arcis.
« Hanc villam juxta campo spatiosa patenti
« Martia vallis erat multum vicina decore
« Vineto, cereris multum divesque polentis,
« Flexivago fluvio pingues ornata per agros,
« Montibus excelsis non distans, etc.

On lit dans les donations de Reichenbach, *apud Kuen, tom. 2, pag. 66*, que Rupert, abbé d'Hirsauge, échangea ses biens d'Endingen et de Forcheim, en 1167, avec Wernher d'Ortenberg, dont il reçut *ipsius Wernheri prædia, que in Alsacia Scherwilr scilicet cum mancipiis utriusque sexus hereditario jure possedit.*

Le grand-chapitre de Strasbourg et l'abbaye d'Andlau, aux droits de celle de Honcourt qui lui est unie, sont décimateurs universels du ban de Scherweiller et patrons alternatifs de la cure. L'église paroissiale est dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Le primissariat qui s'y trouvait autrefois, est aujourd'hui éteint. Il y avait autrefois, à Scherweiller, deux églises paroissiales, celle des SS. Pierre et Paul, que nous venons de nommer, dite église supérieure, dont les revenus et le droit de patronage furent unis, en 1258, à l'abbaye de Honcourt, par Rodolphe, comte de Habsbourg. L'église inférieure, sous le titre de Sainte-Odile, fut bâtie dans l'enclos d'un bien allodial, ou cour, que Brunon, grand-prévôt de la cathédrale de Strasbourg, accorda, en 1118, aux Frères de

Digitized by Google

Sainte-Marie, et dans laquelle ledit grand-chapitre établit, en 1208, une cure ou vicariat perpétuel. Cette cure n'existe plus, mais cette église était située à l'entrée de Scherweiller, du côté d'Ebersheim, où est aujourd'hui la chapelle de Sainte-Odile, placée dans l'enclos d'un bien appartenant au grand-chapitre et où l'on croit que sainte Odile fut élevée aussitôt après sa naissance. Il y a un grand concours de peuple à cette chapelle. La chapellenie de l'autel de la Sainte-Vierge, qui y fut fondée en 1294, par Otton de Rosheim, à la collation du grand-chapitre, n'existe plus.

Hors de Scherweiller, et aussi du côté d'Ebersheim, est la chapelle de Saint-Wolfgang.

Dieffenthal, dont le ban est renommé pour la qualité et la bonté de son vin, ne forme qu'une même communauté et qu'une même paroisse avec Scherweiller, dont il est éloigné d'une bonne demi-lieue; mais c'est l'abbaye d'Andlau, comme succédant aux droits de Honcourt, qui est seule décimatrice du ban. Dieffenthal est composé d'environ 51 familles catholiques. Il y a une église, ou plutôt une chapelle, sous le titre de Saint-Michel. Guillaume, évêque de Strasbourg, de 1028 à 1047, accorda à l'abbaye d'Eschau, des biens situés *in Diefendale*, comme le prouve la notice de cette abbaye et la bulle d'Alexandre III, de 1180. Berlinde, sœur de Wernher, comte d'Ortenberg, qui vivait au commencement du onzième siècle, accorda *vineum in Tieffenthal*, à l'abbaye de Honcourt, fondée par ce comte, comme le porte le diplôme de Frédéric Ier, de 1162; *Als. dipl., tom. 1, pag. 252.*

Digitized by Google

SCHILTIGHEIM, vulgairement nommé Schilcken, que les Français prononcent *Schilic*, est un grand et long village, situé dans la Basse-Alsace, près de la ville de Strasbourg, dont elle est éloignée d'une demi-lieue, hors de la porte du faubourg de Pierre, appartenant au magistrat de Strasbourg, qui en est seigneur, et faisant partie du bailliage de Dorlisheim. Cet endroit est fort ancien. On lit dans l'auteur de la Vie de saint Adelphe, *apud Stilting, in Actis Sanctorum, tom. 6, augusti, pag. 509*, qu'une femme, nommée Regnisinde, *de villa Alsatiæ Schildenchen vocata*, obtint l'usage de la vue en 826, lors de la translation des reliques de cet évêque de Metz à Neuvillers. L'empereur Lothaire confirma, en 845, à l'abbaye de Saint-Etienne de Strasbourg, toutes les possessions qu'elle avait *juxta vel infra, aut circa villam Skitingsdtbouhel; Hist. de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, pag. 226. Scildincheim* est aussi rappelé dans le diplôme de Charles-le-Gros, pour l'abbaye de Honau, de 884; *ibidem, pag. 276.* Schiltigheim devint plus considérable sur la fin du dixième siècle, lorsqu'on y réunit le village de Bottebourg, qui est nommé *Bothebur*, entre les possessions de l'abbaye de Saint-Etienne, dans le même diplôme de Lothaire, de 845. Werinhaire, évêque de Strasbourg, dans ses lettres pour cette abbaye, de 1004, *Als. dipl., tom. 1, pag. 147*, lui confirme tous les biens et dîmes qu'elle avait *usque ad limites infimos terminorum ville nuncupate Boteburg et in nova transpositione Schiltencheim....* On trouve aussi *villa Schiltigheim* nommée dans les diplômes des empereurs Conrad III, de 1144, et Frédéric II, de 1219, accordés à l'hôpital de Strasbourg.

Schiltigheim, ainsi que le village de Botteburg, qui lui fut réuni, appartenaient originairement à l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Etienne de Strasbourg. Elle en avait donné l'advocatie, au 13e siècle, aux nobles de Wangen. Henri, évêque de Strasbourg, termina, en 1255, entre elle et ces nobles, la difficulté qui s'était élevée *super juribus advocatie ville Sch. juxta Argentinam ; Als. dipl., tom. 1, pag. 413.* Un ancien *Rotulus* de Saint-Etienne, rappelle la *curia Schiltenkeim,* appartenante à cette abbaye, sous les années 1280 et 1297. Le village de Schiltigheim fut brûlé en 1389, par les troupes d'Emichon, comte de Linange ; *Kœnigshoven, in Chronico, pag. 353*, et en grande partie en 1429, dans le temps de la guerre de l'évêque Guillaume avec la ville ; *Silbermann, Local-Geschichte der Stadt Strasburg, pag. 152.* Il fut aussi brûlé en 1444, par ordre du magistrat de Strasbourg, à l'approche de l'armée des Armagnacs ; *Schilter ad Kœnigshovium, pag. 1004.* La moitié du village de Schiltigheim fut aussi réduite en cendres par le feu du ciel, au mois d'août 1507 ; *Speckle, in Collect. mss., tom. 1, fol. 318.*

Agnès de Rathsamhausen, abbesse de Saint-Etienne, accorda, en 1463, le village de Schiltigheim, en fief masculin, à Georges d'Ochsenstein ; *Huber, Bericht von San-Stephan, pag. 142.* Georges mourut en 1485, le dernier de sa maison. Nous ignorons comment ce fief changea peu après de nature et comment il parvint aux nobles de Völsch. Ce qui est certain, c'est que Pierre de Völsch vendit, en 1501, le village et le château de Schiltigheim à la ville de Strasbourg, qui acheta aussi, cinq ans après, l'office du schultheiss de cet endroit ; *Als. illust., tom. 2, pag. 270.* Le château passa ensuite aux Flach, bourgeois de cette ville. Paul Flach le possédait et y demeurait en 1675 ; *Bernegger, Descript. part. territorii Arg., pag. 46.* Le magistrat de Strasbourg le fit raser en 1676, pendant

Digitized by Google

la guerre, parce qu'il dominait sur la ville ; *Als. illust.*, *tom. 2, pag. 270.* Ce château, qui a été gravé par Jacques de Heiden, était entouré de hautes murailles et ressemblait à une grosse tour. Il était situé sur une hauteur, qu'on nomme aujourd'hui le *Schiltingheim-Bühel*, d'où l'on découvre tous les endroits voisins, lorsqu'on entre dans le village du côté droit par le sentier, où est aujourd'hui un cabaret ; *Silbermann*, *pag. 152.* On nommait encore la place où il était situé, *Herr-Flachen-Hof*, sur la fin du dernier siècle. Ce château appartenait autrefois à Jean-Erhard de Rothweill, bourgeois de Strasbourg, qui le vendit, en 1441, à un prêtre nommé Walther Messer, et à son cousin, Jean Messer ; *Silbermann*, *p. 151.* Le château de Schiltigheim a peut-être donné son nom à une famille noble, qui s'éteignit vers l'an 1469, dans la personne de Georges de Schiltigheim ; *Bernegger*, *p. 46.* *Hugo de Sciltencheim* est rappelé entre les citoyens notables de Strasbourg, dans deux chartes de 1244 et 1249 ; *Als. diplom.*, *tom. 1*, *pag. 388 et 402. Hartmutus miles, filius quondam Hartmuti militis Argentinensis dicti de Schiltigheim*, vivait en 1308 ; *Alsat. illust.*, *tom. 2*, *pag. 667.*

Le village de Schiltigheim est aujourd'hui composé d'environ 20 familles catholiques, 264 luthériennes et quelques calvinistes. Le ban de Schiltigheim comprend 1956 arpents de terre : ce qui forme 2383, en y comptant les 427 arpents de l'ancien ban d'Adelshofen, village réuni au commencement du 16e siècle, à celui de Schiltigheim ; voyez *Adelshofen.* Dans ce nombre d'arpents, il y en a 202 qui appartiennent aux habitants de Schiltigheim. Les autres 2181 sont à des chapitres, à des fondations et à des bourgeois de la ville de Strasbourg. On ne donne

Digitized by Google

point de dîmes dans les bans de Schiltigheim et d'Adelshofen, mais les propriétaires des arpents payent, soit au monastère de la Visitation de Strasbourg, comme jouissant des biens de l'ancienne abbaye de Saint-Etienne, dans le ban de Schiltigheim, soit au chapitre de Saint-Thomas, dans celui d'Adelshofen, certaines redevances fixes, qui tiennent lieu de dîmes.

Schiltigheim est rempli de cabarets ou de guinguettes, qui sont très-fréquentés par les habitants de Strasbourg, surtout aux dimanches et aux fêtes, temps auquel ils s'y rendent en foule aux beaux jours de l'été, du printemps et de l'automne. Le magistrat y établit, en 1733, une foire et un marché, qui s'y tient tous les ans à la mi-août.

Speckle, dans ses *Collectanea mss.*, nomme *Schiltigheimer Rain*, ou *Schiltigheimer Höhe*, les champs qui sont situés entre le village de Schiltigheim et la porte du faubourg de Pierre, dont on a ôté la terre, de la hauteur d'un homme, en 1553, 54 et 55, pour la porter dans la ville et en rehausser les remparts ; *Silbermann, pag. 153.*

Speckle, *in Collectaneis mss., tom. 1, fol. 78*, fait mention, sous l'an 1201, d'une porte de la ville de Strasbourg, nommée *Schilkenthor*, située entre le *Burgthor* et le *Judenthor*, c'est-à-dire entre les deux fausses portes de Saint-Pierre-le-Jeune et des Juifs. C'était sans doute cette porte qui menait à Schiltigheim ; elle n'existe plus aujourd'hui et elle est murée. Elle était située où est aujourd'hui une tour attenante au mur de la ville, derrière les jardins du Gouvernement, près d'une rue donnant sur le Marché-aux-Chevaux, qu'on nomme encore de nos jours la *Schiltigheimer-Gass ; Silbermann, pag. 59.*

Digitized by Google

Schiltigheim est aujourd'hui situé dans le chapitre rural du Bas-Haguenau. Avant le luthéranisme, il faisait partie de l'archiprêtré de Saint-Laurent. Il n'y avait alors, à Schiltigheim, qu'une chapelle desservie par un chapelain. L'église paroissiale était celle de Sainte-Hélène, située près de Strasbourg, hors de la porte du faubourg de Pierre, à l'extrémité des deux routes, dite aussi Rotkirch, ou église Rouge. Elle était le titre d'une cure-rectorat, dont le droit de patronage appartenait à l'abbesse d'Eschau. L'abbaye d'Eschau ayant été réunie à l'évêché de Strasbourg, en 1525, le droit de patronage parvint à l'évêque, qui nomma encore à la cure, en 1536, jusqu'à l'introduction entière du luthéranisme dans Schiltigheim. Cette église, nommée *Rufa ecclesia*, dans l'ancienne légende de Sainte-Aurélie, *Hist. de l'Eglise de Strasbourg*, *tom. 1, pag. 17*, est désignée dans les anciens titres, sous le nom de *Rotenkirch*, ou de *parochia ecclesie S. Helenæ extra muros Argentinensis civitatis*. Les chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune y faisaient autrefois la procession de Saint-Marc; *XXV aprilis, fit processio in Rotenkirchen*, dit le Livre de vie de ce chapitre. On lit dans l'ancienne notice de l'abbaye d'Eschau et dans la bulle du pape Alexandre III, de 1180, que Guillaume, évêque de Strasbourg, qui gouverna depuis 1028 à 1047, accorda à l'abbaye d'Eschau, *ecclesiam Rothenkirchen cum parrochia Schiltenkeim.... Magister H. dictus Marsilii, rector ecclesie Rotenkirche*, est rappelé dans une charte de l'évêque Henri, de 1269. *Closnerin zu Rothenkirch*, sont rappelés dans un acte de 1271; *Nesa magistra inclusorii S. Lenæ*, dans des lettres de 1365 et 1398. L'église de Sainte-Hélène fut rebâtie et richement dotée en 1290, par Gunther de Landsberg, vice-dôme de l'évêché de Strasbourg, et Adelaïde Dalheim, sa femme.

Digitized by Google

Kœnigshoven, *cap. 5, pag. 354*, fait mention, sous l'an 1389, du *Bruch bi Rotenkirchen*. Cette église était attenante à la ladrerie qui est nommée, dans un acte de 1407, *domus leprosorum juxta Rothenkirchen infra limites parochie ecclesiæ S. Helenæ*. Le magistrat de Strasbourg, par cet acte de 1407, fonde un bénéfice perpétuel dans la chapelle de Sainte-Sophie de ladite ladrerie, pour la desserte des lépreux qui y étaient renfermés ; *in qua domo est solemnis capella in honorem S. Sophie dedicata.*

L'église paroissiale de Sainte-Hélène était située dans l'endroit où est aujourd'hui le cimetière du même nom, qui y fut établi en 1527, *Bernegger, pag. 57*, et qui forme encore aujourd'hui le cimetière d'une partie des paroisses de la ville de Strasbourg des deux religions, ainsi que celui des habitants de Schiltigheim. L'église de Sainte-Hélène fut démolie et rasée jusqu'aux fondements, le 8 février 1531 ; mais comme elle formait l'église paroissiale de Schiltigheim, on y laissa la chapelle de Sainte-Sophie, attenante à la ladrerie, qu'on augmenta pour le service divin à l'usage des luthériens. Mais lorsque cette chapelle fut abattue au mois de septembre 1678, avec le reste des bâtiments de la ladrerie, on transporta ce service à Schiltigheim, où il y avait, depuis plusieurs siècles, une chapelle. Cette chapelle devint par là l'église paroissiale, dont le chœur fut rendu aux catholiques en 1733. Cette église est aujourd'hui mi-partie sous l'invocation de saint Louis, et elle sert aux deux religions. La chaire de pierre qui se trouve sur le cimetière de Sainte-Hélène, fut bâtie en 1617. Il y a un cabaret attenant audit cimetière. Les luthériens sont administrés par un ministre luthérien qui est résident, nommé par le magistrat de Strasbourg et qui dépend du consistoire de cette ville. Les catholiques sont

Digitized by Google

desservis par un curé royal résident. Avant l'érection de cette cure, établie le 29 décembre 1763, ils étaient desservis par le curé royal de Bischoffsheim.

Sous la paroisse de Schiltigheim et dans le ban d'Adelshofen, entre Schiltigheim et Bischoffsheim, à trois petits quarts de lieue de Strasbourg, se trouvait autrefois le château de Heglé, entouré d'un petit fossé; *Bernegger, pag. 22*, et *Beschluss, pag. 1*. Ce château, possédé successivement par les nobles d'Uttenheim, par ceux de Zorn et par d'autres, parvint à la ville de Strasbourg, qui l'acheta en 1508; *Schœpflinus, Als. illust., tom. 2, pag. 270*. Il passa ensuite successivement à des bourgeois de Strasbourg. Il était possédé, en 1675, par Jean-Philippe Heusen; *Bernegger, pag. 22*, et ensuite par les Lang et les Geiger. Ayant été acheté par un paysan du village de Hönheim, celui-ci le fit raser et démolir entièrement quatorze jours avant Pâques, de l'an 1690, et en vendit tous les matériaux. Il n'en existe plus aucuns restes. C'est aujourd'hui un champ particulier, qui était possédé, au milieu de notre siècle, par le docteur Feltz, professeur en droit à Strasbourg.

SCHIRMECK. La paroisse de Schirmeck est la dernière du diocèse de Strasbourg et de l'Alsace de ce côté-là. Elle n'est séparée du village de la Broque, situé dans la principauté de Salm-Salm et le diocèse de Saint-Dié (autrefois de la juridiction spirituelle de Senones), que par un ruisseau, dont la source est dans le vallon entre les montagnes du Haut-Donon et du Petit-Donon. Ce ruisseau, nommé de la Goutte-du-Marteau, se joint à la rivière de Brusch au village de la Broque.

Schirmeck est à cinq lieues de Senones.

Digitized by Google

Il y avait autrefois un ancien chemin romain, qui venait de Lunéville, passait vis-à-vis Deneuvre à quatre lieues de Lunéville, et continuant sa route par derrière le château de Beauregard, à sept lieues de Lunéville, près de l'endroit où fut ensuite bâtie la ville de Raon-l'Etape, tombait à Veisvalle, allait le long de la rivière de plaine qui sépare le bailliage de Lunéville de la principauté de Salm, passait au pied du mont Donon et venait aboutir à Schirmeck et de là à Mutzig, Molsheim et Strasbourg. Ce chemin est encore connu et pratiqué et dom Calmet, *Hist. de Lorraine, tom. 7, dissertations, pag. 26,* dit qu'on lui a assuré que l'on voit sur la cîme des montagnes, depuis Veisvalle jusqu'à Schirmeck, des vestiges d'une ancienne route, nommée le chemin d'Agron. Le terrain qui est entre ce chemin et celui qui suivait la petite rivière de plaine, parait désigné dans le titre de fondation de l'abbaye de Senones, de l'an 661, par ces mots : *inter duas strataṣ ;* l'une est celle dont nous parlons. L'autre route est la *via Salinaria*, ou *strata Sarmatorum*, qui passe par Saales et le val de Viller, qui aboutit à Scherweiller et à Schlestadt.

Ce chemin de Schirmeck au mont Donon est aujourd'hui nommé le *Chemin des Sarazins*, suivant la remarque de M. Schœpflin, *Als. illust., tom. 1, pag. 253.*

SCHNŒRSHEIM. Le village de Schnœrsheim est un fief relevant de l'évêché de Metz, que l'abbaye de Maurmoutier acheta, en 16..., du baron de Hennequin, sous le consentement de Henri de Bourbon, évêque de Metz. Guillaume-Egon de Furstemberg, qui succéda à ce dernier dans le même évêché, en investit l'abbaye en 1663, comme d'un fief nouveau.

Digitized by Google

SAINT-JEAN-DES-CHOUX. Le village de Saint-Jean-des-Choux appartient à l'abbaye, qui en est seigneur, qui y exerce la justice par son bailli, et qui a ses causes commises au Conseil souverain de la province.

Ce village, appelé autrefois Meyenheimwiller, fut donné avec son ban, en 1127, par le fondateur à l'abbaye même.

La chapelle de Saint-Michel fut rétablie en 1593.

SCHWARTZACH. 1273. A. abbas. Simon comes de Gemino-ponte ducatum spondet monasterio et suis rebus per districtum suæ terræ; *Registratura sub litt. A, num. 11.*

1280. 5 kal. marcii. Coram judice curie Argentinensis, *Fridericus et Herdericus milites fratres de Gugenheim et Herdericus et Fridericus filii predicti Friderici confessi sunt se habere in feodum a viris nobilibus Burcardo et Walrafo dominis de Geroltsecke advocatiam, seu jus advocatie super curias monasterii de Swarzahe sitas in Swindratzheim et in Frankolsesheim et super bona in easdem curias pertinentia....* autographum.

1283. Sexta feria ante festum palmarum, *Burckardus miles de Crutenbach* bona sua *in banno Bühel* sita *religioso loco* monasterio in Swarzach concedit *coram venerabili viro domino Johanne de Ereuberg loci archidiacono.... Lib. salic. B., pag. 263.*

1299. Monasterium Schwartzach, decem altaria, octo campanæ, ipsum campanile, calices, albæ, casulæ, libri cum multis aliis fuerunt concremata; *Registratura sub litt. D, num. 8.*

1318. IV Idus aprilis coram judice curie Argentinensis, *Berhtoldus natus quondam Eberlini armigeri de Windeck*

Digitized by Google

minor.... per manum, consensum et auctoritatem Reimboldi de Windecke rectoris ecclesie in Schopffheim patrui tutoris.... Vendidit et resignavit advocatiam abbatiæ Schwartzacensis pro parte sua..... religiosis viris dominis abbati et conventui monasterii in Swartzach..... pro precio centum et octuaginta librarum denariorum Argentinensium.

Waltherus de Geroltzecke dominus in Lare, qui præcedentem advocatiam in feodum dominis de Windeck concesserat, recognoscit, VI idus maii dicti anni, illam emptionem et vendicionem factam fuisse de suo consensu et voluntate, et ipse dictam advocatiam transfert in idem monasterium ; *Liber salicus B., pag. 193.*

1318. Feria secunda post festam B. Martini, coram judice curie Argentinensis, *Reimboldus de Windecke miles de consensu et voluntate Erckengeri fratris ipsius rectoris ecclesie in Bühele vendidit et resignavit advocatiam* monasterii Schwartzacensis, *seu portionem ipsam contingente religiosis viris abbati et conventui monasterii de Schwartzach pro precio quadringentarum et duodecim librarum denariorum Argentinensium.* Consensit similiter idibus decembris 1318 Waltherus de Geroltzecke ; *Lib. sal. B., pag. 199.*

1331. Feria sexta ante nativitatem B. V. M. contractum illum venditionis confirmavit et ratificavit Johannes de Windecke miles ; *Lib. sal., pag. 197.*

1407. Dominica post sanctam Catharinam Rupertus rex Romanorum in suam et imperii tutelam recipit abbatem et abbatiam Schwartzacensem cum omnibus bonis et appenditiis ; *Liber salicus, fol. 63.*

1408. Sabbatho post Philippum et Jacobum, Rupertus rex Romanorum diplomate dato Heidelbergæ jubet advo-

Digitized by Google

cato provinciali in Alsatia, ut ejus et imperii nomine abbatiam Schwartzacensem defendat ; *Liber salicus, pag. 62.*

1414. Spiræ die Lunæ ante S. Jacobum, Sigismundus rex Romanorum renovat et confirmat omnia abbatiæ Schwartzacensis privilegia , jura, eamque in suam et imperii tutelam suscipit ; *Liber salicus, pag. 65.*

1414. Spiræ sabbato post sanctum Jacobum, idem rex dicit abbatiam Schwartzacensem immunem a teloneo dando per totum imperium ; *Autographum.*

1417. 1 martii. Nicolaus episcopus Merseburgensis judex ac commissarius causarum a sacrosancto et generali synodo Constantiensi specialiter deputatus , propter varias injurias abbatiæ Schwartzacensi illatas , villanos et incolas ville Drusenheim excommunicat et in universitatem dictæ villæ ecclesiasticum ponit interdictum ; *Autographum.*

1419. IV kalendas julii, Martinus papa bulla Florentiæ data episcopum Spirensem , decanos S. Petri Basiliensis et sancti Petri junioris Argentinensis nominat conservatores et judices abbatiæ Schwartzacensis contra occupatores et detentores bonorum dictæ abbatiæ ; *Autographum.*

1422. Sigismundus rex Romanorum diplomate dato in Nuremberg die assumptionis B. M. V. concedit Bernardo margravio Badensi advocatiam abbatiæ Schwartzacensis ; *Lib. sal. E, pag. 8.*

1473. Fridericus rex Romanorum sub Jacobo abbate confirmat privilegia Schwartzacensis abbatiæ ; *Registratura sub litt. A, num. 42.*

1491. Innocentius VIII papa confirmat libertates et immunitates abbatiæ Schwartzacensis ; *Registratura B, num. 39.*

Digitized by Google

1554. 19 februarii. Rudolphus episcopus Spirensis et præpositus Weissenburgensis dat investituram Martino abbatiæ Schwartzacensis ; *Autographum.*

SCHWEIGHAUSEN (PRÈS DE HAGUENAU). Nous connaissons en Alsace trois villages qui portent le nom de Schweighausen, l'un situé dans la Basse-Alsace, près de Haguenau ; le second, dans la haute, près de Thann, et le troisième près de Lutenbach, sans compter un quatrième Schweighausen, qui est de l'autre côté du Rhin, appartenant à l'abbé d'Ettenheimmunster.

Le plus considérable de ces endroits est celui de Schweighausen, situé dans la Basse-Alsace, sur la Motter et dans la forêt de Haguenau, entre l'abbaye de Neubourg et la ville de Haguenau, dont il est éloigné de chacune de trois quarts de lieue. Ce village est ancien, puisqu'un diplôme de Zwentibold, roi de Lorraine, de 896, pour l'abbaye de Saint-Denis, *apud Félibien, Histoire de Saint-Denis, inter probat., num. 102*, est ainsi daté : *actum in Suuetchusa.* Ce qui fait que M. Schœpflin a placé Schweighausen, *Als. illust., tom. 1, pag. 706*, dans le nombre des *villæ regiæ*, de l'ancienne Alsace. L'empereur, Otton Ier, accorda, en 968, à Adelaïde, son épouse, *curtim quandam nuncupatam Suehusen sitam in Elesasium*, qui faisait partie du domaine royal ; *Alsat. diplomat., tom. 1, pag. 122.* Adelaïde accorda ensuite ces biens à l'abbaye de Seltz, qu'elle fonda en 987. Schweighausen a été de tout temps un bien allodial, appartenant dans l'origine à l'empire. L'empereur, Henri IV, accorda, en 1065, *villam Schweichusun dictam in pago Nortcowe sitam*, à Eberhard, comte de Sponheim ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 172.* L'empereur

Digitized by Google

Philippe confirma, en 1207, *molendinum in Schweghus*, à l'hôpital de Haguenau ; *ibidem, tom. 1, pag. 316. Truttmannus de Schweighausen* est rappelé dans un diplôme de Henri, roi des Romains, de 1227, pour l'abbaye de Kœnigsbruck ; *ibidem, tom. 1, pag. 361.* Le village de Schweighausen passa dans la suite aux seigneurs de Lichtemberg, desquels, en vertu de la transaction de Heidelberg, passée en 1541, il tomba en partage à Amélie, fille de Simon Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitsch ; *ibidem, tom. 2, pag. 463.* Celle-ci l'apporta en mariage en 1551, à Philippe, comte de Linange-Westerbourg. Il fit par là partie de la seigneurie d'Oberbronn jusqu'en 1664, que Jean-Louis, comte de Linange-Westerbourg, vendit ce village au prince palatin de Birckenfeld, pour sept mille florins d'or ; *Als. illust., tom. 2, pag. 239.* Celui-ci le vendit à son tour aux Wurmser, desquels les Kornmann, bourgeois banquiers de Strasbourg en achetèrent, en 1729, cinq sixièmes, ne se réservant qu'un seul sixième, qu'une demoiselle de Wurmser apporta en dot à M. de Glaubitz, son mari ; *ibidem, tom. 2, pag. 264.* Il y a une douzaine d'années que madame de Glaubitz vendit sa part à Mrs. Kornmann. C'est ainsi que Mrs. Kornmann sont seigneurs et décimateurs de Schweighausen, et il est devenu un majorat de famille.

La paroisse de Schweighausen, située dans le diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural du Haut-Haguenau, est fort ancienne, et l'on prétend qu'elle est la mère-église de celle de Saint-Georges de Haguenau. L'abbaye de Seltz était autrefois décimatrice du ban et collatrice de la cure-rectorat. Mais lorsque cette abbaye, sécularisée en 1481, embrassa le protestantisme, après le milieu du seizième siècle, les seigneurs qui l'introduisirent également dans

Digitized by Google

Schweighausen, s'en approprièrent les dîmes et le droit de patronage. L'empereur, Otton III, accorda, en 995, *ecclesiam in Sweichusan*, à l'abbaye de Seltz; *Wurdtwein, Nova subsidia diplomatica, tom. 5, pag. 372. Presbyter de Sweichusen* et *plebanus de Schweighusen* sont rappelés, le premier dans une charte de Walter, abbé de Seltz, de 1151, et le second dans un diplôme de Henri, roi des Romains, pour l'abbaye de Kœnigsbruck, de 1227; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 236 et 361. Venerabilis R. plebanus ecclesie in Sweichus*, est nommé dans une charte de l'abbaye de Neubourg, donnée vers l'an 1160. Une autre charte, par laquelle les juges délégués du Saint-Siége passent, en 1228, un accord entre l'abbaye de Neubourg et *Conradum plebanum de Swechusen*, au sujet des dîmes de la cour que cette abbaye avait à Laubach, porte que *jus patronatus ecclesie Swechusen spectat ad monasterium Salsense*. Le pape, Clément VI, unit et incorpora, en 1347, à l'abbaye de Seltz, *parochialem ecclesiam in Sweikhusen, quæ de patronatu dicti monasterii existit, ad quam cum pro tempore vacat oportet ut plurimum ad instantiam et propter importunitatem nobilium illarum portium personas minus idoneas per abbatem presentari, quamque ad presens unus puer in duo decimo etatis anno duntaxat constitutus pretextu collationis de ipsa ecclesia sibi facte detinet occupatam*.

Schweighausen est aujourd'hui composé d'environ 70 familles catholiques, desservies par un curé royal résident et de près de 57 luthériennes, administrées par un ministre luthérien résident, nommé par les seigneurs. L'église, mi-partie, est dédiée à saint Jacques-le-Majeur. Les catholiques ont repris, en 1715, possession du chœur.

Digitized by Google

Schweighausen (près Lutenbach) est un hameau de la vallée de Lutenbach, situé en Haute-Alsace, mais dépendant du diocèse de Strasbourg, et dont les habitants sont de la paroisse de Lutenbach, dont ce hameau est éloigné d'une demi-lieue. Le chapitre de Lutenbach en est seigneur et décimateur. Schweighausen, ainsi que les autres endroits de la vallée, appartenaient autrefois aux comtes de Habsbourg, comme avoués de Lutenbach. Ceux-ci les accordèrent d'abord en fief aux nobles de Hadstatt, qui en obtinrent même la propriété, en 1361. Enfin Eppon et Wernher de Hadstatt vendirent, en 1367, pour la somme de 1,800 florins, au prévôt et au chapitre de Lutenbach, tous les droits de seigneurie et d'advocatie qu'ils avaient dans la haute et basse vallée de Lutenbach ; *Als. diplom., tam. 2, pag. 252.* Les dîmes de Schweighausen furent incorporées, en 1464, avec celles de la vallée, aux prébendes canoniales. Près de Schweighausen est une chapelle sous l'invocation de saint Gangolphe.

Schweighausen (près de Thann) est un village de la Haute-Alsace, composé d'environ quatre-vingt-dix familles catholiques, situé à neuf lieues de Colmar, trois de Massevaux, autant de Mulhausen, à une lieue et demie de Thann, à une lieue de Cernay et à un quart de lieue de Nider-Aspach, appartenant à M. le comte de Waldner, qui le tient en fief du roi, situé dans le diocèse de Bâle et le chapitre rural de Massevaux. Le village de Schweighausen appartenait autrefois aux comtes de Ferrette. *Curtis Schweichusen* est rappelée dans le nombre des terres qu'Ulric Ier, comte de Ferrette, offrit en fief, en 1271, à l'église de Bâle ; *Hergott, tom. 3, pag. 426*, et *Steyerer, pag. 209.* On trouve aussi *Sweighusen* dans le nombre

Digitized by Google

des villages dont Rodolphe IV, archiduc d'Autriche, possesseur du comté de Ferrette, fut investi, en 1361, par Jean, évêque de Bâle ; *Steyerer, pag. 318.* Léopold, duc d'Autriche, inféoda ensuite le village de Schweighausen au noble Cuneman de Hack, qui en portait le nom, et qui offrit en fief le château qui lui appartenait en propre, pour être investi en même temps du village. Les premières lettres d'investiture sont de l'année 1397. Les nobles Hack de Schweighausen continuèrent d'être investis des château, village et seigneurie de Schweighausen jusqu'à leur extinction, arrivée en 1572, dans la personne de Jean-Louis de Hack. Ce fief passa ensuite à Jacques-Christophe de Waldner et à Burchard, son frère, dont le grand-père Anstat, ou Anastase de Waldner, en avait déjà été co-investi en 1505 et 1510, conjointement avec Conrad Hack de Schweighausen, par l'empereur Maximilien ; *Archives des Waldner.* Depuis ce temps, il fut possédé au même titre, par les nobles de Waldner qui continuèrent, depuis 1653, à en être investis par le Conseil de Brisach, au nom du roi de France. Dans le partage des biens de famille, qui se fit en 1709, à la mort de Frédéric-Louis Ier, Schweighausen avint, par Frédéric-Louis II, son fils, à la branche aînée, qui en prit le titre de Schweighausen. Il y avait autrefois deux villages attenants, nommés Ennweiller et Hausen, rappelés également dans les lettres d'investiture des Hack et des Waldner, et qui faisaient partie de leur fief. Cuneman de Hack fut investi, en 1397, du village et du petit château d'Ennweiller, que la maison d'Autriche lui avait auparavant engagés. Les Hack obtinrent, en 1468, le terrain et le ban du village détruit de Hausen, pour l'indemniser, comme le croit M. Schœpflin, *Alsat. illust., tom. 2, pag. 44*, du dommage que les Suisses

Digitized by Google

avaient causé à Schweighausen. Ennweiller n'existe plus aujourd'hui, et on n'en reconnaît la place, ainsi que celle de Hausen, que par la différence des bans, qui ont été conservés.

M. de Waldner a, à l'entrée du village de Schweighausen, un château entouré d'un fossé formé par le ruisseau de Bærenbach. Ce château, dont on trouve le plan dans les archives des Waldner, tel qu'il existait en 1500 et 1614, fut rebâti à neuf en 1569 et 1571, par Jean-Louis de Hack, renouvelé en 1626 et 1628, par Jacques-Christophe de Waldner, et augmenté en 1715, tel qu'on le voit aujourd'hui, par Frédéric-Louis II. On voit, dans la salle à manger de ce château, les portraits de famille originaux de la maison de Waldner, dont le plus ancien est celui de Jacques-Christophe Ier de Waldner, mort à Bâle, le 7 août 1588, qui fut peint en 1581. Ce Jacques-Christophe fut le premier de sa maison qui embrassa, vers l'an 1550, la religion luthérienne, qu'il ne put pas cependant établir dans ses terres.

Les archives de la maison de Waldner, qui ont été assez bien conservées, et où l'on conserve plusieurs originaux du 13e siècle, se trouvent déposées dans une voûte du château de Schweighausen, où elles ont été mises en très-bel ordre par le seigneur actuel, François-Louis, comte de Waldner.

Le village de Schweighausen est tout catholique; l'église paroissiale est sous l'invocation de saint Nicolas. On y remarque plusieurs épitaphes des nobles de Hack, entre-autres celles de Frédéric Hack de Schweighausen, époux de Claudine de Vauldray; de Conrad de Hack, leur fils, qui épousa, en 1496, Madeleine, fille de Jean-Guillaume de Waldner; et de Jacques-Léon de Hack, fils de ces deux

Digitized by Google

derniers, mort le samedi après la Purification 1544, après avoir été marié, en 1533, à Marguerite-Anne de Reinach, et en 1544, à Dorothée de Ferrette. On voit aussi, dans cette église, l'épitaphe d'Auguste de Waldner, fils de François-Louis, mort le 13 mars 1760, à l'âge de sept ans.

Le collége de Fribourg en Brisgau, au titre du monastère d'Œlenberg, dont les droits et revenus lui furent unis, en 1626, par Léopold, archiduc d'Autriche, et par le pape, Urbain VIII, est décimateur du ban de Schweighausen. Il est également collateur de la cure. Cette cure fut érigée, en 1494, par lettres de Caspar, évêque de Bâle; Schweighausen dépendait, avant cette érection, de la paroisse de Reiningen, qui en est éloigné d'une lieue.

Schweighausen (de l'autre coté du rhin) est un village de l'Ortenau, situé en empire, de l'autre côté du Rhin, dans la souveraineté territoriale de l'évêché de Strasbourg, appartenant à l'abbé d'Ettenheimmunster, qui en est seigneur, décimateur du ban et collateur de la cure, qui fait partie du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural de Lahr. Uthon, évêque de Strasbourg, accorda, en 961, aux Frères de Sainte-Marie, chanoines de son église cathédrale, *predium in Svabhusen situm in Mortenowa.* On lit dans une charte de Henri, évêque de Strasbourg, de 1183, *fructus ecclesie de Sweigkhusen, in quo habent jus patronatus, in communes et proprios usus redigant abbas et fratres cœnobii de Ettenheim.* Le pape, Honorius III, confirma, en 1225, à l'abbaye d'Ettenheimmunster, *ecclesiam de Sweigkhusen cum pertinentiis ejus.* Schweighausen fut possédé, pendant plusieurs siècles, par les seigneurs de Geroldseck, qui l'obtinrent, au titre d'advocatie, de l'ab-

Digitized by Google

baye d'Ettenheimmunster, advocatie qu'ils relevaient eux-mêmes de l'évêché de Strasbourg. *Schweighusen, mit allen Rechten und Zugehörden*, est nommé entre les biens de Henri de Geroldseck, dans le partage qu'il fit, en 1370, avec Georges, son frère ; *Reinhart, pag. 81.* Henri mourut en 1384, et eut pour successeur dans l'advocatie d'Ettenheimmunster, Walther V, son fils, qui décéda lui-même, en 1432. Thibaut et Jean, ses deux fils, partagèrent leurs terres en 1435, et dans ce partage, le village de Schweighausen, avec ses appartenances, échut, ainsi que l'advocatie, à Jean de Geroldseck ; *idem, pag. 144.* La maison de Geroldseck s'éteignit en 1634, dans la personne de Jacques, dernier de son nom. Alors l'advocatie fut réunie à l'abbaye d'Ettenheimmunster, qui rentra par là, dans la seigneurie du village de Schweighausen. Tous les habitants de cet endroit, ainsi que ceux de la paroisse dont dépendent les villages de Dörlenbach et de Wittelbach, ainsi que la vallée de Printzthal et six autres vallées adjacentes, sont hommes propres de l'abbaye d'Ettenheimmunster, et ils ne peuvent se marier dehors ou dans l'endroit, sans la permission de l'abbé. Schweighausen est composé d'environ 118 famillés catholiques, sans comprendre celles des villages et vallées qui dépendent de sa paroisse, lesquels forment encore près de 87 familles. La cure est régulière et administrée par un religieux de l'abbaye. L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Romain, près de laquelle se trouve une chapelle dédiée à sainte Anne.

Digitized by Google

SCHWEINHEIM est un village de la Basse-Alsace, situé à une lieue de Saverne et à une demie de Maurmoutier, dans le bailliage de Kochersberg, appartenant à l'évêque-prince de Strasbourg, dépendant du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural de Bettbur, composé d'environ 67 familles catholiques et de près de 20 juives. C'est une ancienne possession de l'abbaye de Maurmoutier, et dès le huitième siècle, *ponticulus ad Suenheim*, est nommé comme une des limites du territoire de cette abbaye, dans le diplôme de Thierri IV, roi de France, de 724; *Histoire de l'Eglise de Strasb., tom. 1, preuves, pag. 57.* Schweinheim fit de là partie de la Marche d'Aquilée, ou territoire de Maurmoutier, comme le prouve la charte polyptique de cette abbaye, écrite vers l'an 1144, où *Sweinheim* est nommé entre les *villas, que vocantur Moresmarcha.* Les évêques de Metz, en leur qualité de seigneurs territoriaux et avoués de Maurmoutier, accordèrent dans la suite le village de Schweinheim en fief, aux seigneurs d'Ochsenstein. Cet endroit est nommé dans le nombre de ceux dont les Ochsenstein furent investis en 1335 et 1378, par les évêques de Metz; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 216.* Cependant ce lien féodal ne dura pas longtemps, et quoique Schweinheim fut toujours compris sous le titre de fief, dans les lettres de reprise, et même dans celles d'investiture, que Henri, évêque de Metz, accorda, en 1487, à Guillaume de Ribeaupierre, *Als. dipl., tom. 2, p. 426,* il n'en fut pas moins regardé comme un allodial, par les seigneurs d'Ochsenstein, qui l'aliénèrent comme un bien propre. Nous trouvons, dès l'an 1418, le village de Schweinheim possédé par les nobles qui en tirèrent leur nom; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 263.* Ces nobles étaient connus dès la fin du treizième siècle, puisque Jean, fils

Digitized by Google

d'Eberhard de Schweinheim, est rappelé dans une charte de 1296; *Als. illust., tom. 2, pag. 668 et 669.* Rodolphe de Schweinheim était, en 1319, chanoine de Saint-Dié; *de Ruyr, pag. 278. Contze von Schweinheim, Edelknecht*, comparaît entre les vassaux de l'abbaye de Maurmoutier, dans des lettres de 1373; *Alsat. dipl., tom. 2, pag. 268.* Conrad de Schweinheim, surnommé de Steinbuch, mourut en 1413; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 672.* Les nobles de Schweinheim restèrent en possession de ce village jusqu'à leur extinction, arrivée vers l'an 1486. Il passa ensuite à ceux qui se nommaient *zu der Megde*, qui le possédaient en 1493, puis aux Münch de Wildsberg, qui en étaient seigneurs en 1546, et qui s'éteignirent en 1587, dans la personne de Guillaume, le dernier de ce nom. Aux Wildsberg succédèrent les Holtzapfel de Herxheim. Philippe-Jacques Holtzapfel, qui en était possesseur en 1660, mourut en 1663, et fut père de Frédéric-Philippe-Hugues, marié à Barbe de Wangen. Celui-ci eut un fils, François-Frédéric-Léonce, qui décéda le 12 mai 1702, à l'âge de douze ans, le dernier de sa famille. Le village de Schweinheim passa alors à l'héritière de cette maison, Anne-Louise de Holzapfel, épouse de Zacharie-Herman de Wangen. Comme elle n'avait point d'enfants, elle légua, par son testament, la seigneurie de Schweinheim à son cousin, François-Antoine de Falckenhayn, gentilhomme silésien, dont le père Rodolphe avait épousé Hélène, fille de Philippe-Jacques de Holzapfel. Ce François-Antoine vint en Alsace, en 1719, y recueillir cette succession, et deux ans après, il se fit immatriculer au directoire de la noblesse de la Basse-Alsace. François-Antoine de Falckenhayn conserva le village de Schweinheim jusqu'en 1751, qu'il le vendit à Chrétien-Frédéric-Dagobert, comte de

Digitized by Google

Waldner, lequel l'échangea, en 1760, avec l'évêque de Strasbourg contre les villages de Hartmansweiller et de Rimbach-Zell, dans le Haut-Mundat, attenants à son château d'Ollweiller.

L'abbaye de Maurmoutier est décimatrice du ban de Schweinheim, qui dépendait autrefois de la paroisse de Maurmoutier. Mais depuis l'érection de la cure de Lochweiller, Schweinheim est desservi par le curé dudit Lochweiller. L'église de Schweinheim est dédiée aux SS. martyrs Vincent et Anastase. Elle était, sur la fin du quinzième siècle, le titre d'une chapellenie, aujourd'hui éteinte. On trouve, à l'entrée de Schweinheim, une petite chapelle sous l'invocation de la Sainte-Croix.

Ce village appartient, depuis l'an 1760, à l'évêché de Strasbourg et fait aujourd'hui partie du bailliage de Saverne. Il appartenait, en 1673, au noble de Holzapfel.

Par échange, passé en 1760, le comte de Waldner donna, à l'évêché de Strasbourg, le village et la seigneurie de Schweinheim, avec toutes ses dépendances, et l'évêché lui céda les villages de Hartmansweiller et de Rimbach-Zell, situés en Haute-Alsace, avec tous les droits seigneuriaux et avec le quart de la dîme en vin à Rimbach-Zell. Cet échange fut confirmé, tant par le grand-chapitre que par le directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, qui a enregistré dans sa matricule les villages de Hartmansweiller et de Rimbach-Zell, en les substituant à celui de Schweinheim, qui y était auparavant immatriculé. Cet échange fut suivi de lettres-patentes confirmatives du roi, de l'an 1761.

Digitized by Google

SEELHOFEN, ou Selhof, ou Selehoven, est aujourd'hui une cense habitée par des luthériens, appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, éloignée d'une demi-lieue d'Ingweiller, dans sa paroisse et son bailliage. C'était autrefois un village, avec une chapellenie dépendante du rectorat d'Ingweiller. Hertzog, *Chron., lib. 3, pag. 45*, écrit que les Lichtenberg achetèrent des Ettendorff l'advocatie de Seelhoven. Schœpflin, *Alsat. illust.*, remarque, *tom. 2, pag. 450*, que Seelhofen était autrefois un prieuré de l'ordre de Citeaux, dépendant de l'abbaye de Neubourg. Un diplôme de l'empereur Frédéric, de 1180, marque comment le *predium in Selhoven*, parvint à cette abbaye. Le pape, Innocent III, confirma *grangiam Selhoven*, à la même abbaye, en 1208; *Als. dipl., tom. 1, pag. 317*. L'empereur, Charles IV, dans son diplôme de 1356, compte *curtem Selhoven, cum juribus et appendiciis suis*, dans le nombre des possessions de cette même abbaye; *idem, tom. 1, pag. 216*.

Il paraît une lettre de Hanneman et Heikilman de Lichtenberg, de 1316, qu'il y avait alors *apud oratorium sive capellam curtis Selhoven, sitæ prope castrum Lichtemberg*, quatre religieux de l'abbaye de Neubourg, qui la desservaient. Ces mêmes seigneurs unirent, la même année 1316, à la même abbaye de Neubourg le droit de patronage de Rotbach, à condition que l'abbé envoyât à Selhoven deux autres religieux prêtres, *sic profecto, quod dictæ sex personæ religiosæ de dicto monasterio per providentiam abbatis collocatæ ab hinc in antea ibidem remaneant continuo et Deo inibi famulentur subditi ordinis observantia regulari.*

L'abbaye de Neubourg ayant beaucoup souffert dans la guerre des Rustaux d'Alsace, qui la pillèrent et brûlèrent

Digitized by Google

en 1525, elle vendit, en 1527, la terre de Seelhofen, avec ses appartenances, à Jean-Jacques, baron de Mœrsberg, Under-landvogt d'Alsace, qui la revendit lui-même, en 1530, à Philippe, comte de Hanau-Lichtenberg; *Archives de Buxweiller.*

SELESTADT.

ÉTAT PRÉSENT.

Selestadt, situé à neuf lieues de Strasbourg, quatre de Benfelden, trois de Ribeauvillé et cinq de Colmar, est une ancienne ville impériale d'Alsace, qui tient son rang après Strasbourg, Haguenau et Colmar, située sur la rive gauche de l'Ill, à la distance d'une lieue du fossé provincial qui sépare la Haute-Alsace de la Basse, sur l'origine de laquelle on a débité bien des fables. Sous les rois de la seconde race, Selestadt formait un domaine royal, et les rois y avaient un palais. Il échut ensuite aux ducs d'Alsace, et Hildegarde en accorda la propriété au monastère de Sainte-Foi qu'elle y fonda.

Selestadt est situé sur les confins de la Basse-Alsace, n'étant éloigné que d'une lieue de la Haute. Eloigné d'une lieue des Vôges et de quatre du Rhin, cette ville forme la partie la plus étroite de la plaine d'Alsace. La rivière d'Ill n'en est pas éloignée et elle est également traversée par deux canaux, formés l'un par l'Ill et l'autre par la Scheer. Ce qui rend sain l'air de Selestadt, c'est parce que ces canaux y entretiennent la propreté des rues et des places. Ses environs offrent un grand nombre de moulins, d'immenses pâturages, des eaux abondantes en poissons et des terrains également fertiles en grains et en vin.

Digitized by Google

Six différentes routes aboutissent de Selestadt dans l'Alsace et dans la Lorraine. Il y en a deux qui conduisent en Lorraine par le val de Lièvre et par celui de Villé. Celle qu'on appelle *der neuen Weg*, fut établie et formée par les Selestadiens, sous le règne de Sigismond. Elle mène vers le Rhin et conduit à Heidolsheim et à Marckolsheim. Les trois autres routes sont celles de Strasbourg, de Colmar et de Saint-Hippolyte.

La ville est composée d'environ 1430 familles, toutes catholiques, sans y comprendre la garnison et l'état-major. La population a donc bien augmenté depuis le siècle de Beatus Rhenanus, *lib. 3*, *pag. 304*, qui n'y comptait de son temps que 2600 communiants. Le même, en décrivant les mœurs de ses compatriotes, dit: *populus est simplex ac tenuis, commessationibus Paulo addictior.* Je ne sais si les Selestadiens sont encore aujourd'hui amateurs des repas: mais il paraît qu'eux, ou leurs chefs, sont devenus grands amateurs de la danse, puisqu'il n'y a que peu d'années qu'ils ont fait bâtir une superbe salle de bal, belle à la vérité, mais singulièrement dispendieuse et généralement inutile au plus grand nombre de ses habitants, qu'on impose même tous les ans pour fournir aux dépenses extraordinaires qu'a causées ce bâtiment.

« Les filles de Selestadt, dit M. Lorentz, *pag. 147*, se « livrent surtout avec passion à la danse et elles en sou- « tiennent étonnamment la fatigue sans se déranger. Il est « rare d'en voir une qui ait les pâles couleurs. »

Le grand-prévôt de la cathédrale de Strasbourg, l'abbesse d'Andlau et le curé-recteur de Selestadt sont décimateurs universels du ban. Le recteur perçoit la moitié de la dîme en vin; l'autre moitié est partagée par égales

Digitized by Google

portions entre le grand-prévôt et l'abbesse. La dîme en grains est divisée en trois, par égales portions.

Ce fut à Selestadt qu'un potier, mort en 1283, trouva, au treizième siècle, le secret d'émailler ou d'enduire de verre les pots et autres vases de terre.

Les édifices séculiers les plus remarquables sont: la Maison-de-ville, le *Kaufhaus*, l'arsenal et les casernes, bâties, au milieu de notre siècle, près des Capucins et des murs de la ville.

Il se tient à Selestadt quatre foires: le mardi après le quatrième dimanche de Carême, le mardi après la Pentecôte, le 24 août et le 19 novembre.

ÉTAT ANCIEN.

Selestadt est rappelé, pour la première fois, dans la charte d'Eberhard, comte d'Alsace, pour l'abbaye de Mourbach, fondée par lui et datée de l'an 727, par laquelle les biens de *Selastat* sont rappelés parmi ceux dont il gratifia cette abbaye; *Hist. d'Alsace, tit. 24, pag. 18.*

Selestadt n'est pas l'ancien Helvetus, comme l'a cru Beatus Rhenanus et plusieurs modernes qui l'ont suivi; *Hist. d'Als., liv. 1, pag. 13.* Ceux qui attribuent sa fondation à un ancien géant, nommé Sletton, donnent également dans des traditions fabuleuses; *ibidem, liv. 1, pag. 55.*

Charlemagne célébra les fêtes de Noël de l'an 775, *in villa quæ dicitur Sehlestat....;* voyez l'Histoire de l'Eglise de Strasbourg, *tom. 1, liv. 3, pag. 296.* Le diplôme du même prince, en faveur de l'église de Strasbourg, du mois de décembre de 775, fut donné *Scalistati villa, palatio publico; Hist. de l'Eglise de Strasbourg, num. 68, p. 118.* Le même prince, tenant la justice *Scalistati villa in palacio*

Digitized by Google

nostro, termina également un différend, en 775, qui s'était élevé entre les deux abbayes de Honau et de Corbie ; *ibidem, num. 69, pag. 119.*

Lothaire, roi de Lorraine, accorda, en 869, des biens situés *in Schlettstatt*, à Berthe, sa cousine ; *ibid., n. 136, pag. 254.* Berthe, devenue abbesse de Zurich, accorda les biens *ad Sletestat*, en 877, à ladite abbaye de Zurich ; *num. 242, pag. 163.* Charles-le-Gros, frère de ladite Berthe, confirma, la même année 877, la donation faite *in villa nominata Selezistat*, à ladite abbaye de Zurich ; *num. 143, pag. 265.*

Le diplôme de Charles-le-Gros, pour l'abbaye d'Andlau, du 19 février 884, *fut actum Selezistat ; num. 148, pag. 273.*

Les deux diplômes du même prince, pour l'église de Langres, du 15 janvier 887, furent donnés *in Selenstat palatio....; Scriptor. rer. franc., tom. 9, pag. 345 et 346.* Voyez *Histoire de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, liv. 5, pag. 224.*

Otton Ier confirma, en 952, à l'abbaye des SS. Félix et Régule de Zurich, les biens qu'elle possédait à *Slezistat...; tit. 268, pag. 117.*

Sur la fin de l'onzième siècle, Selestadt appartenait à Hildegarde, épouse de Frédéric de Suabe. Otton, évêque de Strasbourg, et ses frères disent, dans leur charte de 1095, qu'ils avaient bâti le monastère de Sainte-Foi, *in fundo nostro Slezestat,* du consentement d'Hildegarde, leur mère.

Otton, évêque de Strasbourg, et ses trois frères, Frédéric, duc de Suabe, Louis et Walther, attestent, en 1095, tenir *hereditario jure predium in Selezestat villa, in pago Alsatie, et in comitatu Kirricheim.*

Digitized by Google

Frédéric, duc de Suabe, dans sa charte de 1105, atteste que son père Frédéric, duc de Suabe et son frère Otton, évêque de Strasbourg, avaient accordé au monastère de Sainte-Foi de Conques, *locum de Slettstat et omnia, que in eadem villa possidebant, cum eodem jure quo ipsi tenuerunt, homines imprimis utriusque sexus et duas partes Thelonei et banni, etc.*

Voici ce qu'on lit dans la chronique de Senones, de Richer, *lib. 4, cap. 6,* « erat in Hagenoya Alsatiæ quidam « præfectus nomine Volfellus, qui Selestadt, quæ antea « parvissima villa erat, francam fecit et eam muris latis- « simis et burgensibus pluribus ampliavit et ditavit. »

Pierre, prévôt de l'église de Sainte-Foi, *constitute in civitate Sletstatensi*, accorda, en 1217, à l'empereur Frédéric, *in dicta civitate*, le Banwein, le droit de cabaret, avec la moitié du péage et de la justice, ce qui fit que ce prince, conjointement avec le prévôt, en nommerait le schultheiss et le péager, et retirerait conjointement, chacun la moitié des revenus attachés à la justice et au péage.

Cette charte, de 1217, prouve que dès lors Selestadt était ville. Mais cette érection n'est pas antérieure de plusieurs années.

En 1258, les deux frères Dietmar et Hartmann Snellen, de Selestadt, reconnurent que *medietas judicii sive justitie et Thelonei in villa et districtu de Slecstat*, appartenaient au monastère de Sainte-Foi. La charte fut munie *munimine sigilli universitatis de Slecstat.*

L'empereur Rodolphe accorda, en 1281, au monastère de Selestadt, la moitié qui compétait à l'empire, *in theloneo de Sletzstat*, et reçut en même temps, du même monastère, la moitié *judicii que prefate ecclesie in dicto*

Digitized by Google

judicio competebat. Par cet accord, l'empereur obtint toute la justice et le monastère tout le péage.

L'empereur Wenceslas permit, en 1392, à Brunon de Ribeaupierre et à ses fils, de racheter *das Schultessampt und halbes ungelt zu Sletzstatt*, que l'empire avait engagé pour mille florins à Conrad Plarrer; *Als. dipl., tom. 2, pag. 290.*

L'empereur Henri permit, en 1312, à Henri de Ribeaupierre, de racheter *officium Scultetatus in Schlettstad*, que le même empereur avait engagé, au nom de l'empire, au noble de Waffler, pour quatre cents marcs d'argent.

Les Waffler d'Eckerich furent, pendant plusieurs siècles, schultheiss de Selestadt; *Beatus Rhenanus, lib. 3, p. 298.*

Henricus Waffeler schultetus opidi Sletzstatt, est nommé dans un acte de l'abbaye de Baumgarten, de l'an 1317.

Selestadt doit sa splendeur aux empereurs Frédéric II et Rodolphe Ier. Sous Frédéric, elle fut érigée en ville; sous Rodolphe, elle devint entièrement ville impériale, soumise à la seule juridiction de l'empereur, lorsqu'il acquit, en 1281, l'autre moitié de la justice, que s'était réservée, en 1217, le prévôt de Sainte-Foi. Beatus Rhenanus, *pag. 298*, rapporte un monument que les Selestadiens élevèrent à ces deux empereurs, de son vivant et dans le cours du XVIe siècle.

ÉTAT MILITAIRE.

Selestadt, dépendant du gouvernement général d'Alsace, a un gouverneur particulier, mais non résidant. Son état-major est formé d'un lieutenant du roi, chef du militaire, d'un commissaire ordonnateur des guerres, d'un major, d'un aide-major et d'un sous-aide-major. Le corps royal d'artillerie y a un capitaine en premier avec le rang de

Digitized by Google

lieutenant-colonel, et un garde d'artillerie. Le corps royal du génie y a un capitaine en premier, un lieutenant en premier et un entrepreneur des fortifications.

La figure extérieure de Selestadt forme à peu près un cercle. Les anciennes fortifications de Selestadt furent abattues et détruites en 1673, par ordre de Louis XIV, qui fit élever les nouvelles qu'on voit aujourd'hui, en 1675. Elles forment un octogone oblong et irrégulier. On y ajouta, du côté de l'orient, un fossé dérivé de l'Ill qui, dans l'approche des ennemis, peut inonder tous les environs.

Outre le fossé de l'Ill, on en construisit un autre, qu'on nomme le *canal de Châtenoi*, et qui sert au transport des pierres qu'on tire de la montagne, à une lieue de là, et comme la plaine d'Alsace est très-étroite du côté de Selestadt, ce canal peut également servir à arrêter les mouvements des ennemis qui voudraient entrer dans la Haute ou Basse-Alsace.

Il y a d'ordinaire, à Selestadt, deux régiments, l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie.

En 1786, la garnison était composée de deux bataillons de Colonel-général, infanterie, et de quatre escadrons de Monsieur, dragons.

Il y a, à Selestadt, une brigade de la maréchaussée, dépendante de la prévôté générale de Strasbourg et de la lieutenance de Colmar.

Selestadt a trois portes, nommées autrefois *Oberthor*, *Niderthor* et *Muhlthor*, qu'on appelle aujourd'hui portes de Colmar, de Strasbourg et de Brisach. La porte intérieure de Brisach avait autrefois cette inscription : *An. M.D.XXXIII, Carolo V cæsare augusto post actos Germaniarum conventus in Hispaniam redeunte.* Cette inscription

Digitized by Google

a été transportée, il y a une vingtaine d'années, et elle se lit aujourd'hui au coin d'une maison située près du couvent des Dominicaines.

La porte de Brisach est du côté de l'orient.

L'intérieur de la ville forme 300 toises de l'orient à l'occident, et 360 du midi au septentrion.

On trouve le plan de Selestadt dans Mérian, *pag.* 47, tel qu'il était en 1663.

La porte de Strasbourg, ou *Niderthor,* du côté du nord.

La porte de Colmar, ou *Oberthor*, du côté de l'occident.

La porte de Brisach, ou *Muhlthor,* du côté de l'orient.

ÉTAT CIVIL.

Le magistrat de Selestadt y exerce, depuis un temps immémorial, la juridiction civile et criminelle. Il est composé aujourd'hui d'un prêteur royal, de quatre bourguemaîtres, dits *Stettmeister*, d'un syndic et greffier en chef, de dix conseillers chefs des dix tribus, de deux commis-greffiers, d'un procureur fiscal et de quatre sergents exploitants. Il y a aussi deux notaires royaux et deux huissiers royaux. Le prêteur royal ne fut établi qu'en 1747.

Les dix tribus sont celles des marchands, tonneliers, cordonniers, laboureurs, maréchaux, tanneurs, boulangers, bouchers, jardiniers, pêcheurs et vignerons. La tribu des laboureurs est la plus nombreuse. Parmi les artisans, il en est peu qui ne soient cultivateurs, étant presque tous propriétaires de quelques portions de terre.

En vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi, de l'an 1756, le prêteur royal, les quatre bourguemaîtres et le syndic, qui forment le magistrat, connaissent seuls des affaires d'administration, de la police et des finances de la

Digitized by Google

ville : mais les conseillers, chefs des dix tribus qui composent la bourgeoisie, assistent à tous les jugements.

Louis XIV, par ses lettres-patentes du mois de janvier 1685, a accordé au magistrat de Selestadt le privilége de juger définitivement les affaires concernant la police, sans appel, et les autres également en dernier ressort, jusqu'à la concurrence d'une somme de cent livres.

Le magistrat de Selestadt est le seul de la province qui porte à l'hôtel-de-ville des robes de palais. Il en a obtenu permission, par lettres-patentes du 10 juin 1687.

Selestadt forme une subdélégation particulière de l'intendance, composée des deux bailliages de Marckolsheim et Villé. Les fonctions du département sont exercées dans Selestadt par le magistrat même.

Le trésorier du roi pour les troupes, demeure à Colmar.

Il y a, à Selestadt, un ingénieur ordinaire et inspecteur des ponts et chaussées de la province d'Alsace, ressortissant à la direction générale de Strasbourg.

Il y a, à Selestadt, une poste aux lettres et une poste aux chevaux.

Le courrier de Belfort, la diligence de Bâle, celle de Belfort, celle de Colmar, le coche de Lyon, le chariot de nuit de Colmar, etc., passent par Selestadt.

Dietmarus scultetus de Slecestat signa, en 1200, une charte de Conrad, évêque de Strasbourg, pour le monastère de Sainte-Foi.

Le prévôt de Sainte-Foi nommait, dans l'origine, aux deux offices de schultheiss et de péager de Selestadt. Mais cet endroit étant devenu ville, il convint, en 1217, avec l'empereur Frédéric, de les nommer conjointement, l'empereur et le prévôt, en en partageant également les profits.

Digitized by Google

Suivant la chronique de Godefroi d'Ensmingen, Conrad-Wernher de Hadstatt, dit le jeune, fut déposé par l'empereur Rodolphe, *officio constituendi scultetum in opido Slestat*, parce qu'il avait suivi contre lui, en 1289, le parti d'Otton, comte de Bourgogne.

La bourgeoisie de Selestadt est divisée en dix tribus. Du temps de Beatus Rhenanus, *lib. 3, pag. 304*, il y en avait douze.

La régence de chaque bourguemaître est de trois mois. L'élection des conseillers se fait tous les ans, le jour de Saint-Michel. Les conseillers sont en même temps chefs de la tribu dont ils sont tirés.

BURNER.

Les registres archidiaconaux du 15e siècle font mention du rectorat et de la chapellenie de Burner, près Selestadt.

Manegoldus de Burner est nommé entre les témoins dans la charte de Frédéric, duc de Suabe, pour le monastère de Sainte-Foi, de 1105.

L'empereur Frédéric, par un échange, passé en 1217 avec le monastère de Sainte-Foi, lui accorda *omnia predia et omnes proprietates*, qu'il avait *in loco Brunnario.*

Henri, roi des Romains, accorda, en 1312, à l'abbaye de Baumgarten, pour le repos de l'âme de Marguerite, sa femme, *jus patronatus ecclesie in Brunner prope Sletzstat, quod sibi et imperio pertinere dinoscitur.*

Jean, évêque de Strasbourg, incorpora, en 1313, à l'abbaye de Baumgarten, *ecclesiam in Burner, cujus jus patronatus ex liberalitate regia ad abbatem et conventum in Bongarten dinoscitur pertinere, cum omnibus ejusdem ecclesie decimis, juribus, redditibus ac attinentiis universis... ita ut post mortem magistri Craftonis rectoris ejusdem*

Digitized by Google

ecclesie perpetuus instituatur vicarius sacerdos secularis, à la collation et présentation de l'abbé et des religieux de Baumgarten.

L'empereur, Henri VII, accorda, en 1310, le village de Burner à la ville de Selestadt. Otton d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace, céda, en 1815, tous les droits qu'il avait à Burner. Otteman d'Ochsenstein, son petit-fils, réclama contre cette cession et prétendit que Burner lui appartenait, comme fief relevant de l'empire. Mais il fut debouté de sa demande, en 1402, par jugement rendu par Reinhard de Sickingen, landvogt d'Alsace ; *Als. illust., tom.* 2, *pag.* 387.

Ce village, situé près de Selestadt, au nord-ouest de la ville, paraît avoir été détruit dans le cours du seizième siècle. Il en est fait encore mention dans les registres archidiaconaux de la fin du 15e et dans les registres du magistrat de Selestadt, de l'an 1524. Le pont de pierre, qui fut bâti en 1548, avec cette inscription: *Ex fundamento resp. Sletzstad. fieri fecit an. M.D.XLVIII*, a conservé le nom de *Burner-Bruck*, ainsi que le ban communal voisin, qu'on appelle *Burner-Almend*, dans lequel ban le collége de Selestadt, au titre de l'église de Sainte-Foi, est seul décimateur.

HOPITAUX

L'hôpital bourgeois est desservi par des sœurs de charité du même institut que celles de Saverne.

L'hôpital bourgeois a pour directeurs deux bourgmaîtres tirés du corps du magistrat.

Par arrêt du Conseil d'Etat, du 5 avril 1701, et par lettres-patentes du 24 février 1703, les revenus et biens des maladreries de Selestadt, Dambach, Ribeauvillé,

Digitized by Google

Richenweyer, Beblenheim et Ammerschwyr, furent réunis à l'hôpital des pauvres malades de Selestadt.

La chapellenie de Saint-Léonard, dans la ladrerie, fut unie à celle de la Sainte-Vierge, dans l'église paroissiale, par décret de l'évêque, du 26 juillet 1513.

L'hôpital militaire est formé d'un médecin, d'un chirurgien-major, d'un chirurgien aide-major, d'un apothicaire et d'un directeur. Les Capucins en sont aumôniers.

Les deux chapellenies de l'hôpital, l'une du Saint-Esprit et l'autre de Saint-Nicolas, furent unies, en 1513, à la chapellenie de Saint-Laurent, dans l'église paroissiale.

« An. 1290, in Selestadio construitur ecclesia leproso-« rum » dit l'annaliste de Colmar, *pag. 25*.

Il y a, à Selestadt, deux hôpitaux, l'un pour les bourgeois, administré par le magistrat, et l'autre pour la garnison. L'hôpital bourgeois n'est pas fondé : ses revenus ne proviennent que d'un amas de charités que l'économie a augmenté. Il y a une petite chapelle dans l'enclos de l'un et l'autre hôpital.

La maladrerie de Selestadt fut fondée en 1290, par les habitants, et une partie des biens fut en même temps destinée pour l'entretien d'un chapelain et d'une chapelle, sous le titre de Saint-Léonard. Cette maladrerie, qui était située hors de la ville, fut détruite pendant les guerres.

L'hôpital militaire de Selestadt, bâti par la ville en 1703, placé au midi, immédiatement derrière deux corps de casernes, est un assez bel édifice, qui ne cède en rien aux hôpitaux les plus commodes et les plus salubres. Il contient, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, huit salles de différentes grandeurs, qui contiennent ensemble 160 lits et, dans un cas pressé, environ 210. Le grenier en reçoit commodément 70 à 80 ; *Lorentz, p. 132 et 133.*

Digitized by Google

L'hôpital bourgeois, qui a été autrefois militaire, et qui a été donné en échange du précédent, est placé sur une petite place ouverte du côté de l'orient.

COMMANDERIE DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN.

Il y a un prêtre résident, religieux de la commanderie de Strasbourg, et qui est d'ordinaire le senior ou l'ancien de cette dernière commanderie. Ce religieux en acquitte les fondations.

Dans le chœur de cette église sont les tombes et épitaphes de:

Pierre Rauch, mort le 18 avril 1665, commandeur de Strasbourg.

François-Christophe Hirsinger, idem, mort le 9 novembre 1741.

Jean-Baptiste Kentzinger, idem, mort le 18 janvier 1751.

Et de Ferdinand Meyer, coadjuteur, mort le 30 décembre 1782.

On y voit aussi, sur une tombe, l'épitaphe suivante: « An. Dom. 1480, obiit Joannes Vernher de Ramstein « armiger. An. Dom. 1486, pridie kal. decembris, obiit « domina Barbara de Ratzahuse uxor ejus. »

Dans le cloître de la commanderie de Selestadt est l'épitaphe de Mathias Ringmann, Philesius, mort en 1511, un des premiers littérateurs de la province.

La commanderie de Saint-Jean de Selestadt, qui était dans son origine une commanderie de chevaliers, fut fondée en 1265. Elle fut unie, en 1399, à la commanderie presbytérale de Strasbourg, qui la possède encore aujourd'hui. Depuis ce temps, le commandeur de Strasbourg, qui nomme un ou deux de ses religieux pour résider à

Digitized by Google

Selestadt, porte le titre de commandeur de Strasbourg et de Selestadt. Cette maison est située près des murs de la ville, dans une position agréable. Elle fut rebâtie en partie au commencement de notre siècle.

Le grand-autel est sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de tous les Saints.

COUVENT DES CAPUCINS.

Il y a, d'ordinaire sous un gardien, environ 36 religieux.

Les Capucins s'établirent, en 1655, à Selestadt, où ils furent appelés par le magistrat. Leurs principaux bienfaiteurs furent le sieur Luman, bourgmaître-régent, qui leur céda son jardin et sa maison, et le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, qui leur abandonna toutes les pierres, bois et autres matériaux d'une ancienne chapelle qui lui appartenait à Châtenoi. Ils desservent la chaire de la paroisse et ils administrent l'hôpital militaire.

COUVENT DES RÉCOLLETS.

Il y a d'ordinaire, avec un gardien, près de trente religieux.

Après la dissolution des Jésuites, auxquels avait été confiée l'instruction de la jeunesse de Selestadt, le Conseil souverain d'Alsace donna, le 22 novembre 1765, un arrêt qui défend à toutes personnes et maisons, soit régulières, soit non régulières, de tenir, dans le ressort, des classes publiques pour y enseigner la langue latine. Comme il résultait de cet arrêt un préjudice notable aux pères de famille qui n'étaient pas en état de payer pension en d'autres villes, pour y faire instruire leurs enfants dans des colléges, le même Conseil souverain, par arrêt du 18 novembre 1769, autorisa les pères Récollets de Selestadt

Digitized by Google

d'y tenir les quatre basses classes, savoir : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième.

Derrière l'autel des Récollets de Selestadt sont les tombes de Jean, comte de Werd, landgrave de la Basse-Alsace, et de Sigismond, son fils, morts tous la même année 1308, qui furent enterrés dans cette église, tombes que Schœpflin a fait graver dans l'*Alsatia illustrata, t. 2, monum. landgr. infer., tab. 2, num. 1, ad pag. 533*; mais ces tombes n'ont point d'inscriptions.

On lit dans Beatus Rhenanus, *Rer. Germ., lib. 3, pag. 166*, « Franciscani sepultura Elisatiæ landgraviorum « Joannis et Symonis, insignes, qui templi conditores « quibusdam existimantur. »

Derrière le même autel sont les bustes des trois nobles de Rathsamhausen, enterrés dans ladite église.

Le couvent des Frères Mineurs conventuels de l'ordre de Saint-François fut fondé, en 1280, par Hartman de Rathsamhausen, avec une église en l'honneur de la Sainte-Vierge. Cette église est encore aujourd'hui sous le titre de l'immaculée Conception. Le fondateur fut enterré dans le chœur de l'église, avec plusieurs nobles de la même famille. Les bourgeois de Selestadt contribuèrent aussi à cette fondation, et les deux landgraves, morts en 1308, en furent les bienfaiteurs. Les Cordeliers conservèrent cette maison jusqu'en 1535 que, se trouvant en trop petit nombre, ils la remirent au magistrat de Selestadt. Ce couvent et cette église restèrent déserts jusqu'en 1619, que le magistrat les accorda aux Récollets, qui les possèdent encore aujourd'hui. Ceux-ci y tiennent d'ordinaire l'étude de philosophie de l'ordre.

Digitized by Google

COUVENT DES DOMINICAINS.

Il y a huit à dix religieux sous la direction d'un prieur. Ce couvent est d'ordinaire la résidence du vicaire-général de la province.

La fondation des Dominicains de Selestadt remonte à l'an 1282. On lit dans l'annaliste de Colmar, *pag. 20*, « An. 1282, ordo prædicatorum in Selecistat chorum suum « consummavit. Iidem fratres sequenti anno sedes in choro « posuerunt et intraverunt. »

Ce fut en 1284, que les Dominicains s'établirent à Selestadt, dans un emplacement qui leur fut accordé en partie par les nobles de Wickersheim. Le chœur fut bâti aux dépens de Hesson Muntzer, comme l'écrit Beatus Rhenanus, *Rer. Germ., lib. 3, pag. 302,* et il fut dédié, en 1316, par le suffragant de Strasbourg. On plaça dans le chœur des Dominicains, l'épitaphe suivante : « an. 1306, « obiit dom. Hesso Munser fundator hujus chori. »

A l'entrée du chœur de l'église des Dominicains.
Du côté gauche.

Quod faustum Felixque sit, sodales Dominicani Selestadium migrarunt anno a partu virginis 1294, natali divi Bartholomei apostoli. Hujus areæ majorem partem illis de suo cessere nobiles, quibus a Wickersheim cognomen. Hoc autem aditum secretius, chorum vulgo appellant, paulo post extructum est, sumptum Hessone monetario suppeditante, qui hic subtus cum uxore et filia quiescit, divisque Catharinæ et Mariæ Magdalenæ consecratum, sacris operam dante Wernhero episcopo et suffraganeo antistitis Argentinensis an. 1316. Deinde crescente cœnobio,

Digitized by Google

peristillium ac cœmiterium cum ipso templo rite lustravit ex veteri instituto Christiano Henricus.

Cette inscription se trouve dans Hertzog, *Chron. Alsat., lib. 7, pag. 15.*

Il faut lire 1284, au lieu de 1294.

COUVENT DES DOMINICAINES.

Il y a d'ordinaire trente religieuses sous une prieure, qui est triennale.

Les registres archidiaconaux de la fin du 15e siècle, font mention de trois chapellenies existantes dans l'église du couvent des Dominicaines de Selestadt : 1o de l'autel de la Sainte-Vierge et de tous les Saints ; 2o de l'autel de Saint-Jean-Evangéliste ; 3o de l'autel de Saint-Jodoque.

Le couvent des Dominicaines de Selestadt doit son origine à quelques filles pieuses qui commencèrent, en 1245, à s'associer et à vivre sous la règle de Saint-Augustin. Le pape, Innocent IV, les soumit, l'année suivante, à la règle de Saint-Dominique; *Als. ill., t. 2, p. 381.* On leur unit, en 1258, les religieuses qui s'étaient établies sur la montagne de Saint-Nicolas de Syle, près de Ribeauvillé, qui avaient été obligées de quitter leur couvent, pour éviter les persécutions du comte Walther de Horbourg, qui ne les aimait pas, parce que son frère leur avait accordé ses biens à son désavantage. Beatus Rhenanus, *Rer. Germ., lib. 3, pag. 303,* dit que de son temps, il y avait quarante religieuses dans ce couvent. C'est de là que le couvent des Dominicaines de Selestadt fut nommé *in Sylo*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui. Ce couvent, comme tous ceux de l'ordre, est exempt de la juridiction de l'ordinaire et gouverné par le vicaire-général de l'ordre.

Digitized by Google

Cinq Dominicaines du couvent de Selestadt furent appelées en Suabe, par Eberhard, comte de Wurtemberg, en 1480, pour remettre la réforme dans le monastère de Gnadenzell ; *Crusius*, *Annal. Suevic.*, *tom. 2*, *part. 3*, *lib. 7*, *pag. 453*. Ursule de Zorn, une des cinq, qui en fut élue prieure, mourut en 1529 ; *idem*, *lib. 8*, *pag. 467*.

PRÉVOTÉ DE SAINTE-FOI ET COLLÉGE.

Par lettres-patentes du 5 juillet 1766, le collége de Selestadt fut supprimé. Elles établissent au collége de Molsheim dix bourses ou places gratuites, remplies par dix enfants natifs de Selestadt, qui y seront logés, nourris, élevés et instruits gratuitement. Ces enfants, choisis dans les familles les plus nombreuses et les moins opulentes de la ville, sont nommés par l'évêque de Strasbourg, sur la présentation qui lui en est faite par les officiers municipaux de Selestadt. Ils ne pourront être admis que depuis huit ans jusqu'à douze, et ils ne pourront rester passé l'âge de vingt ans accomplis. Les biens et revenus du collége furent mis en séquestre, pour être employés aux pensions des Jésuites qui desservaient les colléges d'Alsace.

Par lettres-patentes du 7 novembre 1767, les bâtiments qui appartenaient et formaient l'enceinte du collége, sont affectés au logement des officiers des troupes en garnison en Alsace, et, à cet effet, abandonnés à titre de jouissance et remis au magistrat. Lesdits bâtiments seront employés à l'établissement de pavillons destinés à loger en tout temps les officiers de deux bataillons d'infanterie et de quatre escadrons de cavalerie, composant la garnison ordinaire de la ville. Les frais et dépenses, tant pour cet établissement que pour augmentation, constructions,

Digitized by Google

réparations et reconstructions, seront faits aux dépens de la ville.

Hildegarde, épouse de Frédéric de Stauffen, de concert avec ses fils, Otton, évêque de Strasbourg, Frédéric, duc de Suabe, Louis, Walther, Conrad et Adelaïde accordent et soumettent, en 1094, à l'abbaye de Conques, *ecclesiam in Slehestat ad instar dominici sepulchri factam et a filio Ottone episcopo consecratam.*

Otton, évêque de Strasbourg, dans ses lettres de 1095, dit que lui et ses frères, du consentement d'Hildegarde, leur mère, avaient fondé *cenobium in fundo nostro Slezestat beate fidei virgini consecratum.*

Otton, évêque de Strasbourg, et ses trois frères, Frédéric, duc de Suabe, Louis et Walther, accordent, en 1095, *predium, quod in Selezestat villa, in pago Alsatie hereditario jure possidebant*, au monastère de Sainte-Foi, *quod eorum mater ad honorem dominici sepulchri in Selezestat et S. Fidei benigne incepit.*

Le pape, Paschal II, confirma, en 1106, les biens et priviléges *celle S. Fidis in villa Slettstat, que S. sepulchri vocabulo insignis est, ubi etiam beate martyris Fidis memoria celebriter habetur.*

Les fondateurs du monastère de Sainte-Foi lui accordèrent le lieu et la seigneurie de Selestadt, avec les deux tiers du ban et du péage.

L'empereur, Frédéric Ier, confirma, en 1153, à l'abbaye de Sainte-Foi de Conques, *ecclesiam Slezestat ad instar dominici sepulchri factam*, avec ses appartenances, fondée par ses ancêtres.

L'antipape, Calixte III, confirma, en 1170, les priviléges *celle S. Fidis, que sita est in villa Sletzstat, que S. sepulchri vocabulo est appellata.*

Digitized by Google

Les registres archidiaconaux de la fin du 15e siècle, font mention de quatre bénéfices ou chapellenies existantes dans la prévôté de Sainte-Foi : 1o de l'autel de Saint-Martin et de Sainte-Foi ; 2o de l'autel des SS. Pierre et Paul ; 3o de l'autel de Saint-Blaise ; 4o la chapellenie de Saint-Jean, dans la chapelle de Sainte-Foi, près du monastère de ce nom.

Le monastère de Sainte-Foi de Selestadt fut fondé en 1094, par Hildegarde, comtesse d'Hohenloë, épouse de Frédéric de Buren, mère d'Othon, évêque de Strasbourg, et de Frédéric de Hohenstauffen, duc d'Alsace et de Suabe, laquelle en fit bâtir l'église sur le modèle du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Ce nouvel établissement fut soumis par la fondatrice à l'abbaye bénédictine de Sainte-Foi de Conques, au diocèse de Rhodez, à laquelle ce monastère resta attaché, jusqu'à la fin du quinzième siècle. Le pape, Pie III, l'unit, en 1503, à la manse épiscopale de Strasbourg. L'évêque Guillaume vendit, en 1536, une grande partie de ses possessions et de ses droits à la ville de Selestadt, et l'évêque Léopold donna, en 1616, le reste de ses biens, avec les bâtiments, aux Jésuites de la province de Mayence, pour y établir un collége.

Le collége des Jésuites de Selestadt ayant été supprimé en 1766, ses revenus furent séquestrés et employés en partie à l'établissement de dix bourses ou places gratuites, remplies par dix enfants natifs de cette ville. Les bâtiments qui formaient son enceinte et celle de l'ancien prieuré de Sainte-Foi, et qui venaient d'être renouvelés en 1754, furent abandonnés en 1767 au magistrat de la même ville, qui y bâtit des pavillons pour loger les officiers de la garnison. On n'en conserva que l'église, dédiée encore aujourd'hui à sainte Foi. Elle est desservie par un

Digitized by Google

prêtre séculier amovible, à la nomination de l'évêque, suivant un décret du 24 octobre 1767. On y rétablit en même temps les deux congrégations des bourgeois et des garçons artisans, érigées en 1626 et 1659, qui avaient été discontinuées par la dissolution des Jésuites, et qui furent unies ensemble, par décret du 23 octobre 1767.

PAROISSE, CURE ET ÉGLISE PAROISSIALE.

Selestadt est situé dans le diocèse de Strasbourg et dans l'archiprêtré de Selestadt. A une lieue de cette ville est le fossé provincial ou Landgraben, qui sépare le diocèse de Strasbourg de celui de Bâle, et où commence l'archiprêtré de ce dernier diocèse, dit *ultra colles.*

L'empereur, Louis-le-Débonnaire, confirma, en 836, la chapelle *in loco, qui dicitur Selezistata, cum omnibus ad se pertinentibus*, à l'église de Coire; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, num. 109, pag. 204.*

Par un échange, passé en 880, le roi, Louis-le-Gros, accorda à Luitward, évêque de Verceil, son chancelier, les biens que l'église de Coire possédait auparavant en Alsace et entr'autres *capellam in villa nominata Slectistate; ibidem, n. 145, p. 268.*

Otton Ier, par son diplôme de 952, confirme à l'église de Coire, la *capella in Slezistat*, qui en avait été aliénée; *Hist. d'Als., tit. 271, pag. 118.*

Le même prince, par un autre diplôme, de 953, confirme et restitue à l'église de Coire, *in villa Selezzistat ecclesia cum omnibus sibi legaliter pertinentibus decimis et prædiis ac mancipiis; tit. 273, pag. 119.*

Petrus plebanus de Sletzstat est rappelé dans une charte de Berthold, prévôt de Strasbourg, donnée en 1185.

Digitized by Google

Rodolphe, grand-prévôt de Strasbourg, termina, vers l'an 1203, au nom de l'évêque Henri, un différend qui s'était élevé entre le prévôt de Sainte-Foi de Selestadt, et *Egelolfum sacerdotem ejusdem ville*, au sujet des sépultures faites *in monasterio S. Fidis et in parochiana ecclesia.* Son jugement fut confirmé par des lettres de l'évêque Henri, adressées *plebano, totique populo de Slecestat.*

On lit dans le nécrologe de la cathédrale : *III idus julii, Heinrichus imperator obiit : de Slehhestat plenum servicium.* Cela peut faire croire que ce fut saint Henri qui donna des biens de Selestadt au grand-chapitre de Strasbourg, les mêmes que possède aujourd'hui le grand-prévôt.

Dominus archipresbyter in Sletzstatt est nommé dans une charte de 1282.

Guillaume, évêque de Strasbourg, à la demande *magistrorum, civium et consulatus oppidi Selestadt et Martini Ergersheim rectoris, sive curati dicti oppidi* unit, en 1513, les treize diverses chapellenies *undecim beneficia ecclesiastica capellanias dictas olim per diversos christi honestos ac devotos fundata et erecta*, lesquelles, à l'exception d'une seule, étaient tant du patronage du grand-prévôt que du recteur de Selestadt, pour n'en former dans la suite que six chapellenies, *quarum collatio, presentatio et jus patronatus ad magistrum et cives dicti oppidi spectare debent, qui personas idoneas preposito Argentinensi tanquam archidiacono loci ad instituendum et investiendum presentare debent.* Le décret de cet évêque, du 26 juillet 1513, fut confirmé en 1514, par bulle du pape.

Ces six chapellenies ainsi réduites par les lettres de 1513, étaient:

Digitized by Google

1° La chapellenie de l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église paroissiale, à laquelle fut unie celle de l'autel de Saint-Léonard, dans la chapelle de la ladrerie.

2° La chapellenie de Saint-Pierre, dans l'église paroissiale, à laquelle fut unie celle de Saint-Jean-Baptiste, dans la même église.

3° La chapellenie de l'autel de Sainte-Agathe, dans la même église, à laquelle fut unie celle de l'autel de Saint-Jodoque.

4° La chapellenie de l'autel de Saint-Antoine, à laquelle fut unie celle de l'autel de Sainte-Catherine.

5° La chapellenie de l'autel de Saint-Laurent, dans l'église paroissiale, fondée par Jean Burn, à laquelle furent unies les deux chapellenies de l'hôpital, l'une du Saint-Esprit et l'autre de Saint-Nicolas.

Et 6° La chapellenie de la chapelle de Saint-Nicolas, dans le faubourg, à laquelle fut unie celle de l'autel de Saint-Nicolas, dans l'église paroissiale.

Beatus Rhenanus, *Rer. German.*, *lib. 3*, *pag. 291*, remarque que l'église paroissiale de Selestadt est plus ancienne de plusieurs siècles que celle de Sainte-Foi. Il a raison, d'autant plus que le *baptismalis ecclesie presbyter*, est lui-même rappelé dans l'acte de fondation de ce monastère, de l'an 1094.

Voici comme Beatus Rhenanus, *pag. 302*, décrit l'église paroissiale : « habet hoc oppidum parochiale templum et « unicum et omnium antiquissimum, cujus lapidea struc- « tura una cum turri satis quidem magnifica est, sed « recentior. Olim haud dubie simplicius fuit et augustius, « S. Cruci divæque Catharinæ dicatum. Sed postèa D. « Georgius et Agnes in adyti, quod chorum vocant, tute-

Digitized by Google

« lam asciti soli nunc regnant, veterum nulla memoria, « præter picturam. »

Wimphelingue parle ainsi dans une lettre qui se trouve à la fin de la *Germania Æneæ Sylvii*, imprimée à Strasbourg en 1515 : « etsi in pueritia et adolescentia mea plures in « in patrio loco honesti sacerdotes in baptismali sacræque « communionis templo Deum coluissent, hoc tamen tem- « pore præter curatum suosque mysteriorum dispensa- « tores, unum duntaxat sacellanum gemens offendi. Licet « enim ecclesia plures habuerit capellanias a sæcularibus « fundatas, illæ tamen interim ab opulentes et majora « sacerdotia tenentibus obtentæ sunt, qui dum in opimis « alibi beneficiis, aut apud tyberim pingniora venaturi « moram habuere, exiguis, quos in absentia perceperunt, « proventibus contenti, sacerdotia patriæ, quæ singula « frugalem sacerdotem sustentare poterant, ad inopiam « vergere neglegerunt. Sicque beneficia patriæ diminuta, « cultus dei labe factatus et parochia clero seculari desti- « tuta est.... Cujus calamitatis gratia ex eremo in patriam « accersitus cum honesto senatu ad id nitimur, ut duæ « aut tres sacellaniæ ignariter ad miseriam reductæ in « unam alimenta residenti et cum ecclesiæ rectore deum « honoranti suppeditaturam sacrosanctæ sedis favore et « auctoritate conflari et conjungi possint : cujus rei Guil- « helmus antistes noster pientissimus, dignissimique « prœlati et capitulum suum fundamenta jecerunt. »

L'église paroissiale de Selestadt, dédiée à saint Georges, et sa tour forment un des édifices les plus remarquables de l'Alsace. C'est un monument du quatorzième siècle. L'église est grande et voûtée dans toute sa partie. La nef a deux bas-côtés et elle est séparée du chœur par un grillage, au-dessus duquel est un ambon, ou tribune en

Digitized by Google

pierre. Outre le maître-autel, il y en a quatre dans la nef. Le portail de l'église est très-beau ; au milieu se trouve une tour de pierre fort élevée.

On voit dans le chœur, du côté de l'épître, *reliquiæ ornamentorum funeralium ex divi Ferdinandi primi Romanorum imperatoris augusti castro doloris Austriæ Vienna per Jacobum Taurellum, alias Œxel, prælibati, nec non Maximiliani secundi ac Rudolphi secundi imperatorum augustorum consiliarium, huc translatæ an. M.D.LXXVII mense septembri.* C'est l'inscription qui s'y trouve et que j'ai copiée.

On trouve dans l'église paroissiale plusieurs épitaphes, parmi lesquelles nous avons copié les suivantes :

1. Florent Gebwiller, fils de Jérôme, mort en 1559.
2. Jean Mains.
3. Beatus Arnoaldus.
4. Beatus Rhenanus.
5. Laurent Bosch.
6. Jacques Wimphelingue.
7. Craton Hoffman.

Et autres.

Le magistrat de Selestadt a le patronage de la cure-rectorat ; le curé tient en outre deux vicaires manuels, qui administrent la paroisse sous ses ordres. Il y avait autrefois treize bénéfices ecclésiastiques possédés par autant de chapelains perpétuels, dont neuf étaient fondés dans l'église paroissiale, deux dans l'hôpital, un dans la ladrerie et un dans la chapelle de Saint-Nicolas du faubourg. Ces bénéficiers étaient obligés de résider, d'assister le curé-recteur et de faire avec lui l'office divin dans l'église paroissiale. Mais leurs revenus s'étant perdus

Digitized by Google

insensiblement, l'évêque Guillaume réunit ces bénéfices le 25 juillet 1513, et les incorpora pour en former six chapellenies. Cette union fut confirmée par bulle de Léon X, du 1er juin 1514. Ces chapellenies sont aujourd'hui réduites à trois et forment le titre de trois prêtres bénéficiers perpétuels, compétenciés des revenus de la fabrique, nommés par le magistrat et investis par l'évêque. Il y a, outre cela, un quatrième bénéfice, dont le titulaire est appelé chapelain de la Sainte-Vierge. Il fut fondé le 12 avril 1708, par Melchior Bittel, bourgmaître de Selestadt, et Anne-Catherine Fuchs, sa femme. Le magistrat en est collateur, mais il doit exercer le droit de patronage en faveur du plus proche parent du fondateur.

Il y a, dans l'église paroissiale, deux confrairies. La première, dite *Raidt-Bruderschafft*, sous le titre de l'Immaculée Conception, fut établie par bulle du pape Paul V, du 11 avril 1615. La seconde, érigée à l'autel de Saint-Jean, pour les maîtres charpentiers, maçons et tailleurs de pierre, doit son origine à une bulle du 10 avril 1504.

Au-dessus de l'église paroissiale, et dans une salle qui y est attenante, est conservée l'ancienne bibliothèque que la ville y avait établie en 1462, mais qui depuis plus d'un siècle et demi n'a pas été continuée. On y transporta, en 1758, les livres de la bibliothèque de Beatus Rhenanus, qui jusqu'alors avaient été déposés dans un appartement de la Kaufhaus ou de la douane.

Au mur de cette bibliothèque on lit ces mots d'un côté: *Pro christi laude lege libros, post hæc claude. 1462.*

L'acrostiche suivant se trouve d'un autre côté:

RHENANI LIBRI ANNO HOC LOCI RESTITVVNTVR,
QVO PRINCEPS LODOIX ÆDES SACRAS VISITAVIT
INSIGNIS PIETATE, ROHAN PROGENIE CLARVS.

Digitized by Google

Cette bibliothèque, assez mal conservée, renferme outre plusieurs manuscrits relatifs au droit canon ou civil, à la théologie ou à la philosophie, qui sont des quatorzième et quinzième siècles, plusieurs livres imprimés de la première impression, un recueil de lettres originales, écrites à Beatus Rhenanus par Zwingle, Bucer, Paul Voltz, et d'autres savants avec lesquels il était en relation. Plusieurs de ces lettres portent en adresse : *Beato Rhenanono totius eruditionis antistiti..... Beato Rhenano omnium eruditorum judicio vere beato, etc.*, un Teurdanck, imprimé sur velin et enluminé, dont Jacques Taurel, ou Œchsel, avait fait présent, en 1575, à la ville de Selestadt, sa patrie, etc. On y voit aussi l'original des lettres de noblesse que Charles-Quint accorda, le 18 août 1523, à Beatus Rhenanus. La plupart des livres qui appartenaient à Beatus Rhenanus, sont chargés de notes marginales. On y lit, écrit de sa main, sur un grand nombre : *sum Rhenani, nec muto dominum.* On lui doit l'édition de plusieurs anciens auteurs latins, celle surtout de *Velleius Paterculus*, en 1520, qu'il découvrit dans l'abbaye de Mourbach et qu'il donna sur le seul manuscrit qui existe aujourd'hui. Il mourut sans testament, mais sa bibliothèque fut donnée à la ville de Selestadt, suivant ses dernières intentions. On m'a montré, à Selestadt, la maison qu'il habitait autrefois, et on m'a assuré qu'on conservait dans les archives de la ville, la tasse d'argent dont il se servait pour boire.

Au cimetière de la paroisse, sur l'ossuaire, est la chapelle ruinée de Saint-Michel. Outre ce cimetière, il y en a deux autres, l'un à la porte de Strasbourg, l'autre à celle de Colmar.

A un petit quart de lieue de Selestadt, hors de la porte de Strasbourg, est la chapelle de Sainte-Anne.

Digitized by Google

A une bonne demi-lieue de Selestadt, hors de la porte de Brisach, sur la route du Rhin, est la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges, dite *Illwald-Capell.* C'est un pélerinage avec grand concours de peuple. Cette chapelle est desservie par le recteur de Selestadt, et il y a d'ordinaire deux ermites.

Il y a, à Selestadt, un établissement de demoiselles de l'instruction chrétienne, que le magistrat a admis aux conditions d'instruire gratis les jeunes filles. Elles y vivent, conformément à leur règle, sous la juridiction spirituelle du curé. Elles tiennent des pensionnaires; elles ne font aucun vœu, ni simple, ni solennel. Elles viennent originairement d'Ensisheim, où elles ont pris naissance vers l'année 1725, sous le titre d'*Englische Fraunlein.*

L'église paroissiale, bâtie sur une colline, est environnée d'un cimetière dont le sol s'élève beaucoup au-dessus du rez-de-chaussée des maisons voisines. Ce qui fait que les corps, que l'on y enterre pendant les chaleurs de l'été, font sentir très-distinctement dans ces maisons les différents degrés de leur putréfaction; ce qui a fait juger à M. Lorentz, *pag. 136*, qu'on devrait dorénavant transporter tous les morts, sans exception, au cimetière externe, qui est spacieux, bien aéré, exposé au nord et suffisamment éloigné de la ville, pour ne pas nuire à la salubrité.

Selestadt est une des anciennes villes impériales d'Alsace, qui tient son rang après Strasbourg, Haguenau et Colmar. Elle est située sur la pente douce d'un petit rideau qui borde la rivière d'Ill, à une lieue de la chaîne des Vosges qui la couvre à l'occident, à quatre lieues du Rhin, à une lieue du fossé provincial qui sépare la Basse-Alsace de la Haute, dans la partie la plus étroite de la

Digitized by Google

plaine d'Alsace. C'est un des passages les plus fréquentés de cette province, et on y aboutit par six grandes routes, qui conduisent en Alsace et en Lorraine. La campagne qui environne cette ville, est riante dans tous ses côtés et elle offre un coup d'œil également agréable par la variété de ses productions et par les différents canaux qui l'arrosent. La partie de l'occident est plantée de vignes; celle du nord est occupée par des terres labourables, des jardins potagers et des vergers. La face de l'orient et du midi présente une vaste prairie: celle-ci est bordée par deux forêts, dont une, tirant du sud au septentrion, peut avoir une lieue et demie de longueur sur environ trois ou quatre de largeur, et dont l'autre moins considérable, a conservé le nom de Burner, parce qu'elle dépendait autrefois du village de ce nom, situé à six cent cinquante toises au nord-ouest de Selestadt et qui fut détruit dans le cours du seizième siècle.

La rivière d'Ill se partage près de Selestadt en plusieurs branches qui parcourent les côtés du sud, du sud-est et du nord-est. Les unes percent la grande forêt qui en a pris le nom d'Illwald; une branche assez considérable baigne les murs de Selestadt, une autre fait aller le moulin bâti dans la Demi-Lune de la porte de Brisach, qu'on nomme le *Mühlthor*. La troisième branche, qui est éloignée de près de quatre cents toises de la ville, est remarquable par l'écluse qui fut construite en 1675 ou 76, et par le moyen de laquelle on peut, à l'approche des ennemis, inonder tous les environs. L'Ill se gonfle même assez souvent par la fonte des neiges et les grosses pluies, ce qui la fait déborder au point que plusieurs fois dans l'année, elle entraîne trois à quatre pieds d'eau dans toute la partie méridionale. Ces fréquentes inondations rendent

Digitized by Google

les côtés du midi et de l'orient très-marécageux. Aussi, lorsque les Selestadiens établirent et formèrent, sous le règne de l'empereur Sigismond, le chemin dit *Neuen-Weg*, qui conduit à Heidolsheim et Marckolsheim, et de là jusqu'au Rhin, on fut obligé d'y construire, dans l'espace d'une lieue, depuis Selestadt à la cense du Schnellenbühl, jusqu'à trente-quatre ponts, tant pour passer les marais, que pour servir d'écoulement aux eaux. C'est ce qui a fait dire à Beatus Rhenanus, *lib. 3, pag. 293*, qu'en prenant ce chemin on croirait être en Hollande; *in Hollandia putares esse.*

Deux torrents sortant des vallées de Lièvre et de Villé forment, à l'occident de Selestadt, une rivière qu'on nomme le Giessen, qui, en traversant les vignes, dirige son cours vers le nord-est, passe sous un pont de pierre, à six cents toises de la ville, et se jette à deux lieues de là dans l'Ill. Le Giessen, guéable dans les grandes sécheresses, s'enfle subitement par les pluies d'orage, change de lit et cause quelquefois de grands dégâts par sa rapidité.

Le terrain qu'occupe la forêt au midi et à l'orient, quoique entrecoupée par plusieurs canaux de l'Ill, est assez ferme. Il l'est moins vers le nord, également arrosé par cette rivière. Celui qui avoisine de plus près Selestadt, varie. « Dans certaines parties du levant et du midi, dit « M. Lorentz, médecin et physicien de la ville de Selestadt, « dans son mémoire médico-topographique, *Journal de « médecine militaire, deuxième cahier, avril 1784, p. 128*, « les premières couches sont grasses et argileuses; dans « d'autres, le dessus est un sable ferme, de la profondeur « d'environ deux pieds. On trouve ensuite un sable mou- « vant, d'où naissent des sources d'eau sans nombre. « Vers l'ouest, depuis la ville jusqu'au pied des Vosges,

Digitized by Google

« on rencontre des couches également sablonneuses, « recouvertes d'une terre légère, maigre et pierreuse. » C'est ce sol qui est planté de vignes, quoique le grain y eut peut-être mieux réussi, puisque, outre que le vin qu'il produit est des plus médiocres, la vendange y est très-sujette à manquer.

Il n'est presque pas de plante usuelle qui ne croisse à l'entour de Selestadt : comme il y a des bois, des champs labourés, des prés, des marais, des ruisseaux, du sable, des graviers et de la terre grasse, elles trouvent toutes le lieu qui leur convient. M. Lorentz, *pag. 128*, en compte au delà de huit cents espèces, sans s'écarter de trois lieues. Il a découvert, *pag. 129*, dans les forêts voisines, une espèce de garou ayant l'écorce plus rude en dehors et moins lisse en dedans que celui qui vient des provinces méridionales de la France. Il dit aussi, *pag. 129*, que les montagnes d'Alsace, dans les cantons secs et graveleux, produisent un arbrisseau indigène, nommé *uva ursi*, qui ne cède pas en vertu médicale à celui des pays chauds.

La plupart des maisons de Selestadt sont mal bâties et peu commodes ; ce n'est que depuis une douzaine ou quatorzaine d'années qu'il s'en construit quelques-unes sur un meilleur plan. Les extrémités de la ville n'offrent que de petites baraques confondues les unes dans les autres et écartées par les fortifications dans certains endroits. Les rues, à l'exception de deux ou trois, sont irrégulières. Quoique l'étendue de la ville paraisse proportionnée au nombre des habitants, ils s'y trouvent cependant fort resserrés, parce que les églises, les couvents et leur enclos, l'arsenal, la douane et les autres bâtiments publics, occupent presque autant d'espace que les maisons des particuliers.

Digitized by Google

Un canal, tiré du Giessen, par le moyen d'un réservoir en pierres de taille et d'une digue, arrive en droite ligne à la contre-escarpe de la ville, y entre par un aqueduc établi sur le fossé et la traverse dans son centre en allant d'ouest au nord-est. Il fait tourner quatre moulins, passe au travers de la tuerie, sert au métier des tanneurs et des chamoiseurs, emmène l'ordure des latrines et entretient la propreté des rues, dans les rigoles desquelles on fait passer l'eau deux ou trois fois par semaine. Un autre canal, qui n'a souvent qu'un demi-pied d'eau, se détache de l'Ill, passe dans les fortifications et traverse l'extrémité méridionale de la ville sous le nom de canal des Capucins. Il lave les murs de l'hôpital militaire, il sert de retraite aux bâteaux des pêcheurs et d'abreuvoir aux chevaux de la cavalerie. Etant arrivé auprès de la porte de Brisach pour retomber dans l'Ill, il s'élargit en forme de bassin qui, lorsque les eaux sont basses, devient le receptacle d'une vase qui se putréfie et infecte l'air. Comme on a, depuis quelques années, comblé successivement ce bassin, aussi inutile que nuisible, cette partie du canal se trouvera resserrée contre le rempart et l'on aura, du côté opposé, un quai de trente à trente-cinq pieds de large.

Les fossés des fortifications ressemblaient ci-devant à un marais. L'eau qui y refluait, dans les grandes crues de l'Ill, et celle qu'ils recevaient par le moyen d'une écluse pratiquée dans le canal des Capucins, y croupissait faute d'issue et formait de grandes flaques qui exhalaient une odeur méphitique. Ces fossés furent mis à sec en 1774, par l'établissement de cunettes de douze pieds de largeur sur trois pieds de profondeur, et par un canal d'écoulement de trois mille six toises de longueur, qui traverse la forêt et se jette dans l'Ill, au-dessous du village de

Digitized by Google

Rathsamhausen, à environ une lieue et demie de Selestadt.

La ville de Selestadt est assez peuplée, puisque dans 880 maisons, dont les plus considérables n'ont que deux étages, sans le rez-de-chaussée, et sur une superficie de soixante-seize mille huit cents toises carrées, y compris celle qu'occupent les églises, les couvents et leurs enclos, les bâtiments du roi, les édifices, places et promenades publiques, elle contient plus de sept mille âmes, sans compter le clergé, la garnison et l'état-major. M. Lorentz, *pag. 143*, remarque que, dans un dénombrement que le magistrat fit faire en 1774, il s'y trouva 6706 personnes, 2937 en hommes et garçons, 3769 en femmes et filles. Il est certain que la population a augmenté depuis.

La majeure partie des bourgeois de Selestadt n'est pas riche, mais assez aisée. La fertilité du terroir, le débit facile des denrées que facilite la position de la ville, les pâtures publiques qui suffisent à l'entretien de beaucoup de bestiaux, le bois de communauté qui ne coûte que la peine de l'aller chercher, tout cela diminue les besoins.

Les casernes sont placées à l'extrémité et dans la partie la plus basse de la ville, couvertes d'un côté par le rempart et de l'autre par l'hôpital militaire.

L'air de Selestadt est sain et salubre. Il est exempt, dit M. Lorentz, *p. 153*, de toute affection endémique proprement dite et n'est point sujet aux maladies fréquentes dans les endroits trop voisins du Rhin, ou trop éloignés des Vosges.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS.

Au-dessus de la porte, dite Neuthor, qui est dans l'intérieur de la ville, est un crucifix peint en fresque, et plus bas cette inscription :

AU MILIEU :

A partu divæ virginis M.D.C.XIV, imp. Mathia Ces. Aug.
catholico pacifico P.P.P.P.P.

A GAUCHE :

Ad Christum crucifixum
A patribus cultum in seros plantare nepotes
Romanæ studium religionis amo.
Cæsareæ mites colo majestatis habenas
Nata ut honesta patrem sponsa ut
Amica virum.

A DROITE :

Respublica Selestadii
Pacem incorruptæ memorem virtutis et æquas
Prudenti leges simplicitate sequor.
Hi muri, hœc turres, hœc propugnacula sola
Tuta inter duces te duce christe meos.

Au coin d'une maison près des Dominicaines.

Anno M.D.XXXIII, Carolo V cæsare augusto post actos
Germaniarum conventus in Hispaniam redeunte.

Au bas sont les médaillons de Charlemagne et d'Otthon Ier.

Il y avait autrefois, dans l'emplacement, un arc de triomphe détruit il y a une vingtaine d'années.

N. B. Cette inscription se trouvait, il y a quelques années, à la porte intérieure de Brisach.

Digitized by Google

Sur le cimetière de la paroisse.

Uni et trino, quisquis es salvus sis : Cratoni Hoffmanno Vendehemio consumata integritate et omni gena eruditione predito, qui oratoriam et poeticam XXV annis magna laude professus est. Dom. Jacobus Vilinger et Jacobus Spiegel Maximiliani Cæsaris a secretis, Mathias Schurerius et Beatus Rhenanus posuerunt. Vixit annis LII, obiit 1501.

Ibidem, au mur extérieur de l'ossuaire.

D. O. M. Eberhardo Bild avo et Antonio parenti a Rinow cognominatis civibus Slecestatensibus hic in vicina area sepultis, Beatus Rhenanus filius pietatis ergo posuit. Obiit ille circiter an. a Christo nato 1460, hic autem anno 1520, XI kal. decembris, uterque jam decrepitus.

EXTRAIT DE BEATUS RHENANUS, *Rerum Germanicarum, lib. III.*

Pag. 292, secundæ edit.

Oppidi figura ad circularem accedit. Mœnia habet elegantissima ex coctili latere, cum ambulacris ubique ferme intectis, ut ii qui nocturnas excubias agunt, commodius ambulent, adversus cœlestes injurias aliquanto tutiores. Turres habet non aspernandas.

Pag. 293.

Fossis cingitur aquam perennem continentibus alicubi quatuor, ut circa portam quam inferiorem vocant, alicubi duabus, et tertia, quæ est intima sicca. Per portam Elli fluvii Rhenum aditurus, priusquam nemus proximum

Digitized by Google

emensus fuerit, hoc est, ad villam cui Schnellonum colli nomen est, pervenerit, triginta quatuor pontes transiere cogetur. In Hollandia putares esse. Propter hujusmodi munimenta tum naturalia, tum arte facta, castrum diceres esse verius quam oppidum.

Pag. 293.

Cum olim Elsatia superior vineas sola coleret, quicquid vinorum inferiori Germaniæ communicabat, id per Ellum fluvium Argentoratum usque devehebatur, Selestadii navibus impositum, ubi portus erat et adhuc est, etiam quondam haud dubie trajectus, priusquam pons illic constitueretur. Is apud portam est, quæ nomen a fluvio habet. Nam vel hoc antiquitatem oppidi demonstrat, quod ex Brisigavia et transrhenanis tractibus hac recta in transellanam Elsatiam, et Lotharingiam, ac Galliam itur.

Pag. 296.

Prœficiendorum magistratuum jus aliquandiu fuit apud prœpositum divœ Fidei. Sed Cæsar, cui etiam nonnihil ditionis esset, facile impetravit, id aliunde compensans, ut in consortium reciperetur. Is fuit Fridericus Augustus ejus nominis secundus, sub quo Selestadium muro cinctum est. Sicque amborum pari potestate respublica administrabatur; par utrinque senatorum numerus, cum imperialium, tum præpositianorum et vectigal æqualiter dividebatur. Prætorem autem, quem scultetum vocant, alternis annis per vices dabant. Id duravit usque ad tempora Rudolphi regis, qui sui prædecessoris approbata commutatione, vectigalis dimidium ad Elli portam ipse largitus, totam jurisdictionem imperio Romano vendicavit.

Digitized by Google

Pag. 297.

Deinde Alberti cæsaris principatu, cum inter præpositum mironem et senatum esset nata discordia, præfectus cæsareus Joannes a Lichtenbergo sic rem transegit, ut civitas tertiæ partis medietate de vectigali foret contenta. Nam adhuc dimidium accipiebat, et telone communi utebantur. Sic enim convenerat, Chunrado Wernhero ab Hadestat prætore et Friczemanno Nauuaro consule an. 1299, sub Epiphaniam.

Pag. 297.

Ob ea beneficia, quibus a Friderico Augusto et Rudolpho sunt affecti cives Selestadienses, tale monumentum illis statuere.

Pag. 298.

Impp. cœss. Friderico ejus nominis secundo et Rodolpho Habispurgio Augg. syncerioris ac plenæ libertatis vindicibus S. P. Q. Selecestadiensis beneficiorum memor, inclytis patronis et veris patriæ parentibus post veteres Franciæ hujus Germanicæ, quæ et Austrasia dicta est, benignissimos reges ac Romanorum imperatores Dagobertum, Carolum Magnum, Arnulphum et qui hoc ex Saxonibus, Bajoariis ac Suevis insecuti sunt, monumentum hoc gratitudinis ergo posuit. Posteri diligenter conservanto.

Pag. 298.

Tum vero prætoris munus, imperiale beneficium factum est. Quod diu in manibus fuit Wuaffelariorum ab Eccerich, a quibus adhuc nomen habet area quæ ante curiam est,

Digitized by Google

deinde a Botzhemiis obtentum non cive civili Strage, etc., *de quo consulatur Rhenanus ipse.*

Pag. 299.

Nobilitarunt bellicam Selestadiensium virtutem Armeniaci illi in Vogasi semitis non modo opimis spoliis, quæ secum abeuntes ferebant, sed et vita privati. Fortiter illic pugnavit Chunradus, minister publicus, cui longo cognomentum fuit. Vexilla Gallica adhuc in æde parochiali visuntur. Sed hoc non absque vicinorum auxiliis gestum est.

Pag. 303.

Scolæ litterariæ quinque insignes viri per vices præfuere, Ludovicus Dringenbergius, Crato Hoffmannus Udenheimensis, Hieronymus Gebvilerius, Joannes Sapidus et Vitus Rotenburgius.

Pag. 304.

Encomium Selestadii scripsit Erasmus Roterodamus elegantissimo carmine, rogatu Jacobi Wimphelingii. Habet in summa homines bis mille et sexcentos plus minus, qui sacrosanctæ eucharistiæ sacramento secundum christianum ritum singulis annis participantur.

Pag. 304.

Populus est simplex ac tenuis, ut vinitorum fert conditio; præterea comessationibus paulo addictior.

Digitized by Google

Extrait d'une chronique de Selestadt.

1245. Haben etliche fromme Jungfrauen sich zusamen gesellet die Regul des heiligen Augustini angenomen in der Stadt Schletstadt, welches von dem Pabst Inocentio 4 ist selbiges Iahr den 6. Ienner bestättiget worden.

1246. Sezet diese geistreiche Iungfrauen von ernennten Pabst dem Predigerorden der teuschen Provintz einverleibt worden.

Bey dem Berg Sil genant, nahe bey Rappschweier, wohnten Kloster-Jungfrauen S. Augustini Ordens; es entstunde selbiger Zeit Krieg zwischen zweyen edlen Herren, nemblich Waltherum und Conradum von Horburg, Conradus verbrante das Kloster auf dem Berg Sil, kamen also gedachte Klosterfrauen auf Schletstadt, aus Erlaubtnuss Alexandri, des Pabst dieses nahmens des vierten, und wurden unter ihm und Henrico 3, Bischofen von Strasburg, aus der hochgräflichen Famili von Stahleckh, den Klosterfrauen Predigerordens zugesellet samt allem ihrem Gut. Also lautet die Bulla Henrici 3, so gegeben 1253, in Belagerung Bergheim. Seyet die Wort von selbiger Zeit an wirt das Klosterfrauen Kloster in Schletstadt genant das Kloster in Silo.

1294. Seyn wir Prediger oder Dominicaner in die Stadt Schletstadt an dem Fest des heiligen Bartholomai eingezogen.

1316. Ist unser Chor geweihet worden zu Ehren der heiligen Jungfrauen und Martyrin Catharina und der Büsserin Maria Magdalena. Welches Chor aus den freygegebenen Unkösten Hessonis des Herren Müntzmeisters uns ist erlaubt worden.

ÉPITAPHES A SELESTADT.

Florent Gebwiller, fils de Jérôme Gebwiller
Jean Mains.
Claude Bœcklin de Bœcklinsau.
Beatus Arnoaldus.
Beatus Rhenanus.

Digitized by Google

Laurent Bosch.
Michel Goll.
Jean Goll.
Jacques Wimphelingue.

VITA MORTIS ARRHA.

D. O. M.

Dno Florentio Gebwillero viro pietate et prudentia perspicuo inter repub. Selestad. octumviros sui temp. haud postremo. M. Hieronymi Gebwilleri antiquarii bonar..... in Germania cultoris immortali laude prœclare. . . . cum Prothasio theolog. Martin sacerdot. et Gervasio S. C. ac civitati hujus cum socinii profecto tum consule B. M. Frib. S. Germ. in chron. requiescentib. filio, qui pos. quam pri. plurib. ann. fœliciter profuisset III. die jan. anni redemp. hum. M.D.L.IX vita cum morte comutans cœlestem patriam repetiit. Clara Conthoralis mœstiss. conjugi chariss. una cum fre S. Jacobo Taurello alias Œchsel cognoiato invictiss. imp. P. Ferdi et Maximiliani II. augg. Z. C. consiliario et attestationum in Austria comissario sempiterno recod. et gratitud. ergo P. P. anno salutis M.D.L.XVII mense augusto. Autem Clara pro mem. vidua anno salutis M.D.L.XXXXVI. 30 die mensis maii ex diudurno ob mariti dudum amissi desiderium mœrore lubens erepta.

Autour des portraits. — De deux empereurs.

Imp. Cœs. Carolus Quint. p. f. augustus. — Ferdinandus Hung. et Bohem rex design. imp.

DEO OPTIMO MAXIMO SACRUM.

O fluxam rerum humanarum fidem.

Joan. majus Joan. ac Magdalenæ Wimphelingiæ f. Selestadii, quod priscis selatum fuit, ortus, et in aula D. Maximiliani Cæs. a Jacobo Spiegellio fratre in sacri scrinii magisterio ad unguem formatus. Quem is rudem accipere meruisset, impetrata vacatione apud Ferdinand. in ejusdem locum successit, in quo officio dum dextre versatur, ab opt. principe quum præpositura Clarevallensi, quod phanum ad Bohemio saltus vergens, e regione Norici, vulgus Zvettel appellat, per quam libe-

Digitized by Google

raliter ornatus est, tum stipendiis sacerdotiisque haud contemnendis auctus. Sed ut nihil in humanis stabile, dum ob fidem et integritatem decennio cognitam regi gratus est, dum arridet fortuna, morbo immedicabili correptus, vitam finivit ætatis suæ an. XXXV. salutis M.D.XXXVI. Jacob. Spiegel jurecons. ac trium augg. ab epistolis fratri B. M. posuit.

L'épitaphe de M. de Bœcklin et de Madeleine de Weicher, sa femme.

En haut est Jésus-Christ tenant sa croix entre ses bras, à ses pieds sont à genoux M et Mme de Bœcklin; au-dessous du premier sont les armes de Mens, Haricor, Schamle, Bœcklin. Au-dessous de la seconde, les armes de Wiger, Stauffen, Furstenberg, Baden. Tout ceci est soutenu par trois femmes: la première, nommée Fides, la seconde, Charitas, la troisième, Spes; derrière les trois figures symboliques sont les épitaphes, écrites en lettres d'or; le tout est soutenu par trois lions.

Uff den 13 Maji anno 1537 ist in Got verschiden der edel und gestrenge Claudius Bœcklin von Bœcklinsow, Riter, und ligt in dieser Kirchen begraben. Uff den 18 Martii anno 1539, ist in Got verscheiden die edel und tugendrich Frow Magdalena, geborne von Weyher, gemeltes Claudi Bœcklins ehelich Hausfraw.

Denen beiden Got gnedig sei.

Anno 1582 hat der hochwürdig in Got edel gestreng Herr herr Wilhelm Bœcklin von Bœcklinshow, Thumprobst der Primat Ertzstüfft zu Magdenburg, Riter Rom. Keii. Mt. Weiland. Caroli, Ferdinandi, Maximiliani, und jecztung Rudolphi, auch der fürstlichen Erczherczogen Ferdinandi zu Osterreich. Rath. Vorgemelter Claudi. Bœcklins und Magdalenœ von Weyher nachgelasner Sohn seinen Eltern zu Ehren dis Epitaphium aufrichten lassen.

D. O. M.

Beato Arnoaldo Selestadiensi viro priscæ integritatis meliorumque literarum haud vulgariter perito, primum Cæsaris Maximiliani deinde Caroli quinti a secretis, in cujus comitatu dum solvitur insignis illa

Digitized by Google

Germanorum, sed haud perinde magni momenti in Turcas e Pannonia inferiore emovendos expeditio, apud Austriæ metropolim Viennam subito est extinctus quarto nonas octobreis an. M.D.XXXII. Beat. Rhenanus veteri sodali civique memoriam pos. Vix. ann. XLVII. mens V.

MAXIMO SACRATUM

Beato Rhenano Antoni ex veteri Bildiorum famil. cujus excellens in omni genere doctrina græcæ et latinæ linguæ cognitio, innocencia, humanitas, frugalitas, pudicitia celebris erit donec rerum hœc universitas constabit. Studium antiquitatis declarant aliquot latini scriptores sacri prophanique ab eo purgati ac prope integri restituti; item Germaniam, quam omnem tum veterem, tum novam tribus libris mira diligentia illustravit, viro magno immortaliq. memoria digno Rodolphus Bersius hoc pietatis monumentum posuit. Obiit Argentorati XIII. kl. jun. ætatis suæ an. LXII a Christo nato M.D.XLVII. inde elatus hic jacet ne optim. ac doctissi. civis reliquiis careret patria, quam vivus tot egregiis monumentis exornavit. Te capiunt laeto venientem sidera plausu, sed quæ te genuit, patria terra dolet.

D. O. M.

Barbaræ Kegeleriæ mulierum decori, quam phthisis quadragenariam extinxit an. M.CCCC.L.XXXVII, XII kl. aug. Antonius Rhenanus uxori incomparabili fieri jussit.

D. O. M.

Reinhardo Kegelerio sacerdoti dum vixit graviter hilari et hilariter gravi, suaque contento sorte et quam opum negligenti tam amanti tranquillitatis, Beat. Rhenanus ex sorore nepos avunculo bonæ memoriæ posuit; ob. ætate affecto M.D.XV non. martiis sub præcipitem senectutem.

D. O. M. S.

Laurentio Böschio patritio Selestadiensi viro de patria sua si quisquam alius prœclare merito ac omnibus honoribus in hac repub. summa cum laude functo et qui eximiam pietatem synceriorisque religionis

Digitized by Google

studium cum singulari prudentia ac sapientia semper conjunxerit, cujusque mortem populus Selestadiensis ob insignia in se merita acerbissime tulit et uxori charis. Barbaræ Lossin matronarum pudicarum singulari exemplo, quo cum marito ita ætatem exegit ut et cura ac diligentia rem familiarem honeste augeret et viro suavissime conviveret parentibus optimis Joannes et Laurentius filii Joannes Goll gener hoc saxum p. Obierunt ambo jam decrepiti ille quidem die veneris XVI mensis aug. anno M.D.L.X. Hoc autem non ferens amissi viri desiderium eodem quoque anno die vero Martis. X. decemb. fatis concessit. Q. A. R. J. P.

Hoc, quicunque vides monumenta resiste viator
rem miram, attenta, credulus accre bibes.
Hoc, duo Laurenti Böschi qui nomine gaudent
Clauduntur tumulo, hic filius ille pater.
Insignes pietate viri virtutibus ambo
illustres prœtor, consul, uterque fuit.
Cana fides, recti studium, tum publica rer.
munia, commune et nomen, utrique fuit.
Et locus hic communis üs communia cœli
Atria. At hec animas, corpora ut ille tenet.

Obiit pridie nonarum decembris anno M.D.L.XXXIX. ætatis vero LVIII

Adam Flach von Meisen-Got har
Ein meyer zu Wiler gesin etlich Jor
Da sin gut in Fremde lant wogen
Ist in sinem Alter bargezogen
In Schitz und Schirm dieser Statt
Desz 6. dag Mertzen gendet hat
Sein Lebensz müd und sat.
Anno M.D.XXX un Jor.

Eine Bedechtniss Barbel Klunklerin von Budlingen, der Got Gnad.

Anno M.D.XLVI.

Digitized by Google

Xysto Hermanno parrensi divi Petri quem seniorem vocant. Canonico viro humanissimo quem in mediis sodalium suorum negociis sollicito sursum ac deorsum discursantem pestis ante tempus hic intercæpit amici ob vigilantissimi hominis constanciam et fidem singularem non sine lachrimis saxum hoc statuerunt. An. M.D.XXVII. Sexto calendas februarias.

D. O. M. S.

Michæli Goll et Joanni filio viris singulari pietate prudentia integritate et diligentia ornatiss. ac senatorii ordinis hujus celeberrimo Selestadiensium reip. consulibus beneque de patria meritis parenti optimo fratri charissimo. Socero et marito Joanni amisso suavissimo Oswaldus et Jacobus Goll filii et fratres. Nec non Richardis Boschin vidua mœsta pietatis monumentum perpetuæ memoriæ ac gratitudinis ergo tristissimi F. F. concessere vero inevitabilibus fatis ille quidem anno a Christo nato M.D.L. secund. idus aug. hic autem M.D.L XXXI prid. kal. aug.

Q. A. R. J. S. P.

DEO OPT. MAX.

Joannem Goll virum prudenciæ diligenciæque incredibilis quem in octoviratu hujus inclytæ Selestadiensium reip. constitutum ac veluti præsagientem fatale sibi tempus adesse et proinde rebus istis caducis valere jussis ad cœlestia tantum spectantem brevi consecuta mors prumptum lubentemque terris eripuit anno ætatis LVI salutis M.D.XXXI. Sexta kalendas augustas Michæl et Valentinus filii, mœsti haud ignorantes quid amiserint. parentem optimum hac honestandum memoria censuere.

En bas autour de son portrait :

Sic oculos. Sic ille genas. Sic ora ferebat.

Job am XIX. Tag.

Ich wayss dass mein Vetter und Schirmer lebtt und dass ich der Tag einst aus dem Staat wider aufferstehen würdt, und dass meine Blider mit disser Hanth wider überzogen werden und dass ich mit meinem

Digitized by Google

Flaisch bedäydet Gott anschauen würdt ; ja ich selber würdt ihn anschauen nit mitt anderen sonder mit dissen meinen Augen.

Mat. 22, Rom. 8 et Corr. 15.

Inscription du tableau représentant la sainte Trinité.

SANCTA TRINITAS UNUS DEUS.

Gott dem allmechtigen zue Lob , Ehr und Breys und zue christlicher Gedechtnus des ehrenuesten, weysen und wolglerten Herrn Florenczen Gebwilers gewesten alten Burgermaysters alhie zue Schlettstatt jhres geliebten ehlichen Gemahels hat disse Tafel machen lassen die ehren tugenthafft Fraw Clara Gebwilerin aingeborne Kniriscin , anno domini M.D.L.XXIII, im monat Januario und ist wolernenter Herr Florencz (nach dem er 9 Jar im Stattrat und den 8 Jar im loblichen Octumvirat disser Statt getrew herczigliich wol vorgestanden) aus dissem Jomerthal gottselliglich abgeschaiden den IIII. Tag Jannarii umb die aycte Stund vor mittag anno domini M.D.LIX, und als man zahlt nach Christi Geburt 1596 Jar den 30. tag monaths Maji hat ernente Fraw Clara ihr zeytlichs und zergenglichs Leben im wittiblichen Standt auch gottselliglich vollendet. Und ligen sy bede chonleyt in dissem loblichen Gottshaus beyainander znagst under dem Chor in ainem Rueebett begraben. Ihre ehleybliche Kinder aber so alle bis auf Fraw Mariam Hænerin in Gott verschayden, namblich Anna Hieronimus Regina Catharina Eckhartin, Florentius und Martinus ruhen in dem würdigen Jung-Frauen Closter alhie zue Syl. Alle samentlich ainer frœhlichen Urstende an dem Tag des Herren gewartend die Wolle der barmherczig Gott innen sambt uns und allen gelaubigen Seelen mit Frayden zue der ewigen Selligkait verleyhen. Amen Amen Amen.

Agitur hic memoria Valentini Stippers de Schlingen vicarii ecclesie sancti Petri junioris Argen. parentuorum progenitorum et benefactorum ejus. Orate pro eis, anno M.D.XL.

Anno Domini M.CCCC.XIII mense julii obiit dominus Theodericus Meilter caplans altaris sancte Agatte. Orate pro eo.

Digitized by Google

D. O. M. S. S.

Elisabethæ Jacobi Taurelli alias Œchsell, Elisabethæ Ebersbergepin patriciæ Viennen filiæ legitimæ, tam virginalis vita innocentia quam omni virtutum genere sicut lilium inter spinas, vere perspimo, quo florentis ætatis suo annum circiter quindecimum morte præmatura (proh dolor) ex peste, passim tunc per Austriam sæviente præventa ad cœlesti patria x. die mensis july, hora meridiana anno M.D.L.XXV, revocata naturæ deoque concessit et jam deo vivit pater tum ob amissum filiale solatice tu quod de vita conjugis et supstitis filiolæ Margaretæ dubitans inter spem ac metu horeret mœstiss. tunc, jussu imperatoris in his partibus commisione quadam functus hoc monim. in hac dulciss. patria sua p. p. corpus autem defunctæ in Basilica cathedralis ecclesiæ Viennen, Austriæ quiescit cum omnibus Christi fidelibus resurrectionem novissimam expectans.

VIVITE SUPERSTITES MORTALITATIS MEMORES.

Joanni Œchsell paterno, Cyriaco Knirissio a Westhoffen materno avis, Antonio Œchsell et anno conthorali ejusdem civibus et patritiis Selestadien. qui vitæ suæ curriculo provectans ad ætatem in relligione catholica feliciter absoluto naturæ deoque concessere parentibus dillectiss. in hac sacra æde pacifice quiescendo novissimum Christi salvatoris nostri adventum expectantibus tam justo gratitudinis debito quam filiali pietate moti Jacobus Œchsell alias Taurellus cognominatus augustiss. jmpp. Ferdinandi I. et Maximiliani II. consiliarius et attestationum per Austriam Commissarius nec non comes Palatinus ap. et imperialis dum legatione cœs. in his partibus fungeretur et Antonius Œchsell civis Colmarien. fratres Germ. monimentum hoc F. F. ac P. P. anno salutis humanæ M.D.LXXIII. mense januario.

Ut vivas moriens vive ut moriturus.

IMMORTALI DEO.

Ob institutionem annui census VI. aur. nummum Joan. Prusci Novientan curatoris sacerdotes hujus ædis canonicas preces per sacram Pentecosten psallunto. ejusque hebdomadis VII die pro anniversaria illjus memoria deni flamines rem divinam faciunto, Aur. altera parte in stipem pauperibus viritim distributa. O. M. D VIII.

Digitized by Google

Vadimonium mortis descrere non licet.

DEO OPT. MAX.

Melchior Wanner omnibus civilibus honorib. in hac Selestadiensi repub. functus decurio, consul, prœtor, atque œdilis, ex fide uxore sua XVI liberos tulit, cum qua LVI annum in matrimonio agens ipse LXXXII ætatis ingressus incolumi mente et corpore vivens hoc posuit. Ob. M.D.XVIIII ipsa vero ætatis LXX an. occup. sal. M.D.

Autour du portrait :

Maximilianus p. f. aug. imp. cæs

DEO OPT. MAX.

Jacobo Wimphelingio theologo, qui juventutem ad meliora studia, sacerdotes ad vitam sanctiorem ad optimas leges et instituta res publicas, æditis etiam monimentis invitare, exhortari, revocare nunquam cessavit, frugalitatis benignitatisque rarum exemplum. Jac. Spiegel ac Joan. Majus fratres cæss. augg. secretarii avunculo B. M. munus extremum persolverunt. Vixit ann. LXXVIII. M. III. D. XXI. Ob. XVII. Kl. decembr. M D.XXVIII.

D. O. M.

EX MEMORIÆ ÆTERNÆ.

Nicolao Hoipio archi-presbytero Selestatino qui christianæ pietatis augendæ studio hebdomadam assumpt. deiparæ Mariæ canonicis horis.... (*Le coin sur lequel étaient placés les mots qui manquent, fut coupé pour placer les escaliers des orgues; dans la première ligne manquent 2 lettres, dans la seconde 3, dans la troisième 6, dans la quatrième 9, dans la cinquième 12. Voici les mots qui restent et qui sont écrits sur l'autre coin :*)

Mariæ canonicis horis
2 hac Basillica quot annis
3 rari suo ære et im-
6 travit amici super
9 posuerunt.
12 lettres. id. sept.[1].

[1] Cette inscription est entière dans les *Notices historiques* de Dorlan, 1re partie, pag. 217, où il est dit : l'épitaphe de Nicolas Hopp est gravée sur une pierre latérale du grand portail. Plusieurs autres inscriptions se trouvent également dans l'ouvrage cité, avec des variantes assez nombreuses.

Digitized by Google

Sur le cimetière de la paroisse.

(L'épitaphe suivante est placée hors de l'église, attachée au mur qui donne sur le cimetière de devant, au-dessous de la première fenêtre de la nef.)

UNI ET TRINO,
QUISQUIS EST SALVUS SIT:

Cratoni Hoffmanno Udenheimio consummata integritate et omnigena eruditione predito, qui oratoriam et poeticam XXV ann. magna laude professus est. Dmn. Jacob. Villinger et Jacobus Spiegel Maximiliani cæs. a secretis Mathias Schurerius et Beat. Rhenanus pos. vix ann. LI, ob. M.D.I.

(La suivante est posée vis-à-vis le chœur, sur le côté y répondant de la chapelle ruinée de Saint-Michel, au mur extérieur de l'ossuaire.)

D. O. M. W.

Eberhardo Bild avo et Antonio parenti a Rinow cognominatis civib. Slecestatensib. hic in vicina area sepultis, Beat. Rhenanus filius pietatis ergo posuit. Obiit ille circiter an. a Christo nato M.CCCC.LX, hic autem an. M.D.XX, XI kal. decembris uterque jam decrepitus.

(Les suivantes, quoique placées dans l'église, sont toutes nouvelles.)

16 ANNO CHRISTI 92.

Renovato hoc templo Joannes Melchior Bittel jur. utr. licent. consul Selestadinus ac hujus ecclesiæ œconom. p. t. prefectus suo hic funeri tumulum vivus elegit. Obiit XXIX martii anno M.D.CC.X.

Hic jacet illustris ac generos. D. Nicolaus Hannic de Lamotte milit. ord. sancti Ludovici eques hac in civit., pro rege locum tenens et commendans vigilantiss., miles intrepid. et amor populi. Obiit die tertia mensis May anno M.D.CC.XXIV. Requiescat in pace.

Obiit pie in dno. XI jully an. M.D.CC.XLIV pronobilis ac generosus dominus Petrus de Souilliard Duchesnay ord. milit. sancti Lud. eques

Digitized by Google

hac in urbe pro rege locum tenens atque commendans, qui hic sepultus ætatis 66 an., hujus anima R. J. P.

(Armes placées sur l'épitaphe.)

HEROLD.	REIGL.
MEYERHOFFEN.	LINCK.

Obiit an. Domini 1714 die 20 jan., Prænobilis ac generosus dominus D. Franciscus Jeremias Herold de Höfflingen dominus in Schönau superioris palatinatus capiteneus inglitæ legionis Allemand de Greder ætatis suæ an. 44 cujus anima R. J. P.

Cy gist Monsieur Albert Kuhn, en son vivant conseiller du roy et son premier prêteur de la ville de Schlestatt, âgé de 71 ans, décédé le 22 janvier 1766. Passans, priez pour luy.

Nobilis et gratiosa domina Maria Anna Elisabetha Brobeque nobilis et gratiosi domini Alberti Kuhn, consiliarii regii hujusque civitatis primarii prœtoris regii, conjux vere Zelosissima, que cum singulari devotione sub saxo signato literis A. M. E. B. ante altare beatissimæ virginis Mariæ sibi vivens elegit tumulum et præfata resignatione plena in voluntatem Dei animam suam omnibus ecclesiæ sacramentis munitam Christo Jesu Redemptori suo pie obtulit die 31. decembris 1757.

Hic inclusa jacet illust. Anna Soph. baronissa de Schemal generos. viri D. le Boistel equitis ordinis militaris S. Ludovici locum tenentis commendantis tormentorum belluorum per districtum superioris Alsatiæ, charissima uxor nobile religionis opus obiit die 17° mensis septembris 1736, requiescat et resurgat.

Cy gît M. François-Antoine Brunck, Bourguemaître et premier médecin-physicien de cette ville, décédé le XXIV aoust M.D.CC.LXV, dans la quarante-septième année de son âge. Passans, priez pour luy.

Digitized by Google

SERMERSHEIM, situé sur l'Ill, à trois quarts de lieue d'Ebersmunster, à une lieue de Benfelden, à deux lieues et demie de Selestadt, et à sept petites lieues de Strasbourg, se trouve dans le bailliage de Benfelden et dans les terres de l'évêché de Strasbourg, dans le même diocèse et dans le chapitre rural de Benfelden, composé d'environ 106 familles catholiques.

Cet endroit est fort ancien. *Curia in Sermersheim cum suis appendiciis,* est rappelée au nombre des biens de l'abbaye de Nidermunster, dans le testament de sainte Odile, donné vers l'an 708 ; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg t. 1, num. 25, pag. 44.* La même sainte Odile accorda, *in Sarmenza quinque mansus cum curtibus suis et capella ipsius loci*, à l'abbaye d'Ebersmunster ; *Chronicon Novientense.* Carloman, roi d'Austrasie, compte dans son diplôme de 770, les biens *in Sarmeresheim*, dans le nombre des possessions accordées à l'abbaye d'Ebersmunster par le duc Adalric, son fondateur ; *ibidem*, *tom. 2, num. 60, p. 103.* Elles sont ainsi spécifiées dans un diplôme de 818, attribué à Louis-le-Débonnaire, *in Sarmeresheim*, *curtis dominica cum salica terra, curtes, mansus serviles et censuales, ecclesia ipsius ville cum decimis suis* ; *ibidem*, *num. 93, pag. 171.* Un second diplôme, mais faux, de 824, pour la même abbaye d'Ebersmunster, les désigne ainsi : *in Sermersheim*, *curtis dominica cum omnibus appendiciis suis, ecclesia videlicet ipsius villæ*, *cum decimis suis*, *mansus serviles et censuales cum molendino et banno ipsius allodii*; *ibidem, num. 96, pag. 177.*

L'empereur, Otton Ier, accorda, en 968, *quandam curtem juris regni nuncupatam Saramersheim* à l'impératrice Adelaïde, son épouse; *Wurdtwein*, *Nova subsidia diplom., tom. 3, pag. 399.* L'empereur, Otton III, accorda, en 992,

Digitized by Google

à l'abbaye de Seltz, *quoddam predium Saramereshеim dictum*, qu'il avait auparavant accordé au comte Manegold et qu'il avait ensuite rendu à Adelaïde, sa grand-mère ; *Als. diplom., tom. 1, pag. 136.* Il faut consulter ce diplôme. Jean, abbé de Seltz et son abbaye vendirent, en 1316, la cour de Sermersheim, avec ses appartenances, à Jean, évêque de Strasbourg. L'empereur, Henri II, confirma, en 1022, à l'abbaye d'Ebersmunster, *capellam sitam in villa, quæ Sarmenzo dicitur*, mais ce diplôme est faux ; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 152.* Guillaume, évêque de Strasbourg, confirma, en 1031, à l'abbaye d'Ebersheimmunster, *curtim dominicam in Sarmeresheim cum decimis suis et ecclesia cum tribus partibus decimarum ipsius ville.* Le pape, Luce III, confirma, en 1183, *curtem dominicam in Sermersheim cum decima salice terre et ecclesiam cum decimis ipsius ville*, à l'abbaye d'Ebersmunster ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 278.* Honorius III fit la même chose en 1224. Le même pape, par une seconde bulle de la même année 1224, confirma également à l'abbaye d'Ebersmunster, *capellam de Sermenzo cum allodio et pertinentiis ejusdem ab inclito recordationis Henrico secundo Romanorum imperatore concessam.* Le pape, Boniface IX, unit, en 1402, à l'abbaye d'Ebersmunster, les *reditus parochialis ecclesie in Sermersheim, que de jure patronatus dicti monasterii existit*, à charge à l'abbé de la faire desservir par un de ses religieux ou par un prêtre séculier. Jean, abbé de Seltz et son abbaye vendirent, en 1316, à Jean, évêque de Strasbourg, *curiam sitam in villa Sermersheim dictam der Fronehof, cum judicio, jurisdictione, etc.*, pour 450 deniers, monnaie de Strasbourg. Innocent VIII renouvela, en 1487, l'union des revenus *parochialis ecclesiæ in Sermersheim*, faite à l'abbaye d'Ebersmunster, à charge à

Digitized by Google

l'abbé de la faire desservir par un de ses religieux, ou par un prêtre séculier. Le cardinal Raymond, légat du Saint-Siége, unit, en 1503, à la même abbaye, *capellaniam S. Joannis baptistæ in Sermersheim, cujus collatio ad monasterium in Ebersheimmunster pertinere dinoscitur.*

Sermersheim est un ancien endroit impérial, que les empereurs accordèrent en fief aux nobles de Bergheim; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 157.* Cunon de Bergheim fut assiégé en 1291, dans sa forteresse de Sermersheim, par le sire de Ribeaupierre. Mais la vigoureuse défense que fit Cunon, obligea le seigneur de Ribeaupierre de se retirer, ayant eu plusieurs de ses soldats tués et les autres blessés; *Annales Colmarienses, pag. 25.* Ce Cunon de Bergheim était alors landvogt d'Alsace. Deux ans après, Conrad, évêque de Strasbourg, s'étant joint à sa ville épiscopale, vinrent faire le siége de Sermersheim et le détruisirent en 1293. Les annalistes lui donnent le nom d'*oppidum*, en ajoutant qu'il appartenait à Cunon de Bergheim. *Destruxerunt oppidum Cunonis Sermersheim.... erat Cuno de Bergheim miles præses principis in Alsatia*, dit Albert de Strasbourg, *pag. 109.* L'évêque et les bourgeois de Strasbourg, au carême de 1293, assiégèrent *expugnaverunt opidum Sermersheim, quod opidum fuit Cunonis militis de Bercheim et funditus eversum fuit*, dit la chronique d'Ellenhard. On lit la même chose dans la chronique allemande de Kœnigshoven, *cap. 5, pag. 315*, qui lui donne le nom de *Sermersheim, das Stettelin by Benevelt.* On lit dans un ancien *Rotulus* de Saint-Etienne de Strasbourg, que l'évêque Conrad mit, en 1293, une imposition sur son clergé, *pro eo quod destruxit castrum et oppidum Scrimirsheim domino de Bercheim.* Enfin, suivant une charte de 1294, le même Cunon de Bergheim s'accom-

Digitized by Google

moda, en cette année, avec l'évêque Conrad, *umb den Schaden den mir, und den minen von im und von sinen Helfern ze Sermersheim geschehen ist*: *Archives de l'évêché.* Le même Cunon de Bergheim promit, en 1301, à l'évêque Frédéric, de ne jamais fortifier Sermersheim sans le consentement de l'évêque de Strasbourg; *Als illust., tom. 2, pag. 157.* L'empereur Henri, par son diplôme de 1312, termina une difficulté que l'abbaye de Nidermunster avait avec les nobles de Bergheim, au sujet de la forêt de Sermersheim; *Archives de l'évêché.* Enfin les Bergheim conservèrent le village de Sermersheim jusqu'en 1350 que, du consentement de l'empereur Charles IV, ils le vendirent, avec la forêt de Rische, située entre Sermersheim et Stotzenheim, pour huit cents livres deniers, à l'évêché de Strasbourg, qui le possède encore aujourd'hui; *Archives de l'évêché de Strasbourg, à Saverne.* Ce fut en 1444, le lendemain de la Toussaint, que les Strasbourgeois, au nombre de soixante-dix hommes, entrèrent dans Sermersheim, en chassèrent les Armagnacs, en tuèrent trente et firent prisonniers neuf autres, qui furent noyés dans Strasbourg; *Schilter ad Kœnigshovium, observ. 17, pag. 927 et 1008.* Dès le mois d'octobre précédent, Jean Füller de Geispoltzheim et Walther Reiff étaient sortis de Benfelden avec leurs troupes et avaient surpris Sermersheim, où ils tuèrent 40 Armagnacs et en firent 10 prisonniers; *ibidem, pag. 1005.*

Le droit de patronage et les dîmes de Sermersheim proviennent de l'ancienne donation faite à l'abbaye d'Ebersmunster, par le duc Adalric, son fondateur. Cette abbaye est aujourd'hui décimatrice pour la moitié et le curé pour l'autre. Les papes, Boniface IX, en 1402, et Innocent VIII, en 1487, unirent les revenus de l'église

Digitized by Google

paroissiale de Sermersheim à la manse de l'abbaye, à charge par l'abbé de faire desservir la cure-plébanat par un de ses religieux, ou par un prêtre séculier. Cette cure devint ainsi régulière, et elle fut maintenue dans cet état par une transaction passée, le 17 janvier 1749, entre l'évêque de Strasbourg et l'abbé d'Ebersmunster. Depuis quelques années, la cure est possédée par un prêtre séculier, qui l'obtint par dévolut. Cette cure est de l'ancien patronage de l'abbaye et on lui a réuni les revenus du primissariat ou de la chapellenie de l'autel de la Sainte-Vierge, qui existait autrefois dans l'église paroissiale. Celle-ci est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Il y avait autrefois deux chapelles à Sermersheim, titre de deux chapellenies, l'une de Sainte-Adelaïde, dans la cour de l'abbaye de Seltz, et l'autre de Saint-Jean-Baptiste, dans la cour de celle d'Ebersmunster. Cette dernière fut unie à l'abbaye, en 1503, par le cardinal Raymond, légat du Saint-Siége.

Il y avait aussi autrefois, dans Sermersheim, près de l'Ill, une chapelle dédiée à saint Ulric, dont on voit encore les ruines, et dont les revenus sont possédés aujourd'hui par l'évêque de Strasbourg.

Hors du village et près de la grande chaussée est la chapelle de Saint-Vendelin, bâtie par la communauté.

SESSOLSHEIM. En 1351, l'évêque Berthold unit la cure de Sessolsheim, avec les revenus de son rectorat, au grand-chœur de l'église cathédrale, pour l'entretien des trois prébendes de la chapelle de Sainte-Catherine, fondées par ledit évêque dans ladite église, sauf la compétence fixée au vicaire perpétuel de Sessolsheim, dont le patronage continuerait d'appartenir au grand-prévôt.

Digitized by Google

La prémissairie de Sessolsheim, à la collation du grand-prévôt, existait encore en 1607. Ses revenus sont aujourd'hui réunis à la manse prévôtale, à l'exception d'une petite partie, perçue par le curé.

En 1620, les principaux décimateurs étaient le grand-chapitre pour deux tiers et le grand-chœur pour un tiers.

En 1687, il y avait 33 bourgeois à Sessolsheim, et avant la guerre, 54. La dîme était partagée entre le grand-chapitre pour deux tiers et le grand-chœur pour l'autre tiers.

Un fossé sépare le ban de Sessolsheim de celui de Landersheim.

SIRENTZ, ou Sierentz, est un grand village de la Haute-Alsace, situé dans le Sundgau, entre Mulhausen et Bâle, composé d'environ 123 familles, toutes catholiques, dans le diocèse de Bâle et au chapitre rural dit entre les collines, ou *inter colles*. C'est un fief du roi, au titre de la maison d'Autriche, appartenant à Mrs. de Waldner, de la branche de Sirentz. Ce fief consiste dans la seigneurie du village de Sirentz, dans le droit de patronage des cures de Sirentz et d'Uffheim, et une partie des dîmes des villages de Sirentz, Uffheim, Geispitzen, Bartenheim et Waltenheim.

Le village de Sirentz est ancien : quelques-uns croyent que c'est l'ancien *Urunci*, rappelé deux fois dans l'itinéraire d'Antonin, *pag. 252 et 349 ;* mais M. Schœpflin a prouvé, *Als. illust., tom. 1, pag. 201,* qu'il faut chercher l'*Urunci* aux environs du village d'Illzach, situé à une lieue de Mulhausen. Il est plus vrai de dire que Sirentz est le *Serencia* que le même M. Schœpflin, *Alsat. illust., tom. 1, pag. 692*, place entre les palais royaux des rois

Digitized by Google

carlovingiens. Un diplôme de Louis-le-Germanique, pour l'abbaye de Mourbach, *Alsat. diplom.*, *tom. 1*, *pag.* 77, de l'année 835, est ainsi daté : *actum Serencia villa.*

Adalbéron, évêque de Bâle, accorda, en 915, à Bennon, son cousin, qui s'était retiré à Einsidlen, la terre de Sirentz en Alsace, pour l'aider à entretenir les religieux qu'il avait assemblés audit ermitage d'Einsidlen ; *Hartman, in annalibus Heremi dei paræ*, *pag. 31*, et *Hist. de l'Eglise de Strasbourg*, *tom. 2*, *liv. 6*, *pag. 280.... Curtis Sierenzo* est rappelée entre les possessions de l'évêché de Bâle, dans un diplôme de l'empereur Conrad III, de 1141, concernant l'abbaye de Saint-Blaise; *Hergott, Geneal. Habsburg.*, *tom. 2*, *pag. 165.* Le pape, Eugène III, rappelle, en 1147, entre les possessions du monastère de Saint-Alban de Bâle, *decimas in villa, que dicitur Sierentze ; Alsat. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 232.* Ainsi qu'Ortlieb, évêque de Bâle, dans sa charte de 1154 ; *ibidem*, *pag. 241.* Ainsi que Henri, évêque de Bâle, dans celle donnée vers l'an 1180 ; *ibidem*, *pag. 273.* Ainsi que Henri, évêque de Bâle, dans celle de 1184 ; *ibidem*, *pag. 281.*

L'abbaye d'Einsidlen vendit, en 1398, pour douze cents florins d'or, à Burchard Munch de Landscron, la colonge seigneuriale de Sirentz, dite Oberhof, le droit de patronage et les dimes des villages de Sirentz, Uffheim, Geispitzen, Bartenheim et Waldenheim. Celui-ci les offrit en fief, en 1406, à la maison d'Autriche, qui lui accorda en même temps, à titre de fief masculin, le reste de la seigneurie de Sirentz, en s'y réservant cependant la justice criminelle, ou haute justice. A l'extinction des Munch de Landscron, arrivée dans la personne de Jean, le fief fut conféré, en 1462, aux nobles de Halweill. Burchard de Halweill, dont la fille Catherine épousa, en 1522, Jean-

Digitized by Google

Jacques de Waldner, le vendit, en 1523, à son gendre, pour six mille florins, avec permission du seigneur direct, Ferdinand, archiduc d'Autriche, lequel, devenu empereur, investit, en 1526, particulièrement ledit Jean-Jacques de Waldner, du droit de glaive ou de justice criminelle que s'étaient réservé ses ancêtres ; *Archives des Waldner*.

La cure est du patronage de Mrs. de Waldner. L'église paroissiale, dite Hohkirch, sous l'invocation de saint Martin, est située à un quart de lieue de Sirentz. Il y avait, près de cette église, un village, dit Hohenkirch, qui n'existe plus depuis le quatorzième siècle.

M. de Waldner a un beau château à Sirentz.

Il y a (ou il y avait) à Sirentz une fabrique de porcelaine.

SORN (RIVIÈRE DE). Georges-Jean, comte palatin du Rhin et seigneur de la Petite-Pierre, proposa, en 1573, à l'évêque de Strasbourg et aux seigneurs riverains, un plan pour réunir la Sorn et la Saar, et rendre par là la Sorn navigable depuis sa source. Le principal moyen de la réunion était une digue immense qui devait être faite d'une rivière à l'autre. Il réussit à faire assembler à ce sujet, en 1574, les états d'Alsace, où il proposa son projet, qui n'eut pas lieu. L'énormité de la dépense, les frais de construction des digues, les frais continuels d'entretien, l'impossibilité de leur conservation, la destruction de la pêche, l'engloutissement des terres nécessaires pour élargir le canal de la rivière, etc., furent les obstacles qui s'opposèrent à ce projet. Les papiers relatifs à ce projet sont conservés dans les archives de l'évêché, à Saverne.

Digitized by Google

SORNHOFFEN. Le village de Sornhoffen n'était, dans son origine, qu'une métairie, située près de la Sorr et appartenante à l'abbaye de Saint-Jean, dans le ban de Munswillér. Ce village commençait déjà à se rétablir au commeneement de notre siecle, lorsqu'en 1712, différentes contestations s'élevèrent entre l'évêché et l'abbaye, au sujet des droits de seigneurie sur cet endroit. Elles furent terminées par transaction passée, le 28 avril 1718, entre le cardinal de Rohan et l'abbaye de Saint-Jean. Par cet accord, l'abbaye céda le lieu de Sornhoffen avec ses dépendances à l'évêché, et celui-ci lui accorda en échange le village d'Eckartswiller. La prise de possession de Sornhoffen fut faite par l'évêché au mois d'octobre de la même année 1718 et l'endroit fut uni, en 1719, au bailliage de Saverne. Par ce traité, les deux parties n'avaient qu'échangé les droits seigneuriaux du village d'Eckartswiller contre ceux de Sornhoffen. Par un second, passé en 1731, l'abbaye céda à l'évêché les droits et fonds à elle appartenants à la droite de la Sorn, dans le village de Sornhoffen, ainsi que dans les bans de Steinbourg, Munswiller et Saverne, comme se trouvant à la bienséance du cardinal de Rohan, pour la construction de son canal et l'enclos de sa faisanderie.

Le village de Sornhoffen, formant une ancienne dépendance de la primitive fondation de l'abbaye de Saint-Jean, fut ruiné d'abord en 1524 par les Rustaux, puis totalement détruit par l'armée de Mansfeld, par celle des Suédois et par celle du maréchal de Turenne. Il fut rétabli, en 1698, par l'abbesse de Saint-Jean qui y appela des sujets, leur permit d'y reconstruire des maisons et les soumit à la juridiction spirituelle du curé de Monsweiller.

Digitized by Google

Il n'existe plus aujourd'hui, de Sornhoffen, qu'une ou deux maisons. Le feu cardinal de Rohan fit, ès années 1760-1770, l'acquisition des maisons qui formaient ce village, les fit abattre et raser pour l'agrandissement et l'arrondissement de son parc.

STEINBOURG. Le village de Steinbourg, autrefois connu sous le nom de Steingewirck, situé dans le bailliage de Saverne, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg.

Les nobles de Vildsberg tenaient originairement ce village en fief des Stahel de Westhofen. Berthold Münch de Vildsberg, ses frères et leur cousin, Volmar de Vildsberg, le possédaient à ce titre, lorsque Jean Stahel de Vesthofen vendit, en 1412, le domaine direct de Steinbourg à Guillaume, évêque de Strasbourg, pour un étalon de couleur fauve et vingt florins du Rhin.

Par cette vente, les nobles de Vildsberg continuèrent à être investis du village de Steinbourg et de sa seigneurie par les évêques de Strasbourg jusqu'à l'extinction de cette famille dans la personne de Guillaume Munch de Vildsberg, arrivée vers l'an 1587. Les biens allodiaux de cette famille passèrent aux nobles de Lutzelbourg, mais le fief et la seigneurie de Steinbourg furent réunis, en 1591, au domaine de l'évêché, qui les possède encore aujourd'hui.

L'abbaye d'Andlau avait autrefois, dans Steinbourg, une colonge ou métairie seigneuriale très-considérable, que l'abbesse Cordule et son abbaye vendirent, en 1542, à l'évêque Erasme et à son évêché, pour 750 florins, argent de Strasbourg. Le même évêque vendit, en 1543, pour la somme de 800 florins, sous droit de réméré, ladite colonge à Berthold de Vildsberg, alors investi du fief du village même. Ce réméré fut exercé par l'évêque, en 1591,

Digitized by Google

en rachetant cette colonge des Lutzelbourg, héritiers allodiaux des Vildsberg.

L'évêché conserva ainsi cette colonge jusqu'en 1681, que l'évêque François-Egon accorda en fief à la famille des sieurs de Meyerhoffen, les biens et dépendances de ladite colonge ou métairie franche de Steinbourg, ainsi que le petit château ruiné dans lequel les nobles de Vildsberg habitaient autrefois.

La prévôté de Steinbourg appartenait originairement à l'abbaye d'Andlau, et nous en trouvons investi, en 1495, Conrad de Vildsberg, par l'abbesse.

La forêt de Monsau appartenait aussi autrefois à l'abbaye d'Andlau et faisait partie de la colonge de Steinbourg, avec laquelle elle eut les mêmes mutations jusqu'en 1591, que ladite forêt fut réunie au domaine de l'évêché pour n'en plus être aliénée. C'est dans cette forêt, à un quart de lieue de Saverne, sur le Martelberg, qu'était situé l'étang à grenouilles. Cette forêt, qui contient au moins mille arpents, est située entre le ban de Steinbourg, le Creutzwald et le ban de Dettwiller. Voyez sur Monsau, le titre de 1144.

La forêt du Hochwald, nommée autrefois la forêt du Buch, contenant plus de deux cents arpents, est aussi située dans le ban de Steinbourg. Elle touche aux bans de Steinbourg, d'Ernolsheim et d'Imbsheim. Elle fut également réunie, en 1591, au domaine de l'évêché, qui l'avait donnée en fief aux nobles de Vildsberg.

A une lieue de Saverne et dans le ban de Steinbourg, est la forêt d'Espen, appartenante à l'évêché et ayant environ cent arpents.

En 158.., l'abbaye d'Andlau vendit à Jean de Manderscheidt, évêque de Strasbourg, et à son évêché, le droit de

Digitized by Google

patronage, la grande et la menue dîme de Steinbourg, avec différents biens rentiers situés dans le même endroit pour deux mille florins.

L'évêque changea, en 1588, cette somme de vente en une rente annuelle rachetable de cent florins, affectée sur le bailliage de Benfelden. Elle fut rachetée en 1693.

La régence de Saverne accorda, en 1629, les revenus de la prémissairie de Strasbourg au curé du même endroit.

STUTZHEIM, vulgairement Stitzen, est un village du diocèse de Strasbourg et de la Basse-Alsace, situé à deux lieues de Strasbourg, dans le chapitre rural de Bettbur et dans les terres du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, composé d'environ 25 familles catholiques et appartenant à M. de Flachsland, qui le relève du roi à titre de fief impérial. C'est la première poste de Strasbourg à Saverne.

Stizenesheim est rappelé dans la charte polyptique de l'abbaye de Maurmoutier, de 1144, et *curia apud Stucesheim*, dans la notice des possessions du monastère de Sindelsberg, de 1148. Berthe, qui était supérieure de ce dernier endroit, obtint par échange, en 1122, avec Maurmoutier, des biens situés *in villa, quæ dicitur Stucesheim.... Hist. d'Als., tom. 2, tit. 589, pag. 245.* Burchard et Gunther, évêques de Strasbourg et de Spire, confirmèrent, en 1154, *curiam dominicalem in Stutzesheim cum capella*, à l'abbaye de Schwartzach ; *Als. diplom., tom. 1, pag. 242 et 243.* L'empereur Frédéric rappelle, dans son diplôme de 1163, *mansos duos in Stutzesheim*, entre les possessions du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg ; *ibidem, tom. 1, pag. 254.* Le pape, Honorius III, confirma, en 1219, *curiam dominicalem in Stuzesheim cum capella*

Digitized by Google

et officio villici, à l'abbaye de Schwartzach ; *Archives de Schwartzach.* Crafton, abbé de Schwartzach et son abbaye vendirent, en 1400, *curiam et molendinum et medietatem decimæ in Stutzheim,* au chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg ; *Registratura*, *pag. 8.* Ce dernier chapitre est encore aujourd'hui décimateur du ban de Stutzheim et collateur de la cure. L'évêque Guillaume, par lettres du 11 janvier 1427, unit à la prévôté de Saint-Pierre-le-Jeune, les églises de Stützheim et de Hœven, avec tous leurs droits et revenus, lesquelles étaient à la collation du même prévôt, à charge d'y entretenir et compétencier un vicaire perpétuel. Le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, par acte du 21 octobre 1603, céda le droit de patronage de la cure de Stützheim à Charles, cardinal de Lorraine, et à ses successeurs dans l'évêché, en réservant cependant au prévôt, les biens de l'église que lui avait accordés l'acte d'union. Le motif de cette cession était la crainte que la cure de Stützheim n'essuyât le même sort que celle de Hœven, qui était tombée entre les mains des luthériens. Le village de Hœven, voisin de Stützheim, n'existe plus et son ban a été uni à celui de Stützheim.

L'église paroissiale de Stützheim est dédiée aux apôtres SS. Pierre et Paul. Avant le luthéranisme, la cure de Stützheim faisait partie de l'archiprêtré de Saint-Laurent. Ce village était, en 1615, desservi par le curé de Dingsheim, qui en est éloigné de trois quarts de lieue. Il ne redevint cure séparée et paroisse particulière qu'en 1727. A l'entrée de Stützheim est une chapelle, sous l'invocation de saint Michel, bâtie au commencement de ce siècle.

Stützheim et le village voisin de Bertzen appartenaient autrefois aux nobles de Reichenberg. Frédéric de Reichenberg, chanoine de Strasbourg, Volmar, son frère, et

Digitized by Google

Walther, leur neveu, vendirent, en 1283, les villages de *Berolzheim* et *Stuzheim*, pour quatre-vingt quinze marcs d'argent, à un bourgeois de Strasbourg; *Als. illust.*, *t. 2, pag. 663.* L'empereur, Frédéric III, écrivit, en 1455, au magistrat de Strasbourg, de soigner les revenus *des Dorffs Stutzheim*, qui était fief impérial devenu appert; *Alsat. dipl.*, *tom. 2*, *pag. 387.* Le même empereur investit, en 1475, les margraves de Bade du village de Stützheim, à titre de fief; *Historia Friderici IV*, *fol. 107.* Les margraves d'Onolsbach tenaient, dans le même temps, en leur qualité de burgraves de Nuremberg, à titre de fief impérial, l'advocatie ou *Vogtey* de Stützheim. Les mêmes margraves accordèrent ensuite la même advocatie, à titre d'arrière-fief, aux nobles de Fleckenstein; *Alsat. illust.*, *tom. 2, pag. 259.* Le village de Stützheim appartenait, au 16e siècle, aux nobles de Vœlsch et de Haas; en 1603, aux barons d'Ulm et aux nobles de Neuhausen, et en 1726, les barons de Flachslanden l'achetèrent des Ulm; *ibidem*, *pag. 259.* Ce fut l'empereur Rodolphe II qui accorda, en 1603, le village de Stützheim en fief à Jean, baron d'Ulm, son vice-chancelier; *ibidem*, *pag. 733.* Au commencement de ce siècle, dans le temps de la guerre de la France avec l'Allemagne, Louis XIV accorda le fief de Stützheim à Jean-Jacques Wurmser, parce qu'Antoine, baron d'Ulm, servait dans les troupes ennemies; *ibidem*, *pag. 259.* Antoine récupéra son fief en 1716 et, de l'agrément du roi, il le vendit, en 4726, à Jean-Henri-Joseph de Flachsland, vice-dômne de l'évêché de Strasbourg; *ibidem*, *pag. 705.*

Stützheim avait donné son nom à une famille noble, éteinte vers l'an 1444, dans la personne de Jean de Stützheim; *Als. illust.*, *tom. 2, pag. 671.* Albert de Stützheim,

Digitized by Google

miles et Egenolphe, son fils, vivaient en 1327 ; Diebold, fils d'Egenolphe, en 1396 ; *ibidem, pag. 671.* On trouve Egenolphe en 1361 ; *Glafey, Anecdota, num. 440.*

Le village de Bertzen, nommé *Berolzheim* dans l'acte de vente de 1283, était situé à un quart de lieue de Stützheim. Il est aujourd'hui entièrement détruit et son ban est partagé entre Stützheim et Hurtigheim. L'abbaye de Schwartzach est décimatrice des terres qui composaient l'ancien ban de Bertzen.

SUFFELNHEIM, ou Soufflenheim, est un grand village de la grande-préfecture de Haguenau, composé d'environ 198 familles, toutes catholiques, faisant le nombre d'environ 880 communiants et de trois familles juives. Le patronage de la cure appartient au prévôt du chapitre de Haguenau. La dîme est partagée entre le curé pour un tiers, la fabrique pour un autre tiers, et les nobles de Huffel et de Steincallenfels, pour le reste. Il y a dans l'église, dédiée à saint Michel, une confrairie du Saint-Rosaire, érigée sur l'autel de la Vierge. Il y avait autrefois, outre la cure-rectorat unie au chapitre de Haguenau, un plébanat, un primissariat et une chapellenie de Saint-Wendelin. Le curé de Suffelnheim dessert aujourd'hui et depuis l'an 1754, les habitants d'un canton de la forêt de Haguenau, dit Eichelgarten. Conrad IV, roi des Romains, rappelle *castrum nostrum Suvelnheim*, dans un diplôme de 1251, pour l'abbaye de Neubourg.

L'abbaye de Neubourg avait autrefois plusieurs droits seigneuriaux à Suffelnheim, qui lui avaient été accordés par le comte Reinhard, son fondateur, mais qu'elle échangea, pour le bien de Selhoven, vers l'an 1178, avec l'empereur Frédéric, *jus quod habuerat apud Suvelnheim a*

Digitized by Google

Reinholdo comite, *qui in testamento delegaverat*, dit une notice, écrite vers ce temps-là. Elle y conserva cependant encore pendant plusieurs siècles une cour seigneuriale, puisque les papes, Eugène III, en 1147, Alexandre III, en 1177, et Innocent III, en 1208 *(Alsat. diplom., tom. 1, pag. 234, 262 et 317)*, lui confirmèrent *grangiam Suvelnheim*, puisque Alberon, abbé de Neubourg, dans sa charte de 1215 *(pag. 330)*, rappelle sa *grangia Suvilheim;* puisque l'empereur Frédéric confirma, en 1158, *curtem Suvelnheim* à la même abbaye *(pag. 247)*; de même Henri VI, en 1196, et Philippe, en 1201, et Otton, en 1209, et Frédéric II, en 1219; et puisque Charles IV compte encore, en 1356, dans le nombre de ses possessions, *curtem Suffelnheim*, *cum juribus et appendiciis suis (t. 2, pag. 216)*.

L'empereur Philippe confirma aussi, en 1207, *bona in Suveltzheim*, aux Prémontrés de Haguenau *(tom. 1, pag. 316)*.

Lampertus de Suovilheim est rappelé dans la charte d'Albéron, abbé de Neubourg, de 1215; *Als. dipl., t. 1, pag. 330.... Fridericus de Suffelheim* souscrivit, en 1227, le diplôme de Henri, roi des Romains, pour l'abbaye de Kœnigsbruck; *idem*, *pag. 362*.

L'abbé de Seltz vendit, en 1245, à l'abbé de Neubourg, *decimationem sitam in banno ville de Suvelnheim*, *que ad jus et proprietatem monasterii Salsensis spectare dinoscitur*.

Le détail des biens que l'abbaye de Neubourg possédait à Suffelnheim, au commencement du 13e siècle, se trouve dans le cartulaire de cette abbaye; *fol. 29*, *verso et 30*. Il commence ainsi : « hec sunt predia, que possidet eccle-

Digitized by Google

« sia Novi-Castri in villa, que vocatur Suvelheim tam in « curtis, quam agris seu pratis, etc. »

L'empereur Frédéric, dans son diplôme de 1219, rappelle *curiam Sufflenheim, quam de communi consensu fratrum Novi-Castrensium abbatisque voluntate in usus nostros vendicatam ædificavimus.*

SULTZ (EN HAUTE-ALSACE), situé en Haute-Alsace et dans le diocèse de Bâle, nommé aussi Ober-Sultz ou Haut-Sultz, pour le distinguer de deux villages du même nom, situés dans la Basse-Alsace et au diocèse de Strasbourg, est une petite ville du Haut-Mundat, appartenante à l'évêque-prince de Strasbourg. Elle est située près des montagnes des Vosges, dans un pays fertile en grains et en vin [1], entouré aussi de bois, à une demi-lieue de Gebweiller, à deux d'Ensisheim, à une demi-lieue d'Isenheim, à deux de Rouffach, à cinq de Colmar et à vingt de Strasbourg.

Il est fait mention de cet endroit dès le septième siècle, sous Adalric, qui obtint, vers l'an 662, le duché d'Alsace. *Curtis dominica in Sulza cum omnibus appendiciis suis, ecclesia videlicet matrice cum decimis suis, etc.*, est rappelée, dans la chronique d'Ebersmunster, dans le nombre des biens que ce duc Adalric accorda, vers l'an 670, à l'abbaye d'Ebersmunster. On lit dans la même chronique, que du vivant de l'abbé Colomb, qui vécut jusqu'au règne de Pépin, un prêtre, nommé Yrin, bâtit à Sultz une église, *que cella S. Petri dicitur*, et qui fut consacrée par saint Pirmin, en l'honneur de saint Pierre. Cela arriva donc entre l'année 752, que Pépin devint roi, et entre 754, qui

[1] Le vin de Sultz est estimé.

Digitized by Google

fut l'année de la mort de saint Pirmin. Carloman, roi d'Austrasie et fils de Pépin, confirma, en 770, à l'abbaye d'Ebersmunster, *predia in Sulza cum omnibus ad se pretinentibus*, qui lui avaient été accordés par Adalric, duc d'Alsace ; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, p. 103.* L'empereur Charlemagne, frère de Carloman, confirma aussi, en 810, *bona in Sulzha*, à la même abbaye ; *ibidem, pag. 155. Curtis dominica in Sulza cum omnibus pertinentiis suis, id est, ecclesia cum decimis suis, curtis porte cum omni decima salice terre, capella, quæ cella S. Petri dicitur, in supradictam curtim porte pertinens*, sont aussi rappelés entre les possessions de l'abbaye d'Ebersmunster, dans le diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, de 818 ; *ibidem, tom. 2, pag. 169.*

La même chronique d'Ebersmunster, *apud Martenne thesauro anecd., tom. 3, col. 1144*, rapporte que Werinhaire, qui était évêque de Strasbourg au commencement de l'onzième siècle, enleva *Sulza cum pertinentiis suis*, à l'abbaye d'Ebersmunster et l'accorda à Radeboton, son frère, comte de Habsbourg. Ou ce fait est controuvé, ou les biens de Sultz furent rendus après à cette abbaye, puisque le pape, Luce III, confirma à la même, en 1183, *in Sulza curtem porte cum decimis suis et cum decimis dominice curtis in agris pratis et vineis.... Capellam celle cum decimis suis ; Alsat. dipl., tom. 1, pag. 278.* On trouve aussi un diplôme de l'empereur saint Henri, de 1022, qui confirme à l'abbaye d'Ebersmunster, *capellam sitam in banno Sulza, quæ cella S. Petri dicitur, cum decimis allodii ad ipsam pertinentis.* On lit aussi dans la chronique d'Ebersmunster : *allodium in Sulze cum capella tempore Rimundi abbatis venditum est centum Marcis.* Ce Rimond était abbé au commencement du 13e siècle. Cependant une

Digitized by Google

bulle d'Honorius III, de 1224, confirme à l'abbaye d'Ebersmunster, *capellam de Sulza cum allodiis et pertinentiis ejusdem ab inclite recordationis Henrico secundo Romanorum imperatore concessam.* C'est le dernier acte où il soit fait mention de Sultz dans les titres d'Ebersmunster qui n'y possède plus rien.

Suivant la chronique d'Ebersmunster et le diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, de 818, les possessions d'Ebersmunster ne consistaient pas seulement dans la cour dominicale de Sultz, mais encore dans des biens situés à Reguisheim, Gundolsheim, Bergholtz, Baldersheim, Battenheim, Ruelisheim, Hirzvelt et Bollweiller, qui dépendaient de cette cour dominicale. Ils ajoutent: « Familia tota, « sive militaris, sive censualis, vel et servilis cum omni « banno de ipsa villa, sive marcha cum omni libera utili- « tate in ipsam curtim dominicam Sulza pertinet, quæ « marcha orditur in jugo montis, qui Beleus dicitur, et « pertingit in descensum usque per medium ville, que « Reteresheim vocatur; in latitudine vero a medietate « ville, que Alreswilre dicitur, usque in antiquum alveum « fluvii, qui Lorfaha dicitur. » C'est sans doute cette étendue de biens que l'évêque Werinhaire enleva à Ebersmunster, pour la donner à Radeboton, son frère. Cette abbaye ne conserva alors que les biens et dîmes dépendants tant de la *curtis porte* que de la chapelle de Saint-Pierre, rappelés dans la bulle de Luce III, de 1183, et vendus ensuite par l'abbé Raimond, pour cent marcs. Quoiqu'il en soit, l'évêque de Strasbourg, qui est aujourd'hui seigneur de Sultz, y jouit également du droit de patronage et d'une partie des dîmes. Cette partie de dîmes était autrefois une dîme inféodée par les évêques de Strasbourg aux comtes de Ferrette. Thibaut, comte de

Digitized by Google

Ferrette, engagea, en 1295, du consentement de l'évêque, cette dîme féodale, *zehenden zu Sultze*, à Catherine de Klingen, sa femme, pour mille marcs d'argent qu'il lui avait donnés en dot ; *Berler, fol. 376.* Ulric, comte de Ferrette, fils de ce Thibaut, résigna, en 1312, à Jean, évêque de Strasbourg, *alles Rechtes und Ansprache uff den Zehenden zu Sulze*, qui lui provenaient de l'héritage de Catherine, sa mère, de Thibaut et Jean, ses deux frères ; *Als. dipl., tom. 2, pag. 100.*

On ignore le temps précis que le village de Sultz fut changé en ville. Elle était encore *villa* au commencement du douzième siècle, lorsque Heilwige, comtesse d'Egisheim et épouse de Gérard, comte de Vaudémont, obtint, en 1118, de l'évêque de Strasbourg, ainsi que Hugues et Ulric, ses deux fils, *honorata est beneficio de curte episcopali videlicet que sita est in villa Sulzho juxta Vosagum ; Als. dipl., tom. 1, pag. 193.* On lit dans un chartulaire de l'abbaye de Cluni, *fol. 205*, que *parochiam in Sultza nobiles et ignobiles, venerabili Gebehardo Argentinensi episcopo et Wernhero lantgravio de Habensburg, ad quorum dominium et protectionem, eorumque successorum fundus silve principaliter pertinere dignoscitur, annuentibus*, accordèrent, en 1135, *particulam generalitatis sue*, à l'église de Notre-Dame de Thierbach, qui en était voisine. Ce qui prouve que Sultz était alors sous la seigneurie et la protection de l'évêque de Strasbourg et du comte de Habsbourg. *Diethelmus rector et presbyter in villa et in parochia Sulza, de rogatu, consilio, et consensu nobilium, civium et universorum tam in ecclesiis quam in capellis et in villis ad parochiam, seu ad villam Sulze spectantium* firent, en 1138, le vœu d'une procession perpétuelle et annuelle à l'église de Thierbach, pour obtenir la fertilité

Digitized by Google

de leurs vignes et de leurs terres ; *Martenne*, *tom. 1*, *Anecdot.*, *pag. 390*, ce qui s'observe encore aujourd'hui. Le vénérable Pierre, abbé de Cluni, adressa, en 1142, une lettre, *venerabili presbytero domino Diethelmo et omnibus in parochia de Sulza commorantibus*, pour les incorporer aux prières de son ordre ; *Martenne, tom. cit. pag. 395*. Le pape, Célestin III, confirma, en 1191, les possessions de *Sulze* au monastère de Goldbach ; *Alsat. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 296*. *Baldemarus plebanus de Sulze* est nommé dans une charte de Conrad, évêque de Strasbourg, pour le monastère de Schwartzenthann, de 1202. Berler, *in Chron. mss.*, *fol. 349*, compte dans le nombre des curés-recteurs de Sultz, Herman, comte de Thierstein, Henri de Hohenstein, Rodolphe d'Oberkirch et Jean-Jacques d'Andlau ; ce dernier mourut en 1520.

Berler, *fol. 349*, *cit.*, prétend que Sultz resta village jusqu'au quatorzième siècle, temps auquel le village d'Alschweiler, où était la mère-église, fut détruit par les irruptions des Anglais.

Villa, que Alreswilre dicitur, est rappelée dans le diplôme interpolé de Louis-le-Débonnaire, pour l'abbaye d'Ebersmunster, de 818 ; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, pag. 170*. Herman, abbé de Rhinau, vendit, en 1242, au monastère de Marbach, *prædia sua in terminis Alswilre et Sulze*. *Rudolfus de Alswilre miles*, est rappelé dans des chartes de 1245 et 1246 ; *Alsat. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 389 et 394* ; de 1259, *pag. 427*, et 1268, *pag. 460*. On trouve, dans une charte de 1295, le nom de *Burchart der Kirchherre von Alswilre Bruder von Peter, ein Ritter von Bollewilre*.

Berler donc prétend que ce ne fut qu'au quatorzième siècle que se forma la ville de Sultz, lorsque les habitants

Digitized by Google

d'Alschweiller, abandonnant leur lieu natal, se retirèrent près du château de Buchneck, qui était à Sultz, où cette réunion des habitants des deux endroits forma la ville. Mais Berler se trompe, puisqu'il est certain que, dès l'an 1254, le village de Sultz commença à être entouré de murailles et à prendre le nom de ville. Cet endroit est nommé *villa* et *oppidum* dans les mêmes lettres de Henri, évêque de Strasbourg, de 1254, par lesquelles il accorde *teloneum suum apud villam suam Sulze*, au noble Guillaume de Sultz, aux conditions *ut debeat munitionem suam in dicto oppido Sulze episcopo Argentin. presentare ad ejus usus et ipsam munitionem tam ipse, quam sui heredes ab ecclesia Argentinensi in feodo tenere.* Cette double dénomination prouve que Sultz commençait alors à devenir ville. Aussi depuis ce temps, elle est constamment désignée sous cette dernière qualité. Guillaume de Sultz, dans ses lettres de 1264, l'appelle seulement *opidum Sulze.* L'annaliste de Colmar, *pag. 14*, rapporte, sous l'an 1277, que *episcopus Argentinensis de civibus in Sultz octoginta marcas accipiebat, qui antecessoribus suis cum murmure vix sexaginta marcas solvebant*, ce qui prouve l'augmentation de cet endroit. Le même annaliste rapporte, sous la même année 1277, *in Sultz, quedam meretrices domesticæ a meretricibus sylvestribus baculis expulsæ.* Il avait rapporté précédemment, *pag. 12*, sous l'an 1276, *in Sultz prope Rubeacum decoctus fuit monetarius, servus domini Joannis de Jungholtz.* Conrad, évêque de Strasbourg, vendit, en 1295, *Henrico dicto Baselwint sculteto, Egenolfo dicto Zeinehesche et Wernhero dicto Limes, civibus oppidi sui in Sultze supra Rubiacum, thelonium et quod vulgariter ungelt appellatur cum attinentiis eorumdem, quos habet in oppido suo Sultze predicto. Stat und Bann zu*

Digitized by Google

Sulze sont rappelés dans des lettres de Conrad, évêque de Strasbourg, de 1295; *Als. dipl., tom. 2, pag. 63.* L'empereur Henri accorda aussi, en 1308, à Jean, évêque de Strasbourg, *omnes utriusque sexus judæos opidi Sulze incolas..... ita quod dicti judei ad illum pertineant pleno jure; Alsat. dipl., tom. 2, pag. 87.* Tout cela prouve que Sultz était déjà ville longtemps avant la date que lui fixe Berler.

D'ailleurs le château, qu'il nomme Buchneck, est le même qui dans les chartes est nommé le château ou la forteresse de Sultz. Les lettres de Henri, évêque de Strasbourg, de 1249, pour l'abbaye du Lieu-Croissant, sont ainsi datées: *Acta sunt hæc an. Dom. 1249 apud civitatem nostram novam Sulze.* Les lettres d'Ulric, comte de Ferrette, pour l'église de Strasbourg, de 1251, furent données *apud munitionem Sultze domini Henrici episcopi Argentinensis; Alsat. diplom., tom. 1, pag. 406.* Nous voyons par les lettres de l'évêque Henri, de 1254, que Guillaume de Sultz tenait alors en fief de l'évêché, *munitionem in opido Sulze.* Pierre, abbé du Lieu-Croissant et son abbaye, vendirent, en 1260, à Conrad Waldener de Gebwiller et à ses trois frères, *curiam suam sive domum, que vocatur Ollwilr, sitam in banno municipii Sultza cum omnibus pertinentiis, excepta capella sita in dicto municipio Sultza et ad ipsam curiam pertinente; Als. diplom., tom. 1, pag. 430.* Les quatre frères Conrad, Herman, Gunther et Eberhard de Waldner offrirent en fief, en 1261, à l'église de Strasbourg, la même *curiam dictam Ollewilre, sitam in banno de Sultze....; ibidem, tom. 1, pag. 435.* Guillaume de Sultz rappelle, dans ses lettres de 1264, *castrum suum in opido Sulze situm.* Il paraît que les nobles de Pfaffenheim, à l'extinction de ceux de Sultz,

Digitized by Google

obtinrent le château de Sultz en fief, de l'évêché, pendant quelque temps, puisqu'il existe des lettres des trois frères Pierre, Henri et Jean de Pfaffenheim qui résignent, en 1289, à l'évêque et à l'église de Strasbourg, *die Burg zu Sultze, und alles das darzu höret, das wir von unseren Herren Bischoff ze lehen hetten.* On lit dans l'annaliste de Colmar, *pag. 17*, sous l'an 1281, *aqua transiens castellum Sultze magnum damnum ibidem fecit.*

Les nobles de Sultz, dont il est fait ici mention et qui possédèrent le château de ce nom, s'éteignirent vers la fin du treizième siècle, dans la personne de Guillaume de Sultz, et non en 1648, comme le suppose M. Schœpflin, *Als. illust., t. 2, pag. 85*, qui les confond avec une autre famille du même nom, établie en Basse-Alsace. Le pape, Luce III, confirma, en 1183, au chapitre de Lutenbach, les possessions *quas Johannes de Sultza quondam ecclesie Lutenbacensis canonicus ecclesie ipsi contulit.* On trouve *dominus Heinricus de Sultze* dans la charte de Henri, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye de Pairis, de 1185. *Wilhelmus miles dictus de Sulze* possédait, en 1254 et 1264, le château de Sultz en fief, de l'évêché. *Wilhelmus de Sulze miles* est nommé, en 1256, entre les vassaux des seigneurs de Horbourg; *Alsat. dipl., t. 1, pag. 417.* Il est encore rappelé dans une autre charte de 1257, *pag. 420*, et 1259, *pag. 427.*

Sultz est composé d'environ cinq cents familles catholiques et est le chef-lieu d'un petit bailliage du Haut-Mundat. Ce bailliage n'est aujourd'hui formé que de la ville d'Obersultz et du village de Wunnenheim, depuis que les villages de Hartmansweiller et Rimbach-Zell en ont été démembrés. Le magistrat de Sultz est aujourd'hui composé du bailli et prévôt, d'un procureur fiscal, d'un

Digitized by Google

greffier, d'un bourgmaître et de cinq autres conseillers. Il a été fixé à ce nombre par l'évêque de Strasbourg, autorisé par un arrêt du Conseil d'Etat, du 23 août 1760.

Les décimateurs du ban sont l'évêque de Strasbourg, l'évêque de Bâle, le commandeur de Sultz, le curé-recteur et le chapelain de la chapelle des Waldner, chacun par portions inégales. L'évêque de Bâle est décimateur au titre de la chapelle des Trois-Rois. La fabrique a aussi une très-petite portion de dîmes.

Les armoiries de la ville de Sultz sont de gueules, à la croix d'argent, accompagnée de quatre corbeaux ou oiseaux de proie, de sable bequés, membrés et grilletés d'or.

Les juifs de Sultz eurent le même sort que ceux de Rouffach. (Voyez *Rouffach.)*

L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Maurice. Elle est située dans l'archiprêtré, dit : en-deçà des collines.

Il y a, dans cette église, une chapelle qui appartient à la maison noble des Waldner. On y voit, entr'autres, le monument sépulchral de Bertold Waldner, mort en 1343, qui se trouve gravé dans l'*Alsatia illustrata, t. 2, p. 633,* et le mausolée en marbre de Louise-Françoise de Vologer, marquise de Ferrière, épouse de Chrétien-Frédéric-Dagobert, comte de Waldner, morte à Ollweiller, le 22 août 1764.

Il y a, dans la maison de recette de l'évêque de Bâle, une chapelle des Trois-Rois, qui appartenait autrefois à l'abbaye du Lieu-Croissant, en Franche-Comté.

Près de la porte, qui conduit à Gebweiller, il y a une commanderie de l'ordre de Malte, à laquelle sont unies aujourd'hui les commanderies de Colmar et de Mulhausen

Digitized by Google

et qui dépend du grand-prieuré d'Allemagne. On ignore l'époque de son origine. *Conrad von Sultzmatte, commendure zu Sultze*, est rappelé dans un acte de 1371. Il y avait, en 1367, outre le commandeur, huit prêtres de l'ordre et dix frères laïcs. On y trouvait, en 1520, douze prêtres, quatre sœurs et trente pauvres femmes, qui y étaient logés et nourris. Toute cette conventualité fut abolie en 1528.

Il y a aussi, hors de Sultz, hors de la porte de Gebwiller, un couvent de Capucins, qui s'y établirent en 1632. Mais la guerre des Suédois ayant interrompu leurs bâtiments, ils n'y retournèrent qu'en 1651, qu'ils achevèrent l'église et le couvent. L'un et l'autre furent rebâtis en 1732. Ces Pères sont, dans la paroisse, prédicateurs des dimanches et fêtes ; ils fournissent aussi des prédicateurs et des confesseurs aux villages voisins.

Sultz fut pris, le 2 février 1634, par Otton-Louis, rheingrave, qui y fit grand pillage et qui, comme le raconte Kemnitz, y reçut, du seul comte de Liechtenstein, trois quintaux d'argent.

M. Schœpflin, *Alsat. illust., t. 2, pag. 84*, dit qu'on ne trouve à Sultz, en Haute-Alsace, ni bains, ni eaux salées. Cependant il y a une source d'eau salée au bas d'une montagne, dans un terrain appartenant à la commanderie de l'ordre de Malte, mais qui n'est d'aucun usage et qui est malheureusement négligée.

Il y a, dans l'église paroissiale de Sultz, une chapelle fondée par M. de Waldner. C'est le titre d'une chapellenie, dont le droit de patronage appartient à l'aîné de la branche aînée de cette famille.

Cette chapellenie fut fondée sous le titre de l'autel de Sainte-Croix, le samedi après *Invocavit* 1340, par Berthold

Digitized by Google

de Waldner, sous l'autorité de Jean, évêque de Bâle et du consentement de Berthold, évêque de Strasbourg ; *Archives de Waldener*. Il y fut aussi enterré. (Consultez mes notes sur la maison de Waldener.)

On y voit aussi la tombe d'Ursule, comtesse de Nellenbourg, épouse de Conrad Waldener, morte en 1390, et le mausolée de Madame de Waldner, morte en 1764.

Jean, évêque de Bâle, confirma, par ses lettres datées du samedi après *Invocavit* 1340, la fondation que *strenuus miles Bertholdus Waldener* avait faite de la prébende sacerdotale de l'autel de Sainte-Croix, *in ecclesia parochiali in Sultze*, à la collation du plus ancien de la famille. Elle se fit du consentement de Berthold, évêque de Strasbourg, patron de la cure, et de Jean Erlin, recteur de la même église.

La Société royale de médecine, dans son assemblée publique du 7 mars 1786, a fait une mention honorable d'un mémoire sur la topographie médicale de la ville de Sultz, en Haute-Alsace, composé par M. Beltz, docteur en médecine. M. Beiger, également docteur en médecine, en a été le coopérateur pour toute la partie de ce mémoire qui concerne l'agriculture.

Sultz (près molsheim) est un village de l'évêché de Strasbourg, situé dans le bailliage de Dachstein, à quatre lieues de Strasbourg et à une petite demi-lieue de Molsheim, sur la rive droite de la Mosig, non loin de l'endroit où ce ruisseau se jette dans la Brusch, entre deux collines de vignobles, composé d'environ 121 familles catholiques et six juives. Merian, qui a donné la gravure de cet endroit tel qu'il existait en 1663, écrit, *pag. 63*, que Sultz était, au quatorzième siècle, une petite ville qui fut

Digitized by Google

détruite en 1333 et changée en village. L'évêque de Strasbourg en est aujourd'hui seigneur ; le prévôt de la collégiale de Haselach est collateur de la cure. Le chapitre de Haselach, auquel furent unis les revenus du rectorat, est décimateur, mais il a cédé au curé de Sultz la dîme entière en grains et la moitié de la dîme en vin. Avant le luthéranisme, il y avait à Sultz, outre la cure-plébanat, une primissairie aujourd'hui éteinte. Le curé de Sultz dessert aujourd'hui les habitants du village voisin de Biblenheim. L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Maurice.

Sultz est fort ancien. *Sulze* est rappelé entre les possessions de l'abbaye de Nidermunster, dans le testament de sainte Odile, vers l'an 708; *Hist. de l'Egl. de Strasb., t. 1, pag. 44, preuves.* Il est aussi nommé *Sulza* dans la charte polyptique de l'abbaye de Maurmoutier, écrite vers l'an 1144. *Ekkehardus canonicus ecclesiæ sancti Florentii, Sulcensis pastoris officio functus*, est rappelé dans une charte de Brunon, prévôt de Haselach, de l'an 1162 ; *Als. dipl., t. 1, p. 252.* Burchard, qui fut aussi prévôt de Haselach, et qui devint ensuite évêque de Strasbourg, accorda *decimas de Sulcen* à ses chanoines de Haselach, dans le temps qu'il en était prévôt, *dum prepositurarn ecclesie Haselacensis in ipsa manu teneret*, comme on le lit dans une bulle du pape, Luce III, de 1182. Le pape, Alexandre III, confirma, en 1179, *curiam apud Sulze* à l'abbaye de Maurmoutier ; *Als. dipl., t. 1, pag. 268.* Dans la guerre que Walther, évêque de Strasbourg, eut à soutenir en 1262 avec sa ville épiscopale, les bourgeois de Strasbourg brûlèrent Sultz, suivant Kœnigshoven, *cap. 4, pag. 253.* On lit dans la chronique manuscrite de Godefroi d'Ensmingen, qui a laissé la relation de cette guerre: *An. 1262, post messes, cives villam episcopatus Sulze incendio*

Digitized by Google

devastarunt. Par une transaction, passée en 1274, entre Conrad, évêque de Strasbourg, et l'empereur Rodolphe, renouvelée en 1293, avec l'empereur Adolphe, il fut décidé que l'empereur et l'évêque possèderont conjointement la ville de Sultz de leur vivant, *villam Sulze possidebunt communiter pro indiviso tempore vite sue.* Dans la guerre des Armagnacs, de 1444, les Strasbourgeois envoyèrent, la veille de Saint-Martin, huit cents hommes au secours des habitants de Mutzig et de Sultz. A leur approche, les Armagnacs se retirèrent, et les Strasbourgeois brûlèrent deux moulins, après avoir tué deux Armagnacs; *Schilter ad Kœnigshovium, pag. 928 et 1009.* On trouve le tiers de Sultz engagé par l'évêque en 1456, à Sigefroi d'Obergass de Molsheim; *Alsat. illust., t. 2, pag. 146.*

Près de Sultz, de l'autre côté de la Mossig, sur le grand chemin venant de Molsheim, sont les bains de Sultz, qui ont donné le nom à cet endroit [1], fréquentés dès le seizième siècle, près desquels est une chapelle dédiée à saint Amand. Cette chapelle est un pélerinage où les femmes stériles portaient autrefois en offrande des coqs noirs pour avoir des enfants.

Les premiers qui ont fait mention des bains de Sultz et qui en ont conseillé l'usage, sont Wecker, *Antidotar. special. Basil., 1561, lib. 1, sect. 3*, et Etschenreutter, *Beschreibung aller heilsamen Brunnen und Bäder, Argentinæ, 1571.* Feu M. Schurer, célèbre médecin de Strasbourg, a donné, en 1726, une *Dissertatio inauguralis medica sistens descriptionem balnei Sulzensis prope Molshemium,* de 24 pages in-4°, qui en donne une description

[1] Les bains de Sultz sont sous la paroisse de Wolxheim.

Digitized by Google

fort bonne pour le temps. Mais il faut préférer celle que M. Guérin a donnée en 1769, dans sa *Dissertatio chemico-medica de fontibus medicatis Alsatiæ*, *pag. 30-34.*

L'auteur de la *Descriptio particulæ territorii Argentinensis*, *an. 1675*, écrit que de son temps, *pag. 55*, la maison des bains de Sultz avait été très-proprement renouvelée.

En 1726, les bains de Sultz appartenaient à Mrs. de Meyerhoffen, qui les avaient acquis de l'évêché de Strasbourg. Près des bains coule la rivière de Mosig. Sultz est située dans une plaine ouverte à l'orient et à l'occident. Vers le midi est une montagne sur laquelle se trouvent des vignes et des pâturages. Au nord est une montagne dont une partie est carrière et l'autre vignoble. Toute la partie qui est vignoble abonde en terre calcaire, qui se trouve aussi dans les montagnes voisines, d'où l'on tire aussi de la chaux vive et du plâtre. Les pierres, qui sont rougeâtres, participent non-seulement beaucoup du mars (fer), mais on y rencontre même des veines de mars subtile ; *Schurer*, *pag. 15.*

On trouve, dans les édifices qui forment ce bain, deux puits assez larges et profonds, dont l'un est grand et l'autre est petit et qui n'est presque plus d'aucun usage. L'un et l'autre poussent une eau copieuse et presque semblable, dont le superflu tombe par des canaux dans des fossés qui entourent les bains. Le grand puits a une pompe qui soulève l'eau pour la faire passer dans des chaudières par le moyen de canaux de bois ; *Guerin*, *pag. 31.*

L'eau de ces bains ne tarit point : elle est limpide, claire, verdâtre et ne gèle dans aucun hiver ; elle est plutôt tiède et elle exhale de copieuses vapeurs. Son odeur est sulfureuse et assez semblable à celle d'œufs pourris,

Digitized by Google

mais exposée à l'air ou au feu, elle la perd bientôt. Cette odeur est moins forte en été qu'en hiver. Son goût n'est pas agréable : elle est salée et porte une petite amertume qui ne plaît pas au palais; c'est ce qui fait qu'on s'en sert peu intérieurement. Cette eau, d'ailleurs limpide lorsqu'elle est réduite dans les chaudières à un tiers, prend presque la couleur du lait : devenue alors plus légère au tact, elle devient plus salée au goût; *Schurer, pag. 15 et 16.* Presque toutes les eaux voisines sont un peu salées et on a eu de la peine à découvrir un puits d'eau douce hors de la maison. C'est une ancienne tradition qu'il y avait une fontaine d'eau salée sur la montagne voisine de Sultz; *p. 16.* On ignore le temps quand les eaux de Sultz furent connues, mais il est certain, tant par les auteurs qui en ont parlé en 1561 et 1571, et par des contrats de louage antérieurs à ces années, qu'elles existaient au moins au commencement du seizième siècle.

L'eau mesurée à l'hydromètre est plus pesante d'un degré que l'eau commune. Lorsqu'elle est cuite, elle perd aussitôt son odeur de soufre. Elle ne se corrompt pas, quoique conservée pendant un été entier dans un vase ouvert; *Schurer, pag. 17.*

Il n'est pas douteux que cette eau tire son origine de la montagne qui se trouve au nord des bains; *pag. 19.* L'eau, dans quel temps de l'année que ce soit et quelque quantité qu'on en tire, reste toujours en égale quantité; *pag. 20.*

Wecker et Etschenreutter donnent aux bains de Sultz les mêmes qualités qu'à ceux de la Hub, situés de l'autre côté du Rhin, près d'Otterowyr.

Schurer, *pag. 23 et 24*, écrit que les bains de Sultz sont très-efficaces tant pour les maladies arthritiques que pour

Digitized by Google

la gale, ce qui fait qu'on trouve dans la chapelle voisine de Saint-Amand, tant de béquilles et tant de figures, de bras et de pieds des malades qui ont été guéris dans ces bains. Ils sont si connus pour la gale, qu'on les appelle communément *das Grind-Bad*, ce qui fait qu'ils sont particulièrement fréquentés par les juifs.

M. Guérin, *pag. 33*, croit qu'elles pourraient être aussi utiles prises intérieurement. Il ajoute que ces bains conviennent aux affections de femme, à la gale, aux maladies de la peau, à celles des nerfs, etc., etc.

C'est près de Sultz que commence le canal de la Brusch, qui est conduit de là dans l'Ill, à une petite distance de l'endroit où cette dernière rivière entre dans Strasbourg. On appelle ce canal très-improprement le canal de Molsheim, puisqu'il ne touche point cette ville et qu'il en est éloigné d'une bonne demi-lieue. Ce canal, qui est de la plus grande utilité tant pour le transport des moëllons, des pierres à chaux, à plâtre et de taille provenant des carrières exploitées près de Sultz, que pour celui du bois de chauffage, qui arrive par flottes du fond de la vallée de Schirmeck, fut construit en 1682, et a été cédé en 1755 par le roi au magistrat de Strasbourg. Ce canal, qui passe près de Wolxheim, Ergersheim, Hangenbietenheim, Achenheim et Eckbolsheim, a quatre lieues et demie de longueur, et il y passe, année commune, près de 950 bâteaux. La chûte de l'eau est en tout de 98 pieds de roi deux pouces. Ce canal a onze écluses, dont la première est à double sas, sans compter celle de prise d'eau à la tête du canal, près de Sultz [1].

L'église paroissiale de Sultz est sous l'invocation de saint Maurice. C'est aussi le patron de l'autel qui se

[1] Voir sur le canal de le Brusch, le Dictionnaire d'Alsace, *tom. 1, pag. 360.*

Digitized by Google

trouve du côté de l'épître, dans l'enfoncement d'un petit chœur. On trouve, du côté de l'évangile, un autre autel de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Entre ces deux autels est un troisième, dont le tableau représente Jésus-Christ attaché à la croix.

Cette église est d'une double ou même d'une triple architecture, car la tour paraît être plus ancienne que le reste et l'ouvrage du 14e siècle. Une partie de l'église fut construite en 1484, comme le porte une inscription allemande, qui se trouve au haut d'un mur extérieur, et comme le porte celle qu'on lit à une des portes d'entrée :

Stemmata, robur, opes, ars, gloria, sceptra, voluptas
omnia prœtereunt præter amare Deum 1484.

Une autre partie de l'église est plus moderne et date de l'an 1562, suivant l'année qu'on lit à la porte d'entrée opposée à la première.

Les bains sont situés à un petit demi-quart de lieue de Sultz. D'un côté elle a les vignes et les carrières, de l'autre côté coule la Brusch, au-delà de laquelle se trouve, sur la route de Sultz à Molsheim, la chapelle de Saint-Amand. Les bains renferment deux bâtiments : l'un destiné aux chrétiens, où est la source, renferme seize baignoires. L'autre, commun aux seuls juifs, en a sept.

Sultz-sous-forêt. Le mot de *Sultz* indique d'ordinaire ou des eaux minérales, ou des salines. Tels sont pour l'Alsace, Sultz, dans le bailliage de Fleckenstein, où il y a des sources d'eau salée ; Sultz, près de Molsheim, où il y a des bains ; Sultzbach et Sultzmatt, en Haute-Alsace, connus par leurs eaux minérales. Le village de Soulces, en Franche-Comté, celui de Sulzberg, dans le margraviat

Digitized by Google

de Bade, et les villages de Sultz, situés dans les duchés de Wurtemberg et du Mecklenbourg, tirent aussi leurs noms d'une source d'eau salée qui s'y trouve.

Il y a aussi des bains à Sultz, près de Fribourg en Brisgau; à Sultzberg, dans le margraviat; à Sultzbrunn, dans l'électorat de Trèves, etc.

Sultz a donné son nom à une famille noble de la Basse-Alsace, qui s'éteignit en 1648, dans la personne de Nicolas-Jacques de Sultz; *Hertzog, lib. 6, fol. 282*, et *Zeiler, in Topographia Alsatiæ, pag. 63. Bertramus de Sulza* assista, en 1127, à la consécration de l'église abbatiale de Saint-Jean-des-Choux; *Als. dipl., t. 1, pag. 205.*

Sulz, selon Schœpflin, *Als. illust., t. 2, p. 241, nota T*, est un vieux mot allemand, qui signifie ou saline, ou saumure, ou eau salée. De là vient qu'on donne ce nom aux endroits qui ont ou qui avaient autrefois des salines, des bains ou des eaux minérales.

Sultz, qu'on nomme *Sultz-sous-Forêt*, pour le distinguer de la ville de Sultz, située en Haute-Alsace, et du village de Sultz, près de Molsheim, faisait autrefois partie de l'Hattgau, comme le remarque M. Schœpflin, *Als. illust., t. 2, pag. 126.* C'est aujourd'hui un grand village ou un bourg, chef-lieu de la baronnie de Fleckenstein et la résidence de son bailli, situé dans la Basse-Alsace et dans le diocèse de Strasbourg, au pied des Vosges, à neuf lieues de Strasbourg, cinq du Rhin, entouré de hauteurs qui, en s'élevant, forment de grandes montagnes; à deux lieues de Weissenbourg et à trois de Haguenau, composé d'environ 57 familles catholiques, 98 luthériennes, 9 calvinistes et 26 juives.

Dès l'an 1275, les Fleckenstein et les Püller de Hohenbourg, qu'on croit avoir eu une origine commune,

Digitized by Google

possédaient par indivis Sultz et les villages de sa seigneurie, savoir: Hermansweiller, Retschweiller, Memmelshofen, Meisenthal, Lusan et Jægershofen, à titre d'ancien fief de l'église de Cologne. En 1305, Hugues de Fleckenstein, du consentement des Püller, accorda, à Christine de Mekenheim, sa femme, deux cents marcs d'argent sur la même seigneurie, pour lui servir de dot; *Als. illust., t. 2. pag. 242.* Il y avait dès lors, à Sultz, un château très-fort, fortifié d'un triple fossé et d'une double muraille. Ce château, qui était ganerbial, subsista en entier jusqu'au dernier siècle; *pag. 241.* On trouve qu'il fut détruit, en 1314, par les habitants de Strasbourg et de Haguenau, qui en avaient résolu le siége, et qui menèrent prisonniers à Strasbourg vingt-six soldats de la garnison; *Wencker, in apparatu Archiviorum, pag. 189*, et *Kœnigshoven, in Chronico, pag. 318.* Ce fut en 1346 que Sultz fut converti en ville. L'empereur, Louis de Bavière, à la demande de Henri de Fleckenstein, permit, en 1346, *den Burgern zu Sultz.... das sie ein Statt buwen, und machen sullen, und mogen innewendig den Graben, die umbe die Burg gant zu Sultz, und die vesten mit Muren, Graben, und mit anderen Bevestenungen.* Il leur permit, dis-je, de bâtir une ville dans l'enceinte des fossés du château, donna à ceux qui habiteraient cette nouvelle ville, les mêmes droits dont jouissaient les habitants de Haguenau et ordonna à ceux qui habitaient le village, de se transférer dans la nouvelle ville pour y fixer leur demeure; *Als. dipl., t. 2, pag. 183.* L'empereur, Charles IV, leur accorda le privilége, en 1348, de recevoir quatre juifs; *Als. illust., t. 2, pag. 241.* La ville de Sultz ne fut donc pas d'abord fondée à l'endroit où était le village, mais dans l'enceinte que formait le fossé du château. Le nombre des habitants s'étant ensuite accru,

Digitized by Google

elle eut ses propres murailles d'enceinte, dont il reste encore des vestiges. De là, dans un acte de partage de la seigneurie de Fleckenstein, de 1408, Sultz est nommé ville bâtie devant le château, *Sultz die Statt vor der Burg.*

En 1347, l'année d'après l'érection de Sultz en ville, Walram, archevêque de Cologne, investit Henri de Fleckenstein, *de castro dicto Sultze et opido eidem adjacente, nec non hominibus dictum opidum inhabitantibus, qui olim in villa ante predictum castrum situata constituerant habitare, sicut progenitores prefati Henrici ab ecclesia Coloniensi in feodo tenuerunt; Alsat. dipl., tom. 2, pag. 183.* Henri de Fleckenstein accorda, en 1351, la moitié du château de Sultz à Rodolphe de Hohenviet et à ses héritiers; *Alsat. illust., pag. 241.* Ce Henri, qui fut le dernier d'une branche particulière de Fleckenstein, mourut la même année 1351. Alors Guillaume, archevêque de Cologne, déclara le fief apert et le conféra à Jean de Thann. Mais les autres Fleckenstein, de la même famille, ayant promis à l'empereur, Charles IV, l'ouverture du château et de la ville de Sultz, ils en furent investis en 1355, conjointement avec les nobles de Thann. Ulric de Thann vendit, en 1489, tous ses droits aux Fleckenstein, pour la somme de douze cents florins. Christophe, Henri et Bernard de Thann, neveux d'Ulric, réclamèrent contre cette vente; mais ils se désistèrent de leurs prétentions en 1507, moyennant une somme d'argent qui leur fut donnée en supplément; *Als. illust., pag. 242.*

L'an 1450, Frédéric IV renouvela la permission de bâtir la ville de Sultz; *diplomata Frideric IV a Bœclero edita, pag. 262*, ce qui fait présumer que Sultz était redevenu village, comme il l'est encore depuis quelques siècles. Le même Frédéric IV, accorda aux Fleckenstein le privilége

Digitized by Google

d'exiger la gabelle du vin dans Sultz et dans tous les lieux qui dépendaient de sa seigneurie ; *Alsat. illust., pag. 242.*

Sultz et les villages de sa seigneurie restèrent aux Fleckenstein jusqu'à l'extinction de cette maison, arrivée en 1720, dans la personne de Henri-Jacques. Ils passèrent alors à Hercules-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, frère du cardinal de Rohan, qui avait reçu, en 1706, l'investiture des fiefs que les Fleckenstein tenaient, tant de l'empereur que de l'électeur de Cologne, et qui en avait obtenu une investiture simultanée en 1712, du consentement du dernier possesseur ; de là le prince de Rohan-Soubise est aujourd'hui seigneur de Sultz. Les Fleckenstein tenaient le droit de patronage et une grande partie des dîmes de Sultz, à titre de fief de la maison de Lichtemberg, à laquelle ils revinrent à l'extinction des Fleckenstein. De là le prince de Hesse-Darmstadt nomme aujourd'hui le ministre luthérien de Sultz et est décimateur du ban pour les deux tiers. L'autre tiers appartient au ministre. La cure catholique est royale. Ce fut vers l'an 1543 que la doctrine de la Confession d'Augsbourg fut introduite à Sultz et dans la seigneurie. L'église, mi-partie, est dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Il y avait autrefois un rectorat, un plébanat et deux chapellenies, l'une de la Sainte-Vierge et l'autre de Sainte-Catherine, qui n'existent plus.

Il y a à Sultz, une source d'eau salée qui sort d'une ouverture fort profonde qui se trouve dans l'enceinte du château, laquelle donna le nom à l'endroit et est la seule d'Alsace employée. Une livre d'eau, selon Leuschenring, *Dissert. de fonte medicato Niderbronnensi, pag. 8*, de cette fontaine, produit six dragmes de sel commun : celui qui s'y fabrique ne se vend pas dans la province. Cette source de Sultz serait ancienne si on pouvait lui appliquer les

Digitized by Google

Salinas de Sulcea, qu'Alexandre III confirma, en 1180, à l'abbaye de Lucelle [1]; *Als. dipl., tom. 1, pag. 271.* Quoiqu'il en soit, cette source d'eau salée ayant été négligée pendant les guerres, Frédéric-Wolfgang et Henri-Jacques de Fleckenstein l'accordèrent en emphitéose à Jean-Reinhard Krug de Nidda et à Louis-Jacques Gambs, et ce en 1663, ce qui fut confirmé par l'électeur et le chapitre de Cologne, en leur qualité de seigneurs directs. Jusqu'en 1724, on ne s'était servi que de chaume et de paille pour faire couler l'eau salée au travers, avant que de la mettre sur le feu pour la faire exhaler et en retirer le sel. On y substitua, en 1724, des broussailles, et cette méthode nouvelle fut trouvée si bonne, qu'on l'employa depuis dans les autres salines de France et d'Allemagne.

La terre des collines voisines de Sultz est argileuse et produit pour la plus grande partie du froment d'hiver et de l'espiautre, une moindre qualité d'avoine, d'orge et du maïs. On y cultive aussi des vignes qui donnent un très-bon vin. Les collines qui ne sont pas labourées, sont couvertes de chênes et de hêtres. Autrefois elles portaient des pins, mais aujourd'hui il n'y en a presque plus. Les collines sont séparées par des prairies de douze jusqu'à cent toises de largeur. Elles sont couvertes d'arbres jusqu'au bas de leurs pentes, ce qui ferait croire qu'elles n'avaient formé autrefois qu'une seule montagne, dont elles ont été séparées par quelque accident. Voyez le mémoire de M. Spielman, sur le bitume d'Alsace.

Il y a une vallée étroite, d'une lieue de longueur, qui continue depuis Sultz jusqu'à Lusan, dans la direction

[1] C'est peut-être Soulces, en Franche-Comté, plus voisin de Lucelle que Sultz, et où il y a aussi une source d'eau salée.

Digitized by Google

d'ouest. Derrière Lusan, la vallée s'élève, se retrécit et aboutit à une forêt qui s'approche des montagnes, dans la direction du nord-ouest. Sa partie la plus voisine de Sultz est un bois, qu'on nomme le *Sultzer-Kirchspiel-Wald*, arrosé par un petit ruisseau, qu'on nomme le *Mühlgraben*, qui fait aller un moulin qui se trouve dans le bois. Ce ruisseau est formé de sept fontaines, qui ont leur source dans le voisinage. Le bois change de nom au-delà du moulin et prend celui de Lusan, auquel il aboutit.

Nous avons parlé, à l'article de Lampersloch, de la source et de la mine de bitume qui se trouvaient sur une prairie et sur une colline voisine. Ce ne fut qu'en 1755, qu'on commença de tirer la mine de bitume de cette forêt qu'on nomme la forêt de la paroisse de Sultz. L'ouverture de la galerie principale est dans le point de la vallée qui se termine dans cette forêt. On nomme cet établissement le *Saupferch*, parce que c'est l'endroit où couchent les cochons qu'on envoie au gland. M. Spielmann en a donné la description dans son mémoire sur le bitume d'Alsace.

Le bitume qu'on tire du Saupferch est plus puant que celui qu'on tire de la colline de Lampersloch, dont cependant il ne diffère guère.

Sultzbach (nider- et ober-). Jeanne de Blanckenberg vendit les villages de Nider- et Ober-Sultzbach à Jean de Lichtemberg; *Hertzog, in Chronico Alsatiæ, lib. 3, p. 45.*

Les évêques de Metz investirent, en 1405, Louis de Lichtemberg; en 1471, Jacques de Lichtemberg, et en 1473, Philippe, comte de Hanau, et Simon Wecker, comte de Deux-Ponts, des deux villages d'Ober-Sultzbach et Nider-Sultzbach; *Meurisse, pag. 540, 591 et 592.*

Digitized by Google

Charles, cardinal de Lorraine, investit, en 1570, Philippe, comte de Hanau, des deux mêmes villages ; *Alsat. dipl., tom. 2, pag. 472.*

SUVELWEYERSHEIM, ou Suffelwiersheim, situé sur le ruisseau de Suvel qui lui a donné son nom, à une lieue et demie de Strasbourg, dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural du Bas-Haguenau, en Basse-Alsace et dans le bailliage de la Wantzenau, appartient à l'évêque-prince de Strasbourg. Le grand-camérier de la cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban et patron de la cure-plébanat qui, avant le luthéranisme, était située dans le district de l'archiprêtré de Saint-Laurent. L'endroit est composé d'environ 66 familles, toutes catholiques. Il y a une confrairie du Saint-Rosaire, érigée dans l'église paroissiale dédiée à saint Georges. Le curé de Suvelweyersheim administre les habitants catholiques, qui peuvent se trouver dans le village luthérien de Mundolsheim, qui en est éloigné d'une demi-lieue.

Wikersheim marca, villa Vichersheim, Chunradus archidiaconus ecclesiæ Argentinensis dominus mensurnalis administrationis in Wichersheim, comes Sigebertus junior ejusdem villæ advocatus, sont rappelés dans une charte de Burchard, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye de Neubourg, de l'an 1156.

Herman de Thierstein, chanoine et camérier de l'église de Strasbourg, disposa ainsi, en 1286, de *edificio castelli, quod apud villam Suvelwihersheim comparavit et edificavit,* qu'à sa mort ledit châtelet serait possédé par le plus ancien chanoine de ladite église, qui serait de la maison de Thierstein, et à son défaut, appartiendrait au grand-camérier de ladite église.

Digitized by Google

Guillaume, évêque de Strasbourg, engagea le village de Suvelweyersheim pour 336 florins, d'abord à Frédéric, comte de Zollern, chanoine de sa cathédrale, puis en 1415, à Cunon Pfaffenlapp, et enfin en 1428, à Walther Spiegel. Le grand-chapitre racheta ce village, la moitié en 1435 et l'autre moitié en 1468; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 160.*

T.

TRENHEIM, ou Tränheim et Thrœnen, ou Drenheim, à cinq lieues de Strasbourg, sur un ruisseau qui se jette dans la Mosig, Trenheim qu'on croit tirer son nom de l'ancien *pagus Troningorum* ou *tronia*, rappelé dans les titres des rois mérovingiens, parce que Kircheim, dont le comté était ainsi appelé, n'est pas éloigné de Trenheim *(Besselius, Chronici Gottwicensis, lib. 3, pag. 487*, et *Schœpflinus, Alsat. illust., tom. 1, pag. 706)*, est un village composé d'environ 24 familles catholiques, 86 luthériennes et cinq juives. Il y avait autrefois un rectorat, un plébanat et un primissariat. Les luthériens sont desservis aujourd'hui par un ministre résident, nommé par le prince de Hesse-Darmstadt, et les catholiques par le curé catholique de Vangen. Les catholiques ont repris, vers 1690, possession du chœur de l'église, mi-partie dédiée à saint Pierre et à saint Paul.

La bulle de Léon IX, de 1050, compte dans le nombre des revenus de l'abbaye de Hesse, ceux de *Drenheim*, dont elle jouissait alors; *Calmet, t. 4, pag. 430.* Le prince de

Digitized by Google

Linange possède encore aujourd'hui la colonge de Trenheim, au titre de l'advocatie ancienne de Hesse.

L'empereur Frédéric, pour lui et ses héritiers, et Bertholde, évêque de Strasbourg, pour lui et son église, passèrent, en 1236, un contrat d'échange, par lequel ce prince lui accorda les villages dépendants de la vallée de Brusche ou de Schirmeck, *pro villa de Trenheim cum omnibus juribus et rationibus suis ; Als. dipl., t. 1, p. 375.* Guillaume, roi des Romains, ordonna, en 1255, à son landvogt d'Alsace, qu'on récompensât les services que Reinbold Liebenceller, noble de Strasbourg, avait rendus à l'empire sur et de *villa Trenheim cum appendiciis suis ac bonis,* que *quondam Fridericus imperator olim Wolfhelino sculteto Hagenoensi in eadem villa Trenhem abstulit ; Als. dipl., t. 1, pag. 414.*

M. de Flachsland est seigneur de Trenheim pour les deux tiers, et le prince de Hesse-Darmstadt pour l'autre tiers; mais ses habitants jouissent du privilége particulier de choisir pour seigneur celui des deux qui leur plaît. Trenheim était un village appartenant nûment à l'empire. La partie du prince de Hesse-Darmstadt est un fief du roi, dont les seigneurs de Lichtemberg devinrent possesseurs à la mort de Gosse Schaub, d'après l'expectative qu'ils en avaient reçue de l'empereur. Mais ayant négligé d'en faire la reprise de Sigismond, celui-ci la conféra à Caspar Schlick et Wenceslas de Windeck. Mais les Lichtemberg lui ayant rendu les devoirs féodaux, Trenheim leur fut rendu par Sigismond, en 1431 ; *Als. illust., t. 2, p. 229.* La partie de Mrs. de Flachsland est également fief du roi. Les nobles de Hohenstein et de Vœlsch la possédaient autrefois en commun de l'empire. A la mort de Georges, dernier de ce nom, arrivée en 1540, l'empereur, Charles V,

Digitized by Google

accorda la partie des Hohenstein aux Hass de Lauffen, qui réunirent, en 1622, celle des Vœlsch, et auxquels Hass succédèrent, en 1628, les barons d'Ulm. Ceux-ci vendirent leur partie de Trenheim, en 1726, à Jean-Henri-Joseph de Flachsland, qui la transmit à ses enfants, mais en conservant toujours le lien féodal qui la leur faisait relever du roi ; *Alsat. illust., t. 2, pag. 443.* C'est donc une erreur dans le même M. Schœpflin, *Alsat. illust., t. 2, pag. 229,* qui dit que la partie des Flachslanden est allodiale.

La dîme en vin est partagée en neuf parties, dont trois sont perçues par le prince de Hesse-Darmstadt, trois par M. de Haffner, une par M. de Flachsland, une par Mme de Bergheim, et une par M. de Dietrich. La dîme en grains se divise par égale portion entre le prince de Hesse-Darmstadt, M. de Haffner et M. de Dietrich.

TRUCHTERSHEIM. La dîme de Truchtersheim appartenait, en 1237, à l'abbaye de Neuvillers et au curé de cet endroit.

En 1620, le chapitre de Neuvillers était le principal décimateur.

La prémissairie de Truchtersheim existait encore en 1522.

En 1347, l'empereur Charles engagea aux seigneurs de Hohenstein, pour soixante marcs d'argent, les deux villages de Griesheim et de Truchtersheim.

En 1375, Lambert, évêque de Strasbourg, engagea ou vendit, sous faculté de réméré, à Jean-Thomas de Grostein, les villages de Lupstein, Luttenheim, Truchtersheim, Biblenheim et Griesheim, pour la somme de huit cents florins.

Digitized by Google

En 1469, l'empereur Frédéric permit à l'évêque Robert de racheter la moitié des villages de Lupstein, Luttenheim, Griesheim et Truchtersheim, que Jacques de Hohenstein tenait en engagement de l'empire et dont l'évêché possédait déjà l'autre moitié au même titre.

En 1473, l'évêque Robert céda ce droit de rachat au chapitre de Saint-Thomas, qui l'exerça l'année suivante en retirant des mains dudit Jacques de Hohenstein, la moitié desdits quatre villages pour la somme de huit cents florins.

En 1474, le même chapitre accorda lesdits endroits dégagés à Robert, évêque de Strasbourg et à son évêché, pour une rente annuelle de 42 florins, rachetable par une somme principale de 840.

Le village de Truchtersheim avait été engagé par l'évêché à Burchard de Wangen. L'évêque Jean Ier le racheta au commencement du 14e siècle.

En 1687 il y avait à Truchtersheim 34 bourgeois, et avant la guerre, 50. En ce temps-là, la plus grande partie de la dîme appartenait au chapitre de Neuvillers et le restant à celui de Haselach.

U.

ULWEILER, ou Uhlweiler, est un village composé de 68 familles catholiques et de deux juives. L'abbé de Neubourg, dont l'abbaye est à une demi-lieue, en est seigneur. Le droit de patronage et le rectorat furent unis à l'abbaye de Weissembourg. De là, l'évêque de Spire, en sa qualité de prévôt de Weissembourg, est décimateur et patron de

Digitized by Google

la cure, dont dépendent les villages voisins de Nider-Altorff et d'Ohlungen. L'église est sous l'invocation des apôtres SS. Pierre et Paul. Il y avait autrefois une prémissairie, aujourd'hui éteinte. Berthold, abbé de Neubourg, fut tué le 3 janvier 1333, par les paysans d'Ulweiler; *Gallia christ.*, *tom. 5*, *pag. 887*. Henri de Halwingen, schultheiss impérial de Haguenau, qui tenait en fief de l'empire, l'advocatie ou la seigneurie des deux villages d'Ulweiler et Nider-Altorff, l'accorda, en 1337, avec tous ses droits, à l'abbaye voisine de Neubourg, du consentement de l'empereur Louis de Bavière, qui confirma cette donation; *Alsat. illust.*, *tom. 2*, *pag. 267*. L'empereur, Charles IV, confirma, en 1356, *advocatiam ville Ulwilre*, à la même abbaye; *Als. dipl.*, *tom. 2*, *pag. 216*.

On lit dans le nécrologe de Neubourg, que, le 3 janvier 1333, *Bertholdus hujus monasterii abbas obiit a rusticis Ulwilerianis maliciose occisus.*

UTENHEIM, ou Uttenheim, situé près de la Scheer, à quatre lieues trois quarts de Strasbourg, à une petite lieue d'Erstein et à autant de Benfelden, dans la Basse-Alsace, dans les terres du directoire de la noblesse, dans le diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural de Benfelden, appartient à M. le baron de Reinach de Werd, qui le tient en fief de l'évêché de Strasbourg et qui y a un château. Cet endroit, composé d'environ 68 familles, toutes catholiques, et de près de 21 familles juives, qui y ont une synagogue, est très-ancien. On lit que, sous Charlemagne, qui parvint à l'empire en 800, un noble, nommé Richbold, échangea les biens qu'il avait dans le ban d'Utenheim, avec d'autres qui appartenaient à l'abbaye d'Ebersmunster; *Hist. de l'Eglise de Strasbourg*, *tom. 1*, *liv. 4*, *pag. 375*.

Digitized by Google

Vers le même temps, un autre noble, appelé Acbuton, accorda à l'abbaye de Fulde des biens situés en Alsace, *in Huda Mareshaim*, que nous croyons être Utenheim; *Schannat, Tradit. Fuldens., n. 167, pag. 82.* Un diplôme de l'an 818, attribué à Louis-le-Débonnaire *(Histoire de l'Eglise de Strasbourg, t. 2, num. 93, pag. 171)*, détaille ainsi les possessions de l'abbaye d'Ebersmunster, provenant de la donation du duc Adalric, son fondateur: *In Utenheim, curtis dominica cum salica terra et decimis ipsius, ecclesia cum decimis suis; quarta pars banni in ipsam curtim pertinet.* On lit dans un autre diplôme, du même Louis-le-Débonnaire, de l'an 824, mais falsifié, et qui rapporte également les donations du même duc Adalric: *in Utenheim, curtis dominica cum agris et pratis, et ecclesia ipsius ville cum decimis suis et banno ipsius allodii; Hist. de l'Eglise de Strasbourg, t. 2, n. 96, p. 177.* Un troisième diplôme, du même prince, de 829, et également falsifié, les porte ainsi: *in Utenheim, curtis dominica, ecclesia cum decimis suis; ibidem, tom. 2, num. 101, pag. 192.* Guillaume, évêque de Strasbourg, confirma, en 1031, *curtim dominicam in Utenheim cum ecclesia et tres partes decimarum*, à l'abbaye d'Ebersmunster; *Archives de la même abbaye.* On lit dans une charte de l'évêque Burchard, de 1156, qu'un nommé Wanhard, vassal de l'église de Strasbourg, accorda sous l'évêque Otton, aux Frères de Sainte-Marie, *mansos, quos in Utenheim ab Ottone episcopo jure beneficii militaris possidebat....; Lib. sal., fol. 72.* L'empereur, Frédéric Ier, confirma, en 1163, *curiam in Utenheim cum mansis et curiis eidem attinentibus*, au chapitre de Saint-Thomas; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 254.* Le pape, Luce III, confirma, en 1183, *curtem dominicam in Outenheim et ecclesiam cum decimis ipsius*

Digitized by Google

ville, à l'abbaye d'Ebersmunster ; *Als. dipl.*, *t. 1*, *p. 278.* Le pape, Honorius III, fit la même chose en 1224. Ulric, comte de Werd et landgrave de la Basse-Alsace, offrit en fief, en 1232, sa *curtim in Utenheim cum omnibus pertinentiis*, à Bertold, évêque de Strasbourg et à son église ; *Laguille*, *pr.*, *pag. 35.* Des lettres de 1336 rappellent *der Zehende und die eygin Lüte zu Utenheim*, qui appartenaient aux landgraves de la Basse-Alsace ; *Alsat. dipl.*, *tom. 2*, *pag. 158.*

Utenheim appartenait autrefois aux évêques de Strasbourg, qui l'engagèrent à Jean d'Erstein, dit Armbruster, lequel, en 1488, était à ce titre en possession de ce village. L'évêque Albert vendit ce même village, en 1490 ou 1491, à Christophe d'Utenheim, prévôt de Saint-Thomas de Strasbourg, le même qui fut élu évêque de Bâle en 1502 ; Utenheim revint ensuite à l'évêché, et nous trouvons que Jodoque de Seebach, grand-bailli de Benfelden, le possédait, à titre d'engagement, vers le milieu du seizième siècle. L'évêque Erasme changea l'engagement en fief et investit, en 1550, à titre de fief masculin, Jodoque de Seebach et Jean-Georges, son frère, tous deux fils du défunt Jodoque, du village d'Utenheim et de ses dépendances. Jean-Georges de Seebach, dernier mâle de sa famille, mourut en Catalogne en 1653. Les nobles de Reinach avaient obtenu l'expectative du fief d'Utenheim, par trois différentes lettres de 1626, 36 et 40. Alors l'évêque Léopold-Guillaume d'Autriche en investit, en 1656, François-Guillaume de Reinach et ses descendants mâles, en se réservant la clause que les possesseurs du fief, ainsi que leurs sujets d'Utenheim, seraient justiciables de l'évêché. Mrs. les barons de Reinach-Werd sont encore aujourd'hui, au même titre, seigneurs du village d'Utenheim.

Digitized by Google

L'église paroissiale d'Utenheim, où est la sépulture de la famille de Reinach, est sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. L'abbé d'Ebersmunster et le curé-pléban sont décimateurs du ban, chacun pour la moitié. Le pape, Boniface IX, unit, en 1402, à l'abbaye d'Ebersmunster, *redditus parochialis ecclesie in Uttenheim, que de jure patronatus dicti monasterii existit, ita quod ei liceat ipsam ecclesiam per idoneum dicti mon. monachum, aut presbyterum secularem ad nutum abbatis ponendum et amovendum desservire.* La même union fut renouvelée en 1487 et sous les mêmes clauses, par le pape Innocent VIII. La cure d'Utenheim, desservie jusqu'à nos jours par un religieux de l'abbaye d'Ebersmunster, devint séculière en vertu d'une transaction, passée le 17 janvier 1749. C'est en vertu de la même transaction que l'évêque de Strasbourg est collateur de la cure pour trois nominations consécutives, et l'abbé d'Ebersmunster pour la quatrième. Comme cette transaction a été annulée en 17..., par arrêt[1] du Conseil souverain de Colmar, l'abbé d'Ebersmunster doit rentrer dans le droit de nommer seul et toutes les fois à cette cure.

Il y avait autrefois, dans la nef de l'église d'Utenheim, deux chapellenies, fondées, l'une à l'autel de la Sainte-Vierge, et l'autre à celui de Saint-Jean-Baptiste. Cette dernière n'existe plus. Celle de la Sainte-Vierge fut unie et incorporée à la cure d'Osthausen, le 24 mai 1669, par l'évêque François-Egon de Furstemberg, du consentement du patron Bernard-Frédéric d'Utenheim-Ramstein, dernier de sa famille, qui y avait acquiescé par acte du 9 septembre 1668.

[1] Cet arrêt n'est pas dans les Ordonnances.

Digitized by Google

Utenheim est la patrie de Craton Hoffmann, qui y naquit en 1449, et qui fut un des premiers restaurateurs des sciences et des lettres en Alsace. Il enseigna pendant vingt-cinq ans l'éloquence et la poésie à Selestadt, où il mourut en 1501. Son épitaphe se voit sur le cimetière de l'église paroissiale de la même ville.

Utenheim donna son nom à une famille noble d'Alsace, dont il est fait mention dans l'histoire dès le douzième siècle. *Heinricus, Regenoldus, Hugo, Lantfridus de Outenheim*, sont rappelés dans une charte de 1147; *Als. dipl., tom. 1, pag. 233. Burchardus miles de Utenheim* fut témoin d'une charte de Henri, évêque de Strasbourg, de 1220; *ibidem, tom. 1, pag. 341*; voyez Schœpflin, *Alsat. illust., tom. 2, pag. 674.* Cette famille s'éteignit en 1669, dans la personne de Bernard-Frédéric d'Utenheim-Ramstein.

UTWEILER. Cet endroit est nommé *Outonis villare, id est, Outerwilre*, dans la notice du monastère de Sindelsberg, écrite en 1148. Il est situé à une demi-lieue de Buchsweiller.

Cunégonde, épouse de Henri de Fleckenstein, accorda en fief, en 1236, à l'église de Strasbourg, *bona sua in Utewilre in pratis et agris cum omni proprietate.*

Les évêques de Metz investirent, en 1405, Louis de Lichtemberg; en 1471, Jacques de Lichtemberg, et en 1473, Philippe, comte de Hanau, et Simon Wecker, comte de Deux-Ponts, du village d'Utweiler; *Meurisse, pag. 540, 591 et 592.* Charles, cardinal de Lorraine, en investit, en 1570, Philippe, comte de Hanau; *Als. dipl., t. 2, p. 472.* Ce dernier, au lieu d'*Utweiler*, lit mal *Urweiler.*

Digitized by Google

V.

VENDENHEIM, qui est mal nommé Fendenheim dans quelques cartes, est un village de la Basse-Alsace, situé sur le ruisseau de Neugrab, à deux bonnes lieues de Strasbourg, dans les terres de la noblesse de la Basse-Alsace, appartenant à Mrs. de Wurmser, dont une branche en a même tiré le nom, composé d'environ 14 familles catholiques et de près de 138 luthériennes. Cet endroit est rappelé, dès l'an 826, sous le nom de *Vendenheim*, dans l'histoire de la translation des reliques de saint Adelphe, faite en ladite année à Neuvillers; *Stiltingus*, *in Actis sanctorum, t. 6, augusti, pag. 511*. Il est appelé *Fedinheim*, dans un diplôme que Louis-le-Débonnaire et Lothaire, son fils, accordèrent conjointement, en 828, à l'abbaye de Schwartzach; *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, *tom. 2, pag. 187*. Guillaume, évêque de Strasbourg, qui gouverna cette église depuis 1028 jusqu'en 1047, accorda à l'abbaye d'Eschau des biens situés *in Vendenheim*, suivant la notice de cette abbaye et la bulle confirmative du pape, Alexandre III, de 1180. Un noble laïc, nommé Otton de Bruchkirch, accorda, en 1116, *mansum unum in villa, que vocatur Vendenheim*, aux Frères de Sainte-Marie de l'église cathédrale de Strasbourg. Conrad, évêque de cette ville, confirma, en 1190, une transaction passée entre le chapitre de Honau et le noble Garsile de Berstett, au sujet de quelques difficultés élevées entre eux, *de quibusdam decimis apud Vendenheim sitis*. La notice des biens que

Digitized by Google

l'abbaye de Laurisheim possédait en Alsace, écrite au 12e siècle, *apud Lamei, tom. 3, pag. 228*, fait mention des cours franches qu'elle avait *in Wendenheim*. Le village de Vendenheim fut brûlé en 1389, par les troupes de Robert, comte palatin ; *Kœnigshoven, cap. 5, pag. 353*. En 1392, aux fêtes de Noël, les Blutzapffen furent défaits, au nombre de deux cents, près de Vendenheim ; *Schilter, ad Kœnigshovium, pag. 762*. Il y avait autrefois une famille noble du nom de Vendenheim. On lit dans une notice du monastère de Sindelsberg, écrite vers l'an 1120, que *Hugo miles de Vendenheim* donna quelques biens à ce monastère dans le ban de Mumenheim ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 197*. Cette famille s'éteignit vers l'an 1498, dans la personne de Jean de Vendenheim, quinze de la ville de Strasbourg.

On trouve dans l'église de Vendenheim plusieurs épitaphes des nobles de Wurmser, qui y furent enterrés, comme étant la sépulture de la branche qui en porte le nom.

Henri, évêque de Strasbourg, accorda, en 1246, en fief, à Henri de Marsilli et ses fils, *quatuor mansos in banno Vendenheim sitos ad imperium spectantes*, au nom de l'anti-césar, Henri Raspon; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 393*. Le même évêque Henri donna en fief, en 1259, mais au nom de sa propre église, *duos mansos et dimidium in banno Vendenheim sitos*, à Sigebert, comte de Werd et landgrave de la Basse-Alsace. Le comte Sigebert les donna en même temps, en arrière-fief, à Bernard Cagon, et celui-ci en sous-arrière-fief, à Henri de Marsilli; *Als. dipl., tom. 1, pag. 429*. La famille noble des Wetzel de Marsilli possède encore aujourd'hui en fief, de l'évêché, des rentes fixées sur certains biens situés dans le ban de Vendenheim.

Digitized by Google

Le village de Vendenheim appartenait, dans son origine, à l'évêché de Strasbourg. L'évêque Henri accorda en fief, en 1263, *usufructus, seu proventus ville sue Vendenheim*, à Frédéric d'Ettendorff. Ce fief fut ensuite changé en engagement, puisque l'évêque Conrad racheta, en 1287, *villam Vendenheim dudum a predecessoribus suis titulo pignoris obligatam*. Vendenheim fut ensuite engagé de nouveau au 14e siècle, en 1328, par l'évêque Jean Ier, aux nobles d'Ettendorff, et en 1366, par l'évêque Jean III, à Jean d'Ochsenstein, grand-doyen de Strasbourg. De celui-ci, il passa au grand-chapitre de la même église, qui l'engagea aussi, en 1456, à Bernard de Wurmser, à Jacques et Volzon, ses frères, ainsi qu'à Caspar d'Urendorff. Malgré cet engagement, l'évêque Albert accorda, en 1479, la jouissance du village de Vendenheim à Jacques de Lichtemberg, pour le posséder sa vie durante, et qui n'en jouit pas longtemps, étant mort le 12 janvier 1480. Cependant les Wurmser continuaient de posséder Vendenheim au titre de l'ancien engagement qui leur en avait été fait. L'évêque Albert voulut le racheter. Nicolas de Wurmser, pour l'éviter, lui accorda en propriété, ainsi qu'à son église, le village de Meisenheim. En conséquence, le même évêque conféra, en 1481, les deux villages de Meisenheim et de Vendenheim, à Nicolas de Wurmser et à ses deux cousins germains, Jacques et Valentin, à titre de fief masculin et commun. Par ce moyen, les Wurmser perpétuèrent dans leur maison le village de Vendenheim, qu'ils ne possédaient d'abord qu'à titre d'engagement. Nicolas de Wurmser mourut sans enfants mâles. Ses deux cousins, Valentin, fils de Jacques de Wurmser, et Jacques, fils de Volzon de Wurmser, formèrent, le premier la branche de Schafftolsheim, et le second celle de Venden-

Digitized by Google

heim. Ces deux branches continuèrent à jouir en commun du fief de Vendenheim jusqu'à l'extinction de celle de Schafftolsheim, arrivée en 1643. Les Wurmser des deux branches de Sundhausen et de Vendenheim en sont aujourd'hui investis au même titre de fief de l'évêché.

Les décimateurs de Vendenheim sont: le grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg pour un tiers, Mrs. de Wurmser pour un autre, Mrs. de Gail, M. de Gailing, Mme de Reich et le sieur Korneman, pour le troisième tiers[1].

Avant le luthéranisme, qui y fut introduit par Mrs. de Wurmser, Vendenheim faisait partie de l'archiprêtré de Saint-Laurent, et il y avait un primissariat, outre la cure-rectorat, laquelle cure était du patronage des seigneurs. Aujourd'hui ce village fait partie du chapitre rural du Haut-Haguenau. Les catholiques sont desservis par un curé royal, qui y réside et qui dessert en même temps les habitants d'Olvisheim, de Lampertheim et d'Eckwersheim. Les luthériens y ont un ministre résident qui est nommé par le seigneur. L'église, sous l'invocation de saint Lambert, est mi-partie. Les catholiques ont repris possession du chœur, le 27 juin 1717.

Il y a, sur la route de Strasbourg à Brumat, douze à treize maisons dépendantes de la paroisse et de la communauté de Vendenheim, qu'on nomme Klein-Vendenheim.

VILER, en allemand Weiler, ou Wyler, qui avait autrefois des murs et des fossés, est un petit bourg et le principal endroit de la seigneurie d'Ortenberg, appartenant

[1] Le seigneur a un château à Vendenheim.

Digitized by Google

à Mrs. les comtes et marquis de Choiseul-Meuse, quoiqu'il y ait d'autres endroits de la même seigneurie qui ont un nombre plus considérable d'habitants. (Voyez l'article du *Château d'Ortenberg,* où sont détaillés les différents seigneurs qu'a eus Viler dans différents temps.) Villé, situé dans la Basse-Alsace, dans le diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural de Selestadt, à trois lieues de cette ville et à deux du château d'Ortenberg, est placé au milieu de la vallée, du bailliage et de la seigneurie de Villé, à laquelle cet endroit a donné son nom, depuis que la seigneurie ne porte plus celui d'Ortenberg.

Louis XIV, par lettres-patentes du mois de juillet 1686, érigea la terre et seigneurie de Villé en baronnie, et ce en faveur de Béat-Jacques, baron de La Tour-Châtillon-Zurlauben, lieutenant-général de ses armées. Le même prince, par d'autres lettres-patentes, du mois de décembre 1692, en faveur du même, l'érigea en comté, dont le bourg de Villé serait le chef-lieu. Ce comté renferme aujourd'hui vingt-deux villages et les trois châteaux ruinés d'Ortenberg, Ramstein et Bilstein. Dès le 21 décembre 1683, le roi avait permis au même de Zurlauben, d'établir des forges de fer dans sa terre du val de Villé, en tel endroit que bon lui semblerait.

La vallée de Viler portait autrefois le nom d'Albrechtsthal ou de vallée d'Albert. Ruyr, *Antiquités de la Vosge, part. 2, livre 4, chap. 16, pag. 190,* le dérive d'un certain comte *Albrecht* qui, selon lui, *tenoit sa cour et demeurance au chasteau d'Ortenberg,* qu'il dit être fils de Beron, petit-fils de Bathacon et arrière-petit-fils d'Ethicon, duc d'Alsace. Guilliman, *Habsburg., lib. 3, cap. 1, pag. 97,* le fait venir d'un prétendu Ottobert, fils d'un certain Theodibald, qui fut, selon lui, au septième siècle, comte d'Altembourg

Digitized by Google

et landgrave d'Alsace. Dom Calmet et dom Hergott, *Geneal. Habsburg.*, *tom. 1, pag. 140*, croyent qu'il obtint ce nom du comte Adelbert, qui vivait vers le milieu du douzième siècle, et frère de ce comte Otton, dont descend la maison de Habsbourg. Cependant, comme il n'est fait mention de la vallée d'Albrechtsthal que vers le milieu du 13e siècle, nous croyons qu'elle dut son nom à Albert, comte de Hohenberg, possesseur de la seigneurie, qui la donna, vers l'an 1257, à Rodolphe de Habsbourg, en dot, d'Anne, sa sœur, et qui, selon Albert de Strasbourg, *pag. 106*, possédait *castrum, quod dicitur Ortenberg, et magnas villas et totam vallem quæ dicitur Albrechtsthal.* Il est vrai qu'on trouve déjà le nom de *vallis Obrechtstaal* dans un diplôme de l'empereur, Henri IV, de ****, mais ce diplôme est faux et manifestement supposé.

Cette vallée est nommée *Albertivallis*, dans Richer de Senones, *lib. 4, cap. 14, apud Achery, spicil., t. 2, p. 653*, et *vallis Albrechtstal*, dans l'annaliste de Colmar, *ad an. 1295, pag. 29*, où l'on lit : « in Alsatiæ valle Albrechsthal « in una domo mulier peperit una nocte duos pueros, duœ « vaccœ utraque duos vitulos, catus catulum, canis cani- « culum, scropha porcellos plurimos pariebat. » *Wilre in valle Alberti*, est nommé dans une charte de l'évêque Berthold, de 1241. *Homines vallis Alberti*, appartenants à Rodolphe, comte de Habsbourg, sont rappelés dans une charte de Henri, évêque de Strasbourg, de 1269 ; *Alsat. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 463*. Elle est nommée *vallis Alberti*, *vulgariter dicta Albrechtes Tal*, dans des lettres de Frédéric, roi des Romains, et de ses deux frères, Léopold et Henri, ducs d'Autriche, de 1314 ; *Alsat. diplom.*, *tom. 2*, *pag. 110*. Les *Virst tendentia per vallem Alberti et vallem Leberach*, sont rappelés dans une charte d'Ulric de Werd,

Digitized by Google

landgrave de la Basse-Alsace, de 1316 ; *Baleicourt*, *n. 36, pag. 113.* Kœnigshoven, *in Chronico*, *cap. 5*, *pag. 336 et 370*, lui donne le nom d'*Obrechtstal*, qu'on trouve encore dans les historiens allemands postérieurs.

Pilladius, dans son poëme, *Rusticiados*, imprimé en 1548, *apud Calmet*, *lib. 6*, *pag. 79*, appelle la vallée de Villé *Philesiam vallem.*

La vallée d'Albert, qui a sept lieues en longueur et quatre en largeur, a celle de Lièvre au midi, celles de Saint-Dié et de Senones à l'occident, et la vallée de Rothau au nord, Châtenoi et Scheerwiller à l'orient, qui y forment l'entrée commune des vallées de Villé et de Lièvre. Les montagnes, sur lesquelles est placé le château de Franckenbourg, séparent l'Alsace de la Lorraine, et la vallée de Villé, au nord, de la vallée de Lièvre, au midi. La Brusch et la Scheer ont leur source dans la vallée d'Albert. Cette dernière rivière, la Scheer, partage la vallée d'Albert en deux parties. La partie méridionale forme le comte-ban, ou *Grafen-Ban*, qui appartient au grand-chapitre de Strasbourg. La partie septentrionale est le val de Viler ou la seigneurie de Mrs. de Choiseul-Meuse.

Viler, chef-lieu de cette seigneurie, est composée d'environ 121 familles, toutes catholiques, et a pour magistrats deux maires, ou *Meyers*, qui alternent entre eux. L'ancienne abbaye bénédictine de Honcourt, qui en est éloignée d'une petite demi-lieue, obtint, sur la fin de l'onzième siècle, *ecclesiam in Wilre cum suis attinentiis*, d'Adelaïde, comtesse d'Ortenberg, épouse de Ludolphe, comte d'Achalm, et petite-fille du comte Wernher, fondateur de la même abbaye. Le pape, Calixte II, confirma, en 1120, cette donation ; *Alsat. dipl.*, *tom. 1*, *pag. 195.* On trouve *Hugo plebanus de Wilra*, dans une bulle de

Digitized by Google

l'antipape, Calixte III, pour le monastère de Sainte-Foi de Selestadt, de 1170. Berthold, évêque de Strasbourg, ordonna, en 1241, au camérier de Scherweiler et au pléban de Châtenoi, de mettre *Hugonem, clericum suum dictum de Morsmunstere*, en la possession corporelle *ecclesie de Wilre in valle Alberti, cui ipsam, accedente consensu abbatis Hugonis curie veri patroni hac vice contulit, post resignationem factam de Eberoldo quondam ejusdem ecclesie rectore, et pensione eidem Eberoldo de prefata ecclesia assignata.*

La seigneurie de Villé fut engagée, en 1304, à Henri de Mullenheim ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 204.* Pierre de Hagenbach, que Charles, duc de Bourgogne, avait nommé son landvogt dans l'Alsace, enleva aux Mullenheim, *Wyler in Obrechstal*, qui fut récupéré la même année 1474, par l'évêque et la ville de Strasbourg ; *Kœnigshoven, cap. 5, pag. 370.* Le comte Jean-Philippe, rheingraff, s'empara de Viler le 27 du mois de mai 1633, pour les Suédois, ayant excité le tumulte dans toute la vallée ; *Chemnitz, Schwed. Krieg in Teutschland, parte 2, pag. 127.*

L'abbaye d'Andlau, comme possédant les biens de l'abbaye de Honcourt, est décimatrice et collatrice de la cure de Viler, dont l'église fut accordée à l'abbaye de Honcourt, sur la fin de l'onzième siècle, par la comtesse Adelaïde. Son église paroissiale est sous l'invocation de la Sainte-Vierge et sous le titre de son Assomption. Il y a une confrairie du Saint-Sacrement, érigée le 5 octobre 1769. Il y a aussi, à Viler, une prémissairie fondée, dont le droit de patronage appartient aux maires et préposés de cet endroit. Les deux chapellenies de l'autel de la Sainte-Vierge et de la chapelle sur l'ossuaire, sont aujourd'hui éteintes.

Digitized by Google

La paroisse de Viler est composée de Viler, Trinbach, Bassenberg, Albé, Lalay, Charpe, Urbeys et Climont; tous ces endroits ont les mêmes seigneurs, décimateur et curé.

Trinbach, ou Trienbach, est situé à un petit quart de lieue de Viler, sur la chaussée, avec une chapelle sous l'invocation de saint Christophe, composé d'environ 64 familles, toutes catholiques. Il porte le nom de *Trubenbach*, dans le cadastre des biens de la maison d'Autriche, rédigé en 1303, par Burchard de Frick; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 203.*

Bassenberg, Bassemberg, ou Bessenberg, à un quart de lieue de Viler, composé d'environ 44 familles catholiques, a une petite église, sous l'invocation de saint Quirin. Cet endroit avait été accordé en fief, en 1361, par la maison d'Autriche, à Henri, Frédéric et Cunzman de Hattstatt, dont la famille le posséda jusqu'à son extinction, arrivée en 1585; *Als. illust., tom. 2, pag. 202.*

Albé, en allemand Erlenbach, à une petite demi-lieue de Viler, composé d'environ 163 familles catholiques, est le village le plus considérable de la seigneurie. Son église est sous l'invocation de saint Wendelin. Les comtes de Reichenberg possédaient autrefois cet endroit à titre de fief de la maison d'Autriche. Hugues, comte de Reichenberg, qui en avait été investi en 1357, mourut en 1361, le dernier de sa famille; *Als. illust., tom. 2, pag. 202.*

Lalay, en allemand Lach, ou Lechen, à trois quarts de lieue de Viler, est composé d'environ 33 familles catholiques. Il y a une petite église, ou plutôt une chapelle, sous l'invocation de sainte Aurélie. L'ancienne notice de Neubourg compte *predium Lachen* entre les possessions de cette abbaye, données sous l'abbé Neudung. Le pape,

Digitized by Google

Innocent III, lui confirma, en 1208, *grangiam Lachen*. Les empereurs, Henri II, en 1196, Philippe, en 1201, et Otton IV, en 1209, confirmèrent à la même, *curtem Lachen cum appendiciis suis*. Il y a, à Lalay, des mines de houille ou de charbon de terre. Louis XV, par ses lettres-patentes du 20 août 1746, accorda à M. Mackau d'Hurtigheim, le privilége exclusif de les faire fouiller et exploiter pendant l'espace de trente ans. Le sieur Mackau ayant abandonné à ses créanciers la jouissance de son privilége, la dame Anne-Justine Paris, comtesse de Choiseul-Meuse, tutrice de ses enfants, obtint, le 12 mars 1766, d'autres lettres-patentes qui lui accordent, à elle et à ses enfants, ledit privilége exclusif, à commencer du premier juillet 1776. Lesdits enfants et héritiers de la dame de Choiseul cédèrent et transportèrent, le 27 juillet 1774, ledit privilége au profit du sieur Commart. Ce qui fut confirmé par de nouvelles lettres-patentes du 1er avril 1775, en réduisant cependant sa durée à quinze années, c'est-à-dire jusqu'en l'an 1789.

Charpe, en allemand Mittelscher, à cinq quarts de lieue de Viler et à une petite demi-lieue de Lalay, avec lequel il ne forme qu'une même communauté, n'a ni église, ni chapelle. On y compte environ 33 familles catholiques.

Urbeys, ou Urbis, ou Orbeis, nommé *Orbeiz*, dans une charte de Frédéric, duc de Suabe, de l'an 1105, pour le monastère de Sainte-Foi de Selestadt, est situé au-dessous du château de Bilstein, à près de deux lieues de Viler. C'est un village d'une demi-lieue d'étendue, dont l'église, sous l'invocation de saint Nicolas, est à une lieue et demie de Viler. On y compte près de 50 familles, toutes catholiques, outre plusieurs familles anabaptistes dispersées dans les montagnes. Il y a, à Urbeys, un vicaire résident

Digitized by Google

perpétuel, dépendant du curé de Viler, et établi depuis le 1er juillet 1760.

Le château de Bilstein, qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même nom, situé près de Richewyr, en Haute-Alsace, était autrefois divisé en Ober et Nider-Bilstein. On en voit encore les ruines en haut d'une montagne, au milieu de la vallée de Villé et au-dessus du village d'Urbeys. Occupé en 1293, par Otton d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace, il fut convenu, la même année, de le rendre à la maison d'Autriche, à laquelle ce château appartenait; ce qui fut approuvé par l'empereur Adolphe; *Schilter, Gloss. teutonic., pag. 34, et Schœpflin, Als. ill., tom. 2, pag. 201.* Le registre ou cadastre des biens de la maison d'Autriche, rédigé en 1303, fait mention d'un fief castral, que Jean d'Amoltern possédait au château de Bilstein; *Als. illust., tom. 2, pag. 202.* Louis d'Amoltern fut investi, par la même maison d'Autriche, en 1435, de la cour de *Ritterhus*, au château de Bilstein; *ibidem, t. 2, pag. 432.* L'empereur Frédéric et ses deux frères, Léopold et Henri, ducs d'Autriche, vendirent, en 1314, *castrum Bilenstein cum juribus ac pertinentiis universis ejusdem*, à Jean, évêque de Strasbourg, en se réservant le droit de réméré; *Als. diplom., tom. 2, pag. 110.* Ce château étant ensuite revenu à la maison d'Autriche, elle accorda en fief, en 1361, le château de Nider-Bilstein avec le village de Bassenberg, à Henri, Frédéric et Cuntzmann de Hattstatt; *Als. illust., tom. 2, pag. 202.* Les Hattstatt la possédèrent jusqu'à leur extinction, arrivée en 1585, dans la personne de Nicolas, dernier de ce nom.

Le Climont, ou Cilkenberg, est une grande montagne, à trois quarts de lieue plus loin qu'Urbeys, où la Brusche prend sa source et dont les habitations sont de deux

Digitized by Google

paroisses : celles du côté d'Urbeys appartiennent à la paroisse de Viler et sont desservies par le vicaire résident d'Urbeys. Celles qui sont de l'autre côté appartiennent à la paroisse de Brusche. Le pape, Célestin III, confirma, en 1195, *terram de Cilkenberg cultam et incultam*, à l'abbaye de Baumgarten.

W.

WALDOLVISHEIM est nommé dans les anciennes chartes simplement Olvisheim.

Mathilde, abbesse d'Andlau, fit, en 1144, une convention *cum hominibus de villa Onolvisheim*, au sujet de l'ancien droit de pâturage que la communauté de cet endroit avait dans la forêt de Montzau, qui appartenait alors à cette abbaye ; *Als. dipl., tom. 1, pag. 230.* On lit dans cette charte, au nombre des témoins *de Onolvisheim Engelberdus prespiter, Bernhardus, Adelbero milites, Wigericus, Gotefridus milites.*

Curtis fratrum apud Onolvesheim, ecclesia cum decima, sont rappelés entre les biens de l'abbaye de Maurmoutier, dans la charte polyptique de cette abbaye, écrite vers 1144. Conrad, abbé de Maurmoutier, accorda, en 1155, quelques biens situés à Waldolvisheim, au chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune ; *Archives de Maurmoutier.* Le pape, Alexandre III, confirma, en 1179, *ecclesiam apud Onolvesheim, cum villis sibi adtitulatis, decimam, curiam dominicatam cum banno et omnibus appenditiis suis,* à l'abbaye de Maurmoutier ; *Als. dipl., t. 1, p. 268.* Otton

Digitized by Google

d'Ochsenstein, de concert avec sa femme, accorda, en 1217, une terre située dans le ban de Waldolvisheim, à l'abbaye de Maurmoutier ; *Archives de Maurmoutier.*

Waldolvisheim faisait autrefois partie du comté particulier, ou *Graveschaft*, dont les villages, qui en formaient le domaine, étaient partagés entre l'empire et l'évêché de Strasbourg. Le registre des revenus de cet évêché, écrit après le commencement du 14e siècle, sous l'empereur Louis V de Bavière et l'évêque Berthold II de Bucheck, compte nommément *Waltolvesheim* dans ce nombre ; *Als. illust., t. 2, pag. 193.* Ce village resta en communauté de l'empire et de l'évêché jusqu'en 1512, que l'empereur, Maximilien Ier, par le moyen d'un échange, céda sa moitié du village de *Waldolfessheim* à l'évêque de Strasbourg *(Alsat. dipl., t. 2, pag. 449)*, qui en est aujourd'hui seul seigneur. Cet endroit est situé dans le bailliage de Kochersberg. *Hugo miles de Waldolvisheim* est rappelé dans une charte de 1297 ; *Als. illust., t. 2, pag. 675.*

L'église paroissiale de Waldolvisheim, qui contient près de 66 familles, toutes catholiques, est sous l'invocation des SS. Pancrace et Boniface. L'abbé de Maurmoutier est décimateur du ban et collateur de la cure, qui est séculière, et dont le rectorat lui a été uni. Le curé de Waldolvisheim dessert les habitants d'Altenheim et de Furchhausen. Ce curé possède aussi les revenus de l'ancien primissariat d'Altenheim, qui a été uni à sa cure.

En 1620, les décimateurs étaient l'abbé de Maurmoutier pour deux tiers et le curé pour l'autre tiers.

En 1512, l'évêque Guillaume obtint en échange, de l'empereur Maximilien, la moitié du village de Waldolvisheim, dont l'autre moitié appartenait déjà à l'évêché.

En 1687, il y avait 28 habitants à Waldolvisheim.

Digitized by Google

L'abbaye de Maurmoutier a une collonge dans cet endroit.

Dans le ban de Waldolvishein. coule le ruisseau de Creutzbach, qui y change de nom et prend celui de Musselbach.

En 1144, l'abbesse d'Andlau, Mathilde, confirma aux habitants de Waldolvisheim le droit de faire pâturer leurs bestiaux dans la forêt de Montzau à charge par chaque maison de donner à l'abbaye une rente annuelle d'un boisseau d'avoine au lieu de l'ancien cens de quatre œufs.

En 1684, par traité passé entre l'abbaye d'Andlau et la communauté de Waldolvisheim, celle-ci s'oblige de continuer la rente annuelle par chaque ménage ayant feu à ladite abbaye un boisseau d'avoine et trois liards en argent en reconnaissance des droits de passage, pâturage et prise de bois mort en la forêt de Montzau et dans le canton de Burenwald, tous deux situés dans le ban de Steinbourg.

Par jugement arbitral prononcé, en 1336, par Hugues de Geroldseck, il appert qu'il compète à la communauté Waldolvisheim le droit de pâturage dans la Montzau à charge par chaque maison de livrer annuellement un demi-boisseau d'avoine à l'abbaye d'Andlau, et d'y prendre le bois mort à charge par chaque maison d'une rente annuelle de quelques deniers au profit de la même abbaye.

WALDSHUT est une des quatre villes forestières situées sur le Rhin, dans le Brisgau autrichien, non loin de l'embouchure de l'Aar dans ce fleuve. Waldshut était dans son origine une maison de chasse appartenant aux comtes de Habsbourg. Le comte Albert l'érigea en ville en 1249, et lui donna différents priviléges, comme devant servir de

Digitized by Google

barrière à la Forêt-Noire : *silvæ nigræ custodia.* Elle fut, en 1468, inutilement assiégée par les Suisses : elle fut presqu'entièrement brûlée en 1492, et souffrit beaucoup, en 1525, de quelques anabaptistes ; elle fut prise, en 1638, par le duc Bernard de Saxe-Weimar.

L'abbaye de Saint-Blaise y a une cour et un administrateur séculier.

Nous sommes entrés dans le couvent des Capucins, dont le jardin, situé sur le Rhin, offre une très-belle vue, qui s'étend d'un côté sur la Suisse, et de l'autre sur le Brisgau et la Forêt-Noire.

Le couvent des Capucins, qui sont aimés dans l'endroit, et qui y sont d'un grand secours, ainsi que pour les villages voisins, fut établi par les bourgeois, du consentement de l'archiduc Ferdinand-Charles. La première pierre fut mise, en 1654, par François, abbé de Saint-Blaise. Il fut achevé en 1659. Il compte dans le nombre de ses bienfaiteurs le même abbé de Saint-Blaise, François-Louis de Roll, seigneur de Bernau, Agnès de Schœnau, son épouse, et Jean-François de Schœnau, évêque de Bâle, qui y fit déposer son cœur en preuve de son amour pour l'ordre de Saint-François; *Austria sacra*, *t. 1, pag. 121.*

WALTENHEIM, ou Waldenheim, où il y a de belles carrières de gyps, ou de plâtre, appartenant au seigneur, est un village de la Basse-Alsace et du bailliage de Brumat, situé dans le diocèse de Strasbourg et l'archiprêtré du Haut-Haguenau, près de la rivière de Sorn, à six lieues de Strasbourg, à une lieue et demie de Brumat, et à un gros quart de lieue de Mommenheim, composé d'environ neuf familles catholiques, soixante-neuf luthériennes et trois juives. Waltenheim est le village de *Walahon*,

Digitized by Google

rappelé dans le diplôme d'Othon Ier, roi de Germanie, de 953, pour l'abbaye de Lorch, ou Laurisheim ; *Hist. d'Als., tom. 1, tit. 274, pag. 120.* Aussi les comtes de Hanau relevaient cet endroit à titre de fief féminin de l'archevêché de Mayence, auquel avait été unie l'abbaye de Laurisheim au commencement du treizième siècle. C'est aujourd'hui un village allodial en vertu d'une transaction passée, le 19 mai 1717, entre Jean René, dernier comte de Hanau, et Lothaire, François, archevêque-électeur de Mayence, par laquelle ce prélat céda, au nom de son église, audit comte de Hanau et à ses héritiers, le domaine direct des bourgs de Brumat et des villages de Krautweiller, Gries et Waltenheim, pour une somme de 25,000 florins. Waltenheim appartient aujourd'hui au prince de Hesse-Darmstadt, héritier de la maison de Hanau.

Le chapitre de Neuvillers est décimateur en grains du ban de Waltenheim : il perçoit aussi les deux tiers de la dîme en vin, dont un troisième tiers appartient au seigneur. *Waltenheim* est rappelé dans une notice des possessions de l'abbaye de Sindelsberg, écrite en 1148. Erphon, abbé de Neuvillers, termina, en 1147, une contestation émue entre les moines de Neuvillers et les chanoines de Saint-Adelphe, au sujet d'une *decimam quandam apud Waletenheim.* Le pape, Alexandre III, confirma, en 1177, à la même abbaye de Neuvillers, *decimam in Waltenheim cum aliis possessionibus.*

L'église de Waltenheim était encore annexe de celle de Hoh-Atzenheim en l'an 1300. Elle fut ensuite érigée en cure particulière à la collation de l'abbaye, puis du chapitre de Neuvillers. Philippe, comte de Hanau, introduisit le luthéranisme dans Waltenheim au milieu du seizième siècle, et depuis ce temps ses habitants sont desservis par

Digitized by Google

un ministre luthérien, nommé par le chapitre de Neuvillers. Les catholiques, qui s'y trouvent aujourd'hui, dépendent de la paroisse de Mummenheim. L'église mipartie est sous l'invocation de saint Etienne : les catholiques ont repris possession du chœur en 1681. L'ancienne chapellenie de Waltenheim, à la collation du prévôt de Neuvillers, est aujourd'hui éteinte.

Eberhardus et Hugo fratres de Waltenheim sont rappelés dans un acte de Louis et Conrad de Lichtenberg, de 1269; *Als. diplom., t. 1, pag. 466. Wernherus miles de Waltenheim* fonda, en 1319, à Neuvillers, une prébende dans la chapelle de Saint-Nicolas; *Als. illust., t. 2, p. 675.*

Cunon de Waltenheim et Sophie de Hüttendorff, sa femme, vivaient en 1313; *Als. illust., tom. 2, pag. 651.*

Waltenheim a donné le nom à une famille noble d'Alsace, éteinte, vers l'an 1558 ou 1559, dans la personne de Philippe de Waltenheim.

Dietricus et Cunradus milites de Waltenheim..... Heinricus armiger de Waltenheim sont nommés vassaux de l'évêché de Strasbourg dans le registre de 1336.

WANTZELLE, ou Wantzen, est un hameau du bailliage de Châtenoi, dont il est éloigné de deux lieues, appartenant au grand-chapitre, qui y est également décimateur, composé d'environ treize familles catholiques. Cet endroit est de la paroisse de Châtenoi : mais ses habitants, à cause de la grande distance, sont desservis par le curé de Lièvre, qui n'en est éloigné que d'une demi-lieue. Il n'y a ni église, ni chapelle.

Wantzelle était autrefois plus considérable et divisé en deux parties, dont l'une était possédée, au milieu du 14e siècle, par Jean d'Eckerich, et l'autre par Waffeler

Digitized by Google

d'Eckerich, le tout en fief de l'évêché de Strasbourg. *Johannes de Eckerich miles et ejus patruus habent in feodo villam dictam Wantzelle ex parte ripe versus Frankenberg... Waffelarius de Eckerich habet in feodo villam Wantzel ex una parte aque*, dit le registre féodal de l'évêque Berthold de Bucheck. La famille d'Eckerich s'éteignit en 1381. Le fief de Wantzelle passa alors aux Treubel, qui, du consentement de l'évêque, le vendirent, ainsi que celui de Saint-Maurice, au grand-chapitre de Strasbourg, en 1490, pour six mille florins; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 163.* Wantzel est mal placé par M. Schœpflin, *Als. illust., tom. 2, pag. 457*, dans le nombre des endroits détruits.

WASSELNHEIM, ou Wasslenheim, que les Français écrivent Vasselonne, est un grand et long bourg, composé d'environ quatre cent quarante familles, dont près de cent soixante-seize catholiques, neuf calvinistes, et tout le reste luthérien. Il est le chef-lieu d'un bailliage de la Basse-Alsace, appartenant au magistrat de Strasbourg, qui est seigneur de cet endroit et seul décimateur du ban. Wasselnheim est situé dans le diocèse de Strasbourg, et l'archiprêtré de Bettbur, à cinq lieues de Strasbourg, trois de Saverne et à autant de Molsheim.

Les habitants de ce bourg sont riches et aisés. C'est par cet endroit que passent, en étapes, les troupes qui vont de Strasbourg à Saverne et de Saverne à Strasbourg.

Schœpflin, *Als. illust., tom. 1, pag. 14*, fait mention des eaux minérales de Wasslenheim : mais il n'en donne aucune description.

Wasselnheim est situé dans une vallée assez agréable, arrosée par la rivière de Mossig et formée par une petite chaîne de montagnes, d'environ trois lieues d'étendue,

Digitized by Google

qui court de l'est au sud-ouest. C'est une espèce de prolongation des montagnes des Vosges : elle s'étend en forme de langue et baisse insensiblement jusqu'à Wilgotheim, où elle se termine, qui est éloigné de Wasselnheim d'une lieue et demie. Cette langue de terrain est formée devant Wasselnheim de pierre de sable rouge, et on la trouve d'autant plus couverte de pierres calcaires qu'on approche davantage de Wilgotheim. Les terres, qui recouvrent les petites montagnes de chaque côté du chemin, en allant de Saverne à Wasslenheim, sont près de ce bourg rougeâtres et paraissent bollaires: vers le bas elles sont presque vertes et un peu sablonneuses. En venant de Strasbourg et en suivant le cours de la Mossig jusqu'à son passage entre deux montagnes très-proches l'une de l'autre, la pierre de sable remplie de galets commence à devenir commune : on en remarque même des masses roulées jusque dans l'entrée de Wasselnheim. Cet endroit est pavé de pierres calcaires bleues. A une demi-lieue est une carrière de pierre de sable feuilletée, d'un rouge pâle, mais sans aucun galet. Cette pierre sableuse n'est pas primitive, mais secondaire, c'est-à-dire qu'elle est formée des débris des roches sableuses des hautes montagnes, etc. Voyez les Observations minéralogiques de M. de Sivry, *pag. 16 et suiv.*

Wasselnheim est ancien. On y découvrit, en 1759, un autel élevé en l'honneur de Diane avec cette inscription : *Dianæ C. ligurius victor V. S. L. M.* Ce monument, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Strasbourg, est gravé dans le *Museum Schœpflini, tab. 1, num. 1*, et décrit dans notre Histoire d'Alsace, *tom. 1, liv. 2, pag. 143.*

Digitized by Google

Adale, fille de Bodalus, descendant de la famille d'Adalric, duc d'Alsace, accorda, en 754, à l'abbaye de Hornbach, le village de Wasselnheim avec la moitié des dîmes de son église; *Hist. d'Als., tom. 1, tit. 40, pag. 25.*

Mathilde, abbesse d'Andlau, confirma, en 1156, une donation qu'un *miles quidam de Wascelheim Erbo nomine*, vassal de son église, avait faite aux abbayes de Maurmoutier et de Sindelsberg. *Sigefridus clericus de Wascelheim*, signa une autre charte de la même abbesse Mathilde, de l'an 1158.

Le pape, Innocent III, confirma, en 1208, dans la cure de Wasselnheim A'''', prévôt de Saint-Pierre de Strasbourg, *quod a vero patrono, abbate videlicet de Hornbach, presentatus fuerat canonice ad ecclesiam de Waszelinhem... Baluze, epist. Innocent III, tom. 2, pag. 128.*

Le pape, Honorius III, confirma, en 1221, *bona de Wazelnheim*, au monastère de Steigen. Le pape, Nicolas IV, fit la même chose en 1289.

La seigneurie de Wasselnheim fut disputée, au commencement du 13e siècle, entre les empereurs et les évêques de Strasbourg. Les arbitres, élus en conséquence par l'empereur Frédéric et l'évêque Henri, décidèrent, en 1221, que *Wazelnheim cum omnibus suis pertinentiis, cum jure patronatus et decimis*, appartenait en entier au domaine de l'église de Strasbourg; *Als. diplom., tom. 1, pag. 347.*

Par l'accord passé, en 1223, entre Henri, roi des Romains, et l'évêque Berthold, successeur de Henri, *curia Wazzelheim cum villa et omnibus suis appendiciis pleno jure restituta est ecclesiæ Argentinensi..... Als. dipl., tom. 1, pag. 350.*

Digitized by Google

Suivant un second accord, passé par l'entremise du cardinal de Porto, légat du pape, il fut décidé, en 1224, *episcopus Argentinensis imperatori curtim in Wazelnheim cum omnibus suis pertinentiis, exceptis jure patronatus in eadem villa Wazzelnheim et vasallorum feudis in feodum concedat..... Als. dipl., tom. 1, pag. 352.*

En 1236, l'empereur Frédéric accorda à l'évêché de Strasbourg l'advocatie de Biscovesheim *pro villa de Wazzelnheim cum omnibus rationibus suis, quam recepit in permutationem ab episcopo Argentinensi Bertholdo, preter jus patronatus ecclesie et feudo vasallorum.*

En vertu d'une transaction passée, en 1274, entre l'empereur Rodolphe et Conrad, évêque de Strasbourg, il fut décidé que *Rudolfus rex romanorum medietatem villæ nuncupatæ Wasselnheim, que sita est prope castrum Cronemburg, cum omnibus juribus et pertinentiis suis, eo jure et modo, quibus imperatores et reges prædecessores antea tenerunt, debet possidere libere et quiete pro tempore vite sue..... episcopus vero medietatem dicte ville Wasselnheim tenebit eo jure et modo, quibus sui predecessores etiam antea tenuerunt.* Cette transaction fut renouvellée, en 1293, sous l'empereur Adolphe.

L'abbé de Hornbach reconnut, en 1295, *ecclesiam Argentinensem una cum monasterio Hornbacensi simul commune et in solidum habere jus patronatus et esse veram patronam ecclesie in Wasselnheim, et ex hoc episcopis ecclesiæ Argentinensis ac abbatibus dicti monasteri competere jus presentandi rectorem seu plebanum ad dictam ecclesiam in Wasselnheim successive alternis vicibus,* et en vertu de cette reconnaissance, l'évêque Conrad nomma, la même année 1295, au rectorat de Wasselnheim, Jean de Florchingen, chanoine et archidiacre de son église.

Digitized by Google

Enfin, par un échange passé, en 1308, entre l'empire et l'évêché de Strasbourg, l'évêque Jean accorda à Henri, roi des Romains, *medietatem ville Wasselnheim site prope Cronenburg cum ejus attinentiis universis ac omne jus in eidem competens, preter jus patronatus ecclesie ville ejusdem, quod jus est ipsi Argentinensi ecclesie, sicut hactenus, reservatum..... Als. dipl., t. 2, pag. 87.*

C'est ainsi que Wasselnheim parvint en entier à l'empire.

Suivant un ancien registre des Greiffenstein, du 14e siècle, qui se trouve dans les archives de l'évêché de Strasbourg, la dîme de Wasselnheim était partagée en sept portions, dont deux appartenaient aux Greiffenstein, qui les tenaient en fief de l'empire, deux aux Landsberg, deux à l'abbaye de Hornbach, et une au recteur de la paroisse; *Als. illust., t. 2, pag. 210.*

L'empereur, Frédéric IV, accorda, en 1442, à Walther de Thann et à Godefroi, son frère, à titre de fief, l'office de schulteiss à Wasselnheim, la moitié de la justice, la cour seigneuriale inférieure dite Kunigshof, et différentes autres rentes; *Als. illust., tom. 2, pag. 209.*

C'est donc une faute dans Schilter, *Observ. ad Kænigsh. Obs. 17, pag. 1020*, quand il dit, sous l'an 1445, que Walther de Thann tenait Wasselnheim en fief des sires de Fenétrange.

A la mort de Walther de Thann, Godefroi, son frère, fut obligé de remettre le château de Wasslenheim aux Strasbourgeois, parce que lui et son frère étaient entrés dans une ligue de Guillaume de Fenétrange contre le grand-chapitre et la ville de Strasbourg. Godefroi fit la paix avec la ville en 1448; *Als. illust., tom. 2, pag. 209.* Le château de Wasslenheim, fortifié alors de cinq tours, avait été alors très-maltraité par les Strasbourgeois. On

Digitized by Google

trouve la peinture de cette expédition sur un grand tableau, conservé aujourd'hui dans la grande salle de la tribu des boulangers; Kleinlavel, *pag. 103*, en parle ainsi sous l'an 1448 [1].

Der Krieg mit Wasslen, *und der Statt, ist diss Jahr auch angangen.*

Après la mort de Godefroi de Thann, le fief de Wasselnheim passa aux nobles d'Adelsheim. L'empereur, Maximilien Ier, permit, en 1495, à Zeysolf d'Adelsheim, de vendre à la ville de Strasbourg *das Schloss Wasselheim mit seinen Dörffern*, que lui et ses frères tenaient en fief de l'empire; *Als. dipl., tom. 2, pag. 434.* La vente s'effectua en 1496, par laquelle Zeissolf, Georges et Etienne, tous trois fils de Gœtzon d'Adelsheim, vendirent à ladite ville, pour la somme de sept mille florins, le château et le village de Wasselnheim, le village de Brechlingen et la moitié des villages de Fridesheim et d'Utelnheim; *Als. illust., tom. 2, pag. 209.* Wasselnheim et ses dépendances ne cessèrent pas par là d'être fiefs de l'empire. Il fut stipulé que la ville en ferait la reprise de chaque empereur par un homme noble, qui en recevrait l'invertiture en son nom. Ce fut Frédéric de Bock qui en fut le premier investi à ce titre, la même année, par Henri, comte de Hennenberg, grand écolâtre de Strasbourg, délégué de l'empereur. Cette reprise fut continuée sous les empereurs par un des stettmeistres de la ville, nommé *Lehen-Probst*, ou *Lehen-Träger*, qui en recevait l'investiture du conseil impérial aulique. Elle se fait aujourd'hui devant le conseil souverain de Colmar à la mort de chaque roi.

[1] On trouve tout le détail de cette expédition de l'armée en 1447, dans Hertzog, *lib. 8, fol. 138*, et dans la *Descriptio particulæ territorii Argentin., pag. 39 et seq.*

Digitized by Google

Les nobles de Lucelburg avaient autrefois un *Burgsess mit der Behausunge und Stallunge in dem Schloss zu Wasselnheim*, qu'ils vendirent, en 1506, à la ville de Strasbourg ; *Als. illust., tom. 2, pag. 209.* Ce château fut assiégé en 1592, dans la guerre épiscopale, par les troupes lorraines, auxquelles il fut obligé de se rendre ; *idem, pag. 210.* Il fut également pris en 1674, par les troupes françaises, qui y placèrent une garnison de cent quarante hommes. Mais elles furent obligées de se retirer, le 23 octobre, par les troupes brandebourgeoises, qui abattirent les deux tours du château ; *Han, Beschreibung von Elsass, pag. 322 et seq.*, et *Descriptio particulæ territorii Argent., pag. 61.* Le château est encore en bon état : le bailli y loge. Il y avait un détachement de troupes dans le temps de la guerre de la succession d'Espagne.

La ville fait administrer le bourg et le bailliage de Wasselnheim par trois *Landpfleger*, tirés du magistrat perpétuel, à la tête desquels est toujours un stettmeistre.

Dans le temps que Wasselnheim appartenait à l'empire, les empereurs y nommèrent des nobles en qualité d'avoués ou de *Vogt*, qui en prirent même le nom, et que l'annaliste de Colmar appelle, sous l'an 1285, *dominus de Wasselnheim.*

On trouve, en 1262, *Dietrich der Vogt von Wasselnheim (Alsat. dipl., tom. 1, pag. 439)*, le même en 1263, *pag. 448 ; Hesso und Dieterich die Vote von Wasselnheim*, en 1266, *pag. 456 ; Herr Dietriche den Voget von Wasselnheim.... Herr Gotze den Voget von Wasselnheim*, en 1288; *Als. dipl., tom. 2, pag. 16.*

Frédéric de Lorraine accorde *nostris fidelibus Dieterico, Hessoni, Anshelmo et Gotzoni advocatis de Wasselnheim* des lettres, données en 1285 ; *Als. dipl., t. 2, pag. 32.*

Digitized by Google

Her Anselm, Vogt von Wasselnheim, en 1302; *ibidem, pag.* 77.

Herr Friderich, Vogt von Waslenheim, en 1369; *ibidem, pag. 260.*

Hesso et Anshelmus milites advocati de Wasselnheim.... Johans, ein Edelknecht von Wasselnheim, sont rappelés comme vassaux de l'évêché de Strasbourg, dans le registre féodal de 1336.

Culman, Vogt de Wasslenheim, vivait en 1351; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 146.*

Guillaume de Wasslenheim, en 1316; *pag. 618.*

Anselmus advocatus de Wazzelheim miles, dans des chartes de 1226, 28 et 34.

Hesso miles advocatvs de Wascilnhem, mort en 1308, fut enterré avec sa femme d'Ettendorff, dans l'église de Sainte-Marguerite de Strasbourg; *Alsat. illust., t. 2, pag. 475.*

Fridericus advocatus de Wasslenheim miles, en 1373; *Joannes de Wasselnhelm miles,* en 1421; *ibid., pag. 475.*

Cette famille s'éteignit vers l'an 1475.

Elle est différente de la famille noble des Haffner, aujourd'hui existante, qui prend aussi le surnom de Wasselnheim; voyez Schœpflin, *t. 2, pag. 705.*

Ce fut le magistrat de Strasbourg qui introduisit le luthéranisme dans Wasselnheim. Les troubles de religion ayant obligé Edmond Grindal, primat d'Angleterre, de quitter sa patrie, sous la reine Marie, il se retira à Wasselnheim, où il apprit si bien la langue allemande, qu'il y prêchait publiquement; *Conradus Hubertus in præfatione ad Buceri scripta anglicana, Basileæ, an. 1577, edita.* Grindal retourna en Angleterre en 1560, devint arche-

Digitized by Google

vêque de Londres, puis d'Yorck, en 1570, et puis de Cantorbéry, en 1575.

Avant le luthéranisme, il y avait à Wasselnheim une cure-plébanat, à la collation alternative de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Hornbach, un primissariat sous le titre de Saint-Michel, et deux chapellenies, l'une de la Sainte-Vierge et l'autre de Saint-Nicolas. Aujourd'hui il y a deux cures, l'une luthérienne, à la nomination du magistrat de Strasbourg, et l'autre catholique, qui est royale. Le curé catholique dessert aussi les habitants catholiques des villages de Brechlingen et de Krasstatt, et ceux de la forêt d'Elbersforst. L'église paroissiale, dédiée à saint Laurent, est commune aux deux religions. Il y a une confrairie des agonisants, érigée le 20 février 1759.

Il y a, hors de Wasselnheim, mais tout près du bourg, un hospice de Capucins, qui fut érigé par la communauté catholique en 1756, confirmé par brevet du roi du 18 juin 1757, par décret du cardinal de Rohan, du 30 janvier 1758, et par lettres-patentes du 7 mars 1759. L'église de ces pères est attenante au couvent. Vis-à-vis, de l'autre côté de la chaussée, est le nouveau cimetière catholique, établi en 1780.

Voyez les articles d'Elbersforst, de Brechlingen et de Krasstatt.

WECKENTHAL. Le château de Weckenthal, dont il ne reste plus que l'emplacement et quelques ruines, est un château de la Haute-Alsace, situé dans le ban et la paroisse de Berweiler, à une lieue de Cernay et à une demi-lieue de Wattweiller, que les Waldner, de la branche de Sirentz, relèvent à titre de fief de l'évêché de Bâle. Herman V de Waldner acheta le château de Weckenthal des nobles de

Digitized by Google

Wattweiller et l'offrit en fief, en 1457, à Arnold, évêque de Bâle, qui l'en investit, ainsi que Guillaume III de Waldner, son cousin ; *Archives des Waldner*. Herman rebâtit ce château, le fortifia, le fit entourer d'un triple fossé, avec quatre tours, un glacis et une demi-lune. Anstatt Waldner et Jacques, son frère, tous deux fils de Herman, y firent, en 1522, des augmentations considérables. On en voit le plan, tel qu'il existait alors, dans les archives des Waldner, qui fait voir que ce château était une belle et solide forteresse, garnie de munitions et de treize pièces de canons. Il fut entièrement brûlé pendant la guerre de Trente-Ans, en 1652, par le fameux Reinold de Rose, général de l'armée du duc de Saxe-Weimar et de l'armée française. Les matériaux, qui échappèrent au feu, furent employés, au commencement de ce siècle, par Chrétien-Charles-Philippe de Waldner, à la reconstruction du château d'Hartmansweiller.

WEITERSHEIM. Le village de Weitersheim, ou Wittersheim, à deux lieues et demie de Haguenau, est un endroit situé dans la préfecture impériale de Haguenau, mais appartenant à M. le baron Krebs de Bach et à M. le baron de Herisheim, qui en sont conjointement seigneurs et patrons de la cure. Celle-ci était autrefois rectorat et avait, outre le recteur, un pléban et un chapelain. L'endroit est composé de près de cinquante familles catholiques et vingt juives. Il y a dans l'église, dédiée à saint Ulric, une confrairie des agonisants, érigée le 9 août 1773. La paroisse est dans le diocèse de Strasbourg et dans le district du chapitre rural du Haut-Haguenau. La dîme est partagée en neuf portions, dont Mrs. les nobles de Weitersheim, qui tirent leur nom de cet endroit, en ont

Digitized by Google

deux, et dont les sept autres sont partagées par égales portions entre les deux seigneurs et le curé.

Le village de Weitersheim, qui veut dire *Withonis habitatio*, est connu dès la fin du dixième siècle. Un diplôme de l'empereur Otton III, de l'an 995, accorde *capellam in Witheresesheim*, à l'abbaye de Seltz. Deux nobles, nommés Wezil et Hatton, accordèrent *mansum dimidium ad Witthereshеim*, en 1040, à la nouvelle église collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune ; *Alsat. dipl., t. 1, pag. 160.* Cet endroit appartenait alors aux comtes du Nordgau ou de la Basse-Alsace. Hildegarde, dont la mère Adelaïde qui était fille d'Eberhard, comte du pays, paraît l'avoir apporté en mariage à Frédéric de Buren, son mari, d'où il passa aux ducs de Suabe et d'Alsace de la maison de Hohenstauffen. Cette Hildegarde accorda, en 1094, à l'église de Sainte-Foi, qu'elle venait de fonder, des biens qu'elle avait *in Witteresheim marcha in pago Alsatia.* Otton, évêque de Strasbourg, Frédéric de Stauffen et les autres fils de la même Hildegarde, accordèrent à ladite église, en 1095, *allodium unum, quod in Witheresheim marcha hereditario paternæ acquisitionis jure (possederant).* *Witheresheim* est rappelé dans une notice du monastère de Sindelsberg, écrite en 1148.

Burchardus de Witersheim est nommé comme témoin dans un diplôme de l'empereur Frédéric, pour l'abbaye de Neubourg, de 1158 ; *Alsat. dipl., t. 1, pag. 247.* C'est le premier noble de Weitersheim qui paraît dans les chartes. *Conradus de Withersheim et filius ejus Bertholdus milites*, sont nommés témoins d'une charte de Henri, comte de Werd, landgrave d'Alsace, pour l'abbaye de Neubourg, de 1236 ; *Als. dipl., t. 1, pag. 377.*

Digitized by Google

Le noble Bernard de Rottweil, cousin de Rodolphe, évêque de Strasbourg, accorda, en 1171, à l'abbaye de Baumgarten, *duos agros prati apud Widdeheretisheim.*

L'empereur, Frédéric Ier, confirma, en 1187, *curiam Witersheim* à l'abbaye de Kœnigsbruck. L'empereur Sigismond compte *Hoff Wittersheimb* au nombre des biens de l'abbaye de Stürtzelbronn, dans son diplôme confirmatif de 1417 ; *Als. dipl., t. 2, pag. 327.*

Le village de Weitersheim resta attaché à la grande-préfecture de Haguenau jusqu'après la paix de Westphalie, que le duc de Mazarin, qui était alors landvogt d'Alsace, l'accorda, le 22 décembre 1661, avec le village voisin de Gebolzheim, à Jean-Adolphe Krebs de Bach, chancelier du margrave de Bade, pour récompenser les services qu'il avait rendus à la France au traité de Westphalie ; *Alsat. illust., t. 2, pag. 256 et 732.* Cette donation en propriété fut confirmée par lettres-patentes de Louis XIV, du mois de mai 1662 ; *Tablettes généalogiques, partie 7, pag. 349.*

Les deux neuvièmes de la dîme du ban de Weitersheim, ainsi que les rentes sur la colonge de Berstheim, et les biens qu'ils possèdent dans le ban de Brumath, est un fief très-ancien dans la famille des nobles de Weitersheim, relevant de l'évêché de Strasbourg et provenant des seigneurs d'Ettendorff. Bœmond d'Ettendorff, dernier seigneur de ce nom, en avait investi Berthold de Weitersheim, tant en son nom qu'en celui de Conrad ou Cunon, son frère, et Jean, son neveu, qui était fils de leur frère Volmar. La directe de ce fief passa ensuite à l'évêché, par le décès du même Bœmond d'Ettendorff, mort sans descendants mâles légitimes, au commencement du quinzième siècle. Guillaume, évêque de Strasbourg, en investit alors, en 1410, le susdit Jean de Weitersheim et ses descen-

Digitized by Google

dants, à titre de fief masculin, qui existe encore aujourd'hui dans cette famille.

WERD, ou Werdt, situé sur l'Ill, à cinq fortes lieues de Strasbourg, à une lieue de Benfelden et à un quart de lieue de Matzenheim, est aujourd'hui un petit village, composé d'environ 14 familles catholiques, dépendantes de la paroisse de Matzenheim, et de 8 juives. C'est un fief de l'évêché de Strasbourg, dont M. le baron de Reinach est possesseur et seul seigneur foncier de toutes les terres, ce qui fait qu'il n'y a point de décimateur. Il y avait autrefois une chapelle, titre d'une chapellenie, aujourd'hui éteinte. Il n'y a plus qu'une petite chapelle domestique, sous l'invocation de saint Antoine, qui se trouve dans le château qu'habite M. de Reinach.

Il y a en Alsace trois Werd, que les écrivains ont souvent confondus ensemble. Le premier est celui dont nous parlons, le second est le bourg de Wœrth, situé dans les terres du landgrave de Hesse-Darmstadt, et le troisième est le village de Wœrdt, situé dans le bailliage de Hagenbach et appartenant à la maison palatine.

Le village de Werd, dont nous parlons, doit son origine au château du même nom, habité, dès la fin de l'onzième siècle, par des comtes qui en prirent le titre et le nom. Ces comtes descendent de Sigebert Ier, qui vivait en 1080 et 1122. Sigebert III, son petit-fils, prit le premier le titre de comte de Werd, et c'est à lui qu'on peut attribuer la construction du château de Werd. La première charte où il est nommé *comes Sigebertus de Werde*, est le diplôme de Henri VI, pour l'église de Bâle, de 1185; *Hergott, Geneal. Habsburg., tom. 2, pag. 195.* Il conserva ce titre, lorsqu'il fut investi, en 1196, du landgraviat de la Basse-

Digitized by Google

Alsace, qu'il transmit à ses enfants et à sa famille, qui s'éteignit en 1376, dans la personne de Jean II, comte de Werd, dernier landgrave de la Basse-Alsace de ce nom.

Le pape, Alexandre III, confirma, en 1178, *capellam de Werde in Alsatia cum omnibus appendiciis suis*, à l'abbaye de Lure ; *Lunig, Spicil. eccles., tom. 5, contin. 1, p. 969.*

Werd fit ainsi partie du landgraviat de la Basse-Alsace, dont il était un bien allodial. *Heinricus comes de Werde et lantgravius Alsacie,* fils de Sigebert III, offrit, en 1232, en fief, à Berthold, évêque de Strasbourg et à son église, entr'autres biens, *partem nostram in castro superioris Werde ; Laguille, Hist. d'Alsace, preuves, pag. 35.* Il y avait donc alors deux châteaux de Wœrd, l'un supérieur et l'autre inférieur. Aussi ce dernier, ou *Nidernwerde*, est rappelé entre les biens allodiaux des comtes de Werd, dans deux lettres de Henri-Sigebert, fils du susdit Henri, de 1265 et 1266 ; *Senckenberg, in parergis Gottinganis, tom. 1, lib. 2, pag. 113 et 116.* Jean Ier, fils de Henri-Sigebert, s'étant déclaré, en 1293, contre l'empereur Adolphe et Otton d'Ochsenstein, son landvogt en Alsace, il vit son château de Wœrd assiégé par l'armée de ce prince. *An. 1293, in vigilia Simonis et Judæ castrum Werde facile expugnatur*, dit l'annaliste de Colmar, *pag. 28.*

Ulric, comte de Werd, qui succéda, en 1308, à Jean Ier, son frère, dans le landgraviat de la Basse-Alsace, reconnaît, en 1336, tenir *die Burg Werde, und alle die Dörfere die von alter hant zwischent Scher und Ille*, à titre de fief masculin de l'évêché de Strasbourg ; *Alsat. dipl., tom. 2, pag. 158.* On lit dans le registre féodal de l'évêché de Strasbourg, écrit sous Berthold de Bucheck, vers l'an 1336 : *lantgravius Alsacie habet in feodo ab ecclesia Argen-*

Digitized by Google

tinensi tres partes castri in Werde. Die Vorburg zu Werde sont rappelés dans des chartes de 1336, 1358 et 1359; *Als. dipl., t. 2, pag. 158, 224 et 227.* Les deux comtes Louis d'Œtingen, auxquels parvint ensuite le landgraviat, vendirent, en 1358, à Jean, évêque de Strasbourg et à son église, *die Burg zu Werde, mit allem Bauwe unnd begriffe, unnd aller zugehorde; Alsat. dipl., t. 2, pag. 224*, vente confirmée en 1359, avec la spécification de tous les biens qui dépendaient du château de Werd; *ibidem*, *pag. 227.*

Le château de Werd, avec ses dépendances, fut engagé à plusieurs reprises par les évêques de Strasbourg: en 1366, à Jean d'Ochsenstein, grand-doyen, en 1368, à Hugues de Geroldseck ès-Vosges, puis aux nobles d'Andlau, qui le possédaient dès l'année 1418. On trouve qu'en 1534, les nobles d'Andlau pour trois sixièmes, les nobles de Landsberg pour deux, et les nobles de Wildsberg pour un, étaient seigneurs engagistes du château de Werd et dépendances, et ce fut d'eux que l'évêque Erasme le racheta, en 1549. Il le conféra, en 1550, avec tous ses biens et droits en dépendants, à titre de fief masculin, aux nobles de Seebach, qui le possédèrent jusqu'à l'extinction de cette famille, arrivée en 1653, dans la personne de Jean-Georges de Seebach. Comme les nobles de Reinach avaient obtenu, dès l'an 1626, l'expectative de ce fief, l'évêque Léopold-Guillaume d'Autriche en investit, en 1656, à titre de fief masculin, François-Guillaume de Reinach et ses descendants mâles, en se réservant la juridiction sur les possesseurs du château de Werd et leurs sujets, qui continueraient d'être justiciables de l'évêché. De là une branche de la famille de Reinach porte le titre de Reinach-Werd.

Digitized by Google

On trouve, outre les comtes de Werd, des nobles du même nom, qui paraissent également avoir tiré leur nom du château de Werd. Une charte de l'abbaye de Hohenbourg, de l'an 1232, fut donnée *teste Cuonrado de Werde.* On trouve dans l'église de la commanderie de Stephansfelden l'épitaphe de Jean de Werd, qui fut tué, en 1262, à la bataille de Hugsbergen, où il était du parti de Gauthier, évêque de Strasbourg, contre la ville. L'épitaphe qui se trouve gravée dans Schœpflin, *Als. illust., t. 2, ad pag. 533, tabul. 2, num. 2,* est ainsi conçue : *Anno Dom. M.CC.LXII, VIII idus marcii, obiit Johannes miles de Werda.... Gervandus burggravius Werdensis,* renonça, en 1267, à toute action qu'il pouvait intenter contre les bourgeois de Strasbourg, *de morte dilecti fratris nostri Johannis ab ipsis in conflictu interfecti...; Wencker, in apparatu Archivorum, pag. 176.* On lit dans la chronique manuscrite de Godefroi d'Ensmingen, qui fait la relation de la bataille de Hugsbergen, arrivée en 1262, *interfectus fuit Johannes miles de Werde.* Il paraît que Jean et Gervand, son frère, étaient des bâtards de la maison des comtes de Werd, puisque l'épitaphe du premier ajoute à ses armoiries une étoile, qui est, selon M. Schœpflin, *Als. illust., t. 2, pag. 535,* une marque de bâtardise. *Albrecht von Werdte, edelknecht,* est nommé, en 1373, dans le nombre des vassaux de l'abbaye de Maurmoutier ; *Als. dipl., t. 2, pag. 268.*

WESTHAUSEN, PRÈS BENFELDEN. On trouve deux villages du nom de Westhausen, situés dans la Basse-Alsace et le diocèse de Strasbourg, l'un dans les terres de la noblesse de la Basse-Alsace et le chapitre rural de Ben-

Digitized by Google

felden, l'autre dans les terres de l'évêque de Strasbourg et le chapitre rural de Bettbur.

Le premier de ces villages et le plus considérable, est celui de Westhausen, appartenant aujourd'hui à M. le comte de Wurmser, qui en est seigneur, éloigné de cinq lieues de Strasbourg et de trois quarts de lieue de Benfelden. Il est composé d'environ 110 familles catholiques et 22 familles juives. Il est situé à l'occident d'Osthusen et au nord de Northusen, et ces trois endroits dérivent leur nom de leur situation.

L'abbaye de Gengenbach, ainsi que celle de Honcourt, avaient autrefois des biens dans cet endroit. Le pape, Innocent II, confirma, en 1139, les biens de *Westhusen* à l'abbaye de Gengenbach. On trouve aussi, entre ceux de cette même abbaye, *possessiones in villa, quæ Veschhusen vulgariter nuncupatur*, nommées dans la bulle de Nicolas IV, de 1287; *Lunig, Spicilegii ecclesiastici, t. 4, pag. 302.* L'empereur, Frédéric Ier, confirma, en 1162, *possessiones in Westhusen*, à l'abbaye de Honcourt; *Alsat. dipl., t. 1, pag. 252.*

La charte de Widerold, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye d'Ebersmunster, rappelle les possessions de ce monastère *in Westhus; Als. dipl., t. 1, pag. 127.*

Westhusen est un ancien fief de la maison d'Autriche. Albert, comte de Habsbourg et landgrave de la Haute-Alsace, permit, en 1278, à Hesson de Griffenstein, de donner à Anne de Landsberg, sa femme, soixante-dix marcs d'argent en douaire, *uf deme Dorf ze Westhuss*, que les Griffenstein tenaient en fief du landgraviat d'Alsace; *Alsat. dipl., t. 2, pag. 17.* A l'extinction des Griffenstein, Léopold, duc d'Autriche, investit, en 1369, Dieteric de Rathsamhausen de la Pierre, *Zwing und Ban, Gericht*,

Digitized by Google

Kirchensatz und Layen zehenten des Dorffs zu Westhusen; *Als. illust.*, *t. 2*, *pag. 442*. Les nobles de Rathsamhausen, de la branche *zu dem Stein*, continuèrent de posséder le village de Westhausen jusqu'à leur extinction, arrivée en 1689, dans la personne de Georges-Godefroi de Rathsamhausen. Le roi, au titre de la maison d'Autriche, l'accorda en fief, en 1690, à M. de Chamlay, qui mourut également sans enfants mâles. A son décès, le fief de Westhausen passa à Sigefroi de Bernhold, qui avait épousé la fille aînée du dernier Rathsamhausen, et qui en avait déjà obtenu du roi l'éventualité, du vivant de M. de Chamlay. Des Bernhold ce village passa, au même titre de fief, à M. le comte de Wurmser, leur allié, qui en est aujourd'hui seigneur, collateur de la cure et décimateur pour deux tiers. Il possède également, à titre de fief, le droit de patronage et sa partie de dîmes. Le curé perçoit l'autre tiers. L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Mathieu. Il y a un autel sous l'invocation de la Sainte-Vierge, qui est le titre d'une chapellenie ou bénéfice simple, à la collation du seigneur. Il y avait également un primissariat, sous le titre de chapellenie de Saint-Martin, aujourd'hui éteint et supprimé.

Dès le commencement du treizième siècle, il y eut une difficulté au sujet du droit de patronage, qui se trouve exposée dans une bulle du pape, Innocent III, de 1206. *Cum Bertholdus miles curiam suam, sive fundum in Westhusen quondam peregrino militi pignori obligasset, eodem peregrino sublato de medio, Hartongus nepos ejus, qui successit eidem, Argentinensis diocesis vacante ecclesia ejusdem loci in Westhusen, asserens quod jus patronatus cum universitate transisset in eum, Brunonem clericum ejusdem diocesis archidiacono ejusdem loci ad supradictam ecclesiam*

Digitized by Google

presentavit, qui de consensu episcopi ipsum instituit in eadem; predictus vero Bertoldus dominus fundi asserens, quod sibi retinuerat jus patronatus, expresse, cum fundum obligaverat creditori, T. sacerdotem episcopo presentavit: sed episcopus ipsum admittere renuit. La cause fut portée au Saint-Siége. Innocent III, par ses lettres de 1206, *memorato T. adjudicavit ecclesiam supradictam, cum per attestationes constiterit evidenter ipsum a vero patrono fuisse presentatum; Als. dipl., t. 1, pag. 313.*

A une demi-lieue de Westhausen, dans son ban et sa paroisse, sont les bains de Holtzbad et la chapelle de Saint-Ulric. (Voyez *Holtzbad.)*

Il y avait autrefois une famille noble du nom de Westhausen, qui s'éteignit dans la personne de Nicolas-Frédéric de Westhausen, mort à Saverne le 19 septembre 1619. Ce *Bertholdus miles*, rappelé dans cette bulle de 1206, paraît avoir été de cette famille. On trouve *Conrad de Westhus miles*, Jean et Hugues, ses fils, dans un acte de 1291; *Als. illust., t. 2, pag. 676. Fritschmannus miles de Westhus* est rappelé au nombre des vassaux de l'église de Strasbourg, dans le registre féodal de l'évêque Berthold de Bucheck. *Johannes de Westhus advocatus in Ruffach*, vivait en 1397; *Als. illust., t. 2, pag. 676.* On trouve une Agnès de Westhus en 1307; *pag. 641.* Un *Cuno de Westhus miles,* en 1348; *pag. 368.* L'auteur de la translation et de l'invention des reliques de saint Appolinaire, *apud Pinium, in Actis SS., t. 5, julii, pag. 385*, parle d'une *quædam nobilis, dives et potens domina, relicta cujusdam militis de civitate Argensinensi, quæ nuncupata est Catharina de Westhusen.* Elle entra, après la mort de son mari, dans le couvent des Dominicaines d'Unterlinden de Col-

Digitized by Google

mar, où elle devint prieure et sous-prieure, du temps de Jean Nyder, professeur en théologie, du même ordre.

Westhausen (près saverne) est un village de l'évêché de Strasbourg et du bailliage de Kochersberg, situé à deux lieues de Saverne et une de Maurmoutier, composé d'environ cinquante familles catholiques, dont l'église paroissiale est sous l'invocation de sainte Barbe. Il y a trois autels, le maître-autel, celui de Sainte-Barbe, et les deux autres collatéraux de la Sainte-Vierge et de Saint-Florent. Le curé de Westhausen dessert aussi les habitants de Knœrsheim et de Klein-Gœfft. La chapelle de Bettbur est aujourd'hui située dans la paroisse de Westhausen et le ban de Klein-Gœfft.

Westhausen est rappelé dans une charte de 1269, donnée par Henri, évêque de Strasbourg, qui accorde en fief, à Rodolphe, comte de Habsbourg, *in banno ville Westhus reditus triginta quartalium annone, quos Dietericus miles dictus bannus a nobis quondam tenebat in feodo; Hergott, Geneal. Habsburgicæ, t. 3, pag. 414.* Westhausen était alors un allodial des nobles d'Ochsenstein. Otton d'Ochsenstein assura, en 1286, sur cet endroit, mille mares d'argent à Cunégonde de Lichtemberg, sa femme, pour lui servir de dot; *Hertzog, in Chronico, lib. 5, p. 56.* Les comtes de Deux-Ponts-Bitsch, héritiers de la maison éteinte d'Ochsenstein, lui succédèrent dans la seigneurie de Westhausen. Le comte de Bitsch la vendit, en 1539, à l'évêque de Strasbourg *(Als. illust., t. 2, pag. 142)* qui la possède encore aujourd'hui.

Le droit de patronage et les dîmes appartenaient autrefois à l'abbaye de Neuvillers. Le pape, Alexandre III, lui confirma, en 1178, *ecclesiam de Westh cum decima; Als.*

Digitized by Google

dipl., t. 1, pag. 265. La moitié de cette dîme, à laquelle était attaché le droit de patronage, devint ensuite un fief de l'évêché de Strasbourg. *Wilhelmus de Griffenstein armiger habet in feodo medietatem decime in Westhusen in banno, annona et vino*, dit le registre féodal, écrit sous Berthold de Bucheck. A l'extinction des Greiffenstein, vers le milieu du 15e siècle, ce fief passa aux Rathsamhausen de la Pierre, que nous en trouvons investis en 1497, par l'évêque Robert, et en 1665, par François-Egon de Furstemberg; *Als. dipl., t. 2, pag. 503.* Il devint appert en 1689, par le décès de Georges-Godefroi de Rathsamhausen, qui ne laissa point d'enfants mâles. Le cardinal Guillaume-Egon de Furstemberg le conféra, en 1696, à Louis de Chamlay, qui mourut également sans enfants. Alors le cardinal de Rohan le conféra, en 1719, à Hercules-Mériadec, prince de Rohan. Le prince de Rohan-Soubise est aujourd'hui décimateur pour la moitié et le curé pour l'autre; il est également collateur de la cure. A sa mort, le fief passera au prince de Rohan-Rochefort, qui en a obtenu l'expectative en 1763, du cardinal de Rohan, son oncle, à la réserve du droit de patronage de la cure, qui, à la mort du prince de Soubise, sera exercé par l'évêque.

Il y avait autrefois, dans le ban de Westhausen, une chapelle sous l'invocation de saint Florent, qui n'existe plus. Cette chapelle, unie aujourd'hui à la cure, était à la collation du chapitre de Haselach.

En 1620, la dîme de Westhausen était partagée entre les nobles de Rathsamhausen et le curé. La moitié des Rathsamhausen était fief de l'évêché de Strasbourg.

En 1539, Georges, comte de Deux-Ponts, seigneur de Bitsch et d'Ochsenstein, vendit à l'évêque Guillaume, le village de Westhausen avec tous ses droits, biens et

Digitized by Google

revenus seigneuriaux, y compris le droit de patronage, pour la somme de mille neuf cents florins.

WEYERSHEIM. En 1269, Simon, Burchard, Walram et Robin de Geroldseck convinrent entre eux de nommer alternativement à la cure de Weyersheim, dont la collation leur appartenait, Simon et ses successeurs pour une fois et les trois autres frères pour la suivante.

En 1310, Lambert de Vende cède à Burcard de Geroldseck, tous les droits féodaux qui lui compétaient sur la dîme de Weyersheim, et qu'il tenait en fief de Walram et Gebhard de Geroldseck.

Guillaume de Griffenstein fonda, en 1344, une prémissairie dans l'église paroissiale de Weyersheim, dont la collation appartiendrait au plus ancien de la famille. Cette prémissairie existait encore en 1544. Elle était, en 1405 et 1520, à la nomination du curé, et en 1544, à celle de la communauté.

En 1344, l'abbesse d'Eschau était patronne de la cure de Weyersheim.

Le sieur Beger de Boppart céda, en 1456, son droit de patronage de la cure de Weyersheim à Jean Hell, écolâtre du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg. Celui-ci en fut dépossédé en 1476, par Frédéric de Linange.

Depuis ce temps, les comtes de Linange nommèrent à la cure, en vertu du droit de patronage qu'ils tenaient en fief, relevant de l'évêché de Strasbourg.

En 1486 fut fondé la chapelle de Saint-Wolffgang, près de Weyersheim, des aumônes rassemblées par le curé de cet endroit sur un terrain accordé tant par l'évêque de Strasbourg que par le sieur d'Urendorff, auquel les Linange avaient engagé leur part de la seigneurie de

Digitized by Google

Weyersheim. Cette chapelle fut bénie par Jean Ortwin, évêque de Mathones, et affectée pour la desserte à un chapelain. Ce chapelain était nommé par l'évêque, qui d'ordinaire en donnait la desserte au curé.

En 1524, la régence de l'évêché se plaignit au magistrat de Strasbourg de ce que quelques particuliers de cette ville étaient venus à Weyersheim à mains armées, et avaient fait monter en chaire, pour prêcher, deux ministres luthériens, qu'ils avaient amenés avec eux.

En 1560, le comte de Zimmeren était recteur de la cure de Weyersheim. Il avait eu pour prédécesseur le comte d'Eberstein.

En 1560 fut rebâtie l'église de Weyersheim.

Au commencement du 17e siècle, la cure était alternative entre l'évêque et le comte de Linange. Ce dernier y nomma, en 1607, le baron de Créhange, doyen de la cathédrale ; l'évêque Léopold, en 1611, le comte de Verdenbourg ; le comte de Linange, en 1612, le comte de Salm, doyen de Strasbourg ; etc.

En 1623 et 1665, la moitié du tiers de la dîme appartenait au comte de Hanau et l'autre moitié aux comtes de Linange.

L'église de Weyersheim fut rebâtie en 1653.

En 1654, l'évêque possédait un tiers de la dîme; l'autre tiers était partagé entre le curé et le chapitre de Saverne.

L'évêque François-Egon conféra, en 1676, à François-Charles Meyerhoffer, chanoine de Saint-Géréon de Cologne et son conseiller, le rectorat de Weyersheim, vacant par la mort de Jean Pleister.

En 1687, les revenus du rectorat de Weyersheim furent accordés au séminaire de Strasbourg, pour l'entretien de sa bibliothèque.

Digitized by Google

En 1402, l'évêque Guillaume investit, à titre de fief masculin, Frédéric, Jean et Volmar d'Ochsenstein, du quart de la seigneurie et du village de Weyersheim, devenu appert à l'évêque par l'extinction des Geroldseck-aux-Vosges, qui en étaient précédemment investis.

La juridiction y est exercée conjointement par le bailli de Wantzenau et par celui de Dabo.

Le village de Weyersheim est aujourd'hui du bailliage de Wantzenau pour la justice civile et criminelle, et du bailliage de Kochersberg pour la finance, c'est-à-dire, pour la recette. Il était autrefois du bailliage de Kochersberg pour toutes les parties; mais l'évêque François-Egon l'incorpora, en 1663, pour la justice, à celui de Wantzenau, le laissant incorporé à celui de Kochersberg pour la finance.

Ce village, quant au domaine direct, appartient en entier à l'évêché; mais quant au domaine utile, il n'en a conservé que la moitié, ayant accordé l'autre moitié en fief aux comtes de Linange.

En 1436, les comtes de Linange, du consentement de l'évêque, engagèrent la huitième partie du village de Weyersheim à Nicolas Ochsenfuss, et, en 1439, ils engagèrent une autre huitième partie au seigneur de Hohenbourg et au seigneur de Stornstett, qui transférèrent l'engagement, en 1440, à Agnès Kalte, épouse du sieur Wormser, bourgeois de Strasbourg. Les mêmes comtes de Linange engagèrent aussi, en 1441, les deux huitièmes de leur fief restants, aux seigneurs d'Urendorff. L'évêque Albert racheta les deux premiers huitièmes en 1480 et 81, sous la faculté du réméré, réservée aux comtes de Linange. Le même évêque racheta aussi, en 1502, la partie engagée au seigneur d'Urendorff; ce qui fit que

Digitized by Google

l'évêché, possesseur de la moitié féodale de Weyersheim, la conserva jusqu'en 1530, qu'Emichon, comte de Linange, y rentra, en remettant à l'évêque la somme de 2600 florins, qui était le prix de l'engagement.

WIDERNHEIM, ou Wideren, ou Witterenheim, est un village de la Basse-Alsace et des terres du directoire de la noblesse, situé dans le diocèse de Strasbourg et l'archiprêtré rural de Rhinau, à une lieue et demie de Rhinau, à cinq quarts de lieue de Boffsheim et à un bon quart de lieue de Neinkirch, composé d'environ cinquante familles catholiques, desservies par le curé de Neinkirch, de la paroisse duquel il dépend. (Voyez *Neinkirch.)* L'église de Widernheim est sous l'invocation de saint Sébastien.

Le village de Widernheim appartenait originairement aux nobles de Rathsamhausen. Conrad-Dieteric de Rathsamhausen, de la branche d'Ehenweyer, le vendit, en 1498, à Jacques Mueg et à sa femme ; *Alsat. illust., t. 2, pag. 713.* Cette seigneurie, partagée ensuite en plusieurs parties, fut réunie en une seule par Sébastien Mueg, petit-fils de Jacques, qui mourut en 1598 ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 265.* Au décès de Sébastien, Widernheim eut les mêmes seigneurs que Boffsheim et il les a encore aujourd'hui. (Voyez l'article de *Boffsheim.)*

La famille noble de Kircheim perçoit la moitié de la dîme de Widernheim et le collége de Molsheim l'autre moitié. La partie dont jouit la famille de Kircheim, est un fief de Hanau-Lichtemberg, dont fut investi, sur la fin du 17e siècle, David de Kircheim, et qui était possédé, en 1437, par Bernard de Knipping. L'autre moitié appartient au collége de Molsheim, au titre du rectorat de Neinkirch, qui lui fut uni, en 1590. Paul-Jacques Mueg, seigneur de

Digitized by Google

Widernheim et dernier de son nom, établit, en 1680, une chapellenie dans cet endroit, dont le titre de fondation doit se trouver dans les archives des seigneurs, mais laquelle chapellenie n'existe pas aujourd'hui.

WILGOTHEIM, communément Wilten, est un grand village situé dans la Basse-Alsace, dans le diocèse de Strasbourg, au chapitre rural de Bettbur, à quatre lieues de Strasbourg et à trois de Saverne, au bas de la montagne du Kochersberg, composé d'environ 88 familles, toutes catholiques. Cet endroit, qui appartient à l'évêque-prince de Strasbourg, est le chef-lieu du bailliage de Kochersberg, au milieu duquel il est situé, et où le bailli tient ses audiences.

La première mention que nous trouvons de Wilgotheim est dans une bulle du pape, Alexandre III, qui confirme, en 1179, à l'abbaye de Maurmoutier, *jus apud Willegoltheim in quadam ecclesia, cum parte decime et quibusdam agris ;.... Als. dipl., t. 1, pag. 268.* Hugues de Geroldseck et Jean, son fils, vendirent à l'évêque de Strasbourg, en 1346, tous les biens et droits qu'ils avaient à Wilgotheim; *Als. illust., tom. 2, pag. 141.*

Les dîmes de Wilgotheim et le droit de patronage de la cure appartiennent au grand-chœur de l'église cathédrale de Strasbourg. Elles faisaient autrefois partie d'un fief claustral dépendant de la même église, qui fut uni avec tous ses revenus, en 1407, audit grand-chœur. *Bona dotalia parochialis ecclesie in Wilgotheim, item decimæ annonæ, vini, feni, lini et aliæ tam majores quam minutæ ejusdem ecclesie in Wilgotheim et ejus parochia, tam in banno Wilgotheim, quam in bannis villarum Zeinheim, Landrescheim, Wellenheim, Avenheim, Neugertheim et*

Digitized by Google

Wintzenheim, quæ quidem sex villæ pariter et eorum banna sunt infra limites parochiæ in Wilgotheim antedictæ, nec non earum ecclesiæ diutius et ab antiquo fuerunt et sunt filiales et quasi filiæ dictæ parochialis ecclesiæ... Item curia dominicalis in dicta villa Wilgotheim formèrent les biens et revenus qui résultèrent, en 1407, de cette réunion faite au grand-chœur. Au quinzième siècle et avant le luthéranisme, il y avait à Wilgotheim une cure-plebanat, un primissariat et une chapellenie de la Sainte-Vierge, dont le droit de patronage appartenait au grand-chœur. Au seizième siècle, les revenus de ces deux derniers bénéfices furent réunis au grand-chœur. La cure était desservie, en 1664, par les Récollets du couvent de Saverne. Mais depuis la fin du 17e siècle, il y a toujours eu des curés séculiers nommés par le grand-chœur. On lit dans les protocoles du grand-chœur, qu'en 1718, année où la vendange fut partout précoce, quelques paysans vinrent, le 24 août, prier ce corps de leur permettre de vendanger leurs vignes, les raisins étant déjà trop murs.

L'église paroissiale de Wilgotheim est située dans un endroit élevé, au bout du village, à gauche en venant de Strasbourg. L'ancienne église était du quinzième siècle ; il n'en reste plus que la tour et une ancienne pierre qu'on a placée au-dessus de la porte d'entrée collatérale, du côté de l'épître, où l'on lit : *Hoc munus accipe gratum me donante beatum, 1494.* Adam, évêque de Tripoli, consacra dans cette église, le 8 octobre 1523, les deux autels collatéraux, l'un de Saint-Nicolas, qui était du côté de l'évangile, et l'autre de la chapelle de la Sainte-Vierge, qui était du côté de l'épître, et il y plaça sur l'un et sur l'autre des reliques tant des martyrs de la légion thébéenne, que de sainte Eugénie, abbesse de Hohenbourg. Les boîtes qui ren-

Digitized by Google

ferment ces reliques, sont encore aujourd'hui déposées dans la sacristie, avec l'inscription authentique qui atteste cette consécration et cette déposition de reliques.

Cette ancienne église fut abattue le 4 avril 1730 et on bâtit à sa place un nouveau chœur et une nouvelle nef. L'un et l'autre furent consacrés, avec les trois autels, le 21 septembre 1732, par M. l'évêque de Paros. Les trois autels qui y sont aujourd'hui, furent construits il y a une douzaine d'années. Le grand-autel représente saint Maurice, patron de l'église. L'autel du côté de l'épître a le tableau de la Nativité de la Sainte-Vierge et au haut celui de Sainte-Odile. A côté de cet autel est une statue de la Sainte-Vierge, titre d'une confrairie érigée en son honneur et placée dans l'emplacement de l'ancienne chapelle de Notre-Dame. L'autel du côté de l'évangile a le tableau des 14 auxiliateurs et au haut celui de Saint-Nicolas. A côté de cet autel est l'épitaphe de Jean-Jacques Bertomé, qui, après avoir servi en qualité de capitaine dans les troupes de Louis XIV, devint, en 1709, curé de Wasselnheim, et en 1722, curé de Wilgotheim, où il mourut le 13 février 1771, âgé de quatre-vingt-dix ans et deux mois.

A dix pas de l'église paroissiale et sur une hauteur est la chapelle de Saint-Médard, qui fut renouvelée au mois de décembre 1708, aux frais d'Otton Olep, curé de Wilgotheim.

A l'entrée de Wilgotheim, du côté de Strasbourg, est la chapelle ou station de Saint-Wendelin.

La paroisse de Wilgotheim était autrefois composée des villages de Wilgotheim, Zeinheim, Landersheim, Wœllenheim, Neugartheim, Avenheim et Wintzenheim. Aujourd'hui le curé de Wilgotheim ne dessert que les habitants de Wilgotheim et des trois autres endroits suivants.

Digitized by Google

Neugartheim fut érigée en cure en 1698, et à cette cure fut annexé Avenheim. Les habitants de Wintzenheim sont aujourd'hui desservis, les catholiques par le curé d'Utlenheim et les luthériens par le ministre de Duntzenheim.

Il y avait une famille noble du nom de Wilgotheim, qui s'éteignit en 1447, dans la personne de Nicolas de Wilgotheim.

En 1407, Burchard de Lucelstein, grand-prévôt de la cathédrale de Strasbourg, unit le fief claustral de Wilgotheim à son église cathédrale, fief qu'il tenait de ladite église, pour les revenus en appartenir par moitié indivise tant au grand-chapitre qu'au grand-chœur. Ce fief consistait dans le bien dotal de l'église de Wilgotheim, dans la grande et menue dîme du ban du même endroit, dans la grande et menue dîme des bans de Zeinheim, Landersheim, Wœllenheim, Avenheim, Neugartheim et Wintzenheim, six villages dépendants de la paroisse de Wilgotheim, dans les biens des églises de ces six endroits, dans la cour seigneuriale de Wilgotheim et dépendances, ainsi que dans des rentes et biens situés dans lesdits endroits, ainsi qu'à Rhor.

En 1532, le grand-chapitre vendit la moitié dudit fief claustral pour la somme de 2400 florins du Rhin au grand-chœur, qui jouit aujourd'hui seul de la totalité.

La dîme du ban de Wilgotheim appartenait originairement à l'abbaye de Maurmoutier, qui la céda, en 1347, à Hugues de Geroldseck, d'où elle passa au fief claustral.

En 1687, il y avait à Wilgotheim 36 bourgeois, et avant la guerre, 66.

L'évêque y a une colonge.

Le ban de Wilgotheim est arrosé par un petit ruisseau, nommé Rohr.

Digitized by Google

WILLENBACH était autrefois un village de la seigneurie de Lichtenberg et du bailliage de Wœrd. L'abbaye de Neubourg y avait des biens. Les papes, Eugène III, en en 1147, Alexandre III, en 1177, et Innocent III, en 1208, lui confirmèrent *grangiam Wilinbach ; Alsat. dipl., t. 1, pag. 234, 262 et 317.* L'empereur Frédéric, dans son diplôme de 1158, nomme aussi *curtem Wilinbach*, entre les possessions de cette même abbaye ; *ibid., pag. 247.* De même Henri VI, en 1196; Philippe, en 1201 ; Otton IV, en 1209, et Frédéric II, en 1219. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une cense, appelée Willenbacher-Hoff, ou Velbacher-Hoff, où il y a trois familles catholiques, dépendantes de la cure royale de Diffenbach.

WILVISHEIM, nommé communément Wilssheim, ou Wilsen, rappelé sous le nom de *Wilvenesheim* dans le diplôme de l'empereur Henri IV, pour l'abbaye de Seltz, de 1074 *(Alsat. dipl., t. 1, pag. 175),* est un village de la Basse-Alsace, situé sur la Sorne, dans les terres de la noblesse, au diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural du Haut-Haguenau, composé d'environ cinquante familles, toutes catholiques. Cet endroit, situé à deux lieues de Saverne, à une de Hochfelden, trois de Brumpt, et six de Strasbourg, est une seigneurie allodiale, laquelle, en 1675, était possédée conjointement par Mrs. de Wangen, de Neuenstein et de Lucelbourg ; *Bernegger, pag. 63.* Au milieu de notre siècle, la seigneurie appartenait en entier à Mrs. de Wangen ; aujourd'hui elle est partagée entre M. le baron de Wangen de Strasbourg, qui en a les trois quarts, et entre M. le baron de Fage, qui en possède un quart. Ce quart est parvenu à ce dernier par

Digitized by Google

Mme de Barile, née de Neuenstein. Ces deux seigneurs sont conjointement patrons de la cure-rectorat. M. le baron de Wangen a un beau château à l'entrée du village, en venant de Strasbourg. Ce château fut bâti sur la fin du dernier siècle, par François-Christophe de Wangen, vice-domne de l'évêché de Strasbourg. La dîme de Wilvisheim est partagée en trois tiers. Un tiers appartient au curé-recteur de Wilvisheim. M. de Wangen et M. de la Fage ont, le premier trois quarts et le second un quart de l'autre tiers. Le troisième tiers est partagé par égale portion entre le prince de Hesse-Darmstadt, M. de Bergheim et M. de Guntzer.

L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Martin, évêque de Tours, et a pour patrons secondaires saint André et sainte Marguerite. L'époque de sa construction est marquée sur une pierre incrustée au mur extérieur, du côté droit, qui donne sur le cimetière, où l'on lit: *Anno Domini M.CCCC.LXIII, inceptum est presens opus sub domino Cunrado Rotenhusen rectore hujus ecclesie.*

Dans le chœur est le grand autel, au-dessus duquel sont trois statues, avec cette inscription: *S. Martinus, S. Andreas, S. Margaretha patroni hujus ecclesie.* Au bas du chœur est la tombe de Marie-Françoise de Neuenstein, née de Gohr. Il y a deux autels collatéraux, l'un de la Sainte-Croix, du côté de l'évangile, l'autre de la Sainte-Vierge, du côté de l'épître. Sur le cimetière attenant à l'église, se trouve l'agonie de Jésus-Christ sur le mont des Oliviers, peinte en fresque sur le mur de l'église. Cette peinture a été faite aux frais de Jean-Pierre Simonis, qui fut pendant 45 ans curé de Wilvisheim et qui y mourut le 20 mars 1779. Son épitaphe se trouve à côté de cette peinture.

Digitized by Google

Il y a une chapelle domestique dans le château de M. de Wangen.

Le curé-recteur de Wilvisheim dessert les habitants catholiques qui se trouvent dans le village luthérien de Melsheim, qui en est éloigné d'une demi-lieue. Melsheim était autrefois filial de Wilvisheim.

On lit à la chaire cette inscription : *R. D. I. G. Romhart hic rector hoc me decore donavit, 1699.*

WINGEN, ou Vingen, est composé d'environ 15 familles catholiques et d'environ 40 luthériennes, y compris celles de la verrerie qui se trouve dans le même endroit. Cet endroit, du bailliage de Lucelstein, appartient au duc de Deux-Ponts, qui est décimateur pour la moitié du ban ; la fabrique du comté de Lucelstein perçoit l'autre moitié. C'était autrefois une cure-rectorat, dans le temps que Wingen formait un endroit considérable. Les catholiques furent ensuite desservis par le curé de Lucelstein jusqu'en 1748, que Wingen fut érigée en cure royale particulière, dont le curé dessert les habitants de Wingen, Rostey, Hochberg, Quidschthal, Hünnerscher, Kohlhütte, Schüsselthal, Kindsbrunn, Zittersheim et Wimmenau. Les luthériens de Wingen sont desservis par le ministre de Weinburg. Les catholiques ont repris, le 4 avril 1748, possession du chœur de l'église mi-partie, dédiée à saint Félix de Cantalice. M. Schœpflin, *Alsat. illust., t. 2, pag. 198*, dit qu'on voit à Wingen les ruines d'un ancien monastère. Le pape, Alexandre III, confirme, en 1177, *grangiam Winchenhoven*, à l'abbaye de Neubourg ; *Alsat. dipl., t. 1, pag. 262.* Le pape, Innocent III, confirma aussi *grangiam Vinchinhoven*, à la même abbaye, en

Digitized by Google

1208 ; *ibid.*, *t. 1*, *pag. 317*. Mais les bulles postérieures n'en font plus mention depuis cette époque.

Henri, comte de Lucelstein, offrit en fief, en 1382, le village de *Winden* (lisez *Wingen)*, à l'empereur Wenceslas et à l'empire ; *Crollius*, *Orig. Bipontinæ, pars prima, pag. 286.*

WINGERSHEIM est un village de la Basse-Alsace, situé dans la grande-préfecture, au diocèse de Strasbourg et dans le chapitre rural du Haut-Haguenau, près du ruisseau de Rohrbach, à cinq lieues de Strasbourg, quatre de Haguenau et une petite demi-lieue de Hoh-Atzenheim. Le grand-bailli de la préfecture de Haguenau en est seigneur et collateur de la cure ; le chapitre de Neuvillers est décimateur pour deux tiers et le curé pour un autre tiers. L'église paroissiale est sous l'invocation de saint Nicolas. Il y avait autrefois une prémissairie qui fut unie à la cure, par la transaction de 1587. L'endroit est composé de près de 128 familles catholiques et d'environ 18 juives, qui y ont une synagogue. Le curé dessert aussi les habitants du village voisin de Dunnenheim, qui en est éloigné d'un quart de lieue. Le prince Charles de Lorraine vint camper au mois d'août 1744, avec l'armée autrichienne, à Wingersheim et y demeura quelques jours.

La famille noble des Wingersheim s'éteignit en 1509, dans la personne de Jean, dernier de ce nom ; *Als*, *illust.*, *t. 2*, *pag. 677*.

Heinricus de Winegersheim est témoin d'une charte de Berthe, supérieure de Sindelsberg, donnée vers l'an 1121 ; *Als. dipl.*, *t. 1*, *pag. 196*. Le pape, Innocent II, confirma, en 1140, *mansos quatuor apud Wirchensheim*, à l'abbaye

Digitized by Google

de Moyenmoutier ; *Belhomme*, *pag. 284.* On trouve des biens à *Winegresheim*, dans la notice des possessions du monastère de Sindelsberg, de 1148. Philippe Ier confirma, en 1207, *molendinum in Wingersheim* aux Prémontrés de Haguenau ; *Als. dipl., t. 1, pag. 316.*

L'église de Wingersheim avait, dans son origine, une église dont l'abbaye de Neuvillers est nommée patronne dans un acte de 1303. Par cet acte, Walther de Kaltsel fit une fondation sur l'autel de la Sainte-Vierge, dans ladite église. Cependant dans une transaction de l'année 1300, Wingersheim est nommé annexe de Hoh-Atzenheim, et effectivement cet endroit continua de dépendre, jusqu'au milieu du seizième siècle, de la paroisse de Hoh-Atzenheim, qui paraît avoir toujours été l'église-mère. Le changement de religion donna occasion d'établir un curé à Wingersheim, car le luthéranisme ayant été introduit en 1546 dans Hoh-Atzenheim, par Philippe, comte de Hanau, son seigneur, et Wingersheim, son annexe, qui dépendait de la grande-préfecture de Haguenau, étant resté fidèle à l'ancienne religion, il fut conclu à Saverne, le 4 mars 1587, une transaction entre Ferdinand, archiduc d'Autriche, alors landvogt d'Alsace, et entre le chapitre de Neuvillers, sous la médiation de Jean de Manderscheidt, évêque de Strasbourg. Par cette transaction, il fut établi une cure particulière à Wingersheim, dont la nomination ou droit de patronage appartiendrait audit landvogt où à ses officiers, et dont le possesseur percevrait, outre les revenus de la prémissairie et de la menue dîme, le tiers de la grande dîme de Wingersheim. Depuis 1687, que les habitants de Hoh-Atzenheim retournèrent à la religion catholique, il s'éleva plusieurs difficultés entre le chapitre de Neuvillers et le landvogt d'Alsace, tant au

Digitized by Google

sujet de la réunion des deux cures de Hoh-Atzenheim et de Wingersheim, qu'à cause du droit de patronage. Il fut enfin décidé, par arrêt d'appel, prononcé en 1778, à la cour souveraine de Nancy, que Wingersheim continuerait d'avoir un curé particulier à la collation du landvogt.

WINTZENHEIM, qu'il ne faut pas confondre avec un village du même nom, situé dans la Haute-Alsace, à une lieue de Colmar, est un village de la Basse-Alsace, situé dans le diocèse de Strasbourg, au chapitre rural de Bettbur, non loin de la montagne de Kochersberg, à quatre lieues de Strasbourg, à une demi-lieue d'Utlenheim et à un quart de lieue de Wilgotheim, faisant partie des terres du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, composé d'environ 17 familles catholiques, de 33 luthériennes et de 13 juives. Cet endroit est nommé *villa Wintzenheim in Alsatia*, dans un acte de donation fait par Albert, comte d'Egisheim, cité par Crusius ; *Annal. Suevic., t. 1, part. 2, lib. 10, pag. 430.* Cet Albert paraît être le même qu'Albert, comte de Dabo, mort en 1097. Cet endroit est nommé *Winzenheim* dans la charte polyptique de l'abbaye de Maurmoutier, dressée vers l'an 1144, et *Wincenheim*, dans la notice du monastère de Sindelsberg, écrite en 1148. Le pape, Alexandre III, confirma, en 1178, *curiam de Wincenei in Alsatia cum appendiciis suis*, à l'abbaye de Lure ; *Lunig*, *Spicilegii eccles., t. 5*, *cont. 1*, *pag. 969.* Wintzenheim est un fief de la maison de Hesse-Darmstadt, provenant de celle de Lichtemberg. Ce fief fut d'abord possédé, au 14e siècle, par Gotzon de Grostein, qui avait épousé Agnès, fille de Jean de Lichtemberg. Il resta dans la maison des Grostein jusqu'en 1435, que Jacques de

Digitized by Google

Lichtemberg le conféra en fief à Jean Zuckmantel de Brumat, qui avait épousé Catherine, fille de Nicolas de Grostein ; *Als. illust.*, *t. 1*, *pag. 236 et 720.* On trouve dans un acte de 1595 *(Als. dipl.*, *t. 2*, *pag. 480)*, *pagus Wüzenheim*, *qui est nobilis Waltrafii Zuckmantels.* La seigneurie de Wintzenheim resta dans la famille des Zuckmantel jusqu'à son extinction, arrivée dans la personne de Charles-Théodose-Walraphe de Zuckmantel, dernier de son nom, mort le onze octobre 1781. M. le baron de Glaubitz en est aujourd'hui seigneur et le tient en fief du prince de Hesse-Darmstadt, duquel la famille de Zuckmantel le relevait aussi avant son extinction.

Le grand-chœur de l'église cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban de Wintzenheim. *Decime tam majores, quam minute ville Wintzenheim site infra limites parochie in Wilgotheim*, *bona dotalia ecclesie dicte ville filialis quoque de Wilgotheim* furent unis, en 1407, audit grand-chœur. L'abbaye de Maurmoutier, qui avait conservé une septième partie des dîmes de Wintzenheim, vendit aussi cette partie, en 1489, au grand-chœur.

Wintzenheim fit partie de la paroisse de Wilgotheim jusqu'au seizième siècle, que ses habitants embrassèrent le luthéranisme. Aujourd'hui les catholiques de cet endroit sont desservis par le curé d'Utlenheim, et les luthériens par le ministre de Duntzenheim. L'église, mi-partie, est sous l'invocation de saint Urbain. Les catholiques ont repris possession du chœur en 1684.

Il y avait autrefois une famille noble du nom de Wintzenheim, qui s'éteignit, vers l'an 1441, dans la personne de Henri de Wintzenheim. Mais ils tiraient leur nom de Wintzenheim, de la Haute-Alsace, et non de celui de la

Digitized by Google

Basse, comme le croit M. Schœpflin, *Alsat. illust.*, *t. 2*, *pag. 236.*

L'abbaye de Maurmoutier possédait autrefois la septième partie de la dime en vin de Wintzenheim. Par transaction passée, en 1629, entre elle et le grand-chœur, celui-ci accorda à l'abbaye, pour ledit septième, une rente annuelle de douze florins, rachetable avec un capital de 240.

WITTENWEYLER, ou Wittenwyhr, situé sur le Rhin et de l'autre côté de ce fleuve, dans les terres de la noblesse de l'Ortenau, à . . . . lieues de Strasbourg et à une lieue et demie d'Ottenheim, est nommé *Wittenwir* dans un prétendu diplôme de Charlemagne, pour le monastère de Lièvre, de 803 *(Hist. de l'Egl. de Strasbourg*, *t. 2*, *pag. 149)*, et *Witario-villa*, dans la charte polyptique de l'abbaye de Maurmoutier, écrite vers l'an 1127.

Cet endroit faisait autrefois partie de la seigneurie de Geroldseck, et il subit, en 1387, 1404, 1426, 1514, 1527, 1560, 1565, 1571, 1574, 1575, 1578 et 1625, les mêmes changements que le village d'Allmanschweyler (voyez *Allmanschweyler)*. Philippe, margrave de Bade, en investit, en 1565, Jacques Bœcklin de Bœcklinsau ; *Alsat. illust.*, *t. 2*, *pag. 702.* Wittenweyler appartient aujourd'hui à Mrs. de Bergheim, de Bœckel et de Franckenstein, qui en sont seigneurs territoriaux. Les Bergheim, de la branche de Ribeauvillé, ont les 7/12es de la seigneurie. Philippe-Frédéric de Bergheim en acheta un quart en 1729, des barons de Blaarer de Wartensée. Louis-Charles de Bergheim, son fils, acheta un autre tiers en 1779, des héritiers de M. le baron de Wreden.

Le village de Wittenweyler, situé dans le diocèse de Strasbourg et le chapitre rural de Lahr, était, avant les

Digitized by Google

changements de religion une cure-rectorat. Mais les comtes de Nassau, qui en étaient seigneurs au seizième siècle, y introduisirent le luthéranisme. Ce qui fait que cet endroit est aujourd'hui entièrement composé de luthériens, qui y ont un temple et un ministre résident, nommé par les administrateurs de l'hôpital de Strasbourg, qui est seul décimateur du ban. Cet hôpital acheta le droit de patronage et les dîmes de Wittenweiller des nobles de Hohenstein, auxquels ils avaient été engagés par le monastère de Lièvre. Les catholiques, qui peuvent se trouver à Wittenweiller, dépendent de la paroisse d'Ottenheim.

WŒLLENHEIM est un petit village de la Basse-Alsace, situé sur un bras du ruisseau de Rohrbach, dans le diocèse de Strasbourg, au chapitre rural de Bettbur, à plus de quatre lieues de Strasbourg et à un quart de lieue de Wilgotheim, composé d'environ neuf familles, toutes catholiques. C'est peut-être *Wenilinga*, où l'abbaye de Honau avait autrefois des biens qui lui furent confirmés, en 884, par un diplôme de l'empereur Charles-le-Gros; *Histoire de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, pag. 276.* Cet endroit appartient au prince de Hesse-Darmstadt et dépend du bailliage de Buchsweiller. Les habitants sont desservis par le curé de Wilgotheim, dans la paroisse duquel Wœllenheim est situé. Ils avaient embrassé le luthéranisme au seizième siècle, mais ils retournèrent à la religion catholique en 1688. Il y a une église sous l'invocation de saint André.

Le grand-chœur de l'église cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban de Wœllenheim. *Decime tam majores quam minute ville Wellenheim site infra limites parochie*

Digitized by Google

in Wilgotheim, *bona dotalia ecclesie dicte ville filialis quoque de Wilgotheim* furent unis, en 1407, audit grand-chœur.

WŒRTH, qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait quelques-uns [1], avec le village de Werd, situé près de Benfelden, était autrefois le principal endroit du Wasgau, ou *pagus Vosagensis* [2], situé entre Niderbronn et Sultz. Il tire son nom de Wœrth, parce que c'est une espèce d'île, formée par la Sultzbach et la Saur. Lorsque le ruisseau de Sultzbach entre dans Wœrth, il se divise en deux branches et arrose ainsi cet endroit. La Saur, ou Sur, n'entre pas dans Wœrth, mais elle coule tout à côté. Wœrth est aussi entouré de riches prairies, ainsi que de champs labourables fertiles et de beaux vignobles.

Wœrth paraît avoir été habité sous les Romains. Lorsque Philippe, comte de Hanau-Lichtemberg, y fit bâtir une grange, en 1577, les ouvriers trouvèrent dans les fondements un ancien autel à quatre faces, ou pierre carrée, haute d'environ cinq pieds, dont chaque côté représentait en relief les figures de quelques dieux, parmi lesquelles se trouvaient, autant qu'on peut le conjecturer, celles d'Esculape, Hercule, Minerve et Vesta. M. Schœpflin, *Alsat. illust.*, *tom. 1*, *pag. 437*, *tabula IV*, *num. 5 et 6*, a fait graver les figures de Minerve et de Vesta, qu'il décrit dans le même ouvrage, *pag. 475*. Cette pierre se voit encore aujourd'hui à Wœrth, sur la place où l'on

[1] Entr'autres Hertzog, *Chron. Alsat.*, *lib. 3*, *cap. 7*, *pag. 17*; Guilliman, *Habsburg.*, *lib. 6*, *cap. 2*, *pag. 338*, et l'auteur anonyme des landgraves d'Alsace et de Werd, *apud Schilter*, *in Thesauro anecdot.*, *tom. 3*, *pag. 853*.

[2] *Alsat. illust.*, *tom. 2*, *pag. 126 et 250*.

Digitized by Google

vend les grains. On fit graver, en 1580, sur la base qui soutient cet autel, une inscription allemande qui fait remonter l'origine de Wœrth à l'an 827, en lui donnant pour fondateur, Conrad de Lichtemberg [1]. Mais cette opinion est fondée sur une origine fabuleuse, et paraît avoir pour auteur Hertzog [2], qui demeurait alors à Wœrth, et qui fait remonter les Lichtemberg au neuvième siècle. Nous croyons plutôt que ce Wœrth est le *Uuarida* rappelé dans une charte d'Hildefride, pour l'abbaye de Mourbach, de 736; *Als. dipl., tom. 1, pag. 15.* Depuis ce temps, il n'en est plus fait mention dans les chartes avant le commencement du 13e siècle, qu'on trouve que Henri, évêque de Strasbourg, confirma, en 1206, le droit de patronage de l'église de Wœrth à l'abbaye de Stürzelbronn; *Gallia christ., t. 5, pag. 801.* Ferri de Bitsch, duc de Lorraine, avait accordé ce droit de patronage à l'hôpital de cette abbaye, à condition d'y entretenir treize pauvres. Mais Sigebert, comte de Werd, et ses enfants, le réclamèrent en 1207, par devant le même évêque Henri, qui l'adjugea à l'abbaye de Stürzelbronn, lorsque l'abbé y eut prouvé, par preuves et témoins, que cette église lui appartenait; *Calmet, Histoire de Lorraine, tom. 7, pag. 234,* et *Notice, tom. 2, pag. 541 et 542.*

Wœrth appartenait aux seigneurs de Boland, qui le vendirent, en 1302, au comte Frédéric, vildgrave, et celui-ci le revendit, en 1303, à Jean de Lichtenberg; *Schilter, Glossarium, pag. 855.* Ce fut ce Jean, dit Hanneman, qui l'érigea en ville, vers l'an 1327. L'empereur, Louis IV,

[1] Elle est ainsi conçue: *Anno D.CCC.XXVII bawet Conrad Her zu Lichtenberg Word, 1580.*

[2] *In Chronico, lib. 3, pag. 54, et lib. 5, pag. 5.*

Digitized by Google

accorda, en 1330, aux habitants de Wœrth, les mêmes priviléges dont jouissaient ceux de Haguenau et entr'autres le droit de marché; *Hertzog. lib. 5, pag. 7.* Charles IV, dans son diplôme de 1348, donne aussi à Wœrth la qualité de ville. Les guerres qui la ruinèrent dans la suite, la lui firent perdre et elle n'est aujourd'hui qu'un bourg composé d'environ 26 familles catholiques et d'environ 77 luthériennes. On voit encore les ruines de ses murs, et Wœrth, entre ses priviléges, a conservé celui de tenir marché quatre fois par an. M. Hœffel, mort médecin à Deux-Ponts, natif de Wœrth, dans sa *Historia balsami mineralis Alsatici, 1734, pag. 3*, prétend qu'on frappait autrefois de la monnaie à Wœrth et il ajoute en avoir vu une pièce de la valeur de deux florins. Une charte de l'an 1480 fait voir qu'il y avait autrefois à Wœrth un château aujourd'hui détruit; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 230.* Ce château était situé dans l'endroit où est aujourd'hui la maison du receveur seigneurial.

Wœrth forme aujourd'hui, avec Hatten, un bailliage particulier, appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, qui en est seigneur et décimateur pour un tiers. L'abbaye de Stürzelbronn, à laquelle a été uni le rectorat de Wœrth, jouit des deux autres tiers. Elle était aussi patronne de la cure et du primissariat, avant le changement de religion qui y fut opéré, en 1545, par Philippe, comte de Hanau. Les catholiques y ont cependant repris l'exercice de leur religion après la paix de Westphalie, et ils sont aujourd'hui desservis, depuis l'an 1698, par un curé royal, qui dessert aussi plusieurs villages voisins. Les luthériens sont desservis par deux ministres, dont l'un pasteur et l'autre vicaire, nommés par le seigneur et dépendants du

Digitized by Google

consistoire de Bouxweiller. L'église, mi-partie, est sous l'invocation de saint Laurent.

Bernard Hertzog, connu par sa chronique allemande d'Alsace, imprimée en 1592, natif de Wissembourg, mourut, sur la fin du 16e siècle, à Wœrth, dont il avait obtenu le bailliage vers l'an 1590.

WOLCKSHEIM, ou Wolxheim, est un village de la Basse-Alsace, du bailliage de Dachstein, du diocèse de Strasbourg et de l'archiprêtré de Molsheim, situé sur le canal de la Brusch, à une demi-lieue de Sultz, à une lieue de Molsheim et à quatre lieues de Strasbourg, appartenant à l'évêque-prince de Strasbourg, qui en est seigneur et collateur de la cure-rectorat. L'ancien primissariat de Wolcksheim a été uni à la cure. Le village est composé d'environ 132 familles, toutes catholiques, en y comprenant celles qui habitent les bains de Sultz et le long du canal de la Brusch. L'église est sous l'invocation de Saint-Etienne et il y a une confrairie des agonisants, érigée le 24 avril 1766. On trouve dans le district de la paroisse de Wolcksheim deux chapelles, l'une du côté de l'église de Dompieter, dite *Armuth-Capell*, bâtie dans notre siècle par feu le sieur Flori, curé de Wolcksheim, et l'autre sous l'invocation de saint Denis, qui est du côté des vignes, à deux cents pas du village. Le vin de Wolcksheim est renommé : il est sain et bienfaisant, et quand il est vieux, on peut l'assimiler au vin du Rhin. Non loin de Wolcksheim sont les grandes carrières, dont les pierres servent tant aux fortifications de la ville de Strasbourg qu'à d'autres bâtiments. C'est par le canal de Sultz ou de la Brusch qu'on les transporte dans cette ville.

Digitized by Google

Wolcksheim est ancien. Il est nommé *Ulcishaim*, dans une charte précaire de Hildefrid, pour l'abbaye de Murbach, de l'an 735; *Hist. d'Als., tit. 29, pag. 21.* Le village de *Wolcksheim* est encore rappelé dans un diplôme du monastère de Lièvre, de l'an 803, attribué à l'empereur Charlemagne; *Histoire de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, num. 83, pag. 149.* Un noble, nommé Sigefroi, reçut, en 1070, *Wolfgangesheim beneficiario jure*, de Werinhaire, évêque de Strasbourg; *Alsat. dipl., tom. 1, pag. 174.* Otton, évêque de Strasbourg, accorda, en 1089, aux Frères de son église, *sex mansos, quos in Volkoldesheim marchia Wanhardus fidelis suus beneficiali jure possederat.* L'évêque Burchard rappelle la même donation dans sa charte de 1156.

Herrade, abbesse de Hohenbourg, accorda, en 1178, au monastère de Saint-Gorgon, *caratam vini in Wolffgangesheim.* Cette donation fut confirmée en 1181, par le pape, Luce III, et en 1183, par l'évêque Henri; *Peltre, Vie de sainte Odile, pag. 1, 6 et 14.* Le pape, Célestin III, confirma, en 1192, *curiam Wolfenganheim cum pertinentiis suis*, à l'abbaye d'Altorff; *Alsat. diplom., tom. 1, pag. 298.* On lit dans la chronique de Godefroi d'Ensmingen, que dans la guerre de l'évêque Walther contre la ville de Strasbourg, en 1262, *post messes, cives villam episcopatus Wolfgangesheim incendio devastarunt.* On lit la même chose dans Kœnigshoven, *cap. 4, pag. 253.*

Au quinzième siècle, Wolcksheim était un fief de l'évêché de Strasbourg. Les Fénétrange et puis les Hohenstein étaient alors investis de la moitié de ce village. *Wolckesheim halber, als es Herre Ulrich sel. von Vinstingen genossen hat,* disent les lettres d'investiture, accordées aux Hohenstein en 1437. Jacques de Hohenstein

Digitized by Google

réfuta ce fief entre les mains de l'évêque, en faveur de Daniel de Mullenheim, son gendre, qui en fut investi en 1480; *Als. illust., tom. 2, pag. 146.*

La dîme du ban de Wolcksheim est partagée en neuf portions, dont l'évêque a trois, le grand-chœur de la cathédrale de Strasbourg une, le collége de Molsheim une et Mrs. de Kageneck quatre. Ces quatre portions de dîmes sont un fief de l'évêché de Strasbourg; possédées d'abord par les nobles de Völsch, elles passèrent à Maurice de Kageneck, qui en fut investi, en 1477, par Nicolas, comte de Mœurs et de Saarwerden, seigneur de Fénétrange. Les Kageneck reprirent ce fief des seigneurs de Fénétrange jusqu'à l'extinction de cette famille, arrivée en 1491. Alors l'évêque Albert, à l'évêché duquel le village féodal de Wolcksheim était retourné, investit de ces dîmes Rimbaud de Kageneck, comme d'un fief relevant immédiatement de l'évêché de Strasbourg.

Le village de Wolcksheim donna son nom à une famille noble de la Basse-Alsace. On trouve *Johannes miles de Wolckensheim*, en 1298; Jean de Wolckensheim, stettmeistre de Strasbourg, en 1315, et Henri de Wolckensheim, vers la fin du 14e siècle; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 678.*

Les bains de Sultz sont sous la paroisse de Wolcksheim; (voyez *Sultz.*)

WOLFISHEIM, ou Wolffsheim, est un village de la Basse-Alsace, composé d'environ 5 familles catholiques, 79 luthériennes, 4 calvinistes et plusieurs juives, appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, qui le tient en fief de l'évêché de Metz, et formant avec Hangenbietenheim

Digitized by Google

un bailliage particulier. Cet endroit est situé près du canal de Sultz, non loin de la Brusch, à une bonne lieue de la ville de Strasbourg et dans son diocèse. Wolfisheim, avant le luthéranisme, qui y fut introduit en 1546, par Philippe, comte de Hanau, d'après les conseils de Bucer et de Hédion, formait une cure-rectorat, à la collation du grand-chapitre de l'église-cathédrale de Strasbourg, et il y avait également un primissariat, aujourd'hui éteint. Wolfisheim dépendait alors de l'archiprêtré de Saint-Laurent : aujourd'hui il est situé dans le chapitre rural de Molsheim et son église, mi-partie sous l'invocation de saint Pierre, est occupée par les catholiques et les luthériens. Les premiers ont repris, en 1695, possession du chœur. Le grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban et nomme le curé luthérien. Le curé catholique, résident à Wolfisheim, qui est royal, dessert aussi les habitants catholiques du village voisin d'Eckbolsheim, qui en est éloigné d'un gros quart de lieue.

On voit à Wolfisheim les ruines d'un ancien château, qui appartenait autrefois aux nobles de Museler, éteints en 1581 ; *Hertzog, lib. 6, pag. 189.* La maison des orphelins de Strasbourg y a une cour avec des biens en dépendants.

Wolfisheim est ancien. Dès l'an 768, un nommé Usiteric et Holdasinde, sa femme, accordèrent à l'abbaye de Murbach des biens situés dans son ban ; *Hist. d'Alsace, tit. 54, pag. 31.* L'empereur, Otton Ier, accorda, en 959, à celle de Lure, le bien de Wolfisheim, qu'il avait reçu en échange d'un noble, nommé Boson ; *tit. 276, p. 121.* Le pape, Alexandre III, confirma, en 1178, *curiam devolversei in Alsatia cum appendiciis suis*, à l'abbaye de Lure ; *Lunig, Spicil. ecclesiast., tom. 5, cont. 1, pag. 969.*

Digitized by Google

Adalbert, duc d'Alsace, avait aussi accordé à l'abbaye de Saint-Etienne, qu'il fonda vers l'an 717, des biens situés à Wolfisheim, comme l'atteste Werinhaire, évêque de Strasbourg, dans sa charte de 1004; *tit. 362, pag. 199. Villa Wolvisheim* est rappelée dans une charte de Henri, évêque de Strasbourg, de 1255; *Senckenberg, Parergæ Gottinganæ, tom. 1, lib. 2, pag. 3.*

Dès lors le village de Wolfisheim appartenait aux nobles de Lichtemberg. Walther, évêque de Strasbourg, étant en guerre, en 1261, avec sa ville épiscopale, les deux frères Henri et Louis de Lichtemberg se déclarèrent en faveur de ce prélat. D'un autre côté, les bourgeois de Strasbourg *sepius exiverunt ad comburendum villas et devastandum terras domini de Liehtenberg.* Ils firent une sortie sur la fin de décembre de l'an 1261, et *combusserunt Wolfesheim,* dit la chronique de Godefroi d'Ensmingen. On lit la même chose dans Kœnigshoven, *cap. 4, pag. 248.*

Les évêques de Metz investirent du village de Wolfisheim, en 1405, Louis de Lichtemberg; en 1461, Jacques de Lichtemberg, et en 1473, Philippe, comte de Hanau, et Simon Wecker, comte de Deux-Ponts; *Meurisse, pag. 450, 591 et 592.* Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz, rappelle *das Dorff Wolffsheim*, dans les lettres d'investiture des fiefs accordés, en 1570, à Philippe, comte de Hanau; *Als. dipl., tom. 2, pag. 472.*

Il y a, à Wolfisheim, un temple calviniste où se rendent, tous les dimanches, ceux de la religion prétendue réformée, qui demeurent à Strasbourg. Ce temple n'ayant ni chœur ni clocher, ne ressemble pour l'extérieur qu'à toute autre maison bourgeoise. Le pasteur calviniste et son vicaire, qui sont d'ordinaire tirés de Bâle, résident également à Strasbourg. Le premier ministre de Wolfis-

Digitized by Google

heim fut Pierre Werenfels, que le comte de Hanau fit venir de Bâle, en 1654, et qui, rappelé ensuite dans cette ville, y mourut en 1675, professeur en théologie; *Athenæ Rauricæ*, *pag. 53 et 54.* Ce fut Frédéric-Casimir, comte de Hanau, qui accorda, en 1654, aux calvinistes le culte public dans son village de Wolfisheim, aux instances de sa femme, fille de Georges, prince d'Anhalt-Dessau, qui les protégeait. Il leur donna, vers l'an 1657, la maison de justice pour y bâtir leur prêche: ce qui fut confirmé, en 1670, par un accord du même comte, passé avec les sujets calvinistes de ses seigneuries; *Als. illust., tom. 2, pag. 228.* Les prêches des calvinistes se tenaient, dans les commencements, tant en allemand qu'en français. Mais Louis XIV, qui continua de permettre aux calvinistes établis dans Strasbourg de faire leur office à Wolfisheim, donna, en 1685, un décret qui leur ordonna de le tenir seulement en langue allemande.

Wolfisheim a donné son nom à la famille noble des Wolffgangsheim, éteinte vers 1421, dans la personne de Jean, dernier de ce nom. *W. de Wolffgansheim* vivait en 1221.

W. de Wolffgangesheim est nommé chanoine de Saint-Thomas de Strasbourg, dans une charte de l'évêque Berthold, de 1240; *Als. dipl., tom. 1, pag. 384. Heinricus de Wolfgangesheim* est nommé dans une charte de Henri de Lichtemberg, de 1252; *ibidem, tom. 1, pag. 407.*

Henri de Wolffgangsheim, en 1258, et Jean, du même nom, en 1315, étaient stettmeistres de Strasbourg; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 678. Gunther de Wolfesheim* vivait en 1263; *ibidem, pag. cit.*

Henrich von Wolfgangesheim tenait, vers 1336, des biens en fief de l'évêché de Strasbourg, en sa qualité de

Digitized by Google

sous-chambellan de l'évêché ; *Registre féodal de l'évêque Berthold.*

Joseph de Wolffgangsheim vivait en 1399 ; *Als. illust., tom. 2, pag. 678.*

WOLSCHEIM, ou Wolsheim, est un village de la Basse-Alsace et du bailliage de Westhoven, du diocèse de Strasbourg et de l'archiprêtré de Bettbur, appartenant au prince de Hesse-Darmstadt, qui le tient en fief de l'évêché de Metz, situé sur un bras du Rohrbach, à cinq lieues et demie de Strasbourg, à deux lieues de Saverne, à cinq quarts de lieue d'Ingenheim et à un grand quart de lieue de Meinolsheim. Son église, dédiée à saint Martin, filiale de Meinolsheim, appartient seule, depuis l'an 1688, aux catholiques. Les luthériens n'y ont aucune entrée et ils fréquentent le temple d'Ingenheim. Ce village est composé d'environ 21 familles catholiques, desservies par le curé de Meinolsheim, et de près de 10 luthériennes, administrées par le ministre d'Ingenheim. Le grand-chapitre de Strasbourg est décimateur du ban pour sept parties et le chapitre de Neuvillers pour la huitième.

Les sires d'Ochsenstein relevaient autrefois Wolscheim à titre de fief de l'évêché de Metz. Otton d'Ochsenstein en fit la reprise, en 1378, auprès de l'évêque Thierri Bayer de Boppart ; *Meurisse, pag. 528.* Jean et Otton, en 1335, Georges, en 1461, en obtinrent également l'investiture des évêques de Metz ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 216.* A l'extinction des Ochsenstein, Wolscheim passa, en 1485, à Henri, comte de Bitsch, qui en fut investi en 1490. Il passa ensuite, par son fils Georges, comte de Bitsch, à ses cousins-germains, auxquels l'évêque de Metz accorda

Digitized by Google

également l'investiture en 1531. Il fut enfin réuni à la seigneurie de Lichtemberg, en 1570, lorsque Philippe, comte de Hanau, épousa Louise-Marguerite, fille unique de Jacques, dernier comte de Deux-Ponts-Bitsch ; *Alsat. illust., tom. 2, pag. 229.*

Z.

ZEHENACKER est un village de la Basse-Alsace, du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural de Bettbur, situé dans le bailliage de Wasselnheim et sur le ruisseau de Rohrbach, à six lieues de Strasbourg, appartenant à la ville de Strasbourg, et composé d'environ 14 familles catholiques et 18 luthériennes. On trouve, dès l'an 1135, un *Hartmannus miles de Cehenackern* qui accorda ses biens allodiaux à l'abbaye de Maurmoutier, pour cinquante talents ; *Als. illust., t. 2, pag. 210.* Il est nommé *Zehenaccheren*, dans la charte polyptique de l'abbaye de Maurmoutier, dressée vers l'an 1144. Le pape, Alexandre III, confirma, en 1179, *curiam apud Cehenackre*, à la même abbaye ; *Als. dipl., t. 1, pag. 268.*

Outre ce Hartman de Zehenacker, dont nous venons de parler, nous trouvons un *Albertus de Scenacren* dans une charte de 1224. La famille noble de ce nom, qui s'éteignit vers l'an 1327, paraît avoir possédé le village de Zehenacker. Bernard Mœncheimer de Deux-Ponts, qui le tenait à titre de fief des seigneurs de Fénétrange, vendit, en 1503, ce village pour 432 florins, à la ville de Strasbourg *(Als. illust., t. 2, pag, 210),* dont le magistrat est

Digitized by Google

encore aujourd'hui seigneur, patron de la cure et décimateur en grains. C'était, avant le luthéranisme, une cure-plébanat, avec primissariat et chapellenie, qui n'existent plus aujourd'hui. Les catholiques sont desservis par le curé de Hoh-Gœfft, qui en est éloigné d'une demi-lieue. Les luthériens y ont un ministre résident, nommé par le magistrat et dépendant du consistoire de Strasbourg. Ce ministre perçoit la dîme du vin. L'église, mi-partie, est sous l'invocation de la Sainte-Vierge.

ZEINHEIM, ou Zeinenheim, vulgairement Zeinen, est un petit village de la Basse-Alsace, du diocèse de Strasbourg et du chapitre rural de Bettbur, situé près du ruisseau de Rohrbach, derrière la montagne du Kochersberg et dans le bailliage de ce nom, à quatre lieues de Strasbourg et à un quart de lieue de Wilgotheim, composé d'environ 15 familles catholiques dépendantes de la paroisse de Wilgotheim et desservies par le curé de ce dernier endroit.

Zeinheim est fort ancien. Il est nommé *Zeinhaim* dans un diplôme des empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire, pour l'abbaye de Schwartzach, de 828 *(Hist. de l'Eglise de Strasbourg, t. 2, pag. 188)*, *Zeinheim* dans la charte polyptique de l'abbaye de Maurmoutier, de l'an 1144, et *Ceinheim* dans une notice du monastère de Sindelsberg, écrite en 1148. Dans cette dernière notice, il est dit que ce monastère possédait *apud Ceinheim tres mansos et nonam partem ecclesie*. Le pape, Alexandre III, confirma, en 1179, *curiam apud Ceinheim cum banno*, à l'abbaye de Maurmoutier ; *Als. dipl., t. 1, pag. 268.* On lit dans Meurisse, *Histoire des évêques de Metz, pag. 513*, que Jean,

Digitized by Google

abbé de Maurmoutier, reconnaît, en 1340, tenir en fief d'Adémar, évêque de Metz et de son église, la juridiction séculière à Zeinheim.

Cependant nous trouvons *Zeinheim* nommé dans le nombre des villages ou *villæ comitatus*, *quæ vulgariter dicuntur graveschaft in quibus imperium et episcopus Argentinensis omnia habent communia*, dans le registre des revenus de l'évêché de Strasbourg, écrit au quatorzième siècle, sous l'empereur Louis de Bavière et sous Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg; *Alsat. illust., t. 2, pag. 193.* Ce village était autrefois entièrement impérial, mais l'évêque Jean, prédécesseur de Berthold, en avait obtenu la moitié, en rachetant cette moitié, en 1318, de Frédéric de Wangen, auquel elle avait été engagée par les empereurs; *Als. illust., t. 2, pag. 141 et 716.* L'évêque de Strasbourg acquit, par ce moyen, la moitié du village de Zeinheim. L'autre moitié continua d'appartenir aux empereurs jusqu'à Sigismond, qui l'accorda en fief, en 1414, aux nobles de Rathsamhausen; *Als. illust., t. 2, pag. 258.* Jacques de Rathsamhausen jouissait de cette moitié en 1590, *ibid., pag. 141*, et encore en 1675, la seigneurie de Zeinheim appartenait, par moitié, à l'évêque de Strasbourg, et par moitié à Mrs. de Rathsamhausen, de la branche d'Ehenweyer; *Bernegger, pag. 63.* Aujourd'hui elle appartient en entier à l'évêque-prince de Strasbourg.

L'église de Zeinheim est sous l'invocation des apôtres saint Philippe et saint Jacques. Le grand-chœur de l'église cathédrale de Strasbourg est décimateur du ban. *Decime tam majores quam minute ville Zeinheim site infra limites parochie in Wilgotheim, bona dotalia ecclesie dicte ville filialis quoque de Wilgotheim* furent unis, en 1407, audit grand-chœur.

Digitized by Google

Il y avait autrefois une famille noble, dite de Zeinheim, qui s'éteignit vers l'an 1466.

L'évêque Jean racheta, en 1318, le village de Zeinheim de Frédéric de Wangen, auquel il avait été engagé.

En 1693, les nobles de Rathsamhausen prétendirent posséder la coseigneurie de Zeinheim avec l'évêché de Strasbourg, et rapportèrent en preuves les lettres d'investiture des empereurs Rodolphe, de 1577; Ferdinand III, de 1638, et Léopold, de 1659, qui investissaient leurs ancêtres de la moitié du village et de la juridiction de Zeinheim. Le cardinal de Furstemberg répondit au contraire, et prouva que les titres des seigneurs de Rathsamhausen n'avaient jamais été mis en exécution et que la totalité de cet endroit avait toujours appartenu à l'évêché. L'affaire fut portée au Conseil souverain d'Alsace, qui, par arrêt du 13 décembre 1695, adjugea la totalité de la coseigneurie de Zeinheim à l'évêché, en conservant aux Rathsamhausen la moitié des amendes et des gabelles dans ledit endroit.

FIN DU DERNIER TOME.

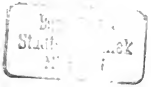

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google